

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

DE

SOISSONS

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. AUGUSTE MATTON, ARCHIVISTE.

LAON

IMPRIMERIE DE HENRY LE VASSEUR, RUE SAINT-JEAN, 39.

1874

2107
13-82

2107

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES
DE SOISSONS

Antérieures à 1790

RÉDIGÉ PAR M. AUGUSTE MATTON, ARCHIVISTE.

Ar. W
13-82

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES
ARCHIVES HOSPITALIÈRES
DE
SOISSONS
ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. AUGUSTE MATTON, ARCHIVISTE.



LAON
IMPRIMERIE DE HENRY LE VASSEUR, RUE SAINT-JEAN, 39.
1874

HOSPICES DE SOISSONS.

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790.

4. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1429-1787. — Bail à perpétuité fait par le chapitre de Soissons à Jean Coquerelle, à Jeanne, sa femme, et à leur descendance, de maisons, vignes, jardins, bois, terres labourables et pré sis à Acy, avec réserve « du » droit de faire viseter et esgarder les réfections » des maisons et les autres immeubles de trois en trois ans, après une période de six années. Les enfants s'astreindront aux mêmes obligations que leurs auteurs après la mort de ceux-ci (27 septembre 1429). — Ratification consentie par Gille Noël et Jeanne, sa femme, d'une vente qu'ils avaient faite, en 1421, à Guillaume De Fay, cirier, et à Jeanne, sa femme, de vignes, terres, prés et bois sis à Acy, et de bois sis à Acy et Venizel, échus audit Noël, par la mort de Gille, veuve de Pierre Le Bocquillon. Les vendeurs « deceulx oultre juste prix » reçoivent 8 sous parisis pour compléter les 160 reçus « et éviter matère de procès » (18 février 1436). — Ventes faites à Jean Picart, chanoine de Soissons, par lesdits époux De Fay desdits immeubles ; — 2° par Gille Noël et sa femme, d'un jardin de 5 setiers sis à Acy, lieudit à Laval (2 mars 1436) ; — 3° par Jean Chacrise et Gillon, sa femme, d'une vigne de pareille quantité, sise au même territoire, lieudit Derrière le Four, moyennant 42 sous parisis (8 février 1437). — Donation faite par le chapitre de Soissons audit Picard, « pour ses bons et » agréables services, » des héritages loués à Jean Coque-

relle, « et escheux à cause de mainmorte par le trespas » et successions de deffuncte Marie Forette et de Simo- » net Benoit, fils de celle-ci, » femme et homme de corps de ce chapitre (19 février 1437). — Vente faite au même Picart par Jean Roncel et Adée, sa femme, d'un setier et demi de terre à bois et à vigne en savart, sise à Acy, lieudit la Bigonche, moyennant 13 sous 6 deniers parisis reçus comptant (24 février 1437). — Acquisition faite par ledit Picart, d'une terre en savart « ou » naguères souloit avoir bois et vingne » à Acy, lieudit la Bigonche, contenant demi-setier, en échange de certains héritages cédés à l'église et « marguellerie » d'Acy, représentés par Yve Fabus, curé, Jacques Clarin et Jean Voyet, « margueliers » (25 février 1437). — Ventes faites au même, d'immeubles sis à Acy : par Benoit et Jeanne, sa femme, d'une terre contenant 3 setiers à la Bigonche, moyennant 27 sous parisis (7 mars 1437) ; — par Jean Aubert, vigneron, et Marguerite, sa femme, habitants de Cuffies, de moitié d'une vigne de 5 setiers en savart, lieudit Derrière le Four, moyennant 42 sous parisis (30 novembre 1437) ; — par Colard Augier, habitant d'Acy, d'une vigne, lieudit ès Voiettes (11 février 1438) ; — par Colinet, habitant d'Acy, de 4 setiers de savart, lieudit en la Glaue de Bethisy, moyennant 26 sous parisis ; — par Colaye, veuve de Jean Loups, parisien, de maison, petite grange, jardin et cour « au Quarrier soubz voie devant le puis Laval » et de ses droits en des jardins en vignes (12 septembre 1438) ; — par Oudin Blondelot et Marie, sa femme, ha-

NOTA. — Jusqu'à l'époque de la réformation du calendrier, les dates sont indiquées d'après l'ancien style. — Cet inventaire ayant été rédigé antérieurement à la publication de la circulaire du 10 juin 1854, les documents ne sont pas classés par série.

bitants de Crouy, d'un arpent de vigne ensavart, moyennant 24 sous parisis (20 décembre 1438). — Acquisition par le même d'une vigne de trois setiers, à Acy, lieudit en Harlet, en échange d'un jardin de 2 setiers et demi « au Quarrier soubz voie » possédé par Jean Levesque, licencié ès-lois à Soissons (14 février 1439). — Ventes faites au même par Alardine Du Court, âgée de 17 ans, « de l'auctorité, congié et licence de Pierre de » Paumiers, escuier d'escurie du roy et de maistre Jehan » Levesque, ses tuteurs et curateurs, de deux vignes » estant à présent en friche et savart, » l'une au lieudit au Saulon, contenant 7 setiers, et l'autre « au Quarrier » soubz voye, » de 2 setiers et demi, moyennant 6 livres tournois (24 mars 1439); — par Goirette Dumont, veuve de Jean de Juvigny, habitant de Soissons, d'une vigne au clos Carlet « estant à franc aleup (22 décembre 1439); par Gille Clarembault et Jaquette, sa femme, habitants d'Acy, de 2 setiers de bois, moyennant 18 sous parisis. — Vidimus du 16 janvier 1441 de Guillaume Fournet, garde-scel du bailliage de Vermandois, d'un acte sous seing privé des vendeurs, du 24 février 1437; — par Pierre Bourgeois et Jeanne, sa femme, « de deux terres à bos » (26 décembre 1441). — Donation faite par Jean Picart, chanoine et écolâtre de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de la même ville, de maison, jardin, vignes, terres, savarts, bois sis à Acy, Billy, Venizel (original et copie, 18 avril 1442). — Note du temps au dos de cette donation, portant que Jean Picart était natif de Septmonts. — Baux, déclaration et arpentage de ces immeubles. — Sentence de la justice de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand pour assurer le paiement des fermages (9 janvier 1489-1786).

2. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 4 pièce, parchemin.

1680-1787. — Baux de terres, bois et vignes sis à Acy, provenant de la donation faite par Jean Picart à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

3. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1432-1789. — Acy. — Bois et vignes. — Ventes faites à Gauvain Prévost, chanoine de Soissons, par Caisin de Houssel, de 6 setiers de vigne « estant en franc aloy, » lieudit au Quarier, moyennant 4 livres tournois (13 janvier 1432); — par Pierre Cadot, habitant d'Acy, de 4 setiers de bois aux Maisonnettes, moyennant 20 sous parisis (12 janvier 1437); — par Jean Picart, chanoine de Soissons, de 7 setiers de vignes Devant le Four, moyennant 9 livres tournois (4 mars 1440). — Donation faite audit Prévost par Emery Noël et Jac-

quette, sa femme, de 12 setiers de bois en Quennart (30 novembre 1429). — Remise faite par Jean Prévost, chapelain, et Jean Gregois, bourgeois de Soissons, Nicolas de Chapelle et Jean Waudin, chanoines, exécuteurs testamentaires de Gauvain Prévost, du legs fait par ce dernier, le 12 janvier 1438, à l'Hôtel-Dieu de Soissons de 14 setiers de vigne, lieudit en Bethisy, 21 setiers de bois en Cannart, un setier de vigne en Valechie et 4 setiers de bois aux Maisonnettes (1460, dimanche de Reminiscere). — Baux de ces propriétés.

4. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1406-1788. — Acy. — Rente de vin; maison, jardin, verger, vignes et prés. — Bail fait sous le scel de la baillie de Vermandois devant Pierre Brauliet, clerc, par Étienne Lemercier, de 8 setiers et 3 lots de vigne, lieudit en Quennart, et « d'un franc aleuf, » consistant en certains droits à percevoir sur des prés, d'un arpent de pré au « Viez Ru, » moyennant un surcens de 50 sous parisis exigible à la Saint-Martin d'hiver (8 janvier 1406). — Donation faite par ledit Lemercier « pour pitié et compassion des povres pour Dieu et en » aumosne et en augmentation du vestiaire des dames » et suers de l'ostellerie Saint Gervais, » de 4 livres 2 sous parisis de rente perpétuelle assignée sur des immeubles sis à Acy « à chascune d'icelles chascun an » 8 sols parisis en augmentation de leur vestiaire, » à charge par elles de faire célébrer annuellement quatre messes en leur chapelle, « à notte bien notablement et » comme on a accoustumé de faire en autres églises aux » quatre merquedis des quatre temps chascun an par » leur chapellain, auquel elles seront tenues de bailler » ou faire bailler et délivrer en deniers comptens pour » chascune desdites messes deux sols parisis pour le » remède et salut des âmes du dit Estienne, de Simonne » ad présent sa femme, et de deffunte Jehanne jadix » et paravant sa femme et de tous leurs parens, amis » et bienfaiteurs, et aussi lesdites dames sont et seront » tenues de aler à l'offerande à chascune des dites mes- » ses chascune d'un denier tournois, et seront lesdites » messes registrées et escriptes au matrologe de le dite » hostellerie, adfin d'en avoir mémoire perpétuelle. Item, » avec ce le dit Estienne a pareillement donné et au- » mosné aux dites dames suers et frères et aux pauvres » d'icelle hostellerie, qui seront pour le temps advenir » logiez et herbergiez en icelle hostellerie, douze septiers » de vin blanc ou vermeil sain et net de rente perpétuelle » chascun an à toujours, qui se penra ou celier d'icelles » dames et suers et qui de ce paier et livrer sont et se-

» ront tenus à toujours chascun an comme dit est, mo-
 » yennant la somme de douze escuz d'or à la couronne
 » chascun valissant 18 sols p., que pour ce frère Martin
 » Dorgent rendu et procureur de la dite hostelerie
 » souffisaument fondé de procuration seelé du seel de
 » chappitre de l'église Saint-Gervais de Soissons et en
 » la présence de toutes les dames de la dite hostelerie...
 » lequel vin sera distribué chascun an en la manière
 » qui s'ensuit, cest assavoir : à chascun merquedi des
 » quatre temps trois septiers dudit vin, desquelz trois
 » septiers elles et des frères de ladite hostelerie au-
 » ront la moitié, et les pauvres malades qui seront en
 » ladite hostelerie auront l'autre moitié qui leur sera
 » distribué par ordre et loialement, et pareil vin que
 » lesdites dames auront, et parmi ce faisant chascune
 » desdites dames, frères et povres seront tenus de dire
 » chascun jour desdiz quatre merquedis chascun an
 » une paternostre et Ave Maria en paravant (10 mai
 1408). » — Donation faite par Jean Gebert et Jeanne, sa
 femme, habitants d'Acy, « bien advisiez et conseillez
 » en leurs consciences regardans et considérans le grant
 » aage qu'ils ont et que doresnavant ilz ne pevent la-
 » bourer tant peu de héritages qu'ils ont et aussi qu'ilz
 » n'ont aucuns hoirs de leurs corps là où ils se puissent
 » retraire, considérans aussi les grans biens charitez et
 » nécessitez qui se font de jour en jour en l'Ostel Dieu
 » de Saint-Gervais à Soissonz, là où ils ont repairié et
 » esté receu doucement et amiablement par plusieurs
 » foiz et par spécial ou temps des guerres qui derre-
 » nièrement ont esté au dit Soissons et au pais environ,
 » et que oudit hostel ilz ont eu saulve une partie de leurs
 » chevances et leurs corps ; et pour ce n'en vueillans
 » estre reprins du péchié de ingratitude mais récom-
 » penser le bien a eulz fait de tout leur pover et deso-
 » resnavant penser au sauvement de leurs âmes, »
 donnent à l'Hôtel-Dieu tous leurs meubles, leurs mai-
 sons, jardin et vignes sis à Acy. « Les dames rendues
 » et gouverneurs » leur garantissent « mengiers, chauf-
 » fers, couchiers, levers, vestus, chaussiers de toutes
 » choses affuleis et toutes autrez nécessitez quelzcon-
 » ques, bien et convenablement selon leur santé et en
 » maladie et après leur trespas feront enterrer obsèques
 » et messes bien et convenablement ainsi qu'il appar-
 » tient à bons crestiens et crestiennes. Ils feront le
 » prouffict et seront tenus de faire à leur pover tant
 » audit hostel comme ès membres d'icellui et par espé-
 » cial en l'ostel que la dite hostellerie a à Sainte-Gene-
 » viève-lez-Soissons là où ilz demeureront tant qu'ilz
 » pourront servir. Une « cuve à espuisier, » deux lits,
 un eserin, un pétrin, une chaudière, un chaudron,

deux « pos de queuvre, » deux « paelles, » un « pot
 » fregieil, » deux d'étain, six écuelles d'étain, une
 « coiffette, » un « cramail, » un « audier, » un « greil, »
 avec plusieurs menues choses composant leur mobi-
 lier. Leurs immeubles consistaient en maison, jardin,
 verger et vignes. Ils choisirent pour procureurs Pierre
 Garitel, chanoine, et Martin Dorgent, rendu. — Autori-
 sation donnée par le chapitre de Soissons d'accepter
 cette donation (14 avril 1415). — Baux et déclaration de
 maison, vignes, terres et prés sis à Acy (22 janvier
 1479 — 17 avril 1788).

5. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1469-1748. — Baux faits par les sœurs et reli-
 gieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons à cause de leur ves-
 tiaire, de maison, jardin, bois et terres sis à Puisieux,
 hameau d'Acy.

6. (Liasse.) — 9 pièces, papier ; 4 pièce, parchemin.

1699-1763. — Obligations et réobligations au paye-
 ment d'un surcens de 60 sous assigné sur des terres sises
 à Acy, lieuxdits la Durline et au Caillois. — Sentence
 du bailliage de Soissons qui condamne Jean Debucy au
 payement de 29 années d'arrérages.

7. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1771. — Bail à surcens fait par l'Hôtel-Dieu de Sois-
 sons à Jean Polta, vigneron à Acy, de maison sise à Acy,
 lieudit au Carrier, jardin et terre provenant de la mala-
 drerie de Cauroy.

8. (Liasse.) — 61 pièces, papier ; 12 pièces, parchemin.

1239-1700. — Constatation de l'existence de la
 maladrerie du Puits d'Ambriers (1239, copie informe du
 xviii^e siècle). — Copie du 28 août 1698 du testament en
 langue vulgaire, du 2 avril 1269, de Jean, comte de
 Soissons, inscrit en un vidimus de l'officialité de Sois-
 sons de mars 1285. Ce seigneur donne à la dite mala-
 drerie une somme de 20 sous. — Affranchissement fait
 par le chapitre cathédral de Soissons, devant l'official
 de la même ville, d'Herbert, fils de Pierre Doubret et
 de Marie, pour lui faciliter la prise d'habit dans la lé-
 proserie du Puits d'Ambriers (mercredi après la fête de
 saint Nicolas d'hiver 1339). — Copies, du xviii^e siècle,
 d'arrêts du Parlement de Paris relatifs à un procès ins-
 truit entre Marion de Bussy et les habitants d'Acy, qui

refusaient de l'admettre dans la léproserie, sous le prétexte que ses lettres étaient subreptices : par le premier arrêt, du 27 mai 1342, le Parlement retient la cause ; par le second et le troisième, il ordonne une enquête et décide que provisoirement Marion de Bussy restera dans la maison (6 juin 1342 et 12 mai 1343) ; le quatrième décide que les droits de nomination et de révocation des frères et sœurs de cette léproserie restera aux dits habitants, conformément à l'enquête (22 novembre 1343). — Arrêt de la même cour, constatant que par les guerres la maison ou maladrerie a été démolie. — Les guerres finies, les habitants d'Acy y ont fait des réparations pour plus de 200 livres et défriché 80 arpents de terre (10 juin 1482). — Aliénation consentie par les habitants d'Acy, de ce domaine, pour subvenir au paiement de leur taille s'élevant à 510 écus 58 sous et se libérer envers André Seguin, homme d'armes du duc de Chaulnes et leur bailleur de fonds du temps des troubles de religion. — Adjudication des revenus de la maladrerie d'Acy (4 janvier 1659). — Ordre du Roi de loger et de fournir des vivres aux officiers et soldats de la compagnie de Bourdoulle pour 40 jours (25 janvier 1671) ; de Pargny, aux habitants d'Acy, de fournir des vivres (26 mars 1672). — Revendication faite par l'ordre de Saint-Lazare contre Pierre Leboistel, vicomte d'Ambriers, dame Florimond Bonnet, veuve de celui-ci et Bardeville, du domaine du Puits d'Ambriers. — Avis de Fabio Brulart de Silléri, évêque de Soissons, sur l'union des maladreries de Pontarcher, Cauroy, Condésur-Aisne et Acy, dite du Puits d'Ambriers. — Reprise d'instance de cet établissement contre Claude Leboistel, vicomte d'Ambriers. — Factum imprimé qui explique les prétentions de l'Hôtel-Dieu. — Inventaire des pièces de production. — Signification faite au dit Hôtel-Dieu d'un arrêt du conseil d'État, qui maintient Leboistel en possession.

9. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1210-1739. — Haymard, évêque de Soissons, atteste que Gervais, archidiacre de son église, a résigné entre ses mains l'église d'Aiguizy, et qu'aux instances du dit Gervais et du chapitre, l'Hôtel-Dieu de Soissons en a été investi, à charge d'en laisser l'usufruit au même Gervais (mai 1210, original en latin, parchemin) ; — que Herbin Balduls et Aélide, sa femme, songeant à leur salut, ont abandonné à Adam Racher, chevalier, leur suzerain, la dîme qu'ils possédaient à Aiguizy, et que le dit suzerain l'a remise à l'évêque, qui l'a conférée au prêtre André, au nom de l'église, du consentement

d'Herbin, de sa femme et du dit Adam Racher (avril 1211). — Charte en latin portant abandon de cette dîme et de Martin Hote avec son hostise audit Hôtel-Dieu (1217). — J. de Tornella (de la Tournelle), archidiacre de Soissons, voulant terminer des difficultés élevées entre lui et le chapitre de Soissons, permet à Nivelon, chanoine, de disposer de l'église d'Aiguizy (ecclesia de Aguseio), sous la condition de donner à l'Hôtel-Dieu des biens en remplacement comme il le jugera convenable (mai 1226). — R. de Vailly, official de Soissons, atteste que Gilbert, chevalier d'Aiguizy, dit le Moine, et Ermengarde, sa femme, ont, devant l'officialité, donné à Maurice, curé d'Aiguizy, une rente de trois setiers de blé d'hiver, mesure de Châtillon, à prendre sur un quart de la dîme de Forzy. Gaucher et Simon, fils des donateurs, ratifient cette donation. Le donataire abandonne ensuite cette rente aux curés d'Aiguizy, de Vezilly et de Coulonges, sous la condition de célébrer l'anniversaire du dit Maurice dans leurs églises, et de célébrer à Aiguizy son service funèbre (juin 1239). — R. de Vailly, chanoine, et Th. de Mons, official de Soissons, attestent, devant l'officialité, que le dit Gilbert d'Aiguizy et sa femme ont, au mois de juin 1239, fait don à Maurice, curé d'Aiguizy, d'une rente annuelle exigible au Noël, de trois muids de blé d'hiver, mesure de Châtillon, sur un quart de la dite dîme, qui leur était échue par succession. Cette concession a été ratifiée par les donateurs et leurs enfants. Le donataire a abandonné sa rente au mois de juillet 1243 au chapitre de Soissons, qui s'est engagé de faire célébrer annuellement, dans leur église, le lendemain de la fête de saint Léger, une messe de Saint-Esprit pendant la vie du dit Maurice. Les chapelains et chanoines qui assisteront à ce service et à celui de l'anniversaire de Maurice recevront de l'argenterie, une joie (joya) d'un pain et d'un quart de vin (quarte vini). — Les maître, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons se soumettent à l'arbitrage de Nicolas de Sainte-Solengye, chanoine de Soissons, et de Gille de Courrobert, pour terminer des difficultés survenues entre eux et Billerm, dit la Brebis, écuyer, au sujet de certains héritages, d'un pré, situé près de Plessier, et d'une terre labourable sise à Aiguizy (1306, samedi avant la fête de saint Martin d'été ; originaux en latin sur parchemin). — Vente faite par Oudins Moriaux aux frères et sœurs de l'ostellerie de Saint-Gervais, de trois pièces de terre arable (sèmeure), sises à Aiguizy, l'une de trois quarteux et demi dessus Escourtart ; la seconde, au chemin dit Escorchevache, de trois mines trois verges et un quart, et enfin la dernière de trois quarteux et demi, au même lieu, moyennant la

somme de 10 livres 17 sous 6 deniers tournois payée comptant (1333, mi-carême). — Acensement fait à Gilet Mosse, habitant de Berthenay, d'une mesure sise à Aiguizy, moyennant une redevance annuelle de 40 sous tournois exigible au jour de « Pasques commeniaus. » Il devra construire à ses frais une maison sur l'emplacement de cette mesure, dans les six ans (mercredi avant Pâques fleuries, 1356); originaux en langue vulgaire. — Baux des dîmes d'Aiguizy, de Forzy et de Berthenay, et d'un setier de pré sis à Ougny. — Reconnaissance des bornes des territoires d'Aiguizy, Berthenay et Forzy. — Prêt de 7 setiers de blé et de 8 setiers d'avoine à André Martin, curé d'Aiguizy.

10. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1539-1751. — Procédures. — Trouble apporté par Pierre de Condé, seigneur de Forzy et de Vendières, à la possession de la dîme d'Aiguizy. — Paiement de fermages ariérés de cette dîme. — Conflit de juridiction entre les sièges de Soissons et de Châtillon pour la solution d'un procès intenté devant ce dernier bailliage par le curé d'Aiguizy, réclamant des vases, ornements, linges et livres nécessaires au culte, dus par l'Hôtel-Dieu de Soissons, en qualité de décimateur. Celui-ci prétend que les lettres de garde-gardienne octroyées par le roi Louis XIV portent attribution et juridiction au bailliage de Soissons, sauf appel au Parlement.

11. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1749-1752. — Lettres de Baudelot, ancien capitaine des bombardiers, seigneur d'Aiguizy, Bouxin, curé d'Aiguizy, Neveux, Dorigny, l'abbé de Vinay, prévôt de Reims, des religieuses de Longueau, de de Montfoury, abbé d'Orbais, de Trichet, curé d'Orbais, concernant ce procès et la part contributive de l'Hôtel-Dieu de Soissons, en qualité de décimateur, au paiement des frais de réparation de l'église d'Aiguizy et d'achat d'ornements et de vêtements sacerdotaux, notes, mémoires, états de frais, etc.

12. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1645-1782. — Baux, déclarations et arpentage de terres et de pré sis à Ambleny, de terres sises à Pernant et Laversine, provenant de la donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Noel, procureur au bailliage de Soissons, le 10 novembre 1698. — Payement de fermages.

13. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1713-1785. — Baux de terres situées à Ambleny, provenant de la maladrerie de Pontarcher, unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

14. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1264-1789. — Jean de Torote, official de Soissons, atteste que Thecia, fille d'Herbert de Choolin d'Ambleny, reconnaissante des bienfaits reçus de l'Hôtel-Dieu, a légué ses meubles à cette maison (septembre 1264); — que Raoul d'Ambleny, chevalier, et Biatride, sa femme, ont vendu à l'hôtellerie de l'église de Soissons, une rente d'un demi muid de blé d'hiver, sept aissins et un pichet comble d'avoine de terrage, mesure de Haute-fontaine, à percevoir dans la paroisse de Haute-fontaine (in parrochia de Altero Fonte), de quatre aissins et un pichet comble d'avoine en hostises; de quarante-cinq parisis de droit cens, de quatre chapons et demi, de deux poules, de sept pains, dont quatre de fournage et trois « de paribus; » une petite vigne et une taie, les gants (wantos) et ventes de toutes ces choses, le tout possédé en franc alleu, moyennant la somme de quarante-deux livres parisis payée comptant (1269, mercredi après la fête de Toussaint; original en latin). — Jean Daussy, jeune habitant d'Ambleny, en « la paroisse d'Artoize, » reconnaît posséder maison, jardin, verger, terre, vigne, bois et savart, contenant en tout vingt verges, au grand chemin d'Ambleny, moyennant un surcens annuel et rachetable de cinquante-six sous parisis, payable à Michaut Richon et Jeanne la Jeunière, qui se réservent la moitié des noix que produiront les immeubles cédés. Le preneur est tenu de les battre et les bailleurs doivent les ragrouer (8 mars 1469; original en langue vulgaire). — Michaut Richon et sa femme ayant donné depuis longtemps à Jeanne, femme d'Oudart Chauvel, une rente de quatre sous parisis affectée sur cinq setiers de vigne, territoire d'Ambleny, « tenant » au chemin qui monte en chastel, pour d'icelle rente » joyr et posséder par les dames et ayans cause dicellui » hostel dieu à tousjours perpetuellement affin destre » demourez participant ès prières, messes et oroisons » qui se faisoient chascun jour, et sont faites, dittes et » celebrées en l'ostel dieu saint Gervais pour le remedde » de son ame et des bonnes personnes qui accomplissent » en icellui lieu les saintes euvres de miséricorde en » donnant et aulmosnant du leur, donnent audit hostel » dieu affin que les dames et suers d'icellui puissent » mieulx et plus grandement acomplir les œuvres de

» misericorde en icellui, » les droits qu'ils avaient sur cette pièce de vigne, une terre et un savart (22 avril 1469). — Michel Richon et Momée, sa femme, « à present demeurans en l'église et monastère de Saint-Jehan es vingnes les ledit Soissons en considération » de leur foiblesse et impotence de corps à cause de la » grant aage quilz avoient vestus et que de leur corps » n'avoient lignée ne esperoient avoir » donnent à l'Hôtel-Dieu leur fortune, consistant « en deux lits, deux » couvertaires, six paires et demye de draps à lit, quarante aulnes de toile tant chanve que estoupes, une » grande nappe et trois petites, un grant doublier, trois » petis, une sainture d'argent telle et quelle, quatre plas » d'estain, quatorze escuelles meslées, neuf pos meslez » grans et petis, deux pos de cuyvre, trois grandes pailles » d'arain a queue, deux petites pailles de fer, ung grant » chauderon noir, ung petit, une grande chaudière et » une grande paille d'arain ronde à deux ances, deux » petites pailles d'arain rondes, une quicoudaine, ung » bacin et le pot lavoir, une paille coulouoire, une marmitte blanche d'arain, huit cuillerectes de laiton et » ung cheminon. Item, une maison, court, jardin, lieu » et pourpris, vingnes, prez, bois et terres appartenant » à la dite Jeanne, seans en la ville d'Ambleny et pays » d'environ. » Michel donne en outre l'usufruit de ses biens. Les donateurs paieront vingt-six livres tournois en deux années expirant à Pâques, « et moyennant et » parmy ce les frères et seurs dudit hostel dieu donnent » à chacun des donateurs logis, bois et feuille pour eulx » chauffer, et pour leur vivre chacun jour ung pain de » mesnaige, ung lot de vin sain et net avec une pièce de » cher vaillissant huit deniers parisis chacun jour que » l'on mangera cher, avec le frommaige et fruit selon la » saison, et en jour de poisson à chacun d'eulx pour » chacun repas deux œufz, avec le fruyt et frommaige ; » et en temps de karesme pour chacun d'eulx à chacun » repas ung harenc ; et se vestiront et chaufferont lesdiz » conjointz à leurs despens propres toute leur vie » comme bon leur semblera. Et avec ce seront tenus » iceulx frères et seurs ensevelir et inhumer en terre » sainte lesdiz conjointz donateurs et chacun d'eulx » après leurs trespas et faire faire leur service obsecque » et funérailles comme à leurs personnes et estat appartient bien et souffisamment » (2 octobre 1474). — Baux, réobligations à ces baux ; renonciation de bail faite par Jean Barat ; arpentages de ces propriétés. — Transaction avec la fabrique de l'église de Saint-Jacques de Soissons pour la liquidation de la succession de Jean Ferret, chanoine et grand archidiacre de Soissons.

L'Hôtel-Dieu reçoit 1,300 livres, une rente de 6 livres 12 sous et une terre sise à Ambleny.

45. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1476-1782. — Remise faite par Hugues Gelvye, habitant d'Ambleny, d'une rente de deux sous parisis exigible à la Saint-Martin d'hiver, à prendre sur 5 setiers de vignes à Ambleny, lieudit en Juvenel, léguée à l'Hôtel-Dieu par Bernard Gelvye son père. Cette somme est destinée à l'achat de charbon pour chauffer les pauvres et infirmes la nuit de Noël (18 octobre 1476, original en latin). — Reconnaissances, titres nouveaux et quittance de cette rente ; — assignation des débiteurs devant le prévôt d'Ambleny ; — sentence rendue contre eux. — Baux de 7 setiers de terres sises à Ambleny. — Titres d'acquisitions, obligations et réobligations d'un surcens de 13 livres 10 sous donné, le 19 juillet 1695, par Marguerite Calland, et assigné sur une maison et dépendances sises à Ambleny, rue Quillette, à la charge par l'Hôtel-Dieu de célébrer annuellement quatre messes basses, savoir : deux au jour anniversaire du décès de la donatrice, la troisième le jour de sainte Marguerite, et la quatrième le jour de l'Assomption. — Sentences du présidial de Soissons qui condamnent Claude Lardon, notaire à Ambleny, au paiement de cette somme. — Estimation des réparations à faire à ladite maison, etc.

46. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1655-1784. — Arpentages, acquisitions, baux, rétrocession de bail, adjudication de récoltes d'une ferme sise à Hartennes et de terres sises à Parcy, données le 1^{er} mai 1741 par François Crestien, ancien écuyer, porte-étendard des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis, à charge par l'Hôtel-Dieu de lui servir une rente viagère de 600 livres exigible en deux termes, 11 novembre et 11 mai. — Adjudication de récoltes en 1757.

47. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1659-1766. — Actes d'acquisition, baux, vente, déclarations, rétrocession de bail et arpentage de maison et terres sises à Autrèches, acquises le 3 novembre 1692 de Nicolas Levacher, commissaire des guerres. — Quittance d'indemnité due à Jean-Charles de La Fontaine, seigneur d'Autrèches, à cause de cette acquisition. — Vente de récoltes. — Obligations et réobligations à surcens.

48. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1651-1784. — Legs fait, le 2 mai 1651, par Gilles Benoist, de terres sises à Autrèches (Oise), dont il réserve l'usufruit à son frère. — Arpentage et baux de ces immeubles.

49. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1786. — Baux de neuf ans de terres et de pré sis à Autrèches (Oise), provenant de la maladrerie de ce lieu unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

20. (Liasse.) — 24 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1680-1785. — Baux de neuf ans et arpentages de maison, chapelle, grange, cour, écurie, bergerie, prés, terres, vignes et bois, provenant de la maladrerie de Bazoches unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Arrêt du Conseil d'État du 7 septembre 1779, qui maintient cet Hôtel-Dieu dans la possession de ces biens, à l'exclusion des Commandeurs et Hospitaliers de l'ordre de Mont-Carmel, et procédure contre ceux-ci pour obtenir le dit arrêt.

21. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1477-1767. — Baux d'un arpent de pré sis à Belleau, lieudit la Masure Baudet, des deux tiers des oblations faites en l'église de Belleau les quatre jours notaux et au jour et fête de saint Étienne, patron de la paroisse ; — des deux tiers des dîmes, menues dîmes, noales et accints de la même paroisse, de Montchevret, de Montgivron, de La Pierre, de La Bove et de La Brusse, et de partie des dîmes de Crouttes, dites entre l'eau, le champ de vel et les vingt muids. Sentence qui maintient ces droits à l'exclusion du curé, propriétaire du surplus. — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et le curé de Belleau, d'une part, Jean Michon et Denis Bufflet, curé de Bouresches, d'autre, au sujet des dîmes du dit Bouresches, de Belleau, de Givry et de Lucy-le-Bocage. Les triages du côté de Vézilly, Givry et Belleau appartiendront aux dits Hôtel-Dieu et curé. L'Hôtel-Dieu jouira seul de celle du champ vert (15 septembre 1509). — Sentences de l'officialité de Soissons et du bailliage de Château-Thierry, qui règlent les droits des mêmes. — Commission du Châtelet pour contraindre Michel d'Orléans, curé, et les autres habitants de Lucy-le-Bocage à restituer à l'Hôtel-Dieu la dîme qu'ils ont perçue (1514). — Baux, lettres de rescision contre l'un

de ces baux ; transaction avec Jean Gauthier, curé, pour les mêmes dîmes.

22. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1509-1788. — Sentence de la justice de l'évêché de Soissons qui condamne Jean Lourdin et Mathieu Barlet, fermiers de l'Hôtel-Dieu au Mont-Sainte-Geneviève, à payer annuellement au dit Hôtel-Dieu vingt sous parisis, comme détenteurs de terres, prés, vignes et jardin à Belleu. — Titres d'acquisition, donation, baux de maison, bois, jardin, terres et vignes sis à Belleu, donnés le 4 décembre 1551 par Claude Bernardy, chanoine de Soissons.

23. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1503-1788. — Baux de huit setiers de terre sis à Belleu, lieudit au Poirier de Saye ou aux Gadins, et d'un arpent de pré lieudit le Marais.

24. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1581-1789. — Titres d'acquisition, baux et arpentage de la maison dite le Colombier, de terres, vignes, prés, bois et jardin sis à Belleu, provenant de l'ancien domaine de l'Hôtel-Dieu de Soissons, et de donations faites à cet établissement par Pierre Debas, chirurgien à Soissons, et par Louise Javanet, sa femme, le 18 décembre 1687. — Donation des dits immeubles.

25. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1454-1782. — Bail à surcens à la redevance de seize sous parisis fait par Colart Gobaille, dit de Crécy, marchand à Soissons, à Jean-Fleury, tellier, et à Col-laye, sa femme, de maison, vignes, savarts et jardin sis à Berzy-le-Sec. — Donation de ces immeubles faite par les dits époux à l'Hôtel-Dieu, qui leur cède une maison, sise à Soissons, rue de la Procession (Saint-Remy), et s'engage à célébrer trois messes le jour du décès des donateurs. Ceux-ci réservent l'usufruit à eux et à leur descendance. — Baux des dits immeubles.

26. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1307-1787. — Baux de bois et vignes sis à Billy-sur-Aisne ; réobligations d'un surcens de sept livres dix sous légué par Antoine Bourdonnais, chanoine de Soissons, le 18 avril 1618, et assigné sur une vigne sise au

dit Billy, lieudit en Bœuf Main, de la contenance de six setiers quatre verges. — Extrait du testament du dit Bourdonnais.

27. — (Liasse.) 48 pièces, papier; 4 pièce, parchemin.

1551-1788. — Délivrance faite, le 8 mars 1624, d'une terre de six setiers sise à Billy-sur-Aisne, lieudit au Grand Jardin, léguée à l'Hôtel-Dieu, le 6 août 1621, par Marie Destrée, femme de Pierre Thiéry, à la charge de faire dire à perpétuité dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour la dite Destrée, au même jour qu'elle décèdera, une messe basse des trépassés, et à la fin le psaume De profundis avec les suffrages, par l'un des chapelains.

28. — (Liasse.) 4 pièce, parchemin; 4 pièce, papier.

1677-1747. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant à l'intendant et à l'évêque de Soissons de donner leur avis sur un projet d'union des biens de la maladrerie de Blérancourt à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Reconnaissance faite par Jean de Saint-Étienne, prieur des Feuillants de Blérancourt, et ses religieux, qu'ils ont pris les biens de la maladrerie de Blérancourt à titre de surcens, moyennant une rente foncière de cent livres, exigible le 1^{er} janvier, sur les fonds de laquelle maladrerie ils ont fait construire leur couvent, mais que par arrêt du 28 mai 1694, obtenu sur leur requête, le conseil a réduit cette rente à cinquante livres, au profit du dit Hôtel-Dieu.

29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1399-1406. — Délivrance d'un legs fait le 18 juillet 1399 par Mathieu Watrinet, chanoine et écolâtre de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, d'une maison sise au château de Braine, devant les prisons, provenant de Watier le Tenneur, pour en diviser les revenus en quatre parties égales, l'une pour le maître (rector), la seconde pour la personne qui refait les lits (reparatrix lectorum), la troisième pour la pitance des pauvres et la quatrième pour celle des sœurs. Watrinet donne en outre vingt livres parisis pour l'amortissement de cette maison. — Les sœurs seront tenues annuellement, le jour de son anniversaire, de faire célébrer une messe en la chapelle, où elles assisteront (mercredi après la fête de la Toussaint 1399). — Baux viagers de cette maison.

30. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1476-1775. — Baux de vignes et de pré sis à Bucy-le-Long. — Transaction avec Nicolas Paris, vigneron à Crouy, qui s'oblige à payer une rente de soixante sous au lieu de trente, fixée par le bail fait à ses prédécesseurs.

31. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1405-1784. — Donation de deux vignes sises à Bucy-le-long, faite par Gérard Lefèvre, chanoine, « me » de pitié et de devotion, regardans et considerans les » grans biens charitez et aumosnes que ou faisoit et fait » de jour en jour en l'ostelerie de l'ostel-dieu de Saint- » Gervais audit Soissons et la grant quantité de povres » que on y reçoit, soustient et loge de jour en jour à » icelle hostelerie de Saint-Gervais, pour augmentation » et accroissement de leur maison et pour tousjours » persévérer à continuer le bien que on y a acoustumé de » faire» (14 novembre 1411). — Acte d'acquisition de cette vigne par le dit Gérard; — baux et arpentage de cette propriété.

32. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1651-1787. — Baux de trois pichets de terre sis à Bucy-le-Long, lieudit le pré Saint-Gervais.

33. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1724-1783. — Baux de quatre verges de vigne sises à Bucy-le-Long, lieudit le Mont Bèze, léguées à l'Hôtel-Dieu par M^{lle} Fréret, le 20 décembre 1724.

34. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1650-1788. — Actes d'acquisition, baux de terres et vignes sises à Bucy-le-Long. — Obligations au payement d'arrérages d'un surcens provenant de M^{lle} Fréret. — Dutour de Noirfosse cède une terre en échange d'un bois, lieudit en Caille.

35. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1203-1774. — Christophe, prêtre, donne dix setiers de vigne à Bucy-le-Long, par reconnaissance de pareille quantité dont l'Hôtel-Dieu lui avait laissé l'usufruit en Abellai (1203, original parchemin latin). — Agnès la Crochete, femme de Colart Trubert, donne, du consen-

tement de ce dernier, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, une maison sise à Bucy-le-Long, lieudit en Broion, et un setier de vignes, même territoire, lieudit en Treilles, tenant à la vigne dudit Hôtel-Dieu (février 1202; original latin parchemin). — Girars de Aconnin, écuyer, et Ysabiliaus, sa femme, donnent à l'Hôtel-Dieu de Soissons divers cens et surcens assignés sur des vignes sises à Bucy-le-Long, en échange d'une rente de 12 setiers de vin perçue sur une vigne sise même territoire lieudit le Planteis. « Hues damoisiaus cuens de Soissons et sires » de Cymai » (Chimay), approuve cet échange en qualité de suzerain (avril 1303, original parchemin en langue vulgaire). — Jacques De la Croix de Buci reconnaît devant Gilles d'Ambleni, notaire juré de l'officialité de Soissons, devoir à l'Hôtel-Dieu de Soissons, comme possesseur de terres et savarts sis à Bucy-le-Long, une rente annuelle de cinq essins de blé exigible à la Circoncision (janvier 1308, original latin parchemin). — Affectation des héritages de Guyot Maquillon, mercier à Soissons, au paiement d'un cens de 28 sous et 3 mailles parisis dû à l'Hôtel-Dieu de Soissons (20 mai 1395). — Baux et arpentages de terres et de vignes sises à Bucy-le-Long; — paiement de fermages; — répression d'anticipations commises au préjudice de l'Hôtel-Dieu par Ferté.

36. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1671-1784. — Baux et arpentages des biens, maisons, grange et jardin de la maladrerie de Bucy-le-Long, sise audit Bucy, et de terres sises à Bucy-le-Long, Chivres et Missy-sur-Aisne.

37. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1651. — Testament de Nicolas Couvreur, habitant d'Aconin, laissant à l'Hôtel-Dieu de Soissons, une rente de 70 sous à prendre sur des terres sises à Buzancy.

38. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1741-1764. — Bail et réobligations d'un surcens de 6 livres assigné sur un essin de vignes à Beugneux.

39. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1670--1708. — Actes d'acquisition de la ferme dite la Maison-Brûlée, et de terres abandonnées à l'Hôtel-Dieu par les exécuteurs testamentaires d'Adrien de La-saulx, doyen du chapitre, à charge de services religieux. — Constitution d'une rente de 75 livres sur cette ferme; — baux et arpentage de la même ferme, et de terres sises à Celles-sur-Aisne et à Condé-sur-Aisne, qui en dépendaient.

(AISNE). — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

40. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1510-1688. — Baux de 93 perches de terre en quatre pièces, de moitié des dîmes des grains et de vin, et des mesures, dîmes et novalles de Celles-en-Brie. — Transaction avec le curé de Celles pour la fixation de la dîme. — Procès soutenu devant le bailliage de Château-Thierry par le chapitre et l'Hôtel-Dieu de Soissons pour cette fondation. — Règlement de la portion congrue. — Abandon de la dîme au curé pour se rédimmer de la portion congrue de 300 livres et des réparations à faire au chœur et au clocher de l'église.

41. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1503-1788. — Lettres royaux mandant au prévôt de Soissons de faire vendre la ferme de Chacrise, appartenant aux enfants de feu Guyot, boucher, et d'employer le prix de la vente au rachat de rentes constituées et au paiement d'arrérages, etc. (5 janvier 1503). — Acquisition de cette ferme pour l'Hôtel-Dieu par Jean Bernard, doyen de Saint-Wast, et Jean de Villiers, chanoine, exécuteurs testamentaires de Jean Millet, évêque de Soissons, moyennant 300 livres tournois, à la charge par ledit Hôtel-Dieu de faire chanter à perpétuité en sa chapelle, le lendemain de la division des apôtres, pour ledit évêque, par le curé des fonds, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et par les enfants de chœur, une messe haute à neuf leçons de Requiem et les vigiles. — Commission délivrée par Robert Morillon, lieutenant de la prévôté de Soissons, à Pierre de Jouengnes, garde commissaire. — Entérinement desdites lettres par ce dernier (24 janvier 1503). — Investissement devant celui-ci, au profit de l'Hôtel-Dieu, qui présente pour homme vivant et mourant Guillaume Leclerc, fils de Nicolas Leclerc, apothicaire (4 septembre 1504). — Donation faite par Jean Bouchier et Adrienne, sa femme, d'une maison et de quatre setiers de vignes, de pré, de chènevière, de jardin et de terres à Chacrise, « pour la bonne » amour affection et dévotion quilz avoient et ont à » l'ostel dieu St-Gervais et affin quilz soient participans » es prières bienffaitz et oroisons qui se font et feront » perpétuellement audit hostel dieu, et aussi affin de » récompenser et aucunement rémunérer les bienfaiz » audit Jean Bouchier en icellui hostel dieu en son jeune » aage lui estant frappé de la peste, lequel fut porté ou » mené de l'ostel de son père audit hostel dieu, auquel » lieu fut pensé et sollicité en telle manière que à l'aide » de Dieu il fut sauvé et gary de ladite maladie » (3 novembre 1506). — Baux de ces propriétés. — Renonciation faite à un bail par Jean Mansart. — Présentation

d'homme vivant et mourant à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. — Engagement par l'Hôtel-Dieu de fournir à Guillaume Viloin 15 setiers de blé dus par Guillaume Judas, fermier de l'Hôtel-Dieu. — Sentence de la justice de Notre-Dame qui condamne les héritiers dudit Judas à faire les réparations convenables et à payer à l'Hôtel-Dieu 6 muids de grains de fermage. — Échange de propriétés sises à Chacrise, avec Nicolas Regnault, seigneur de Chacrise (26 mai 1619). — Estimation de récoltes. — Remise de fermages. — Arpentages. — Résiliation et rétrocession de bail. — Indication des réparations à faire au presbytère de Chacrise.

42. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1254-1797. — Charte de l'officialité de Soissons attestant qu'Oudet de Châtillon et Aélide, sa femme, ont vendu à l'Hôtel-Dieu de Soissons, moyennant 70 livres tournois, 15 setiers de terre et une rente de 10 setiers de blé à percevoir sur le moulin de Champvoicy. — Emmeline de Chanvoissi, Bernier de La Place, père d'Aélide, et les enfants de celle-ci en mainburnie, Perrot, fils dudit Bernier, Emelotte et Perote, sœurs d'Aélide, Perrot, époux d'Emelotte et Gérard de Lagni, époux de Perote, ratifient cette vente sous la garantie de Jacques Beelens, Girard Jorbelet le bouceie, Jacques Richez, Roger Viele et Emmeline Gouvion pléges. Jacques de Châtillon, Thiéry des Loges et le doyen de la chrétienté de Châtillon assistent à la présentation de ces pléges (mars 1254). — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et le prieur de chapelle à Urray, de la dépendance de l'abbaye de Rebais. Les maître, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu affirment que la justice des hostises de Jean Lebrinois, de Perrotin, fils de La Rogerete, surnommée la Cointe, sises à Champvoicy (*apud Campum vicinum*), et les émoluments de cette justice appartenaient uniquement à leur maison. Ces trois hostises seront désormais communes entre les seigneurs de Champvoicy. L'Hôtel-Dieu pourra enclorre sa maison de murs et la fortifier comme les murs en maintenant les haies (sepes), sauf les droits de justice (décembre 1300). — Raoul, prieur de Sainte-Gemme, ratifie cet accord (décembre 1300). — Transaction entre le chapitre de Soissons et Hugues, prieur de Saint-Martin-des-Champs, amortissant les acquisitions faites par l'Hôtel-Dieu à Champvoicy. L'abbaye de Rebais prendra sur la communauté de Champvoicy, en la part de l'Hôtel-Dieu, 5 setiers de blé, et l'autre abbaye, 2 setiers et demi ; et en cas de ruine du moulin, l'Hôtel-Dieu cessera de payer tant qu'il cessera de moudre

(avril 1323). — Mandement de Pierre le Juniaus, bailli de Vitry, enjoignant au prévôt de Châtillon de rétablir l'Hôtel-Dieu de Soissons et ses co-propriétaires dans leurs droits de justice (1316, jeudi après la Saint-Jean-Baptiste). — Mandement de Jean de Lintelles, lieutenant au même bailliage, donnant main-levée des revenus de l'Hôtel-Dieu de Soissons, saisis pour arriver aux réparations de la maison. 8 livres ont été consacrées « aux » réfections plus nécessaires d'icelle » (28 octobre 1387). — Godemars dou Fay, sire de Bocheon, bailli de Vitry, confirme les droits du chapitre à Champvoicy (jeudi avant Pâques 1327). — Amortissement au profit de l'Hôtel-Dieu, du pressoir et du quart d'une grange sise à Passy-sous-Sainte-Gemme, de terres et du quart des droits de haute justice de Champvoicy (18 septembre 1329). — Baux, déclarations des maisons, bâtiments, masure, jardins et terres de l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Cueillerets des droits de cens appartenant pour un tiers à cette maison. — Vente faite par Étienne Brougnon audit Hôtel-Dieu, de 100 livres de rente (16 février 1508). — Perception de cens. — Nomination par ledit Hôtel-Dieu de Guillaume Brougnon, maire à Champvoicy, 1515. — Déclaration faite au terrier de ce village, 1530. — Démarcation des censives de l'Hôtel-Dieu de Soissons du prieuré de Sainte-Gemme et de la chapelle d'Urray (1530-1534). — Arpentage. — Paiement de rente de 5 livres due par les héritiers d'Étienne Brugnion, 1544. — Indication des réparations à faire à la ferme de Champvoicy par Jean Brugnion, fermier (1547-1555). — Aveu et dénombrement de la seigneurie de Champvoicy ; — présentation d'homme vivant et mourant à Charles Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Château-Thierry, etc.

43. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1510-1775. — Reconnaissance faite par Mille Cauchard, curé de Champvoicy, que la moitié des grosses dîmes et novales de sa paroisse, et la moitié des oblations des quatre jours annuels appartiennent à l'Hôtel-Dieu. — Baux de ces dîmes. — Transaction faite le 20 mai 1543 : Guillaume Duguey, chanoine de Meaux et curé de Champvoicy, reçoit le droit que l'Hôtel-Dieu prétendait avoir aux cinq parts des grosses dîmes et la totalité des menues dîmes et oblations, à la charge de payer annuellement audit Hôtel-Dieu, le 14 novembre de chaque année, la somme de 25 livres. — Justification du droit de l'Hôtel-Dieu aux offrandes et oblations de Champvoicy, etc.

44. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1466-1787. — Obligations et réobligations à divers surcens donnés à l'Hôtel-Dieu ou acquis par cet établissement et affectés sur des immeubles sis à Chavigny. — Monitoire pour obtenir révélation des débiteurs. — Surcens, etc.

45. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1512-1784. — Baux de 4 arpents de terre sis à Chazelles, paroisse de Berzy-le-Sec.

46. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1466-1784. — Baux et réobligations de surcens affectés sur des immeubles sis à Chivres et provenant de donation faite, le 10 juillet 1478, par Simon Delaruelle, curé de Chivres. — Actes de vente desdits immeubles.

47. (Liasse.) — 10 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1682-1781. — Adjudication faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons de terres et de vignes sises à Chivres, saisies sur Claude Vitasse, charcutier, et Marie Lebel, sa femme. — Amortissement de surcens affectés sur ces propriétés. — Paiement de fermages; baux, arpentages.

48. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1465-1779. — Acquisitions et baux de maisons, terres, vignes et bois sis à Chivres, provenant de donation faite, le 10 juillet 1478, par Simon Delaruelle, curé de Chivres et doyen de la chrétienté de Vailly.

49. (Liasse.) — 25 pièces, papier; 6 pièces, parchemin.

1650-1782. — Acquisitions, baux, arpentages de bois, jardin, terres, vignes sis à Chivres et de vignes sises à Missy-sur-Aisne, provenant de legs fait, le 20 décembre 1724, par Marie Cire, veuve de François Fréret.

50. (Liasse.) — 27 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1632-1789. — Actes d'acquisition de maison, terres, vignes, jardin et héritages sis à Ciry, lieudit Rue-de-Saint-Gervais. — Obligation à surcens de 16 livres et 2 chapons de rente par an. — Baux. — Résiliation de bail fait à Jean Legrain, vigneron.

51. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1700-1783. — Actes d'acquisition et réobligations d'une rente de 4 livres affectée sur des vignes sises à Clamecy, provenant du legs fait par François Fréret, élu en l'élection de Soissons.

52. (Liasse.) — 16 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1700-1788. — Baux à surcens et réobligation d'un surcens affecté sur des immeubles sis à Cœuvres et provenant de legs fait par Fréret. — Baux d'un essin de terre sis à Cœuvres, lieudit le Chemin de Belleau.

53. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776-1783. — Baux et réobligation du tiers des dîmes de Comblizy et de 3 arpents et une mine de terre appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

54. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1621-1786. — Baux et arpentages de terres, vignes, pré et bois sis à Condé-sur-Aisne, provenant de la maladrerie dudit Condé. — Échange de vignes fait avec Jean-François Delaplace, marchand à Soissons, et Marie-Marguerite Thierry, sa femme. — Obligations au paiement d'un surcens de 4 livres 10 sous provenant de la même maladrerie et affecté sur une place vague, lieudit La Chaffotte.

55. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1629-1698. — Acquisition de terres et de vignes sises à Courcelles. — Baux à un surcens de 9 livres tournois affecté sur ces immeubles provenant de donation faite par Nicolas Noël, procureur.

56. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1733-1782. — Actes d'acquisition, baux et arpentage de terres sises à Courcelles, le 1^{er} août 1748, par Nicolas Bethune, moyennant une rente viagère de 60 livres.

57. (Liasse.) — 20 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1712-1785. — Acquisitions, baux, réobligations de rentes affectées sur le moulin Botté, sis à Courmelles, léguées, le 17 août 1733, par Jean-Baptiste Michel, chanoine. — Délivrance de legs. — Paiement d'arrérages exigé devant le bailliage de Soissons.

58. (Liasse). — 12 pièces, papier.

1625-1781. — Testament de Nicole Dalexandre qui donne deux setiers de vignes, sises à Courmelles, lieudit La Bovette (18 juillet 1625). — Sentences de la justice de Notre-Dame de Soissons qui condamne Louise Joly, veuve de Michel Boitel, vigneron, au paiement de fermages, etc.

59. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1339-1761. — Bail de terre et jardin sis à Courthiézy, lieudit Sous l'Atre, moyennant un denier de cens et deux sous tournois de surcens exigible à perpétuité à la St-Martin (1339, mardi après la fête de St-Martin d'hiver). — Baux des droits de dîmes de Courthiézy. — Sentence de l'officialité qui maintient l'Hôtel-Dieu dans le tiers de la dîme et des oblations contre Guillaume Vatin, vicaire perpétuel de Courthiézy (1^{er} décembre 1513). — Sentences du lieutenant au bailliage de Châtillon-sur-Marne qui condamne Thomas Le Lorin, laboureur, à payer à Jean Dubois, curé de Courthiézy, cinq agneaux pour la menue dîme de 66 agneaux provenant de ses brebis (1603 à 1605). — Sentences confirmatives rendues par le bailliage de Château-Thierry le 29 avril 1506 et par le Parlement de Paris le 20 février 1610.

60. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1522-1783. — Baux et arpentage de 3 arpents de terres sises à Coutermin, lieudit au Val d'Estrées (Tigny).

64. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1312-1760. — Accord fait entre l'Hôtel-Dieu et l'abbaye de Saint-Médard, pour la perception de leurs dîmes respectives à Couvrelles et territoires circonvoisins (juillet 1312). — Bail de la mairie et des dîmes de Couvrelles, fait à Adam Le Cambier, de terre à Couvrelles, appartenant à l'Hôtel-Dieu, moyennant 6 livres tournois de rente (12 décembre 1461). — Maintenu desdits droits contre ledit curé sous le scel du bailliage de Braine et de la prévôté de Fismes, par ordre du roi Louis XI. — Autres baux de la même mairie ; — des dîmes de grain, de vin, de vinage, de lods et ventes, amendes, rentes, mesures, jardin, grange, etc. — Renonciation faite par Nicole Baudot, curé de Couvrelles, à un procès pendant devant le Châtelet de Paris. Il reconnaît que l'Hôtel-Dieu possède la dîme de Couvrelles et les deux tiers des offrandes des jours notaux. Ledit curé ne

possède que la dîme du fief de Cramoiselle et le tiers des dîmes de vin. — Transaction avec Thomas Watier, curé de Couvrelles. L'Hôtel-Dieu aura les deux tiers des dîmes et moitié des offrandes des jours notaux ; le curé, le surplus (4 mars 1526). — Transaction avec le prieur de Coigny et le curé de Ciry pour la démarcation des territoires assujétis à la dîme (6 juillet 1619).

62. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1608-1778. — Fondation faite par Claude Danquoy, seigneur de Couvrelles, d'une messe basse les dimanches et fêtes solennelles, veilles des quatre jours notaux, fêtes de Notre-Dame, veille de Saint-Lubin, patron de Couvrelles, à l'intention dudit seigneur, qui pour cela a donné au prêtre chapelain qui s'acquittera de ladite fondation, une maison et dépendances à Couvrelles, lieudit à la Loi, un arpent de vignes, un de pré, un de bois taillis, 24 de terres. Le chapelain fera sa résidence à Couvrelles, sinon l'Hôtel-Dieu jouira des revenus. Copies collationnées (14 décembre 1608). — Sentence du bailliage de Soissons qui met ledit Hôtel-Dieu en possession conditionnelle (27 août 1688). — Paiement de fermages par Charles de Frontigny, laboureur (1689), et par l'Hôtel-Dieu de frais de réparation à la maison de la chapelle (1695). — Attestation des habitants de Couvrelles que le chapelain ne s'acquitte plus des charges de la fondation (17 novembre 1700). — Transaction avec Jean-François Benoît, chapelain, qui s'oblige à résider. L'Hôtel-Dieu recevra 100 sous et 5 essins de blé. — Procès soutenu, devant le bailliage de Soissons, contre le curé de Couvrelles, titulaire, qui résidait à Augy. Le bailliage ordonne au fermier de payer les fermages à l'Hôtel-Dieu.

63. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1632-1781. — Acquisition de rentes dues par les habitants de Crécy-au-Mont, et de terres et mesures sises au même lieu, affectées sur des vignes et des prés.

64. (Liasse.) — 49 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1419-1783. — Donation testamentaire faite, aux dames de l'Hôtel-Dieu, par Asseline, veuve de Henri de Clèves, drapier à Soissons, de 28 setiers de vignes sises à Crouy « pour l'amour et honneur de Dieu et pour la grant amour et affection naturelle qu'elle avoit et a audit Hôtel-Dieu, et aussi pour aucunement sustenter et soustenir les povres qui chacun jour viennent en icellui et pour certaines autres causes qui a ce l'avoient meue et mouvoient séans ou treffons de Croy au lieudit en

Alet » (8 juin 1449). — Vente faite par Eloi Placet et Jacques Rapillart, habitants de Crouy, audit Hôtel-Dieu, de 2 setiers de terre et savart, sis à Crouy, moyennant 10 livres 10 sous tournois (15 décembre 1543). — Investissement en la justice temporelle de l'abbaye de Saint-Médard (août 1546). — Baux. — Renonciation à un bail par Anne Mariage, veuve de Jean Duchesne, garde-scel au bailliage de Soissons.

65. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1581-1788. — Obligations et réobligations de divers surcens donnés par Hébert, trésorier de France à Soissons, le 12 décembre 1661, et affectés : sur des vignes et des prés sis à Crouy ; — sur une terre à la Glaue, léguée par Rénée Lesage, femme de Delahaye ; — sur une maison et héritages, au moyen d'acquisition faite de Henri Creveau, employé des aides à La Fère, et d'Agathe-Ange Groux, etc.

66. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1560-1788. — Vente faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Pierre Duchesne, docteur en médecine, et Barbe Chaudet, sa femme, bourgeois de Soissons, de 4 setiers de vignes au grand setier, lieudit au Cheneau, moyennant 40 livres tournois (19 août 1560). — Baux et arpentages de vignes et de terres sises à Crouy.

67. (Liasse.) — 60 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1681-1785. — Actes d'acquisition et investissements ; arpentages et baux de maisons, jardins, terres, vignes, pré, saussaie, sis à Crouy. — Obligations à surcens. — Procès instruits devant la justice du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, pour obtenir réobligation de Vincent Regnault, procureur, au paiement d'un surcens de 4 livres 10 sous, légué par Marie Simonne Montier, et assigné sur huit setiers de vignes, en deux pièces, paroisse de Crouy, terroir de Taillepieds, etc.

68. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1501-1781. — Baux et acquisitions, déclarations de trois pièces de vignes sises à Crouy, acquises par l'Hôtel-Dieu de Pierre Deruelle, doyen, Étienne Sconin et Jean de Brie, exécuteurs testamentaires de Jean Sconin, chanoine et trésorier du chapitre de Soissons, le 30 janvier 1533. — Délivrance de legs fait par ledit Sconin d'une rente de 8 sous 8 deniers, affectée sur deux vignes sises à Crouy, lieudit Porte-Joye. — Obligation au paiement de cette rente.

69. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1639-1783. — Baux et rétrocessions de bail de maison, terres et vignes sises à Crouy, données, le 12 décembre 1661, par Hébert, trésorier de France à Soissons.

70. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1714-1788. — Baux de maison sise à Crouy, rue du Puits, et de vignes sises au Champ-de-Perdrix et à la Carrière.

71. (Liasse.) — 29 pièces, papier ; 4 pièce, parchemin.

1690-1783. — Actes d'acquisition, arpentages, déclarations, baux de terres sises à Crouettes-sous-Muret et Vauxtin, léguées moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié à l'hôpital de Soissons, le 24 décembre 1764, par Françoise Berthemet, à charge de services religieux. Envoi en possession desdits biens par le bailliage de Soissons. — Quittance des droits d'indemnité dus à Louis-Jérôme Lescuyer, chevalier, comte de Muret.

72. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1461-1784. — Actes d'acquisition, baux de 10 setiers de vignes sises à Cuffies. — Délivrance de legs de cette vigne donnée par testament de Marguerite Vèrier à l'Hôtel-Dieu, à la charge de faire dire 30 messes basses de Requiem pour le repos de..... Delacour, sa cousine. — Extrait dudit testament fait le 23 février 1676. — Baux de vignes et de savarts de l'ancien domaine sis audit Cuffies.

73. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1508-1786. — Obligations et réobligations de divers surcens acquis de Simon Louvel, le 8 novembre 1680 ; — donnés : le 27 octobre 1508, par Marguerite Tassin ; — le 10 novembre 1698, par Nicolas Noël, procureur ; — légués par Rénée Lesage, femme de Charles Delahaye, en 1571.

74. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 27 pièces, papier.

1619-1782. — Baux et arpentages de 12 essins de terres sises à Cuizy-en-Almont et à Tartiers, légués, le 16 novembre 1641, par Simon Godin, bourgeois de Soissons. Le revenu était destiné à la confection de chemises « pour renouveler les pauvres malades et ceux qui journallement arrivent audit Hôtel-Dieu lesquels le plus souvent, n'en ont point, du moins si meschants et pleins de vermine qu'on ne les peult blanchir, affin de parti-

» ciper aux prières qui se font journallement en la chapelle dudit hostel dieu », sous peine de révocation en cas d'inexécution.

75. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 40 pièces, parchemin.

1564-1783. — Acquisition, baux, arpentages de terres, prés et héritages sis à Dommiers. — Obligations et réobligations d'un surcens de 12 livres 10 sous provenant de donation faite, le 10 novembre 1698, par Nicolas Noël, ex-procureur. — Revendication de prés sis à Dommiers, lieudit le Pré-aux-Vaches, faite contre Nicolas Noël, devant le bailliage du comté de Soissons et le bailliage royal de la même ville. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de terres et prés sis à Dommiers, à charge de services religieux, et de faire exposer le Saint-Sacrement les jour et fête de l'Annonciation de la Vierge (20 juillet 1722). — Sentence arbitrale ordonnant le désistement par Louis Dheue, tailleur d'habits, et Madeleine Hutin, sa femme, de terres et héritages compris dans la donation faite par les époux Noël (20 mai 1749).

76. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1487-1783. — Donation faite devant l'officialité de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, par Jean Ware aîné, ouvrier, de 5 essins de terres sis à Dommiers, lieudit au Marché-Mahieu (jeudi 4 octobre 1487). — Sentence de la prévôté d'Oulchy-le-Château, qui condamne Annet Baudequin, Simon Sabynet et Marie Baudequin, sa femme, au paiement de deux essins de fermage ; lettres d'attache (février et mars 1543). — Sentence de la justice de Dommiers qui condamne Claude Baudequin, fermier, au paiement de fermages (31 janvier 1584). — Réobligation à des baux ; notes analytiques, etc.

77. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1238-1339. — Attestation donnée par Gautier, doyen de Montfaucon, et Simon de Tiegicort, qu'une sentence arbitrale rendue entre les seigneurs de Pavant et l'Hôtel-Dieu, a décidé que chacun aura un pêcheur pour pêcher dans les fossés pleins d'eau (dovres), pourvu qu'ils soient de la censive. Le seigneur de Pavant ne pourra élargir sa pêcherie (Gorz) sur la censive de l'Hôtel-Dieu. La pêcherie de Pisseloup reste à la maison de Pisseloup (1238, vendredi après l'exaltation de la Sainte-Croix). — Vidimus en langue vulgaire de cette charte par Jacques, évêque de Soissons (vendredi avant la fête de Sainte-

Luce 1242). — Vidimus en latin d'une autre charte de 1238 3^e férie après la Trinité, de Gautier, doyen de Chézy, relative au même arbitrage. L'Hôtel-Dieu avait pour adversaires Willaume de Pavant, Dreux de Busenci et Jean de Corbeton, chevalier. Le différend devait recevoir une solution avant la Toussaint (1242). — Charte de l'officialité de Troyes constatant que Guillaume Dubois, chevalier, et Agnès, sa femme, ont vendu, moyennant 90 livres de forte monnaie reçues comptant, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, leurs droits de justice, rentes, cens et terrages à Drachy, Porteron, Nanteuil-sur-Marne, Courcelles, qu'ils possédaient avec ledit Hôtel-Dieu et Robert de Chailly, chanoine de Soissons et ses frères ; et notamment leur part du bois de Freroy à Nanteuil. Guiot, frère dudit Dubois et sa femme, ratifient cette vente (1250, février). — Charte de l'officialité de Soissons attestant que Gaufrroid Le Comte et Ameline, sa femme, ont vendu, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, 9 arpents de terres labourables sises à Pisseloup, de la mouvance de Robert de Cucherel, chevalier, et d'Helvide, sa femme, moyennant 40 livres de monnaie forte ; que de plus ils ont donné en aumône au même établissement un arpent de terres labourables provenant de leurs conquêtes. Thomas Clerc, leur fils, ratifie cet acte. Geoffroi de Chailli, écuyer, Henri Dupont de Drachy, Robert de Cucherel et sa femme, se portent cautions de la validité de cette vente (septembre 1251). — Chobert de Chailli, clerc, et Aélide, sa femme, vendent, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, une saussaie sise à Pisseloup, derrière le mur du jardin de l'Hôtel-Dieu, moyennant 100 sous de monnaie forte (décembre 1261). — Jean de Thorote, official de Soissons, atteste que Girard, curé de Maast (Maas), en reconnaissance de nombreux et bons services reçus de l'Hôtel-Dieu, a donné environ 6 arpents de terres, lieudit la Varenne, près de Drachy (Drachiacum) (1266). — Huard de Chailli, frère de Geoffroy de Chailli, chevalier, et Marguerite, sa femme, vendent au même établissement, moyennant 38 livres tournois et 4 setiers de blé, un bois lieudit en Fraoy, au-dessus de Courcelles, et ses dépendances, ainsi que ses rentes à Drachy, Nanteuil-sur-Marne et Courcelles, communes avec ledit Geoffroi (octobre 1269). — Henri, bailli de Plessis (de Plesseio) et Marie, sa femme, vendent devant l'officialité de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de la même ville, leurs droits sur le moulin Cochon, sis à Pisseloup, par l'intermédiaire d'Henri, fils de frère Renaud de Pisseloup, convers dudit Hôtel-Dieu, moyennant 25 livres tournois payées comptant et 42 sous tournois pour les gants et ventes (*pro wantis et ventis*) (mai 1271). — Henri dou Limas, du diocèse de Meaux, fils dudit Renaud, donne

à l'église de Soissons ses biens dans les censives de Pavant, de Saint-Faron, de Saint-Médard et dudit Hôtel-Dieu à Drachy, en reconnaissance des nombreux services qui lui avaient été rendus par cet établissement (février 1272). — Thomas, curé de Ceneran, diocèse de Paris, fils de Geoffroi Le Comte, de Drachy, donne audit Hôtel-Dieu, devant l'officialité de Soissons, neuf quartiers de pré sis dans la mouvance et censive du même Hôtel-Dieu et de l'abbaye de Longpont, lieudit à la Vintaine, contigu à ceux de cet Hôtel-Dieu et à ceux de Robert Carpentier, en reconnaissance de nombreux bienfaits et agréables services reçus (vigiles de Saint-André, apôtre, 1277). — Lettres d'amortissement octroyées par Philippe et la reine Jeanne, comtesse de Champagne, pour un arpent de pré sis à Givry, (Givriacum), 60 soldées de terres sises à Drachy (Drachyacum), trois arpents de terres sises à Etrépilly (Estrepilliaco), acquises par les frères de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Cet amortissement avait été fait par Hugues de Noircourt, chanoine de Rozoy, et Jean de Saint-Veran, ex-bailli de Vitry, commissaires royaux (août 1293). — Adam, abbé, et le couvent de Longpont relatent les conditions d'un accord qu'ils ont fait avec le chapitre de Soissons, agissant pour son Hôtel-Dieu. Celui-ci conservera ses acquisitions, contrairement aux anciennes prétentions de l'abbaye. Dans les biens communs, tels que cens, bois, etc., où l'abbaye de Saint-Médard de Soissons prélevait un huitième, ce droit sera respecté. Sur le reste, l'Hôtel-Dieu aura les trois quarts et l'abbaye de Longpont le surplus. Celle-ci aura un quart des droits de justice, de corvée et de terrage; l'Hôtel-Dieu, trois quarts. Le maire de ce dernier établissement jurera, à celui de ladite abbaye, ou à son mandataire, de respecter les droits de celle-ci. L'abbaye de Longpont n'aura aucune part de dîme (novembre, fête de saint André, 1317). — Etat (en langue vulgaire) des convers et serviteurs de la ferme de Pisseloup, des bestiaux, de l'argent et des grains (1339).

78. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1425-1665. — Bail de 6 ans fait moyennant 4 livres par an à Jean Barget, de la mairie, des terres, prés, bois, justice, cens et rentes, vinages, terrages, trecens, etc., appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons (2 mai 1425). — Bail à vie fait par ledit Hôtel-Dieu à Robert Lecamus, habitant de Charly, d'immeubles, cens, rentes et trecens à Drachy, Pisseloup, Pavant, Citry, Saulchery et Romeny, moyennant un fermage annuel de 8 livres parisis. — Déclaration de ces immeubles. — Bail sous le scel de la prévôté de Meaux « devant Jean Pillet, clerc substitut

juré et établi en la branche de Charly-sur-Marne, pour et en l'absence de..... clerc tabellion juré à Meaux, à Pierre Lecamus, bourgeois à Charly » (19 août 1462). — Baux de terres, de prés, de la pêcherie de Gourdel et de la fosse de la Vingtaine, à la charge de rétablir une maison avec grange et étable où était l'ancienne. — Bail fait à Pierre Delaboissière d'une place dite la Grange-Rougette avec les mesures (7 janvier 1484). — Bail de 30 ans fait par l'abbaye de Longpont à l'Hôtel-Dieu, de sa part des justices, seigneuries et dîmes de Drachy et de Pisseloup (17 avril 1488). — Baux des ferme, terres, prés, bois, cens, vinage et droits de dîme de Drachy et de la Grange-Rougette. — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'une sentence de la prévôté de la même ville qui condamne Henri Estienne, libraire, et sa femme, fermiers de l'Hôtel-Dieu, aux dépens d'un procès (14 août 1517). — Transaction faite entre l'Hôtel-Dieu et Pierre d'Arragon, abbé de Longpont, portant bail de 99 ans par l'abbaye, de ses droits à Drachy et à Ambleny (17 juillet 1529). — Sentence de Louis de Montmirel, conservateur des privilèges, qui maintient l'Hôtel-Dieu dans ses droits de dîmes et noyales à Drachy, Porteron, et Pisseloup, Grange-Rougette et Nanteuil-sur-Marne, d'oblations à Drachy (23 décembre 1531). — Paiement de fermages. — Copie moderne du terrier de Drachy et de Pisseloup, fait le 5 mai 1534. — Réobligation par Jean et Nicolas Brayer au paiement d'une rente de six livres tournois sur 10 arpents de terre à Pisseloup. — Sentence des requêtes du palais qui condamne Regnault Chauldière, libraire juré en l'Université de Paris, et sa femme, fille de la veuve d'Henri Estienne, à abandonner la maison, terre et seigneurie de Drachy (8 juillet 1536). — Cession faite par Madeleine d'Orléans, abbesse de Jouarre, du droit de dîme à Nanteuil-sur-Marne et d'une île dite de Pari, en face dudit Nanteuil (8 avril 1540). — Enquête faite à la requête de l'Hôtel-Dieu de Soissons devant le bailliage de Château-Thierry, qui constate le droit dudit Hôtel-Dieu comme propriétaire des deux tiers des offrandes, des grosses et menues dîmes de Drachy, contre Nicolas Esselin, curé (23 juin 1563). — Sentence des requêtes du palais qui ordonne audit Esselin de laisser l'Hôtel-Dieu jouir des deux tiers des offrandes à Charly (8 octobre 1563). — Lettres de terrier pour Drachy et Pisseloup octroyées par le roi Henri III (11 juin 1583). — Transaction faite avec Nicolas Vignier, laboureur à Nogent-l'Artaud, pour les réparations qu'il doit faire à la Grange-Rouge (18 février 1584). — Arpentages (16 novembre 1595 et 1629). — Acquisitions de terres cédées par Charles, marquis de La Viéville, lieutenant général, conseiller d'Etat et privé, sei-

gneur de Pavant, en échange de 31 perches de terre (18 mai 1646). — Résiliation de bail, etc.

79. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 12 pièces, parchemin.

1668-1782. — Baux, arpentages et bornage de terres, vignes, prés et bois sis à Drachy et Pisseloup; baux de dîmes et noales des mêmes lieux et de la maison de la grange dîmeresse, sise à Drachy, des maisons, terres et seigneurie de Pisseloup. — Payement de fermages. — Arrêt du Conseil d'Etat, du 3 septembre 1754, autorisant la coupe de 178 arbres destinés aux réparations de plusieurs fermes, et notamment de celle de Pisseloup.

80. (Liasse.) — 35 pièces, papier; 4 pièce, parchemin.

1711-1789. — Obligations au payement d'un surcens de 3 livres affecté sur des vignes sises à Drachy, lieudit aux Carrières. — Baux de cens, droits honorifiques et utiles des seigneuries de Drachy et de Pisseloup. — Cession de ces droits à Louis-Ferdinand-Henri de La Loge de Saint-Brisson, écuyer, l'un des administrateurs généraux des domaines du Roi, en échange de 15 arpents de terre à Drachy (13 août 1787). — Arpentage et bail de ces propriétés cédées (1753-1789). — Renseignements contre les usurpateurs. — Lettres de l'abbé de La Loge, Grison et Vernier, sur un projet d'accord avec M. de La Loge.

81. (Liasse.) — 9 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1500-1780. — Baux et arpentages des immeubles de la Grange-Rouge, maisons, terres, prés et bois. — Lettres patentes autorisant la coupe de 260 arbres dans le bois de Septmonts et de pareil nombre dans celui de Pisseloup, pour subvenir à la subsistance des pauvres et aux nécessités les plus urgentes (9 décembre 1649). — Extrait de l'enregistrement de ces lettres au Parlement de Paris (11 mars 1650). — Adjudication de ces bois moyennant 1500 livres.

82. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1472-1759. — Obligations et réobligations à un surcens de 36 livres affecté sur une maison, un jardin, des terres et des bois sis à Droizy, acquis, le 19 février 1510, de la veuve et des héritiers de Balthazard Rivet. — Acte d'acquisition moyennant 25 livres tournois.

83. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1206. — Adon, abbé d'Essommes, et son abbaye, s'engageant par accord, à payer annuellement à l'Hôtel-Dieu, 3 essins de blé et autant d'avoine, mesure de Château-Thierry, à prendre sur la grange de Triangle, à la Saint-Martin, pour mettre fin à des difficultés sur la dîme de certains défrichements du pré Bourdin, vendu à la dite abbaye par Mathieu Le Loerans.

84. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1292, dimanche avant la Toussaint. — Amortissement octroyé par Catherine, dame de la Vau, veuve de Pierre Des Barres, chevalier, de 3 arpents de terres acquises par l'Hôtel-Dieu en la seigneurie et censive d'Etrépilly.

85. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1696, 14 décembre. — Bail à surcens fait par l'Hôtel-Dieu à Pierre Lefèvre, vigneron, de savarts, à Faucoucourt, provenant du legs de Charlotte Lemoisne, moyennant 40 sous de redevance annuelle.

86. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; fragment de sceau.

1224, juin. — Garnier, grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Eremburge, veuve d'Odon Boivin, de Faverolles, a reconnu en sa présence que ledit Odon a donné à l'Hôtel-Dieu une rente d'un pichet de blé affecté sur 5 pichets de terres labourables sises à Faverolles, sous la ville. Fragment de sceau en cire verte dudit Garnier, portant autour d'un personnage les lettres S. GAR., le contre sceau est un agneau pascal ayant la tête tournée vers une bannière (original en latin).

87. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1536-1764. — Actes d'acquisition, obligations et réobligations à surcens sur des immeubles sis à Fontenoy; lesdits surcens acquis de Marie Bergeron, femme de Sébastien Lévêque, le 28 mai 1605, de Pierre Bergeron et de Marguerite Placquin, sa femme, habitants de Soissons, le 17 avril 1606.

88. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1235-1779. — Accord entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et l'abbaye de Valsecret. Le curé prélèvera 9 setiers de grains, moitié froment, moitié avoine, sur la dîme de Fossoy, qui sera ensuite également partagée entre les contractants. — Baux de ces droits de dîmes. —

Transaction faite avec Jean de Failly, curé de Fossoy, pour la perception des grosses dîmes. L'Hôtel-Dieu aura moitié ; l'abbaye de Valsecret deux tiers de l'autre moitié, et l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes l'autre tiers. Les oblations des quatre jours notaux et les menues dîmes seront partagées par moitié entre lesdits Hôtel-Dieu et curé (30 juin 1547). — Homologation de cette transaction en l'officialité de Soissons après enquête (septembre 1550).

89. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1231-1301. — Gille, écuyer, seigneur de Turci (Torcy), vend, devant G. chanoine et official de Soissons, à R. de Cramailles, chantre de Soissons, moyennant 50 livres de forte monnaie, 8 setiers de terres labourables et des rentes et cens à Belleau (Balolium), outre des rentes de grains, de chapons et cens (mars 1231, original latin). — Roger, curé de Chivres, acquiert d'Oudard de Givry et d'Isabelle, sa femme, des terres franches sises à Etrépilly, et un manoir avec pourpris à Givry, en échange de maison et grange sises à Givry (mai 1263, original et copie en latin). — Vente faite au comptant devant l'officialité de Soissons, par les mêmes audit Roger, leur frère, de trois arpents de terres labourables sises à Givry (mai 1263, original et copie en latin). — Testament fait devant Jean de Thorote, official de Soissons, par Roger, curé de Chivres et doyen de chrétienté, portant legs à l'Hôtel-Dieu de Soissons de ses meubles et acquêts, et d'un muid de terrage à percevoir à Givry et une mine de terre sise à Etrépilly (1264, lendemain de la fête des Apôtres). — Thibaut, roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, amortit à l'Hôtel-Dieu de Soissons le don fait par Roger, doyen de Chivres, audit Hôtel-Dieu, de maison, grange et pourpris sis à Givry, 8 arpents et un quartier de terres et pré passibles de cens, et 4 arpents et demi devant terrage dans la censive dudit comte ; 3 arpents de terre dans celle de l'abbaye de Valsecret ; 6 arpents et demi dans celle de Jean de Marcy, tenus à cens et terrage audit Givry ; 3 arpents à cens et terrages dans la censive du seigneur des Barres, territoire d'Etrépilly, et une rente d'un muid de blé et d'avoine à prendre sur le terrage dans la censive du prieuré de Charmes. Il amortit également le don fait par Odon de Moustier, chevalier, d'une rente de deux setiers de blé et avoine au pré Burdin, Thiébaud se réserve les droits de garde et de justice (1268, mardi avant la fête de saint Marc, évangéliste ; original en latin). — Jean d'Essenlis, official de Soissons, atteste qu'Oudard de Givry, et sa femme, ont reconnu devant lui de vive voix que l'Hôtel-

Dieu de Soissons leur avait fait beaucoup de bien et avait même reçu leur fils comme frère. Ils donnent en conséquence une grange sise à Givry (1271, janvier ; original en latin). — Le même atteste que ces donateurs ont promis de payer annuellement une somme de 40 sous tournois à l'Hôtel-Dieu vers le 1^{er} octobre jusqu'au parfait paiement de celle de 12 livres que cet établissement leur avait prêtée ; deux prés et une *ouche* devant leur maison sont affectés à la garantie du remboursement ; à défaut de celui-ci, les immeubles engagés resteront à l'Hôtel-Dieu (1271, février ; original en latin). — Charte de l'officialité de Soissons attestant que Lambert de Givry, dit Loliers, et Erembourge, sa femme, reconnaissants des bienfaits reçus de l'Hôtel-Dieu de Soissons, donnent à celui-ci 10 pichets de terres labourables sises au territoire du seigneur des Barres, un arpent de terre provenant de Robert Debrie, lieudit La Bouloye, contigue à la terre de l'Hôtel-Dieu, un arpent de pré sec sous Aulnois. Les donateurs se réservent l'usufruit de moitié des biens donnés (original latin, jour de la lune après l'Épiphanie 1277). — Charte de quittance d'amortissement de 20 livres de Hugues de Noircourt, chanoine de Rozoy-sur-Serre, et de Jean de Saint-Véran, bailli de Vitry, commissaires royaux, pour un arpent de pré sis à Givry, 60 soldées de terres à Drachy en franc alleu, 3 arpents de terres à Etrépilly, relevant du seigneur des Barres et valant ensemble 60 sous de revenu annuel (avril 1293, original latin). — Guillaume, doyen du chapitre de Soissons, relate les conditions d'un accord : le curé de Belleau (Bailleax) aura deux tiers d'un verger moyennant une rente de trois quarterons de blé d'hiver, mesure du lieu, exigible le 1^{er} octobre ; l'autre tiers restera à l'Hôtel-Dieu de Soissons (1301, jeudi après la Trinité ; original latin).

90. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1408-1500. — Baux et déclaration de maison, terres, jardins, prés, cens, rentes, revenus et exploits de justice à Givry. Le fermier sortant devait consommer ses fourrages à l'Ascension avant de remettre l'exploitation au fermier entrant.

91. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1698-1700. — Donation faite par Claude Pépin, chanoine de Reims, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital de Soissons, par moitié de la nue-propriété de ferme, jardin, terres à Goussancourt, pour l'achat de couvertures aux pauvres et les garantir du froid. Ses héritiers pourront,

moyennant 5,000 livres, rentrer en possession des biens donnés (29 novembre 1698). — Investissement fait en la justice de Goussancourt (27 avril 1700).

92. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1225, août. — Gui, doyen du chapitre de Soissons, relate les conditions d'un accord intervenu devant lui, pléges donnés, entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et Ide, la veuve, de Grigny. Les droits de cens sur les maisons d'Ide et de ses hôtes, les terrages en discussion lui appartiendront, mais les droits de forage, de ventes de pains, de bois, les sept deniers de justice resteront à l'Hôtel-Dieu ; le vin provenant des vignes d'Ide et de ses enfants sera franc de forage. Signataires : Simon et Jean, archidiacres, Godefroi, chanoine et officiel de Soissons (original latin).

93. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1513-1758. — Donation faite par Jean Dufour et François Lavenancier, tuteur et curateur de Jean Lavenancier, fils mineur de Robert Lavenancier et de feu Marie Dufour, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'un setier et demi de vigne, sise à Guny, lieudit Ès-Neux, pour alimenter ledit mineur (1^{er} août 1513). — Baux de cette vigne, louée à vie, 10 sous en 1503, 17 en 1561, 20 en 1634, 22 en 1645.

94. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1666-1752. — Actes d'acquisition, arpentage et baux de terres sises à Juvigny, léguées à l'Hôtel-Dieu de Soissons, le 20 décembre 1724, par Marie Cire, veuve de François Fréret.

95. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1726-1787. — Acquisitions, baux, paiement de fermages de terres indivises, sises à Jaulzy et Croutoy, données à l'Hôtel-Dieu de Soissons, par Anne Lupette, le 7 avril 1732.

96. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1526-1782. — Actes d'acquisition, baux et arpentages de maison, jardin, terres et vignes, sises à Juvigny, provenant de sœur Jeanne Lelièvre, religieuse, et de donations faites, le 14 novembre 1540, par Martine Lelièvre ; le 31 juillet 1549, par Pasquette Vervin ; le 5

novembre 1550, par Héloïse Lelièvre, femme de Robert Evrard, laboureur à Juvigny, pour les bons soins reçus à l'Hôtel-Dieu, en sa maladie, et afin qu'elle y puisse vivre le reste de ses jours.

97. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1462-1773. — Acquisition et réobligation à un surcens de 17 sous 6 deniers, donné à l'Hôtel-Dieu par Perée, veuve de Simon Dauteuille, rendue le 3 août 1462, « pour secourir à son estat, vie et gouvernement, » elle soy sentant ancienne et impotente, et aussi pour » demourer ès prières et biens fais dudit hostel dieu. » Elle donne ses maison, grange, cour, jardin, *hors lieu* et pourpris, et une rente de 6 essins de froment, mesure de Coucy-le-Château, et ses meubles. — Baux à surcens de cette maison.

98. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1725-1784. — Testament par lequel Anne Vervin, veuve de Charles Evrard, malade à l'Hôtel-Dieu, donne à cet établissement, ses vignes et terres sises à Juvigny. — Baux.

99. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1387-1782. — Titres d'acquisition, baux, rétrocession de bail, arpentage de terres sises à Laffaux, établissant les droits de propriété de Louis Mathieu et de ses ancêtres. — Prise de possession, par Godard de Rivocet, de terrain en remplacement de celui pris près le moulin de Laffaux, par la nouvelle route de Soissons à Laon, en 1759.

100. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1637-1786. — Titres d'acquisition, arpentage figuré de terres, sises à Laversine, provenant de donation faite par Nicolas Noël, ancien procureur, le 10 novembre 1698, et Antoinette De La Paille, veuve de Jacques Delacourt, et Élisabeth Delacourt, sa fille, le 14 mars 1735.

101. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1547-1779. — Titres d'acquisition, obligations et réobligations d'un surcens de 12, puis de 15 sous acquis par l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'Alexandre Dugamet, seigneur de Vaumoise et du Mesnil, le 2 janvier 1581, à prendre sur une maison et dépendances sises à Leschelles (Berzy-le-Sec).

402. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1624-1784. — Contrats d'acquisition, baux, arpentages, déclaration. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Nicolas Rousseau, bourgeois de cette ville, d'une ferme et de terres sises à Mareuil-en-Dôle, moyennant une rente viagère de 600 livres et une somme fixe de 700 livres pour l'acquit des dettes. — Procès soutenu avec les héritiers dudit Rousseau qui attaquaient la validité de cette donation, devant le bailliage de Soissons. — Lettres des administrateurs des Hôtels-Dieu de Reims, de Châlons, de Beauvais et de Laon et de M. Forellier, consultation de Bioquet, avocat à Paris, relatives à la validité de cette donation. — Devis des réparations à faire à la ferme de Mareuil, en 1768 ; mémoire de frais d'arpenteur.

403. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

1506-1776. — Attestation donnée par les laboureurs de Préciamont (Oise), que l'Hôtel-Dieu de Soissons a deux tiers des dîmes et le curé de Marolles (Oise) l'autre tiers. — Baux, démarcation et bornage de ces dîmes.

404. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1419-1785. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons, par Simon Cosson, bourgeois de cette ville, et Marie, sa femme, « pour la grant amour, devotion et » affection qu'ils avoient étant en la maison et hostel- » lerie dieu Saint-Gervais de Soissons, et aussi pour » aucunement soustenir et sustenter les povres gens qui » chacun jour viennent et affluent en icelle hostellerie » et affin que l'on prie pour eulx, et pour certainnes » autres justes et raisonnables causes qui à ce les avoient » meu et mouvoient, eulz sur ce bien advisiez et con- » seilliez si comme ils disoient, ilz et chacun deulx » pourtant que les povoit touchier de leurs maisons, » prés, vignes, terres, etc., pour en vestir et saisir les » dames dudit hostel-dieu » (7 juin 1419). — Ratification de cette donation par Jean Ledoux, cirier, « gisant » en son lit malade, discrettement et bien parlant et en- » tendant hoir et héritier seul et pour le tout si comme il » disoit de deffunctz Simon Cosson et demoiselle Marie, » sa femme, pour soustenir et substenter les povres » membres de Dieu, moyennant que ledit don transport » et rattification soient mis et escripts » (24 octobre 1424). — Baux, rétrocessions de baux, arpentages, etc. — Do-

nation faite par Jeanne Patenostre, veuve de Thierry de Mery, demeurant à Soissons « pour les bons et agréables » services, curialitez et plaisirs qu'elle a trouvé et treuve » chacun jour ès frères et seurs de l'ostel-dieu Saint- » Gervais, et pareillement affin de avoir vie estat et gou- » vernement ou dit hostel dieu et qu'elle soit participant » ès prières, oraisons et bienfais qui chacun jour se font » et feront audit hostel-dieu, de terres, bois, jardin peu- » plé d'arbres portant fruis frans, au lieudit à la Croix » (1^{er} mai 1458). — Déclaration de maison, terres, bois, jardin, prés et vignes que l'Hôtel-Dieu de Soissons possède à Mercin, Vaux-Saint-Nicolas et Pommiers (8 août 1498). — Sentence du bailliage de Soissons reconnaissant qu'une terre sise à Pommiers, de la dépendance de la ferme de Mercin, est franche d'un terrage de 14 pour cent dû aux comtes de Soissons (2 octobre 1508). Adjudication de réparations de maçonnerie, charpente et couverture à faire en la ferme de Mercin (2 mai 1578). — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Marie de Perot, veuve de Jean Ladrois, des deux tiers de ses meubles et immeubles provenant de la succession de Henri de Perot, son père, et de la somme de 1,400 livres due à ladite de Perot par Nicolas de Perot, seigneur de Morvelle, pour participer aux prières et pour subvenir aux nécessités. — Sentences du bailliage du comté de Soissons qui condamnent ledit Perot de Morvelle au paiement de ladite somme de 1,400 livres et à celui d'une autre somme de 300 livres. — Cession faite par le même de Perot à l'Hôtel-Dieu, d'une maison et de deux muids et demi de terres sises à Mercin, pour se libérer (13 mai 1671). — Quittance d'indemnité de 400 livres payée à Armande de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons, à cause de cette acquisition (12 août 1672). — Acquisition de 52 verges de terre, de Jacques Morant, prêtre de l'Oratoire, en échange de 25 verges (31 janvier 1745) ; — de 11 verges cédées par Charles-Claude-Ange Dupleix, seigneur de Bacquancourt, en échange de deux verges et demie de terre à Mercin, au-dessous de la Fontaine (19 juillet 1745).

405. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1452-1788. — Actes d'acquisition, baux, renoncia- tion à des baux, arpentage, délivrance de legs de maison sise à Mercin, de terres et vignes à Mercin et Pommiers, faite le 8 novembre 1484 par Alips de Vassen, veuve de Guillaume Lecoq, en vertu du testament de celui-ci, du 10 mai 1473, fait en faveur des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu, pour être employé « ès repparations et af- » faires dudit hostel-dieu comme pour les vivres et

» substantations des povres estant audit hostel et des
» dites dames religieuses. » — Sentence du bailliage de
Soissons qui réduit le fermage dû par Pierre Doffemont.
— Joseph-Guillaume Dupleix, seigneur de Bacquan-
court, conseiller d'État, cède une terre à Vaux-Saint-
Nicolas, lieudit le Chemin de Range, en échange d'une
autre de 2 essins 14 verges, lieudit à la Gorge (18 dé-
cembre 1786).

406. (Liasse.) — 2½ pièces, papier.

1666-1785. — Baux et arpentage d'un pavillon du
fief de Tracy, consistant en maison et jardin sis à Mer-
cin, provenant de cession faite à l'Hôtel-Dieu de Sois-
sons, le 13 mai 1671, par Nicolas de Perot, seigneur de
Morvelle. — Paiement de fermages.

407. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1504-1781. — Baux et réobligations d'un surcens
de 10 sous affecté sur une terre sise à Mercin, lieudit
Les Auclinois, provenant de donation faite le 1^{er} mai
1458 par Jeanne Patenotre, veuve de Thiéry de Mery.

408. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1549-1765. — Donation faite par Robinette Le-
comte, veuve de Jean Dumetz, de moitié de maison,
terres, jardin et vignes sis à Mercin, « pour récompen-
» ser l'ostel-dieu Saint-Gervais de la nourriture que les
» maistres gouverneurs et administrateurs dudit hostel
» dieu et aultres certaines et justes causes raisonnables. »
— Baux, cession de bail.

409. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1631-1739. — Baux, déclaration et arpentages de
terres et de prés, provenant de la maladrerie de Voidon,
sise à Mercin.

410. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1776, 2 avril. — Bail d'un surcens de 20 sous, affecté
sur un terrain inculte sis à Mercin, détenu par Charles-
Jerôme-Laurent Vernier, procureur du Roi au bailliage
de Soissons.

411. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1783. — Réobligation à un surcens de 5 livres af-
fecté sur une maison et héritages sis à Millancourt, pa-
roisse de Chavigny.

412. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1654-1782. — Actes d'acquisition, obligations et
réobligations. — Délivrance de legs d'un surcens de 8
essins de méteil affecté sur des terres sises à Missy-aux-
Bois, faite par Catherine Germain, veuve de François
Baron, compagnon maçon à Soissons, conformément au
testament de celui-ci, imposant à l'Hôtel-Dieu l'obliga-
tion de six messes de Requiem à célébrer annuelle-
ment. — Assignation de l'Hôtel-Dieu de Soissons en la
chambre du domaine de la même ville, par le duc
d'Orléans, qui se plaignait d'anticipation sur des prés
sis à Missy-sur-Aisne et Bucy-le-Long.

413. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1627-1785. — Actes d'acquisition, obligations et
réobligations à un surcens de 15 livres et un panier de
cerises, affecté sur une maison, cave, carrière, des terres
et vignes sises à Missy-sur-Aisne, données par Hébert,
trésorier de France à Soissons, le 12 décembre 1661, et
par Madeleine Cousin, veuve de Vincent Durand, le 23
octobre 1696.

414. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1296, 30 août. — Gile de Chapelle, doyen du cha-
pitre de Mont-Notre-Dame, atteste que Martin, chanoine
de son chapitre, a donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons un
jardin en *fort terre*, un autre sur Muez, une vigne au
Val Beffroy, pour acheter des oignons.

415. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1490-1641. — Bail transmissible en ligne directe
descendante par les frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu, de
3 pichets de terre sis à Mont-Notre-Dame, lieudit Au
Martroy, d'un pichet de jardin à La Grosse-Pierre,
moyennant un loyer de 4 sous parisis, exigible à la
Saint-Martin. Le preneur devra édifier sur la pièce de
terre « deux ramures de maison bien et souffisant en
» dedans quatre ans prochains venans » (10 juillet 1490).
— Réobligations au paiement de ce fermage. — Baux.

416. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1598-1786. — Acquisition faite par la maladrerie
de Mont-Notre-Dame, de terres et de 29 setiers de rente
de vinage en échange d'autres terres cédées par Jacques
d'Aumale, seigneur de Mont-Notre-Dame (24 juin 1598).

— Baux et arpentage des terres, prés, bois de cette maladrerie, unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Autorisation donnée par de Sillery, évêque de Soissons, de convertir douze obits en cent quatre messes basses à dire dans la chapelle de ladite maladrerie, et une autre à chanter le jour de Saint-Julien, martyr, pour le soulagement des habitants et particulièrement des infirmes et vieilles gens qui ne peuvent monter le Mont pour aller à la messe sans beaucoup s'incommoder, surtout en hiver et autres mauvaises saisons de l'année ; de rétablir l'ancien autel ; d'y donner des ornements, vingt calices, aubes, chasubles, et de faire porter le pain béni par leur fermier le jour de la fête ; de donner au curé la même rétribution qui se payait ci-devant au chapitre, du moins tant et si longuement qu'ils jouiront du bien et du revenu de ladite chapelle, de 12 essins de froment et 14 livres d'argent, se chargeant, le curé de salarier son magister le jour du patron pour l'assistance qu'il aura rendue à la grande messe et de fournir pour lesdites messes, pendant le cours de l'année, les pain, vin et cire (21 octobre 1697). — Obligation par les Pères de l'Oratoire de faire acquitter par un vicaire les messes fondées, à cause du grand âge de Robillart, curé de Mont-Notre-Dame. — Permission donnée par Charles-François-Lefebvre de Laubrière, évêque de Soissons, de construire une petite chapelle vis-à-vis l'ancienne et après la destruction de celle-ci (30 juin 1736).

117. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1203-1510. — Accord fait devant A..., doyen de Saint-Pierre, R..., doyen de Saint-Wast, Ide, doyen de Notre-Dame-des-Vignes, commissaires délégués par le Pape entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et Guillaume de Monthiers, chevalier, au sujet de la dîme de terrains défrichés de la paroisse de Monthiers. Guillaume abandonne la dîme des défrichements faits par son père et lui-même des terrains du pré Burdin, de Montgivron et de Beaumoncel, et celle des défrichements qui seront effectués à Monthiers. Il reçoit de la charité dudit Hôtel-Dieu 80 livres de forte monnaie et donne pour sûreté de ses concessions la garantie de dix cautions (décembre 1203 ; original latin). — Confirmation de cet accord par G..., archidiacre, chargé des pouvoirs de N..., évêque de Soissons, parti pour Jérusalem (décembre 1203 ; original latin). — R..., prévôt, Y..., doyen, et le chapitre de Soissons laissent à R... de Cramailles, leur co-chanoine, l'usufruit d'une rente annuelle exigible à Soissons, de blé et d'avoine égale aux deux tiers de Montgivron (Montgiveroth), Beaumoncel, pré Burdin et autres défri-

chements de Monthiers, et des terres labourables de Guillaume le Lorrain, acquis pour les pauvres dudit Hôtel-Dieu (1203, original latin). — Attestation faite par Haymard, évêque de Soissons, qu'Aelide de Sablonnière, Étienne et Marie, enfants de celle-ci, ont approuvé en sa présence l'accord fait avec Guillaume de Monthiers, devant G..., doyen et archidiacre de Soissons, en l'absence de l'évêque Nivelon (mars 1208 ; original latin). — Le même atteste que selon ses intentions, Raoul de Cramailles, chantre de sa cathédrale, a racheté de Pierre de Cuvreignun et de Marie, femme de celui-ci, le sixième des grosses et menues dîmes de Monthiers, moyennant 140 livres de monnaie forte, 100 sous de même monnaie et un demi-muid d'avoine. Haymard a laissé à ce chantre la libre disposition de ces dîmes et rentes en faveur de la cathédrale ou de l'Hôtel-Dieu (mai 1217 ; 2 originaux latin). — Jacques, évêque de Soissons, laisse audit Raoul, aux mêmes conditions, le sixième de la dîme de Monthiers que ce Raoul avait acheté d'Eudes de Monthiers, moyennant 160 livres de monnaie forte (juin 1224 ; 2 originaux latin). — Le même laisse audit Raoul, aux mêmes conditions, le douzième d'une vieille dîme achetée de Mathieu de Monthiers (juin 1226 ; original latin). — Le même apprend que Robert Cosset, d'Aconin, et Emmeline, sa femme, ont engagé envers ledit Raoul, pour 50 livres de monnaie forte, le douzième de la dîme de Monthiers venant de ladite Emmeline ; si le rachat n'est pas effectué dans le délai d'un an, à Pâques, Raoul percevra les fruits dus au mois d'août ; et si quatre ans se passent sans rachat, la dîme restera à Raoul en donnant 30 livres de monnaie forte auxdits époux (1226 ; original latin). — G..., chanoine et official, relate les mêmes faits (1226 ; 2 originaux latin). Jacques, évêque de Soissons, atteste que le délai de quatre ans fixé par le contrat pignoratif s'étant passé sans rachat, Robert et Emmeline ont offert de se contenter des 30 livres stipulées si l'on voulait bien leur donner un supplément, et qu'alors Raoul a donné 40 livres de forte monnaie. Godfroi, chanoine et official dudit évêque, relate les mêmes faits (1231, 2 originaux latin). — Le même apprend que Robert, chevalier d'Aconin (de Aconi), lui a promis de rendre à Raoul de Cramailles, chantre de Soissons, le douzième de la dîme de Monthiers (de Monasteriis), sous la garantie de Mathieu de Monthiers, chevalier, son suzerain (1231, lendemain de Saint-Ambroise ; original latin). — Evrard, archidiacre de Tardenois, G..., chanoine et official, attestent qu'Henri de Monthiers, chevalier, a mis fin à des difficultés soulevées contre l'Hôtel-Dieu de Soissons, et a abandonné

à celui-ci les dîmes de terrains nouvellement défrichés, et qu'Odon de Monthiers, chevalier, frère d'Henri, a approuvé cet abandon (février 1231 ; original latin). — Jacques, évêque de Soissons, rapporte que le chancre Raoul ayant acquis de Henri de Monthiers, chevalier, au nom de son église, le douzième de la vieille dîme de Monthiers, moyennant 100 livres de monnaie forte, du consentement de Gilles, chevalier de Belleau (de Baliolo) et de sa femme, suzerains, et qu'il a laissé audit Raoul le choix d'en disposer en faveur de la cathédrale ou de l'Hôtel-Dieu de Soissons (mai 1232 ; 2 originaux latin). — Th..., chancre, et G..., ex-official, attestent que du consentement de Jacques, évêque de Soissons, en considération du grand nombre des paroissiens qui habitent les endroits éloignés de Monthiers, un prêtre ne peut suffire, et que les revenus pouvant en nourrir et entretenir deux pour le service de Dieu et le repos des âmes, ils ont établi une paroisse à Belleau, dont Lucy-le-Bocage, Torcy et Givry dépendront. Le nouveau titulaire jouira des dîmes desdits lieux. Le curé de Monthiers recevra désormais sur la grange de Monthiers une rente de 7 muids de grains sain et loyal, savoir : 4 muids et 8 setiers de blé d'hiver, 2 muids et 1 setier d'avoine, 3 setiers de pois avec 300 gerbes de paille de blé, avant la fête de Saint-Martin d'hiver (1233 ; original latin). — Jacques, évêque de Soissons, atteste qu'Élisabeth de Sommellan a reconnu devant lui avoir vendu, moyennant 100 livres de monnaie forte payées comptant, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, sa dîme de Monthiers, du consentement de Mathieu de Monthiers, de Gille de Belleau (Ballious), chevalier, et de Jacques, frère de ladite Élisabeth, suzerains (1233, février ; original latin). — Gérins, official de Soissons, rapporte que Gobeert, curé de Monthiers, et l'Hôtel-Dieu de Soissons, voulant terminer leur procès renvoyé par le Pape à la décision du doyen de Meaux, ont promis de s'en rapporter à l'arbitrage de Gilles, sous-chantre, de Godefroi, ex-official, et de Pierre de Buerie (1237, samedi avant les Brandons ; original latin). — Sentence desdits arbitres, décidant que le curé de Monthiers n'aura que la portion assignée par Th..., chancre, et G..., official, et ne pourra rien percevoir sur les noales et défrichements (novembre 1238 ; original latin). — H..., élu évêque de Soissons, décide que le différend soulevé entre l'Hôtel-Dieu et Jean de Marcy, écuyer, pour certains droits de rentes, de cens, de ventes, de gants, de terrages et de justice, prétendus par ledit Hôtel-Dieu, sera renvoyé à la décision de l'archidiacre de Brie et de Renoud, chevalier de Sommellan, arbitres. Raoul, chapelain de Saint-Jacques de l'église de Saint-Gervais de

Soissons, fera l'enquête (1251, vendredi-saint ; original latin). — L'official de Soissons constate la réception faite par Ancher, chapelain perpétuel de la cathédrale de Soissons et curé de Monthiers, de 21 muids de grains dus comme gros, pour les années 1384 à 1386 inclusivement, à raison de 7 muids par an (1386, après la Purification de la Vierge ; original latin). — Sentence de consentement rendue par Jean Roberte, lieutenant de Guillaume Lebon, prévôt de Château-Thierry. Celui-ci reconnaît la saisine de son adversaire sur 3 arpents de terres du territoire de Monthiers, en la haute justice de M. de Bretigny et assujettis en conséquence à la dîme, et moyennant cette reconnaissance, est déchargé des dépens du procès. Lettres d'attache (28 décembre 1389 ; original en langue vulgaire). — Sentence de l'officialité de Soissons décidant que les menues dîmes de Clignon, et notamment de la Pierre-Molle, contigue au bois de Courchamps, appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Soissons et non à la ferme que le prieuré de Charme fait exploiter audit Clignon par Jean Martinet (1456, mardi après le dimanche de Cantate ; original latin). — Sentence de la même officialité qui condamne Pierre Chiennet, curé de Monthiers, à restituer à l'Hôtel-Dieu de Soissons les dîmes indûment perçues à Monthiers, et à se contenter du gros de 4 muids et 8 setiers de blé, 2 muids et 1 setier d'avoine, 3 setiers de pois et de 300 gerbes de paille de blé (12 février 1495 ; original latin). — Bail à vie de curé fait audit Chiennet, des trecens, grosses et menues dîmes de Monthiers, moyennant 6 essins de grain tierçain (2/3 blé 1/3 avoine) pour les grosses dîmes et de 4 sous parisis pour les trecens et menues dîmes, par an (16 mars 1495 ; original latin). — Bail de 9 ans fait à Pierre Gambert, habitant de Courchamps, paroisse de Monthiers, des grosses et menues dîmes de Courchamps, moyennant 4 livres 10 sous parisis pour les trois premières années, et celle de 4 livres 16 sous parisis (17 janvier 1499). — Bail de 24 ans fait à Henri et Pierre Dadon, frères, de trecens et menues dîmes de Monthiers, moyennant 4 muids de blé et 4 muids d'avoine (3 avril 1505 ; jeudi après Quasimodo). — Bail fait à Robert Chiefdotel, curé de Monthiers, de deux parts des oblations et offrandes de l'église de Monthiers, moyennant 4 sous parisis (1505, mercredi après la Saint-Denis). — Démarcation du dîmage de Clignon, comprenant environ 200 arpents (13 avril 1506). — Bail de 3 ans des dîmes de Clignon, appartenant audit Hôtel-Dieu, moyennant 40 sous par an (15 octobre 1506). — Compromis fait avec l'abbaye d'Essommes et le prieuré de Charme, pour la démarcation des territoires de Courchamps et de Licy (21 octobre 1506). — Sentence de la

prévôté de Château-Thierry qui maintient l'Hôtel-Dieu de Soissons dans ses droits de trecens, autelage, grosses et menues dîmes de Monthiers, à l'exclusion de Jean Chastillon, curé dudit Monthiers (24 avril 1509). — Autorisation donnée par Nicolas Chefdhotel, cordonnier, de passer sur son héritage pour l'accès de la grange dîmeresse (1^{er} juin 1510).

418. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1510-1720. — Baux des dîmes, trecens, offrandes de la grange dîmeresse de Monthiers, et des dîmes de Courchamps et de Clignon. — Reconnaissance faite par Jean Poussin, que toutes les dîmes de Monthiers appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

419. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1543-1776. — Réobligations à un surcens de 21 sous tournois affecté sur un demi arpent et demi quartier de vignes sises à Monthiers, lieudit aux Carterets. — Délivrance de legs dudit surcens faite par Jean Gaultier, curé de Belleau, exécuteur testamentaire de Jean Gaultier, son père, le 9 janvier 1560.

420. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1570-1788. — Réobligations à un surcens de 30 sous donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons le 25 janvier 1570 par Simonne de Pleuzy, veuve d'Antoine Watelier, et affecté sur une maison et un jardin sis à Montgobert. — Donation de ce surcens.

421. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1678-1783. — Actes d'acquisition, obligations et réobligations à un surcens de 8 livres affecté sur une maison sise à Montigny-Lengrain et donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Marie Hébert, veuve de Jean Bonnet, seigneur d'Epagny, le 10 février 1701. — Paiement d'arrérages fait par Claude Macon et Jean Lienard, tailleur d'habits. — Réduction de ce surcens à 4 livres d'argent et une paire de poulets, le 29 janvier 1711.

422. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1412-1782. — Vente faite par Oudart Desfois à Gille Oubert, de maison et jardin sis à Nampteuil-la-Fosse, moyennant 10 livres tournois (22 novembre 1412) ;

— par Simon Bichette, curateur de Jean Pyot et de Jeanne, sa veuve, d'une cave et d'un jardin sur cette cave, contigu à l'acheteur, moyennant 9 livres tournois (10 novembre 1416). — Baux de terres et de bois.

423. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1504-1770. — Procès soutenu par les habitants de Nanteuil-sur-Marne (Seine-et-Marne), contre l'Hôtel-Dieu de Soissons, qui voulait tenir les plaids généraux dans leur village. — Sentence du bailliage de Senlis qui ordonne audit Hôtel-Dieu de justifier de ses droits (24 avril 1506). — Mémoires à l'appui des prétentions de l'Hôtel-Dieu. — Cession faite par l'Hôtel-Dieu à Jean Boucher, notaire à Soissons, d'une rente de 33 écus sol et 20 sous tournois à prendre sur le fief de Pisseloup, remboursable moyennant 401 écus 22 sous 10 deniers tournois (14 décembre 1595). — Cession faite devant le bailliage de Soissons par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons à Louis Pottier, baron de Tresmes, de la seigneurie de Nanteuil-sur-Marne, moyennant 1,050 écus. L'Hôtel-Dieu se réserve la suzeraineté et la dîme (18 janvier 1600). — Foi et hommage par René Pottier, duc de Tresmes, en la chambre des comptes de l'Hôtel-Dieu (24 octobre 1646) ; par Pierre Parachon, secrétaire du Roi (16 juin 1671). — Saisie féodale sur celui-ci. — Sentence des requêtes du palais à Paris qui condamne ce vassal au paiement de 1,500 livres par provision, faute d'avoir donné son dénombrement. — Foi et hommage par Alexandre-Louis Parachon, comte de Varax, marquis de Tresfort (31 mars 1689) ; — par Camille-Joseph et Jean-Baptiste-Marie Parachon (23 mai 1715). — Aveu et dénombrement des mêmes. — Bail des deux tiers des dîmes de Nanteuil-sur-Marne fait à Charles Brulart, curé, moyennant 120 livres par an. — Acte de vente de la seigneurie de Nanteuil-sur-Marne, Crouettes, Montmilon, par Marie-Anne Delatour, veuve de Nicolas Desvoyes, à Anne-Louis de Montmorency. — Déclaration faite devant Lancelot, bailli du comté de Soissons, par Guillaume Lebouc, aîné et jeune, Pierre Delaplanque, chanoines, Jean de Suzanne, marchand, Regnaut Decroix, barbier, Jean Pipelart, cordonnier, que « l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais est d'une mesme fondation que » l'église Saint-Gervais et des membres d'icelle qui est » de fondation royal ; que les dames et gens restés audit » hostel-dieu joissent de telz et pareils privilèges » comme font les chanoines et habituez d'icelle eglise » et sont de la paroisse des fons de ladite eglise comme » lesdits habituez de ladite eglise et enterrés au cymetière d'icelle ; que chacun an au chapitre général de

» ladite eglise, MM. du chapitre ont acoustumé com-
 » mettre l'un desdits chanoines pour régir et gouverner
 » les fruits, prouffiz, revenus et esmolument dudit
 » hostel dieu ensemble, lequel chanoine rend chacun an
 » audit chapitre compte desdits gouvernement, admi-
 » nistration et recepte de tous les revenus et debtes ;
 » lesdits chanoines et chapitre ont toujours accoustumé
 » et envoyer aucun d'eulx une ou plusieurs fois l'an
 » audit hostel-dieu pour icelui veoir et visiter et regar-
 » der le gouvernement et personne des povres. »

124. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1629-1787. — Actes d'acquisition, baux et arpen-
 tages de terres et prés à Nesles et Sergy, donnés à
 l'Hôtel-Dieu le 10 novembre 1698 par Nicolas Noël,
 procureur à Soissons.

125. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1564-1759. — Sentence de Jacques Ranguel,
 lieutenant-général d'Oulchy, ordonnant que Jeanne
 Lamy, femme de Jean Mallet, châtelain à Neuilly-Saint-
 Front, jouira de 9 setiers de blé faisant partie de 15
 setiers de grains. Elle ne pouvait vivre en paix « pour le
 » mauvais traitement qu'il lui faisoit comme de la
 » bastre et oultrager sans cause et occasion » (11 août
 1564). — Testament par lequel ladite Lamy donne à
 l'Hôtel-Dieu des terres à Vichel, des prés à Chouy, deux
 jardins à Neuilly-Saint-Front, et divers rentes et sur-
 cens, à charge de services religieux et d'un anniversaire
 chacun an à tel jour qu'il décédera (5 octobre 1565). —
 Baux de divers surcens légués par ladite Lamy, affectés
 sur une maison sise audit Neuilly et un pré sis à Chouy ;
 — des terres à Vichel, Ressons-le-Long. — Paiement
 d'arrérages desdits surcens par Charles Vignier, tailleur
 d'habits.

126. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1692-1775. — Réobligations à un surcens de 30 sous
 à prendre sur une maison sise à Neuilly-Saint-Front,
 lieudit la Rue, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons,
 par donation de Marguerite Fouquet, du 11 janvier
 1689.

127. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1440-1783. — Vente faite par décret en la prévôté
 de l'exemption de Pierrefonds, moyennant 13 livres 10

sous, de maisons, vignes, terres et bois saisis sur Jean
 Aucent, au profit de Jean Picart, chanoine et écolâtre
 de Soissons, et de Jeanne, sa mère (30 janvier 1440). —
 Lettres d'attache de Raoul Thiébaud et de Robert de
 Hercomp, clercs gardes des sceaux du bailliage de
 Senlis (6 février 1440). — Investissement en la justice
 de l'évêché de Soissons (9 février 1440). — Acquisition
 faite par ledit Picart, de terres sises à Noyant, lieudit
 les Arbres de Bourges (12 août 1441) ; — de terres à
 Noyant et Septmonts, en échange de maison et dépen-
 dances à Acy, lieudit en Bethisy, avec jardin, vignes
 et grange provenant de Gilles la Testarde, veuve de
 Gilles Testard (14 janvier 1441) ; — de mesure et terres
 audit Noyant, provenant de Jacquemin Fournet et de
 Michelette, sa femme (25 janvier 1441) ; — de rentes
 à Noyant, Septmonts, Rozières, Aconin et Berzy-le-Sec,
 provenant de Guillaume Maille et de Jean Aucent (8 oc-
 tobre 1442). — Sentence arbitrale de la prévôté de Sois-
 sons reconnaissant les droits de propriété de Jean Picart
 sur une terre et une vigne à Noyant ; ceux de la fabrique
 de l'église sur un setier de vigne. — Vente faite audit
 Picart de terres à Noyant et d'un surcens de 2 sous pari-
 sis par Robert de Hartenne, habitant de Septmonts ; —
 par Gallehaut, fils dudit Robert, de terres à Noyant et
 Aconin (13 mai 1444). — Echange de terres sises à
 Noyant, Septmonts et Rozières, entre Jean Millet,
 évêque de Soissons, et ledit Picart, qui abandonnait le
 quart de la seigneurie de Noyant (11 décembre 1447). —
 Donation faite par ce dernier à l'Hôtel-Dieu de Soissons
 de la nue-propriété de maison à Noyant, et de bois,
 jardin, vignes, pré, terres et savarts à Aconin, d'un pré
 à Septmonts et de terres à Berzy-le-Sec « pour le grand
 » amour et affection naturelle qu'il avoit et a en hostel
 » dieu Saint Gervais, et affin que le saint service divin
 » se puist mieulx et grandement continuer et entretenir
 » et les sept œuvres de miséricorde accomplies, et aussi
 » affin d'estre et demourer à tousjours ès prières, bien-
 » fais, messes, oraisons et aulmosnes qui chacun jour se
 » font et se feront audit hostel dieu » (15 janvier 1452).
 — Baux de ces propriétés. — Vente faite à ce dernier de
 terres sises à Noyant, par Jean Lejeune et Raoullequin
 Houssu, vigneron, et Catherine, sa femme (2 mai 1528).
 — Baux faits par Béatrix Chatillon, veuve de Simon
 Château, à Jean Lingat, de jardin et vignes sises à
 Noyant (2 juin 1528). — Acquisition de surcens par
 Simon Gille. — Bail à surcens fait par ledit Lingat, de
 maison et héritages sis à Noyant. — Vente faite à
 l'Hôtel-Dieu de Soissons par Urface de Corcy, laboureur
 à Buzancy, d'une rente de 15 sous tournois sur un pré
 sis à Rozières (14 novembre 1542) ; — par Henri Lingat

et Jeanne Choveau, sa femme, de maison, vignes, jardin et pré à Noyant (10 février 1537). — Arpentage des dépendances de la ferme de Noyant. — Baux de ce domaine. — Transaction faite avec Jérôme Hennequin, évêque de Soissons. Celui-ci prendra un droit de terrage sur certaines terres seulement et un droit de cens sur d'autres (5 juillet 1610), etc.

428. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1445-1782. — Bail viager fait par Jean Picart à Gilles Gobin de maison, mesure, vignes, jardins et bois sis à Noyant (10 août 1445). — Donation de ces immeubles faite par ledit Picart à l'Hôtel-Dieu de Soissons (27 février 1458). — Baux et arpentage de ces immeubles. — Accord fait pour des fermages avec Louis Remond, vigneron, etc.

429. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1656-1787. — Arpentage de terres, pré et savarts de la ferme de Noyant. — Bail de deux maisons, de terres, prés, bois et vignes sis au même lieu, du domaine de l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Bail fait par Antoine Pottier, conseiller aux bailliage et siège présidial de Soissons, de maisons, bois, prés, terres et vignes sis à Noyant, Belleu, Berzy-le-Sec, Vignolles. — Donation de ces immeubles faite audit Hôtel-Dieu et à l'hôpital de Soissons par Marguerite Pottier, à charge de services religieux (17 mars 1676). — Adjudication faite à cet hôpital de maison, ferme et dépendances, de deux carrières, l'une, dite de Vignolles, l'autre d'Enfer ; d'une mesure, dite Maison Ravelle, appartenant à Melchior Fleury, docteur en médecine à Soissons (28 juillet 1690). — Vente faite audit Hôtel-Dieu par Antoine et Henri Legrain, et Marguerite Mignot, femme de ce dernier, de terres sises à Noyant (24 mars 1690). — Baux de ces immeubles. — Extrait du testament par lequel Marguerite Pottier confirme sa donation (11 février 1691). — Paiement de fermages dus. — Partage des immeubles donnés par ladite Pottier, entre l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Soissons (21 février 1698). — Baux et arpentages du lot échu à l'Hôtel-Dieu.

430. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1542-1785. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Antoine Millon, de 7 setiers de terre à Noyant « pour la subvention des pauvres » (14 janvier 1543). — Investissement (12 février 1543). — Baux et

résiliation de bail de ces terres, de maison, vignes et bois à Noyant, et de bois à Septmonts.

431. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1460-1788. — Baux de maison, vignes et savarts sis à Noyant, provenant de donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Jean Picart, chanoine et écolâtre.

432. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1728-1775. — Délivrance de legs fait par Denis Lobligeois, cordonnier à Vailly, d'une rente de 63 livres en faveur de l'Hôtel-Dieu (17 juin 1728). — Réobligation au paiement de cette rente, affectée sur une maison sise à Noyon. — Vente de cette maison devant le bailliage de Noyon par suite de saisie réelle.

433. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1621-1781. — Baux de terres et prés sis à Osly, Fontenoy et Nouvron, provenant de la maladrerie de ces endroits.

434. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1596-1783. — Baux de maison, terres, prés, jardin et vignes sis à Osly. — Obligations d'un surcens de 13 livres et d'une paire de poulets, affecté sur ces immeubles légués à l'Hôtel-Dieu, le 28 décembre 1726, par M^{lle} Montier.

435. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1683-1782. — Vente faite par Anne Fleure, veuve de Charles Choutier, laboureur à Ostel, à Nicolas Cire, marchand à Soissons, d'un arpent 4 verges de terres à Ostel, lieudit la Glaue. — Réobligations au paiement d'une rente de 4 livres et d'une poule, affectée sur maison, terre, vigne et pré légués par Marie Cire, veuve de Nicolas Freret, élu en l'élection de Soissons (20 décembre 1724). — Déclaration faite au terrier d'Ostel de deux pièces de terre appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

436. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1226-1320. — G. official, atteste que Pierre Chevalier de Ronchères, et Aélide, sa femme, ont vendu à Raoul de Cramailles, chantre de l'église de Soissons, un pré sous Pasly (subtus Paliaco), moyennant 40 livres

de nérêts, et se sont obligés à acquérir les droits que Robert, chevalier de Noveroi, en expédition contre les Albigeois, possédait en ce pré. Dans le mois du retour, Barthélemi d'Ancienville, Jean de Vilers et Adam de Vilers garantissent cette vente (mai 1226, original latin). — Jacques, évêque de Soissons, relate les mêmes faits juin 1226, original latin). — Note indiquant que ce pré a été donné en 1232. — Jean de Retonviler, écuyer, reconnaît avoir eu tort de troubler l'Hôtel-Dieu d Soissons dans la jouissance d'un pré, mais que cependant il se servira de l'eau du ruisseau pour l'irrigation des prés contigus au pré en litige. L'Hôtel-Dieu usera des eaux du même ruisseau de façon à n'en point priver de Retonviler (juillet 1320; original en langue vulgaire). — Lettres d'attache de l'officialité de Soissons (original latin).

137. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1476-1773. — Baux et arpentage de ce pré de la contenance de 4 arpents, lieudit en Lambrin, d'autres prés, d'une saussaie et d'une aulnaie.

138. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1554-1684. — Vente faite par Hector Sairet, Hugues Rochart et leurs femmes, à Jean Sairet, vigneron à Pasly, de deux sous et demi tournois de surcens affecté sur une maison sise audit Pasly. — Réobligation en faveur de l'Hôtel-Dieu de Soissons au paiement d'un surcens de 8 sous 4 deniers affecté sur une maison sise à Pasly, rue des Bonnes, de vignes et jardins. — Sentence du présidial de Soissons qui condamne Jean Lestoffé, marchand de vin à Soissons, à se réobliger au paiement de ce surcens.

139. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1224-1319. — Godefroi, chanoine et official de Soissons, atteste qu'en l'absence de l'évêque Jacques, parti pour l'armée royale, Gui de Dormans, chevalier, a vendu à Raoul de Cramailles, chantre de Soissons, au nom de leur église, moyennant 43 livres de forte monnaie, $\frac{1}{24}$ de la dîme de Passy-Grigny (Paxi). — Jean, fils de Nicolas Legoujé, et Jean, fils de Renard, confrère, et sa sœur, sortis de Mainburnie, $\frac{1}{48}$ de la même dîme, moyennant 22 livres de même monnaie. L'acquéreur est libre d'en disposer, soit en faveur de la cathédrale, soit en faveur de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Gui de Trélou, Hugues de Vendières, Jean de Gardin, Jean, fils de Nicolas Lagoujé, Baudouin Muid de Vin, Gui de

Dormans, Nicolas Boucel, Milon de Troissi, chevalier, Jean Desjardin, garantissent cette vente que Mathilde, femme de Gui et A., femme d'Alain et sœur dudit Gui, approuvent (juillet 1224; original latin). — Jacques, évêque de Soissons, relate les mêmes faits (1224; original latin). — R. de Coudun, archidiacre de Brie, indique les conditions d'un accord fait entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et Enguerrand de Grigni, d'une part, et Jean, frère de ce dernier, d'autre. — L'Hôtel-Dieu jouira, conformément à la donation dudit Enguerrand, du tiers des maisons et de moitié de l'autre part de ses héritages, sous la condition que l'Hôtel-Dieu répondra du paiement des dettes dudit Enguerrand jusqu'à concurrence de 36 livres de la monnaie de Provins. Cet accord est approuvé par Herbert de Cersuel, sergent de l'abbé de Haut-Villiers (de Alto Villari), au nom de celui-ci; Edard de Verneuil, clerc, pour le comte de Champagne, Jean et ses héritiers; Evrard pour l'Hôtel-Dieu sous la garantie de 20 livres de monnaie de Provins. Enguerrand pourra circuler à volonté sans contrariété de la part du comte, de ses baillis et de l'abbé; ledit archidiacre se constitue caution de cet accord pour ledit Hôtel-Dieu; le prieur de la chapelle d'Hurlay, Pierre de Charleville, Jacques de Passy (de Paceio), Adam de Verneuil, prêtres, figurent comme témoins. La femme dudit Jean approuve l'accord et promet de n'élever aucune réclamation devant le juge, qu'il soit ecclésiastique ou séculier (août 1237; original latin). — Mandement de Renaut de Villiers, lieutenant du grand prieur de France, adressé à Pierre Dumesnil, « mestre de la maison » de Pacy-Sainte-Gemme en la présence de frère Philippe Lecourtoys, commandeur de Maupas, et frère Petitbon, commandeur d'Arras, de payer et faire payer désormais la dîme de la vigne de Passy « dont la veue » a esté faite par bonnes genz au doien et chapitre de » Soissons et au maistre de l'ostellerie Saint-Gervas qui » est dou dimage de ladite églyse et dou dit mestre. » (Paris, 1319; original en langue vulgaire).

140. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1496-1765. — Baux de moitié des dîmes de grains et vins à Passy-Grigny. — Sentence de la prévôté de Soissons qui maintient l'Hôtel-Dieu de la même ville dans ses droits de dîmes, à l'exclusion de Geoffroy Tharnault, curé de Passy-Grigny.

141. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1515-1778. — Bail viager fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons à Jean Erizart, de 12 setiers de bois, lieudit

au Breulle. — Réobligation par Adam Brizart (22 février 1530). — Vente consentie par Jean Lengles à Gilles Thomas, chanoine de Soissons, de 3 essins de terre à Mercin, lieudit en Mont de Vaux, et de deux autres terres à Pernant (27 décembre 1549). — Bail de 18 ans desdites terres fait par ledit Thomas à Adam Cannel, laboureur (27 juillet 1553). — Donation faite par ledit Thomas à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 3 essins de méteil et de 2 essins d'avoine à prendre sur ladite terre de Mercin, d'un essin de terre lieudit au Mesnil, et d'un autre essin de terre aux Arches, territoire de Pernant (26 août 1553). — Obligations pour le paiement des arrérages de ladite vente, et baux des terres de Pernant et de Mercin.

142. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1682-1761. — Vente faite par Arthur Poussin, trésorier de France en la Généralité de Soissons, à Nicolas Calais, notaire, d'un surcens de 40 sous, moyennant 10 livres tournois, sur une maison sise à Pommiers, rue St-Martin, pour la libération d'une rente de 100 sous due par le dit Calais à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Obligation et réobligation au paiement de ce surcens. — Arpentage de 4 arpents de terres sises à Pommiers, lieudit au Sablon, appartenant audit Hôtel-Dieu. — Ce surcens a été légué au même Hôtel-Dieu, le 14 septembre 1673, par Rose Brisset, femme d'Eustache Carpette.

143. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1671-1788. — Baux et arpentage figuré fait par Montagnac, de 32 arpents de terres, près bois et marais, provenant de la maladrerie de Presles-la-Commune.

144. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1668-1777. — Transport fait par Jean Floureau, tailleur d'habits à Coucy-le-Château, à Melchior Montier, marchand à Soissons, d'un surcens de 14 livres 11 sous dû par Eustache Bruys, charpentier à Pont-Saint-Mard (23 novembre 1688). — Réobligations de ce surcens et paiement d'arrérages. — Renonciation faite en faveur de l'Hôtel-Dieu de Soissons par Antoine David, laboureur, à la propriété de vignes et savarts à Pont-Saint-Mard, et à une vigne chargée d'un surcens de 12 livres et d'une paire de poulets dû à Simonne Chaudrilier, veuve de Melchior Montier, qui en fait don audit Hôtel-Dieu (1^{er} mars 1739). — Bail à un surcens de 8 livres de ces vignes à Philbert Pied de Cerf, vigneron. —

Réobligation par Antoine Fontaine, tisserand, et Jeanne Pied de Cerf, sa femme.

145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1547-1788. — Déclaration, baux, rétrocessions de baux et arpentages de terres sises à Ressons-le-Long, Laversine et Saint-Bandry, provenant de la maladrerie de Pontarcher.

146. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1628-1784. — Vente faite par Simon Hasterel et Françoise Boucher, sa femme, à Jean Boucher, laboureur, de maison, terres et jardin à Pontarcher, et de terres à Fontenoy. — Réobligation par Jean Levasseur, meunier, au paiement d'une rente de 8 livres 10 sous à Nicolas Morant, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, et affectée sur maison et terrains à Pontarcher. — Vente faite par Jean Desjardins, tisserand, à Robert Charpentier, de mesure, grange, étable et terrain à Ambleny, près le Moulin-Ancelin (10 janvier 1693). — Quittance de remboursement de ladite rente (27 septembre 1698); — et d'un surcens de 40 sous (17 décembre 1700). — Acte d'acquisition par Gabriel Levasseur, de Guillaume Desjardins, de maison et héritages sis à Ambleny (4 septembre 1722). — Bail à surcens de cette propriété, fait à Jean Gounieux (15 novembre 1722). — Testament par lequel ledit Levasseur lègue à l'Hôtel-Dieu de Soissons 45 livres de surcens sur Jean Brasseur, affecté sur des maisons et terrains à Pontarcher (10 mai 1734). — Acte d'acquiescement audit testament par les héritiers de Levasseur (4 juillet 1734). — Délivrance dudit legs (17 mars 1735). — Baux de maison et de 6 essins de terrain à Pontarcher. — Paiement de fermages.

147. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1722. — Retrait lignager, exercé devant le bailliage de Compiègne, par Guillaume Desjardins contre Michel Rhuin, laboureur, au moulin à papier de Ressons-le-Long, et Augustine, sa femme, héritiers de Robert Charpentier, possesseur de maison et bâtiments sis à Pontarcher, lieudit le Moulin-Ancelin.

148. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723-1753. — Arpentage de terres sises à Ploizy (23 avril 1723). — Bail à surcens fait à François, receveur des tailles à Soissons (19 mars 1753).

149. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1203-1486. — Accord fait devant Adam, doyen de Saint-Pierre-au-Parvis, Reginald, doyen de Saint-Wast, Étienne, doyen de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, juges apostoliques. Le prieuré de Charme paiera à l'Hôtel-Dieu de Soissons et au curé de Monthiers une rente annuelle de 4 essins de froment exigible à la Saint-Martin, pour droits de dîmes (1203, original latin). — Bernard, curé de Priers, vend devant l'officialité de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de la même ville, une maison et dépendances sises à Priers, moyennant 13 livres 10 sous tournois payées comptant (1280, jour de Saint-Clément, pape et martyr ; original latin). — Colars Barillars, prévôt de Château-Thierry, relate un compromis fait entre l'Hôtel-Dieu de Soissons et Renaut de Marnant, pour la perception du droit d'hostise à Priers, lieudit en l'Atre, dans lequel ledit Hôtel-Dieu était troublé (1295, vendredi des Octaves de Saint-Martin d'hiver ; original en langue vulgaire). — Bail viager fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons, du consentement du chapitre cathédral, à Pierre Le Pannetier, habitant de Priers, et à Jehannot Piennet, sa femme et leurs enfants, de mesure, jardins et verger à Priers, tenant au presbytère et au cimetière, moyennant un loyer annuel de 3 sous parisis exigible à la Saint-Martin d'hiver (1^{er} juillet 1390 ; original en langue vulgaire). — Réobligation par Pierre Tier (19 janvier 1393 ; original en langue vulgaire). — Bail viager d'une autre maison fait à la veuve Thévenin Denizet et à ses enfants (14 novembre 1394 ; original en langue vulgaire) ; — à Oudin Warnier, laboureur, de mesure et de 7 setiers de terre à Priers, moyennant 4 sous parisis (25 mars 1443 ; original en langue vulgaire) — Démarcation du territoire et de la seigneurie de Priers (10 février 1477). — Copies de lettres de Louis XI autorisant l'Hôtel-Dieu à rédiger le terrier de Priers (18 août 1478). — Nouvelle démarcation du territoire. — **Déclaration des tenanciers « pendant les guerres qui ont été depuis 40 ans en ça que la dite ville de Priers a été arse et inhabitée et le terroir d'icelle ville demouré en friche, comme aussi pour les pestilences et mortalité, et à faulte des terriers et reconnoissances qui n'ont été dès ledit temps, ne depuis renouvez, lesdites censives, rentes et drois seigneuriaux ont été et sont grandement diminuez. »** Copie en papier de ce terrier (1484). — Bail de 3 ans des grosses et menues dîmes de Priez, moyennant 42 setiers de grains, 2/3 blé, 1/3 avoine (15 mai 1485). — Attestation par Pierre Lamy, lieute-

nant de justice du gouverneur et bailli de Valois à Neuilly-St-Front, de Pierre Long, maire et garde de la justice dudit Neuilly, de Simon Le Jeune et de Robert Lalière, jurés, « qu'il n'y a point eu siège et prévôté de Château-Thierry, d'auditoire ni juge royal, au moien que le roy a donné et remis ès-mains de monseigneur le bastard de Bourgouingne la terre seigneurie et prévosté dudit Chasteau-Thierry pour en joir par ledit bastard de Bourgogne jusques à dix ans comme il faisoit du vivant du feu roys Loys ; que les lettres de don ont esté leues en pleines assises par Nicole Cuysson, lieutenant général du bailli de Vitry ; que à ceste cause monseigneur le bastard a mis audit lieu de Chasteau-Thierry, de par lui bailli, prévost, procureur, maistre des eaus et autres officiers qui ne sont plus juges réaulx et ne servent point de juge réal plus prez de la ville de Periers (Priez) que en la ville de Soissons, auquel lieu il y a lieutenant du bailli de Vermandois, prévost et juge réal » (samedi 31 mars 1486).

150. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1496-XVIII^e siècle. — Cueilleret et déclarations au terrier de la seigneurie de Priers. — Déclaration des droits de l'Hôtel-Dieu de Soissons qu'il possède « l'autel » et les hostices de la ville et toute la justice, cens et les adjournemens des hostes, les deux tiers des dîmes, menues dîmes et entrecours, oblations à Noel, Chan-deleur, Pasques et Saint-Jean-Baptiste ; » le curé possède un tiers de la grosse dîme.

151. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1486-1548. — Attestation de divers habitants de Neuilly-Saint-Front et de Sommelan, faite devant Pierre Lamy, lieutenant du gouverneur et bailli de Valois audit Neuilly, que la dîme de Priers appartient à l'Hôtel-Dieu de Soissons, et que le curé prend 8 setiers pour son gros (4 avril 1486). Cession de bail des grosses dîmes de Priers, faite par Jean Crandel et Jean Boulard, du consentement de l'Hôtel-Dieu, à Pierre Campy, dit de Blanzay, curé de Priers (12 avril 1486). — Sentence de recréance des dîmes de Priers, rendue par Jacques d'Estouteville, commissaire du Roi, prévôt de Château-Thierry, en faveur de l'Hôtel-Dieu contre ledit curé (2 juillet 1488). — Mandements dudit prévôt pour l'exécution de cette sentence. — Main-levée donnée par Nicole Cuissotte, lieutenant du bailli du comté de Sainte-Menehould, de la saisie féodale de la seigneurie de Priers, faite sur l'Hôtel-Dieu de Soissons (16 novembre

1489). — Lettres d'attache de Jean Maugary, garde scel de la prévôté de Château-Thierry. — Attestation de divers habitants de Courchamps, Priers et Remonvoisin, que depuis plus de 40 ans, ils ont connaissance « que la justice de Priez a été rendue par un maire et un procureur « au moyen des guerres et d'icelle église qu'on tenoit forte, toutes les maisons et logis dudit village de » Periez ont été ars brullés et destruis, par quoy à » l'issue des guerres par l'espace de douze ans ou plus » ledit village a esté non habité et n'y demouroit nulluy » jusques à 30 ans ou environ que ung nommé Jacob » Delagrance y vint demourer, et pour ce qu'il estoit » estranger et n'estoit pas de ce pais ne savoit à qui il » devoit adressier pour prendre des héritages audit Periez et au-delà et sans le faire savoir aus dis de chapitre et dame dudit Hostel-Dieu, se tira devers le procureur du roy à Chasteau-Thierry, duquel procureur par son donné à entendre print à louer ou autrement certaines mesures et jardins qui estoient oudit Periez vacans pour lors à faulte d'éritiers apparans, lesquelz héritages furent jadis et appartindrent à ung nommé Gillet Leroy, lesquelz sont mouvans à cens dudit Hostel-Dieu. » A l'issue des guerres « Adée estoit » dame prieuze de l'Hostel-Dieu, laquelle dame venoit lever et quérir ce qui leur estoit deu audit lieu de » Periers tant des dîmes comme de ladite seigneurie » (2 décembre 1489). — Acensement fait à Jean Danse de maison sous l'église de Priez, de mesure, terres, pré et marais, moyennant 6 sous parisis de cens pour les maisons, et de deux deniers tournois par arpent d'héritages « à la charge de faire bastir trois espaces de grange » ou maison bonne et souffisant dans les trois ans, retenir et soustenir puis la en avant desrochier et mettre en nature lesdits terres et marest (7 mars 1491). — Bail de 98 ans fait par Robert de Bayne, curé de Saint-Gengoulph à Jean Linotte, de moulin, dit de Pétreil, et dépendances, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons à Priez, « lequel par l'encouvement des guerres » est demouré desmoly et enruyné et depuis ladite prise » rediffié par ledit messire Robert et à présent tournant » et molant bled de jour en jour » (24 novembre 1493). — Bail de 6 ans fait à Nicolas Chiennet, des mairie, cens, dîmes, grosses et menues amendes, droits seigneuriaux, haute et moyenne justice, moyennant 10 livres parisis par an (19 mai 1507). — Déclarations des droits appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons à Priez. On tient plaids les mercredis et samedis. Les habitants doivent pour leurs héritages le 1^{er} octobre de chaque arpent de terre, pré et bois deux deniers de cens et un denier tournois de chaque maison où il y a « fouye pain-

ture » sur l'amende de 7 sous tournois par défaut. — Lods et vente, selon la coutume de Château-Thierry. — L'Hôtel-Dieu est collateur de l'église et perçoit deux tiers des menues dîmes et offrandes. Le curé a 8 setiers pour son gros; l'Hôtel-Dieu prélève 8 setiers pour droit de patronage; le surplus est partagé: le curé a un tiers, l'Hôtel-Dieu autant, le curé de Montgru et le commandeur de Maizy à cause de Sablonnière chacun un sixième. L'Hôtel-Dieu possède l'emplacement de la grange dimeresse sous l'église et le cimetièrre, tombée en mesure (30 avril 1508). — Démarcation du territoire de Priez (11 septembre 1509 — 13 avril 1548). — Reconnaissance faite par Antoine Montier, curé de Priez, et Étienne Binart, chapelain, d'usurpation sur la dîme de l'Hôtel-Dieu de Soissons à Priez, et rétablissement dudit Hôtel-Dieu dans ses droits (janvier 1510). — Reconnaissance faite devant Antoine Maillard, notaire de l'officialité de Soissons, par Nicolas Montier, curé de Priez, que les grosses dîmes et les deux tiers des menues dîmes et des oblations appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Soissons (en latin, 1^{er} août 1512). — Bail de 9 ans des mairie, exploits, censives, cens, hostises, droits de vin et de vicomé (18 septembre 1512). — Bail à surcens de 20 sous tournois fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons à Guillaume Levasseur, laboureur à Priez, de mesure et dépendances audit Priez (5 juin 1513). — Cession faite audit Hôtel-Dieu par Louis Girault, moyennant 6 livres tournois, d'une rente de 8 sous parisis, à prendre sur un surcens de 18 sous parisis dû par Étienne Gignart, chapelain de Priez (23 juin 1517). — Renonciations consenties par Mahiot Fer, charpentier, au droit de bail à surcens de 12 livres tournois du moulin à vent de Priez, et d'un demi arpent de terre sur lequel est assis ledit moulin (19 août 1518 — 26 mai 1519). — Bail (en latin) des dîmes de Priez fait par ledit Hôtel-Dieu à Étienne Binard, curé de Priez, moyennant 20 livres tournois (17 février 1518). — Baux faits à Jean Dubois, marchand à Neuilly-Saint-Front, des mairie, amendes, exploits, droits de cens, rentes, vins et ventes de la seigneurie de Priez, n'excédant pas deux arpents, moyennant une redevance annuelle de 11 livres tournois (1523-1630). — Baux de 9 ans faits à Pierre Aubry, laboureur à Priez, des grosses et menues dîmes, moyennant 30 livres tournois (1529-1532). — Bail à un surcens de 2 sous 2 deniers fait à Louis Cirault, laboureur, d'une mine de terre à Priez, lieudit en Soucy (7 février 1531). — Réobligation par Jeanne, veuve de Jean Dubois, au bail fait à son époux (25 septembre 1532). — Extrait du registre aux causes de Priez, constatant les droits de seigneurie et de justice de l'Hôtel-Dieu de Soissons (1533). — Transaction faite le 30 sep-

tembre 1547 avec Blaise de Monthurel, curé de Priez. Celui-ci reconnaît jouir des deux tiers des dîmes et offrandes, le surplus appartient à l'Hôtel-Dieu de Soissons qui recevra une rente de 25 livres. — Ratification de cette transaction.

152. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, couvert en parchemin.

1548-1549. — Terrier de Priez, de Nantheuil-sur-Marne et de Champvoicy. — État des biens de la cure de Priez.

153. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1549-1589. — Baux d'un pichet de terre à Priez, lieudit Soucy, moyennant un fermage de 2 sous tournois ; de pré et jardin au moulin de Pétreil ; — de la mairie et des droits dépendant de la seigneurie de Priez. — Vente faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Pierre Levasseur, d'un pichet de pré à Priez, sous le jardin du curé, moyennant 15 livres 15 sous tournois. — Bail de ce jardin. — Réduction faite par l'Hôtel-Dieu à 10 sous tournois d'une rente de 20 sous tournois affectée sur une maison et des héritages détentés par Pierre Gérard, habitant de Remonvoisin (20 juillet 1553). — Vente consentie par Bastien Closson, laboureur, et Étienne Warnier, d'étable et de 4 pichets de terre à Michel Denise (8 juin 1556) ; — par Toussaine Jeanne, veuve de Jean Lejean, au même, d'un pichet de terre à Priez, lieudit les Chailllots, moyennant 8 livres 10 sous tournois (9 mai 1557). — Reconnaissance donnée par Blaise Montuel, curé de Priez, des droits de dîmes et oblations de l'Hôtel-Dieu de Soissons audit Priez (20 septembre, 15 novembre 1557). — Bail de 18 ans fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons à Ogier Acaire d'un pichet et demi de pré à Montmengeon, lieudit la Masure-Leleu, moyennant 40 sous tournois (23 mars 1559). — Cession faite par Jeannet, veuve de Jacques Lejeune, d'un pichet de terre à Montmengeon, en échange d'un autre à Priez, lieudit les Chailllots, abandonné par Michel Denise (4 juillet 1559). — Vente faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Gervais Fouillot, laboureur à Courchamps, d'un pichet et demi de pré à Montmengeon, lieudit la Masure-à-Loup, moyennant 30 livres par an (29 décembre 1559) ; par Eustache Bourquin, laboureur à Priez, et Marion, sa femme, d'un pichet de pré en la prairie de Breulx, lieudit La Rozière, moyennant 20 livres tournois (7 janvier 1560) ; — par Eustache Bourquin, d'une mine et demi pichet de terre à Priez, lieudit Le Fossé-le-Gontier, d'une mine deux

pichets et de deux terres au Moulin à Vent (11 janvier 1560) ; — de 3 pichets de terre à Priez, lieudit le Pré de l'Abbaye, et d'une mine de terre à Montmengeon, lieudit aux Aulnois, et ratification de cette vente par Marion Warnier, femme dudit Bourquin (27 février 1560 — 27 juillet 1562). — Bail fait par ledit Hôtel-Dieu à Eustache Bourquin, laboureur, de pré et terres, territoire de Priez. — Ventes faites par Yvonnet Champion, laboureur, à Michel Denise, de 19 verges de terre à Priez, lieudit le Champ Guillaume, moyennant 9 livres tournois (28 février 1562) ; — par Guillaume Bonnart, tisserand, à Nicolas Bonnart, d'un pichet de terres à Priez, lieudit Moreault, moyennant 6 livres tournois (16 juin 1552) ; — à Michel Denise par Jean Cappin et Bonnard, tisserand, de terres sises à Priez (13 avril, 29 août 1563) ; — à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Jean Bourquin, de moitié de maison et dépendances à Priez, chargées d'un cens de 8 deniers parisis envers ledit Hôtel-Dieu ; — par Mathieu Acaire d'un arpent de terre en deux pièces, lieudit la Guette et Soucy, moyennant 38 livres 10 sous tournois (20 mars 1563) ; — par Jean Évard, prêtre à Neuilly-Saint-Front, Noël Granger, Ambroise Robert, Antoine Remy et Jeanne Granger, sa femme, de terres et bois à Priez (2 mai 1564) ; — par Étienne Doucet, plâtrier, de mesure et dépendances au même lieu (30 mai 1564) ; — par Augustin Hacquin, d'un pichet et demi de pré à Priez, lieudit La Farinière, moyennant 30 livres tournois (6 août 1564). — Cession faite par ledit Hôtel-Dieu à Toussaint Hastrel, de maison et dépendances à Priez, lieudit La Guette, en échange de 15/16^e d'une autre maison et d'une soulte de 250 livres due par le même Hôtel-Dieu (8 mai 1565). — Dédommagement de 4 livres 16 sous payé par cet Hôtel-Dieu à Jean Aubert, pour la place où est assis le moulin à vent de Priez, et bail viager de ces propriétés (8 mai 1565). — Vente faite au même Hôtel-Dieu par Nicolas Crotte, laboureur à Sommelan, d'un seizième de maison à Priez près de l'église (7 juin 1565) ; — par Arthus Gaucher, boulanger, Catherine Trichet, sa femme, et Christine Trichet, de moitié d'une maison et dépendances à Priez, de terres audit Priez et à Montmengeon, et de vigne à Remonvoisin (12 avril 1567). — Bail fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons à Jean-Louis Boullenger, de la mairie de Priez avec les amendes, exploits, confiscation, jusqu'à 60 sous, censives, deux tiers des droits de vin et de vente des héritages à vendre (8 février 1569). — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et Blaise de Monthuel, curé, pour la perception de la dîme à Priez (2 septembre 1570). — Bail de 60 ans fait par le même Hôtel-Dieu à Christophe Burin, charron, d'une petite maison à Priez, moyennant

un loyer annuel de 15 sous tournois (24 janvier 1572). — Réobligation par Jacques Dumuid au paiement d'un surcens de 20 sous tournois à l'Hôtel-Dieu (23 avril 1575). — Promesse donnée par Joseph Denise de construire une fenêtre à la maison occupée par Gilles Bochat, à Priez, et de donner un passage dans son jardin (14 janvier 1576). — Bail à vie de curé fait par le même Hôtel-Dieu à Jean Thomasure, curé de Priez, des deux tiers des menues dîmes et offrandes et du tiers des grosses dîmes, moyennant 50 livres par an (7 juin 1576). — Bail de 9 ans fait par l'Hôtel-Dieu à Pierre Hacquin et Médard Pappelard, laboureur, de la mairie et des droits de la seigneurie de Priez (1^{er} février 1578). — Bail de 27 ans fait par ledit Hôtel-Dieu à Pierre Barré, laboureur, d'un pichet de terre à Priez, lieudit Dessous-le-Jardin du Curé, moyennant 25 sous tournois (3 mars 1578). — Engagement par Jean Aubert, meunier à Priez, de payer à l'Hôtel-Dieu 13 écus d'or sol et 20 sous tournois, reliquat du loyer du moulin que ledit Aubert se charge de rétablir (29 janvier 1579). — Bail viager fait par l'Hôtel-Dieu audit Aubert, de terres à Priez et à Montmengeon, et réobligation par Gilles Bochet au paiement de 15 sous tournois pour loyer de maison et dépendances à Priez (29 juillet 1579). — Réobligation par Hacquin envers l'Hôtel-Dieu au paiement d'un fermage de 4 livres tournois pour un pré de 5 pichets 15 verges à Priez, lieudit le Moulin Pétreil, et en outre de deux sous tournois pour un pichet de terre audit Priez (2 janvier 1589).

154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1580. — Main-levée de saisie féodale et procuration pour faire le dénombrement; acte de présentation de celui-ci. — Vérification faite devant Alexandre Gaultier, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, d'un dénombrement de la seigneurie de Priez, présenté au nom de l'Hôtel-Dieu de Soissons par Servais Turlot, procureur et receveur de cette maison. L'Hôtel-Dieu a toute justice, bailli ou maire, procureur, greffier, sergents et fermier des défauts, droits de censive, lods, vins, ventes, saisines et amendes, lesquels droits sont affermés 41 livres par an qui font 4 écus, ferme et moulin à eau affermés 16 écus sol et 40 sous tournois faisant la somme de 50 livres tournois, sur laquelle il faut déduire 16 livres 10 sous tournois pour les obits fondés en l'église de Priez par Médard Hasterel; grosses et menues dîmes louées 8 écus un tiers faisant 26 livres tournois. Ce dénombrement avait été présenté tardivement à cause de la maladie contagieuse qui sévissait à Soissons.

155. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1585-1586. — Bail à vie de curé des deux tiers des dîmes et offrandes, du tiers des grosses dîmes, fait moyennant 8 écus sol et 20 sous tournois à Jean Debrie, curé de Priez, chapelain des Martyrs en l'église de Soissons (5 janvier 1585); — au même prix, à Regnault Loliot, vicaire de Saint-Wast de Soissons, curé de Priez, (16 octobre 1585). — Vente faite par Martine Champion, veuve de Daniel Domizel, à Oudin Guérin, laboureur, de leur droit en une maison, dite la Maison de messire Médard, à Priez (3 janvier 1585). — Réobligation par Barbe Hastrel au bail du 8 mai 1563 des ferme et moulin à eau. — Bail de 9 ans de la mairie et droits en dépendant, moyennant 5 écus sol de rente (17 décembre 1585). — Réobligation par Pierre Hacquin, de baux de terre et pré. — Baux faits à Antoine Blayart, curé de Priez, du domaine de Priez. — État de marché fait par l'Hôtel-Dieu de Soissons avec Antoine Regnault, charpentier, pour la confection de travaux de maçonnerie, charpente, couverture, etc., en la maison de Priez (3 mai 1610). — Rétrocession de bail, faite par Guillaume Lepreux à Pierre Barre (25 novembre 1638).

156. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1676-1689. — Baux et arpentage des immeubles de Marie Fouquet. Donation de ces biens, consistant en terres sises à Breuil, Neuilly-Saint-Front et Priez, de pré en la prairie de Montmengeon et de surcens, à la charge par ledit Hôtel-Dieu de la loger, la nourrir et entretenir (11 janvier 1689).

157. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1689-1784. — Bornage figuré de la terre et seigneurie de Priez, fait par Laurent Deshureaux, arpenteur, pour reconnaître ladite seigneurie et le dimage, auquel sont annexés deux doubles d'icelui (20 octobre 1689). — Baux du domaine de Priez et Remonvoisin, des dîmes et offrandes de Priez. — Reconnaissance par l'Hôtel-Dieu que le curé a la dîme des terres défrichées; l'Hôtel-Dieu les deux tiers des entrecens et menues dîmes (10 juillet 1716). — Paiement des censives dues par Anne de Saint-Jude, veuve de Joseph Delafosse, laboureur à Remonvoisin (26 juin 1739). — Fois et hommages de la seigneurie de Priez à Charles Godefroi de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon et de Château-Thierry, à cause de son duché de cette dernière ville

(27 juillet 1750 et 8 mai 1771). — Dénombrements présentés au même (17 avril 1751, 31 août 1771).

158. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1685-1774. — Retrait lignager exercé par François Fouquet, receveur des tailles à Neuilly-Saint-Front, sur Pierre Chambellain. — Baux et réobligations d'un surcens de 2 livres 10 sous tournois, affecté sur des immeubles sis à Priez et provenant de donation de Marguerite Fouquet. — Partage de la succession de Suzanne Marchand. Le deuxième lot échu à la donatrice comprend, entre autres choses, ledit surcens affecté sur les immeubles de Jean Prevost. — Réobligation au paiement de cette rente. — Paiement d'arrérages échus.

159. (Registre.) — In-folio broché, 74 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Livre des mutations de la seigneurie de Priez, contenant les noms des censitaires, la quantité et les rentes seigneuriales de chaque terrain, la page du terrier et le numéro de chaque article, les possessions de l'abbaye de Nogent-l'Artaud, du prieuré de Charne, de la fabrique et de la cure de Priez.

160. (Registre.) — In-folio, broché, 370 feuillets.

1766-1775. — Terrier de la seigneurie de Priez, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Procès-verbal de démarcation du territoire. — Déclarations faites par Jacques Tonnellier, Louis Despot, Thomas Mariette, Pierre Gaillard, Robert Herbelin, le séminaire de Soissons, la cure et la fabrique de Priez, les prieurés de Charme et de Coincy, les abbayes de Nogent-l'Artaud et de Chézy, la cure de Sommellan.

161. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1650-1784. — Baux et arpentages de terres sises à Ressons-le-Long, Ambleny, Montigny-Lengrain, provenant de la maladrerie de Pontarcher.

162. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1707-1787. — Arpentages faits par Godelart, Dumont et Briffort, arpenteurs à Neuilly-Saint-Front, de terres sises à Rozet-Saint-Albin. — Baux de ces propriétés faits par Marie-Pierre de La Chapelle Duclos, chevalier de Saint-Louis. — Partage entre Martin Duflocq, maître en chirurgie à La Ferté-Milon, et Marie-Anne

Lambert, sa femme, d'une part, et Nicolas-Gervais Dassigny, huissier royal en la connétablie, et Marie-Madeleine Lambert, sa femme, d'autre part (19 septembre 1785, copie moderne). — Bail fait par Jean-Baptiste Belly de Bussy et Louise-Thérèse-Henriette-Anne Gondailier de Tugny, sa femme. — (Ces immeubles ont été acquis par l'Hôtel-Dieu de Soissons le 31 mai 1839, du duc de Coigny, en échange de la ferme d'Onete, territoire de Berneuill-la-Joie).

163. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1684-1778. — Vente de terres faite à Pierre Mignot, par Anne Mignot (7 juin 1688); — par Nicolas Mignot (11 juin 1689); — par ledit Pierre Mignot, poissonnier à Soissons, et Marguerite Voisin, sa femme, à Marie Louise Mignot, leur sœur (23 août 1692); — par Louis Gouillart, bourgeois de Soissons, et ladite Mignot, sa femme, de 15 livres de surcens (1^{er} août 1695). — Baux de terre faits par Paul Dutour, archidiacre de Soissons, et François Fréret, élu, et enfin par l'Hôtel-Dieu, légataire de Marie Cir, veuve de François Fréret.

164. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1663-1778. — Baux et arpentage de terre et pré sis à Saint-Bandry, provenant de donation faite par Nicolas Noel, ancien procureur, et de la maladrerie de Pontarcher. — Adjudication des récoltes.

165. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1583-1782. — Baux et réobligations à surcens et à ferme, de terres, jardin, vignes et bois, sis à Saint-Bandry.

166. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 4 pièce, papier.

1203-1519. — Gui, archidiacre et official de Soissons, agissant au nom de Nivelon, évêque de cette ville, parti pour Jérusalem, atteste qu'Eudes de Septmonts a vendu, du consentement de Gérard et Nivelon, chevaliers, ses suzerains, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, environ 5 essins de terre, près de la Croix-de-Bois. Les enfants du vendeur ratifient cette donation. Gérard, Nivelon, Gervais de Septmonts et Nivelon de Billy se portent cautions (1203, original latin). — R., archidiacre, rapporte qu'Emmeline, jadis femme d'Hugues de Loïstres, désirant obtenir le pardon de ses péchés, a donné au même Hôtel-Dieu, sous réserve d'usufruit pour elle et

Drogon Clère, son fils, environ 5 essins de terres labourables en deux pièces au Mont de Sainte-Geneviève. Ledit Drogon ratifie cette concession (1206, original latin). — Haynard, évêque de Soissons, relate la vente faite en sa présence audit Hôtel-Dieu par Gérard, chevalier d'Escury, et Gertrude, sa femme, de 8 essins de terres labourables près le bois de Beloy (Belleu ?) Gertrude abandonne en outre son droit de douaire sur le champ vendu, lequel est aussitôt remis à Thomas, maître de l'Hôtel-Dieu (novembre 1215, original latin). — Le même indique les conditions d'un accord effectué entre Simon, vicomte d'Oulchy, et l'Hôtel-Dieu, au sujet d'une porte neuve, d'un mur et de maison construits par ce dernier en la censive du vicomte à Sainte-Geneviève. Cette construction privait ses hôtes de l'usage d'une fontaine que le vicomte abandonne (Septmonts, 1218; original latin). — G. archidiacre de Soissons, apprend qu'Ebal, chevalier d'Escuri, a vendu audit Hôtel-Dieu, moyennant 35 livres de nérêts, un champ de terre labourable sis sous le bois de Billy. Jean et Gui, frères, et Agnès, sœur du vendeur, et Pierre de Septmonts, cousin du même, ratifient la vente dont Guibert de Kamac, Jean de Bucy (de Buceio), Nivelon de Billi, chevaliers, Wermond de Septmonts et frère Pierre de Bucy se portent cautions (octobre 1219, original latin). Godefroi, official de Soissons, atteste que Gobert de Launoy (de Alneto), a vendu en sa présence audit Hôtel-Dieu, moyennant 4 livres et demie de monnaie forte, ses droits de terrage sur un champ du même Hôtel-Dieu. Helvis, femme du vendeur, renonce à son douaire et ratifie la vente avec Gaucher, frère dudit Gobert. Cette vente est encore ratifiée par Renier de Cramailles, suzerain (décembre 1221; original latin). — G. official de Soissons, rapporte que Gervais de Ronchères (de Runcheriis), chevalier, a, en sa présence, vendu à l'Hôtel-Dieu de Soissons, moyennant 120 livres de monnaie forte, le pré Goillan, sis entre Couperville et le pré de Biergis, et que cette vente a été ratifiée par Thomas et Pierre, chevaliers, frères du vendeur, Jean du Castel, chevalier, le frère de celui-ci et Robert de Vaux, chevalier (mars 1221; original latin). — Garnier, grand archidiacre de Soissons, atteste qu'Henri de Billy et Lucie, sa femme, ont, du consentement de Roger, Pierre et Jean, leurs enfants, et en sa présence, vendu au même Hôtel-Dieu, moyennant 10 livres de nérêts, 6 essins et un pichet de terre sis au Mont-Sainte-Geneviève, près de celle de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand (1222, février; original latin). — Jacques, archidiacre de Soissons, rapporte qu'Asceline, fille d'Agnès Dupuis, citoyen de Soissons, a donné en aumône au

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

même Hôtel-Dieu, 13 essins de terre en 4 pièces, au Mont-Sainte-Geneviève, deux maisons en la Rue Brûlée (in vico Combusto); à Soissons, deux vignes, l'une au Val Raoul, l'autre au Colombier. Léger et Ade, sa femme, Ermeniarde, sœurs, Agnès, mère de la donatrice, donnent leur approbation (novembre 1238, original latin). — Wabbe et les religieux de Notre-Dame d'Ourscamp donnent aux frères et procureurs dudit Hôtel-Dieu deux vignes, l'une à Belleu, lieudit ad Torniculum (la Tourniolle ?) dans la censive de Robert, titulaire de la chapelle de Saint-Nicolas en la cathédrale de Soissons, en échange de trois vignes sises en Val Raoul, en la censive dudit évêque (janvier 1238, original latin). — Martin Lévêque, de Belleu, et Marie, sa femme, donnent pour le repos de leur âme au même Hôtel-Dieu, devant R. de Vaili, official de Soissons, trois pichets de terre au Mont-Sainte-Geneviève, lieudit ès Loires, contigue à celle du donataire, sous réserve de l'usufruit de la moitié des fruits que la terre donnée rapportera février 1238, original latin). — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Sibille Dupuis, veuve de Gilon le Diable, de Saint-Crépin, a, devant son officialité, vendu moyennant 30 livres parisis, à Enguerrand de Meiri, chanoine de Soissons, deux arpents de terre à Couperville, chargés d'un cens de 18 deniers, avec ratification de Pierre Dupuis, d'Hugues, curé de Saint-Martin de Bethizy (de Bestisiaco), frères de la donatrice, de Gérard Le Diable, de Jean, son frère, de Gautier de Léchelle (de Scalis); de Renoad de Bœtan, de Foucard de Muercin et de Pierre, son frère, citoyens de Soissons. Foucard de Muercin, Gautier de Léchelle et Wilard Pascart, garantissent cette vente (avril 1241, original latin). — Vente faite au même Hôtel-Dieu devant Th. de Mons, chanoine et official de Soissons, par l'abbaye de Notre-Dame de Grâce, pour cause d'éloignement et moyennant 24 livres de monnaie forte, d'environ 8 essins de terre sis au Mont-Sainte-Geneviève, lieudit à l'Aubre de Loyanz, territoire des héritiers de Roseel, et de 11 setiers de vigne, lieudit Ysenbren, territoire de l'abbaye de Saint-Médard. Les vendeurs font remise de 4 livres aux pauvres infirmes dudit Hôtel-Dieu (juillet 1244, original latin). — Accord entre Emmeniarde, Huet et Jacques, ses fils, Milet, écuyer de Villers, héritiers de Villers, seigneur de Hélon, et l'Hôtel-Dieu de Soissons, pour la possession de deux prés dont ces héritiers cherchaient à s'emparer, l'un à Couperville, et l'autre sous Pasly (subtus Paliacum), sous le prétexte qu'ils étaient dans leur censive. Hoyau, écolâtre de Soissons, et Giles de Maas, chevalier, arbitres, décident que cette possession restera audit Hôtel-Dieu. Milet recevra 8 livres de mon-

naie forte, sa femme, 20 sous parisis pour lui acheter un joyau (pro uno juello emendo). Ermeniarde et ses enfants auront 40 sous de monnaie forte (octobre 1247, original latin). — Guiard de Roseel, écuyer, frère de Jean, chevalier de Roseel, vicomte d'Oulchy, consent à ne plus troubler l'Hôtel-Dieu de Soissons au sujet de terres situées dans sa censive au Mont-Sainte-Geneviève, sous la condition qu'on lui paiera comptant 3 deniers chalonges de cens à la Saint-Remy, les droits de terage et une somme fixe de 6 livres parisis (mars 1247, original latin). — Albéric de Fontenoy (de Fonteneio), official, atteste que devant Etienne de Farniers, clerc juré de l'officialité, Gilles de Septmonts, écuyer, et Emmeline, sa femme, ont vendu audit Hôtel-Dieu 13 essins de terre au Mont-Sainte-Geneviève, savoir : 6 en Loires contigus à la terre de Thierry, chevalier de Billy, et le surplus an-dessus des Carrières, tenant à la terre de l'Hôtel-Dieu, moyennant 25 livres parisis payées comptant, sous la garantie de Wermond, père d'Emmeline, de Willaume de Léchelle (de Kala), de Willaume Maupetiz de Noiant, écuyer, et de Gui de Roseel, écuyer, suzerain (mars 1250, original latin). — La même officialité constate une autre vente faite entre les mêmes, de 9 essins de terre sis au Mont-Sainte-Geneviève, moyennant 20 livres de néréts payées comptant, sous la garantie de Guillaume de Léchelle, écuyer, de Guillaume Maupetiz de Noyant. La vente est ratifiée par Wermond au Baston de Saint-Crépin, en qualité de maire dudit Gui de Roseel, moyennant une somme de 10 livres de néréts pour les ventes et autres droits (mars 1252, original latin). — Jean, official de Soissons, atteste que Girard Estoucelin, de Billy, et Aveline, sa femme, ont vendu à l'Hôtel-Dieu de Soissons une terre labourable, moyennant 6 livres de néréts, sous la garantie de Huard de Billy, dit le Doyen, et de Wermond au Baston (mars 1252, original latin). — Amortissement fait par Raoul de Soissons, chevalier, suzerain de terres, vignes et carrières acquises « au terruer entour Sainte-Geneviève » dans les censives de Pierre de Vraingne, chevalier, » Jehan de Courbetuin et Guioz de Roseel escuier, » pour l'Hôtel-Dieu de Soissons. Approbation de cet amortissement par Jean, comte de Soissons et de Chartres, sire d'Amboise, suzerain dudit Raoul (février 1253; deux originaux en langue vulgaire). — Pierre de Saint-Martin, official, constate que Renard, fils de Martin le chevalier de Belleu, a donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons, pour l'usage des infirmes qui y reposent, 8 essins de terre en deux pièces au Mont Sainte-Geneviève, tenant l'une à la terre de l'Hôtel-Dieu, l'autre au Champ Saint-Nicolas. L'Hôtel-Dieu s'engage à servir, comme ledit

Martin l'entendra, une rente de 14 essins de blé sain, sec et tierçain, mesure de l'évêque, et un essin de pois à Belleu ou à Soissons (octobre 1259, original latin). — Donation faite au même par Robert Angloz et Emeline de Pernant, sa femme, de 9 essins de terres sises au Mont-Sainte-Geneviève, dans la censive de Gui de Rosai, chevalier, et tenant à la terre dudit Hôtel-Dieu (août 1261, original latin). — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste qu'Huart d'Autreche, et Emeline, sa femme, citoyens de Soissons, ont donné au même Hôtel-Dieu une vigne et une terre à Sainte-Geneviève, tenant au jardin de cet établissement et à la vigne de l'abbaye d'Ourscamp, 30 livres de tournois pour acheter une autre terre dont les produits seront partagés par moitié entre les donateurs et le donataire à Soissons. La terre sera fumée et amendée par l'Hôtel-Dieu selon l'usage adopté par les cultivateurs la première année et à la fin de chaque période de 9 ans (mars 1262; deux originaux latin). Le même atteste en outre que provisoirement lesdites 30 livres seront affectées au soulagement des pauvres (original latin; même date). — Jean de Thorotte, chanoine et official de Soissons, atteste que Marie, fille de Jean Bernard, reconnaissante des bienfaits et agréables services reçus de l'Hôtel-Dieu, a donné à celui-ci 30 setiers de vigne sis à Sainte-Geneviève, tenant d'un côté au pourpris (porprisio) dudit Hôtel-Dieu, et d'autre à la vigne de Lisiar Fournier, clerc, et à la ruelle qui conduit de Sainte-Geneviève à Soissons (septembre 1269, original latin). — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Adam de Saint-Crépin, dit Vultenis, clerc, et Agnès, sa femme, pour les mêmes motifs, de 14 setiers de terre, dont 6 dans la censive de l'Hôtel-Dieu et le surplus dans celle de Borguignon de Mercin (de Muercino), écuyer, entre les fourches de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons et la vigne de Soybert Marcheant, cordonnier (août 1281, original latin). — Approbation par Eudes, prévôt, et le chapitre cathédral de Soissons, d'un acensement fait par l'hôpital des pauvres écoliers de Saint-Nicolas de la même ville à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de 14 essins de terre sis au Mont de Belleu dans la censive de l'évêque, moyennant une rente annuelle de 2 essins de grains, un tiers froment et deux tiers d'autres grains et d'autant d'avoine, mesure dudit chapitre, exigible à la Saint-Martin (janvier 1283, original latin). — Donation faite devant l'officialité de Soissons par Bérenger, fils de Jean Chevillon, de Belleu, et Marie, sa femme, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de 2 essins de terre environ, sis territoire de Sainte-Geneviève-au-Mont, dans la censive du seigneur de Rosel (de Roseelo), et contigue à la terre dudit Hôtel-Dieu (mercredi après esto mihi 1285). — Donation

faite par les mêmes au même, devant Gile d'Ambleny, notaire juré de l'officialité de Soissons, d'environ 6 essins de terre, lieudit en Bonneval, dans la censive épiscopale, et contigue à la terre d'Huart Beste et au chemin. Cette terre devait en partie dîme et terrage (1303, mardi après le dimanche de Circumdederunt me). — Délivrance d'un legs fait au même Hôtel-Dieu le 2 février 1390 par Nivelon de Belleu, d'un muid de froment, de 12 essins de terres sises en la Montagne de Sainte-Geneviève, vers Billy, et de droits de terrage qu'il pouvait exiger dudit Hôtel-Dieu, propriétaire de deux terres, l'une aux Maladiaux, et l'autre devant les fourches de Saint-Crépin. Ces héritiers seront affranchis d'un surcens de 8 sous parisis affecté sur une pièce en savart et vigne. Le legs est en langue vulgaire ; la délivrance, en latin (18 juillet 1395). — Donation faite devant Jean de Couhaon, clerc commis juré à Soissons, par Jean Chevalier du Pont, conseiller du Roi et garde du scel du bailliage de Vermandois, de 17 setiers de vignes sous Sainte-Geneviève, chargées de 6 deniers par setier envers l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand « par Liegon, jadis femme de » Pierre Lenormant, gisant malade en ladite hostellerie, » laquelle considérant les biens gratuitez courtoisiez » et humanités que elle a eus et receus et recevoit de » jour en jour en ladite hostellerie et entendoit à recevoir au temps avenir, non voulans pour ce encorre ou » péché et vice de ingratitude mais désirans de tout son » cuer le bien desservi estre remuneré par recompensation convenable » (22 décembre 1396). — Vente faite devant Colin Brulart, clerc, et Jacques le Mareschal, juré du Roi en la prévôté de Châtillon-sur-Marne, par Hugues de Moyrancourt, dit Envieux, écuyer, et Marguerite de Cuise, sa femme, fille de Ferry de Cuise, chevalier, seigneur de Cuise, et de Jeanne « pour remédier » à leurs nécessitez et affaires, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'un fief consistant en cens, rentes, vinages, terrages et autres drois de seigneurie scitués et assis environ ledit Soissons et Belleu ou lieudit Sainte-Genevieve, tant en montagne comme en vallée, moyennant » 68 salus d'or ayant cours à présent chacune pièce pour » 24 sols parisis payés comptant. » — Lettres en forme de retrait lignager des vendeurs à exercer dans l'an et jour au profit d'Enguerrand et Gaucher ; investissement devant les sous prévôts du chapitre de Soissons (8 septembre, 27 octobre 1431). — Affirmation faite à la requête « de Guye Vatine, procureuse et entremeteresse » de l'Hôtel-Dieu, devant Guillaume Lelièvre, tabellion » à Soissons, par Jean Lemoisne, âgé de 60 ans, Pierre » de Lalene, de 50, habitants de Billy-sur-Aisne, et

» Adam Fouffery, de 80 ans, habitant de Soissons, la-
 » boueurs de vignes, » que lesdits Hue de Moyencourt
 et sa femme possédaient comme dépendance du fief de
 Cuise, sis au Mont-Sainte-Geneviève, entre Belleu et
 Billy « une certaine place et mesure que lors on nommait
 » et appellait la Grange aux Terrages, où à présent les
 » religieux de l'église Saint-Crespin-le-Grand dudit Sois-
 » sons ou le prieur dudit lieu de Sainte-Genevieve à
 » cause de leur prioré et chapelle d'illec ont fait faire
 » attoicement et retraicte qu'ilz nomment et appellent
 » leur hangart, séant assez près de la chapelle d'icelluy
 » prioré... que ladite place et mesure dudit doit competter
 » et appartenir à icelles dames de l'ostel Dieu de Saint-
 » Gervais. » Elle était autrefois désignée sous le nom de
 Grange aux Terrages (26 mars 1469). — Faits et articles
 posés devant le prévôt de Paris par le chapitre « comme
 » ayant le gouvernement et l'administration des seurs et
 » temporel de l'ostel Dieu ou hôpital de Saint-Gervais
 » de Soissons et M^e Adrien de Laubbespine, chanoine
 » et étudiant en l'Université de Paris, défendeurs,
 » contre Pierre Pillois, prieur de Sainte-Geneviève près
 » Soissons. » Le chapitre « a la totale administration et
 » gouvernement du temporel, du spirituel, la visitation,
 » correction, institution et destitution des sœurs, servi-
 » teurs et autres demeurans audit hospital. » Celui-ci
 possède entre autres choses un petit jardin tout au long
 de la grange de Sainte-Geneviève, tenant et aboutissant
 du bout d'en haut à la cour du prieuré de Sainte-Gene-
 vieve. — Sentence et commission de la prévôté de Paris
 qui ordonne une enquête où seront entendus seule-
 ment six témoins (19 janvier — 16 février 1477). —
 Mandement d'ajournement de Jean Ducal, lieutenant du
 prévôt de Soissons, au premier sergent (27 mars 1477).
 — Enquête et envoi de cette enquête au prévôt de Paris
 (29 mars 1477). — Bail à vie de la ferme de Ste-Geneviève,
 fait à Mahieu Bacler. Ses 18 muids de terre produisaient un
 fermage annuel de 9 muids de grains (seigle, froment
 et avoine par tiers), mesure du quartier l'évêque, un
 essin de pois, deux pores au choix. Le fermier fournis-
 sait à ses frais une voiture pour le charroi des vendanges
 ou du vin. Il devait « aussy fournir le liarre (lierre)
 » qu'il convient pour semer à la procession de matines
 » devant le corps Notre-Seigneur depuis le sépulcre jus-
 » ques au grand hostel le jour de Pasques commu-
 » niaux » (5 avril 1496, après Pâques). — Renonciation
 faite par Pierre Bacler, prêtre, Nicolas et Jean Bacler,
 héritiers dudit preneur, audit bail, moyennant la somme
 de 102 livres parisis payée par ledit Hôtel-Dieu (17 mai
 1519).

167. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 4 plan.

1516-1782. — Déclaration, baux, résiliation, rétrocession de baux, réobligations à des baux, arpentages, paiement de fermages des terres, jardin, bois et prés de la ferme Sainte-Geneviève. — Echange fait avec Sanson Bouzère, de terres pour d'autres (25 juin 1556) ; avec Jean de Montuelle, prieur de Sainte-Geneviève, qui abandonne 9 arpents de terre près de la carrière de Sainte-Geneviève, et reçoit un jardin fermé de murs. L'Hôtel-Dieu se réserve « le tour d'échelle pour besongner aux édifices de » la ferme » (30 novembre 1573). — Acquit d'une rente de 20 sous due au collège de Saint-Nicolas. — Adjudication de coupes de prés dépendant de ladite ferme, saisis sur Nicole Boutin, veuve de Toussaint Boucquet (14 juillet 1738). — Plan des terres de la ferme de Sainte-Geneviève, contigues à celles du prieuré du même nom (24 mai 1742).

168. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1779-1781. — Trouble apporté par François Benoist, vigneron, à la possession qu'avait l'Hôtel-Dieu d'un savart et d'un abreuvoir vis-à-vis de la ferme de Ste-Geneviève, paroisse de Belleu, en comblant et en labourant partie de cet abreuvoir. Une sentence du bailliage royal de Soissons, du 28 juillet 1781, confirme le droit dudit Hôtel-Dieu.

169. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier ; 4 plan.

1593-1786. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Jean Legouge, marchand au bourg d'Aisne, de terres sises à Crouy, près de Saint-Médard, lieuxdits en Taille pied et devant la plate forme de Saint-Wast (17 mars 1593). — Baux de ces propriétés et de terres données le 15 mars 1630 audit Hôtel-Dieu par Jean Sevin et Nicole de Wailly, sa femme. — Vente faite par Pierre Bergeron, marchand, et Marguerite Plaquet, à Jean Férin, de terres sises à Crouy (13 novembre 1621). — Bail fait par Jean Macadré, sergent, et Jean de Soucy, cordonnier à Soissons, à Antoine Judas, vigneron, de vigne et jardin à Crouy ; arpentage et plan fait par Avit Charrier, arpenteur, de terres sises à Crouy, et d'un pré à Bucy-le-Long, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

170. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1638-1785. — Obligations et réobligations de sur-

cens affectés sur des maisons et héritages sis à Saint-Pierre-Aigle, provenant de donation faite par François Chrétien le 1^{er} mai 1741. — Paiement d'arrérages de surcens.

171. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1613-1784. — Vente faite par Nicolas Gadret, vigneron, à Antoine de Malle, de 9 livres 7 sous 6 deniers de rente affectée sur une maison sise à Salsogne, moyennant 150 livres tournois. — Cession de cette rente aux Cordeliers de Soissons par les héritiers dudit de Malle (17 novembre 1617) ; — à Nicolas Gadret par Bonne Poussin, veuve de Jean Anceau (18 novembre 1633). — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de ladite rente, par ladite Poussin (22 septembre 1642). — Réobligations. — Affectation hypothécaire au service de cette rente. — Paiement des arrérages dus à l'Hôtel-Dieu. — Elévation de cette rente à 28 livres 10 sous.

172. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1648-1786. — Baux de 44 verges deux tiers de vignes, provenant de legs fait à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Marie-Madeleine Tristrand, veuve Regnault.

173. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1504-1778. — Bail à surcens de 16 sous parisis et 2 deniers de nérets de cens fait par Jean, évêque de Soissons, à Jean Philippe, chanoine de la même ville, de 24 arpents de savart et bois, sis à Septmonts, au-dessus du vivier de Touchères (9 décembre 1504). — Délivrance faite par Jean de Villers et Jean Hennon, chanoines, et Jean Sconin, garde sceau du chapitre, du legs de Jean Philippe, chanoine, « pour ung service en la chapelle » dudit hospital dont il a esté chappelain ; 100 sous tournois à distribuer à la discrétion du maistre et procureur de ladite maison, et avec ce pour participer aux œuvres de miséricorde qui se font audit hôpital, ses prés et héritages de Touchières les Septmons. » — Cession de bail consentie par Pierre de Suzenne à Guillaume Turpin, de pré et bois sis au-dessus du vivier de Touchères. — Baux de ces propriétés faits par l'Hôtel-Dieu. — Renonciations à des baux et cessions de baux. — Réductions de fermages. — Vente faite à l'Hôtel-Dieu par Raoulquin Houssu, d'un bois de 14 setiers à Septmonts, lieudit au Liteau (20 mai 1529) ; par Guyon de Busserolles, écuyer à Septmonts, à Nicolas Alnequin, seigneur de Sorny, de 10 pichets de bois à Septmonts,

lieudit en Margnée (28 décembre 1542). — Arpentages des bois de Touchères. — Adjudications de tailles. — Visites de bois. — L'Hôtel-Dieu cède à Charles Darsonval, écuyer à Belleu, des terres et vignes à Belleu, en échange d'un bois sis à Septmonts (8 juillet 1625). — Adjudication de 200 arbres de haute futaie du bois de Touchères, pour subvenir à la nourriture d'un grand nombre de pauvres, par suite de la stérilité de la terre qui empêche les tenanciers de payer leurs redevances.

174. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1672-1788. — Déclaration et baux de terres et vignes sises à Serches, données à l'Hôtel-Dieu, moitié par M^{lle} Lequeustre, moitié par Elisabeth Delacourt, en 1712 et 1724.

175. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1215-1351. — H., évêque de Soissons, atteste qu'Emmeline la Cochete a, en sa présence, reconnu que l'eau de la gouttière de l'Hôtel-Dieu avançant sur la petite cour, doit tomber sur cette cour (mars 1215, original latin). — Accord entre Geoffroi de Breteuil, chanoine de Soissons, d'une part, et Odeline, veuve de Drogon de Vassen, Ysabelle et Emeline, ses filles, d'autre part, au sujet de la maison provenant dudit Drogon, sise devant le mur de la cour épiscopale (août 1216, original latin). — Le pape Honoré III prend l'Hôtel-Dieu sous la protection du Saint-Siège et défend de percevoir la dîme des bestiaux sur cet établissement (5 des ides de décembre 1217 ; original latin). — J., évêque de Soissons, décide que la maison possédée par Emmeline de Paris, citoyenne de Soissons, et sise devant le mur du palais épiscopal dans la censive dudit évêque, sera franche de tous droits de rouage, forage, mesure, sextrage, muyage, ban, sang, vol, et que la porte donnant vers l'église Notre-Dame, le jardin et la porte vers le four, sont francs de tous droits contrairement aux prétentions élevées en justice par Raoul, comte de Soissons (février 1221, original latin). — G., archidiaque de Soissons, apprend que Jean et Béatrix, sœur de celui-ci, enfants de Gervais de Septmonts et d'Aélide, ont vendu devant lui aux frères de l'Hôtel-Dieu de Soissons deux tiers de maison sise entre ledit Hôtel-Dieu et la maison de Thomas de Cramailles, chanoine, moyennant 45 livres de monnaie forte, et donné le surplus (décembre 1223), original latin). — Le même atteste que Lesiard le Juif et Thiébaud, citoyens de Soissons, ont vendu à l'Hôtel-Dieu de la même ville, deux tiers de maison sise

près ledit Hôtel-Dieu, moyennant 40 livres de néréts, et donné l'autre tiers sous la garantie de Droard et Robert, frères, Huard, fils de Droard, Isabelle, mère de Thiébaud, et Barete (mai 1236 ; original latin). — Pierre Tristans, chevalier, donne au même établissement, par inspiration divine et pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, cens et droits sur la maison d'Emmeline la Cochete, sise près dudit établissement. Les maître et frères s'engagent à célébrer audit Hôtel-Dieu une messe du Saint-Esprit pour le donateur et ses amis pendant sa vie, et après sa mort un anniversaire (janvier 1239, original latin). — Jacques, évêque de Soissons, atteste que Gautier de Loupignes, chevalier, son frère, par inspiration divine, et pour le repos de son âme et de celles de sa femme et de ses ancêtres, a donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons, le cens et les droits qu'il avait sur la maison d'Emmeline la Cochete. L'Hôtel-Dieu célébrera chaque semaine une messe de Saint-Esprit et après sa mort un anniversaire pour lui, sa femme et ses ancêtres (mars 1289, original latin). — Le même évêque abandonne audit Hôtel-Dieu un cens de 4 deniers et des droits de justice sur cette maison (1240, Octaves de Sainte-Marie-Madeleine ; original latin). — Vidimus (vendredi après la Saint-Gilles, 1283), par l'officialité de Soissons, d'une charte de Gui (janvier 1217) approuvant la délivrance faite aux exécuteurs testamentaires de Gautier Le Cirier, de la maison dite l'Ouche, de ses dépendances, et d'une autre maison sise également à Soissons, d'un legs à l'église de la même ville, pour y établir un hôpital destiné à recevoir les pauvres étrangers et les infirmes. Le chapitre, pour répondre à cette intention, s'engage à fonder une chapelle et à y célébrer des offices pour le repos de l'âme du donateur et de Marie, sa femme, et en outre de célébrer leur anniversaire avec solennité à neuf heures, et à donner à ces exécuteurs 60 sous tournois pour le repos de l'âme des donateurs. Les maisons retourneront aux héritiers si les conditions d'abandon ne sont point réalisées (original parchemin et copie moderne papier). — Confirmation faite par le pape Innocent IV de cette donation (original parchemin et copie moderne papier, 8^e année du pontificat et 8 des calendes de mars). — Ratification par le même de la construction d'un oratoire en la maison de l'Ouche et de la bénédiction du cimetière de l'évêque, du consentement de son chapitre et du curé de l'église en la paroisse duquel est située ladite maison (original latin, parchemin, et copie moderne, papier). — Jean de Paris, chanoine et official de Soissons, atteste que Gui de Saint-Remy, chevalier, et Marie, sa femme, ont donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons,

pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, un droit de cens qu'ils perçoivent annuellement sur la maison d'Emeline la Cochete, contigue à la maison et aux possessions dudit Hôtel-Dieu (octobre 1257, original latin). — Le même atteste que Wautier Triche, de Condé, et Marie, sa femme, fille de Drouard d'Autresches (*Altrechia*), citoyen de Soissons, ont vendu audit Hôtel-Dieu, moyennant 300 livres tournois, une maison contigue au même Hôtel-Dieu et une grange placée de l'autre côté de l'officialité, provenant de la succession dudit Drouart (janvier 1257, original latin). — Nivelon, évêque de Soissons, relate les mêmes faits (février 1257, original latin). — Pierre de Saint-Martin, official de Soissons, apprend que Raoul de La Ferté-Milon, cordonnier, a vendu à l'Hôtel-Dieu de Soissons, moyennant 56 livres de forte monnaie, une maison contigue audit Hôtel-Dieu (novembre 1261, original latin). — J., prévôt, Th., doyen, et le chapitre de Soissons, rapportent que l'abbaye de Saint-Léger de la même ville a fait abandon au même Hôtel-Dieu d'un cens de 3 deniers chalonges qu'il percevait sur la maison dudit Raoul, en échange d'un cens de 3 deniers nérets sur celle d'Emeline la Bérarde, lieudit en Buerie, avec les gants et ventes, forage et rouage (mars 1264, original latin). — Robert de Vailly, chanoine et official de Soissons, atteste que Jeannet, fils de Jean Estrelin de Vassen, chevalier, décédé, et de Marie Emeline, a donné à l'Hôtel-Dieu de Soissons partie d'une maison tenant à la rue du Prêtre de Belleu et à la ruelle Immonde (*Sordida ruella*) (original latin, 1275). — Ventes faites devant l'officialité de Soissons par Jean de Lescheles, dit Pellipans, et Borée, sa femme, audit Hôtel-Dieu, moyennant 28 livres tournois, d'une maison sise à Soissons, en Brougnerie (*in Bruneria*), contigue au même Hôtel-Dieu, dans la censive de Guillaume de Martimont, écuyer (original latin; 1282, jeudi après le dimanche de Cantate); par Jean Dantan, notaire en ladite officialité, moyennant 100 sous parisis, de ses droits sur une mesure sise entre ledit Hôtel-Dieu et la maison de Jean Cochet (original latin; 1286, jour de la chaire de Saint-Pierre); — par Jean d'Erchieu, clerc, fils de feu Raoul d'Erchieu, citoyen de Soissons, et Marie, femme dudit Jean, moyennant 50 livres parisis, à Raoul de Braine, domestique de Barnage, chanoine de Soissons, d'une maison sise à Soissons, à l'opposite des murs de la cour de l'évêque de la même ville et contigue aux maison et grange dudit Hôtel-Dieu (1295, 3^e férie après la fête de Saint-Martin d'hiver; original latin). — Le chapitre cathédral fixe à 12 le nombre des sœurs et converses de l'Hôtel-Dieu, sauf à l'augmenter ensuite si les ressources le permettent

(1300, samedi après la Saint-Germain; original latin). — Bail viager fait devant l'officialité de Soissons par le dit chapitre pour ledit Hôtel-Dieu, à Evrard Mareschal et Marie, sa femme, de maison avec petit jardin en la rue Brongnière, contigue audit Hôtel-Dieu, tant par la porte de l'Ouche (porta de Ouchiis) qu'à une maison dudit Hôtel-Dieu, moyennant un loyer annuel de 110 sous parisis (original latin; 1^{er} mai 1351).

176. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

XV^e siècle. — 1517. — Prière générale et dypptique pour les fondateurs et bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. — Indulgence de cent jours accordée par des évêques et cardinaux au nom du pape Léon XI à ceux qui visiteront la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Soissons les jours de la dédicace de cette chapelle, de l'Annonciation de la Vierge, du Vendredi-Saint et de Pâques (original latin; 7 mai 1517).

177. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Statuts de l'Hôtel-Dieu de Soissons, rédigés par Simon Legras, évêque, et Jacques Lefebvre de Caumartin, intendant de Soissons, indiquant le mode de réception des malades, les soins à leur donner, le costume des religieuses, leur mode d'admission, leurs offices, repas, devoirs, travaux, l'élection et les conditions d'éligibilité de leur supérieure, la conduite, les devoirs et pouvoirs de cette dernière, l'administration de l'Hôtel-Dieu, etc. (4 avril 1640). — Notes sur ces statuts. — Cérémonial pour la vêtue et la profession desdites religieuses.

178. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1642-1661. — Adjudication faite à Roch Lagnier, procureur à Soissons, à la requête de Pierre Mosnier, d'une maison sise à Soissons, rue de Belleu (de l'Hôtel-Dieu), moyennant 1200 livres (5 avril 1642). — Abandon de cette maison par ledit Lagnier à Adrien de Paris, maître plâtrier, en échange de diverses rentes et d'une soulte de 400 livres tournois (11 octobre 1643). — Transport fait par Nicolas Mitelette, curé de Rozières, à Bernard Grandjot, chanoine, de son droit de bail emphytéotique d'une maison sise à Soissons, rue de Belleu, derrière l'Hôtel-Dieu (22 octobre 1646). — Réobligation au profit de ce dernier, fournie aux députés du chapitre (15 juin 1648). — Autre transport par Julien Fournier (19 avril 1655). — Cession faite à l'Hôtel-Dieu de Sois-

sons par Simon Morant, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Soissons, du quart d'un ponce d'eau des fontaines de la ville de Soissons, à prendre dans le regard de St-Gervais, à la charge par l'Hôtel-Dieu de faire faire les tuyaux nécessaires et de faire fermer les robinets pendant la nuit, moyennant 30 livres. Les administrateurs avaient remontré audit Morant « les in- » commodités que ledit Hôtel-Dieu recevoit pour le deffaut » des eaux qu'ilz n'avoient qu'avec grandes peines et » emplois de personnes à la charge dudit Hôtel-Dieu, et » à cause de ce le prier de vouloir y avoir esgard. » Les eaux destinées à l'Hôtel-Dieu devaient descendre dans un puits. Le même Hôtel-Dieu ne pourra vendre, donner et engager ledit quart de ponce d'eau ni même la décharge à peine de 1000 livres tournois (8 août 1664).

479. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1533-1664. — Vente faite par Charles Paris à l'Hôtel-Dieu, de trois quarts d'une maison, rue de Belleu, moyennant 1950 livres. — Abandon fait par la ville de Soissons à l'Hôtel-Dieu de la même ville, d'une ruelle dite de Belleu, ayant son entrée par la rue de l'Hôtel-Dieu, dite Saint-Gervais, et sa sortie par la grande rue pour l'agrandissement dudit Hôtel-Dieu. — Copie faite le 23 novembre 1683, d'une décision des officiers du comté de Soissons, du 23 novembre 1532, qui autorise le chapitre, comme administrateur, « de remettre et » renfermer comme autrefois a esté la ruelle qui est » joignante ledit hostel Dieu du costé de la rue Saint- » Gervais, en considération que les voisins et aultres » portent leurs immondices en ladite ruelle en si grosse » habondance que toute la dicte ruelle en est plaine telle- » ment que l'on ne peult passer parmi icelle ; ce qui pis » est, s'engendre en ladicte ruelle telle infection que on » ne peult durer audit hostel Dieu aux lieux prochains » et jettans sur icelle, si advient en la salle des povres » malades qui n'a air ni veue d'autre lieu que de la dicte » ruelle, et ne peuvent aussy les esgoultz des maison- » nages et autres lieux dudict hostel Dieu avoir ses » cours par ladicte ruelle à l'occasion de quoy se pou- » rissent les murailles dudict hostel Dieu et se peuvent » engendrer plusieurs et dangereuses maladies en la » dicte salle des malades. » Cette porte devait être ouverte le jour et close la nuit, « les voisins ayant héritages » en icelle pourront avoir clef pour aller en iceux et » sauf la voie et usage en icelle ruelle et tous autres » droits que y pourroient prétendre messieurs les comtes » de Soissons et l'intérêt de la chose publique. » — Requête du 4 août 1683, expositive que « l'Hôtel-Dieu est

» extrêmement retiré, la salle des femmes si petite que » l'on est obligé non seulement de mettre des lits dans » le milieu, mais mesme de mettre le plus souvent plu- » sieurs personnes dans un mesme lit, ce qui cause un » mauvais air, et ce qu'il y a de plus incommode c'est » qu'il n'y a que la cour qui est fort petite où les conva- » lescens puissent prendre l'air, et de ce mélange de » sexes il en peut arriver de très grands inconvénients, » et mesme comme la buerie et les lieux pour blanchir » sont dans cette cour qui a son issue dans la rue qui » donne du costé de l'évêché, il est arrivé que des conva- » lescens soldats ou autres ont emporté quelquefois du » linge, et ceux des pauvres qui ne peuvent point ou qui » s'abstiennent d'y aller estant obligé de demeurer » toujours dans un mauvais air, n'y ayant point d'autres » endroits où ils puissent aller, retombent souvent ma- » lades, et on a veu par une longue expérience que ces » cheutes sont beaucoup plus dangereuses que les ma- » ladies qu'ils avoient et qu'il y a peu de ceux là qui ne » meurent, ce qui en obligea plusieurs à sortir dudit » Hôtel-Dieu auparavant qu'ils soient entièrement guéris » et ne trouvant point de nourriture chez eux propre à » l'estat où ils sont, ils retombent souvent malades, » meurent ou reviennent audit Hôtel-Dieu ; pourquoi » les suppliants ont souvent recherché les moiens de » pouvoir agrandir ledit Hôtel-Dieu ; mais cela ne se » peut que du côté de l'orient où il y a des jardins, un » pressoir et une petite maison qui ne sont séparés dudit » Hôtel-Dieu que par une ruelle qui règne tout le long » de l'église, salle des hommes et des femmes et autres » lieux dudict Hôtel-Dieu, jusqu'à ce jardin du dit » Hôtel-Dieu, et à la sortie dans la grande rue » vers Saint-Jacques, en sorte que si on avait ladite » ruelle, on pourrait aisément faire une sacristie atten- » nant à l'église où il n'y en a point, agrandir la salle » des femmes, mesme augmenter une chambre pour » servir seulement aux personnes quelque fois de nais- » sance, faire des lieux séparés dans lesquels les conva- » lescents de chaque sexe pourront prendre l'air et où » on pourra aussi faire des lieux communs, ceux qui y » sont aujourd'hui estant trop esloignés de la salle des » hommes et communs à l'un et à l'autre sexe, ce qui est » de dangereuse conséquence, et enfin faire des bâti- » ments pour le logement et commodité des pauvres » dont le nombre est quelque fois si grand, à cause que » l'on y reçoit tous les malades et blessés indistincte- » ment de quelque lieu qu'ils soient, soldats ou autres, » que l'on a esté obligé faute de lieux d'en mettre jus- » qu'à la porte de l'église ; pour parvenir à avoir laquelle » ruelle les suppliants ont veu les propriétaires desdits

» jardin et maison qui estant persuadés de l'utilité et de
 » la nécessité desdits lieux pour le bien de l'hostel-dieu
 » veulent bien les en accomoder à bonne condition en
 » faveur des pauvres, mais comme cela ne se peut exé-
 » cuter et avoir son effet à moins que vous n'ayez la
 » bonté et charité d'accorder audit hôtel-dieu cette
 » ruelle, laquelle est non seulement inutile à la ville
 » tant à cause qu'elle n'abrège aucun chemin, qu'il n'y
 » a qu'une ou deux petites maisons dans icelle et n'est
 » nullement passagère, cela peut servir de retraite et de
 » faux fuyant à des malveillants la nuit, demandant
 » qu'elle soit jointe à l'hôtel-dieu. » — Communication
 de cette requête par les officiers du bailliage aux maire
 et échevins. Ils expriment le désir de la convoca-
 tion d'une assemblée générale. Celle-ci est autorisée par
 le bailliage et a lieu le 7 novembre au son de la cloche
 à l'Hôtel-de-Ville. Les habitants se retirent dans leurs
 paroisses pour conférer ensemble, et sont d'avis unanime
 « que la ruelle attenant à l'hôtel-dieu soit accordée de-
 » puis le coin de la rue Saint-Gervais jusqu'à l'endroit
 » des jardins de Lefebure et des héritiers de Laurent
 » Debeyne, pour estre jointe et unie audit hôtel-dieu en
 » réservant par lesdits maire et échevins le pavé pour
 » estre employé aux réfections de la dite ville, à la charge
 » par ledit hôtel-dieu d'indemniser les particuliers qui
 » se trouveront intéressés. » — Donation dudit terrain
 faite par Gabriel Chantereau-Lefebure, écuyer, conseiller
 du Roi, trésorier de France, maire, Melchior Montier,
 Antoine Dollé, Roland Crespin, contrôleur au grenier à
 sel, gouverneurs-échevins. — Opposition formée devant
 les trésoriers de France par divers habitants, à l'aligne-
 ment et à la fermeture du passage. — Conclusions de
 l'Hôtel-Dieu. — Sentence des trésoriers de France favo-
 rable à ce dernier.

480. — (Liasse.) 5 pièces, papier.

1683-1684. — Bail à surcens fait par le chapitre
 cathédral à l'Hôtel-Dieu, d'une maison sise à Soissons,
 rue de Belleu, derrière ledit Hôtel-Dieu, moyennant 18
 essins de méteil (17 novembre 1683). — Vente faite audit
 Hôtel-Dieu par Barbe Labouret, veuve de Charles Paris,
 plâtrier, d'un quart de maison et dépendances, à Sois-
 sons, rue de Belleu, moyennant 800 livres tournois (23
 décembre 1683). — Transport fait au même Hôtel-Dieu
 par Julien Fournier, maître échevin, du droit de bail de
 cette maison. — Quittance d'indemnités dues au cha-
 pitre de Saint-Pierre au Parvis de Soissons, pour l'acqui-
 sition de cette maison.

481. — (Liasse.) 4 pièce, papier (imprimé, 140 pages in-folio).

1781, 2 mai. — Ordonnance du Roi portant régle-
 ment général sur les hôpitaux militaires.

482. — (Liasse.) 2 pièces, papier.

1784, 22 avril. — Réponses à un questionnaire laissé,
 le 4 avril 1784, à l'abbé de Montour par Colombier, ins-
 pecteur-général des hôpitaux civils et des maisons de
 force du royaume, en vertu d'ordres du contrôleur-géné-
 ral des finances. L'Hôtel-Dieu ne reçoit qu'une femme
 en couches dans un bâtiment nouvellement construit. Il
 est difficile de faire des retranchements à la salle des
 femmes pour y retirer des femmes en couches. On
 prendra les dispositions pour en recevoir deux à la fois,
 en se servant d'un bâtiment au fond de la cour. La porte
 principale d'entrée donne sur la rue du Chaperon-Rouge,
 derrière la Cathédrale; l'autre, est celle de l'église qu'il
 faut traverser pour gagner une porte de communication
 à la salle des hommes, qui ne peuvent même sortir de
 la maison, d'autant qu'ils sont retenus par l'habit uni-
 forme dont ils sont vêtus et qu'il ne s'en est échappé
 aucun qui n'ait été ramené, au fond de laquelle est à
 gauche la salle des femmes, qui n'a aucune issue. L'Hôtel-Dieu ne reçoit que des malades dont la guérison
 peut avoir lieu par les médicaments et les traitements.
 Tel est l'unique objet de son établissement et de sa des-
 tination. Il serait impossible d'y admettre des scorbu-
 tiques et des cancéreux, regardés comme incurables. Il
 y a des médecins et chirurgiens par quartier; une phar-
 macie dont les dames ont le soin. Le curé desservant
 tient registre des décès.

483. — (Liasse.) 41 pièces, papier, dont 42 plans.

1731-1767. — Plans des bâtiments de l'Hôtel-Dieu
 de Soissons. — Etat de marché, mémoires de travaux
 et quittances de sommes payées pour l'établissement de
 la première partie du bâtiment neuf dudit Hôtel-Dieu.
 — Réobligation au paiement d'arrérages en méteil et en
 argent portables de surcens dus au chapitre de Saint-
 Pierre au Parvis de Soissons par l'Hôtel-Dieu de la
 même ville, acquéreur de maison dont l'emplacement est
 destiné à la construction de la salle des femmes. — Assi-
 gnation, sentence du bailliage royal de Soissons pour
 obtenir paiement.

484. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759. — Sentences du lieutenant général de police de Soissons et des trésoriers du bureau des finances de cette ville, autorisant le curage de l'aqueduc de l'Hôtel-Dieu servant à l'écoulement des eaux de la fontaine de la Buerie dont le puits perdu se trouve dans les vieilles étuves.

485. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Note indiquant qu'en 1774, les latrines des hommes ont été réparées ; celles des femmes reconstruites à neuf en 1776 ; que la voûte de ces dernières est sous l'orangerie, et qu'il y a une ouverture pour les vider dans la petite cour.

486. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1770-1775. — Traité fait avec Louis Baillard, maître fontainier, pour la réparation des tuyaux qui conduisent à l'Hôtel-Dieu l'eau de la fontaine dite de Saint-Gervais, moyennant 9 francs par 6 pieds de tuyaux de plomb, façon et soudure comprises, à la charge de fournir les tuyaux neufs moyennant 35 livres du cent et le rachat à six sous la livre avec remise de 4 pour cent et sous la condition qu'il lui sera payé annuellement, au 1^{er} janvier, tant qu'il sera fontainier de la ville, s'obligeant au surplus de fournir de l'eau à la cuisine et autres endroits de la maison, pourvu toutefois que la fontaine de Saint-Gervais en donne au public. — États des plombs livrés. — Indication de la quantité d'eau à prendre. — Opposition par la ville à l'établissement d'une cuvette pour l'Hôtel-Dieu au-dessous du bassin intérieur de la fontaine Saint-Gervais.

487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1243-1690. — Fondations. — Copie collationnée du XVIII^e siècle, par Larat, secrétaire du Roi, d'une charte portant fondation de la chapelle de sainte Marie-Madeleine en l'Hôtel-Dieu, par Gautier Le Cirier, citoyen de Soissons, et Marie, sa femme, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres et héritiers (juillet 1243). — Extrait du testament d'Hubert Voyeu, curé de Vasseny, qui donne à l'Hôtel-Dieu 103 écus sol et 20 sous tournois, outre 100 autres écus sol et un muid de vin pour la célébration aux quatre temps d'une haute messe de *requiem* à diacre, sous diacre et choristes avec vigiles et commendaces. Délivrance dudit legs (3 juin 1593, 21 septembre 1594). — Délivrance du legs fait à l'Hôtel-

AINSE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

Dieu, le 22 juillet 1630, par Charles Golhon, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, mandataire de Catherine Tallon, veuve de Jean-Baptiste Le Picart, sieur de Périgny, conseiller d'Etat, maître des requêtes, à charge de faire distribuer à perpétuité, chaque dimanche, 20 sous de pain aux pauvres prisonniers du beffroi de ladite ville, et aussi de faire mettre une inscription commémorative de cette fondation en la chapelle de la prison, et extrait de ce testament. « Considérant l'employ que j'ai eu dans le Soissonnais, et qu'il ne se peut que je n'aye beaucoup manqué à ce qui est de mon devoir en l'exercice de la commission que j'y ai exercé l'espace de trois ans et plus, je prie tous ceux et celles à qui je puis avoir fait tort et dont je n'ay aucune connaissance, de me pardonner et remettre le tout et pour la rémission des péchés tant d'obmission ou autrement que je ne doute pas d'y avoir commis. » (10 avril 1630). — Délivrances des legs faits : le 21 juin 1623 par Jean Visinier, lieutenant au grenier à sel de Soissons, d'une rente de 100 livres tournois affectée sur une maison sise à Soissons, rue des Rats, à la charge de services religieux (19 octobre 1660) ; — par Noël de Faverolles, chanoine et chantre, de 600 livres tournois, pour être employées en achat d'héritages, à charge d'un obit à neuf leçons, avec commendaces à perpétuité le jour de son décès (19 janvier 1662). — Sentence du bailliage royal de Soissons qui condamne Paul Moreau, archidiacre, exécuteur testamentaire de Pierre Lequinet, chanoine et prévôt, à payer à l'Hôtel-Dieu 1700 livres qui seront employées en acquisition d'immeubles pour sûreté de la fondation d'une messe basse tous les dimanches et fêtes chômées à perpétuité, à dire en la chapelle de l'Hôtel-Dieu pour les religieuses qui auront veillé la nuit, environ sur les dix heures du matin, à l'issue de la grande messe de Saint-Gervais. Ces religieuses recevront alors 100 sous pour avoir quelque chose d'extraordinaire à leur dîner (10 mars 1680). — Donations faites à l'Hôtel-Dieu : par Marguerite Dubaret, de 300 livres, à charge de trois messes basses de *requiem* qui seront célébrées chaque année, à son intention, vers l'époque de la Toussaint (22 novembre 1683) ; — par Marie Gervaisot, domestique dudit Hôtel-Dieu, de la nue propriété de 500 livres en deux rentes, l'une de 15, et l'autre de 10 livres (8 février 1686) ; — par une anonyme, de 1200 livres, à charge annuelle de sept messes basses les premiers lundis des sept premiers mois (2 novembre 1686) ; — par Melchior de Beyne, chapelain de la chapelle du sépulcre en la cathédrale, de 60 livres de rente pour l'augmentation de la rétribution des messes fondées à l'autel érigé dans la salle des hommes malades

par Adrien Delassaux, théologal et doyen du chapitre (16 février 1688); — par MM. et M^{lle} Villefroy, héritiers de Marguerite Villefroy, veuve de Louis Devaux, de 50 livres de rente sur Marguerite de Tournay, veuve de Charles Gédouin, à charge de douze messes basses par an (20 février 1690).

148. (Liasse.) — 4 pièce, papier (in-4° de 4 pages, imprimé).

1691, 13 février. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que dans le mois, les communautés ecclésiastiques et religieuses et les curés fourniront à Jean Furnée un état signé et certifié d'eux des prestimonies, chapelles, obits et confréries dont le service se fait dans leur église.

149. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1692-1764. — Copie informe d'une donation faite à l'Hôtel-Dieu par Melchior de Beyne, ex-chapelain de la chapelle du sépulcre, fondée en la cathédrale, d'une rente de 25 livres à prendre sur l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, à la charge de faire dire annuellement seize messes à l'autel érigé en la salle des hommes malades, et de fournir pain, vin, luminaire et ornements convenables à la célébration desdites messes (7 juillet 1692). — Donations faites au même établissement : par Jeanne Marchebois, de la nue-propriété de 75 livres de rente sur le comte d'Aumale et Nicolas Cudret. L'Hôtel-Dieu fera dire à perpétuité deux messes basses pour le repos de l'âme du donateur et de celles de ses frères et sœurs les jeudis et samedis (20 septembre 1695); — par Anne de Marle, veuve de Nicolas Gaillard, habitant de Soissons, de 10 livres de rente, à charge de faire dire à toujours deux messes par an; signification à Jean-Baptiste Marchand, débiteur (22 décembre 1704, 17 janvier 1705). — Testament olographe de Pierre Defosse, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, léguant à l'Hôtel-Dieu 75 livres de rente sur Regnault, trésorier de la généralité de Soissons, à charge d'exposer le Saint-Sacrement au jour de sainte Madeleine patronne de l'Hôtel-Dieu, de six heures du matin à six heures du soir; plus, 750 livres. Le testateur décharge le légataire de la somme dont il était débiteur envers les héritiers d'Adrien Brismontier, habitant d'Épieds, et de celle de 100 livres envers Philippe Deschamp, habitant de Fère-en-Tardenois; de celle de 100 livres envers les pauvres de Belleu. Il lègue 100 livres à l'hôpital général de Soissons (7 janvier 1713). — Délivrance desdits legs (27 janvier 1713). — Donation faite à l'Hôtel-Dieu par François Binet, docteur en médecine

à Soissons, de 4200 livres, à savoir pour le curé des Fonds ou autre prêtre à désigner par le chapitre, une rente viagère de 200 livres, à cause de l'administration des sacrements aux pauvres (22 mai 1713). — Délivrance d'un legs fait par Madeleine Gay, de 50 livres pour la fondation d'une messe de *requiem* avec le *De profundis* et oraison ensuite à perpétuité et à pareil jour qu'elle décédera (20 mai 1715). — Délibération du chapitre cathédral de Soissons autorisant l'Hôtel-Dieu de cette ville à exposer le Saint-Sacrement les 6 et 27 janvier, le jour de Saint Augustin, le 25 mars, à Noël. — Testament d'Antoine Leduc, ex-servante, qui lègue à l'Hôtel-Dieu 50 livres dues par Louis Barberan, à la charge de payer les frais funéraires et de dire une messe basse pour elle à perpétuité le jour de saint Antoine, à la rétribution de 10 sous chaque; une rente de 5 livres tournois à la sacristie dudit Hôtel-Dieu, à prélever sur une rente de 20 livres 10 sous. On donnera tous les ans, le jour de saint Antoine, à chacune des 12 religieuses, 10 sous qui seront mis sur une assiette par la supérieure qui fera réciter le *De profundis* à haute voix avant le repas, et 5 sous aux quatre servantes anciennes; et pour cela, elle lègue 7 livres. Le surplus des 20 livres 10 sous sera affecté au régal des malades le jour de sainte Anne au souper. Chacun d'eux recevra moitié d'un poulet et un biscuit si cela se peut (10 janvier 1719). — Délivrance d'un legs fait à l'Hôtel-Dieu les 13 mars 1719 et 7 mai 1720, par Jean Bergeron, ex-curé de Tartiers, de 30 livres de rente sur Charles Rollet, marchand fripier, et Émotte Fontaine, sa femme, à la charge pendant les trois premières semaines de carême de 12 messes basses pour le repos de l'âme du testateur, de celles de Jean Beigeron et de Jeanne Doubras, ses père et mère, un *De profundis* et oraison à la fin de chacune desdites messes, de fournir annuellement les pain, vin, ornements et luminaires pour lesdites messes (25 juillet 1720). — Copie collationnée du testament olographe de Louis-François Rousseau Desfontaines, avocat à Soissons, qui lègue à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de Soissons ce qu'il peut lui léguer d'après la coutume, à la charge d'une messe à perpétuité avec *De profundis* pour le repos de son âme et de celles de son père et de son épouse (19 avril 1736). — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Soissons, d'une part, et Pierre-Marie Torchet, de La Chapelle et ses cohéritiers, qui abandonnent 10,500 livres, à la charge de faire dire à perpétuité deux messes basses: l'une, par l'hôpital le 25 août; l'autre, par l'Hôtel-Dieu le 4 novembre, pour acquitter les intentions du donateur (16 août 1741). — Quittance d'amortissement (4 mai 1743). Notes de sommes reçues. — Quittance d'amortissement de 550 livres

payées pour 3,000 livres léguées par Madeleine de Lizy de Poplicourt, le 27 avril 1748, à l'Hôtel-Dieu, pour sûreté de la fondation de 300 messes basses par an (19 mars 1750). — Extrait du testament olographe de Gervais de Corcy, élu à Soissons, qui lègue 2000 livres à l'Hôtel-Dieu, à la charge de faire chanter tous les ans, à pareil jour de son décès, une grande messe de *requiem* à laquelle tous ses parents seront invités, avec un *De profundis* tous les jours à la fin de chaque journal (26 novembre 1764).

190. — (Registre.) In-4° de 37 feuillets, parchemin (dont 35 écrits).

XIII^e siècle. — Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Soissons, comprenant 104 chartes analysées dans l'inventaire, dont 4 en langue vulgaire.

191. — (Cahier.) In-4°, 11 feuillets, parchemin.

XIII^e siècle. — Cueilleret écrit en latin des droits d'oblations possédés à Monthiers, Priez, Drachy, Fossoy, Bassevelle, Cierges, Venteuil, Passy-Grigny, Champvoicy, Couvrelles et Aiguizy ; — de droits de dîmes à Monthiers, Courchamps, Drachy, Fossoy, Cierges, Venteuil, Couvrelles, Faverolles, Marolles, Courmelles, Rocourt, Brécy, Courtemin, Serches et Bézu-lès-Fèves ; — de cens à Drachy, Monthiers, Bassevelle, Fossoy, Comblizy et Passy-Grigny ; — de terres à Belleau, etc.

192. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1213-1737. — S., prévôt, G., doyen, et le chapitre de Soissons s'engagent à faire célébrer annuellement sept services pour le repos des âmes des père et mère de Barthélemy de Villers, chantre et chanoine dudit chapitre et de quelques autres personnes, et en outre, à faire délivrer aux pauvres, par l'argentier, dix sous à percevoir sur les 35 dus par ledit Barthélemy, à Pâques fleuries, pour le chevage dudit Barthélemy. Après la mort de celui-ci, les 35 sous seront encore payés par le chapitre (1213 ; original latin). — G., évêque de Soissons, constate que pour mettre fin à des débats élevés devant lui et ailleurs, il a été décidé, du consentement des parties, que l'Hôtel-Dieu ne payera annuellement aux octaves de Saint-Martin d'hiver, au chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de la même ville, qu'un muid de méteil, mesure du comte de Soissons, à cause de la maison de l'Ouche, provenant de Gautier Le Cirier (1247, janvier ; original latin). — Frère Orcand, prieur de Coincy, et son couvent, pour mettre fin à des difficultés suscitées entre eux et les maître, frères et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons, s'engagent à payer, le jour de la fête de la Saint André, à

l'aumône dudit couvent à Rocourt, une rente audit Hôtel-Dieu, de deux setiers, l'un d'avoine, l'autre de blé, mesure du lieu, pour remplacer la dîme que cet Hôtel-Dieu exigeait (1306, septembre ; original latin). — L'officialité de Soissons atteste que Pierre le Guiotel, de Vinly, arrêté par ordre de l'official, s'est échappé et réfugié dans la cour de l'Hôtel-Dieu, où il a réclamé à haute voix immunité ; mais qu'il en a été arraché de vive force et conduit dans les prisons de l'official. Celui-ci, informé de l'immunité par le chapitre, a fait ramener le prisonnier dans ladite cour (1353, lundi de la division des apôtres). — Vidimus (15 janvier 1549), par Jean de Martigny, garde scel du bailliage de Vermandois, de lettres d'amortissement accordées, au mois d'août 1522, par le roi François I^{er}, des biens du clergé et gens de main morte du diocèse de Soissons, moyennant 4866 livres 10 sous tournois, et vidimus du 16 mars 1547, par Antoine Duprat, garde de la prévôté de Paris, de lettres de Henri II, du 8 mars même mois, confirmatives dudit amortissement. — Déclarations des censives, rentes et possessions de l'Hôtel-Dieu de Soissons aux bailliages de Valois, de Senlis, de Vitry et de Coucy-le-Château. — Réception de ces déclarations au bailliage de Senlis pour les possessions de Sainte-Geneviève, Mercin, Tigny, Rozières, Courtemin, des dehors de la porte Saint-Christophe, Chacrise, Cutry, Ambleny, Millancourt, Cuffies, Septmonts, rue Arse au faubourg de Soissons, Montfendu-lès-Soissons, Noyant, Berzy-le-Sec, Pisseloup. « Douze » religieuses tant de nuit que de jour sollicitent les » vres malades demeurans en icellui, leur ministrent ce » qui leur est nécessaire avec gens d'église pour dire et » célébrer le service divin en la chapelle et ministrer les » sacrements auxdits malades... le lieu et pourpris du » cimetièrre dudit hostel Dieu estant hors la porte neuve » clos et fermé de murailles tout à l'entour en la censive » du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis. » — Bref adressé par le pape Paul III, à l'official de Soissons, pour publier monitoire afin de recouvrer les titres perdus de l'Hôtel-Dieu de Soissons (calendes de janvier 1536 ; original latin). — Donation faite par Jean Fenin, laboureur, et Nicole de Wailly, sa femme, à l'Hôtel-Dieu, de leurs immeubles sis à Soissons, Bucy-le-Long, Terny-Sorny, et de surcens auxdits Terny et Sorny, à la charge de nourrir et entretenir lesdits donateurs en une chambre particulière, et de faire dire annuellement une messe basse de *requiem* au jour de leur décès (15 mai 1630). — Donation et testaments de Nicolas Noël, ex-procureur, et de Suzanne Groux, sa femme, par lesquels ils doivent et lèguent à l'Hôtel-Dieu tous leurs biens sis à Nesles, Ambleny, Saint-Bandry, Pommiers, Millancourt et Venizel,

et divers surcens et rentes (10 novembre 1678, 15 avril 1701). — Copie collationnée du testament par lequel Marie Sire, veuve Freret, lègue au même Hôtel-Dieu ses immeubles et meubles ; liquidation, comptes et acquits de la gestion de la succession ; délivrance de legs (1724-1736). — Liquidation de la succession de Jean Feret, archidiacre, entre ses héritiers, l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Soissons (1683-1690). — Extraits des testaments : de Marie Simonne Montier, qui lègue diverses rentes sur Quillet et Gressieu : délivrance de legs (1726-1733) ; — de Marguerite de Martigny, qui lègue la nue-propiété de sa maison, héritages, rentes et surcens. — Transaction avec les héritiers de ladite testatrice (1728-1737).

193. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1693-1698. — Edit et déclarations du Roi portant désunion des biens et revenus qui avaient été unis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, en exécution de l'édit de décembre 1672. — Déclaration du roi interprétative de cet édit. — Ordonnance de Félix Le Peletier, chevalier, seigneur de La Housaye, intendant de Soissons, ordonnant la mise à exécution de cet édit et la remise à Morant des titres des maladreries, léproseries, etc., dont l'union n'a pas été faite à des hôpitaux, et donnant pouvoir audit Morant de renouveler les baux et de recevoir les fermages et redevances. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant qu'il sera fait emploi des biens et revenus de la maladrerie de Bazoches (3 février 1693). — Placet des administrateurs et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons, adressé à Du Harlay, conseiller d'Etat rapporteur, mentionnant que le revenu net de cet établissement n'est que de 4582 livres, et qu'il est obéré à cause des années précédentes qui ont rempli les salles et lits d'un nombre très considérable de malades, et que l'arrêt du 21 janvier 1693 a été surpris par l'hôpital de Soissons. — Note du chapitre et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu relatives à ce revenu, consistant en 34 à 35 muids de blé, seigle et avoine, petite mesure du lieu, revenant à 18 muids de Paris, en 7704 livres 14 sous, dont il faut déduire 3122 livres 10 sous pour les rentes, pensions et charges dont l'Hôtel-Dieu est tenu. Les pauvres malades sont quelquefois au nombre de 200 « pour raison de quoy l'on » fait des efforts extraordinaires pour leur fournir les » nourriture, vêtemens, linges et médicamens, l'entre- » tien des femmes. Dans les derniers comptes, les dé- » penses excèdent la dépense de 200 livres sans les em- » prunts qui d'ailleurs ont été faits en l'année courante. » — Copie informe d'un arrêt du Conseil d'Etat, du 4 mai

1696, qui reçoit les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons opposants à celui du 21 janvier 1696, concernant les maladreries de Voidon, Bucy-sur-Aisne, Vailly, Presles-la-Commune, Hartennes et Tigny, Fontenoy et Osly, et unit ces maladreries audit Hôtel-Dieu à dater du 1^{er} janvier 1695. — Arrêts du Conseil : ordonnant qu'il sera fait emploi des biens et revenus des maladreries de Pontarcher, Bazoches, Condé-sur-Aisne, Acy ou Puits d'Ambrief et Cauroy, paroisse de Venizel, et de l'Hôtel-Dieu du Mont-Notre-Dame (11 mai 1696) ; — unissant ces Hôtels-Dieu et maladreries à l'Hôtel-Dieu de Soissons (3 août 1696). — Lettres patentes conformes à cet arrêt (décembre 1696) — Enregistrement de ce dernier au parlement de Paris (4 juin 1697). — Union des maladreries de Berneuil-la-Joie, Vic-sur-Aisne, Vézaponin et Tartiers, Vassens-le-Mesnil et Autresches à l'Hôtel-Dieu de Soissons ; arrêt du Conseil d'Etat du 4 mai 1697 ; lettres patentes de décembre 1697 ; extrait de l'enregistrement de ces lettres au Parlement de Paris (19 février 1698).

194. (Volume.) — In-4° de 292 pages imprimées.

1705. — Mémoire pour les archevêques, évêques et intendants commissaires départis dans les provinces concernant l'exécution de l'édit portant désunion des biens et revenus des maladreries et Hôtels-Dieu unis à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare.

195. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1480-1639. — Déclaration faite à Jean Le Picart, procureur, et à Guillaume Guérault, receveur ordinaire au bailliage de Vermandois, commissaires royaux sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts et amortissements, des biens donnés à l'Hôtel-Dieu de Soissons dans le ressort du bailliage de Vermandois (8 avril 1480). — Sentences des commissaires royaux condamnant l'Hôtel-Dieu au paiement de 20 livres tournois pour ces droits, et donnant un sursis de deux mois pour le surplus s'élevant à 80 livres (13 août 1551). — Arrêts du Conseil d'Etat déchargeant les ecclésiastiques, maladreries, hôpitaux et fabriques, de la recherche des francs fiefs, et ordonnant main-levée des saisies faites sur les revenus de ces établissements (1634-1635). — Déclaration du Roi pour la recherche, taxe et liquidation des droits d'amortissement dus au Roi par les gens de main-morte (21 mai 1639). — Signification faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons d'un mandement des commissaires à la recherche de ces droits, adressé au premier huissier pour commander

aux gens de main-morte de produire leurs déclarations et titres justificatifs dans la huitaine (27 août 1639).

496. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 pièce, papier ; 2 sceaux.

1571-1724. — Lettres de garde gardienne accordées à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, rois de France. Celles de 1724 ordonnent que toutes causes concernant les biens de cet établissement seront jugées par le bailliage et siège présidial de Soissons ; — enregistrement desdites lettres à ce bailliage, etc.

497. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1643-1745. — Aumône faite par le roi Louis XIV à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de six minots de sel à prendre annuellement au grenier à sel de la même ville, en payant le droit du marchand seulement, pour être employés à la nourriture des pauvres malades dudit Hôtel-Dieu, à la charge par celui-ci de faire chanter tous les ans, le 11 mai, un service solennel pour le repos de l'âme du roi Louis XIII (juillet 1643). — Édit du Roi portant révocation des francs salés (mars 1643). — Arrêt du Conseil d'État rétablissant ces droits en faveur des hôpitaux (12 décembre 1646). — Lettres de confirmation faite par le roi Louis XIV dudit droit pour seconder les intentions de son père « lequel passant dans la ville de Soissons » auroit reconnu que tous les soldats qui venoient de ses » armées y estoient receu, et voiant en iceluy grand nombre de soldats tant d'infanterie que cavallerie tombez » malades tant ceulx qui estoient en garnison en ladite » ville de Soissons que passans et rapassans par icelle » (juin 1653 et juillet 1716). — Enregistrement de ces lettres à la chambre des comptes, à la cour des aides et au grenier à sel de Soissons. — Confirmation faite par le Conseil d'État des droits de franc salé dont les hôpitaux ont joui (3 avril et 6 juin 1658). — État de ces droits. — Vérification desdits droits par les commissaires royaux (15 mai 1658). — Nouvelle confirmation de ladite aumône par Claude Joseph Sanson, intendant de Soissons, en 1703. — Ordonnance de M. Méliand, l'un de ses successeurs, qui décharge ledit Hôtel-Dieu des dix livres d'augmentation ordonnées par la déclaration du 27 avril, et arrêt du Conseil d'État du 26 juin 1745 qui maintient le même Hôtel-Dieu dans ses privilèges. — Requête des administrateurs pour obtenir cette exemption. — Note relative à ce droit.

498. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1707-1734. — Délibérations de l'assemblée générale

du clergé de France autorisant l'emprunt de trois millions. — Confirmation de cette délibération par arrêt du Conseil d'État, et déclaration du Roi du 30 avril 1707 qui en ordonne l'exécution. — Procuration donnée par Louis Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France, à Pierre François Sévère de La Grève pour la négociation de l'emprunt du clergé. — Autre délibération autorisant l'emprunt de 12 millions. — Constitutions de rentes sur le clergé au profit de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

499. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

XVIII^e Siècle. — Notes analytiques de titres et lettres de Velly sur les rentes qu'avait l'Hôtel-Dieu de Soissons sur l'Hôtel-de-Ville de Paris et les tailles. — Requête adressée à l'intendant de Soissons.

200. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1633-1727. — Baux des droits de marque et de contrôle des cuirs préparés par les tanneurs de Soissons. — Constitutions de rentes sur ces droits. — Ordres donnés par les officiers de l'Élection de Soissons aux vendeurs de cuir d'ouvrir leurs boutiques à la première sommation pour faciliter la marque et le contrôle. — Compte du temps employé à la marque. — Cessions de droits sur ces marques. — Notes relatives à la perception de ces droits et aux précautions à prendre pour prévenir les abus.

201. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1678-1776. — Maison sise à Soissons en la grande rue devant le portail de l'église Notre-Dame. — Vente faite par Louise-Rose Marquette, femme de Nicolas Mignot à Nicolas Delacour (15 décembre 1678). — Adjudication d'une maison en la même rue, saisie sur Louis Lepicart, par Robert Vitart, avocat, au profit dudit Delacour (19 février 1693). — Revente par Catherine-Françoise Delacour, veuve de Pierre Delaplace, écuyer et greffier au bureau des finances de Soissons, à Claude-François Virvaut, maître ès arts et de pension, et à Madeleine Dubois (12 décembre 1765). — Lettres patentes du roi Louis XV autorisant la vente de cette maison à l'Hôtel-Dieu de Soissons (août 1773). — Lettres d'attache ; projet de vente. — Quittance de droits de marc d'or desdites lettres patentes. — Expertise et information ; notes. — Acte d'assemblée des administrateurs portant autorisation d'acquérir. — Vente faite à l'Hôtel-Dieu par Claude-François Virvaut, maître de pension. — Bail de cette maison. — Traité sous-seing privé fait avec

Jacques Dourlans, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, pour la reconstruction par l'Hôtel-Dieu d'un bâtiment moins élevé contre la maison dudit Dourlans.

202. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1651-1780. — Maison sise à Soissons, grande rue, vis à vis le portail de Notre-Dame, acquise le 7 novembre 1736 : — Adjudication par licitation faite devant le bailliage de Soissons à Regnaut Quinquet, marchand épiciier à Soissons (10 novembre 1651). — Ratification de cette adjudication par les héritiers Mignot (14 mars 1652). — Vente faite par ledit Quinquet et Jeanne Canneau, sa femme, à Pierre Scenault, chaudronnier à Soissons (24 mai 1686). — Donation de la même maison par Marie-Françoise Scenault, veuve de Simon Morant, avocat à Soissons, à Françoise Fournier, marchand de toiles, et à Marie-Charlotte Chaudray, sa femme (17 août 1752). — Investissement en la justice du chapitre cathédral (24 août 1752). — Vente faite audit Fournier par François Virvaut, maître ès arts, de partie de cave sur laquelle sont situés les lieux d'aisance de ladite maison (13 avril 1773). — Partage anticipé de succession fait par ledit Fournier entre ses enfants (28 septembre 1780).

203. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1748. — Constitution d'une rente de 22 livres 10 sous par les marchands de toiles de Soissons au profit d'Antoine Chivot, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis. Cette rente a été donnée à l'Hôtel-Dieu (voyez délibération du 9 décembre 1759).

204. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1400-1770. — Donations faites à l'Hôtel-Dieu de Soissons : par Jean Bertet, dit La Marche, de ses meubles et immeubles, sous réserve d'usufruit et d'une chambre à cheminée, d'une petite cour tout près pour son domestique, et cellier, et 20 florins d'or à l'écu. « Il rece- » vra telle portion de vin, de pain et d'autres choses né- » cessaires à la vie comme un frère de l'Hôtel-Dieu » (octobre 1400 ; original latin) ; — par Marguerite Hemard, veuve de Tassin Maruet, âgée de 60 ans, de sa personne et de ses biens « pour illec user le remenant » de sa vie comme donnée et rendue à icelluy en servant » aux povres audit Hôtel-Dieu selon sa possibilité. » Le chapitre, agissant en qualité d'administrateur à la relation du procureur des sœurs, accepte. La donatrice est admise « à coucher, boire, mengier à part ou avec les sœurs » selon son estat à la disposition du procureur. » On cé-

lébrera après son trépas un service (mai 1508) ; — par Nicolas Hébert, président au grenier à sel de Soissons, de diverses rentes (12 décembre 1664) ; — par Claude Athanas, habitant de Soissons, de 300 livres, moyennant 15 livres de rente viagère (19 octobre 1675) ; — par Élisabeth Crété, malade, de 100 livres qui lui ont été léguées par Gervais Crété, curé de Berny-Rivière, son neveu ; codicile et délivrance de legs (1676-1681) : — par Pierre Defosse, curé de Soupir, Philippe Froment, chanoine de Saint-Wast, Marie Anceau, Louise Genet, veuve de Jean Watry, Claude Martinet, chanoine de Soissons, Nicolas Angest, laboureur à Chavigny, Mathieu Plongeron, sergent de ville, et Louise Anceau, sa femme, Marie et Louise Cornet, de diverses sommes, à charge de pensions viagères ; — par Robert Petit, exécuteur testamentaire de Marc Berthemet, chanoine de Soissons, de 900 livres, à charge de servir une rente viagère au denier 20 à Marie Berthemet, sa sœur ; — par Carrier, de son petit cabinet d'Allemagne, provenant de la succession d'Anne Witasse, sa mère, et ce pour l'utilité de la supérieure de l'Hôtel-Dieu. L'usufruit en est réservé à Marie Carrier, sa sœur ; — par Jeanne Antoinette Bablet, veuve en premières noces de Nicolas Bilet, charcutier à Soissons, en secondes de Claude Deschamps, menuisier, d'objets mobiliers, en reconnaissance de services reçus. — Quittance de 20 livres, montant du droit d'amortissement de 500 livres données par Antoinette Françoise à l'Hôtel-Dieu de Soissons, à charge de 12 messes par an évaluées à 10 sous chacune.

205. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1239-1779. — Jacques, archidiacre de Soissons, atteste que Duran, boucher sur le pont, et Odeline, sa femme, citoyens de Soissons, ont, en sa présence, donné à l'Hôtel-Dieu de la même ville le quart d'une maison sise près dudit Hôtel-Dieu, et vendu le surplus au même établissement, moyennant 100 livres parisis reçues comptant (octobre 1239 ; original latin). — Lisiard, curé de Grisolles (Glisoles), lègue à l'Hôtel-Dieu de Soissons 100 sous tournois, trois lits garnis à l'église de Notre-Dame d'Oulchy, 40 sous à l'abbaye de La Barre (*Barra juxta Castrum Theodoricum*), 10 sous à l'église de Grisolles, 40 sous pour les vêtements d'église et au curé de Saint-Martin de Chézy-l'Abbaye (*Sancti Martini de Casa*), 10 sous à Emeline et à Finette, sœur, demeurant audit Chézy, 5 à Marie, leur sœur, à ses paroissiens le blé qu'ils lui devaient, et en outre 100 sous (octobre 1264 ; original latin). — Vente faite à l'Hôtel-Dieu moyennant 50 livres tournois par Raoul de Clermont, chevalier, seigneur de

Certigny et de Montgobert, et Jeanne d'Erblancourt, sa femme, d'un cens annuel de 3 sous de nérêts, tenu en franc alleu, à percevoir sur la maison d'Emeline la Cochet, tenant à rue près d'une place devant la porte de l'évêché (janvier 1284 ; original latin). — Vidimus de cet acte par l'officialité, et charte de celle-ci, relatant ladite vente (1293-1299). — Amortissement gratuit de cens par Hues (damoiseau), comte de Soissons et sire de Chimay, « pour estre parçonnier des bienfaiz et des » oraisons qui ont esté et seront fait des ore en avant en » ladite église » (juin 1304, jour de saint Barnabé ; original en langue vulgaire). — Testament par lequel Jean Vimondi, chanoine de Soissons, lègue entre autres choses à l'Hôtel-Dieu de la même ville 6 sous parisis (16 septembre 1457). — Testament fait devant l'official de Soissons par Jacques Werstien, chanoine originaire de Mettes près Bailleul en Flandre, malade au lit. Il fait élection de sépulture au cimetière de l'Hôtel-Dieu de Soissons et donne à cette maison de charité ses meubles et immeubles sis à Mettes. Les sœurs feront célébrer son service et des messes pour le repos de son âme. Il choisit pour exécuteurs testamentaires le régisseur de la maison, Guiote, Watine et Nicole, ou Colette Lecomte, principales sœurs de l'Hôtel-Dieu, en présence de Nicole Tartin, dit Rolet, chapelain épiscopal, et de Guillaume Delatour, géolier des prisons de l'évêque, de Jean de Beigne, tonnelier à Soissons, et d'autres (8 juillet 1476 ; original latin). — Extrait du testament de Pierre Moreau, profès minime de Soissons, fait devant Chaudrellier et Boucher, notaires à Soissons. Il « veult et » ordonne que le jour de sa profession, à l'heure du » disner, soit donné et envoyé aux pauvres malades dudit » hostel Dieu quelque vyande délicate avec pain et vin. » Il lègue pour une fois à l'Hôtel-Dieu six paires de drap d'étope et chanvre avec deux lits de plumes garnis d'un travers « pour estre employé et servir aux né- » cessités des pauvres malades qui y sont journellement. » *Item* donne et lègue pour une fois à tousjours audit » hostel-Dieu une grande escuelle d'argent pour servir à » toujours aux pauvres malades avec aussi une cuillère » d'argent, estant l'intention telle dudit testateur qu'elles » ne soient jamais aliénées, mais soient gardées du tout » à estre employées ès festes plus solennelles comme » Noël, Pasque, Pentecoste, feste de Dieu, Assomption » de la glorieuse vierge Marie et feste de Toussaint, à » présenter potage ou autre breuvage ou viande liquide » aux plus malades et tendantz à la mort ; et en après » ceste donation il advint que les escuelles et cuillère » susdites fussent distraites ou vendues, entend ledit » testateur que ses héritiers puissent répéter et reven-

» diquer lesdites choses données, déclarant lors ces pré- » sentes donations nulles et vaines. » Les administra- » teurs promettent de n'aliéner ces objets qu'en cas d'ex- » trême nécessité, de famine générale ou semblable acci- » dent ; ils devront les faire représenter une fois l'an aux » fêtes de Pâques, à quelqu'un de la parenté (14 juillet » 1589). — Testament devant Gonet, notaire, par lequel » Claude Dequay, femme de Léger Gobbe, lègue ses biens » à l'Hôtel-Dieu. — Transaction avec ledit Gobbe, qui ap- » prouve ce testament, et déclaration que la part de sa » femme ne consiste qu'en meubles et effets mobiliers » (1605-1606). — Délivrance de legs fait par Christophe » Delestres, chanoine de Soissons, en faveur de l'Hôtel- » Dieu de la même ville, de 210 livres, à charge de ser- » vices religieux (3 décembre 1610). — Testaments portant » legs audit Hôtel-Dieu : par Antoine Bourdonnois, cha- » noine, de ses meubles et de 300 livres que l'abbaye de » Notre-Dame de Soissons lui devait. — Délivrance de ce » legs (1618) ; — par Antoine Vignon, de ce qui lui est » échu sur la cure de Jouaignes, évêché de Meaux, des » meubles, linges et habits à son usage (22 juin 1619) ; — » par Pacquette de Longueville, de 41 livres 5 sous dus par » Pierre Roussel, chanoine, son maître, et 72 sous que lui » doit Claude Lhermitte, chanoine de Saint-Pierre-au- » Parvis de Soissons, à charge de faire son service (24 » août 1633) ; — par Nicole Genaille, âgée de 20 ans, na- » tive de Monceau-lès-Leups, de ses droits dans la succes- » sion de Catherine Champion, sa mère, à charge d'un » service dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu (2 juin 1635) ; — » par Péronne Dubois, veuve de Vincent Denis, labou- » reur, de ses meubles et effets, de 900 florins et de 100 » mesures de terres labourables à Ribourg, et la place où » était une maison brûlée, à la charge d'un obit solennel » à perpétuité et d'une messe de *requiem* (21 janvier » 1639) ; — Par Jeanne Regnault, veuve de Simon Ri- » chard, native de Corbeny, de la nue propriété de moitié » d'une maison sise à Craonne et de 4 hommées de vigne » et jardin ; elle réserve l'usufruit à Nicolas Richard, son » fils, âgé de 18 ans, s'il meurt sans enfant (27 mars 1645) ; — » par Claude Gérard, chanoine, de 200 livres et de pa- » reille somme à l'Hôtel-Dieu de Paris, à prendre sur ses » revenus de la cure de Saint-Benoît-des-Ondes, diocèse » de Saint-Malo (25 juillet 1650) ; — par Adrien Le Scel- » lier, bailli du comté de Soissons, de 60 livres de rente, » constituée au denier 28, à prendre sur son bien (9 août » 1656) ; — par Duport, de 150 livres et du quart de ses » meubles et immeubles pour l'établissement du sémi- » naire ; et au cas où cet établissement n'aurait pas lieu » dans les six ans, il laisse ces biens à l'Hôtel-Dieu de » Soissons, à charge d'employer moitié des rentes au

payement des pensions de pauvres prêtres ou aspirants à la prêtrise qui désireront se retirer en quelque autre séminaire (5 mai 1668) ; — par Jacques Pargny, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Soissons, de 6000 livres pour achat de fonds par l'hôpital, et, à son défaut, à l'Hôtel-Dieu, à charge d'une messe basse chaque année et *De profundis* à la fin chanté pour les pauvres, et 2000 livres une fois payées pour le soulagement desdits pauvres (3 mai 1682) ; — par Jeanne Petit, native de Soissons, à l'Hôtel-Dieu de la même ville, de ses meubles et effets mobiliers, à la charge de prier et faire prier pour elle et son premier mari (25 janvier 1683) ; — par Léonard Dron, curé de Taux, de 60 livres à prendre en six ans (6 juillet 1684) ; — par Nicolas Lombard, chanoine, du quart de ses biens ; procédure contre les héritiers pour la délivrance de legs (1691) ; par François Gilluy, chanoine, de 200 livres, à la charge de cent messes ; mémoire et requêtes (1692) ; — par Simon Dupré, âgé de 49 ans, natif de Crouy, des frais convenables pour son enterrement et service (20 octobre 1694) ; — par Jean Chevalier, curé des Fonds, de 400 livres, à la charge de recevoir Marguerite Ledoux, sa servante, sa vie durant, et ce, pour ses bons services (12 avril 1695) ; — par Nicolas Collet, âgé de 48 ans, de 20 écus à prendre sur Marie Collet, veuve de Michel Fabus, sa tante, et délivrance de legs (1695-1696). — Compte-rendu par Jean-Baptiste-Zacharie Gosset, grand archidiacre, de l'exécution du testament de Louis Rousseau, chanoine et grand vicaire du diocèse de Soissons, à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital et à la directrice de la petite charité de Soissons, légataires universels, des meubles meublants, vaisselle d'argent et linges dudit Rousseau (1710). — Délivrance du legs fait par Claude Sire, veuve de Simon Morand, de diverses rentes, à la charge de payer annuellement à Françoise Sire, religieuse à l'abbaye de Royal-Lieu, 300 livres de pension viagère (5 mars 1712). — Compte-rendu par Pierre Pottier, avocat, de l'exécution du testament de Jeanne Marchebault (16 février 1713). — Testament olographe par lequel Adrien Gosset, chanoine et archidiacre de Brie, donne à l'Hôtel-Dieu de Soissons 500 livres, un bougeoir d'argent à la sacristie pour l'usage des ecclésiastiques qui diront la messe de bonne heure en hiver, un lit garni de matelas, paillasse, drap, couverture, pour servir aux malades, et ce qui sera dû au testateur de son canonicat au jour de son décès, à la charge d'un service annuel dans l'église de l'Hôtel-Dieu pour le repos de l'âme de Sillery, évêque de Soissons, et de celle dudit testateur, pour laquelle charge il a été donné à la mère assistante 300 livres (27 septembre 1720). — Extraits des testaments : de Gervais Quilliet,

avocat, donnant ses billets de banque ; délivrance de ce legs s'élevant à 3030 livres (1722) ; — de Pierre Augustin Legivre, écuyer, seigneur de Verly en partie, trésorier de France au bureau des finances de Soissons, de 1000 livres (9 janvier 1725). — Testaments : de Marie Evrard, veuve de Jean de Lignereuse, jardinier, par lequel elle lègue 2563 livres, et ses autres meubles et immeubles, à charge, notamment, d'acquitter 150 messes en la chapelle (19 janvier 1728) ; — de Jean-Vincent Lévesque, curé de Morsain, doyen du doyenné de Blérancourt, chapelain de la cathédrale, léguant à l'Hôtel-Dieu, en cas de contestation entre ses frères et sœurs, la part qui devrait leur revenir, et le tiers du reste de ses effets s'il s'en trouve (6 décembre 1731). — Testament de fondation d'un salut par Madeleine Desnoyer, veuve de Charles Mignot (1748-1752). — Copie informe d'un testament de Joseph Labouret, qui lègue à l'Hôtel-Dieu de Soissons 300 livres (7 janvier 1769). — Testament de Louise Gervais qui nomme l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Soissons ses légataires universels. — Apposition et levée de scellés ; ventes mobilières ; quittances de frais judiciaires, d'enterrement et de vacation, contrôle, insinuation et expédition dudit testament ; compte des recettes et dépenses (1779).

206. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1348-1383. — Hôtel de la Rose. — Aveu et dénombrement présenté par Jean Méresse de Soissons à l'évêque de la même ville, pour des maisons sises en cette ville, dans la rue conduisant de Saint-Gervais à l'abbaye de Notre-Dame, faisant coin (touchet) au bout de la ruelle de Belleu, pour 14 muids de vinages, des poules, 15 deniers nérêts de cens, des vests et de vest, gants desdits cens et vinages, une meule (moffle) de foin sur le Pré des Bierges, appartenant à l'évêque, et en outre un setier et demi de vin, un pain et une chandelle exigibles au jour des brandons « ès sales de mondit seigneur à » Soissons » (22 avril 1348 ; original en langue vulgaire) ; — par Jean Le Saunier, en son nom et comme ayant la garde et gouvernement de ses enfants (29 avril 1360 ; original en langue vulgaire) ; — par Perrot Mairesse (original ; lundi avant la fête de Saint-Martin d'hiver) ; — par Jean Lévêque, écuyer. La maison portait le nom d'hostel de la Rose ; le fief comprenait en outre 13 muids et demi de vinage, des droits de rouage, forage, toute justice, 40 gelines (poules) mortes valant chacune 8 deniers (1^{er} août 1458 et 2 avril 1456) ; — par Gui Levesque, écuyer à Soissons (2 septembre 1460) ; — par Nicole Raoulet, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes (31 juillet

1550); — par les héritiers dudit Raoullet (7 juillet 1552) : — par Isaac Gilluy aîné (30 juin 1620, 13 mai 1636). — Fois et hommages du même fief par Jean Chamberon, les héritiers de Nicolas Raoullet, Isaac Gilluy, et enfin par l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Déclaration de la consistance du même fief. — Vente faite moyennant 30 florins d'or par Jean Galant à M^e Jean Lenfant, curé des Fonds, de 18 setiers de vigne, sis à Soissons, lieudit en Mymoilon, tenant à l'Hôtel-Dieu et à la chapelle de Saint-Blesue (2 janvier 1387). — Bail à vie fait par Gui Lévesque, seigneur de Fay-le-Sec, habitant de Soissons, à Tassin Raoullet, chaussetier, de la maison dite l'Hôtel de la Rose, à Soissons, moyennant 40 livres tournois par an (30 mai 1510). — Délivrance d'un legs fait le 5 mai 1528 par Charles Dailly, écuyer, à Jean Chamerois, de ladite maison et de deux autres contigues (20 avril 1528), et baux de cette maison et dépendances. — Partage fait entre les enfants et la veuve dudit Chamerois (5 avril 1541). — Pouvoir de vendre. — Donation faite par ladite veuve à Jean Chamerois, son fils, prévôt royal à Chauny, de ses droits sur ladite maison (14 novembre 1547). — Ventes faites : par Pierre Raoullet et Madeleine Labouret, sa femme, à Isaac Gilluy, moyennant 60 écus d'or sol (2 novembre 1593); — par Nicolas Morillon audit Gilluy, d'un autre sixième moyennant 36 écus d'or (20 février 1599); — par Jean de Carluy, au même, de leurs droits (3 juillet 1600); — par Jeanne Raoullet, veuve de Jean Dupré, d'un sixième (4 mai 1602); — par Nicolas Raoullet, notaire, d'un autre sixième (6 novembre 1602); — par ledit Gilluy à l'Hôtel-Dieu, de la même maison, moyennant 4500 livres (17 avril 1663).

207. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1387, 2 janvier. — Vente faite moyennant 30 florins d'or par Jean Galant à Jean Lenfant, curé des Fonds, à Soissons, de 18 setiers de vigne à Soissons, lieudit en Mymoilon, tenant à l'Hôtel-Dieu et à la chapelle Saint-Blesue.

208. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1656-1775. — Maison à Soissons, rue Neuve ou Grande Rue. — Adjudication par licitation au profit d'Antoine Mignot, grenetier au grenier à sel de Soissons. — Remboursement du prix de cette maison, vendue par ledit Mignot à Adrien Delacour, greffier en chef au bureau des finances de Soissons. — Vente faite par Catherine-Françoise Delacour, veuve de Pierre Delaplace, à Claude Virvaux, maître ès arts, et à Madeleine

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

Dubois, sa femme. — Transport d'une rente de 3200 livres fait par Louise Mennessier à Jacques Dourlens, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, et vente de ladite maison à ce dernier. — Consultation de Martinet, pour les jours donnant sur l'église. — Transaction entre l'Hôtel-Dieu et Jacques Dourlens, réglant les jours et alignements.

209. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1690-1788. — Vente faite par Louis Fournier, tailleur, et Marguerite Vervins, sa femme, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'une maison, rue de l'Hôtel-Dieu, moyennant 1700 livres. — Baux de cette maison.

210. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1764-1765. — Maison sise à Soissons, Grande Rue, n^o 28. — Vente faite par Louis Mathieu Legrand, mercier, à Simon-Vincent Boullé, mégissier. — Demande en décharge d'impositions adressée par celui-ci à l'intendant de Soissons.

211. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1698. — Donation faite par Simonne Gilluy à l'Hôtel-Dieu de deux maisons sises à Soissons, rue de l'Hôtel-Dieu, à charge de rente viagère de 60 livres et de quatre messes basses à perpétuité chaque année. — Baux de ces maisons pour 9 ans.

212. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1561-1789. — Maison à Soissons, rue de l'Hôtel-Dieu. — Bail à surcens fait à Pierre Lefèvre, mercier, moyennant 40 sous parisis et 9 deniers de cens. — Réobligations au paiement des arrérages. — Ventes faites : par Pierre Mercier, chirurgien, à Jacques Labouret, mercier (3 décembre 1562); — par les créanciers de celui-ci à l'Hôtel-Dieu (1^{er} juin 1688). — Baux. — Sentence du bailliage de Soissons qui condamne Jean Hirault, tailleur d'habits, au paiement de loyers.

213. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1639-1789. — Analyse de titres et baux de maison rue de l'Hôtel-Dieu à Soissons, donnée audit Hôtel-Dieu par Raoul Cueret, chantre et chanoine, en 1345.

214. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1708-1786. — Testament par lequel Suzanne Lépi-

cier, femme de Pierre Simonnin, huissier au bureau des finances de Soissons, lègue à Marie-Anne Lépicier, dite de Sainte-Monique, religieuse à l'Hôtel-Dieu, sa sœur, 49 livres de rente sur une maison sise à Soissons, rue de l'Hôtel-Dieu, à la charge de célébrer un anniversaire en la chapelle dudit Hôtel-Dieu (29 novembre 1708). — Réobligations à surcens. — Sentence du bailliage de Soissons qui condamne Jean Thomain, boulanger, au paiement dudit surcens s'élevant alors à 20 livres 10 sous.

215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 27 pièces, papier.

1574-1785. — Baux de deux maisons et de leurs dépendances sises rue de l'Hôtel-Dieu, où pendait autrefois l'enseigne du Chaperon Rouge. — Traité avec François Bouzère, ex-lieutenant en l'Élection de Soissons, pour la mitoyenneté d'un mur. Ledit Bouzère fera boucher une lucarne ayant vue sur le jardin de l'Hôtel-Dieu, et entretiendra la gouttière qu'il a fait établir (25 avril 1680). — Cette maison fut divisée en 1748.

216. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1501-1782. — Baux et réobligations d'un surcens, d'abord de 32 sous, ensuite de 2 livres, à percevoir sur une maison sise à Soissons, rue du Chaperon-Rouge, au carrefour des Gerondains (Saint-Antoine) devant un puits. Procédure instruite devant le bailliage royal de Soissons contre les héritiers de Pierre Levasseur, vinaigrier, pour obtenir paiement de ce surcens.

217. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1439-1776. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Jean Deniset, marchand, natif de Soissons, d'une maison et de ses dépendances, dite l'Hôtel de Notre-Dame, au quartier l'Évêque, en la rue de la Procession ou Saint-Antoine « pour estre et demeurer es » bienfais prières et oroisons qui se font chacun jour » audit hostel Saint-Gervais et aussy pour l'augmenta- » tion et l'accroissement de l'estat, vie et gouvernement » des religieuses et povres membres de Dieu qui sont » chacun jour audit hostel Dieu et autres justes et rai- » sonnables causes à ce le mouvant. » — Bail à surcens de 8 sous parisis fait par Jeanne, veuve de Pierre Laurent, et Bernard Laurent, frère de St-Jean de Jérusalem, d'une mesure sise à Soissons, rue Gerondain (4 octobre 1474). — Ventes de ce surcens : par ledit Bernard Laurent à Pierre Henneson, chanoine (20 mars 1482) ; —

par ledit Henneson à l'Hôtel-Dieu de son droit sur ladite mesure (10 juillet 1483). — Baux d'une maison, rue de la Procession ou Saint-Antoine.

218. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1330-1777. — Quittance d'amortissement de 30 sous fait par Robert de Condé, commissaire du Roi en la prévôté de Laon, à Forget, receveur de « l'ostel Saint- » Gervais à finer de deux maisons qui leur ont esté don- » nées en aumosnes, » sises à Soissons en Gerondain et en la rue Saint-Wast (13 novembre 1330). — Vente faite par Pierre Lecharpentier et Simonne, à Jean Denizet, d'une maison et de ses dépendances sises à Soissons, rue Gerondain ou Hôtel Dieu Notre-Dame, moyennant 90 livres tournois (19 septembre 1439). — Baux d'une maison sise à Soissons, rue Saint-Antoine, près de la chapelle Saint-Antoine (29 septembre 1449). — Vente faite par Charles de Branmer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maupas, et Jean Grignart, à Jean Rousseau, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, curé de Saint-Martin, des droits de son ordre sur une maison sise à Soissons, rue Saint-Antoine ou Gerondain (9 mars 1383). — Délivrance de legs fait à l'Hôtel-Dieu de Soissons, le 7 mai 1490, par ledit Rousseau, comprenant ses droits sur cette maison (13 juin 1499). — Transactions entre Jacques Petit et Isabelle Brisset, sa femme, d'une part, et Guillaume Bellot, d'autre, par lesquelles celui-ci obtient une servitude de passage en une maison qu'il louait à vie de l'Hôtel-Dieu, rue Saint-Antoine (23 décembre 1539). — Vente faite par Jean Charpentier et Claude Bellot, sa femme, à Pierre Bellot, des deux tiers d'une maison rue Saint-Antoine (1^{er} septembre 1545). — Adjudication par décret devant le lieutenant au comté de Soissons, sur les héritiers de Jean Carlier, à Nicolas Villefroy, de la maison rue Saint-Antoine (2 janvier 1570). — Cession faite par l'Hôtel-Dieu de 4 setiers de vigne à Cuffies, lieudit au Colombier, en échange de 30 sous de surcens sur ladite maison (18 décembre 1619). — Obligations à surcens sur cette maison.

219. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1629-1786. — Vente faite par Jean Brouet aux Feuillants de Soissons, d'un jardin sis à Soissons, rue des Vieux Cordeliers, ou des filles minimes, dite du Cimetière de l'Hôtel-Dieu, et dans laquelle il y a deux petites maisons à bas étages (13 mai 1629). — Acquisition faite par ledit Hôtel-Dieu, de cette maison, en échange du cimetière de l'Hôtel-Dieu et d'un jardin

contigu à une ruelle conduisant de la rue Saint-Martin à la tour Lardier (30 mai 1629). — Baux de ces maisons.

220. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1489-1789. — Baux faits par l'Hôtel-Dieu de Soissons de maisons et de leurs dépendances, rue Saint-Martin, faubourg de Saint-André ou de Crise à Soissons, tenant au cimetière dudit Hôtel-Dieu, et de terre et jardins à Soissons. — Vente faite par Pierre de Cury, chaussetier, et Isabeau Delaroché, à Pierre Paillard, barbier, et Jeanne Hourdé, sa femme, de leurs droits sur une maison sise au bourg Saint-André, contigue audit cimetière (3 juillet 1532). — Sentences des requêtes du palais condamnant Laurent Laillet à se désister d'une maison sise à Soissons, bourg Saint-André, en faveur de l'Hôtel-Dieu (29 décembre 1575). — Adjudication faite au profit de Guillaume de Beyarc de moitié de maison à Soissons, rue Saint-André (18 septembre 1576). — Remise de 71 livres de loyers faite à Jean Leal, sellier, en considération d'ouvrages extraordinaires par lui faits aux Fontaines de l'Hôtel-Dieu (18 juillet 1697). — Paiement de loyers arriérés.

221. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1503-1723. — Baux et obligations d'un surcens de 15 sous sur une maison sise à Soissons, rue et vis à vis la porte Saint-Martin. — Vente faite par Jean Robe et Sébastienne Douart, sa femme, à Nicolas Douart, de ses droits sur des vignes provenant de Nicolas Douart, joueur d'instruments, et à Sébastien Quinquet, marchand, d'un jardin sis au bourg Saint-André, à Soissons, entre Saint-Martin et la chapelle dudit Saint-André, contenant environ deux setiers (11 décembre 1536).

222. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1656-1786. — Obligations aux paiements : d'un surcens de 20 sous affecté sur un jardin sis à Soissons, en la rue Panleu, donné à l'Hôtel-Dieu de cette ville par Gocron Brioison le 20 février 1454 ; — de 11 livres 8 sous à prendre sur deux maisons, rue Saint-Remy, léguées par Jean Dutour, archidiacre de Brie, le 14 septembre 1678. — Baux de maisons sises en la rue au Sac, donnant sur la rue de la Mandellerie ou des Pavéurs. — Ventes faites : par Antoinette Boivin, veuve de Nicolas Lherminier, maître paveur, à Vincent Delaforge, sergent royal et archer en la maréchaussée, de moitié du droit de bail à surcens d'une place prise des gouver-

neurs de la ville, en la rue de la Mandellerie (18 septembre 1656) ; — par lesdits administrateurs audit Delaforge, d'une place vague en la même rue (14 janvier 1657). — Ratification desdites ventes par les héritiers de Charles Lherminier (25 avril 1669). — Désistement fait par lesdits héritiers de leur droit de bail en faveur de l'Hôtel-Dieu (16 juillet 1691).

223. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1610-1772. — Bail de vignes pour 36 ans. — Constitution par la ville d'un surcens de 6 livres dû à l'Hôtel-Dieu, propriétaire de 14 setiers de vignes enclavés dans le couvent des Capucins, et pour reconstruire celui-ci près la porte de Saint-Jean-des-Vignes, conformément aux volontés de l'évêque de Soissons et du duc de Mayenne. — Consentement du chapitre cathédral pour cet établissement (1612-1614). — Baux et réobligation de ce surcens dû par l'hôpital de Soissons à l'Hôtel-Dieu de la même ville.

224. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1713-1780. — Baux d'une maison sise à Soissons, rue de la Fourberie (Pot d'Étain), appartenant pour moitié à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de Soissons.

225. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1356-1785. — Baux et réobligation à surcens d'une maison sise à Soissons, rue Porte l'Evêque, tenant à la fleur de lis, vis à vis la Grosse Tête. — Sentence du bailli du chapitre cathédral de Soissons qui condamne Henri Cahin à payer trois deniers maille de cens et les arrérages dus (2 janvier 1394). — Vente faite par Jean Paste, mercier, et Colaie, sa femme, à Mathieu Legrer et Jean Gilbert, de cette maison (30 août 1413). — Règlement contre ceux-ci pour le paiement dudit surcens. — Vente faite par Jean Valu à Jean Gilbert, de moitié de ladite maison (29 juin 1415). — Vente de la même maison par Guillaume de Fay à Pierre Bocheron, dit Galet (8 janvier 1433). — Sentence du bailli dudit chapitre qui condamne Colaie Ladouce au paiement des arrérages échus (9 décembre 1484).

226. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1540-1783. — Maison sise à Soissons, en la rue qui conduit à Saint-Médard, faubourg et plaine de Saint-Wast. — Ventes de partie de maison : par Jean Visignier à Mariette Pourcelle, veuve de Nicolas Carin (18 février 1538 au 11 mai 1544) ; — par Nicolas Legrain,

marchand drapier, à la même (7 juin 1540). — Baux, réobligations au paiement de fermages. — Ventes : de la même maison par Jean Lestocart à Jean Féron et à Marguerite Rochard, sa femme (5 novembre 1619); — de partie de maison par Charles Sagary, vigneron, à Antoine Lévesque et à Antoinette Féry, sa femme, (16 septembre 1623). — Constitutions de rentes sur cette maison par Jean Ferin au profit de Baptiste Badin (20 novembre 1623). — Vente d'un quart de cette maison par Marcel Sagary à Antoine Lévesque (2 janvier 1624). — Partage de ladite maison entre Jean Ferin et Antoine Lévesque (23 janvier 1634). — Quittance de 100 livres payées par l'Hôtel-Dieu de Soissons pour la réparation de ladite maison à Nicolas Merlier (10 mai 1631). — Adjudication faite par le bailliage de Soissons à l'Hôtel-Dieu, de ladite maison.

227. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1640-1779. — Baux d'une grange sise en la plaine de Saint-Wast, faubourg de Saint-Wast de Soissons, donnée à l'Hôtel-Dieu de la même ville le 15 mai 1630, par Jean Ferin et Nicole Wailly, sa femme.

228. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1631-1789. — Baux de maisons sises rue et faubourg de Saint-Wast de Soissons, données par Marie Sire, veuve Féret, par son testament du 20 décembre 1724. — Vente de l'une d'elles par Jean Buzot à Antoine Pottier (20 janvier 1631).

229. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1664-1788. — Baux d'une maison sise à Soissons, rue Saint-Wast, faubourg de Saint-Wast, adjudgée à l'Hôtel-Dieu par sentence du présidial du 8 août 1662.

230. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1544-1784. — Bail d'une maison, même faubourg, rue des Pêcheurs (27 octobre 1544). — Acquisition de Jacques Buzot, maître chaussetier, par voie d'échange avec Jean Féret (21 février 1594). — Vente de maison par Christophe Dortu à Féret (15 février 1693). — Baux de la même maison.

231. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1571-1786. — Maisons rue des Gravières, faubourg

de Saint-Wast de Soissons, où pendait l'enseigne du Petit Cerf : — Ventes faites : par Jean Placet, maître menuisier, à Jacques Delaval (14 septembre 1571); — par Jean Mourre, marchand de poisson, à Antoine Bresson (8 juillet 1655); — par ce dernier à Claude Cochon, procureur (18 janvier 1657); à Nicolas Sire (19 juillet 1660); — par Barbe Theillier, veuve d'Antoine Bresson, maître bourrellier, à Claude et à Marie Potier (1^{er} juin 1662); — par Nicolas Theillier, chirurgien à Braine, à Pierre Debarly, boucher (3 février 1665). — Délivrance du legs fait à l'Hôtel-Dieu de Soissons par la demoiselle Sire. — Baux et déclarations de ces maisons.

232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1678-1786. — Maison à Soissons, faubourg Saint-Wast, rue de la porte de Crouy, léguée à l'Hôtel-Dieu, le 20 décembre, 1724 par Mario Sire, veuve Fréret. — Vente faite par Marguerite Cullot, veuve de Sébastien Briquellé, à François Bassery, meunier au pont de Soissons, du quart de cette maison (11 février 1678). — Adjudication à François Fréret (18 janvier 1686). — Baux. — Consentement par Jeanne Pottier, légataire particulière de Marie Sire, veuve de François Fréret, élu en l'Élection de Soissons, à la délivrance du legs fait à l'Hôtel-Dieu le 20 décembre 1724.

233. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1722-1755. — Réobligations par Marie-Élisabeth, Marie-Cécile, Marie-Antoinette Deshayes, Antoine Colombier, envers l'Hôtel-Dieu, à un surcens de 10 sous, sur une maison et ses dépendances sises au faubourg de Saint-Wast de Soissons, rue de la Clé, provenant de donation faite par Élisabeth Levasseur, le 31 mars 1587.

234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1304-1786. — Jardin, terres et prés au faubourg de Crise, de Soissons. — Vente faite par Huard Ambris, de Soissons, clerc, Helvide, sa femme, et Aélide, sœur de celle-ci, aux maître, frères et sœurs de « l'hospital » de Soissons, de 7 setiers de verger sis près de la Crise, lieudit au Châtelet, dans la censive de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, moyennant 11 livres 10 sous payés comptant par les mains de Jeanne de Palye et d'Helvide d'Outremer, gardiennes de la garde robe dudit Hôtel-Dieu (1304 ; samedi avant la Purification ; original latin). — Baux à vie faits par l'Hôtel-Dieu : à Wion Parizy, d'un jardin devant le moulin de Bricoteau, de 4 setiers, moyennant 20 deniers parisis ; — à Thomas Dumont, de 3

setiers de jardin, rue de Paupouille, au bourg de Crise, à Soissons. — Baux du même verger, de pré et de terres au même bourg, à la pointe de Saint-Jean et derrière les maisons de la Couronne. — Arpentages de terres et de prés à la Porte-Neuve et à la prairie d'Orcamp.

235. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1273-1780. — Abandon fait par Raoul Lécuyer à l'Hôtel-Dieu de Soissons de ses droits sur une vigne lieudit en Couci, moyennant un vinage de 10 setiers et un cens de deux deniers (1273, jeudi après la fête de saint Philippe et saint Jacques). — Baux faits par le même établissement : à Jean Tassard, cordonnier, de 11 setiers de vignes, moyennant 22 sous parisis par an (27 octobre 1480) ; — à Jean Courtin, vigneron, de 12 setiers de vignes en Caillouël, moyennant 24 sous parisis (22 janvier 1481) ; — à Bernard Chievregny, serrurier, de 12 setiers et demi de terres au faubourg de Saint-Christophe, lieudit au chemin de Compiègne, moyennant 8 deniers parisis (25 juillet 1481) ; — à Guillaume de Neuville et à Jeannette Leleu, sa femme, de maison et dépendances, au même faubourg, moyennant 9 sous parisis (30 juin 1492) ; — à Robert Baurens, de 12 setiers de vignes en Prémontré, moyennant 14 sous (1^{er} mars 1496) ; — à Antoine et Raoulin Berlot de 18 setiers de vignes en Sarrazine, pour 99 ans et moyennant 12 sous parisis (12 juin 1497). — Vente faite par Philippe Bontemps à Colart Duart, de 3 setiers de vignes en Petit Loselet, et de 5 au même lieu, moyennant 10 livres tournois (3 décembre 1498). — Bail à surcens par Jean Delahaye, écuyer, élu de Soissons, à Nicolas Duery et à Jeanne, sa femme, de 8 setiers de vignes en trois pièces, territoire de Presle, lieudit au Grand Caillouël (23 mai 1499). — Baux viagers : à Charles de Beaumez et à Marion, sa femme, de trois pièces de terres sises entre Soissons et le bac de Pasly (28 mai 1507) ; — à Bernard Normand, de 8 setiers en Prémontré, moyennant 7 sous parisis (1^{er} janvier 1509) ; — à Colin Godroir de 18 setiers de terre au même lieu et à Jean Darly, laboureur (1509-1513) ; — à Guillaume Carré, maçon, de 6 setiers de pré, et à Gervais Hourdé, de 23 setiers de vignes à Prémontré (18 juin 1524) ; — à Daniel Machu, d'une maison et de ses dépendances hors la porte de Saint-Christophe, et de terres (18 octobre 1527) ; — à Louis Travers, clerc, de 11 setiers de vignes en Prémontré (8 janvier 1527). — Vente par Pierre Harnier et Claude Douart, sa femme, à Nicolas Douart, barbier, de leurs droits en une vigne en Caillouël (20 juillet 1532). —

Bail à vie à Jean Charpentier, dit Joly, d'une maison (31 août 1532). — Réobligation par Philippe Mauroy et Jean Serval, pour maison et terres (19 mars 1533). — Bail à vie à Chrétienne Leulier, veuve dudit Charpentier, de 8 setiers de terre en Prémontré (26 juin 1533). — Réobligation à un bail de 99 ans par Jean Godmeau, héritier de Raoulin Berlot, de 18 setiers de vignes en Sarrazine. — Bail à vie à Louis Dancourt, couvreur, de 8 setiers de vignes en Prémontré. — Bail de 50 ans à Jean Sarrazin, laboureur à Pernant, d'une maison et de ses dépendances au faubourg de Saint-Christophe (8 août 1540). — Réobligation par Pierre Charpentier de terre en Prémontré (7 décembre 1543). — Sentence de la prévôté de Soissons qui condamne Guillaume Prudhomme à restituer 11 setiers de vignes en Prémontré (14 janvier 1543). — Partage entre Pierre Charnier, licencié ès-lois, et Nicolas Duerp, barbier, de 10 setiers de vigne en Prémontré (5 février 1545). — Vente par Claude Douart, joueur d'instrument, à Pierre Charnier, d'un setier de vignes et de droits sur trois autres au Petit Clos (11 septembre 1550). — Réobligation par Gabrielle, veuve de Pierre Gache, à un bail de 23 setiers de vignes en Prémontré (31 mai 1555). — Vente faite par ledit Douart et Antoinette Bocquet, sa femme, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de 8 setiers de vignes en deux pièces, au territoire de Presle, lieudit au Grand Caillouët (1^{er} mars 1555). — Bail de 12 ans à Jean de Neufvilly, de terres et héritages en la Vallée (15 octobre 1556). — Ventes : par Claude Douart, veuve dudit Charnier, à Gilles Charpentier, marchand à Soissons, et à l'Hôtel-Dieu de la même ville, de 3 setiers et demi de vignes en Caillouët, terroir de Longpont, près Saint-Jean des Vignes de Soissons (16 octobre 1556) ; — par Pierre Douart, joueur d'instruments, audit Hôtel-Dieu, de 8 setiers de vignes en deux pièces, lieudit en Caillouët, terroir de Longpont (28 septembre 1558). — Adjudication par décret de terres et autres héritages. — Baux et réobligation ; arpentages de ces immeubles.

236. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1564-1780. — Baux de deux terres près la porte de Saint-Christophe de Soissons, lieudit la Grosse Armée, et de l'ancien cimetière de l'Hôtel-Dieu ; — de terre lieudit la Sarrazine, hors la porte de Saint-Christophe, etc.

237. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1673-1784. — Tancourt (*Vaurezis*). — Terres, bois indivis sis à Tancourt donnés à l'Hôtel-Dieu de Sois-

sons par testament du 20 décembre 1724, de Marie Sire, veuve de François Fréret. — Partage entre Jenson Delafosse, vinaire, Jean Delafosse et Simonne Delafosse, représentée par Nicolas Blavier, son époux (21 septembre 1673). — Transport par Charles Labouret, curé de Fontenoy, et autres, à Hiérosme Barbier, de 16 livres 40 sous de rente et surcens dus par Jean Chauvel, tailleur, et Françoise Thuillot, sa femme (31 mai 1686). — Baux. — Vente par Simon Leradde et Marguerite Jeanne Delafosse à François Fréret, élu en l'élection de Noyon, de terres, prés, bois (11 juillet 1698). — Baux faits : par celui-ci (26 octobre 1704); par sa veuve (28 novembre 1709); — par l'Hôtel-Dieu de Soissons,

238. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1621-1788. — Baux, arpentages figurés, déclaration de terres, prés et bois de la maladrerie de Vézaponin et Tartiers, sis à Tartiers, Venizel, Épagny, de vignes à Épagny. — Sentence du bailliage de Soissons du 30 avril 1706 qui ordonne à Pierre Fontaine de passer bail.

239. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1630-1788. — Terres, prés et bois sis à Terny-Sorny, Margival, Lœuilly, Neuville-sur-Margival, Leury, donnés le 15 mai 1630 par Jean Ferin et Nicole Wailly, sa femme; par Christophe Hastrel, écuyer, seigneur de Vaux, et Madeleine Pilloy, sa femme; par Christophe Flament, le 23 août 1722. — Vente faite par Jacques Regnault, laboureur, à Guillaume Guillemot, écuyer à Soissons, de terres à Terny (17 juin 1531). — Baux de ces terres. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par les époux Hastrel de terres et de surcens, à charge de services religieux. — Accord entre ledit Hôtel-Dieu et Nicole de Vauclairon, veuve de François de Suzanne, chevalier, baron de Cardaillac, qui se reconnaissent quittes de toutes sommes (8 janvier 1681). — Arpentage figuré de terres, pré, Bois à Margival, de bois et terres à Leury (4 mai 1682). — Sentence du bailliage de Soissons qui condamne Philippe Sauvage au paiement de fermages dus à l'Hôtel-Dieu (23 septembre 1712). — Testament (23 août 1722) de Pierre Flament, charron à Terny, qui lègue audit Hôtel-Dieu des terres à Neuville-sur-Margival et à Terny. — Délivrance dudit legs (29 avril 1724). — Baux, arpentage de terres sises à Terny-Sorny, Leury, etc. (25 septembre 1772).

240. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1625-1784. — Baux de trois essins de terres labou-

rables sises à Sorny, acquises, le 28 août 1604, de Jean Visinier, par échange.

241. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1627-1784. — Surcens de 8 livres et de 40 sous, affectés sur deux maisons sises à Sorny, donnés par Jean Ferin et Nicole Wailly, sa femme, le 15 mai 1630. — Bail et réobligations.

242. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1408-1770. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Pierre Dacy, apothicaire, et Genote, sa femme, de terres sises à Tigny. Les frères et sœurs s'engagent « à faire dire et célébrer chacun an une messe à notte de requiem pour le salut et remède des âmes de leurs parents et amis qui ordonnèrent ladite terre estre donnée, *Item* et avec ce au jour que on chantera icelle lequel sera le premier vendredi de Karesme » (17 mars 1408). — Baux et arpentage de terres provenant notamment de cette donation et de la maladrerie de Tigny.

243. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1621-1785. — Baux et arpentages d'immeubles sis à Vailly, provenant de la maladrerie du même lieu.

244. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1551-1783. — Baux et réobligations d'un surcens de 12 livres affecté sur une maison sise à Vauxbuin, ledit surcens appartenant à l'Hôtel-Dieu de Soissons par donation de Catherine Germiaux, veuve de François Baron (18 août 1693). — Baux de terres, maison et jardin à Vauxbuin (26 janvier 1551). — Ventes faites : par Antoine Deville, maître passementier à Paris, à Suzanne Pot, veuve de Noël Baron, de maison et terres (30 mars 1644); — par Jean Petit, doyen des conseillers au présidial de Soissons, à François Baron, maçon (29 juillet 1686). — Obligations et réobligations à surcens sur ces immeubles. — Donation faite audit Hôtel-Dieu par ladite Germaine, de maison, terres, mesure et rentes, à charge de pension viagère et de services religieux (18 août 1693). — Baux d'un surcens de 12 livres et réobligations, etc.

245. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1662-1781. — Surcens de 18 livres sur deux maisons sises à Vaux-Castille, légués à l'Hôtel-Dieu de Sois-

sons par Marie Sire, veuve de Fréret, le 20 décembre 1724, par Élisabeth Delapaille, veuve de Jacques Delacour, et Élisabeth Delacour, sa fille, de moitié dudit surcens, de 5 essins de terres à Laversine, et de 300 livres en argent, à charge de rentes viagères.

246. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 17 pièces, papier.

1671-1782. — Baux de terres et prés sis à Vassens, provenant de la maladrerie du même lieu, unie à l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Vente faite par Marie Rozain, veuve de Nicolas Lecocq, et de Nicolas Havarre, tisserand, à cet Hôtel-Dieu, de terres sises au Mesnil (11 juin 1711, 14 avril 1712). — Baux et déclaration de ces terres et de celles de la maladrerie.

247. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1600-1787. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par François Deroue, tonnelier à Vasseny, de vignes et de terres sises audit lieu (28 décembre 1600). — Baux de ces immeubles.

248. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1662-1786. — Ferme de la Gelée, à Vauxaillon, acquise par l'Hôtel-Dieu de Soissons d'Antoinette Carpentier, veuve de Geoffroy De Val, écuyer, le 10 octobre 1719. — Acquisition de terres labourables, prés, bois de cette ferme, et surcens par Jean Legras, élu en l'élection de Soissons. — Arpentages figurés. — Acquisitions de terres et prés par Nicolas Legras. — Acquisition de tous ces immeubles par Antoine Deval, écuyer, seigneur de Verdonne. — Vente faite à l'Hôtel-Dieu par Antoinette Carpentier. — Baux ; paiement de fermages. — Contestations avec Dubois de Courval, seigneur d'Ailleval, pour le paiement d'un surcens, etc.

249. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1517-1787. — Baux viagers de maisons, terres et prés sis à Vaux-Saint-Nicolas (Mercin), appartenant à Jean Lingal (12 février 1517, 10 mars 1518). — Bail à surcens par le même (18 avril 1523). — Vente faite par Denis Deneuille, couturier à Vaux-Saint-Nicolas, à Claude Bernardi, chanoine de Soissons, de ses droits de surcens sur des maisons et héritages sis à Vaux-Saint-Nicolas (16 mars 1533). — Bail à surcens consenti par Jean Lingal audit Bernardi sur ces immeubles (18 mars 1533). — Délivrance du legs fait par le même Bernardi

à l'Hôtel-Dieu de Soissons, des mêmes immeubles, à charge de services religieux. — Vente par Michel Montrillier à Pierre Hernet, boulanger, de 3 pichets de terre à Vaux-Saint-Nicolas, moyennant 14 livres tournois (29 mars 1574). — Réobligations au paiement d'un surcens de 10 livres tournois et 2 poules sur des immeubles sis à Vaux-Saint-Nicolas (25 août 1574). — Baux de ces immeubles (25 novembre 1597). — Renonciation faite par Simon de Malortie à l'un de ces baux (9 décembre 1614). — Délivrance faite audit Hôtel-Dieu du legs fait par Elisabeth Scevrel, veuve d'Ives Descouturelle (29 juillet 1632). — Baux et arpentage figuré de ces immeubles.

250. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1688-1774. — Baux de terres sises à Vauxaillon, faits par François Fréret, élu en l'élection de Noyon. — Acquisitions faites par celui-ci d'autres terres et de prés et bois. — Baux et arpentage figuré de ces propriétés. — État des rentes, cens et surcens dus à de Lamberval, seigneur d'Ailleval.

251. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1721-1772. — Baux de terres et pré à Vauxaillon, acquis d'Antoinette Carpentier, veuve de Geoffroy Duval, écuyer, le 10 octobre 1719. — Paiement de fermages échus, etc.

252. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1694-1784. — Testament par lequel Charlotte Lemoine, native de Vauxaillon, donne à l'Hôtel-Dieu de Soissons, une maison et ses dépendances, des terres, vignes et prés à Faucoucourt, « en reconnaissance des » assistances, nourritures, aliments et médicaments qui « lui ont été administrés et fournis audit Hôtel-Dieu de » puis qu'elle y est et que l'on continue à faire. — Baux et acensements de ces propriétés. — Sentences : du bailliage de Coucy-le-Château ordonnant aux mineurs Dumouloy de se réobliger au paiement d'un surcens de 16 livres ; — du Présidial de Soissons ordonnant à Marie Barbe Larzillière, veuve de François Bourcanier, de justifier de la renonciation à ce surcens. — Paiement d'arrérages dus par lesdits mineurs. — Réobligations au paiement de ce surcens.

253. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 7 pièces, parchemin.

1744-1782. — Baux, arpentage et déclaration de la ferme indivise de Vauxtin, consistant en maison, pré, aulnaie et saussaie à Vauxtin, terres à Vauxtin, Dhuizel,

Courcelles, bois à Paars. — Sentence du bailliage de Soissons qui déclare un commandement fait à Pierre Lamoché, laboureur à Vauxtin, exécutoire contre l'Hôtel-Dieu de Soissons, sauf recours contre de Beyne (9 décembre 1757). — L'Hôtel-Dieu possédait un quart de cette ferme comme légataire de François Berthemel.

254. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1694-1788. — Baux de 3 essins de terres au Rû Preux, paroisse de Venizel, provenant de donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Etienne Lemercier le 10 mai 1408.

255. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1724-1785. — Baux à surcens de 3 pichets de terre à Venizel, où était la chapelle de la maladrerie de Cauroy.

256. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1621-1789. — Baux, arpentage et déclaration de terres, prés, bois, savarts et vignes de la maladrerie de Cauroy, et récépissé d'un bail du 4 juillet 1773 par Nicolas Lévêque, vigneron à Acy.

257. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1603-1789. — Baux et actes d'acquisition de terres et bois sis à Venizel, donnés à l'Hôtel-Dieu de Soissons, le 10 novembre 1698, par Nicolas Noël, ancien procureur.

258. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1569-1787. — Baux, rétrocession, réobligations de bail. — Acquisition par échange avec Laurent Witasse, maçon, de 10 setiers de bois à Acy, de terres à Venizel, contre des terres à Manicamp (10 avril 1570). — Paiement de fermages, etc.

259. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1360-1788. — Baux des dîmes, ostellages, offrandes, oblations de Venteuil (Marne), appartenant pour un tiers à l'Hôtel-Dieu de Soissons, et pour deux au curé.

260. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1771-1778. — Procès soutenu devant le bailliage et siège présidial de Soissons par évocation du bailliage

de Châtillon, contre Jean-Baptiste Barrois, curé de Venteuil, et transaction au sujet de la perception de la dîme.

261. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1508-1780. — Baux du sixième des dîmes et de la totalité des oblations de Veully.

262. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1674-1775. — Remise faite devant Guichard et Lange, notaires au Châtelet de Paris, par Henri Graux, prieur de Sainte-Léocade de Vic-sur-Aisne, à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, de 11 essins de terre entre Vic-sur-Aisne et Berny-Rivière, et de 8 essins de pré à la Prêle, dépendant de la maladrerie de Vic-sur-Aisne (11 août 1674). — Note indiquant les biens de cette maladrerie. — Baux de ces propriétés par ledit ordre. — Ordonnance de l'intendant décidant qu'il en sera fait emploi faite par Jean Potier du Fougeray, prieur de Sainte-Léocade, de justifier qu'ils dépendent de son prieuré (21 janvier 1695). — Baux de ces propriétés. — Paiement de fermages dus par Nicolas Brocard.

263. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1711-1788. — Baux d'une carrière sise à Vignolles (Courmelles), appartenant à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de Soissons.

264. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1517-1786. — Baux à surcens et déclaration de maisons, terres et jardin sis à Villemontoire. — Vente faite par Jean Brehault à Nicolas de Warminville, de ses droits sur une maison et une terre sises à Villemontoire. — Réobligation par Jean Lecouvreur au paiement d'un surcens de 10 sous à Guillaume de Warminville. — Vente faite par ledit de Warminville à Paul Cuvillier et à Jeanne Warminville, sa femme, d'une grange sise à Villemontoire. — Donation faite par Agathe Cuvillier à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de maison en ruine, terres et prés à Villemontoire (28 novembre 1586). — Investissement, baux et arpentage de ces propriétés. — Sentence du présidial de Soissons qui condamne Jean Dubois au paiement de fermages (7 novembre 1694).

265. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1532-1702. — Baux des dîmes de 41 arpents de terre à Violaine (Treloup).

266. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1649-1786. — Titres d'acquisition, baux et arpentage de terres et prés sis à Villers-la-Fosse (Vaurezis), provenant de legs fait, le 20 décembre 1724, par Marie Sire, veuve de Fréret.

267. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1673-1770. — Partage fait entre l'Hôtel-Dieu de Soissons, l'hôpital de cette ville et la confrérie de la Charité de Fère-en-Tardenois, de terres et prés sis à Villers-le-Petit et Chouy, légués par Laurent Lepoix, chanoine et écolâtre de Soissons (29 janvier 1673). — Baux et arpentage figuré de ces propriétés.

268. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1513-1788. — Baux et arpentage de prés sis à Villeneuve-Saint-Germain. — Rétrocession de bail. — Ventes de fermages. — Renonciation faite par Thomas Raverdy à ces fermages. — Acquisition par Arthur Poussin dudit pré en échange d'une vigne sise à Septmonts, derrière le château, lieudit en Moncel (23 juin 1612). — Renonciation à un bail de ce pré par Noël de Louvencourt, boulanger à Soissons (9 avril 1615). — Donation du même pré contenant 3 arpents faite par Marie-Anne Poussin à l'Hôtel-Dieu de Soissons (27 avril 1718).

269. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1603-1776. — Ventes faites : par Nicolas Drouart, tonnellerie à Soissons, à Nicolas et à Pierre Drouart, de terres, vignes et bois à Villeneuve-Saint-Germain (29 décembre 1603) ; — par Sébastien Hinault et Catherine Drouart, sa femme, à François Chrétien, élu à Soissons, de vignes sises à Villeneuve-Saint-Germain (29 décembre 1626) ; — par Jean Pestel et Jeanne Lecompte, vigneron à Acy, audit François Chrétien, de vignes, chenevière, terres et jardin sis audit Villeneuve (4 janvier 1627) ; — au même, par Sébastien Lebel, vigneron à Verneuil, de 2 setiers de vignes (26 mars 1627) ; — par Jean Pigeon et Crépine Drouart, sa femme, de vignes (27 mai 1627). — Acquisitions : par ledit Chrétien, de vignes de Claude Desmaretz (11 décembre 1627) ; — de Raverdy, vigneron à Villeneuve-Saint-Germain, de vignes (29 septembre 1628, 4 février 1631) ; — d'Antoine Hinault, charron, de maison et dépendances (7 février 1639) ; — de Jacques Ouzaine, de jardin (31 juillet 1629) ; par échange avec Jean Lelong, de vignes

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

(31 juillet 1629). — Ventes : par Jeanne Rousseau, veuve de Pierre Drouart, à Nicolas Drouart, de vignes et pré (5 mars 1631) ; par François Chrétien, d'un setier de terre (11 novembre 1639). — Partage de vignes fait entre François Chrétien et Charles Lacroix (31 décembre 1640). — Vente de vignes faite par Charles Decroix et Marie Drouart, sa femme, à François Chrétien (22 avril 1641). — Échanges de vignes : avec les Célestins (7 février 1643) ; — avec Robert Soing, laboureur (10 mars 1643). — Vente de vignes faites par Jean Bricoteau à François Chrétien (16 décembre 1647). — Acquisitions de vignes par échange : avec Jean Hinault (23 mars 1648) ; — avec Rufin Raimond, vigneron (23 mars 1648) ; — avec Jean Savoureux, vigneron (23 mars 1648) ; — avec Jean Desmaretz (16 mars 1649). — Ventes de vignes faites : par Jacques Raverdy (22 mai 1650) ; — par Anne Mesnard, veuve d'Augustin Lévêque (23 mars 1651) ; — par Nicole Leroux, veuve d'Albin Dubois (30 mars 1651). — Échange de vignes avec Jean Mesnard, vigneron (30 mars 1651). — Ventes de vignes : par Antoine Hinault et Louise Berthe, vigneron (19 février 1652) ; — par Henri Cormy, cordonnier, et Marguerite Fournier, sa femme (12 février 1657) ; — par François Chrétien à Jean Mitelette, à charge d'acquitter certaine redevance envers les Célestins (27 mars 1663) ; — par Jean Scellier (16 janvier 1664). — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons de ces propriétés par François Chrétien, écuyer, porte étendart des gardes du corps du Roi (1^{er} mai 1741). — Baux et arpentage des mêmes propriétés.

270. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1682-1782. — Extrait du testament olographe de Nicolas Delahaye, curé de Vaurezis, léguant à l'Hôtel-Dieu des prés dont les revenus, jusqu'à concurrence de 15 livres, seront mis annuellement entre les mains de son exécuteur testamentaire, et ensuite entre celles du plus ancien administrateur ecclésiastique pour être distribués aux pauvres et à ceux qui sortiront dudit Hôtel-Dieu, suivant leur discrétion de conscience (13 avril 1682). — Délivrance de legs de deux prés contenant 2 arpents 4 verges, sis à Villeneuve-Saint-Germain, lieudit le Mauvais pas de Billy ou Pré de Magenme ; — baux et arpentage de ces prés.

271. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1608-1715. — Acquisition faite par l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'une maison et de ses dépendances, terres et

pré à Villeneuve-Saint-Germain, cédés par Melchior Regnault, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Soissons, et Judith Berlette, sa femme, en échange d'une maison sise à Soissons, rue de la Procession (5 mars 1608). — Baux et rétrocession de bail de ces propriétés.

272. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1665-1782. — Donation faite par Sébastien Lenoir, marchand à Pontoise, à l'Hôtel-Dieu de Soissons, d'une maison et jardin sis à Villeneuve-Saint-Germain, près la fontaine Notre-Dame (13 juillet 1665). — Obligation consentie par ledit Hôtel-Dieu de payer aux Célestins un cens de 12 deniers et 50 livres tournois pour droit d'indemnité (20 octobre 1666). — Baux.

273. — (Liasse.) — 49 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1571-1760. — Acquisition faite par l'Hôtel-Dieu de Soissons d'un pichet 5 verges de pré près de la mesure du quartier Lévêque, en échange d'un autre pré tenant à la Crise, d'un pichet une verge, « là où se trouve construit le moulin de la Place » (2 avril 1571). — Baux de prés. — Cession faite par les Célestins, à Rocquet, de prés sis aux territoires de Chilly et de Villeneuve, lieudit à l'Épinette (9 juin 1643). — Baux de ces prés. — Délivrance du legs fait par François Rocquet à l'Hôtel-Dieu de Soissons de ce dernier pré, à charge de faire célébrer annuellement audit Hôtel-Dieu deux messes basses *de requiem*, l'une le jour du décès du testateur; l'autre, le 23 novembre, jour du décès de Marie Gérard, sa femme, avec *de Profundis*, les versets et oraisons des défunts (12 décembre 1678). — Baux de ces propriétés.

274. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1642-1789. — Bail à surcens fait par Simon Placet, vigneron à Bucy-le-Long, à Joachim Prevost, vigneron à Vregny, de trois bois à Vregny (3 avril 1642). — Ventes: par le même à Claude Demange, veuve d'Antoine Pottier, de 6 pots 4 verges de bois à Chivres, lieudit en Pontceau, de 5 pots et demi de bois à Vregny, lieudit la Garcune, et de 8 autres pots de bois (12 novembre 1650); — par Nicolas Leduc, à la même, de deux setiers de vignes, lieudit la Cense du Chapeau, d'un pichet de terre en Verseau (9 février 1651); — par Noël Chopin, vigneron à Chavonne, à Nicolas Leduc, de maison, vignes, terres et bois à Vregny (10 janvier 1657). —

Baux de ces propriétés. — Ventes faites par Philippe Wallier et Jeanne Malherbe, sa femme, à Nicolas Sire, marchand à Soissons, de 3 setiers de vignes au fond de Cahaut, moyennant 72 livres 16 sous; — par Antoine Crépeau et Antoine Flagella, vigneron à Bucy-le-Long, audit Sire, d'une vigne, à Vregny, au fond de Cahaut (8 mai 1673). — Abandon fait par Jean Leduc, vigneron à Vregny, et Marie Bellarbre, sa femme, au même Sire, de mesure, vignes, terres et bois (29 juin 1687). — Baux et réobligations envers ledit Sire. Arpentage. Ces immeubles ont été légués, le 20 décembre 1724, par Marie Sire, veuve Fréret.

275. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1651-1782. — Vente faite par Claude Devaux, vigneron, à Claude Demange, veuve d'Antoine Potier, marchand, de terres et vignes, à Vregny (7 mars 1651). — Bail de ces propriétés (4 décembre 1654). — Vente faite par Marguerite Dumont, veuve de Laurent Brodin, à Jean Langrené, vigneron, de vignes, terres et bois (3 mars 1685). — Baux de ces propriétés. — Renouvellement de titres de rentes affectées sur des immeubles sis à Vregny, provenant de ladite Marie Sire, veuve Fréret.

276. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — État des papiers remis à M. Quinquet, huissier, et tirés des archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

277. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1768-1769. — Perception de la dime à Belleu sur un terrain lieudit le Vieux-Moulin, par l'Hôtel-Dieu de Soissons et le curé de Belleu, à l'exclusion du prieuré de Charmes. — Règlement fait avec sœur Verlat, prieure de Charmes, pour aplanir des difficultés que le bornage des censives de ces deux établissements avait fait élever.

278. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1782. — Signification faite aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons d'un arrêt du Parlement, du 20 août 1782, qui maintient les habitants de Belleu dans leurs droits de pâturage, dans le canton renfermé entre le chemin de Soissons à Orcamp et l'ancien chemin de Soissons à Fère-en-Tardenois, à l'orient, et le chemin de Mont-Fendu au chemin de Fère, à l'occident, depuis Saint-Lazare jusques et y compris la pièce étant au-

dessous de celle de Saint-Crépin, commençant au radeau et à la montagne de Belleu et allant vers le lieudit le Champ-des-Cordeliers.

279. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1768. — Note explicative des dépens auxquels Voidel et Tacheron ont été condamnés envers l'Hôtel-Dieu de Soissons, par arrêt du Parlement du 4 septembre 1759, lesquels ont été taxés à l'amiable entre tous les procureurs, à la somme de 1072 livres. — Quittance de Voidet, receveur de la seigneurie de Berneuil, de droits de presurage pour 14 ans.

280. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1779. — Assignation en la Chambre du domaine de l'Hôtel-Dieu de Soissons par le duc d'Orléans, qui se plaignait d'anticipation sur des prés sis à Bucy-le-Long et Missy-sur-Aisne. — Présentation de procureur au nom dudit Hôtel-Dieu.

281. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1766-1771. — Bail fait par l'Hôtel-Dieu à Marie-Louise Davin, veuve de Jean-Christophe Faudes, laboureur à Ambrief, et Marie-Louis-Jean-Charles Fauveau, son fils, de la ferme de Chacrise. — Procès instruit devant le bailliage de Soissons, par ledit Hôtel-Dieu, contre Sébastien Dabruvoir, marchand à Bucy-le-Long, qui, par saisie-exécution, s'est permis de lier et d'emporter les récoltes desdits fermiers qui devaient être engrangées à Chacrise.

282. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1724-1772. — Copie informelle de lettre de garde-gardienne, du 12 février 1724, qui autorise l'Hôtel-Dieu de Soissons à n'avoir d'autre juge que le bailliage royal de Soissons, et cela pour éviter d'envoyer les titres en différentes juridictions. — Ajournement des dames de l'Hôtel-Dieu devant le bailliage de Châtillon en exécution du procès-verbal de visite de l'église de Notre-Dame de Champvoicy, par Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons. — Déclinatoire d'incompétence et retenue de la cause par ledit bailliage pour nomination d'experts, afin d'indiquer les réparations à faire à ladite église. — Original de signification d'appel de cette sentence.

283. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1764-1766. — Lettres de Frazier, curé de Courthiézy, de Potel, notaire à Château-Thierry, de Rouillé, intendant de Châlons, de La-Tour-du-Pin et de Buirette, ancien curé de Courthiézy, relatives aux réparations des chœur, clocher et cancel de l'église de Courthiézy et au paiement du fermage du tiers des dîmes tenues de l'Hôtel-Dieu par ledit curé. — État des réparations à faire.

284. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1774-1783. — Lettres et notes de Scellier, curé de Priez et de Chaumette des Fossés, relatives à des procès soutenus à Paris contre Borniche et Pérot, débiteurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

285. (Liasse.) — 128 pièces, papier ; 6 pièces, parchemin.

1769. — Procès instruit devant la justice de Priez, le bailliage de Soissons et le parlement de Paris, au nom de l'Hôtel-Dieu de Soissons qui prétendait pouvoir exiger des habitants de Priez, une rétribution de 4 nuits de parc en livrant gratuitement une cabane au berger de la communauté de ce village.

286. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1757-1758. — Paiement de 213 livres 9 sous d'arrérages dus à l'Hôtel-Dieu de Soissons, par Michel Piloy, vigneron, de Salsogne, Marie Voyer, sa femme, Théodore Boivin, et Marie-Jeanne Voyer, vignerons à Salsogne, débiteurs d'un surcens de 25 livres audit Hôtel-Dieu.

287. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1648-1766. — Copie informelle de la vente faite par Jacques Foucart, receveur de la seigneurie de Longue-riot, à Olivier Pétel, notaire à Soissons, du droit de marque et de contrôle des cuirs de Soissons. — Notes indiquant les représentations à faire par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons au chapitre de la même ville qui, selon eux, empiétait sur leurs attributions. — Paiement par ledit Hôtel-Dieu de 25 livres et 4 sous, pour livre réclamé par Jacques Bruant, fermier des domaines, pour droits d'insinuation des quittances d'indemnité payée au seigneur pour certains biens et héritages légués audit Hôtel-Dieu de 1706 à

1722. — Ordre ouvert entre les créanciers de Marcel Dumonton et Madeleine Rémy, sa femme. L'Hôtel-Dieu cherchait à se faire colloquer pour une somme de 94 livres, due pour arrérages d'un surcens de 16 livres. — Opposition faite par l'Hôtel-Dieu à l'apposition de scellés, à l'inventaire et à la vente en la justice de Saint-Médard, après le décès de Marguerite Goudment, veuve de Louis-Hubert Lecompte, locataire dudit Hôtel-Dieu, d'une maison au faubourg de Saint-Wast de Soissons, pour obtenir payement de loyers échus. — Réclamation faite par François Dupré, exécuteur testamentaire d'Antoinette Bertin, décédée à l'Hôtel-Dieu de Soissons, à cet établissement, de 4 muids de vin, provenant de ladite Bertin, vin que ledit Hôtel-Dieu voulait retenir pour se faire payer des soins donnés à ladite Bertin.

288. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1711-1772. — Contestations entre Henri Cahier et Louis Fournier, curé des Fonds, et l'Hôtel-Dieu et entre ledit curé et les administrateurs ecclésiastiques d'une part et les administrateurs laïques dudit Hôtel-Dieu d'autre part. Le curé a accepté, conformément à l'édit de mai 1763, une portion congrue de 500 livres, sauf délaissement de tous ses droits à l'exception de ceux qu'il pouvait avoir, provenant des biens donnés à ladite cure pour obits et fondations.

289. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1761. — État des honoraires dus à Delabarre, maître en chirurgie à Soissons, par la succession de Guérin, pour soins donnés à ce dernier de 1745 à 1759 ; instance introduite devant le bailliage et siège présidial de Soissons, contre l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de la même ville, créanciers dudit Delabarre, comme légataires de rentes dudit Guérin.

290. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1754-1758. — Payement de rentes de blé, de méteil et de seigle, dues par Pierre Hamoche, laboureur à Vauxtin, à la succession de M^{lle} Cousin. — Quittances de rentes.

294. (Liasse.) — 407 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

1728-1739. — Acquisition faite par François Binart, architecte à Soissons, de terres et d'héritages, sis à Saint-Bandry ; de maison en cette ville, rue Richebourg, de

Jean-Vincent Lévêque, curé de Morsain. — Liquidation de la succession de celui-ci. — Délivrance de legs à la fabrique de Fère-en-Tardenois ; — aux chapelains de la cathédrale de Soissons ; à Barbe Lévêque, veuve de Martin Courtier ; à Pierre Brebant, à Robert Charpentier et à Marie-Crépine Lévêque, sa femme ; à Louis Lévêque, potier d'étain, à Laon ; à François Binart, architecte, aux fabriques de Morsain et de Notre-Dame des Vignes de Soissons et à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

292. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749. — Procès instruit devant le bailliage de Soissons par l'Hôtel-Dieu de la même ville, pour contraindre les habitants de Passy-Grigny à construire un beffroi destiné à recevoir leurs cloches qui ébranlent le clocher, et obligent ledit Hôtel-Dieu, comme gros décimateur, à de fréquentes réparations.

293. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1736. — Réobligation par François Tatté, perruquier à Soissons, Sulpice Nantier, Marie-Anne Tatté, sa femme, et Pierre-Joseph Tatté, tailleur d'habits, au payement d'un surcens de 7 sous 6 deniers dû à l'Hôtel-Dieu de Soissons et affecté sur trois setiers de pré et de jardin sis à Serches, rue du Moulin.

294. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1685-1723. — Constitutions de surcens faites : par Pierre Labbé, couvreur en chaume à Ressons-le-Long, en faveur de Rolland Oion, marchand à Soissons, par Jean Gaillard, cabaretier au même lieu, au profit de Marie Hébert, veuve de Jean Bonnet, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur d'Épagny. — Testament de Jacques Petit, chanoine du chapitre cathédral, léguant : audit chapitre une somme de 4,200 livres à charge de services religieux ; à l'Hôtel-Dieu de Soissons un surcens de 17 livres 10 sous dû par ledit Gaillard et une somme fixe de cent livres, etc.

295. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1753-1760. — Contestation faite devant le bailliage de Soissons et le Parlement de Paris à l'Hôtel-Dieu de Soissons par l'abbaye de St-Médard de la même ville, de la propriété de 16 peupliers plantés sur les rives du ruisseau qui conduit de Crouy à ladite abbaye. Celle-ci se fondait sur sa haute justice.

296. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1700. — Liquidation et partage de la succession de François Fréret, élu en l'Élection de Soissons par Antoine Berthemet et François Quinquet, avocats et arbitres, entre Marie Sire, femme dudit Fréret, et François-Nicolas Fréret, de la Congrégation de l'Oratoire de Soissons.

297. (Liasse.) — 30 pièces, papier ; 4 pièce, parchemin.

1701-1760. — Constitutions de rentes par l'Hôtel-Dieu de Soissons au profit de Mathieu Plongeron et sa femme ; Antoinette-Françoise Cahier ; Henri-François de Frade, écuyer, sieur de la Garenne, chevalier de Saint-Louis, commandant un bataillon du régiment royal-artillerie ; Anne Debrye ; Jeanne Martine, veuve de Jean-André Cot, avocat ; Buislis, Emée Saunier, chanoine du chapitre cathédral ; Jacques Pennier, curé de l'église de Saint-Martin de Soissons, et Marie-Madeleine Penner, sa sœur ; Jeanne-Françoise Mosnier, Marie-Henriette Morant, Françoise Delahaye, veuve de Claude Roze de Pondron, ancien brigadier des gardes du corps du Roi ; Marie-Madeleine et Marie-Armande Mauprime, Pierre-Bernard Prévost, bachelier en théologie, chantre et chanoine du chapitre cathédral de Soissons.

298. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1747-1748. — Contestations devant le bailliage de Soissons, relatives à un arpentage de terres sises à Courmelles, entre Charles marquis de Longueval, héritier d'Elisabeth, sa sœur, et Nicolas Béthune, bourgeois de Soissons.

299. (Registre.) — In-f^o, 462 pages, papier.

1764. — Inventaire de tous les titres des biens qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Saint-Gervais de Soissons (t. 1^{er}), exécuté suivant l'intention de François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, et des administrateurs dudit Hôtel-Dieu, par Jean-Frédéric Poisson. — Ces biens sont situés à Acy, Aiguizy, Ambleny, Hartennes, Autrêches, Bazoches, Belleu, Berzy, Berneuil-la-Joie, Billy, Blanzly, Blérancourt, Braine, Bucy-le-Long, Beugneux, Buzancy, Celles-sur-Aisne, Celles-en-Brie, Chacrise, Champvoicy, Champ-Wichard, paroisse de Saint-Remy à Soissons, Chavigny-le-Sort, Millancourt et Cuffies, Chivres, Ciry et Salsogne, Clamecy, Cœuvres, Condé-sur-Aisne, Comblizy, Courcelles, Courmelles, Courthiézy, Couvrelles, Crécy-au-Mont.

300 (Registre.) — In-f^o, 498 pages, papier.

1764. — Inventaire des titres des biens (tome 2^e), analysant les titres des biens sis à Crouy, Crouttes-sous-Muret, Croutoy, Cuffies, Cuise, Cuizy-en-Almont, Domniers, Drachy, Droizy, Essommes, Étrépilly, Faverolles, Fontenoy, Fossoy, Faucoucourt, Givry, paroisse de Belleau, Guny, Goussancourt, Juvigny, Laversine, Mareuil-en-Dôle, Mercin, Missy-sur-Aisne, Missy-aux-Bois, Mont-notre-Dame, Monthiers, Montgobert, Montigny-Lengrain, Nanteuil-la-Fosse, Nanteuil-sur-Marne, Neslesur-Fère, Neuilly-Saint-Front, Noyant, Osly, Ostel, Passy-Grigny, Pasly, Pernant, Ploizy, Pommiers, Pont-Saint-Mard, Pontarcher, Presles-la-Commune, Priez, Ressons-le-Long, Rozet-Saint-Albin, Rozières, Saconin, Saponay, Saint-Aubin, Saint-Bandry, Sainte-Geneviève, paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Christophe à Berry, Sainte-Gemme et Coulange, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Remy-Ivry.

301 (Registre.) — In f^o, 528 pages, papier.

1764. — Inventaire des titres des biens (tome 3^e), contenant les analyses des titres concernant Septmonts Serches, Soissons, Tancourt, Tartiers et maladrerie de Vézaponin, Terny-Sorny, Tigny et Coutermin, Vailly, Vateville et Bourneville, près Rouen, Vasseny, Vassens, Vauxcastille, Vaurezis, Vauxbuin, Venizel, Vauxaillon, Venteuil, Vézaponin, Veully-en-Brie, Vierzy, Villers-la-Fosse, Villers-le-Petit, Villers-Hélon, Villemontoire, Violaine, paroisse de Tréloup, Villeneuve, Vic-sur-Aisne, Vregny, Urcel.

302 (Registre.) — In-folio, 545 pages, papier.

1776. — Inventaire général de tous les titres concernant les biens qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu Saint-Gervais de Soissons, fait en exécution de la délibération du bureau général tenu le 9 septembre 1775 (tome 1^{er}). concernant Acy, Aiguizy, Berthenay, Ambleny, Hartennes, Autrêches, Bazoches, Belleau, Belleu, Berneuil-la-Joie, Berzy, Billy-sur-Aisne, Blanzly, Blérancourt, Bucy-le-Long, Beugneux, Celles-sur-Aisne, Celles-en-Brie, Chacrise, Champvoicy, Chavigny-le-Sort, Chazelles.

303 (Registre.) — In-folio, 581 pages, papier.

1776. — Inventaire général (tome 2^e), concernant Chivres, Ciry, Clamecy, Cœuvres, Condé-sur-Aisne, Comblizy, Courcelles, Courmelles, Courthiézy, Couter-

min, Couvrelles, Crécy-au-Mont, Crouy, Crouettes-sous-Muret, Cuffies, Cuizy-en-Almont, Dommiers, Drachy, Droizy, Fontenoy, Fossoy, Guny, Jaulzy, Juvigny, Laffaux, Laversine, Léchelle, Mareuil-en-Dôle, Marolle et Préciamont, Mercin.

304 (Registre.) — In-folio, 560 pages, papier.

1776. — Inventaire général (tome 3^e), concernant Millancourt, Missy-sur-Aisne, Missy-aux-Bois, Mont-Notre-Dame, Monthiers, Montgobert, Montigny-Lengrin, Nanteuil-la-Fosse, Nanteuil-sur-Marne, Nesles-sur-Fère, Neuilly-Saint-Front, Novron, Noyan, Noyon, Osly, Ostel, Pasly, Passy-Grigny, Pernant, Pommiers, Ploizy, Pont-Saint-Mard, Presles-la-Commune, Pontarcher, Priez, Ressons-le-Long, Rozoy, Saconin, Salsogne, Saint-Aubin, Saint-Bandry, Sainte-Geneviève, Saint-Médard (Soissons), Saint-Pierre-Aigle, Saint-Remy-Blanzy, Septmonts, Serches, Sermoise, Soissons.

305 (Registre.) — In-folio, 486 pages, papier.

1776. — Inventaire général (tome 4^e), concernant Soissons, Tancourt, Tartiers, TERNY-SORNY, Tigny, Vailly, Vauxbuin, Vauxcastille, Vassens, Vasseny, Vaux-Saint-Nicolas, Vauxaillon, Vauxtin, Venizel, Venteuil (Marne), Veully-en-Brie, Vézaponin, Vignolles, Villemontoire, Violaine, paroisse de Tréloup, Vierzy, Vic-sur-Aisne, Villers-la-Fosse, Villers-le-petit, Villeneuve et Vregny.

306 (Registre.) — In-folio, 279 pages, papier.

1639-1669. — Délibérations. — Relevés hebdomadaires des pauvres malades. — Deux religieuses seront demandées à l'Hôtel-Dieu de Pontoise (12 avril 1639). — L'uniformité du costume est adoptée pour les religieuses anciennes et nouvelles. « Leur première cotte sera de » serge ou de drap gris, et sur icelle une longne sous- » tanne qui leur battrà jusqu'aux talons, de serge ou de » drap blanc, et sur icelle soustanne ung rochet de thoi- » lanche, et pour aller à l'église elles auront sur leur » rochet leur chappe noire ainsi qu'elles ont accoustu- » mées, et auront aussi chausses de drap blanc ou gris, » et auront aussi lesdites religieuses ung voile noir et » ung blanc dessoubz sans enpoix » (27 avril 1639). — La grille qui sépare le chœur de la chapelle sera réduite pour que les religieuses puissent communier sans sortir du chœur où elles entendent la messe, et dans la chapelle, contre cette grille, sera posée une petite chaire à prêcher pour la prédication et les instructions (16 mai

1639.) — « A l'avenir, les vicaire et enfans de cœur de » St-Germain ne viendront plus regoutter dans le réfec- » toire des religieuses de cœur les veilles de la dédicace » et la feste de Ste-Marie Madeleine, au lieu de quoi pour » chanter à vespres et à la messe desdites veilles et festes » leur sera donné 4 livres 10 sous, ce qui fait 30 sous » pour les vèpres de la veille, 30 pour la messe, 30 pour » vèpres pour chacune des deux festes. » Le chapelain et le curé des Fonds recevront chacun 16 sous au lieu de leur « regoutter » pour assister aux heures desdites fêtes (7 juillet 1639). — Diminution de fermage faite à Marie Roger, de 3 pichets de terre sise au bourg de St-Mard, dont la plus grande partie a été prise et mise dans les fortifications, et de laquelle il ne reste plus qu'un pichet (28 novembre 1639). — On remet 7 livres à quatre hommes d'église et au curé des Fonds, qui ont célébré le service de sœur Jeanne La Vieille (4 juin 1640). — Simon Gosset devient notaire de la maison. Il rédigera gratuitement les actes comme il l'a demandé « sous l'espérance de ses salaires contre les particuliers » (9 juillet 1640). — Jeanne Fontaine et Marie Leduc seront reçues postulantes (5 août 1641). — Des bas d'estame seront achetés aux religieuses « qui en auront nécessité » (12 décembre 1641). — Barbe Augée et Marguerite Ranguel sont admises postulantes (5 février 1641). — 18 espagnols sont reçus à l'Hôtel-Dieu sous la condition que la ville paiera les frais de nourriture (1^{er} juin 1643). — Antoine Duflos, coudre de Saint-Gervais, aura 6 livres au lieu de 5 pour fournir le pain à chanter. On donne 60 sous au lieu de 50 au maître des enfants de chœur de St-Gervais et auxdits enfants pour le service qu'ils chantent la veille et le jour de la Madeleine, et pareille somme pour la dédicace de l'église qui est le jour de la division des apôtres (1^{er} août 1644). — Difficultés entre les religieuses et les administrateurs pour la consommation des pruneaux, la confection du pain, l'économie et la surveillance (mars 1648). — Fixation des tailles du cordonnier et du savetier. Le premier fera les souliers moyennant 52 sous 6 deniers la paire ; le second prendra 20 sous pour la semelle et 20 deniers pour chaque bout (14 juillet 1648). — Il sera donné, conformément au testament de Jean-Baptiste Le Picard, conseiller d'État, maître des requêtes ordinaire, intendant de la justice, police et finances en la Généralité de Soissons, tous les dimanches de l'année, aux prisonniers civils et criminels les plus nécessiteux qui se trouvent dans les prisons du beffroi de la ville de Soissons, pour 20 sous de pain (11 juillet 1650). — « Les ennemis de l'Etat qui sont aux environs » de ceste ville ont bruslé du jour d'avant-hier la maison » de Ste-Geneviève dépendante de céans, ainsi qu'ils ont

» fait en plusieurs endroits. Grand nombre de gens de
 » guerre de l'armée sont logez aux faulxbourgs de ceste
 » ville pour s'opposer aux dits ennemis qui nous me-
 » nacent de siège, lesquels causent une grande ruine,
 » en sorte que nous sommes hors d'espérance de ne
 » recevoir ni bled ni argent pour subvenir tant aux reli-
 » gieuses que aux pauvres. La maison estant obérée
 » et endebtée de grandes sommes de deniers envers
 » plusieurs, mesmes ayant estez contrainctz de faire
 » emmener céans tous le bled en gerbe qui estoit resté
 » dans ladite cense après l'incendie ci-dessus, pour la
 » sauf-conduite desquelz il aurait convenu déboursier
 » cejourd'huy la somme de 189 livres 4 sous envers les
 » gens de guerre qui avoient commencez à battre et
 » dissiper lesdicts grains; nous, pour mesnager le peu
 » qui reste des biens tant pour la subsistance desdictes
 » religieuses que des pauvres, avons conclud et arrestez
 » que les anciennes religieuses seroient remises dans
 » le dortoir de ceste maison avec les nouvelles dont elles
 » avoient estez expulsez cy-devant pour vivre ensemble-
 » ment et n'y faire qu'une seule cuisine tant pour elles
 » que pour les pauvres, au lieu de trois quy sont de
 » présent et qui causoient une grande despense » (1^{er}
 » septembre 1650). — « A esté conclud et arresté que
 » MM. Gadiffer et Buirette se transporteront aux villages
 » d'Acy, Noyant, Chacrise et autres lieux ès-environs
 » pour recognoistre les désordres et dégasts commis
 » par les soldats tant de l'armée ennemye que celle de
 » France, comme pareillement que lesdits sieurs Ga-
 » differ et Grevin se transporteront à Pisselou et autres
 » lieux ès-environs de la rivière de Marne pour reco-
 » gnoistre desdictz dégastz passans et repassans » (12
 » septembre 1650). — Établissement d'une pharmacie à
 l'Hôtel-Dieu (9 juin 1650). — Réception de Lebas en qua-
 lité de chirurgien de l'Hôtel-Dieu (26 février 1663); —
 de Claude Lenoir, postulante (10 septembre 1663). — Le
 prix des messes du chapelain est élevé de 3 et 4 sous
 à 8 (20 février 1665).

307. (Registre.) — In-folio, 274 pages, papier.

1669-1689. — Délibérations. — Installation d'ad-
 ministrateurs; réception de chirurgiens. — Relevés
 hebdomadaires du nombre des malades. — Visites des
 immeubles ruraux. — Livraison de la viande par les
 bouchers. — Une arcade de pierre sera établie entre le
 pignon de l'Hôtel-Dieu et la maison de la Rose (18 avril
 1670). — Réceptions de religieuses postulantes : Caurier
 (23 avril 1670); — Lépicié (16 mars 1672); — Marie-
 Anne Labouret (20 avril 1676); — Marie de Montigny

et Anne Lambert (8 août 1695.) — Sœurs Perpétue et
 Félicité font profession (19 août 1696). — Estimation du dé-
 gât causé par la grêle du 1^{er} août 1674 aux récoltes de Bel-
 leau et de Monthiers; remises de fermages. — Il ne sera
 reçu aucune fille ou femme enceinte sans délibération
 de la Chambre de l'Hôtel-Dieu (27 janvier 1678). — Sup-
 pression de trois fenêtres de trois chambres du dortoir
 donnant sur des cours de bourgeois de la ville (8 mai
 1679). — Réparations faites au clocher de Venteuil (1685);
 — à la ferme de Chacrise (1686); — au clocher d'Aiguizy
 (1688). — Le prix des vivres est doublé; on ne reçoit
 presque rien des gens de la campagne; le nombre des
 pauvres malades est de 170 le 9 novembre 1693; de
 192 le 31 décembre suivant; de là plusieurs emprunts
 faits en 1693 et en 1695.

308. (Registre.) — In-folio, 289 pages, papier.

1697-1703. — Délibérations. — Relevés hebdoma-
 daires du nombre des malades pauvres. — États de
 marché avec les bouchers pour la livraison des viandes
 de bœuf, de mouton et de veau. — M. Martinet, cha-
 noine et administrateur, est prié de marchander une
 table longue pour servir de bureau à la chambre des
 comptes (26 mars 1697). — Réception de Françoise de
 Ruez en qualité de religieuse (21 janvier 1698). — Régle-
 ment d'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu (25 mars
 1698). — Confection d'un plancher à la maladrerie de
 Pontarcher (1^{er} avril 1698). — diminutions successives
 de la valeur des monnaies. — Remise de fermage faite
 au fermier de Sainte-Geneviève (4 décembre 1702).

309. (Registre.) — In-folio, 279 pages, papier.

1703-1710. — Délibérations. — Installations d'ad-
 ministrateurs. — Relevés hebdomadaires du nombre
 des pauvres malades. — Achat d'un câble pour le pres-
 soir du chaperon rouge, à raison de 7 sous 6 deniers la
 livre (17 septembre 1703); — de viandes de boucherie.
 — Diminutions de la valeur des monnaies. — Payement
 de 30 livres aux capucins pour rétribution de quinze
 sermons. — Indication des sommes recueillies au tronc
 de l'Hôtel-Dieu. — Ventes de grains. — Emprunts de
 10,000 livres pour distribuer des blés nouveaux aux cul-
 tivateurs afin de semer les terres à la couvraine et de sub-
 venir aux besoins des pauvres. « On ne pourra recevoir
 à la St-Martin, des fermiers, tous leurs bleds ayant été
 perdus sur terre par les gelées, froidures et inondations
 (14 mai 1709). — Diminutions de fermages par suite de
 la stérilité de la terre. — L'Hôtel-Dieu compte 206

pauvres le 25 février 1710. — Quête faite par madame d'Ormesson, femme de l'intendant de Soissons (28 avril 1710).

310. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1710-1713. — Délibérations. — Relevés hebdomadaire du nombre des malades. — Les capucins reçoivent 112 sous pour 14 messes à l'intention de M. de Lassaux (16 juin 1710). — Règlement d'administration : le nombre des administrateurs, par suite de l'accroissement des biens, est porté de quatre à six, dont trois à la nomination du chapitre et trois au choix de la ville. La besogne est distribuée entre eux ; le premier des chanoines a le spirituel de la maison ; le second, la tenue des archives et la transcription des délibérations ; le troisième, la rentrée et le paiement des grains. Le premier des bourgeois a la direction et la poursuite des affaires d'argent ; le deuxième, la comptabilité et l'approvisionnement ; le troisième, l'approvisionnement des vins, la visite et les réparations des bâtiments. On tiendra les assemblées les lundis et jeudis. Les marchandises ne seront achetées que par ordre de la Chambre de l'Hôtel-Dieu, qui réglera les mémoires et en autorisera le paiement. Les comptes en grains et en argent seront réglés en la Chambre avec les débiteurs. Aucun titre ne sortira de la Chambre que pour être remis aux huissiers-procureurs afin de poursuivre, au notaire pour transcrire la déclarations des héritages dans les baux et réobligations ; on en tiendra note sur un registre. Les baux et réobligations seront faits avec tenants et aboutissants. Les débiteurs seront poursuivis en vertu de délibérations de la Chambre, etc.

311. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1713-1717. — Délibérations. — Désormais, une grande messe de *requiem* sera célébrée aux frais de l'Hôtel-Dieu au décès de chaque personne ayant eu le titre d'administrateur ; ce qui ne se faisait auparavant que pour les administrateurs qui mouraient en exercice (20 février 1714). — Installations de chirurgiens et de médecin. — Fournitures de viande de boucherie. — Réception de 50 livress provenant du prix des tuiles de la maladrerie démolie de Mesnil-Vassens (6 mars 1712). — Des réparations seront faites aux clocher, chœur et cancel de l'église de Monthiers. — Vente faite par huissier, pour éviter de plus grands frais, des corps-de-garde de Venizel, Pasly, Pommiers, Fontenoy, Attichy et Choizy-au-Bac, donnés à l'Hôtel-Dieu par le Roi, d'après l'avis de l'intendant de Soissons (21 septembre 1713). —

Acquisition d'une grande armoire « pour la conservation des tiltres de l'Hostel-Dieu contre les rats qui les mangent. » Elle devait être « séparée par plusieurs rayons en forme de boites fermantes à deux serrures, une pour les administrateurs laïcs, et à chacun une clef de leur serrure ; il n'en sera tiré aucun tiltre sans récépissé de celui ès main de qui ils seront confiez ou au deffaut noté sur un livre et de la cause. » (28 septembre 1713). — « Les tiltres de l'Hostel-Dieu se trouvent rangez par l'alphabet dans l'armoire à deux serrures, et les layettes devenant inutiles, il en a été donné aux religieuses pour servir audit Hostel-Dieu dans le besoin, et messieurs les aduinistrateurs ecclésiastiques ont fait choix de la serrure d'en bas, et une clef à chacun leur a esté mise ès mains et les laïcs ont pris celle d'en haut et une clef à chacun leur a esté mise ès mains » (8 mars 1714). — Dépréciation des monnaies tous les deux mois. — L'abbé de Pomponne, conseiller d'État, abbé de St-Médard, trésorier du chapitre et grand vicaire, sera remercié du don qu'il a fait à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital général, de l'avis de l'évêque de Soissons, des arrâges dus à la Trésorerie (21 mai 1714). — Il sera fait un grand service en présence de l'intendant et de l'intendante de Soissons, du doyen du chapitre, etc., en l'église de l'Hôtel-Dieu « scavoir les vigiles lundi prochain et le mardy suivant la grande messe pour le repos de l'âme de monseigneur Fabio Bruslart de Sillery, évêque de Soissons, décédé le mardi 20 novembre dernier, sur les une heure après-midi en son hostel à Paris et inhumé dans la cathédrale de cette ville, à costé du maistre autel, assez près de la chaire épiscopalle » (6 décembre 1714). — Prêt de 2,000 livres fait au denier 23, au chapitre cathédral pour la refonte de ses cloches (20 décembre 1714). — « Après avoir lu la lettre de l'abbé Languet, nommé à l'évêché de Soissons, du 29 janvier dernier, en response sur celle du compliment que cet hostel-Dieu a eu l'honneur de lui escrire, nous avons délibéré qu'elle sera mise aux archives pour monument de l'honneur qu'il nous a fait » (7 février 1715). — « Sœur Marie de Montigny, dite Ste-Perpétue, religieuse âgée de 37 ans, 19 ans de profession, étant décédée le lundi 18 février 1715, à 8 heures du soir, et les sœurs religieuses n'étant plus que 11, entre lesquelles il y a Claude Lenoir, sœur Ste Prothais, fort âgée et paralytique », deux personnes seront reçues (21 février 1715.) — Martine Anciaux, domestique, aura 30 livres et une paire de souliers par an (7 mars 1715). — Le curé de Basseville est chargé de faire travailler au chœur de l'église de Drachy et de faire raccommoder les orne-

ments de cette église (14 mars 1715). — M^{lle} Chastelain recevra 60 livres 10 sous pour 22 aunes d'étamine noire à 55 sous l'aune, achetées à Reims chez Sobinet, pour faire des voiles aux religieuses (1^{er} avril 1715). — On recevra comme postulantes Marie-Madeleine Prevost, Marie-Louise du Tremblay et M^{lle} de Blanchecourt. Deux places étaient restées vacantes depuis deux ans (1^{er} février 1717).

312. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1717-1722. — Délibérations. — Reconstruction de la toiture de la ferme de la maladrerie de Pontarcher (23 septembre 1717). — L'allée du réfectoire des sœurs de l'Hôtel-Dieu sera réparée (18 octobre 1717). — Achat d'une grosse lampe de potin à six cornes, moyennant 10 livres payées à Nicolas Lenoble, fondateur à Soissons (4 novembre 1717). — Confection d'une armoire pour la cuisine (7 avril 1718). — Le corps d'Antoinette Leduc, servante donnée des pauvres de l'Hôtel-Dieu depuis 53 ans, sera inhumé dans le cloître de la cathédrale (16 janvier 1719). — Don de 400 livres à l'Hôtel-Dieu par André Colas, abbé de St-Léger, et réception de Marie-Anne Delacourt, postulante (25 janvier 1720). — Décri des monnaies d'or et d'argent. — L'Hôtel-Dieu fournira des ornements et des livres à l'église de Monthiers (18 avril 1720).

313. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1722-1730. — Délibérations. — Des chariottes seront mises dans la chambre des femmes, attendu le grand nombre de malades qui viennent journellement (3 août 1722). — Confection de dix autres pour la salle des hommes (19 septembre 1726). — Réceptions de postulantes : Anne-Marie-Madeleine Vuarel, Sébastienne Sauvage (4 octobre 1722); — Louise Carlier (12 février 1725); — Marie-Anne Debeine et Marie Mauclerc (27 janvier 1727); — Madeleine Delacour (28 septembre 1730). — Jeanne et Marguerite Thiéfry sont reçues servantes aux gages de 30 livres par an et d'une paire de souliers (26 octobre 1722). — Indication du nombre des malades. — Achat de deux douzaines de couvertures et de robes de chambre aux malades (26 octobre 1722). — La quête faite au retour du sacre du roi Louis XV produit 345 livres (2 novembre 1722). — Vente au profit de l'Hôtel-Dieu de Soissons, de 7 petits arbres abattus, le long du chemin de Braine par Jacques Lévesque, vigneron à Venizel, pour satisfaire aux ordres du Roi, revenant de Reims (15 novembre 1722). — Réception

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

de François Vernier, archidiacre de Tardenois, en qualité de premier administrateur ecclésiastique, en remplacement d'Adrien Gosset, archidiacre de Brie, décédé (16 octobre 1724). — Henri Foulon, fossoyeur, recevra 4 livres 6 sous pour les fosses de 48 cadavres (28 novembre 1726). — Acceptations des dons faits : par l'abbé de Pomponne, abbé de Saint-Médard, d'un muid de froment et d'un muid de méteil (17 mai 1728); — par le cardinal de Fleury, ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, de 240 livres (16 juin 1728); — par le baron Pontevider, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne au même congrès, de 100 livres, pour la célébration d'une messe pour le repos de son âme (29 juillet 1728). — Paiement des frais d'inhumation de Marie Carrier, dite de Sainte-Cécile, décédée le 9 février 1729, etc.

314. (Registre.) — In-folio, 499 feuillets, papier.

1730-1738. — Délibérations. — Relevés hebdomadaires du nombre des pauvres malades. — Achat de vin pour la provision. — Projet de construction d'un escalier neuf. — Continuation de la construction du bâtiment neuf. « Nous avons de nouveau visité les anciens bâtiments, tant celui où sont logées les religieuses que les autres; nous avons reconnu par ladite visite que les dites religieuses sont véritablement très-étroitement logées et d'une manière très-incommode et indécente, et qu'elles manquent d'infirmier, apothicairerie, chambres pour les novices, cuisine, dépense, fournil et chambres de communauté, logements pour leurs domestiques; leur réfectoire n'étant fermé que par un lambris dans un passage étroit pour aller aux salles des malades. De plus, il nous a paru que lesdits bâtiments, qui sont très-anciens, tombent en ruine pour la plupart, et que pour y faire les réparations nécessaires il en aurait coûté à l'Hôtel-Dieu des sommes considérables qu'il convient mieux employer à la reconstruction d'un bâtiment plus solide et plus commode, qu'à rétablir et entretenir des bâtiments caducs qui ne sont point suffisants pour le travail des religieuses et le service des malades dont le nombre est augmenté considérablement, depuis quelques années, à cause de la multitude des pauvres qui sont renfermés à l'hôpital général suivant les ordres du Roi et qu'on reçoit à l'Hôtel-Dieu quand ils sont malades. » (20 février 1732). — Observations sur le puits perdu de l'Hôtel-Dieu; indication des réparations à y faire pour faciliter l'écoulement des eaux (9 mars 1733). — Les armes du Roi seront mises dans le trumeau du milieu

du bâtiment neuf du côté du jardin, en reconnaissance de la somme de 10,000 livres donnée par Sa Majesté pour la construction dudit bâtiment (23 juillet 1733), et celles de l'intendant et de sa femme dans l'endroit le plus convenable, en reconnaissance de la protection particulière dont ils ont honoré l'Hôtel-Dieu pour cette construction (3 août 1733). — Décès de religieuses de l'Hôtel-Dieu : Louise Potier, dite Sainte-Agathe (7 avril 1732); Marianne Debeyne, sœur Saint-Jean (17 avril du même mois); Madeleine Delacour, dite Sainte-Agnès (3 juillet 1734.) — Réceptions de postulantes : Anne-Félicité Vuilleaume et Elisabeth Quinquet de Monjour (8 mai 1732); Marie-Claire Hubert (5 juin suivant); Marie-Charlotte Autreau de Vigneux (2 mai 1735); Madeleine de Bincourt (6 juin 1735); Madeleine Pennier (10 décembre 1736). — Sœur Vuilleaume, dite de Saint-Jean, entre en profession (27 avril 1734). — Règlements faits en l'assemblée générale, sous la présidence de l'évêque de Soissons, sur l'économie et la comptabilité, la tenue des registres des délibérations, la possibilité de l'exemption de pension des religieuses, l'augmentation du nombre de celles-ci porté de 12 à 15, la diminution de celui des servantes, le mode de réalisations d'emprunts et d'aliénations. « Les administrateurs tiendront » la main plus que jamais qu'aucune personne, même » le receveur, ne puisse prendre et emporter aucuns » papiers des archives sans en donner son récépissé sur » le registre. Il sera fait aussi incessamment un nouvel » inventaire desdits papiers et titres de cet Hôtel-Dieu ; » et pourront les administrateurs faire travailler par le » nouveau receveur en lui donnant une gratification » convenable » (7-11 août 1734).

345. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1738-1749. — Délibérations. — Relevés hebdomadaires du nombre des malades. — Reconstruction d'un mur de refend tenant au bureau. — Achat de deux porcs gras « pour les besoins de la communauté et éviter » l'achat du lard qu'il faut faire pendant le cours de » l'année, attendu que l'expérience a fait connaître qu'un » seul ne suffit pas. » — Achat de futaine pour garnir six lits de malades et faire faire quatre chariottes de bois dur (22 décembre 1738). — La sœur Ferté, dite Sainte-Geneviève, fait profession (19 avril 1739). — Achats de registres pour les baptêmes et décès de l'Hôtel-Dieu. — Le grand comble de la salle des hommes sera réparé (4 juin 1742). — Le marche-pied de l'autel, reconstruit en pierre dure et marbre incrusté par Foret, sculpteur (4 juin 1742). — On construira un petit clocher pour y

placer les cloches qui, jusqu'à présent, ont été dans une des fenêtres du grenier (30 août 1742.) — Réceptions de postulantes : Marie-Suzanne de Hédouville (4 juin 1742); Madeleine Olivier (13 avril 1747). — Le receveur de l'Hôtel-Dieu rendra tous les trois ans ses comptes et les présentera dans les trois mois de la dernière année (24 avril 1748).

346. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1749-1759. — Relevés hebdomadaires du nombre des malades. — Les comptes du receveur seront intitulés au nom du receveur seul sous la régie des administrateurs en exercice. Bedel, notaire, continuera à recevoir les actes (5 juin 1751). — Réceptions de postulantes : Louise-Françoise Tonson (17 juin 1751); Marie-Anne de St-Vanne (20 décembre 1751); Marie-Élisabeth Dury (18 décembre 1752); Barbe Pinard (5 avril 1755); Marie-Catherine Moreau (1^{er} septembre 1755). — Les deux chirurgiens seront appelés par les religieuses hospitalières lorsqu'on amènera des pauvres malades ayant des blessures et des plaies extraordinaires et considérables. Celui des deux qui refusera son secours sera remercié et n'exercera plus dans l'Hôtel-Dieu (19 août 1751). — Aumône de 100 livres tournois faite par la chartreuse de Bourgfontaine, en actions de grâces du rétablissement de la santé du Dauphin (4 janvier 1753). — « Pour le plus grand bien des malades et leur pro- » curer un prompt secours, de Baratz, médecin, sera » admis à faire à l'avenir la visite desdits malades con- » curremment avec le sieur Petit, de quartier en quar- » tier ; le sieur Petit commençant par celui de janvier, » et le sieur de Baratz par celui d'avril, et ainsi des » suivants, dont ils partageront l'honoraire ainsi qu'ils le » jugeront convenable, et que pareillement au lieu de » deux chirurgiens il en sera pris quatre qui serviront » également par quartier. Si l'un deux a commencé les » pansements d'un malade estropié dans son quartier, il » le pourra continuer dans les quartiers suivans jusqu'à » parfaite guérison. Si on présente à l'Hôtel-Dieu un » pauvre blessé ayant besoin d'être pansé sur le champ, » on prendra le premier des quatre chirurgiens qui se » trouvera, et celui-ci ayant mis le premier appareil » pourra continuer le pansement jusqu'à parfaite gué- » rison. S'il est question d'une opération considérable, » comme amputation de membre et autres opérations » de cette nature, ils ne pourront l'entreprendre qu'avec » les médecins et en leur présence ; il en sera de même » de l'ouverture d'un cadavre à laquelle aucun étranger » ne pourra assister » (30 décembre 1754). — « Nous

» avons arrêté que comme les titres et papiers des
 » archives de l'Hôtel-Dieu sont dans la confusion et le
 » désordre, qu'ils se trouvent mêlés les uns avec les
 » autres, et que c'est toujours avec beaucoup de diffi-
 » culté qu'on trouve ceux dont on a besoin, il est de
 » l'intérêt et de l'avantage dudit Hôtel-Dieu de les arran-
 » ger, d'y donner tout l'ordre dont ils peuvent être sus-
 » ceptibles, pourquoi nous avons choisi le sieur Jean-
 » Frédéric Poisson, archiviste de monseigneur le duc
 » d'Orléans, demeurant à Soissons, lequel s'est obligé
 » d'arranger tous les titres et papiers dudit Hôtel-Dieu,
 » de réunir à chacun objet de bien toutes les pièces qui
 » les concernent, de faire ou faire faire la traduction de
 » ceux qui sont en latin en français, d'insérer l'extrait
 » sur la cote de chacune pièce, de les coter, parapher
 » et numéroter, et d'en faire même un inventaire som-
 » maire qui porte la substance de chacun acte avec une
 » table par ordre alphabétique ou par chiffre selon qu'il
 » jugera pour le mieux, même de rendre ledit ouvrage
 » fait et parfait de manière à connaître du premier coup
 » d'œil la teneur de chacun titre, et ce, moyennant la
 » somme de 500 livres qui lui sera payée en trois paye-
 » ments; scavoir 150 livres après la première opération,
 » c'est-à-dire l'arrangement de tous les titres et papiers
 » des archives dudit Hôtel-Dieu, pareille somme de 150
 » livres après la seconde, c'est-à-dire après l'extrait sur
 » la cote de chacune pièce, et 200 livres après la troi-
 » sième qui est l'inventaire sommaire de tous lesdits
 » titres, ce que le sieur Poisson s'est obligé de faire le
 » plus tôt qu'il seroit possible à la charge par ledit
 » Poisson de fournir tous les papiers nécessaires audit
 » ouvrage. » (4 mai 1758).

317. (Registre.) — In-folio, 494 feuillets, papier.

1759-1768. — Délibérations. — Réceptions de postu-
 lantes : Marie-Thérèse Gelé (6 novembre 1760); Marie-
 Louise Dhobery (19 novembre 1761); Louise-Agathe
 Dhenette (27 août 1764); Madeleine-Marie-Anne Le-
 compte (27 juin 1765); Marguerite Marchand (8 avril
 1766); Marie-Nicole Goumant (2 juin 1768); Thérèse
 Boitel (13 du même mois). — A l'avenir on ne recevra
 aucun enfant qui ne sera âgé de 10 ans, excepté dans le
 cas où la main du chirurgien sera nécessaire pour frac-
 tures ou autres pareilles incommodités (9 juillet 1759).
 — Poisson recevra 166 livres (9 avril 1764). — Un bâti-
 ment sera construit pour les femmes en couches (14
 novembre 1765), etc.

318. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1768-1776. — Délibérations. — Relevés du nombre

des malades. — Payement de fournitures de lits, huile,
 viandes, bois de corde, chanvre. — Réception de Jean-
 Baptiste Noël, chirurgien (22 juin 1769). — Traité pour
 l'entretien des tuyaux de la fontaine (1770). — Récep-
 tions de postulantes : Julienne-Rosalie Labouret; Marie-
 Antoinette Geoffroy; Marie-Madeleine-Pélagie Loth
 (1769-1773). — Réceptions de pensionnaires. — Fonda-
 tion de deux lits pour les femmes en couches, par Ni-
 colas Delatour, chanoine, moyennant 3,000 livres une
 fois payées (23 septembre 1771). — Philbert Martin
 recevra 200 livres « à-compte de l'ouvrage des archives »
 (22 juin 1775). — Concession d'un excédant d'eau par la
 ville (2 novembre 1775).

319. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1776-1788. — Délibérations. — Installations d'ad-
 ministrateurs. — Sébastien Fournier recevra 40 livres
 pour la reliure de 4 volumes comprenant l'inventaire
 des titres de l'Hôtel-Dieu (2 septembre 1776). — Relevés
 hebdomadaires du nombre des malades. — Réceptions
 de pensionnaires. — M. Martin, archiviste, recevra 1778
 livres « pour le nouvel arrangement des archives de
 l'Hôtel-Dieu, l'inventaire des titres et papiers, avoir fait
 les sommiers des redevances en argent et en grains, et
 pour la reliure du sommier des grains » (5 mai 1778). —
 Une visite en corps sera faite à Marie-Catherine de La Ro-
 chefoucault, à l'occasion de sa prise de possession de l'ab-
 baye de Notre-Dame (30 avril 1778). — Réceptions de pos-
 tulantes : Marie-Charlotte Radoult de La Boustarderie;
 Louise Huart; Nicole Maillot; Madeleine Desprez;
 Marie-Sophie Langlois; Charlotte-Françoise Charton;
 Louise Merlin; Marie-Françoise Huguin; Marie-Nicole
 Grimaux (1780-1787). — Deux ou trois veilleuses seront
 accordées aux religieuses, pour les seconder dans les
 veilles et les soins (1783). — L'abbé Mayaudon remet
 3,300 livres, provenant de la charité de l'abbé Carlet,
 chanoine, pour fonder un lit affecté à la délivrance et aux
 couches d'une femme enceinte (24 avril 1785). — Paye-
 ment de 53 livres 12 sous, pour les frais d'inhumation
 de sœur Sainte-Émilie, religieuse (mars 1788), etc.

320. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier, dont 38
 antérieurs à 1790.

1788-An III. — Délibérations. — Relevés hebdoma-
 daires du nombre des malades. — Réceptions de pen-
 sionnaires et de postulantes. — Payement de frais de
 réparations à l'église de Fossoy; — de 400 livres pour
 les frais de profession de sœur Saint-Louis et la prise

d'habit de M^{lle} Grimaux (3 juillet 1788). — Réception de Jean-Jacques Hourdé, chirurgien (31 juillet 1788), etc.

321. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — Copies informes des délibérations de l'assemblée générale de l'Hôtel-Dieu, concernant l'administration, l'économie, la comptabilité et le régime intérieur de cette maison.

322. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1355-1356. — Compte des recettes et des dépenses. — L'Hôtel-Dieu avait cinq frères et onze sœurs, trois servantes, 106 lits et une « coute », 790 aunes de toile, 32 nappes, 10 « coutes » pointées de soie, une courte-pointe blanche, un estret, une couverture de toile « Vauret », 56 couvertures de malades, 32 d'hôtes, 190 paires de draps de malades, 39 d'hôtes, 43 oreillers, 77 courtes-pointes de malades et 12 « touelles ». La teinture de 10 voiles coûtait 14 sous ; la façon de 63 aunes de toile, 26 sous 3 deniers ; celle de 36 aunes de couvrefief, 18 sous ; l'aune de toile valait 32 deniers ; l'écu, 13 sous 4 deniers, etc.

323. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1390-1404. — Manuel des dépenses faites par les sœurs de l'Hôtel-Dieu. — La dépense de la maison était de dix à douze sous par semaine. — La fourche de fer coûtait 6 sous ; la charrée de foin, 48 sous ; le sac de charbon de bois, 1 sou ; le caserel, 12 deniers ; l'essin d'avoine, 2 sous et demi ; celui de plâtre, 2 sous ; le lot d'huile, 2 sous ; le demi cent de pots de terre, 4 sous ; l'enterrement d'un cadavre, 12 deniers ; le pichet de sel, 7 sous 6 deniers ; le demi-cent de fagots, 6 sous ; la somme de bûches, 6 sous 8 deniers ; la livre de chandelles, 10 à 11 deniers ; la douzaine de balais, 16 deniers ; le cent de pains de noix, pour la nourriture des bestiaux, 4 sous ; le cent de fourrages, autant. — La maison fit enterrer 44 cadavres en 1394, 63 en 1395, 74 en 1396. — Madame de Muret laissa, en 1395, par son testament, 4 livres 16 sous à l'Hôtel-Dieu. — Une ceinture de soie ferrée d'argent valait 44 sous, etc.

324. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1397-1400. — Fragments de comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu, faites par Martin Dorgent. — Le cent de clous, de 14 livres, valait 16 deniers ; le

millier de clous à lattes, 5 sous ; le cent de clous de 18, 2 sous ; une bride neuve, 2 sous 6 deniers ; la corde à puits, 4 sous ; le demi-cent de tille pour coudre les nattes de la chapelle, 18 deniers ; un licol, 2 deniers ; une couronne de cerceaux, 18 deniers ; le pichet de sel blanc, 13 sous ; la chopine d'huile, 8 deniers ; (il en fallait 2 pour le lot). — Le salaire annuel d'un charretier était de 10 livres 10 sous ; — d'un domestique de labour, 72 sous. — On donnait 17 livres 12 sous pour cultiver 50 setiers de vigne. — La journée d'un batteur était payée 2 sous ; — du porteur de la hotte aux vendanges, 16 deniers sans comprendre la nourriture à laquelle on subvenait en tuant tantôt une vache, tantôt un taureau. Le vestiaire des neuf sœurs coûtait 9 livres ; celui des deux frères, 8 livres, etc.

325. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1401. — Fragment de compte des recettes et dépenses. — Une lampe d'église coûtait 4 deniers ; — un fromage de presse, 3 sous 6 deniers ; — un « maule » de bûches, 16 deniers. — Le salaire journalier du vigneron et du moissonneur était de 12 deniers. — L'essin de secourgeon valait 3 sous ; — celui de blé, 5 sous 4 deniers ; — la paire de roues, 18 sous ; — le « pongneul » de sel, 6 sous 6 deniers ; — la paire de souliers d'homme, 4 sous ; — le salaire annuel d'un domestique de labour était de 10 francs ; — celui d'un vigneron, de 12 ; — celui d'une cuisinière, de 6 francs et d'une paire de souliers. — On donnait 32 deniers aux coutres pour tendre l'étoile à l'église, la veille de Pâques. — Le vestiaire des huit sœurs était de 8 livres ; — celui des deux frères atteignait la même somme. — Les recettes en argent s'élevaient à 240 livres 4 sous 4 deniers ; — les dépenses, à 281 livres 4 sous 7 deniers, etc.

326. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1405. — Fragment de comptes. — Un vigneron gagnait 10 écus par an ; — un charretier, 9 livres 4 sous ; — une servante, 4 francs et demi et une paire de souliers de 3 sous 4 deniers. — On donnait 4 sous pour faucher un arpent de pré ; — 2 sous 4 deniers pour faucher un essin d'avoine ; — 4 sous pour embattre une paire de roues. — On vendait le vin romeret en détail 12 deniers le lot. — Jacqueline Lemez, sœur du doyen de Saint-Wast, fut reçue sœur de l'Hôtel-Dieu et prit l'habit « le jedy après le saint karesme ». Elle donna dix francs pour le pas que la « refroidurière », la dame et le maître se partagèrent par tiers consistant en 53

sous 4 deniers. — Le cuir d'un bœuf tué aux vendanges était vendu 12 sous; celui d'un « bouvel » moitié. — Le cent « d'estrain à loier les vignes » valait 12 sous, etc.

327. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1405-1409. — Comptes. — L'huile à brûler valait 32 deniers le lot; — l'huile de noix, pour la cuisine, 40; — la livre de chandelle et le saindoux, 12 deniers. — Les 78 fers de trois chevaux coûtaient 48 sous, pour un an. — La ferme de Sainte-Geneviève était louée pour six ans moyennant 4 muids de blé « moitain et tier » chain; mais le fermier ne fit point ses affaires; il rendit la ferme le 24 février. — On donnait 64 sous pour la nourriture et l'entretien annuel d'une fille. — On se procurait 18 brebis moyennant 4 livres; — un jeune veau pour 18 sous. — « Pour le luminaire de Pasques, à » l'église, pour cent cierges entour du chœur hault et » bas à matines de cinq en la livre pour ce vingt livres » de cire et sept cierges pour lestoille que on tire au » revenir du sépucre de livre et demie ». — On louait un cheval 2 sous par jour. On donnait 20 deniers pour châtrer 8 jeunes porcs. — L'essin de pois valait 3 sous 4 deniers, etc.

328. (Registre.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1408-1409. — Comptes. — La recette du blé était de 49 muids 13 essins 1 pichet; la dépense, de 48 muids 16 essins. On faisait 54 fournées de pain par taille de chacune 6 essins 1 pichet. — Un tonneau vide coûtait 8 sous; — une couronne de cerceaux, 12 deniers. — On donnait 18 deniers par jour pour herser; — deux sous pour tuer deux porcs. — 13 pauvres recevaient chacun un pain d'un denier, le jeudi saint. — On achetait une hache 4 sous; un cheval, 12 livres; une étrille, 12 deniers; une lampe d'église, 4 deniers; une paire de « houssiaux » 17 sous. — Le salaire annuel du vigneron de l'Hôtel-Dieu était de 9 livres, etc.

329. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, papier.

1409. — Fragment de compte. — Sœur Isabelle de Reteuf trépassa le 30 août 1409. La vente de ses meubles et effets mobiliers, faite au profit de l'Hôtel-Dieu, s'éleva à 17 livres 7 sous. — La sœur Adron Helvy, remplaça la sœur Isabelle et prit l'habit le 28 avril 1410; sa dot fut de 10 livres. — La recette en argent, de la maison, était de 315 livres 16 sous 7 deniers. — Le cuir d'un

taureau valait 12 sous; celui d'un cheval, 5. — On achetait, moyennant 54 sous, deux porcs gras. — Le petit blé valait de 3 sous 4 deniers à 4 sous l'essin; l'avoine, 3 sous. — Le vin romeret était vendu au détail 6 deniers le lot. — Une queue de vin contenait de 50 à 52 setiers, etc.

330. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1411-1412. — Compte des recettes et des dépenses. — Antoine, chambellan de monseigneur de Soissons, mourut le lundi devant le jour des Cendres 1412. — Une ruche à miel valait 10 sous; — un cuir de vache, de 8 à 10; — un cent de fourrages, 8 sous; — un essin de froment, 4 sous; — la somme de bûches, 12 sous 8 deniers; — le cent d'échalats de boursaule (saule marceau), 20 sous; — la livre de chandelles, 40 deniers; — la corde à puits, 2 sous; — la douzaine de torches d'osier, 3 sous; — la journée du domestique de labour, 16 deniers; — la main de papier 16 deniers. — On donnait 2 sous pour tuer une vache; 7, pour une paire de selles neuves destinées au puits de la cuisine. — L'ostellerie faisait faire 56 fournées de pain par an avec 7 essins de farine pour chacune. Elle avait sept sœurs et un frère. — Elle fit faire deux panonceaux aux armes de M. de Saint-Pol. On plaça l'un à la porte de la maison de Sainte-Geneviève; on devait porter l'autre avec les chevaux « à eeste fin que les gens d'armes » ne les prenissent », etc. — La couverture en parchemin de ce registre est un interrogatoire de Richard Paine; il avait dit à haute voix qu'il désirait que Pierre Lemercier « fust pendu par sa senglante gorge; » si je fusse duc d'Orléans je lui ferois trenchier la teste; » c'est un sanglant ribaud. »

331. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1411-1412. — Comptes de Martin Dorgent, « frère » de l'ostellerie Saint-Gervais de Soissons. — On donnait 9 francs pour cultiver 18 setiers de vignes, jusqu'à la vendange. — Un moufle coûtait 2 sous; — une clé d'écrin du dortoir des sœurs, 16 deniers; — un fer à charrue, 5 sous; un fer à essieu, 4 deniers; — une paire de traits à cheville, 2 sous 6 deniers; — un essieu de tombereau, 2 sous; — un limon neuf de chariot, 8 sous; — une paire de roues neuves, 14 sous 6 deniers; — un eschamel tournant, pour chariot, 3 sous. — « A » la réfecturière pour faire des wastiaux au quaresme » plus largement que une autre fois pour ce qu'on avoit » que ung peu de hérens et pour faire des flans à pasques, » 3 essins ». — Il fallait 3 essins 1 pichet de grains pour

ensemencer 3 essins de terre. — Les chevaux consom-
maient 3 muids 6 essins d'avoine de Noël à Pâques.

332. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1411-1412. — Double du compte précédent. — Les gens d'armes prirent à l'Hôtel-Dieu 7 pichets d'avoine provenant de Priez. — On donnait 22 deniers pour faire remettre un tonneau en état. — 3 barres coûtaient 8 deniers ; — une paire de petits traits neufs valait 2 sous ; — un cordeau à trois chevaux, 3 deniers ; — une moufle pour couper des épines, 12 deniers. — On donnait 4 deniers à l'offrande de Saint-Eloi, autant aux fêtes de Pâques quand on saignait les chevaux. — L'Hôtel-Dieu fit resserrer à Soissons les grains de la ferme de Sainte-Geneviève pour les soustraire aux gens d'armes, etc.

333. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1412-1413. — Comptes. — « Pour le luminaire de » Pasques à l'église pour cent cierges mis entour du » cuer hault et bas aux matines, lesdits cierges de cinq » en la livre et sept cierges crochus pour l'estoile que on » fait courrir quand la procession vient du sépulchre de » livre et demie et un cierge bénit de deux livres pour la » chapelle de l'ostellerie ; somme de cire 23 livres et » demie ». — Pierre Garitel était chanoine du chapitre Saint-Gervais et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas-aux-Savetiers. — La pitance des frères et sœurs était de 45 livres 16 sous pour l'année, outre celle de la Madeleine, « auquel jour est la feste de l'ostellerie ; premiers » pour deux gros bars et un quart et demi de rosaille » (rochaille) acheté aux bouticles 28 sols ; item pour six » chevene et six barbeles et des petites rosettes, 8 sols : » item pour anguilles achetées devant Saint-Gervais par » Jacqueline, la réfecturière, 3 sols ; item au souper, » pour gaurel et anguilles, rosses et vendois, 12 sols ; » item pour poires, pronnes, noisettes, freches, meures, » 2 sous ; deux douzaines et demi de blanc pain, 2 sols » 6 deniers. — Paiet à Meline de la Roche pour une » tronche de noyer pour faire une estrive au pressoir de » l'ostel, 12 sols », etc.

334. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1414. — Fragment de compte. — Le demi minot de sel valait 12 sous ; le sel ordinaire, 10 sous 8 deniers ; le demi-lot d'huile, 16 deniers ; la livre de saindoux, 12 à 16 deniers ; le cent de clous de bande, 12 sous ; une avaloire, 9 sous ; une paire de roues de charrette, 16

sous ; un cheval, 11 livres 4 sous. L'Hôtel-Dieu consommait pour 4 sous de moutarde par an. — Les recettes en argent étaient de 253 livres 17 sous 4 deniers ; ses dépenses, de 288 livres 4 sous 11 deniers.

335. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1414. — Fragment de compte des recettes et dépenses. — La journée du vigneron était de 16 à 20 deniers. On commençait à retirer les échalats, à les aiguiser et à tailler la vigne de la Toussaint au Noël ; cependant la taille était faite de préférence à la septuagésime. On donnait 4 sous pour faucher un arpent de pré et 14 pour faucher un muid d'avoine. — Le jeudi saint, le maître de l'Hôtel-Dieu recevait 13 pauvres et leur donnait à chacun un denier parisis. — On se procurait 4 mains de papier moyennant 5 sous, etc.

336. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1415. — Fragment de compte des recettes et dépenses. — Le lot d'huile coûtait 2 sous 4 deniers ; la livre de saindoux, 12 deniers ; le fer d'essieu, 6 deniers ; une clé de grenier au blé, 8 deniers ; un fer à charrue, 4 sous 8 deniers ; un poulain, 6 livres 8 sous ; la main de papier, 15 deniers ; la façon d'un cent d'échalats, 8 sous. — On achetait pour 6 livres, 30 agneaux et 3 moutons. — Enfin l'Hôtel-Dieu faisait faire 55 fournées de pain dans le courant de l'année et employait à chacune 6 essins et 1 pichet de blé, etc.

337. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1426-1427. — Compte des recettes et des dépenses. — On vendait le vin de Crouy 11 livres le tonnel ; l'essin de méteil de 3 sous à 3 sous 8 deniers ; le vin au détail, 8 deniers le lot ; une futaille neuve, 12 sous ; la main de papier, 16 deniers ; la pelle de bois, destinée au pressoir, 8 deniers ; le fromage de presse, 14 deniers à 2 sous 8 deniers ; le demi-cent de harengs, 9 sous ; le millier de noix, un sou ; la douzaine de verres, 12 deniers ; la livre de lard, un sou ; le pichet de gros pois, 4 sous 3 deniers ; l'essin de pois à semer, 1 sou ; le demi-cent d'œufs, 5 doubles. On donnait 12 deniers au fossoyeur pour enter-
rer un mort. — Les honoraires de Hugues de Liart, procureur de l'Hôtel-Dieu, étaient de 8 livres par an. — La façon de l'aune de toile coûtait 4 doubles ; — le fauchage d'un arpent de pré, 5 sous ; — d'un muid d'avoine, 16 sous, etc.

338. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1427. — Compte. — L'Hôtel-Dieu est dans une fâcheuse situation : deux de ses sœurs, Adée La Helvys et Jehenne de Faloise, vont faire des quêtes à Paris et à Rouen. — Andrieu Levasseur, archidiacre de Tardenois, exécuteur testamentaire de Jean Dumoustier, chanoine de Beauvais, donne à la maison, 4 livres 2 sous 8 deniers. — Jehan Daigny, archidiacre, fait parvenir 8 livres provenant du reliquat des biens de Michel de Trève, évêque d'Auxerre. — L'Hôtel-Dieu vend une partie de son mobilier pour s'acquitter envers Hugues de Liart, son ex-procureur. Il obtient, le 16 janvier 1429, un sauf-conduit des gens d'armes en garnison à Pierrefonds, et un autre le 24 février 1429, de ceux d'Ostel. — Le sel manque à la maison ; Adée et Arondelle vont, le 21 avril 1428, s'en procurer à la Fère. — Le 13 mars 1429, « Jac » queline Lemeiz et Adée se partirent pour aller à Laon » devers le recepveur des confiscations à cause de certain » don de aumosne qui avoit esté fait par le roy notre » sire, luy estant à Soissons, auquel voyage despen- » dirent 4 sols », etc.

339. (Cahier.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1437-1439. — Manuel des dépenses faites par les charretiers, les domestiques et ouvriers de l'Hôtel-Dieu de Soissons. — Salaire annuel d'un charretier, 16 francs ; — de Gérardin Leroy, vigneron, 11 francs et une paire de souliers de 4 sous 8 deniers. Ce vigneron s'achète 7 sous un jupon et paye la façon d'une chausse de toile 6 deniers. — La paire de souliers neufs valait 5 sous ; — le jupon neuf d'homme, 22 sous ; — la chopine de vin, de 4 à 12 deniers, selon la qualité. — On donnait 16 sous pour faucher un muid d'avoine, etc.

340. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1441-1443. — Comptes des recettes et des dépenses faites par Adam Fouffery, procureur. — Le charroi de deux poinçons et demi tonnel de vin de Soissons à Saint-Quentin, coûtait 4 livres 12 sous. — On payait les ouvriers en nature. Le maréchal ferrant recevait 2 essins de blé ; un homme, 3 muids pour battre de la Saint-Remy au Noël. — Le vin était vendu en détail de 8 à 12 deniers le lot, selon la bonté ; la livre de cire, 14 deniers ; le millier de noix, 1 sou ; le pichet de sel, 18 sous ; le cent de bottes d'échalats, 24 sous ; le cent de perches à tréteaux, 12 deniers ; la chopine d'huile, 16 deniers ; le pendant de clé, 1 denier ; une marmite, 4 sous, etc.

341. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1441-1443. — Comptes. — La façon d'une charrette coûtait 8 à 10 sous ; — le lot de vin blanc et romeret, 10 à 12 deniers ; — celui de vin vermeil, 12 à 16 sous ; — la queue de vin blanc. 12 à 16 livres. — L'Hôtel-Dieu consommait six queues de vin par an. — Le cochon de lait valait 7 sous ; le veau, 14 ; la livre de cire, 14 blancs ; la « songnie », 1 sou ; l'essin de chaux, 16 deniers ; celui de plâtre, mis en œuvre, 5 sous. — La façon du cent de fagot était de 5 sous ; — du bois d'un setier de taillis, 16 deniers ; — de 32 sommes de bûches, 12 deniers ; — du cent de perches, 1 sou ; — de la couronne de cerceaux, 5 sous. — On donnait 3 sous pour faire bêcher un setier de vigne. — La journée du vigneron et du couvreur était de 3 sous ; — celle du charpentier, de 2 sous et demi. — On remarquait que les vins de grande chaleur exigeaient plus de ouillage que les autres.

342. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1443-1445. — Comptes rendus par Adam Fouffery. — La quête du bassin ne s'éleva qu'à 54 sous parisis. — Les offrandes de la dédicace, le jour de la Madeleine, qu'à 2 sous ; celles du tronc, qu'à 6 sous 4 deniers. — L'Hôtel-Dieu fut obligé de racheter, moyennant 66 sous parisis, ses chevaux, enlevés par les gens de guerre et amenés en Champagne ; et de donner 5 pichets d'avoine « à certains compagnons de guerre qui environ » l'entrée du mois de juillet 1444 estoient logiez à Acy, » pour eschiever la démolition de la maison dudit hostel. L'Hôtel-Dieu reçoit 20 livres parisis « des exécuteurs » testamentaires de feu monseigneur de Soissons derrain » trespasé pour lays par luy fait ». — Il reçoit 4 sous pour des offrandes du « baise-doy », de la chapelle et 3 sous provenant du tronc. — L'Hôtel-Dieu avait quatre sœurs : Jacqueline Lemeiz, dame Adée Helvye, Jehenne de Tartielz et Richelette. L'évêque de Soissons, Regnault, leur laissa, par son testament, 56 sous parisis.

343. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1447. — Compte portatif des recettes et des dépenses. — On exposait les reliques de la chapelle de l'Hôtel-Dieu au portail, pour recueillir par les pardons, les aumônes des fidèles. La recette fut de 5 sous 8 deniers. — La maison reçoit 4 sous « des compagnons qui jouent de » de personnage pour le car(char) et les chevaux par deux dimanches ». — Le sel du grenier à sel de Coucy-le-Château était pris à Soissons. — La saillie d'une truie coûtait 12 deniers ; celle d'une vache, 8 deniers. — 2 ro-

binets pour soutirer le vin coûtaient 5 sous. — Une « paelle de terre à couler lait » valait 6 deniers ; une hotte d'osier, 12 deniers ; une fauche à faner, 4 deniers ; un fléau, 16 deniers ; un caserel, 6 denier ; l'essin de pois, 9 sous ; de vesces, 2 ; de chaux, 18 deniers ; le cent d'œufs, 2 sous ; la chemise de lin, de trois aunes, 8 sous ; une faucille, 16 deniers. — La nourriture de la maison se composait de viande, de poisson d'eau douce, de harrengs, d'œufs, de tripes et de fromage, etc.

344. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1448-1449. — Compte des recettes et des dépenses faites par Adée Helvye pour l'hôtel-dieu de Saint-Gervais. — On donnait au vendangeur, 12 deniers par jour ; à celui qui portait la hotte chargée de raisins, 2 sous ; autant à celui qui se trouvait au pressoir. — Les cinq chevaux consommaient 6 essins d'avoine par semaine. — L'essin de vesces valait 7 sous ; celui d'orge, 18 deniers. — La journée de femme, pour effeuiller la vigne, était de 16 deniers ; le vigneron qui fichait les échelats en terre gagnait 3 sous, etc.

345. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1448-1451. — Compte rendu par Richelette la Vi monde. — Jacqueline Lemeiz, supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu, mourut le mardi avant la translation de Saint-Martin, 1448. Son mauvais blanchet fut vendu 4 sous ; sa cote, 4 ; sa cote des fêtes et dimanches, 22. — L'Hôtel-Dieu dépense 12 sous 4 deniers parisis « pour » bribbes de pain achetées aux povres pour donner aux » chevaulx en supportant l'avoine et pour la espargner » par plusieurs fois ». — Il reçoit de Jean Billon, cha noine de Saint-Quentin, une maille d'or, valant 14 sous. — Catherine de Wadencourt est admise en qualité de re ligieuse par ordre du chapitre cathédral. Elle paie un *pas* de 8 livres. — « D'une viese tasse trouvée en widant l'es » train des lis de l'ostelerie en vingt viez blans nommez » guenars qui valurent au pris de 4 deniers chacune pièce, » 6 sous 8 deniers parisis ». — « Pour avoir fait dire une » messe à Saint-Mard, devant Saint-Sébastien, le jour » St-Jacques et Saint-Christophe pour les chevaulx et bes » tail dudit hostel affin qu'il pleust au benoist saint les » garder et sauver pour ce que les bestes estoient en » plusieurs lieux malades et se morroient, pour ce en » chandeilles et offrandes et messes payé icy 3 sous 5 » deniers ». — « Pour les offrandes du bestail, le jour » Saint-Sébastien, 6 deniers ». — L'Hôtel-Dieu reçoit de maître Jehan de Fontaine, archidiacre de Brie, 2 sous parisis légués par sa servante ; — des gouverneurs de la

ville, 4 livres parisis, et des exécuteurs testamentaires de R. de Fontaines, évêque de Soissons, 6 livres 12 sous pour aider aux réparations. — Réception de Péronne Marteguinne, en qualité de religieuse, le vendredi de vant la Notre-Dame en septembre 1450.

346. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1460. — Compte des sœurs. — Elles reçurent, le 17 juin, du comte de Charolais, une pièce d'or valant 44 sous. — Donnèrent à filer 166 livres de chanvre à raison 3 deniers la livre, et 27 livres de laine, moyennant 8 sous 8 deniers ; — fabriquer 65 aunes de tiretaine, à 2 deniers l'aune ; — à Oudart Helvye, à teindre « en couleur de » pers ung couverteiro de blanchet » contenant 4 aunes ; — achetèrent, pour 2 sous, deux telles à lard, un couloir et un grand pot de terre ; — pour la même somme, une demi-douzaine de godets ; — payèrent 8 deniers le cent de pommes, 3 deniers, le cent de noix. — Tho masse, servante, gagnait 4 livres 8 sous par an.

347. (Registre.) In-folio, 57 feuillets, papier.

1463-1464. — Compte portatif des recettes et des dépenses faites par Guiote Vatine, sœur. — Une dou zaine de tranchoirs coûtait 12 deniers ; — de caserels, 5 sous ; — de plateaux, 2 sous. — On achetait un flan 4 deniers ; un pain blanc, 1 denier ; un pot de vin blanc 1 sou ; un cent d'œuf, 12 à 24 deniers ; un veau, 6 sous ; un essin de blé, 12 à 14 deniers ; un fromage, 10 à 16 deniers ; une livre de cire, 3 sous 8 deniers. — Une pe tite faulx coûtait 4 sous ; un demi-tonneau de vin rome ret, 5 francs et demi ; un muid d'avoine, 20 à 24 sous. — La journée d'une vigneronne était d'un sou ; celle d'un vigneron, du double. — On donnait 6 livres 8 sous pour cultiver en tâche, 18 setiers de vigne.

348. (Registre.) In-folio, 52 feuillets, papier.

1463-1465. — Comptes des recettes et des dépenses faites par Guiote Vatine, dame de l'Hôtel-Dieu. — On refait la charpente de la maison de Sainte-Geneviève où on rétablit également les murs du côté des champs. — La douzaine de balais coûtait 8 deniers ; la façon d'une aune de toile de chanvre, 8 deniers ; de 14 setiers de vigne, 4 livres 8 sous ; d'une somme de bûches, 8 de niers. — Un fer de binoir valait 4 sous ; une corde à puits de tille, autant ; un hoyau, 3 sous. — Les quêtes du bassin, dans les paroisses de Soissons, ne furent que de 21 livres 8 sous. — Les offrandes, au tronc de l'Hôtel-Dieu, furent de 18 sous ; — celles de l'exposition des

reliques « que on met le jour de la Magdelainne, le jour » des pardons et le jour vendredi, de 22 sous ». — L'Hôtel-Dieu vendait un veau 10 sous ; un cuir de cheval, 4 ; un muid d'avoine, 20 sous ; un muid de vin, 3 livres 8 deniers. — Il donnait 8 livres 16 sous parisis à Jacques Bourlet, curé de Manicamp, pour avoir acheté un cheval « rouen ».

349. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1463-1465. — Comptes des recettes et des dépenses faites par Guiote Vatine, sœur. — « Le jour St-Sébastien » (1463) fut receipt Pierre Pesquet pour estre rendus à » l'ostel dieu pour labourer et avoir le gouvernement de » labour par desseure les varles et maisnies et luy deb- » voit on 46 francs pour le disner et soupper de sa feste, » païé 24 sols ». — « Jacquemart Lecomte varlet men- »ouvrier et batteur ès granges pour un an, 8 livres ; » — au petit varlet pour mener les chevaux, 4 livres 16 » sols ; — à Jehennette Duru grant meschine 4 livres 16 » sols. — Katherine, petite meschine, 32 sols. — Je- » hannin le fils Colin le mannier pour avoir gardé l'es- » pace de 9 mois les vaches dudit hostel, 26 sols : — au » porchier de Soissons pour avoir gardé 4 pourceaux et » une truye l'espace de 7 mois, 13 sols 8 deniers ». Façons : de 100 bourrées, 14 deniers ; — de la somme de bois à brûler, 7 deniers ; — du quarteron de bottes d'échalats, 2 sous ; — de 18 setiers de vigne pour toutes roies, 112 sous ; — de 36 lots d'huile, 15 sous. — On employait 9 essins de blé pour ensemercer 12 essins de terre ; 2 d'avoine, pour 3 essins de terre. — On payait 22 sous « un grant marmite à mettre liaue bouillir pour » reschoffer les malades » ; — 20 deniers parisis trois douzaines de balais. — Catherine Wadencourt était supérieure de l'Hôtel-Dieu.

350. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1465-1467. — Comptes des recettes et dépenses faites par Guiote Vatine, religieuse. — L'Hôtel-Dieu ne récolta, dans la vallée de Soissons, ni vin, ni blé, ni avoine, « car y furent tous foudroïés aux champs que la » gresle qui fust le lendemain de la Magdeleine en la » vallée de Soissons, toutes les vingnes ont esté grési- » liées et destruietes ». — L'évêque de Soissons donna à l'Hôtel-Dieu 3 muids et 10 essins de blé ; — monseigneur de Crouy, 8 sous ; — le bailli capitaine de Soissons, 4 livres ; — le bâtard de Bourgogne, 12 sous. — « Il n'y » eut que les religieuses et les meschines de l'ostel dieu » qui ragrenèrent le demourant du gresle ». — L'établissement achetait le pichet de sel blanc 13 sous 8 deniers ;

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

celui de sel ordinaire, 13 sous 4 deniers ; mais le mardi de la semaine peneuse (sainte) il ne paya que 6 sous le pichet « pour cause que Guillaume Biche, capitaine de Sois- » sons, a donné les droits du Roy à l'ostel dieu sur quatre » minots de sel prins au grenier de Soissons ». — Le commandeur de Maupas fit remise à la maison d'une prestation de 18 essins d'avoine, et MM. de St-Pienne, de 8 essins de blé pour l'amour de Dieu.

351. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1467-1469. — Comptes des recettes et dépenses faites par Guye Vatine. — Les quêtes du bassin, dans les paroisses, produisent, en un an, 16 livres 6 sous. — La pitance de la maison est de 28 livres 16 sous. — Une bride vaut 18 deniers ; un gorreau (collier de cheval), 3 sous ; une corde à puits, 1 sou à 18 deniers. — On emploie deux aunes et demie de drap pour faire la jaquette de Pierre Pecquet ; l'achat est de 20 sous ; la façon, de 2 sous 6 deniers. — On emploie ordinairement trois aunes de drap pour faire une robe d'homme ; la façon est de 3 sous. — La façon de 130 aunes de toile de chanvre est de 38 sous. — Le pichet fait la moitié du minot. — La corde de bois vaut 8 deniers. — Un domestique de labour se loue à l'année 11 livres 4 sous ; une servante, 64 sous, etc.

352. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1467-1470. — Compte des recettes et dépenses de Guye Vatine. — « Reçu de la queste que on fist aval la » ville pour dorer la relicque où reposent les cheveulx » de la Magdelaine la nuit Saint-Gervais, 18 sols 8 de- » niers ; — de maître Jehan Piolet, lequel donna pour » faire la relicque de la Magdelaine, 8 sols. — A Pierre » l'orfèvre, pour avoir fait la relicque de la Magdelaine, » où il y a quatre onces, où sont reposant les cheveulx » de la Magdelaine, et poise la relicque quatre onces et » demie, de quoy on a livré trois onces et demie d'ar- » gent et l'orfèvre en a livré une once, païé pour la façon » et de l'once d'argent qu'il a livré 36 sols et pour ladite » relicque païé audit orfèvre, 34 sols. — A Pierre, l'or- » fèvre, pour avoir fait deux tasces de l'argent de deux » petits gobelés d'argent qui estoieut crévés et fauciés, » et d'une petite tasse ; des trois on en a fait deux et y a » mis deux onces d'argent plus qu'il n'y avoit, païé pour » l'argent et pour tout, 48 sols », etc.

353. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1469-1470. — Compte de Guye Vatine. — L'Hôtel-Dieu recueille 48 sols 8 deniers « de la queste que on fist

10.

» aval la ville la nuyt Saint-Gervais pour dorer la relique » que ou reposent les cheveux de la Magdeleine » ; — de maître Jehan Piolet, lequel a donné pour faire ladite relique, 8 sous ; — « de M. le connoitable de France, » reçu aux pardons de Soissons, 44 sols » (1470). — La quête des paroisses produit la même année, 40 livres 12 sous ; les offrandes du tronc de la chapelle, 46 sous à cause des reliques exposées au portail de l'église. — « Pour les » despens de deux religieuses et un varlet pour aller à » Hem (Ham) et à Paris pour avoir la lettre des mortemains et la lettre des francs fiefs et nouveaux acquets » que le roi donna à l'ostel-dieu en la ville de Hem, » pour les despens de 17 jours, 24 sols. — A Perrinet, » le verrier, pour deux pennonceaux à mettre aux chevaulx affin que les gens d'armes ne les prissent, et » ung pour mestre à la porte de notre cense de Sainte-Geneviève, 2 sols », etc.

354. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1471-1472. — Compte de Guye Vatine, religieuse. — Gérard Gobaille, chanoine et chantre de l'église de Soissons, (depuis évêque de Paris), donne à l'Hôtel-Dieu, 23 sous ; — Nicole Seigneurian, chanoine et pénitencier de la cathédrale, 12 sous. — L'Hôtel-Dieu reçoit 12 livres des exécuteurs testamentaires de Pierre Defontaine, chanoine et chantre de la cathédrale. — Marie le Chate est reçue religieuse et paie pour son pas de religion, 8 livres, le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste. — Baudesson, le peintre, reçoit 72 sous « pour avoir blanchi le refroitoir et paindre le planchier et faire des » seure la grant table la senne des apostres et l'autre lez » devant la grant table le crucefiement Notre Seigneur et » au coing devant lui du reffroitoir le jugement et plusieurs » sieurs saints et saintes ». — La façon d'une porte de la chapelle coûte 12 sous. — L'Hôtel-Dieu dépense 2 sous pour la messe de « Loys Page, lequel se disoit le » filleul du roy ». — Bertrand de la Ramée, reçoit 9 livres 12 sous « pour avoir servi d'office de varlet à battre » les grains de la grange et faucher les prés et avoines » et est varlé par maison à ouvrer aux bois et vignes ». — Martine Milone, meschine de l'Hôtel-Dieu, reçoit 4 livres par an ; le vacher, 32 sous. — On donne 48 sous pour cultiver 8 setiers de vigne, etc.

355. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1473-1474. — Compte des recettes et des dépenses de Nicole Lecomte. — L'Hôtel-Dieu vend, moyennant 15 livres 2 sous 8 deniers, 15 muids de vin nouveau à Co-

lard de Crécy ; — 12 livres, un tonneau de vin claret. — Baudesson, le peintre, reçoit 34 sous pour avoir remis à point les verrières. — On prenait un sou pour creuser une fosse, 15 pour deux gorreaux, 8 deniers pour une clé de grenier. — Le varlet gagnait, en son année, 6 livres 8 sous ; le petit varlet, 4 l. ; le vacher, 48 s. ; le porcher autant ; la servante de Sainte-Geneviève, 64 sous ; celle de l'Hôtel-Dieu, 48, pour six mois seulement. — Une douzaine de balais coûtait 4 sous ; un demi-quarteron d'osier, autant ; le milier de tuiles, 22 sous. — L'Hôtel-Dieu consommait six essins de blé par semaine. — On prenait 4 deniers pour confectionner une aune de toile, 5, pour tuer cinq porcs, etc.

356. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1474-1475. — Comptes des recettes et des dépenses faites par Nicole Lecomte, religieuse. — Remon Guyot, trésorier du chapitre de Saint-Gervais, laisse en mourant, 8 sous à l'Hôtel-Dieu ; — Cette maison reçoit 4 livres de Nicole de La Chapelle, official de Soissons, exécuteur testamentaire de Mahieu Boiscul, chanoine. — Une paire de chausses de brunette valait 10 sous ; un pourpoint, 11 ; la façon de deux chemises de femme, 12 deniers ; d'un cercueil, 4 sous 6 deniers, bois compris ; le lot d'huile, 5 deniers ; le cent de tourteaux, 7 sous ; une serrure de jardin, 8 deniers ; le cent de bottes d'échalas, de 8 à 12 sous ; la douzaine de balais, 2 sous 8 deniers. — On donnait 1 sou pour tuer un porc et le dépécer ; 6 pour se procurer 4 chevalées de charbon ; 9, un cent de lattes ; 10, un cuir de bœuf. Le bœuf valait 4 livres. — Les gages d'un petit varlet étaient de 4 livres 16 sous ; ceux d'une servante, de 64 sous ; d'un maître valet de labour, de 8 livres 16 sous ; d'un vacher, de 48 sous, etc.

357. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1475. — Compte portatif des dépenses faites par Nicole Lecomte, religieuse. — Achât de viandes, de fromages, de chandelles, de poissons d'eau douce et de harengs. — Recettes de rentes et de surcens. — On vendit 8 essins de blé au doyen de Vailly pour 32 sous. — La livre de chandelles valait 10 deniers. — Le mercredi des ténèbres, la maison fit une consommation de pommes et de « sorets » achetés 3 sous. — Un « gorrel » coûtait 10 sous ; un fer de charrue 4 ; un coutre 7. — L'établissement reçut 6 sous « de plusieurs villages desquelz les curés » avoient recommandé l'Ostel Dieu le jour de Pasques » communians. »

358. (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1475-1476. — Compte de Nicole Lecomte, religieuse. — L'Hôtel-Dieu comptait cinq religieuses : Péronne Martequinne, Guye Vatine, Nicole Lecomte, Marie Daonne et Mariette Cate. — Le varlet gagnait par an 8 livres 16 sous ; le petit varlet, 5 livres ; le gardeur de vaches, 48 sous ; la servante de l'Hôtel-Dieu, 48 sous ; la servante de Sainte-Geneviève, 64. « Elle devait mettre à point les vaches et les bestes. » — Un gros fromage de Flandre pesant 21 livres était acheté, au marché, 6 sous 8 deniers ; une demi-douzaine de « palons à widier terre » 2 sous ; une main de papier, 12 deniers. — Le tissage de drap coûtait 6 deniers l'aune ; on donnait 13 sous pour fouler 27 aunes. — La teinture de 12 aunes de drap en brunette pour les vêtements des religieuses était payée 36 sous. — Guiot le Retondre recevait 2 sous 6 deniers pour tondre ces 12 aunes. — La façon de robe de femme était de 2 deniers ; d'une robe d'homme, de 4 sous. — On donnait 2 sous 4 deniers pour châtrer 12 petits cochons et un veau. — On achetait un poulain « bayart » 12 livres 8 sous ; un robinet, 18 deniers. — Jean Philippe était titulaire de la chapelle et recevait un muid et demi de blé pour ses honoraires. — L'Hôtel-Dieu consumma 10 tonneaux de vin « à cause des gens d'armes qui ont » esté logiez une longue espasse à la cense Ste-Geneviève » et aussi pour la mortalité qui a régné en ceste année. »

359. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1479-1481. — Comptes de Jehan Ferne, chanoine de Saint-Gervais de Soissons. Le 28^e jour de novembre (1479), « reçu de Thomas Ersin, de Billy-sur-Aisne, pour » le pain de la réception de Marie Couarde, sa mère, qui » fut vestue et religieuse audit Hostel-Dieu, 8 livres parisis. — Item, le 16^e jour de may, pour la parpaie du » pain de la réception de seur Jehanne Cholarde, religieuse dudit hostel, 4 livres parisis. — Item pour la » parpaie d'une robbe que ladite Jehanne avait eu de » l'ostel, 16 sous. » — On fait mettre une serrure nouvelle à la chambrette où sont les papiers. — « Pour trois » cens de grosses pommes, tant pour donner à l'Évesque » des innocens et à sa compagnie, comme pour la provision dudit hostel, 18 deniers. — Item pour ung » calice d'estain pour servir en la chapelle pour cause » que on doubtoit de perdre celuy d'argent, payé 6 sous. » — A Sandrin Tonnart pour la tainture d'une aulne et » demi de drap pour faire des chausses aux religieuses, » chacune aulne 3 sous. » — Colard de Crécy donna, en 1480, deux pièces de toile contenant 40 aunes, pour faire

des draps. — « L'Ostel-Dieu doit livrer chacun an le » lierre vert que on espart le jour de pasques au chemin » en alant à procession, depuis le cuer de l'église de Saint-Gervais jusques à la chapelle du sépulcre. En ceste » année que pasques ont esté le 22^e jour d'apvril, on » n'en a point livré, pour ce que tout estoit mort de la » gelée à cause du fort yver, et pareillement ont esté les » vingnes, les arbres et plusieurs autres choses. — Le » 15^e jour de mars (1481), pour avoir relié, recouvert, » recolé, rescript et enluminé le messel demi temps » d'esté de la chapelle, payé à Jehan de Vault 13 sous. » — A une femme nommée Isabiau, laquelle a servi » aux malades durant la peste qui a régné l'espace de 5 » à 6 mois, et laquelle s'est mariée audit hostel à ung » nommé Symon Gautier, pour la contenter pour cause » que l'ung ne l'autre n'avoient point d'argent, baillé » pour le droit du curé 3 sous parisis avec certains meschans abiz qui luy furent donnés pour l'amour de » Dieu. » — Amortissement des biens de l'Hôtel-Dieu. — **Il eut beaucoup à souffrir, en 1481 « tant pour la » mortalité comme pour la guerre** chéreté et famine qui » ont régné en ceste année à Soissons et ailleurs, et est » assavoir que depuis le Noël jusques à la Saint-Jehan » y a eu l'ung portant l'autre de 80 à 100 personnes à » gouverner tous les jours. » etc.

360. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1482-1488. — Comptes de Jehan Ferne, chanoine de Saint-Gervais de Soissons. — Les religieuses et les serviteurs de l'Hôtel-Dieu fanaient les prés. — Les dépenses augmentèrent en 1482 et en 1483 « à cause de » la peste et aussi des guerres et chierté des biens, pour » lesquelles causes plusieurs povres malades et autres » se sont retrais audit hostel Dieu. » — G. Gobaille était trésorier du chapitre de Soissons et cherchait activement à faire rentrer l'Hôtel-Dieu en possession de ses biens usurpés pendant la guerre. — « A une nommée Jehanne » Deville, laquelle s'est rendue à l'ostel Dieu et a fait » ceste année an de probation et les vœux de religion, » a servi en la cense comme meschine pour mieux » prendre garde et faire le prouffit dudit Hostel-Dieu, » laquelle fault entretenir comme religieuse de toutes » choses, mais elle n'a point salle d'argent. » — Elle fut reçue religieuse le 4 décembre 1487, « et y eust au disner » plusieurs messieurs de l'église et pour ce quelle avoit » servy a l'ostel Dieu le dessus dit hostel Dieu porta les » frais qui sensuivent : pour bœuf et mouton 8 sous 6 » deniers ; pour ung cochon de lait 4 sous parisis, et » pour deux oisons 4 sous parisis, font pour tout 16

» sous 6 deniers sans la poullalle prise à l'ostel, sans le
 » pain brun, sans le vin, sans les flans et autres menues
 » choses. — Pour blanc d'Espagne à mettre à l'œul du
 » poulain qui est bleue 4 deniers. — Paié à Pierre Lebeau,
 » escriptvain, pour avoir doublé deux fois le cartulaire
 » touchant Pisseleu, Drachy, Porteron, Nanthœui-sur-
 » Marne et Courcelles pour recevoir les cens aux termes
 » et par les maires et fermiers, 6 sous ; — à une fille
 » nommée Colette de l'Abbeye pour avoir servi ung an
 » à faire toutes choses comme battre, vanner, fouyr,
 » ouvrer aux bois et ailleurs, 76 sous ; — pour une garde
 » de fer d'une lampe de voire pendant au dortoir des
 » malades, 20 deniers parisis ; — pour une bière pour
 » porter les corps morts de l'ostel Dieu en terre, paié au
 » charron 4 sous parisis ; — Item pour l'inhumation et
 » service de feue sœur Marie Couarde pour ung luiseau,
 » 6 sous parisis ; pour la porter en terre 4 sols ; pour la
 » fosse 2 sous ; pour le luminaire 10 ; pour son service
 » au curé 24 deniers ; pour quatre messes et pour aidier
 » à faire le service à quatre prêtres 8 s. 8 d. ; somme 52
 » sous 8 deniers dont l'officier ne fait point de mise pour
 » ce qu'il a esté paié des biens et habiz de ladite défunte ;
 » — pour vif argent pour encaissier les colz des veaulx
 » de la cense, pour ce qu'ils sont pleins de vermine,
 » 6 deniers. — Paié à ung platrier pour avoir mis trois
 » pichez de plastre en œuvre pour rehaucer les fenestres
 » de la cuisine de l'ostel Dieu pour ce que on regardoit
 » par la rue en ladite cuisine, 3 sous ; — pour racheter
 » une vache laquelle avoit esté prise en dommage, tant
 » pour le sergent que pour celui qui la garda une nuit,
 » 16 deniers ; — et à Hause, orfèvre, pour avoir ratachié
 » le pied du calice d'argent de l'ostel Dieu et fait parde-
 » dans un buhot de leton, 4 sous, » etc.

364. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1488-1489. — Comptes des recettes et des dépenses
 faites par Jehan Ferne et G. Lebouc, chanoines. — « Le
 » jour Saint-Martin baillé à Marion, laquelle est en l'an
 » de probation, pour aller en pèlerinage à Berthigny pour
 » ce quelle disoit estre morse du mauvais chien, 16
 » deniers. » — Constatation du décès de sœur Marie.
 L'inhumation coûta : pour le cercueil, 6 sous ; pour le
 luminaire, 17 sous 6 deniers ; pour porter le corps en
 terre, 16 deniers ; pour porter les torches, 6 tournois ;
 pour le service, 24 sous ; pour cinq messes, 10 sous. —
 Une clé à fermer la prison de l'Hôtel-Dieu coûtait 8 de-
 niers ; un hoyau, 3 sous ; la façon de 24 lots de verjus,
 16 sous. — On dépensait 18 livres 16 sous à l'achat de
 53 bêtes blanches destinées à la ferme de Ste-Geneviève ;

— pour une robe de religieuse, 36 sous ; — 6 livres 12
 sous, pour se procurer un poulain à la foire de Chauny ;
 — 6 sous pour faire vanner de nouveau 6 muids de
 blé, etc.

362. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1489-1491. — Comptes de Guillaume Lebouc, cha-
 noine. — « Et est assavoir que ès comptes des années
 » précédentes, c'est assavoir 1489, 1490, n'est faite au-
 » cune recepte des laines et despouilles des blanches
 » bestes comme appert en compte de l'an 1488, finissant
 » le 1^{er} juillet 1489 ; de laquelle laine et despouille des
 » blanches bestes ont esté faites par les sœurs dudit
 » hospital, six couvertures pour les lits dudict hostel
 » Dieu et 31 aulnes de tiretaine dont sœur Jehanne de
 » la Cense en a ung cotteron, Pierre le rendu, ung vête-
 » ment et une paire de chausses, et le résidu a esté
 » employé ès couvertures pour les litz de ladite cense et
 » pour revestir l'orphenin. En oultre de la meilleure
 » laine ont lesdites sœurs fait faire une pièce de drap
 » dont elles ont eu chacune une robe et appliqué à
 » leur usaige, lesquelles sœurs sont cinq en nombre,
 » c'est assavoir Péronne, Jehanne Touzete, Jehanne
 » Deville, Jehanne Detan et Jehanne de la Cense. Les-
 » dites bestes ont esté baillées par compte au bergier
 » qui garde le parc ; dont en y a 73 bestes vieilles et 23
 » aignauls de ceste année qui montent en somme 96
 » bestes demourées nettement au prouffit dudict hospital.
 » Et est à noter que l'iver dernièrement passé mourut
 » onze vieilles bestes sans les aignaux de ceste année. »

363. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1491-1492. — Comptes de Guillaume Lebouc, cha-
 noine. — « Est assavoir qu'il y a sept chevaulx de
 » charue labourans chacun jour terres des censes de
 » Sainte-Genevieve et de Mercin, trois charues, trois
 » chariotz montez et enharnachez. — Item il y a en
 » ladite cense sept vaches à corne, quatre genisses
 » et un bouveau.... Item douze grans pourceaulx et
 » douze moyens. Item il y a en ladite cense soixante
 » quatre blanches bestes, c'est assavoir vingt six por-
 » tières, dix huit longues queues et vingt agneaulx de
 » ceste année. » — Les sept chevaux consommaient 17
 muids d'avoine ; les autres bestiaux, trois. — On affec-
 tait un muid 18 essins à l'engrais des porcs. — On don-
 nait pour dépécer une vieille vache 3 sous ; au maréchal,
 six livres 14 sous parisis ; au bourrelier, 50 sous ; au
 cordier, 34 ; et enfin au charron, 105 sous. — La paire de

souliers d'hommes coûtait cinq sous ; celle de femme deux sous de moins. — « Les grains destinés aux potages ont été tous pourris aux champs par les pluies » et malice des temps. » — On ne put vendanger que le 19 octobre. L'Hôtel-Dieu ne récolta que neuf muids de vin à Soissons et à Crouy.

364. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1492-1493. — Comptes de Guillaume Lebouc, chanoine. — Un pichet de pois coûtait 6 sous ; — un millier de lattes, 16 sous ; — un cent de clous de 14 livres, 16 deniers parisis ; — le millier de clous à latte, 14 blancs ; — le millier de tuiles, 14 sous ; — le tombereau de grèves, 2 sous ; — une peau de mouton, 16 deniers parisis ; — la paire de souliers d'hommes, 5 sous 4 deniers ; de femme, 3 ; — la journée de vendangeur, 16 deniers tournois ; — la façon du lot d'huile, 6 deniers parisis ; — un licol à vache, 2 deniers parisis ; — un chapeau d'homme, 6 sous tournois ; — une chopine de terque, 2 sous ; — une robe d'homme, 46 sous ; savoir : trois aunes et demie de brunette, 42 sous ; la façon, 4 sous parisis. — On donnait 12 sous parisis pour filer 22 livres de laine destinée à la fabrication de la tiretaine ; la façon coûtait 16 sous parisis ; le foulon recevait sept sous parisis. — On dépensait quatre sous parisis pour faire tondre 60 bêtes à laine. — Le salaire de chacun des deux auditeurs est porté de 2 à 4 sous ; — les gages du comptable, de 60 sous à 4 livres. — La recette en argent est de 239 livres 8 sous 8 deniers ob. p. 1 d. t. ; — la dépense, de 226 livres 11 sous 5 d. ob. 1 denier t., etc.,

365. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1493-1494. — Comptes de Guillaume Lebouc. — On vendangea le 2 octobre. — On vendait le tonneau de vin 18 livres 8 sous parisis ; — deux veaux, 14 sous ; — six cochons, 24 sous parisis ; — le cent d'échalas, de 14 à 18 sous ; — la somme de bois, 12 deniers ; — le pichet de sel, 13 sous 3 deniers parisis. — On donnait pour faire filer une livre de laine 8 t. ; — pour façonner 16 livres de tiretaine produisant 26 aunes, 12 sous parisis ; le foulon recevait six sous ; — le port d'une centaine de charges de fumier dans les vignes coûte 2 sous ; — on donne huit sous pour faire vanner huit muids de grains. — Les gages du grand varlet étaient pour l'année de neuf livres 12 sous parisis ; du petit varlet, de 64 sous, etc.

366. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier,

1494-1495. — Comptes de Guillaume Lebouc, cha-

noine. — La ferme de Sainte-Geneviève fut louée à Mahieu-Bacquelet, pour 27 ans, moyennant 10 muids de froment, trois de seigle et autant d'avoine, rendus au grenier de l'Hôtel-Dieu et à la mesure du quartier l'évêque, un essin de fèves, une voiture de foin et deux porcs au choix. — La ferme de Mercin fut retirée des mains de Henri Delasalle. — L'essin de plâtre valait deux sous parisis ; le millier de lattes, 18 ; la journée de manœuvre, 12 deniers ; le millier de tuiles prises au four, 12 sous ; le quarteron de clous de 18 livres, 12 deniers tournois ; le millier de briques, 20 sous parisis ; la chevalée de charbon de terre, 16 deniers parisis. — On donnait deux sous pour faire porter aux vignes cent hottées de terre, etc.

367. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1496-1497. — Comptes de Guillaume Lebouc, chanoine. — « Estienne Lepal pour la cense de Pisselou. » Il a été persécuté de la maladie de Naples qui a eu cours ceste présente année, par quoy est tenu à Paris pour soy faire médiciner et n'a peu paier 12 livres tournois qu'il doit chacun an. » — L'Hôtel-Dieu ne conserve qu'un seul cheval pour le comptable. — La sœur Jeanne Deville meurt le 31 juillet ; son luisseau (cercueil) coûte 6 sous ; sa fosse, 2. — Le muid : de plâtre vaut 40 sous ; de chaux, 12 ; « le chariot de fer pour faire » mettre le feu de charbon à chauffer les malades en la » salle » 4 sous parisis ; le tombereau de sable 8 deniers parisis ; le millier de clous à latte, 4 sous parisis ; la somme de bois, 9 sous ; le cent de fumier mis aux vignes, 20 sous et le cent de terre, 4 sous ; la corde à puits, 2 sous à 4 blancs ; le robinet à tirer le vin, 2 sous 4 d. p. 1 t. — La maison conserve seulement trois vaches à lait, une génisse et deux jeunes porcs, etc.

368. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1497-1498. — Comptes de Guillaume Bernard, chanoine. — « Receu de l'aumosnier du Roy notre sire » par les mains de M^e Jehan Devillers, chanoine de » Soissons, la somme de 10 livres tournois donnez et » aulmosnez par le roy nostre sire audit hostel Dieu, » à son retour du sacre de Reims, pour convertir et » employer à faire des couches d'escrinerie pour coucher » les femme grosses et gisantes, 8 livres parisis. » — « Pour certains pardons et indulgences donnez et » octroiez audit hostel Dieu, le roy estant audit Soissons, » par M. le Cardinal de Saint-Malo, le cardinal de Guise, » païé au secrétaire par les mains de M. J. Prestiel 16

» sous paris. — « Item au secrétaire Mons^r de Soissons pour une lettre de 40 jours de pardons donnez par révérend père en Dieu Mons^r de Soissons, païé au secrétaire 4 sous paris. » — Le muid de chaux coûte 12 sous ; le millier de tuiles, 20 ; la façon du lot d'huile, 4 deniers ; le cuir de vache, 8 sous ; l'essin de blé, 3 sous. — Les dépenses de bouche de la maison s'élèvent à 24 livres 18 sous paris et à 11 muids de blé, etc.

369. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1497-1498 — Manuel des recettes et revenus de l'Hôtel-Dieu de Soissons, tenu par Jean Bernard. — Lorisset, chanoine, laissa par son testament le tiers de ses biens. — « Receu de l'aumosnier du roy notre sire, par les mains de maître Jehan Devillers, le huitiesme jour de juing 10 livres tournois de l'esleu Hugues Allenequin, executeur de Jehanne, femme de Nicolas Allenequin, receveur, 8 sous paris. » — La dépense de blé de la maison s'élève à 10 muids 12 essins « à cause de la multitude de povres et mallades qui ont esté en grand nombre et aussy pour cause des ouvriers qui ont esté céans en très grand nombre, par l'espace de huit à neuf mois ou mieulx, tant charpentiers, masons, couvreurs, manouvriers, plastriers et barroteurs, paveurs et aultres qui ont widé le grain retrait. » — Les vendanges commencent le 12 septembre 1498.

370. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1498-1499 — Comptes de Jean Bernard, chanoine. — « Receu des exécuteurs de M. l'archidiacre Milet de Soissons, par les mains du révérend père en Dieu monseig^r de Soissons, pour laiz faitz audit Hostel Dieu 64 sous paris ; — « de Marguerite d'Armentières trespassee audit Hostel Dieu, faisant son an de probation pour laiz faitz par elle audit hostel Dieu, 4 livres 16 sous ; — « d'icelle Marguerite pour une pièce de gros drap de brunette contenant cinq aulnes de Soissons ou environ, vendu à Jehenne de Mercin, religieuse dudit hostel, 40 sous paris ; de sœur Marie Lamye, laquelle a esté audit Hostel Dieu faisant son an de probation et a esté vestue receu et voilée audit Hostel Dieu ès feries de pasques derrain passé, reçu pour le pain de sa réception 8 livres paris. » — « Le mercredi des feries de pasques fut vestue sœur Marie Lamye receu et voilée, ce dit jour fut despendu au disné où furent aucuns de Messieurs de l'église tant pour mesdits seigneurs que pour le disné des sœurs et aux povres malades ausquelz icelle Marie devoit ce dit

» jour à disner, pour chappons, poisson, pain et espices » a esté despendu la somme de 24 sous paris. » — A Alizon qui a acoustumé faire la queste de chanvre par les villages pour ledit Hostel Dieu en la manière acoustumée, luy a esté donné une paire de sollez de 4 solz paris. » — Établissement de nouveaux lits. — Refonte de deux petites cloches de l'Hôtel-Dieu par Jehan Langlois, chaudrellier et fondeur : l'une pèse 29 livres, et l'autre 25 à 26. — Le pied de verre blanc valait 2 sous paris ; le millier de tuiles, 20 sous, etc.

371. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1499-1500 — Comptes de Jean Bernard, chanoine. — « Reçu de sire Colard Gobaille, S^r de Cuiry, une pièce de toile de 50 aunes toile de chanvre donnée et aulmonée audit Hostel Dieu pour faire des drapz pour les povres, icelle pièce baillée aux sœurs ; — de « révérend père en Dieu Mons^r l'évesque de Soissons par lui donné et aulmosné audit Hostel Dieu, tant pour la sustentation des povres, que pour l'entretement dudit Hostel Dieu, receu d'icelluy au mois de juing 16 livres paris. — « Item pour le lierre que ledit hostel Dieu doit livrer chacun an le jour de pasques à Saint-Gervais, aux matines, au retour de la procession avec les estoupes qui se jettent et bruslent le jour de la penthecouste en icelle église durant la procession. « Pour despens faiz le joeudi premier jour d'aoust de ce présent compte audit hostel Dieu par aucuns grandz personnaiges qui vindrent ce dit jour veoir ledit hostel Dieu et les povres, où estoient plusieurs de messieurs du chapitre, lesquels furent festoiez ce dit jour en icelluy Hostel Dieu pour avoir recommandation, à iceluy fut despendu, durant tout ce dit, jour la somme de 4 livres paris. — « A Jehan Belot, charon, pour deux tuyaux de bois par lesquelz passent les cordes des cloches de la chapelle mis en vaulsure d'icelle et pour avoir fait un poulain pour servir à deschargier et avaler les vins au temps de vendanges, païé pour tout 8 sous. « A M^e Jehan Langloiz, fondeur et chaudrellier, pour avoir au temps de ce présent compte reffondu les deux cloches dudit Hostel Dieu, qui avoient puis un peu esté reffondues et depuis cassées à cause que les basteaux d'icelle estoient trop longs, à lui païé pour sa peine 40 sous paris. » — On vendange le 22 septembre 1499 à Crouy.

372. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1500-1501 — Comptes de Jean Bernard, chanoine,

« des aulmosnes et oblations faites audit Hostel-Dieu ordonné à visiter par révérend père en Dieu M^r de Soissons pour l'une des six églises pour gagner le grand pardon de l'an jubilé qui a esté ceste présente année audit Soissons a esté receu 68 livres 16 sous parisis. » — On vendange le 15 septembre. — Le tombereau de terre coûtait 8 deniers ; le muid de plâtre, 36 sous ; le millier de tuiles, 20 à 22 sous ; la journée de manœuvre, 16 deniers ; celle de vendangeur, 8 deniers ; le tonneau vide valait 12 sous ; le cent de bourrées, 3 sous ; la voiture de charbon, 18 sous tournois ; le cent d'échalas, 20 sous.

373. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1501-1502. — Comptes de Jean Bernard. — Rétablissement, augmentation et bénédiction du cimetière de l'Hôtel-Dieu, sis à la porte Neuve. Cette bénédiction fut faite par Jean Milet, évêque. — La maison consomme dans l'année 24 muids 1/2 de vin. — Mort de Jeanne Touzette, religieuse de l'Hôtel-Dieu, la surveillance du Saint-Sacrement. — Le tissage de l'aune de laine coûtait 6 deniers tournois ; la voiture de charbon, 18 sous parisis ; le cent d'échalas, 20 sous tournois ; la façon du setier de vigne, 6 sous. — On vendange le 15 septembre. — Refonte de l'une des cloches de la chapelle par Jean Lengles.

374. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1502-1503. — Comptes de Jean Bernard, chanoine. — Construction d'un pressoir ; — de la croix du cimetière de l'Hôtel-Dieu. — Établissement de deux grands chassis de verre au dortoir des sœurs, faisant face à la porte l'Évêque ; — de reliquaires en laiton doré « ou » sont enchassées plusieurs reliques estans audit hostel- » dieu très povrement et inhonestement mises ; payé » pour sa peine et façon 48 sols. » — « Audit orfèvre » pour avoir fait la coupe et patène du calice dudit » Hostel-Dieu, lequel estoit de cuivre et la coupe ar- » gentée et rompue ; ladite coupe assise sur ung pied de » léton doré, ladite coupe et patène pesant en argent » sept onces un gros, payé pour sa façon 47 sols parisis. » — Acquisition de paille et de foin pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver, etc.

375. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1502-1503. — Comptes de Jean Bernard. — Inventaire de lettres, privilèges, cartulaires, droits, rentes, appartenant « à l'Ospital et Maison Dieu » Saint-Gervais

de Soissons, à Soissons, Acy, Billy-sur-Aisne, Venizel, Crouy, Bucy-le-Long, Chivres, Mercin, Dommiers, Ambleny, Braine, Buzancy, Passy-sous-Sainte-Gemme, Champvoicy et Fossoy. — Payement de frais de nourrice d'enfants nouveaux-nés ; l'un d'eux fut porté à deux reprises à Jaulzy « vers le père, lequel ne l'a voulu » prendre. » — Achat de blé et de vin « pour ce qu'il » estoit apparent d'avoir stérilité et faulte de grain par » la grande clameur du peuple et aussi par la grande » habundance des povres qui pour la famine se sont » retraint audit Hospital. » — Refonte de la vaisselle d'étain par Jean Devaulx. — Acquisition de cervoise à Chauny pendant la peste. — Pose de nattes à deux chambres nouvellement construites sur la cour. — Payement de 20 sous parisis à Jean Chassenay, barbier, « pour sa peine, vacations, et aussi pour ses medica- » mens faitz et baillés à sœur Marguerite et autres » malades dudit Hostel. » — Le millier de briques coûtait 20 sous parisis ; la somme de bûches, 12 sous ; le muid de plâtre mis en œuvre, 35 sous ; le cent de pierres, 52 sous ; le pichet de sel, 12 sous ; le cent d'échalas, 20 sous. — On vendangea le 19 septembre.

376. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1503-1504. — Comptes de Jean Bernard, chanoine. — Acceptation du legs fait à l'Hôtel-Dieu par Jean Milet, évêque de Soissons. Les deniers servent à l'acquisition de maison, terres et héritages sis à Chacrise, à charge de service religieux le lendemain de la dédicace de la chapelle dudit Hôtel-Dieu. Le revenu de ces immeubles était alors de deux muids de blé, de huit setiers d'avoine, d'un essin de pois, d'un essin de fèves et « d'un pour- » ceau de dix à douze mois pris au fumier ou venant des estables. » — Les vignes de l'Hôtel-Dieu produisent 50 muids ; la recette totale des vins est de 82 muids ; les vendanges sont faites le 17 septembre. — Les recettes en argent de la maison sont de 352 livres 19 sous 8 deniers parisis 1 denier tournois ; les dépenses de 333 livres 10 sous 5 deniers. — Rétablissement du plancher au-dessus de la porte de l'Hôtel-Dieu. — Mort de deux sœurs : Marguerite Jobin, le 14 juillet ; Agnès, le 19 octobre. — Réception de sœur Colette, rendue, etc.

377. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1503-1504. — Comptes de Jean Bernard, chanoine. — L'Hôtel-Dieu reçoit, le 9 novembre, des exécuteurs testamentaires de Jean Milet, évêque de Soissons, 100 écus d'or valant 120 livres parisis, « pour employer es

» reparatiens et affaires dudit hostel-dieu. » — Acquisition, moyennant 32 livres parisis, de cent aunes de drap rouge, pour faire des couvertures aux malades. — Don fait par Jean de Villiers, chanoine de Soissons, de 4 livres de rente à prendre sur Jacques Lenoir, pour aider à acheter du charbon, destiné à réchauffer les pauvres pendant l'hiver. — Il ne reste plus à l'Hôtel-Dieu que trois sœurs et une rendue. — La quête du bassin produit 13 livres 4 sous. — Les dépenses en blé de la maison étaient de 11 muids, et en avoine de 4 muids 18 essins.

378. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1504-1505. — Comptes de Jean de Villiers et d'Antoine Desprez, chanoines, exécuteurs testamentaires de Jean Bernard. — Legs faits par Jean Leclerc, Jean Prestrel, Adam Dufresne, Gilles Goujon, Colard de Crécy. — Rétablissement de la roue du pressoir. — Construction d'un grand charriot en fer pour chauffer les salles des pauvres. — Les recettes en argent s'élèvent à 349 livres 2 sous 8 deniers ob. 1 t.; les dépenses à 193 livres 8 sous 2 deniers parisis 4 d. t. — La quête du bassin ne produit que 13 livres. — Les gages annuels de la servante sont de 64 sous. — L'Hôtel-Dieu récolte 53 muids de vin et en consomme 30.

379. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1505-1506. — Comptes de Jean de Villiers. — Célébration d'un service pour Jean Milet, évêque de Soissons, décédé. — Don de 32 sous parisis à Jeanne de Mercin, sœur, pour aller en pèlerinage à Saint-Prix; — d'une paire de souliers à Alizon Lescallier, « pour faire » ses despens en faisant la quête pour l'Hostel-Dieu par » les villaiges pour avoir de la chanvre, 8 sols p.; » — à Jeanne la Bouchière semblable somme pour faire avoir de souliers et des chausses à ladite Alizon au retour de son second voyage; — de 4 sous à Jeanne de Mercin, sœur, pour faire ses Pâques. — Paiement de 4 livres 16 sous parisis « à Pierre Abisme, escrivier, pour avoir » fait des aulmoires à double fond à trois huisseletz qui » sont en l'arche de la chapelle, où sont à présent dix » laiettes, et dedans les chartres et lettres dudit Hostel- » Dieu; » — de 6 sous pour faire deux grandes layettes destinées au même usage; — « Item à Hermand Crin, » serrurier, 3 sols parisis pour avoir fait lesdites aul- » moires à trois serrures et six clefs; — de 46 sous à » Pierre Abisme, pour avoir fait ung buffet et ung petit » banc à la première chambre pour faire la recette. » —

Rétablissement de la voussure de la chapelle, tombée le jour de la Toussaint. — Construction d'un pillier en forme d'arc-boutant contre l'un des piliers de ladite chapelle. — « Achapt d'un pot de lot d'estain, rapporté » de Paris pour aller à l'aumosne, pesant huit livres, » moyennant 21 sols, » etc.

380. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1506-1507. — Comptes de Jean de Villiers. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de Jean Bernard, doyen de Saint-Wast, ex-gouverneur et maître de la maison, 192 livres parisis; — « de Berthin » Navarre pour la quête des pardons par lui faite parmi » l'éveschié ou temps de karesme, 9 livres 12 sous; — » de la quête du bassin faite par Jehanne La Bouchière » parmi la ville de Soissons ès dimanches et festes, 16 » livres parisis. » — Quêtes de chanvre faites par les sœurs. — Vendanges commencées le 22 septembre. — Mahiot Guerdin, peintre, reçoit 60 sous parisis « pour avoir » painct la table de devant du grand autel où sont les » ymaiges de la Magdeleine; » — 36 livres « pour avoir » painct et relavé l'image de la Magdeleine estant sur » l'autel, avoir painct un dieu in arcu au portail; » — Jehanne de Mercin, sœur, 16 deniers parisis « pour ra- » porter de Noyon la règle des sœurs de l'Hostel Dieu » dudit Noyon. » — On paie 25 sous « ung cabas de » figues pesant 50 livres rapporté de Paris pour les ma- » lades ou temps du karesme; » — 8 sous parisis « au » biau père qui a presché le karesme, pour avoir recom- » mandé en ses prédications ledit Hostel. »

381. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1507-1508. — Comptes de Jean de Villiers. — L'Hôtel-Dieu consomme 36 muids de vin; vendange le 14 septembre et récolte 28 muids. — Legs faits par Jean Morel, Jeanne Drouart, Pierre Hennessen. — Le produit de la quête du carême en l'évêché s'élève à 11 sous p.; à Soissons, à 16 livres. — Le muid d'avoine vaut 48 sous; la caque de harengs, 4 livres; le lot d'huile, 3 sous; le muid de vin, 4 livres; le lot de vin, de 12 à 14 deniers, etc.

382. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1508-1509. — Comptes de Jean de Villiers. — L'Hôtel-Dieu a sept sœurs, dont une rendue. — Ses recettes sont en argent de 522 livres 15 sous 1 denier ob. p. 1 d. t.; ses dépenses de 333 livres 9 sous 8 deniers p. 4 d. t. — Il récolte 25 muids de vin sur 5 arpents 10 setiers de

vignes aux vendanges commencées le 26 septembre. Il emploie 18 « copperesses » gagnant chacune 12 d. t., et 2 « hostiers » ; les uns et les autres sont nourris de viandes. — Marguerite est reçue en qualité de rendue ; elle paie, pour sa dot, 18 écus au soleil, valant 29 sous pièce ; l'un d'eux ne valait que 24 sous, ayant six grains de moins. — Une caque de harengs coûte 112 sous parisis ; un pichet de sel, 12 sous. — Des chausses de femme sont payées 8 sous parisis ; des souliers, de 3 à 4 sous, etc.

383. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1509-1510. — Comptes de Jean de Villiers. — Les gages annuels d'Élisabeth Hauteboys, servante, étaient de 64 sous parisis. — L'Hôtel-Dieu récolte aux vendanges commencées le 20 septembre, 26 muids de vin. — Les recettes en argent sont de 537 livres 17 sous 2 deniers p. 3 d. t. ; les dépenses, de 284 livres 5 sous 3 deniers tournois. — Henri Estienne, libraire à Paris, époux de Guyon, veuve de Jean Hicquenaud, était fermier à Pisseloup. — Démarcation du territoire de Monthiers. — Une bêche coûtait 2 sous, un pichet de plâtre, 1 sou ; un millier de tuiles, 20 sous ; un millier de grandes lattes, 22 sous ; la mande de charbon, 2 sous, etc.

384. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1511-1512. — Comptes de Jean Alnequin, chanoine, chantre et official de Soissons. — L'Hôtel-Dieu reçoit de M. de Dompnard une couchette, un traversin, une couverture de blanchet et trois paires de drap. — La quête des pardons, faite à la Mi-Carême et à Pâques, dans l'évêché, produit 36 livres parisis. — L'Hôtel-Dieu vend 23 setiers de vin à l'argentier de l'église pour faire la joie le jour de la Conception. — Une vache grasse valait 5 sous parisis ; un veau, 12 sous 8 deniers p. 1 t. ; un bœuf, 6 livres 15 sous parisis ; le plomb, 6 deniers p. la livre ; le millier de lattes, 16 sous ; la caque d'huile, 4 livres 8 sous p. ; la mande de charbon, 2 sous 8 d. p. — Les vendanges commencèrent le 6 octobre ; l'Hôtel-Dieu récolta 17 muids de vin. — Les gages du procureur-receveur étaient de 12 livres.

385. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1513-1514. — Comptes de Jean Alnequin, chanoine, archidiacre de Tardenois. — « A esté mené au » camp du Roi, en Picardie, et vendu 4 muids d'avoine. » — Mort et obsèques de Marguerite Marnette, sœur rendue. On dit 26 messes à son enterrement. — Jean

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

Hourdé, barbier, reçoit 4 sous pour avoir pansé un malade blessé au bras. — Rétablissement des chambres du dortoir des sœurs. — Construction de gouttières de pierre. — L'Hôtel-Dieu récolte aux vendanges faites le 19 septembre, 20 muids de vin. — Le tonneau de vin valait 8 livres 4 sous p. ; le millier de briques, 20 sous ; le muid de chaux, 11 sous ; le cent de bourrées, 4 sous, etc.

386. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1514-1515. — Comptes des recettes et des dépenses faites par Jean Alnequin, chanoine et archidiacre de Tardenois en l'église de Soissons. — « Pour une pièce de » porc sanglé, donnée au conseiller à Paris pour le procès » Henri Estienne, païé 24 sous. — « A M^{re} Gui Hurte- » bise, povre prestre lequel s'est tenu audit Hostel-Dieu » certain espace de temps par l'ordonnance de MM. de » chapitre, au commencement de la peste, à lui donné » 21 sous p. — « A esté donné à une povre femme ma- » lade de peste, afin de non logier audit Hostel-Dieu, » 3 sous p. 3 t. — « A M^{re} Alexandre Morel et M^{re} Nicole » Pracquelin, pour une messe par eulx célébrée tous les » lundis de l'an pour les fondateurs dudit Hostel-Dieu, » à chacun pour moitié païé pour cest an 4 livres pari- » sis. — « A M^{re} Robert Paillet, curé des Fons, pour une » messe célébrée par lui, par l'ordonnance de chapitre, » tous les vendredis, pour les bienfaiteurs, païé 4 livres » parisis. — « A M^{re} Jehan Roussel, prestre commis par » l'ordonnance de chapitre audit Hostel-Dieu, pour célé- » brer à chacun jour messe audit Hostel durant la peste, » affin que les religieuses ne fussent contrainct pour » oyr messe wider dudit Hostel, à luy païé pour sept » sepmaines 42 deniers p. — « Les sœurs n'ont point » fait de questes ès eglises parmi la ville qu'ilz avoient » acoustumé obstant la peste qui a esté audit Hostel- » Dieu », etc.

387. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1515-1516. — Comptes de Jean Alnequin. — « A » M^{re} Jean Roucel, Nicole Lebreccq, prestres, povres chape- » lains, qui ont servys durant la peste audit Hostel-Dieu, » par l'ordonnance du chapitre, pour célébrer messes, » confesser les malades et administrer les sacrements au » lieu du curé, afin de tenir les religieuses audit Hostel- » Dieu et de non communiquer entre les gens à Saint- » Gervais et ailleurs, païé pour leurs peines et salaires » 6 livres parisis.... Audit M^{re} Nicole, par l'ordonnance » du chapitre, lui a esté donné pour Dieu et en aul-

» mosne par dessus ses gages, pour avoir un hocqueton,
 » 32 sols parisis. — A Charles Delaborde, barbier, pour
 » avoir pensé et médiciner Jeannon Davart, serviteur
 » du coustre Saint-Gervais qui estoit cheut au clochier
 » des petites cloches et navré à la teste, païé 18 sous. —
 » Pour l'achap de trois saulmons de plomb prins à
 » Paris pour faire des goutières au grand comble dudit
 » Hostel-Dieu pour conduire les eaues en la rue, pesans
 » iceulx trois saulmons 2,056 livres, païé au pris de 24
 » livres 5 sols t. le millier, 39 livres 17 sols 8 d. p. 1 d. t. »
 — Arpentage des terres de la ferme de Ste-Geneviève.
 — Reconstruction de la voûte du cellier de l'Hôtel-
 Dieu. — Récolte de 16 muids de vin aux vendanges
 commencées le 23 septembre.

388. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1516-1517. — Comptes. — On reçoit des exécuteurs testamentaires d'Évrard Lesieuret, doyen de Bazoches, 16 sous parisis ; — d'Antoine Duprat, chanoine, doyen de Saint-Pierre, 4 livres parisis. — On reçoit également « de Henri Estienne, libraire, pour les arrérages » de la maison de Pisselou, en quoy il a esté condamné » par arrest du Parlement, pour les années 1504 à 1515, » 304 livres 12 sous parisis » ; Thiébaud, conseiller rap- » porteur de l'affaire, au Parlement, avait daigné recevoir quatre perdrix et quatre bécasses achetées chacune 4 sous. Ce conseiller et le président « qui a fait expédier » la matière au principal dont l'arrest ce providera à la » Magdeleine » reçoivent chacun six perdreaux. — Réparations faites aux gouttières de l'Hôtel-Dieu. — Construction de la buerie et du portail de l'Hôtel-Dieu. — Les vendanges commencent le 1^{er} septembre.

389. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1517-1518. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu paie 18 sous à Pierre Berthault, orfèvre « pour une ratissoire d'argent » à ratisser le chancre des malades et religieuses. » — Réparations faites au comble au-dessus du cellier. — Jean Alnequin, administrateur et receveur, décédé ; Jean de Villers, chanoine, le remplace. Ses héritiers remettent « une esguière, une tasse et deux gobelets, » dont l'un à pied, le tout d'argent, pesant ensemble » 7 mares ; deux petits potelets d'argent à servir à l'autel, » un gobelet d'argent à pied doré, une cuillière d'argent » avec « freze » dorée au bout et une petite cuillière » d'argent doré servant à mettre de l'eau au calice en la » célébration de la messe. » — Antoinette Fabvier fait son année de probation, etc.

390. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1518-1519. — Comptes de Jean de Villiers. — Caron reçoit 16 sous parisis, pour avoir pavé « l'allée du dortoir » des femmes, gisant la petite chambre où les religieuses » mettent leurs sourplis et autour de l'entre deux de » l'infirmierie. » — Les vendanges commencent le 20 septembre. — « A esté mis au tronc de la croizade, tant » pour les religieuses rendues dudit Hostel-Dieu, afin » de gagner les pardons, pour chacune 12 deniers tour- » nois. » — La caque de harengs vaut 4 livres 16 sous parisis ; celle de cervoise 12 sous parisis ; la cognée à fendre le bois, 5 sous p. 4 t. — Rétablissement des portes du réfectoire, etc.

391. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1519-1520. — Comptes d'Anceau de Lavenne. — Indication de la consistance de la ferme de Sainte-Geneviève. — Refonte de la cloche de la chapelle. — Les vendanges commencent le 26 septembre. — Le tonneau de vin vaut 104 sous parisis, pris à Acy ; le transport coûte 4 sous 8 d. p. 2 t. — On achète un millier de cerceaux, 28 sous parisis ; une mande de charbon, 4 sous p. 3 d. t. — L'Hôtel-Dieu consomme 36 pièces de vin.

392. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1520-1521. — Comptes. — La recette en blé était de 27 muids 8 essins $\frac{2}{3}$; la dépense, de 21 muids et demi. — L'Hôtel-Dieu livra à Jean Lévesque, commissaire du Roi, à son camp, 3 muids 12 essins d'avoine, à 6 livres tournois le muid. — Nicolas Alnequin, contrôleur, et Nicolas Moreau, parrains des deux cloches de l'Hôtel-Dieu, donnent à leur bénédiction chacun un teston. — Les vendanges commencent le 12 septembre. — Le louage d'un cheval était de 3 sous par jour. — La servante gagnait annuellement 56 sous parisis, etc.

393. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1521-1522. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu récolte 38 muids de vin et en consomme 55. — Ses recettes en argent sont de 1413 livres 5 sous parisis 1 d. t. ; ses dépenses, de 342 livres 19 sous 1 d. p. 2 d. t. — Mort de Marie Lamye, religieuse. Chaque chanoine, chapelain et vicaire assistant à son enterrement, reçoit 6 deniers. — Un hoyau coûtait 2 sous 4 d. p. ; un parpaing, 6 deniers parisis ; un tombereau de grèves, 12 deniers t. ; une livre de coton, 5 sous 4 deniers parisis ; une mande de

charbon, 6 sous tournois. — On commença les vendanges le 10 septembre, etc.

394. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1522-1523. — Comptes. — Décès de Jeanne La Bouchère, religieuse. — « Paié au curé des Fons, pour » son service, 4 livres tournois pour 37 messes, 4 livres » 12 sous 6 deniers, tant en l'enterrement, que au ser- » vice; pour la procession de l'enterrement, 36 sols 6 d. t.; » pour les vicaires qui ont porté son corps en terre, » 5 sols t.; à 22 que chappellains que vicaires, pour avoir » assisté au service, chacun 18 deniers, pour les chantes » diacre, sous-diacre, respond et de profundis, 4 sous » 6 d. t.; à trois vicaires qui ont aydé au curé des Fons » à faire le service à l'Hostel-Dieu, chacun 10 d. t.; au » coutre, pour la fosse, sonnerie de l'enterrement et » service, 17 sous 6 d. t.; pour le luyseau 7 sous, 6 d. t.; » pour quatre torches chascune d'une livre et deux livres » de cire en treize cierges, 48 sous t.; pour augmenter » la portion des religieuses le jour du service, 10 s. t.; » et aux povres, ledit jour, chacun ung petit pasté mon- » tant au nombre de 24, 8 sous t.; pour tout et deux » hautes messes, 7 sous t. 14 livres 2 sols p. 2 d. t. »

395. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1525-1526. — Comptes de J. Bernardi. — « Bout » de l'an de Jeanne La Bouchère célébré le 8 novembre » à la chapelle de l'Ostel-Dieu par le curé des Fons, » 8 sous p.; à quatre chapelains qui ont aidé à chanter » le service, 2 sous 8 den. p. et cedit jour trois messes » basses, 6 sous p.» — « A la profession de sœur » Jehanne Lelyevre, alias de Juvigny, pour les frais du » disné et banquet fait audit Hostel-Dieu tant aux reli- » gieuses que à ses parens et amis, affin que icelle ne » vendist aucuns héritaiges qu'elle avoit de son patri- » moine qui demeurent au prouffict dudit Hostel-Dieu, » payé 66 sols p.; à Pierre Bailleu, pour avoir fait ung » caucquemard, 32 sous p.; à Pierre Raulet, hoste de la » Rose, pour une cloche de plomb à distiller euaes, 24 » sols p.; terrins de fer à chauffer les povres, 4 sous » 8 den. p. 2 t. »

396. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1526-1527. — Comptes. — Mort de sœur Éléonore Desjardins. — « A Paziot, messenger, a esté baillé pour » porter à M. Lecourt, à Paris, un teston pour avoir le » double de la règle et manière de vivre des religieuses

» de l'Ostel-Dieu de Paris, 8 sous p.; audit Paziot, pour » son salaire, 8 den. p.; à M^e Jehan Lecygne, pour avoir » assisté et servi de notaire à la réformation faite à » l'Ostel-Dieu; *vitâ et moribus religiosarum*. Messieurs » le chantre Lecourt et moy officier, pour ce desputez » par MM. de chappitre, à laquelle il a vacqué l'espace » de dix jours continuelz, à luy payé pour son salaire » des informations par lui escriptes, 40 sous p.; — à » M. Lecourt, pour le double de l'ordre et manière de » vivre des religieuses de l'Ostel-Dieu de Paris, à lui » envoyé à Paris, 8 sous p.; au prédicateur de karesme, » pour avoir recommandé l'Ostel-Dieu en ses sermons, » 8 sous p.; et le lundi de Pasques 23 apvril, à cinq » compaignons vicaires qui ont aydé à chanter à la re- » conciliation du cimetièrre de l'Ostel-Dieu, 4 sous p. »

397. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, papier.

1527-1528. — Comptes. — Remise des gants par le vendeur en signe de mise en possession d'immeuble. — Confection de vêtements pour les religieuses. — « Pour avoir envoyé à la Barre vers madame dudit lieu » scavoir si elle prendrait des religieuses de l'Ostel-Dieu, » en despens, 5 sous 4 d. t.; le 29^e jour d'octobre, à » sœurs Gille Despie, Jehanne de Brie, et une aultre re- » ligieuse, baillé par le commandement de feu M. le » chantre, 40 sous t., pour aller prendre congié du mo- » nastère dont elles estoient, qui est emprès de Calletz, » affin de retourner en l'Ostel-Dieu de céans pour servir » en icelluy, par ce ici, 32 sous p., et cedit jour, pour leur » disner, 6 sous 4 d. p. 1 t.; le 11^e jour de décembre, » lesdites religieuses estoient retournées de leur dit » monastère et logées à Vy-sur-Aisne, où elles furent » l'espace de quatre jours, paié pour leurs despens elles » troisièsmes, 31 sous 3 d. t., et pour avoir fait amener » leurs bagues dudit lieu de Vy-sur-Aisne, paié 4 sous » 8 d. p. 2 t.; cedit jour lesdites religieuses furent mises » à Saint-Estienne jusques à ce que l'on auroit mis » ordre à l'Ostel-Dieu, et pour ce ilec envoyé pour leurs » despens 4 sous 8 d. p. — *Item* le 19 décembre, envoyé » à M. Noël Lefournier, chanoine d'Amiens, par M. » Marin, curé de Saint-Germain, 60 sous t., lesquelz il » avoit presté aus dites religieuses pour faire leurs des- » pens en retournant en ceste ville pour ce icy, 48 sous » parisis. — Le pénultime jour de juing, par le com- » mandement de MM. l'archidiacre, chantre et Lavenne, » baillé aus dites sœurs Gille Despie et Jehanne de Brie, » pour elles en retourner, 8 livres p. — A Loys Clamo » et Philippot Tourbier, pescheurs, pour les avoir mené » par eau jusques à Compiengne, payé 12 sous p. » —

Refonte de la cloche du dortoir des pauvres. — Confection de l'inventaire des meubles, etc.

398. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1529-1530. — Comptes. — Mort d'Antoinette Delestre, religieuse. Ses funérailles coûtent 8 livres 18 sous p. 8 den. — Construction des étables et des bergeries de Sainte-Geneviève. — Le millier de lattes vaut 26 sous t.; la caque d'huile, 12 livres t.; le cent de suif pour chandelles, 7 livres 10 sous t.; la mande de charbon, 6 sous t.; la moitié d'un bœuf achetée pour les vendanges, 60 sous t.; la livre de cire, 8 sous t.; l'essin de blé, 14 sous; le pichet de sel, 17 sous; le muid d'avoine 6 livres, etc.

399. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1530-1531. — Comptes. — « Des executeurs du » testament feu M. Pasquier Caher, curé de Cueuves et » doyen de Viviers, receup une paire de draps de » chanvre par luy donnée audit Hostel-Dieu, qui ont » esté baillé aux religieuses dudit Hostel-Dieu. — A ung » marchand de Rouen, pour les tuniques, dalmatiques, » estolles et fanons de satin verd achetez le 8 d'avril 14 » livres t. et pour ruben qu'il a convenu avoir pour les » dites tuniques et dalmatiques, payé 2 sols 6 d. — A » messieurs les M^{es} de la passion, pour avoir baillé place » aux religieuses pour faire ung hourd pour elles et » pour leurs gens, baillé ung escu à l'aigle, pour ce 37 » sous t. — A une nommée Marguerite, qui a fait son » an de probation audit Hostel-Dieu, pour elle avoir une » paire de soliers, baillé 7 sous t. — A Jacques Gourdin, » painctre, pour avoir repaint et refaict les douze croix » de la dédicace en la chapelle dudit Hostel-Dieu, avec » ung Dieu et plusieurs ymaiges au refectuaire, payé 21 » sous 3 den. t. — A Hubert Gouvernel, painctre, pour » avoir repaint ung drapeau à deux lez où sont les trois » mariés et aultres choses en la salle dudit Hostel-Dieu, » 18 sous t., etc. »

400. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1531-1532. — Comptes. — « A Jehan Wytasse, » dit Cousin, pour avoir rompu la muraille de la buerie » dudit Hostel-Dieu, pour en icelle mettre ung grant » cuvier de pierre dure à buer linge, l'avoir assis audit » lieu, et après ce refaire ladite muraille et livré le » mortier, à lui payé 30 sous t. » — Mise de deux poutres à la grange de Chacrise. — L'Hôtel-Dieu donnait de 10 à

12 sous t. pour la nourriture d'un petit enfant pendant un mois. — **Reconstruction de la grange dimeresse de Couvrelles, contenant six ramures.** — Le muid de vin valait 100 sous t.; la caque de harengs, 8 livres, etc.

401. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1534-1535. — Comptes. — « A Lancelot Branche, » pour la parpaie de la façon d'un calice d'argent doré » pour servir audit Hostel-Dieu, pour lequel calice ont » esté baillé deux aultres vieulx calices, dont l'un avoit » le pied et la branche de cuivre, et si ont esté bailliez » deux gobeletz et quatre petites cuillières d'argent, » dont les deux estoient dorées, pour aider à suppléer » la pesanteur dudit calice, qui pèse sans la dorure deux » marcs cinq onces et demi gros, 4 livres 2 sous 9 d. t. » — Pour ung messel en papier duquel le canon est de » parchemin, payé à Paris 60 sous t. — A Barnabé Tour- » nemolle, pour ung chalit de camp pour mettre les lietz » dudit Hostel-Dieu l'un sur l'autre, de paour qu'ilz » ne se gastent, païé 50 sous t. — Le 4 juing, baillé à » sœur Marie La Vieille 41 sols t. pour paier la façon de » 82 aulnes de toilles d'estouppes à Gilles Tournemolle, » au prix de 6 den. t. l'aulne, etc. »

402. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptes. — « Receu du M^e d'ostel » de Monseigneur le Delphin de France, pour les fraiz » que l'ostel-Dieu a soustenu en faisant par lui la cui- » sine dudit seigneur audit lieu, pour le bois, charbon » et autres frais, 75 sous t. — A Guillaume Cordier, » orfèvre, pour avoir racoustré les relicques et sanc- » tuaires et la grant croix, et icelle redorer de nouveau, » pour or et argent qu'il a mis en iceulx et pour son » salaire, à lui payé 6 livres 15 sous t. » — Rétablisse- » ment de la muraille du cimetièrre. — Mort de sœur » Marie La Vieille; ses funérailles coûtent 11 liv. 6 sous t. — Nicolas Desjardin, libraire, reçoit 4 sous t. « pour » avoir relié et couvert de neuf ung psaultier en parche- » min estant en la chapelle dudit Hostel-Dieu. » — Ré- » daction d'un inventaire des titres, moyennant 10 livres » tournois, etc.

403. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1537-1538. — Comptes. — Décès de sœur Margue- » rite Brochart. — Le blé coûte 7 sous 6 deniers t. l'essin; l'avoine, 6 livres le muid; une génisse, 12 livres t.; un veau, 50 sous t.; un porc, 3 livres t.; un tonneau de

vieille futaille, 12 sous t.; le louage journalier d'un cheval, 4 sous t.; la paire de souliers de femme, 8 sous t.; la voiture de foin, 4 livres t.; la livre de beurre, 15 den.; le fromage, 2 sous 6 den. t.; l'essin de navette pour faire de l'huile, 21 sous t.; la caque d'œillette, 11 sous t.; la livre de coton, 10 sous t., etc.

404. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptes. — Mort de Sconin, trésorier du chapitre cathédral; il laisse 7 livres à l'Hôtel-Dieu. — Le grand aumônier du Roi donne 20 sous « avec une récréation pour les povres et religieuses. — » Des gens de Monseigneur le Daulphin, qui ont faict » audict Hostel-Dieu la cuisine dudit S^r le Roy, estant » en cette ville; pour le bois et aultres choses dudit » Hostel-Dieu par eulx prins pour eulx servir à ladite » cuisine, receu par les mains de sœur Anthoinette, 4 » livres t.; en ruban pour les custodes de la chapelle, 18 » deniers t.; pour une esperge, 12 deniers t.; pour avoir » changé les potteletz de ladite chappelle, 4 sous t.; » pour une lanterne achetée pour servir à ladite chap- » pelle durant les pardons, 2 sous 6 den. t.; pour avoir » fait rescurer la lampe d'érain de la chappelle, 12 d. t.; » pour la ferrure des aulmaires des relicques faictz en » ladite chappelle, 10 sous 6 d. t., etc. »

405. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1539-1540. — Comptes. Ils se feront désormais en double, l'un restera au comptable; l'autre à l'Hôtel-Dieu. Celui qui recevra communication de titres donnera récépissé. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires d'Antoine Dannoy, archidiaque de Brie, 10 livres tournois; — dépense en dragées le jeudi-saint, 3 sous t.; — on paie 55 sous t. la botte d'échalas; 15 sous le cent de plançons de saules et de peupliers; 9 livres le muid de vin; 8 livres, celui de froment; 5 deniers t. la façon d'une aune de toile; 11 livres 17 sous 6 deniers t. la caque d'huile contenant 48 lots, etc.

406. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptes. — La recette du blé est de 33 muids 21 essins $\frac{1}{3}$; de l'avoine, de 21 muids 20 essins 1 pichet; — la dépense du blé, de 21 muids 7 essins; de l'avoine, de 19 muids 19 essins 1 pichet. — L'Hôtel-Dieu reçoit 100 sous t. des exécuteurs testamentaires de Jean Jehannet, procureur du Roi à Château-Thierry. — « De » Jacques Labende et Antoine Desjardins, pour ung

» chalit d'escrinerie, ung banc à couche, une table ronde » et douze pièces de vaisselle d'estain qu'ils avoient » entre leurs mains, appartenant à frère Jehan Labende, » religieux chartreux demeurant à Paris, et par lui » donnez à l'Ostel-Dieu de céans pour subvenir à la né- » cessité des povres, lesquels biens ont esté revendus au » dessus dis Jacques et Antoine le prix et somme de 8 » livres t., etc. »

407. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptes. — Deux porcs gras coûtent 14 livres; on donne 22 deniers tournois pour l'esgardage et les brûler. — L'Hôtel-Dieu paie 10 sous t. 6 livres d'amandes; 20 sous 8 deniers t. 3 livres 6 onces de sucre; 2 sous 8 deniers t. 4 livres de figues; 8 sous t. 4 livres de raisin; 8 sous 9 deniers t. 2 onces de canelle; 16 sous 6 deniers t. 13 onces de gingembre; 4 sous 6 deniers t. le lot d'huile de noix; 70 sous la charrette de charbon; 5 deniers tournois la façon d'une aune de toile, etc.

408. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptes. — La récolte des vignes est de 50 muids; la consommation de la maison, de 75. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de Robert Paillet, chanoine de Soissons, 20 sous tournois; — du curé de Crécy, doyen de la Chrétienté de Soissons, 30 sous tournois; — « de Mons^r M^e Nicolle Maithe, doyen » de l'église de Sens, pour les fraiz que l'Ostel-Dieu a » soutenu pour subvenir aux nécessitez de Sourdet, son » nepveu, escolier au collège Saint-Nicolas, qui a esté » malade audit Hostel-Dieu, et sollicité par l'espace de » quatre ou cinq semaines, 5 escus soleil. — Les habits des pauvres décédés à l'Hôtel-Dieu appartiennent à cette maison.

409. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu paie 13 sous 6 deniers tournois la livre de gingembre; 9 sous 6 deniers tournois la livre de poivre rond; 6 sous 3 d. t. trois onces de *rust*; 5 sous t. quatre onces de *rompes*; 9 sous tournois deux onces de clouterie; 9 sous t. deux onces de canelle fine; 10 sous t. l'once de safran; 34 sous 8 deniers t. seize livres d'huile d'olive; 12 sous tournois six livres d'amandes; 2 sous t. 4 livres de figues; 9 sous 6 deniers tournois la livre de sucre candi; 6 sous t. quatre livres de réglisse; 36 sous 7 deniers t. cinq livres

dix onces de sucre blanc ; 12 sous t. la façon de cent cinquante livres de chandelles. — Construction de trois arches au cellier du pressoir, etc.

410. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptes. — La recette de blé était de 36 muids 7 essins 1 pichet 1/2 ; l'Hôtel-Dieu en consommait 19 muids 4 essins 1 pichet. — La récolte des vins était de 74 muids 1/2 ; on en consomme 61 muids 1/2. — Quêtes faites pour les pauvres dans les paroisses de Soissons : Notre-Dame-des-Vignes, Saint-Vast, Saint-Léger, Saint-Quentin, Saint-Martin, Saint-Gervais, Saint-Germain et Saint-Pierre-le-Vieil. — Antoine Boulongne, potier d'étain, reçoit 33 sous tournois pour six écuelles d'étain destinées aux quêtes dans les paroisses. — La façon de l'aune de toile coûtait 5 deniers tournois ; le tissage de 67 aunes de drap, 9 sous 6 deniers parisis, etc.

414. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptes. — Le minot de sel coûtait 35 sous 5 deniers tournois ; la caque de harengs, 17 livres tournois ; la demi-livre de gingembre, 13 livres tournois ; de sucre candi, 5 sous t. ; la mande de charbon, 15 sous t. ; la somme de bois de hêtre, 40 sous t. ; celle de bois de chêne, 30 sous t. ; le cent de pierres de Septmonts, 70 sous ; le tombereau de sable, 1 sou t. ; le façon de 11 voiles à mettre en noir, 30 sous t. ; la teinture de ces voiles, 9 sous 2 deniers t., etc.

412. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptes. — La récolte des vins n'est que de 14 muids ; la consommation, de 52. — Le muid de blé valait 10 sous t. ; l'essin d'avoine, 8 sous. — La princesse de Navarre donne 45 sous t. à l'Hôtel-Dieu. — Les religieuses achètent le cuir et les formes nécessaires pour la confection de leurs souliers. — La dépense en argent pour la nourriture de la maison est de 363 livres 17 sous, sans celle du pain. — Un porc gras valait 8 livres ; un pichet de sel, 16 sous 6 deniers t., etc.

413. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptes. — Le beurre vaut 15 deniers tournois la livre ; l'Hôtel-Dieu en consomme 64 livres. — La somme de bois de chêne valait 4 sous t. ; celle de hêtre, 55. — On donnait 2 sous pour faire porter

100 hottées de terre. — Le demi tonneau de vin coûtait 13 livres tournois ; la façon d'une aune de toile, 5 deniers t. — Les recettes étaient, en argent, de 1,823 livres 10 sous 5 d. p. ; les dépenses, de 1343 livres, etc.

414. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1544-1546. — Comptes « de l'aumosnier de l'Empereur lorsque les Bourguignons estoient en la ville de Soissons, au mois de novembre an de ce présent compte, d'aumosne par lui faite audit Hostel-Dieu, par les mains de sœur Anthoinette, sept escus sol, trois escus de l'Empire, ung escu de Ferrare, vingt-cinq pièces d'argent en forme de testons, chacune pièce vaillant teston et demi de Roy et neuf pièces de monnoie estrange allouées pour 7 sols 6 deniers t., le tout montant à la somme de 45 livres 15 sols t. — Plus, par les mains de notre mère, de plusieurs bourguignons qui ont esté malades audit Hostel-Dieu et aucuns décédez, receu un escu sol, ung escu de pape, ung escu de Ferrare et quatre escus de l'Empire avec 13 sols tournois de monnoie, 16 livres 8 s. t. — De Monseigneur le connestable, luy estant à Soissons le 22 febvrier an de ce présent compte, d'aumosne par luy faite audit Hostel-Dieu, reeeu 45 s. t. » L'Hôtel-Dieu reçoit encore du cardinal de Châtillon 20 sous tournois, etc.

415. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1544-1545. — Comptes. — Achat d'un cuir pesant 19 livres, moyennant 4 livres 10 sous pour faire des semelles aux souliers des religieuses. — La façon d'une paire de souliers coûte 2 sous ; la caque de harengs de Flandre, 12 livres 15 sous t. ; l'once de muscade, 2 sous 6 deniers t. ; la demi-once de canelle, 21 d. t. ; le muid de blé, 16 livres t. ; la corde à puits, 2 sous 6 d. t. ; le cent d'ardoises, 10 sous. Deux livres de pruneaux coûtent 16 deniers t. ; deux livres de sucre blanc, 15 sous t. ; deux livres de riz, 3 sous 9 deniers t. ; deux livres de figues, 4 sous t. ; cinq livres d'huile d'olive, 12 sous 6 deniers tournois, etc.

416. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptes. — Mort de sœur Gérardine. — L'Hôtel-Dieu reçoit 10 livres tournois des exécuteurs testamentaires de Guillaume Vatin, archidiacre de Tardenois ; — 52 sous t. de M^r Chambellan, archidiacre de Brie. — On achète 27 aunes de serge rouge et verte pour faire des courtines à la chapelle, moyennant 67 sous

6 deniers t., et 14 onces de franges pour faire ces cour-
tines, 12 sous 6 deniers t.; — un pichet de sel, 22 sous
7 deniers t.; cent livres de suif, 3 livres 5 sous t.; un
essin de navette, 10 livres 2 sous 6 deniers t.; la somme
de bois de hêtre, 60 sous t.; le muid de vin, 8 livres t.;
un bulteau, 4 sous t., etc.

417. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptes. — « Pour avoir fait imprimer les articles des pardons donnez aux bienfaiteurs » de l'Ostel-Dieu de céans pour iceulx envoyer partout » le diocèse, affin de recommander aux aulmosnes de » bonnes gens dont en ont esté imprimé cinq cens, pour » ce payé à l'imprimeur, par les mains de frère Louis » Ruffy Carive, 100 sous t. — Pour les caractères de » Saint-Gervais et de Saint-Prothais, qui sont insculpez » au-dessus desdits articles, payé 20 sous t. — A Nicolas » Desjardins, messenger, qui a apporté de Paris lesdits » caractères et indulgence, payé 5 sous t. — A Jehan » Charpentier, tourneur, qui a fait deux piedz de bois » pour ung povre de l'Ostel-Dieu, auquel par froidure et » gelée les pieds estoient cheuz et tumbez, à luy payé, » présent monseig^r Racquet, gouverneur, 10 sous t. — » A Arthus Le Tondeur, gorrelier, qui a fait et livré les » coriettes de cuyr attachées ausdits piedz de bois, payé, » présent ledit gouverneur, 5 sous t. » etc.

418. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1546-1547. — Comptes. — L'aumônier de Saint-Médard donne 2 écus sol; Antoine Chambellan, archidiacre de Brie, 52 sous t., pour le vendredi de 52 semaines; un inconnu, 5 écus sol. — Mort de sœur Martine. — Rétablissement des murs de clôture de la ferme de Sainte-Geneviève. — Impression à Paris de 500 exemplaires des articles des pardons donnés aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. — Apprentissage, pour 2 ans, d'un enfant au métier de couturier, moyennant 9 livres et 2 essins de blé. — Le labour d'un arpent de vigne coûte 9 livres tournois, etc.

419. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1546-1547. — Comptes. — La recette était en blé de 42 muids 11 essins un pichet un quart; en avoine, de 17 muids 17 essins; en argent, de 1903 livres 15 sous 9 den. t.. — La pitance était de 392 livres 10 sous 8 deniers tournois. — Deux porcs gras coûtaient de 7 à 11 livres tournois; — 66 livres de suif, 6 livres 2 sous

6 den. t. — Le quarteron de parpaings coûtait 20 sous t.; une charrette, 40 sous t.; un muid de vin, 4 livres t.; un muid de blé, 12 livres 10 sous t.; la façon de cent perches, 2 sous; le cent de bottes d'échalas, 10 sous t.; le pain de sucre de 10 livres, 60 sous tournois, etc.

420. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptes. — La récolte des vignes cultivées par l'Hôtel-Dieu est de 38 muids; la consommation est de 52 muids et demi. L'Hôtel-Dieu donne des déclarations des biens qu'il possède dans l'étendue des bailliages de Coucy-le-Château et de Laon aux officiers de ces bailliages. Il obtient du Roi des lettres de terrier pour ses possessions. Chacune des huit religieuses reçoit annuellement 20 sous tournois pour ses chausses et ses souliers. — La pitance de la maison est de 376 livres 18 sous 2 deniers tournois. — Rétablissement des étables et bergeries de la ferme de Sainte-Geneviève. — On met des chassiss de fil de fer aux fenêtres de l'infirmerie et de la dépense. — L'impression chez Regnauld Chauldière, à Paris, de 1,000 exemplaires des pardons accordés aux bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, coûte 60 sous tournois, etc.

421. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptes. — « Nota que désormais » on ne prenne rien sur l'apoticaire, que l'on ne porte le » livre du recepveur pour en icelui écrire le baillez par » lui et pourquoi il l'a baillé. — Ordonné est que toutes » les religieuses coucheront désormais au dortoir cha- » cune en sa chambre, sans avoir aultre chambre par- » ticulière; qu'elles boiront et mangeront ensemble, au » son de la cloche, à l'heure accoustumée; qu'elles » n'iront plus servir les malades à la ville pour y coucher, » mais seulement certaine heure le jour pour les visiter » et leur administrer les choses nécessaires; mais si le » malade le requiert, que la religieuse y couche, en ce » cas sera demandé congé aux commis de l'église, audit » Hostel-Dieu, lesquels bailleront congez, selon leur » avis, à la charge de 20 sous tournois par sepmaine » au prouffit de l'Hostel-Dieu. — Que le recepveur ne » ne prendra que 20 vendangeuses et 3 hotiers. — Que » l'on ne porte plus ne soit distribuez vin, viande ou » aultre chose de ladite maison, soit à malade ou aul- » trement. — Y. Petit. »

422. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes. — L'avoine vaut 7 livres le

muid ; la voiture de foin, 4 livres ; l'essin de pois, 20 sous ; le cent de harengs, 24 sous ; la livre de sucre, 6 sous 6 den. ; le cent de suif pour chandelles, 9 livres tournois, et la façon, 8 sous tournois ; la caque d'huile de navette, 15 livres ; la somme de bois, 50 sous tournois ; le demi-cent de peupliers, 4 sous ; l'impression de 1,000 exemplaires des pardons pour les bienfaiteurs, 60 sous tournois. — Rétablissement du plancher au-dessus du dortoir des religieuses. — Exhaussement des murs d'enceinte du cimetière, etc.

423. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes. — « Pour avoir fait recoller » les feuillets du messel et icellui avoir reloyé de nouvel, » payé au libraire 3 sous 6 deniers tournois ; — aux religieuses dudit Hostel-Dieu, estant au nombre de » huit, baillé deux aulnes et ung quart de drap noir pour » leur faire des chausses, 112 sous 6 deniers tournois. » L'Hôtel-Dieu leur fait faire huit paires de souliers, moyennant 4 livres tournois ; dépense 5 sous tournois en dragées le Jeudi-Saint, à la cène ; fait greffer une grande partie de ses vignes, à raison de 2 sous 6 d. t. du cent de ceps. Il donne 5 deniers t. pour faire *habiller* deux livres de chanvre, etc.

424. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1549-1550. — Comptes. — « Des exécuteurs du » testament de deffuncte damoiselle Magdeleine Alne- » escuyer, demeurant à Baigneux, receu 10 sous tour- » nois ; — de Gilles Charpentier, pour deux aulnes ung » quart de drap noir sans presse, aulne de Paris, au pris » de 52 sous 6 den. t. l'aulne, pour bailler aux religieuses » pour leur faire des chausses ; — de Pierre Lecocq, » barbier, pour durant ceste année avoir pensé plusieurs » povres, tant en playe, apostumes, que phlebothomie, » 6 livres 18 sous t. — Audit Lecocq qui, en cest an, a » coppé la jambe de ung povre patient estant à l'Ostel- » Dieu, à raison que le feu se y estoit mis, 4 livres 10 » sous », etc.

425. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1549-1550. — Comptes. — Recette en blé, 53 muids 10 essins deux tiers un pichet et demi et trois picotins ; — en argent, de 1,893 livres 1 sou 7 den. t. — La récolte des vignes est de 16 muids de vin ; la consommation du vin est de 62 muids et demi. — L'essin de plâtre valait

2 sous 6 deniers ; le muid de vin, de 4 à 7 livres ; la somme de bois, 53 à 55 sous. — Les vendanges commencèrent le 23 septembre, etc.

426. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1550-1551. — Comptes. — Règlement fait par les auditeurs des comptes : l'un des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu sera grenetier et aura la clé des grains ; il comptera chaque semaine avec le receveur le nombre des pauvres et survenants, et s'il y a nécessité d'augmenter la quantité à délivrer, ils agiront avec l'autorisation des autres gouverneurs. — Les vins de garde seront mis en réserve dans une cave spéciale ; les autres seront mis à la disposition de la cellière, qui donnera au souper à chaque sœur présente « un tiers » ; les autres auront chacun leur chopine de vin le jour. — La dépensière recevra, chaque semaine, 45 sous tournois pour les dépenses sans comprendre la boucherie. Elle rendra compte au receveur en présence de l'un des administrateurs. Elle prendra, les jours où on fait gras, deux quartiers de mouton et de veau et quatre trippes. — Les gardes des greniers seront changés. — Les religieuses ne feront aucune dépense sans l'ordonnance du receveur ou de l'un des administrateurs. — L'ancienne mère aura la charge de draps et habits vieux, les enfermera et en rendra compte, etc.

427. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1550-1551. — Comptes. — Le teston valait 11 sous 4 deniers t. ; la voiture de foin, 4 livres t. ; le cent de plançons de peuplier plantés, 10 sous tournois ; le cent d'échalas, 60 sous t. ; le muid de vin, 6 livres t. ; — Les vendanges commencèrent le 22 septembre. — « A Jehan » Leclerc, potier d'estain, pour avoir refondu la vaisselle » d'estain, tiercain et potain, qui estoit rompue, et le tout » mis en fasson de plats, escuelles, esguières et aultres, » pour la fasson de 77 livres trois quarts d'une livre » d'estain par lui baillés et la façon de la cloche à eau » roze où il a mis et livré trois livres de plomb, 58 sous » tournois ; — pour une chaudière pesant 14 livres et » demie, achetée à Paris pour servir à l'un des fournaux » de la buerie, au pris de 5 sous 6 d. t. la livre, 77 sous » 8 deniers t., etc. »

428. (Registre.) — Petit in-folio, 85 feuillets, papier.

1551-1552. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit 6 livres 18 sous de l'aumônier de Saint-Médard ; —

52 sous d'Antoine Chambellan, archidiacre de Brie ; — 6 livres tournois des exécuteurs testamentaires de Daniel de Montafié, chanoine ; 550 livres tournois de Claude Bernardi, chanoine. — L'Hôtel-Dieu fait greffer ses vignes. Il vendange le 14 septembre et récolte 45 muids de vin. Établissement d'une nouvelle chaudière pour buer le linge. — 158 personnes meurent à l'Hôtel-Dieu dans le courant de l'année, etc.

433. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1551-1552. — Comptes. — La cire valait 8 sous t. la livre ; une « asperge », 15 den. t. ; une vache, 6 livres t. ; la caque d'huile de navette, 13 livres 5 sous t. ; le muid : de vin, 4 livres ; de chaux, 53 sous t. ; une faucille, 2 sous t. ; une serpette, 18 deniers. t. ; une « scoppe », 4 sous t. ; la façon de trois poulains, 7 sous t. — L'Hôtel-Dieu paie 33 livres 7 sous 6 d. t. 24 aunes de blanchet, aune de Paris, pour faire des couvertures et lits des pauvres, selon les dernières intentions de Pierre Girard, chanoine de Soissons, etc.

434. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptes. — La récolte des vignes s'élève à 44 muids de vin aux vendanges commencées le 9 septembre. — L'Hôtel-Dieu achète, moyennant 6 liv. t., une vache destinée à la nourriture des vendangeurs. Les femmes gagnent 12 deniers t. par jour ; les hommes, 2 sous. — 120 personnes meurent à l'Hôtel-Dieu dans le courant de l'année. — Chacune des huit religieuses et Robinette, rendue, reçoivent une paire de souliers de 12 sous. — Ces religieuses dépensent, pour la pitance, 301 livres 1 sou 4 d. ; — au marché, 263 liv. 1 s. 3 d., etc.

435. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptes. — La recette en argent est de 1831 livres 14 sous 5 deniers ob. t. ; — la dépense, de 1337 livres 3 sous 8 d. t. — Les cent livres de suif coûtent 9 livres t. ; huit essins de navette et leur conversion en huile, 8 livres 15 sous ; deux bottes d'échallas de chêne, 5 sous t. ; deux essins de ciment, autant ; cent choux, 3 sous t. — L'Hôtel-Dieu donne 34 sous t. pour une mande de charbon ; 57 sous t. pour une somme de bois ; 10 livres t. pour un tonneau de vin ; 10 sous t. pour un essin d'orge ; 7 livres t. pour la culture d'un arpent de vignes, etc.

436. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptes. — Recettes en blé, 49
AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

muids 19 essins un tiers et un quart de pichet et un picotin ; — en avoine, de 18 muids 8 essins ; — en argent, de 1875 livres 4 sous 11 deniers. — Récolte de vin, aux vendanges commencées le 25 septembre, 46 muids. — Consommation, 61 muids un tiers et 3 setiers. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires d'Antoine David, écuyer à Ambleny, 4 livres 12 sous t. ; — de ceux de François Pinot, chanoine à Soissons, 10 livres t. — Mort de sœur Jeanne Hacquine, dite de Courchamps, le 13 janvier 1554.

437. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptes. — « Pour le bois qui a été » baillé pour la cuisine du Roy, à deux voiaiges qu'il a » esté à Soissons durant l'an de ce présent compte, 6 » sous t. » — L'Hôtel-Dieu retrouve, au décès de sœur Jeanne Hacquine, dite de Courchamps, « une patenostre » d'ambre où il y a ung agnus dei d'argent, ung aultre » patenostre d'ambre où il y a ung crucefix d'argent doré ; » lesdites patenostres, crucefix et appendances baillez » aux religieuses pour en user leurs vies sansaliéner. » — 12 essins de navette, mesure de Soissons, coûtent 15 livres 3 sous 2 den. p. ; — deux caques de harengs, 32 livres 11 sous t., etc.

438. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1554-1555. — Comptes. — La récolte des vignes est de 64 muids de vin ; la consommation, de 72 muids et 9 setiers. — 135 personnes meurent à l'Hôtel-Dieu dans le courant de l'année. — Le curé prend 12 deniers tournois par enterrement. — Une vache valait 6 livres 18 sous t. ; une paire de souliers de femme, 13 sous t. ; un essin de blé, 10 sous t. ; un muid, 12 livres 10 sous tournois ; une somme de bois, 58 sous t. ; la façon d'un millier de bourrées, 3 sous t. — Les recettes en argent étaient de 2,012 livres 3 sous 11 deniers tournois ; les dépenses, de 1,107 livres 11 sous 10 deniers obole tournois, etc.

439. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1554-1555. — Comptes. — Les vendanges commencent le 11 septembre. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires d'Adrien Lecocq, chapelain des Martyrs en l'église de Soissons, 40 sous tournois ; — de ceux de Nicole Laffréne, trésorier et chanoine de Soissons, 100 livres tournois ; — de Jean Lobry, curé de Parcy, 50 sous t. ; — 50 livres de suif coûtent 100 sous

tournois; 150 torches d'osier, 105 sous t.; neuf paires de chausses, 6 livres t.; deux caques de harengs, 31 livres t. — Jean Espauillart, doyen de Soissons, était curé de Monthiers. — L'Hôtel-Dieu fait une écrie en noyer pour le pressoir et il place deux poutres sous la chambre construite au-dessus de la buerie, etc.

440. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1555-1556. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires d'Antoine Chambellan, chanoine et archidiacre de Brie, 50 sous tournois. — Il fait clore de murs une vigne située au-delà de la porte Saint-Christophe de Soissons, et réparer la grange dimeresse de Monthiers. — Les recettes en argent s'élèvent à 2,428 livres 2 sous 10 deniers tournois; — les dépenses, à 1,392 livres 7 sous 3 deniers tournois. — Six mandes de charbon coûtaient 9 livres 7 sous 6 deniers t., etc.

441. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1555-1556. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu récolte, aux vendanges commencées le 7 octobre, 24 muids de vin. — Il consomme 62 muids de vin dans le courant de l'année. — 76 personnes meurent à l'Hôtel-Dieu. — Chacune des sept religieuses reçoit une paire de souliers de 14 sous. — La livre de coton vaut 16 sous tournois; la caque d'huile de chenuevis, 18 livres t.; le muid de blé, 30 livres; celui de vin, 4 livres 13 sous t.; un crible à nettoyer le blé, 3 livres; le teston, 11 sous 4 deniers, etc.

442. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1556-1557. — Comptes. — 286 personnes meurent à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison récolte, aux vendanges commencées le 4 août, 24 muids de vin. — Le muid valait 7 livres tournois; la toise de blocailles, 58 sous tournois; la journée d'un manœuvre, 3 sous tournois; celle d'un faucheur, 5 sous t. — Achats de vigne à Soissons, et de terres à Juvigny. — Plantations de vignes. — « A Jehan Leclerc, potier d'estain, pour avoir changé » de l'estain dont il a fait plusieurs vaisselles pour la » maison, et fait une cloche neuve sur un bassin pour » faire des eaues, 23 sous t. » etc.

443. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptes. — Jeanne de Juvigny, religieuse, meurt le 13 octobre 1557. — L'Hôtel-Dieu cache

ses titres à Nanteuil-sur-Marne. — Il récolte 49 muids de vin aux vendanges commencées le 18 septembre. — Un ouvrier gagne 2 sous par jour à porter le raisin et à conduire le pressoir. — Trois moutons coûtent 4 livres tournois; deux porcs, 17 livres. — Acquisition de mesure et de vignes à Noyant.

444. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptes. — Les recettes en blé s'élèvent à 60 muids 11 essins un pichet et demi et un picotin; — en avoine, à 23 muids 21 essins 1 pichet; — en argent, à 3,109 livres 18 sous 4 deniers ob. t. — Les dépenses en blé s'élèvent à 34 muids 11 essins 1 pichet; — en avoine, à 15 muids. — Le tonneau de vin vaut 17 livres t.; le lot de verjus, 15 deniers; le muid d'avoine, 12 livres; l'essin de petit méteil, 11 sous; celui de fèves, 27 sous; le charroi d'un muid de vin de Dammary, 42 sous 6 deniers tournois, etc.

445. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptes. — Chacune des sept religieuses reçoit pour chausses et souliers 30 sous tournois. — 50 livres de suif coûtent 110 sous tournois; — leur conversion en chandelles est payée 3 sous 3 deniers t. — L'Hôtel-Dieu emploie à cette main-d'œuvre une livre de coton de 16 sous t. — Il récolte, aux vendanges commencées le 1^{er} septembre, 45 muids de vin. — Paie 6 livres 11 sous 4 deniers t. « à Guérin Bonyau, libraire, » pour avoir fait expédier trois rames de pardons pour » ledit Hostel, et iceulx rendus à ses despens audit Hostel- » Dieu. » — Bénédiction du nouveau cimetière de l'Hôtel-Dieu par l'évêque de Soissons. Repas fait après cette bénédiction, etc.

446. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1559-1560. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu récolte, aux vendanges commencées le 23 septembre, 40 muids et demi. Les vignes gèlent; l'Hôtel-Dieu est obligé de « retirer le plant. » — Titus Parmanier reçoit 4 livres 10 sous tournois pour avoir fait un camion destiné à mener la vendange, et une charrette pour conduire les pauvres en sépulture. — Jean Guyot, 10 sous t., pour une aune et demi de futaine blanche destinée à faire « un croi- » sillon au drap des mors. » — Un brayer de cloche coûte 2 sous. — Présentation d'homme vivant et mourant à M^{me} de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons, pour la ferme de Chacrise. — L'Hôtel-Dieu

donne 100 sous tournois à Duchastel, secrétaire de l'évêque de Soissons, « pour avoir signé les articles à pardons envoyez par les villaiges de l'évesché de Soissons », etc.

447. (Registre.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptes. — La Salle des pauvres sera exhauscée de huit pieds pour la préserver de l'infection venant de la ruelle de Belleu, sur laquelle on n'osait ouvrir les verrières; on pratiquera un accès commode à la chapelle où des verrières seront placées pour obtenir meilleure odeur. — Le vestiaire sera fixé annuellement aux religieuses, mais ne pourra être donné en argent. — L'Hôtel-Dieu ne recevra point les ladres, les hérétiques et les pestiférés. — Les malades seront confessés à leur entrée, visités par l'un des administrateurs en présence d'une ou de deux religieuses pour écrire leurs nom et domicile sur un registre. — L'inventaire du mobilier de l'Hôtel-Dieu sera fait. — Les administrateurs visiteront, tous les trois mois, les greniers, les caves, tailles des bouchers et registre du marché qu'ils signeront; ils régleront les mémoires des ouvriers. — En cas de procès, le receveur prendra l'autorisation des administrateurs et gardera les lettres des procureurs et sollicitateurs pour les joindre aux comptes, etc.

448. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1561-1562. — Comptes. — « A Guérin Boniau, » libraire à Soissons, pour avoir relié et recouvert de » nœuf le messel de la chapelle dudit Hostel-Dieu, payé, » présent M^r le curé des Fons et M^r Jehan Thomas, 25 » sous t. » — « A Symon Calvarin, libraire et imprimeur demeurant à Paris, pour avoir imprimé trois » rames d'articles et pardons pour ledit Hostel-Dieu, » 6 livres t.; pour l'amenaige d'iceulx, payé, au fils de » Marescovet, 15 sous. » — La livre de sucre coûte 10 sous; la façon de deux portes, 12 sous t.; le cent de gerbes de paille, 15 sous t.; l'essin de chaux, 27 deniers; le muid d'avoine, 12 à 14 livres; le cuir de vache, 40 sous t. — 32 pauvres meurent à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison récolte 31 muids de vin aux vendanges commencées le 4 septembre, etc.

449. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptes. — Clôture du cimetière sis hors la porte Saint-Christophe. — Charles Tondeur, peintre, reçoit 55 sous t. « pour avoir réparé les imaiges

» de la petite chapelle tenant au portail de l'Hostel que » les malheureux meschans hacqueraulx avoient des » chirez et rompuz. » — Jean Bidon, 37 sous t, pour la façon « de trois chariolles et deux bières à porter les » paouvres en terre. » — Décès de cent pauvres à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison récolte 39 muids de vin aux vendanges commencées le 10 septembre. — Le cent de « petits coterrests de pétéreau » (genièvre) coûte 11 sous tournois; le lot de verjus, 10 deniers tournois; le pichet de grosses fèves, 13 sous 6 deniers t.; l'essin de pruneaux, 52 sous t.; le millier de tuiles, 3 livres 2 sous 6 deniers t.; la journée de femme, pour faner, 15 deniers tournois, etc.

450. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu récolte 39 muids de vin aux vendanges commencées le 16 septembre; — achète 11 sous t. un calice d'étain; — reçoit 50 sous t. des exécuteurs testamentaires de Henri de Noyelles, chanoine; — 10 sous tournois de ceux de Gilles de Bailleux, doyen de Vic-sur-Aisne; — donne 7 sous 6 d. t. à Charles Letondeur, peintre, « pour avoir » repainct et réparé l'ymaige Notre-Dame et ung Dieu » de pitié à la chapelle dudit Hostel-Dieu. » — La façon de quatre maillets à fendre le bois coûte 3 sous t.; la livre de chanvre, 18 deniers t., etc.

451. (Registre) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1564-1565. — Comptes. — 48 pauvres meurent à l'Hôtel-Dieu. — Décès de sœur Jeanne Souplet. — Charles Letondeur reçoit encore 10 sous t. « pour avoir » repainct l'ymaige de Notre-Dame en la petite chapelle » de l'Hostel-Dieu. » — Gilles Branche reçoit 6 livres tournois en qualité de receveur des places louées durant le jeu du mystère de la passion « pour la place levée » pour les religieuses de l'Hostel-Dieu et autres de la » maison. » — Le muid de seigle coûte 18 livres t.; celui de chaux, 4 livres; le lot de verjus, 12 deniers t.; la botte de foin, autant; la main de papier, autant; le sac à procès, 1 sou; l'essin de cendres, 4 sous 6 deniers tournois, etc.

452. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptes. — 137 pauvres et deux sœurs, Mariette Prévost et Bastienne, meurent à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison récolte, aux vendanges commencées le 21 septembre, sept muids de vin. — Elle donne

10 sous par jour à un faucheur de prés, 3, à un terrassier; 5 sous par mois à une servante; 9 livres t. par an à un domestique de labour. — « Une douzaine de plateaux » servans de nuit pour les affaires des pauvres » coûtent 10 sous t.; le pichet de pruneaux valait 35 sous t.; celui d'oignons, 8 sous tournois, etc.

453. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1566-1567. — Comptes. — 75 pauvres meurent à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison récolte, aux vendanges commencées le 7 septembre, 36 muids de vin. — Le muid d'avoine valait 16 livres; le lot de verjus, 15 deniers; le demi-cent de gerbes, 15 sous t.; le fauchage d'un arpent de pré, 10 sous t.; la livre de laine, 6 sous; la façon d'une aune de toile d'étoupe, 8 deniers t.; le labour d'un arpent de vignes, 8 livres; le baril de harengs, 17 livres; un porc gras, de 9 à 12 livres, etc.

454. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu dépense 56 livres 16 sous 7 deniers en achat de viande pour les Huguenots. — Le filage de cinq livres de laine coûte 9 sous; le lot de verjus, 10 deniers; la livre de figues et de raisin, 2 sous; celle de pruneaux, 2 sous 6 deniers; le lot d'huile, 10 sous; la façon de douze lots d'huile, 7 sous 6 deniers; l'essin de navette, 2 livres; la journée de vendangeur au pressoir, 4 sous 6 deniers t.; celle de vigneron, 3 sous; le louage d'un cheval, 7 sous 2 deniers par jour, etc.

455. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1568-1569. — Comptes. — Deux aunes de drap noir, pour faire des chausses aux six religieuses, coûtaient 7 livres; « deux livres de savon pour servir à la » roue et au verin du pressoir, » 5 sous; trois bluteaux, 22 sous 6 deniers t. — Le tonneau contenait trois muids. — L'Hôtel-Dieu consommait 477 quartiers de veau et de mouton; — comptait 37 décès de pauvres. — Le poulet valait 3 sous; le lot d'huile, 10 sous t.; le garde pot de fer, 3 sous; le cent pesant de suif, 41 livres, etc.

456. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1569-1570. — Comptes. — Décès de Louise Fourée, religieuse et supérieure (mère). La façon de son cercueil coûte 7 sous 6 deniers tournois. Vingt-deux hommes d'église, qui ont assisté à son convoi, reçoivent 18 sous

4 deniers. Ceux qui ont porté son corps en terre, chacun 10 deniers t. Dix-sept messes basses sont dites à l'enterrement, et trois hautes. — La botte d'échalas vaut 15 deniers; le cent de gerbes, 22 sous; la demi-livre de coton, 5 sous 6 deniers t.; le muid de vin, 8 livres; un bœuf, 25 livres; un essin de blé, 15 sous, etc.

457. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptes. — La douzaine de sabots coûte 15 sous t.; la paire de souliers, 16 à 18 sous; la douzaine de pains blancs, 7 sous 6 den.; un palon neuf, 2 sous 6 d.; la corde de bois de chêne, 55 sous t.; le tonneau de vin, 30 livres; le minot de sel, 52 sous 5 deniers t.; la voiture de charbon, 60 à 75 sous. — L'Hôtel-Dieu récolte, aux vendanges commencées le 6 septembre, 20 muids de vin, etc.

458. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptes. — Deux aunes de drap noir pour faire des chausses aux religieuses, coûtaient 8 livres. — Simon Calvarin, libraire à Paris, reçoit 70 sous t. « pour une rame d'articles de pardons pour les » jours de Pasques fleuries et grand vendredi à envoyer » dans le diocèse. » — La livre de pruneaux coûte 2 sous; celle de réglise, 3 sous 6 d.; de pain, 7 deniers; le lot d'huile, 12 sous; la façon de ce lot, 12 deniers; un cadenas d'Allemagne, 10 sous tournois; un van de charbon, 6 sous; un muid de vin, 20 livres; une paire de souliers, 17 sous; la façon de 120 aunes de toile d'étoupe, à la petite aune, 4 livres 10 sous, etc.

459. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptes. — Incendie de la ferme de Sainte-Geneviève et de ses dépendances, le 4 mai 1574, par « feu de meschef. » — Reconstruction de cette ferme. — Mort de sœur Barbe Dury, le 28 décembre 1573. Son cercueil coûte 28 sous. — L'Hôtel-Dieu ne récolte que onze muids de vin. — La journée d'un ouvrier des champs est de cinq sous; la façon d'un arpent de vignes, de 8 à 12 livres. — La hotte à vendange coûte 8 sous; le hoyau, 4 sous 6 deniers t.; le teston vaut 13 sous, etc.

460. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptes. — 66 pauvres meurent à l'Hôtel-Dieu. — Reconstruction de la grange dîmeresse de Monthiers. — L'essin d'orge employée pour

faire de la tisane, coûte 17 sous; la livre de pruneaux, 28 deniers; le lot de vin, 8 sous; une pelle à four, 3 sous 9 deniers; une demi-livre de coton 9 sous; une vache, 10 livres, etc.

461. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1575-1576. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu paie un lot d'huile 14 sous; une corde de bois, 3 sous; la façon d'un arpent de vigne, 12 livres; la journée d'un vigneron, de 4 à 8 sous; deux chassis d'osier, 12 sous t.; un quarteron de clous de bande, 8 sous; une pelle de bois ferrée, 6 sous; la façon de deux traits de chanvre, 2 sous 6 deniers; 4 mains de papier « avec une peau de » parchemin pour faire les livres des comptes », 21 sous, etc.

462. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptes. — Rétablissement du colombier de l'Hôtel-Dieu. — Un valet de labour gagne 18 livres par an; une femme, 2 sous 6 deniers par jour. — La journée d'un vigneron varie de 3 à 8 sous; celle d'un terrassier est de 5 sous. — Un pichet de plâtre vaut 5 sous; la façon de deux lots d'huile de noix, 20 deniers; celle d'un bassin à faire de l'eau de roses, 11 sous 6 d. — La botte de paille de seigle coûte un sou, etc.

463. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptes. — La récolte du vin fut de deux muids; la consommation, de vingt-deux. — L'essin d'avoine valait 14 sous; le muid de charbon, 100 sous; celui de vin, 17 à 20 livres; le tonneau de vin, 51 livres; le cent : de plants de vignes, 5 sous; d'ardoises, 20 sous. — L'Hôtel-Dieu payait 10 livres 10 sous deux aunes de drap noir pour faire des chausses aux religieuses, etc.

464. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptes. — Recettes des rentes et revenus faites à Soissons, Rozoy-le-Grand, Acy, Blanzay, Bucy-le-Long, Chacrise, Chavigny, Dommiers, Juvigny, Mercin, Noyant, Pernant, Rozet-Saint-Albin, Nampteuil-sous-Muret. — L'Hôtel-Dieu donnait 3 sous pour une messe; 4 sous 8 d. t. par toise de fossés; 18 livres par an à un valet de labour; 2 sous pour faire une fourche rompue, etc.

465. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptes. — La recette en argent

était de 2,250 livres 16 sous 1 den.; — la dépense, de 1,421 livres 15 sous 3 deniers t. — La récolte des vins fut de 6 muids; la consommation, de 17. — L'essin de plâtre valait 7 sous 6 den.; le teston, 14 sous et demi; le carolus, 10 den.; le quart de livre de coton, 6 sous; le muid de vin, 20 livres; la journée d'homme, 4 sous; celle de femme, 3. — L'Hôtel-Dieu paie 47 sous tournois « à Denys Duboys, marchand, une peau de maroquin » pour appliquer à sœur Barbe qui estoit grièvement » malade »; se sert de poix, de vert-de-gris et de vif-argent pour la guérison du haut mal, etc.

466. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1578-1579. — Comptes. — Trois rames d'articles de pardons imprimés à Paris, chez Calvarin, pour l'Hôtel-Dieu, coûtent 8 livres 10 sous; — huit paires de souliers de femmes, 9 livres 4 sous; quatre livres treize onces de sucre, 101 sous t.; deux livres d'amandes, 9 sous; deux aunes un quart pour faire des chausses aux religieuses, 17 livres. — L'Hôtel-Dieu donnait 18 sous 9 deniers pour faire faucher un arpent de pré. — Une lanterne coûtait 3 sous 6 den. t.; une charretée de charbon, 70 sous t.; une chopine d'huile à brûler, 4 sous; — la journée d'une lessiveuse était de 18 den. t.

467. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptes. — « A esté ordonné que » désormais, au commencement des comptes, sera trans- » cript l'arrêt provisionnel de la court de Parlement. » — « Item, que le bestial sera vendu, hormys les vaches, » affin que les paouvres soient mieulx servis. — Item, que » les baulx ne seront plus que de 27 ans ou au dessoubz, » selon que les administrateurs adviseront pour le mieulx » à profict de l'Hostel-Dieu, si au-dessus, en sera com- » muniqué à MM. les auditeurs. » — L'avoine vaut 20 livres le muid; un crible de fer, 7 livres 15 sous; une paire de sabots d'un petit vacher, 2 sous. — Sœur Barbe, supérieure des religieuses, meurt le 7 juillet 1579, etc.

468. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptes. — La peste sévit à Soissons pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1580. — L'Hôtel-Dieu fait sortir Jacques Geoffroy et Laurent Lallemand des prisons du beffroi de Soissons « pour faire les fosses des corps morts et arier les lieux » endommagez de la contagion de peste. — Laurent Lalle-

mant disparaît ; toute la charge reste à son compagnon, auquel l'Hôtel-Dieu procure une grande chemisette rouge « a raison que ses acoustremens sont tous gastez et que la » froidure luy estoit fort contraire. » L'Hôtel-Dieu paye au geolier 7 livres 10 sous pour la nourriture des deux prisonniers. Le chirurgien Jean Morel et deux sœurs, Jeanne de Cuffies et Madeleine Mahuet meurent de l'épidémie. — L'Hôtel-Dieu paye 150 livres pour la taxe établie pour soigner les pestiférés. — Rétablissement de la toiture du comble de la salle des pauvres, enlevée par l'impétuosité des vents de Pâques. — M^{lle} d'Angerville meurt à l'Hôtel-Dieu le 24 juin 1581. — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris du 11 mars 1534, qui règle le mode d'administration de l'Hôtel-Dieu, etc.

469. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptes. — Un mortier de bois à l'usage des religieuses coûte 2 sous ; un porc, 6 livres ; un bluteau, 10 sous ; un minot de sel, 115 sous 8 deniers ; une charretée de charbon, 55 sous ; une somme de bois, 110 sous ; un « pêcheret » d'osier servant au pressoir, 2 sous 6 deniers ; deux plateaux de bois, 4 sous ; la façon d'une couronne de cerceaux, 12 deniers ; l'impression, à Paris, de 1,500 articles de pardons, 9 livres, etc.

470. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptes. — Décès, du 13 septembre 1582, de sœur Jeanne. — L'Hôtel-Dieu récolte 15 muids de vin. — L'aune de drap noir coûte 7 livres 5 sous ; l'essin de fèves, 32 sous ; le pichet de pois, 28 ; la charrette de charbon, 65 ; une cognée, 18 sous ; un tombereau de grève, 28 sous ; un milier de briques, 8 livres, etc.

471. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1583-1584. — Comptes. — Cinq lots d'huile coûtent 4 livres 10 sous. — L'Hôtel-Dieu paie 24 livres trois mille pardons imprimés à Paris ; 15 livres la façon d'un arpent de vigne ; 55 sous la voiture de charbon ; 15 sous celle de cent bottes d'échalas ; 2 sous 6 deniers celle de cent perches ; 10 sous celle d'une corde de gros bois ; 5 sous la journée d'un jardinier ; 3 sous celle d'un bûcheron ; 40 sous la nourriture d'un enfant trouvé, etc.

472. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1584-1585. — Comptes. — Décès, du 28 juillet 1584, de Marie d'Acy, religieuse de l'Hôtel-Dieu. — Le

louage d'un cheval était de 12 sous par jour. — Un *pescheret* valait 12 sous 6 deniers ; un muid de vin, 11 livres ; une somme de bois, 7 livres ; une livre de chandelles, 5 sous ; un demi cent de harengs doux, 20 sous ; un essin de gros pois, 6 livres ; un baril de harengs, 19 livres ; la livre de morue de Flandre, 20 deniers, etc.

473. (Registre.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

1585-1586. — Comptes. — La façon de cinquante aunes de toile de chanvre coûte 100 sous ; la teinture de 17 aunes de toile pour faire garde robes aux religieuses, 28 sous 4 deniers. — L'Hôtel-Dieu achète, moyennant 18 deniers, une livre de morue ; 46 sous un essin de pois ; 48 sous trois lots d'huile ; 4 livres une voiture de charbon. — Une bière pour porter les pauvres coûte 18 sous. — Secours donnés pour aider à nourrir de jeunes enfants, etc.

474. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1586-1587. — Comptes. — Mort de Claudine, religieuse, le 1^{er} septembre 1586. — Reconstruction de la grange possédée par l'Hôtel-Dieu à Priez. — Acquisition d'une charrette pour conduire au cimetière les corps des décédés. — La façon annuelle d'un arpent de vignes coûte 16 livres ; le tombereau de terre, 8 sous ; la journée de vendangeur au pressoir, 6 sous ; celle d'un bûcheron, 2 sous 6 deniers, etc.

475. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1587-1588. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu payait 50 sous la façon de 25 aunes de toile ; 42 livres le baril de harengs ; 25 livres tournois cent livres de morue ; une livre 50 harengs saurs ; 26 sous l'essin de fèves ; 12 livres le muid et 30 livres le tonneau de vin ; 50 sous cent bottes de foin. — Le teston valait 14 sous 6 deniers. — Acquisition d'un calice d'argent pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Il est béni par l'évêque de Laon, pendant la vacance du siège de Soissons, etc.

476. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptes. — Une paire de souliers de petit garçon coûte 16 sous ; un minot de sel, 2 écus 29 sous 3 deniers ; le lot d'huile, 20 sous ; la voiture de charbon 1 écu 5 sous ; la somme de bois 2 écus 40 sous ; la façon d'une toise de murailles, 18 sous ; la taille d'une toise de pierre, 4 sous ; le millier de tuiles, 2 écus ; un bât d'âne, 30 sous, etc.

477. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1589-1590. — Comptes. — Libéralités testamentaires faites en faveur de l'Hôtel-Dieu de Soissons par Pierre Moreau, en prenant l'habit de Minime. — Guillemette Desboves, supérieure des religieuses, meurt le 9 janvier 1590. — « A une nommée Annette, qui a aydé » à parer l'oratoire, livré etourny le lyart (lierre), porté » et reporté les tapisseryes, payé 18 sous, et pour les » cloux, espingles et fisselles, 29 sous. A Henri Benoist, » pour 15 jours qu'il a vacqué à recevoir les aulmosnes » dudit oratoire, à raison de 3 sous par jour, 45 sous. A » Martin Wylefroy, menuisier, qui a accomodé ledit » oratoire, payé par quittance 32 sous, » etc.

478. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1590-1591. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de Bazin, chanoine, un muid de vieux vin et 10 écus ; — des exécuteurs testamentaires d'Adrien Waroquier, écuyer de cuisine du duc de Mayenne, décédé en l'hôtel de La Roche, un sol ; — de Marie Lingat, femme de Melchior Regnault, contrôleur des tailles à Soissons, une somme de 50 livres destinée à l'achat de linge. — Réparation d'une brèche au cimetière, etc.

479. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1591-1592. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit 30 sous des exécuteurs testamentaires de Delatour, capitaine du château de Saint-Aubin. — L'habillage du chanvre coûtait 8 deniers la livre ; l'aune de toile pour teinture, 2 sous ; la façon : de cent bottes d'échalas, 15 sous ; d'un cent de perches, 3 sous ; le tonneau de vin valait 25 écus ; le lot de sel, 11 sous 6 deniers ; le pichet : de pois, 36 sous ; de fèves, 28 sous, etc.

480. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1592-1593. — Comptes. — Les honoraires du médecin de l'Hôtel-Dieu étaient d'un écu. — La façon de vingt aunes de toile coûtait 61 sous 6 deniers tournois ; le pichet de pois, 50 sous ; l'essin de fèves, 1 écu 20 sous ; le lot d'huile, 20 à 23 sous ; le minot de sel, 3 écus. — Réparations faites au tronc de la chapelle et à la toiture de l'Hôtel-Dieu, etc.

481. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptes. — Sœur Jeanneton, mère

de l'Hôtel-Dieu, meurt le 26 mai 1594. — Réparations de maçonnerie faites à la ferme de Sainte-Geneviève et à la toiture de la ferme de Mercin. — Le muid de chaux valait 3 écus ; cinq pichets de chaux coûtaient 26 sous, etc.

482. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptes. — Sœur Guillemette Guillaume, mère de l'Hôtel-Dieu, meurt le 9 novembre 1594. — L'épidémie sévit à Soissons. — Réparation des verrières de la chapelle de l'Hôtel-Dieu par Jérôme Le Sour, verrier. — Une lanterne coûte 12 sous ; une corde de bois, 2 écus 4 sous ; l'essin d'orge, 1 écu, etc.

483. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1595-1596. — Comptes. — La façon de l'aune de toile de chanvre est de 3 sous ; la mise en œuvre d'un sac de plâtre coûte 12 sous ; le quarteron de fourrage vaut 21 sous 8 deniers ; l'essin d'avoine, 30 sous ; celui de seigle, 4 livres. — L'Hôtel-Dieu consomme 7 muids de grains, etc.

484. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1596-1597. — Comptes. — Les recettes en argent s'élevèrent à 1882 écus 57 sous 11 deniers tournois ; — les dépenses, à 1957 écus 2 sous 9 deniers obole tournois. — La queue de vin valait 14 écus ; — trois paires de sabots coûtaient 3 sous 6 deniers ; — deux aunes de drap noir, pour faire des chausses aux religieuses, 16 livres 15 sous, etc.

485. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1597-1598. — Comptes. — Le muid de vin valait 1 écu 13 sous ; — la façon de six aunes de toile, 15 sous. — L'Hôtel-Dieu payait deux cordes à puits 30 sous. — Les dépenses en argent de l'Hôtel-Dieu étaient de 1425 écus ; — les recettes, de 1363 écus 15 sous 10 deniers tournois, etc.

486. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1598-1599. — Comptes. — La paire de souliers de religieuse coûtait 35 sous ; celle de pantoufles, 35 sous ; une écrive à pressoir, 5 écus ; le muid de vin, 8 écus 10 sous ; un porc 4 écus. — Les honoraires du receveur étaient de 10 écus, etc.

487. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1599-1600. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu donne « à » une pauvre fille que l'on doutoit estre possédée, pour » aller à Liesse, par le commandement de Messieurs, » 20 sous. — Le muid de vin valait 3 écus 30 sous. — Les recettes de la maison étaient de 1093 écus 25 sous 5 deniers tournois ; — la dépense, de 1059 écus 1 sous 11 deniers, etc.

488. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1600-1601. — Comptes. — Mort de Nicole, religieuse de l'Hôtel-Dieu. — Une robe pour la mère ou supérieure coûte 5 écus 30 sous. — Les honoraires de Pierre Charton, médecin, sont de 2 écus. — Le muid de vin vaut 3 écus, etc.

489. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1601-1602. — Comptes. — La ferme de Sainte-Geneviève était louée, pour 12 ans, moyennant 6 muids de méteil, 1 d'avoine, 1 essin de pois et 1 essin de fèves, mesure du quartier l'évêque, rendus au grenier de l'Hôtel-Dieu. — Le fermier fournissait un essin de feuilles de lierre pour servir le jour de Pâques « à semer » devant le *corpus domini* en l'église cathédrale de Soissons. — Melchior Regnault, conseiller au siège présidial, devait une rente annuelle de 6 écus 15 sous à l'Hôtel-Dieu, etc.

490. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1602-1603. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de l'exécuteur testamentaire de Moïse Cavenet, chapelain du chapitre de Reims, 60 sous tournois ; — de la duchesse de Mayenne, 60 sous ; — du cardinal de Gondi, 12 livres tournois ; — donne à une pauvre fille possédée, 10 sous tournois ; — même somme « à une femme de » Crouy, qui avoit visage gasté, pour s'en retourner à » son village ; » — à Pippelart, libraire à Soissons, « pour la parpaie d'un messel qu'il auroit rellié pour » ledit Hostel-Dieu, » 20 sous ; — « à ung menuisier » pour ung tableau de bois qu'il auroit fait pour mettre » les règles de la maison, » 10 sous tournois ; — « à » celluy qui auroit coppié et mis au net lesdites règles, » 30 sous tournois, etc.

491. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1603-1604. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu fait enterrer

25 cadavres dans le courant de l'année ; paie 30 livres au chapelain de la maison pour avoir chanté en la chapelle de l'Hôtel-Dieu « par chacun sabmedy, dimanche, » jours de festes solennelles et de commandement, les » messes, vespres à nottes, par ordonnance des abbé et » prieur de Saint-Victor, de Paris, réformateurs désignés » par le Parlement. » — La pitance des religieuses était de 350 livres 16 sous. — Confection d'un grand bac de pierre dure pour faire le verjus, etc.

492. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1604-1605. — Comptes. — Une aune de drap noir pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu coûtait 110 sous ; — une demi-pièce de drap gris de quatorze aunes moins un quart, « pour rabiller les petits enfants orfellins et » nécessité des religieuses, » 31 livres 4 sous ; — la pension d'un petit enfant trouvé était de 40 sous par mois. — Mort de la supérieure des religieuses. — Rétablissement de la maçonnerie et de la couverture de la ferme de Noyant. — Les religieuses recueillent, dans leurs quêtes faites aux villages, 150 livres d'étoupes de chanvre, etc.

493. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1606-1607. — Comptes. — Geneviève Malin, de la paroisse de Saint-Germain, donne, au jour du jubilé, 3 décembre 1606, quatre petits *boudiers* pour couvrir les pauvres ; Gervais Lefebvre, exécuteur testamentaire de Nicolas Rousselle, 20 aunes de toile de chanvre dont on fait six draps pour les pauvres ; François Duruy, « marignier, » 20 sous légués par sa femme. — Le produit des quêtes du jubilé, faites le premier dimanche des Avents par les paroisses, et des dons en la table des reliques, s'élève à 17 livres 9 sous. — L'Hôtel-Dieu achète à la foire de Soissons, « par l'avis de Mes- » sieurs, une douzaine de bonnets de laine blanc pour » servir aux pauvres à les affuler. » — Deux paires de sabots destinées aux deux servantes de la maison coûtent 8 sous, prix d'une autre paire achetée pour le vacher. — L'Hôtel-Dieu donne 30 sous tournois à Rolin Huat « pour » avoir mené un pauvre homme tourmentez de l'ennemi » à Arcy-Sainte-Restitue, » etc.

494. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1607-1608. — Comptes. — Sœur Marie, mère, achète, moyennant 21 sous tournois, « la frize rouge et » la passementerie nécessaires pour se faire un corps. »

— L'Hôtel-Dieu donne à Pasques Pion, « jeune homme » cousturier, » 20 livres pour l'apprentissage de Thousaine, « paouvre fille mise en cousture, » et en outre 20 sous tournois pour les « *scizeaux* » et entrée en apprentissage. — Mort de Jeanne Oblet, religieuse. L'Hôtel-Dieu donne 45 sous tournois au menuisier pour le *luseau*; un luminaire de six torches de douze onces pièce, un autre luminaire d'une livre et demie, deux cierges de quatre onces pièce, 6 livres 10 sous; les gens d'église, porteurs de corps et de torches, reçoivent 70 sous tournois. L'Hôtel-Dieu paie à Hottetlet, curé, 18 livres d'honoraires de neuf hautes messes et de seize basses messes pour le service de la défunte. Le côutre et le sonneur reçoivent, pour leurs droits, 4 livres 10 sous. — La façon de l'aune de serviette coûte 5 sous, etc.

495. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1609-1610. — Comptes de Jean Herlin. — Les religieuses et servantes consomment 14 muids 8 essins de blé pour leur nourriture. — L'Hôtel-Dieu consacre 4 essins de blé au pain de « la Joie Saint-Nicolas, » 2 muids de froment au chapelain de la Madeleine, moitié moins au curé des Fonds, pour les messes et services à l'Hôtel-Dieu. — Cette maison vend 9 livres un poulain; 12 livres, une vieille vache; une livre, un essin d'avoine; elle paye 10 livres 16 sous six paires de souliers de religieuses. — Rétablissement de l'égoût de l'Hôtel-Dieu, etc.

496. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1610-1611. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit 10 livres de Noël Hombert, exécuteur testamentaire de « Blance Foucart, » femme d'Olivier Cuquillet; — vend un jeune veau 4 livres; — une vache 30 livres; — achète 3 sous une paire de gants destinée à sœur Jacqueline; — donne à Nicolas Potel 100 sous pour la façon de quatorze aunes de toile de lin; — autant à Benoit Daussy pour celle de trente-sept aunes de toile d'étaupe. — Le filage de l'étaupe coûtait 30 deniers la livre; — l'essin de son, 12 sous, etc.

497. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1611-1612. — Comptes. — L'abbesse de Notre-Dame de Soissons donne 10 essins de blé à l'Hôtel-Dieu; — Robert Huguet, chantre et chanoine, 6 essins. — Herlin, grenetier du chapitre, livre 5 essins de blé pour une amende à laquelle Michel Corrad, chapelain de l'église de Reims, a été condamné par l'official du cha-

pitre. — La même maison reçoit de Jacques Roger, religieux de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, 18 livres, au nom de Jean Delafontaine, son confrère; — de Nicolas Labouret, pareille somme, « en considération » d'un petit enfant qui y a été mis; — d'Olivier, aumônier du duc de Mayenne, 30 livres tournois, le 4 novembre 1611. — L'Hôtel-Dieu fait enterrer cinquante-cinq pauvres dans le courant de l'année. — Le maillet à fendre du bois coûte 4 sous; l'essin de cendres, 10 sous; le millier de fagots, 12 livres 10 sous, etc.

498. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1612-1613. — Comptes. — Le lot d'huile à brûler coûte 14 sous; le demi-minot de sel, 6 livres 13 sous 4 deniers; un hoyau, 13 sous; la façon de l'aune de toile, 2 sous 6 deniers à 3 sous; la somme de bois de quartier, 8 livres; une grande voiture de charbon de bois, 8 livres 12 sous, etc.

499. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1613-1614. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu paie 14 livres 8 sous huit paires de souliers de religieuses; 3 liv., une voiture de bois; 8 sous, une de charbon; 42 sous, cent fagots; 38 sous, deux châssis d'osier; 8 sous, une faucille; une livre, pour délivrer une femme enceinte; 6 sous, deux bottes de genévrier; 3 sous, la façon d'une aune de toile, etc.

500. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1614-1615. — Comptes. — L'habillage de 257 livres de chanvre et d'étoupes coûte 6 livres; la façon de trente aunes de toile, 4 livres 10 sous; le cent de fourrage, 70 sous; le lot d'huile de navette, 16 sous; la botte de genévrier pour aérer (pertreau pour herier), 3 sous; la paire de paniers à baudet, 14 sous; la botte de lattes, 6 sous, etc.

501. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1617-1618. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit en don de l'abbesse de Notre-Dame 10 essins de blé; — de Thévenin, chanoine et conseiller au présidial, 7 essins; — de Dubois, neveu du chantre, 36 livres; — de Hoyne, exécuteur testamentaire de Bertin, vicaire chanoine de Soissons et doyen du chapitre de Saint-Wast, 100 sous; — de la veuve de Desmarest, laboureur, 62 livres. — Réparations faites à la galerie et aux combles de la

chambre des comptes de l'Hôtel-Dieu. — Inventaire des grains, vins, linges et vases de cette maison, etc.

502. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1618-1619. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu fait recette de 100 livres tournois données par « Sa Majesté » estant en cette ville ; » — du chancelier, 14 livres 8 sous ; — de Duvert, garde des sceaux, 7 livres 10 sous ; — de Gérard Huger, procureur du Roi, tuteur des enfants d'Henri Pipelart, 9 livres ; — des exécuteurs testamentaires de Regnault, archidiacre de La Rivière, 30 livres, etc.

503. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1619-1620. — Comptes. — Dourdonnais, chanoine, légue à l'Hôtel-Dieu 548 livres et lui donne 12 essins de blé. — Les époux Gondelieu donnent au même établissement 12 essins de blé. — Réparations faites aux combles dudit Hôtel-Dieu. — Trois voitures de charbon de bois coûtent 20 sous ; — un bât à baudet vaut 30 sous, etc.

504. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1620-1621. — Recettes d'amendes prononcées par l'official contre les curés de Berneuil, de Braine, de Chartreuse et de Saconin. — La façon de 228 aunes de toile coûte 31 livres 1 sou 6 deniers ; — une voiture de charbon de bois, 10 livres ; — un millier de fagots, 20 livres ; — un muid d'avoine, 25 livres, etc.

505. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1621-1622. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu donne à une fille, pour aller quêter des chanvres, 16 sous. — Paul Lhermite, écolâtre, meurt en 1621, laissant à l'Hôtel-Dieu 50 livres pour achat de meubles. — Le muid de son (gruy) coûte 12 livres ; — celui d'avoine, 30 livres ; — la façon de 26 aunes de toile à serviettes, 6 livres 10 sous ; — de 31 aunes de toile d'étoupe, 77 sous 6 deniers ; — le lot d'huile, 14 sous, etc.

506. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1622-1623. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Dorelans, exécuteur testamentaire de Pierre Tassin, 50 livres ; — de celui de Marguerite Martin, 100 livres ; — de Simon Morin, 6 livres. — Le muid de blé, mesure

d'Oulchy-le-Château, coûte 50 livres ; celui d'avoine, 27 livres. — L'Hôtel-Dieu donne à Pierre Patier, potier d'étain, pour avoir changé de l'étain et refait la cloche à faire des eaux, 52 sous. — Entretien 5 vaches, 1 petit bœuf, 1 veau, 13 porcs, tant grands que petits, etc.

507. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1624-1625. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Jean Helin, doyen, exécuteur testamentaire de Paul Chefdeville, 20 livres ; — des héritiers de Delafontaine, curé de Breuil-sur-Saconin, 6 livres ; — des héritiers de Françoise Daubencourt, morte à l'Hôtel-Dieu, 10 livres ; — de ceux du curé de Saint-Quentin, 3 livres. — Le lot d'huile coûte 17 sous ; — le millier de fagots, 32 sous 6 deniers ; — une civière, 8 sous. — La contagion sévit à Soissons, etc.

508. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1625-1626. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit des héritiers de Nicolas Visinier 300 livres tournois ; — des exécuteurs testamentaires de Louis Colard, 30 livres ; — de Samson Berlette, chanoine, exécuteur testamentaire de Pierre Hubert, chanoine, 60 sous. — Inhumation de 55 pauvres au cimetière de l'Hôtel-Dieu. — L'apprentissage de Jean Galland, serviteur de l'Hôtel-Dieu, au métier de savetier, coûte 20 livres ; — le chapeau du vacher, 40 sous ; — une bassinoire, 36 sous ; — une faucille, 4 sous, etc.

509. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1626-1627. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de Jeanne Lemaire, femme de Jean Delahaie, habitant de Crécy-au-Mont, 60 sous, à la charge de faire célébrer pour lui une messe basse ; — des héritiers de M^{me} Turlutte, 10 livres ; — de Nicolas Bonzière, chanoine, et de Nicolas Regnault, exécuteurs testamentaires de Samson Berlette, 60 sous tournois ; — de Jean Coquebault, exécuteur testamentaire de Claude Levigneux, 15 livres, etc.

510. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1627-1628. — Comptes. — Le muid de seigle vaut 38 livres ; celui d'avoine, 30 livres ; celui de charbon, 28 sous ; la demi-livre de sucre, 11 sous ; la saignée, 10 sous ; le demi-lot d'huile, autant. — Travaux et répa-

ration de maçonnerie faits à la ferme de Chacrise ; — à la couverture du grand comble de l'Hôtel-Dieu, miné par les grands vents, et à ceux des fermes de Sainte-Geneviève, de Noyant et de Mercin. — Nettoyement de l'égoût souterrain de l'Hôtel-Dieu, depuis le coin du Bonnet-Rouge « jusqu'à la fin d'icelui, qui est attenant » du vieil fossé de la ville, anciennement le vieil fossé » des Arquebuses, » etc.

514. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1628-1629. — Comptes. — Deux rouets à filer, avec les quenouilles et bobineaux, coûtent 30 sous; deux hoyaux, 18 sous; le cent de fagots, 52 sous. — L'Hôtel-Dieu donne « à Berthelemy Minouflet, pour » avoir peint en couleur de bois une grande croix et » quatre autres petites, pour servir à la bénédiction du » cimetière, » 12 sous; — à Pierre Binart, maçon, pour avoir fait audit cimetière un piédestal de pierres de taille pour poser la croix, 10 livres, etc.

512. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1629-1630. — Comptes. — Le muid de seigle, mesure d'Oulchy-le-Château, vaut 41 livres 5 sous; celui de blé, 48 livres; la livre de viande de bœuf, 2 sous; celle de mouton et de veau, 3 sous 6 deniers; la livre de pruneaux, 2 sous; le millier de fagots, 25 livres 2 sous; celui de charbon de bois, 24 sous, etc.

513. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1630-1631. — Comptes. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu par Jean Ferin, laboureur, et Marguerite de Wailly, sa femme, de biens, meubles et immeubles, et notamment de maison sise à Soissons, de terres sises à Saint-Mard, Bucy-le-Long, Terny-Sornny, de bois situés à Margival, et de surcens audit Terny-Sornny. — Le bât à baudet coûte 35 sous; la journée de paveur, 15 sous; le muid de son, 13 livres; la façon d'une aune de toile de chanvre, 3 sous. — L'Hôtel-Dieu possède un calice doré avec sa patène, un autre calice avec sa patène dorée; deux buirettes faites par ordre de Marie Ancelin, avec une paix et deux cuillères d'argent, etc.

514. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1631-1632. — Comptes. — La livre de chanvre valait 5 sous; la façon de l'aune de toile, 3 sous; la livre de pruneaux, 20 deniers; l'essin de gros pois,

8 livres; celui de fèves, 4 livres; le lot d'huile de noix, 18 sous tournois. — Rétablissement de la croix de la chapelle de l'Hôtel-Dieu. — Acquisition de deux réchauds de cuivre neufs, moyennant 64 sous, etc.

515. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1632-1633. — Comptes. — Inhumation de 38 cadavres au cimetière de l'Hôtel-Dieu. — Le filage de la livre de chanvre coûte 4 sous; celui de la livre d'étope, 2 sous 6 deniers; le bât à baudet, 34 sous; le pichet de chaux, 6 sous; la bodelée de charbon, 15 sous; un tablier de toile, 23 sous, etc.

516. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1633-1634. — Comptes. — Deux hottées de pommes, achetées le premier jour de carême, coûtent 17 sous. — Un âne vaut 9 livres; un veau, 6 livres. — L'Hôtel-Dieu reçoit 90 livres, complément de 135, de la pension d'un an de probation d'Esther de Héricourt, fait à l'Hôtel-Dieu et expirant le 17 juillet. — Une civière de bois coûte 8 sous; un essin d'orge, 28 livres; un essin de son, 13 sous, etc.

517. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1634-1635. — Comptes. — La livre de gros pruneaux coûte 12 deniers; celle de gros pruneaux blancs, le double; le lot d'huile, 20 sous; le cent de fagots, 55 sous; une « buyre » d'airain pour arroser le jardin, 9 livres; la nourriture d'un enfant en nourrice pendant dix mois, 35 livres, etc.

518. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1635-1636. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu donnait 4 livres par mois à une nourrice. — L'accouchement de deux femmes de soldats de l'armée, conduites le 1^{er} octobre 1635 par de Vignolle, coûte 2 livres; — la façon d'une aune de toile de chanvre, 4 sous; de celle d'étope, 3 sous. — Les recettes en argent sont de 4,700 livres 16 sous 7 deniers; les dépenses, de 4,450 livres 5 sous 10 deniers, etc.

519. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1636-1637. — L'Hôtel-Dieu reçoit 12 livres de Jean Regnault, curé de Parcy, exécuteur testamentaire de Pierre Regnault, curé et doyen de Berzy; — même

somme de De Lassault, théologal, exécuteur testamentaire de Pierre De Lassault, doyen du chapitre. — « A esté » païé 20 sous à un trompette, qui estoit blessé, venant » de l'armée du Roi, le 5 novembre 1636, pour l'aider à » gagner son pais. » — Le muid d'avoine valait 55 livres, etc.

520. (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1637-1638. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu donne 35 sous à un boucher pour tuer sept porcs ; — 28 sous pour châtrer six cochons et un ânon ; — 7 sous par pied de gouttière ; — 82 livres 8 sous pour cinq muids d'avoine ; — 14 sous pour trois mains de grand papier destiné aux châssis de la cuisine, etc.

521. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1638-1639. — Comptes. — M. Cahier laisse en mourant 20 livres à l'Hôtel-Dieu. — Réparations faites à la toiture de la ferme de Sainte-Geneviève. — L'essin de plâtre coûte 12 sous ; le millier de tuiles, 10 livres. — Les honoraires du médecin de l'Hôtel-Dieu sont de 30 livres ; ceux du chirurgien, de 152 livres, etc.

522. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1639-1640. — Comptes. — « Pour le convoy et » enterrement de sœur Jehanne La Vieille, fait le 10 » mai 1640, a esté payé, tant aux chappelains et autres » hommes d'église qui ont pris leur assistance que pour » les petits garçons qui ont porté les torches, la somme » de 30 sols. » — Le sonneur reçoit 100 sous pour ses droits. — L'Hôtel-Dieu achète la livre de pruneaux 2 sous ; le pichet de pois, 40 sous ; celui de fèves, 5 sous ; deux douzaines de cuillères d'étain, 35 sous ; une civière, 12 sous ; une grande poulie de bois de noyer, destinée au puits de la lavanderie, 20 sous ; la somme de bois rondin, 11 livres ; celle de bois de traverse, 14 livres ; le muid de charbon, 32 sous ; le muid de vin, de 30 à 34 livres, etc.

523. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1640-1641. — Comptes. — Le muid de seigle vaut 37 livres 10 sous ; celui d'avoine, 36 livres ; la livre de lard, 4 sous ; celle de bœuf, 3 sous ; un veau, 8 livres ; le pichet d'orge, 25 sous ; une grande marmite à cadenas, 6 livres ; une civière, 8 sous ; une aune de treillis, 14 sous ; une voiture de chaux, 18 livres. — L'Hôtel-Dieu

donne 6 sous pour saler un cochon ; 30 sous par mois pour nourrir un petit garçon. — Des religieuses de Pontoise entrent à l'Hôtel-Dieu en vertu d'ordonnance de Villarceau, intendant de Soissons, du 16 juin 1641, etc.

524. (Registre.) — In-folio, 427 feuillets, papier.

1641-1642. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu achète le muid de seigle 45 livres ; celui d'avoine, 38 livres ; la viande de veau et de mouton, 4 sous 6 deniers la livre ; celle de bœuf, 3 sous 6 deniers ; l'essin de pois, 60 sous ; celui de son, 14 sous ; un soufflet, 14 sous ; un couteau pour couper les pitances, 20 sous. — L'Hôtel-Dieu donne 30 livres, par reconnaissance, à Dimanche Lorain, pour avoir gardé les vaches et bestiaux pendant trois ou quatre ans, et l'aider à apprendre le métier de save-tier, etc.

525. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1642-1643. — Comptes. — Louis Lamy, tapissier, livre moyennant 230 livres quatre matelas, quatre paillasses et huit couvertures pour les quatre lits des quatre religieuses venues de Pontoise. — L'Hôtel-Dieu achète le muid de charbon 40 sous ; celui de blé, 72 à 81 sous ; celui de seigle, 27 sous ; celui d'avoine, de 40 à 48 sous ; celui de vin, 24 livres ; une futaille de chaux, 100 sous ; le fromage de Hollande, 5 sous 6 deniers la livre ; l'essin de plâtre mis en œuvre, 12 sous ; une paire de chenêts, 4 livres 2 sous ; un tournebroche, 20 sous. — « Le jeudi » 28^e jour du mois de mai 1643, sur le soir, bien tard, pour » douze soldats françois, tant blessés que malades, reve- » nans de Rocroy, l'on acheta chez Jean Homet, » paticier, pour 42 sols de viande pour eux soupper, » attendu qu'il n'y avoit point de chaire à la bouche- » rie, » etc.

526. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1643-1644. — Comptes. — Le muid d'avoine vaut 40 livres ; celui de charbon, 28 sous ; celui de vin, 26 à 28 livres ; la livre de beurre, 5 sous ; celle de chanvre, autant ; celle de chandelle, 8 sous ; celle de veau et de mouton, 4 sous 6 deniers ; celle de bœuf, 3 sous 6 deniers ; le lot d'huile, 23 sous ; celui de chènevis, 20 sous ; le pot de navette, 22 sous ; le millier de fagots, 40 livres, etc.

527. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1644-1645. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu achète,

moyennant 18 livres, une pièce d'étamine pour faire des voiles; 60 sous, un chandelier de poirier; 9 livres, six paires de bas; 12 livres, trois livres et demie de laine pour achever cinq pièces de tapisserie; un châssis d'osier pour les greniers, 100 sous; neuf aunes de treillis pour faire des coiffes aux malades, 13 livres 5 sous; un essin de gros pois, 6 livres 10 sous; un pichet d'orge, 15 sous; une livre de lard, 4 sous 6 deniers; une *essignol*, une paire d'*ellette* et une douzaine et demie de fuseaux, 10 sous, etc.

528. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1645-1646. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu achète trois douzaines de serviettes moyennant 12 livres; un manuel pour administrer les sacrements, 40 sous; six milliers d'épingles, 6 livres; un rideau de serge verte pour le tableau de l'église, 40 livres; un grand missel, 12 livres; six lots de miel, 8 livres 12 sous; sept essins de gros pois, 7 livres; le pichet d'orge, 18 sous; le millier de fagots, 40 sous; le muid de vin, 21 livres; la pièce de vin, 15 livres; la livre de lin, 14 sous, etc.

529. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1646-1647. — Comptes. — Le muid d'avoine valait de 43 à 46 sous; celui de son, 20 livres; celui de vin, de 12 à 20 livres; le lot de miel, 36 sous; celui d'huile de chènevis et de navette, 19 à 22 sous. — L'Hôtel-Dieu donnait 20 sous pour accoucher une femme; — payait la viande de veau et de mouton 4 sous 6 deniers, et celle de bœuf, 3 sous 6 deniers, etc.

530. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1647-1648. — Comptes. — Le cent de fagots de genièvre (pétéreau) coûtait 30 sous. — L'Hôtel-Dieu payait l'essin de gros pois 6 livres; le demi-minot de sel, 20 livres 4 deniers; la chandelle, 8 sous la livre; le muid de vin, 24 livres; la façon de douze aunes de toile pour chemises et tabliers, 4 livres 16 sous; — donnait 1 sou pour l'*habillage* d'une livre de chanvre, etc.

531. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1648-1649. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu achetait un muid de son 13 livres; celui de charbon, 30 sous; un chapon, 15 à 18 sous; une poule, 10 sous; un poulet, 11 sous 6 deniers; l'aune de serge de *Nully* blanche, 4 livres 5 sous; la paire de souliers de religieuse, 52

sous 6 deniers; la chandelle, 8 sous la livre; le lot d'huile de chènevis, 18 sous; cent fagots, 4 livres. — Adrien Vuallé, tisserand à Soissons, reçoit 19 livres 5 sous pour la façon de 35 aunes 1/2 de toile; l'Hôtel-Dieu lui donne 30 sous de récompense et 8 sous pour le vin, etc.

532. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1649-1650. — Comptes. — « A été païé à un major » du régiment de M^r le mareschal d'Oquin-court, la » somme de 189 livres 4 sols, pour faire conserver les » bledz qui estoient dans la cense de Sainte-Geneviève, » et le récompenser du prix d'un cheval et équipage » qu'il avoit perdu gardant ladite ferme; il n'a pas » voulu donner quittance. » — L'Hôtel-Dieu donne 30 livres à Pierre Vuaroquier, tailleur d'habits, pour apprendre à coudre à Madelon, qui avait été nourrie et entretenue à l'Hôtel-Dieu. — Celui-ci donnait un secours de 40 sous par mois pour un enfant à la mamelle; 18 sous pour un berceau d'enfant. — Le muid de froment valait de 139 à 180 livres; celui d'avoine, 46 livres; l'essin de pois, 7 livres; le demi-pichet de fèves blanches, 30 sous. — Marc Rapillard, orfèvre, reçoit 5 sous pour raccommoder deux potelets d'argent, etc.

533. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1650-1651. — Comptes. — « En ladite année 1650, » le 30^e d'aoust, les ennemis parurent au-dessus de » Sainte-Geneviève et mirent le feu dans la cense, au- » quel temps toutes les avoines qui estoient dans le » pays, partie desquelles estoit fauchée et l'autre qui » estoit encore sur le pied, auroient esté prises et enle- » vées tant par les ennemis que troupes françaises, à » cause de quoi les laboureurs n'ont fait aucune récolte » ladite année; ce qui auroit donné subject aux admi- » nistrateurs de faire remise aux laboureurs de leur » redevance, ainsi que tous les aultres particuliers ont » fait... Tout le revenu en avoine dudict Hostel-Dieu, » escheu au jour Saint-Martin 1650, monte à la quantité » de 11 muids 20 setiers 1 pichet 1 tiers, de laquelle quan- » tité ledit comptable n'en a receu aucune chose à cause » des guerres, incursions des ennemis et des troupes fran- » çaises commandées par Messeig^{rs} les maréchaux d'Au- » mont et d'Oquin-court, qui estoient campés avecq » leurs troupes, à la fin du mois d'aoust et septembre » ensuivant, proche les murailles de la ville... Pendant » que l'ennemi mettoit le feu à la ferme de Sainte- » Geneviève, 5 à 6,000 hommes de troupes françaises,

» tant de cavalerie que d'infanterie, commandées par
 » messeigneurs les mareschaux d'Aumont et d'Hocquin-
 » court, se seroient retirés des environs des fossez de
 » ceste ville proche les abbayes de Saint-Médard et de
 » Saint-Crépin-le-Grand, où elles auroient campé assez
 » longtemps, pendant lequel temps on ne pouvoit voitu-
 » rer, à cause desdictes troupes qui pilloient et rava-
 » geoient le pays et prenoient les chevaulx... Une abon-
 » dance d'eau seroit survenue peu de temps après leur
 » décampement, laquelle auroit rompu tous les chemins
 » et empesché la liberté de voiturer, » etc.

534. (Registre.) — In-folio, 446 feuillets, papier.

1651-1652. — Comptes. — Le muid de blé vaut
 54 écus; celui de vin, 36 à 38 livres; le setier d'orge,
 40 livres; l'essin de chaux, 25 sous; la façon de 32 aunes
 de toiles, 60 sous. — L'Hôtel-Dieu reçoit en don de l'ab-
 baye de Notre-Dame de Soissons, 12 essins de blé et 54
 setiers de méteil; — du principal du collège, 3 essins
 et 5 pichets de blé. — Il fait recouvrir les bergeries de
 la ferme de Sainte-Geneviève qui avaient été incendiées,
 et raccommoder un calice par Pierre Estocart, orfèvre,
 moyennant 30 livres 6 deniers.

535. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1652-1653. — Comptes. — Le cardinal Mazarin donne
 à l'Hôtel-Dieu deux demi-pistoles d'Espagne valant 10
 livres 16 sous; — Saint-Jean, aumônier de la Reine,
 une pistole; — Jacques Jorien, chanoine, 600 livres; —
 Nicolas Leclerc, bourgeois, 30 livres; — Leroy, bour-
 geois, un écu d'argent valant 3 livres 6 sous. — Ledit
 établissement reçoit des exécuteurs testamentaires
 d'Artus de Beine, chanoine, 550 livres; de ceux d'An-
 toine Capette, 16 livres. — Le muid de vin vaut 16 livres;
 — cent bottes de foin coûtent 10 livres.

536. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1653-1654. — Comptes. — La nourriture d'un petit
 enfant trouvé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu coûte 100
 sous par mois; — la livre de sucre venant d'Amiens,
 31 sous; — celle de chandelle, 11 sous; — le tonneau
 de vin, 54 livres; — la marnoise de vin, 13 livres; —
 l'essin de pois, 6 livres; — celui de fèves, 4 livres
 15 sous. — L'Hôtel-Dieu achète, moyennant 13 livres
 10 sous, cent livres de pruneaux; — 30 lots d'huile de
 navette, 52 livres; — reçoit une somme de 1800 livres
 léguée par Philippe Pépin, archidiacre de Soissons, etc.

537. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1655-1656. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit des
 héritiers de Nicolas Duvivier, chanoine et écolâtre, mort
 le 15 février 1633, un don d'un muid 12 essins et un
 pichet de froment, de 12 essins de méteil et de 4 essins
 1 pichet de seigle; — de ceux de la baronne de Couvron,
 en vertu du testament de celle-ci, deux pièces de toile.
 — De Corcy, libraire, reçoit 20 sous pour refaire les
 bréviaires de la sous-mère et de sœur Angélique. —
 L'Hôtel-Dieu achète 8 sous la livre de lard; 30 livres, la
 pièce de vin; 34 livres, la marnoise de vin; 7 livres, le
 minot de sel; 40 livres, 1000 fagots; de 48 à 50 livres, le
 muid d'avoine; — dépense 6 sous pour faire reteindre
 le drap des morts.

538. (Registre.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1658-1660. — Comptes. — Guillaume Faurin, blan-
 chisseur à La Ferté-Milon, reçoit 12 livres 5 sous pour
 le blanchissage de 80 aunes de toiles. — Jean Piquet,
 tisserand à Soissons, 14 livres pour la façon de 30 aunes
 de toile. — Une pelle à four coûte 70 sous; une lampe
 d'étain, 16 sous; un rituel, 60 sous; un porc, 16 à 25
 livres; un bonnet de laine à l'usage de religieuse, 15
 sous; une paire de pantoufles pour la mère, 35 sous; la
 paire de chaussons de laine, 20 sous: celle de bas,
 35 sous.

539. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1660-1661. — Comptes de Jean Freret, archidiacre,
 receveur grenetier, et de François Delaclef, notaire
 royal, receveur argentier. — L'Hôtel-Dieu reçoit 79
 muids 5 essins un quart de pichet et un picotin de blé,
 et en consomme 21 muids 23 essins et un pichet. — Il
 achète 34 douzaines de pain à chanter, moyennant 4
 livres 5 sous; un antiphonaire, 33 livres; 75 pots d'huile,
 82 livres 10 sous; un muid de vin, 16 livres. — « Le 29
 » septembre 1661, j'ai donné à sœur Saint-Jean et sœur
 » Saint-François 100 livres pour aller à Paris, suivant
 » l'obédience de MM. du chapitre, pour faire panser ung
 » mal à l'œil de sœur Françoise. — La journée du
 tailleur est de 25 sous, etc.

540. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1662-1663. — Comptes. — Une grande marmite
 de cuivre rouge, garnie de son couvercle, coûte 22 livres;
 un pichet de pois, 53 sous; un demi-muid d'huile,

55 livres ; le muid de vin, de 20 à 23 livres ; une grande bière pour porter les malades, 50 sous. — L'Hôtel-Dieu achète, moyennant 7 livres 4 sous, 32 livres de chanvre, dont l'habillage est en outre de 60 sous. — Le produit des quêtes s'élève à 75 livres 10 sous 4 deniers, etc.

541. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1663-1664. — Comptes. — Le muid de méteil vaut de 78 livres à 28 écus ; celui d'avoine, de 40 livres à 18 écus, mesure du quartier l'Évêque ; celui de seigle, de 21 à 23 écus ; un porc, de 18 à 28 livres 10 sous ; un essin de petits pois, 10 livres 10 sous. — « Païé le 13 » septembre 1663, 20 livres 10 sous, pour le voiage fait » à Notre-Dame-de-Liesse par la mère Saint-Jean et » sœur Marie Gervaise, et se sont séjournées quatre » jours avec un chartier, suivant l'obédience de MM. du » chapitre. » — Le lessivage du linge de l'Hôtel-Dieu coûte 26 livres 4 sous 6 deniers. — Les honoraires de Lebas, chirurgien, sont de 60 livres ; ceux du médecin s'élèvent à 40 livres.

542. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1664-1665. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Cornu, notaire à Neuilly-Saint-Front, 40 livres, pour une amende adjugée par le juge de Rozet-Saint-Albin contre les garçons de Billy-sur-Oureq ; — de Neuville, receveur de la fabrique de Saint-Quentin, 41 livres 10 sous ; — de François Desguisé, curé de Leury, 150 livres ; — de Morlier, chanoine, exécuteur testamentaire de Charpentier, chanoine, 75 livres. — La façon de l'aune de toile est de 15 sous ; — le prix du demi-muid de vin varie de 11 livres 10 sous à 15 vres.

543. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1665-1666. — Comptes. — 17 muids 18 essins de blé, mesure de Soissons, équivalent à 20 muids 17 essins du quartier l'Évêque. — L'Hôtel-Dieu achète un essin de pois, 8 livres ; deux couvertures jaunes, 23 livres ; un cochon gras, 28 livres ; un demi-muid de vin, 11 livres 6 sous ; une marnoise de vin, 33 livres ; 50 sommes de bois, 753 livres 5 sous. — « A la veuve Pourcel, pour » 51 solz, pour le souppé envoyé aux enfans de cœur, » à cause du service de la reine mère le 1^{er} février », etc.

544. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1666-1667. — Comptes. — Le fermier de Sainte-

Geneviève fournit encore le lierre que le coute de l'église de Soissons répand devant le Saint Sacrement durant la procession qui se fait en ladite église le jour de Pâques, avant le *Te Deum* des matines. — 4,400 fagots coûtent 176 livres ; 39 muids de charbon, 70 livres 4 sous ; trois muids et demi d'avoine, mesure de Soissons, 100 livres. — Duchesne, chevalier du guet, donne aux pauvres 10 livres. — Les officiers du régiment d'Orléans versent 91 livres 10 sous pour les soldats malades à l'Hôtel-Dieu, du 1^{er} janvier au 10 mai.

545. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1667-1668. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu fait enterrer, dans le courant de l'année, 255 cadavres ; — il fait blanchir, à la chaux, le dortoir des trois religieuses qui se retirent à Sainte-Geneviève, le 7 avril 1668, avec la mère Saint-Jean. — Des servantes soignent les malades ; chacune d'elles reçoit de 8 à 10 sous par jour. — 93 livres de pruneaux coûtent 9 livres 10 sous ; deux muids de vieux vin, 51 livres ; trois marnois de vieux vin, 45 livres ; 1,400 gros fagots, 74 livres. — L'Hôtel-Dieu fait réparer le clocher de l'église de Fossoy.

546. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1668-1669. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu distribue pour la *jouïe* Saint-Nicolas, à chaque chanoine, un pain de 32 onces. — Il reçoit 78 livres 10 sous des maire, gouverneurs et échevins de Soissons ; 200 livres pour les couchettes, draps et couvertures fournis aux malades atteints de la maladie contagieuse. — Le raccommodage d'un missel coûte 50 sous ; le lavage du linge, 44 livres 13 sous ; le millier de tuiles, 11 livres ; l'enlèvement d'un tombereau de décombres, 4 sous ; le muid de vin, de 30 à 39 livres ; une couverture, 18 livres.

547. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1669-1670. — Comptes. — Guinet, prévôt du chapitre cathédral, donne 12 essins de méteil ; l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, 24 essins et 18 livres 8 sous. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Cahier, exécuteur testamentaire de Claude Letanneur, 40 livres ; — de Durand, avocat, 6 livres ; — de Bellevillé, 60 livres. — Un cribleur gagne 20 sous par jour. — L'Hôtel-Dieu achète 40 livres de chanvre, 8 livres ; cent tuiles, 20 sous ; une marnoise de vin blanc, 20 livres 15 sous ; deux muids de vin, 45 livres 5 sous ; un muid de seigle, 30 livres ; un muid

d'avoine, 33 livres. — Claude Leprestre, tourneur de blanc bois, reçoit 6 livres pour quatre couchettes, etc.

548. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1670-1671. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit, le 20 octobre 1670, de sœur Sainte-Madeleine, religieuse, 200 livres provenant de la solde des soldats malades du régiment du Roi ; — de la mère de Dubois, religieux de Saint-Léger de Soissons, 30 livres. — Le ramonage de cinq cheminées coûte 20 sous ; l'enterrement de 64 cadavres, 6 livres 8 sous ; le minot de sel, 7 livres ; la marnoise de vin blanc, 26 livres ; le muid de vin, 19 livres 12 sous ; le sciage de 35 toises et 4 pieds de bois, 107 sous ; le millier de tuiles, 40 livres. — Le salaire journalier d'une femme est de 5 sous ; d'un cribleur de grains, 20, etc.

549. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1671-1672. — Comptes. — Le muid de seigle vaut 30 livres ; le baril de miel, 6 livres ; le cent de fagots, 105 sous ; le muid de vin, 16 livres. — 13 faitières coûtent 39 sous ; 300 livres de pruneaux, 37 livres 10 sous ; 36 sommes de bois, 464 livres. — L'Hôtel-Dieu reçoit 400 livres, à cause des malades des régiments de Picardie et de Souche ; — 150 livres d'Huberlan, exécuteur testamentaire de Duport ; — 6 livres de Pépin, chanoine, exécuteur testamentaire de de Soucy ; — 50 livres de Marie Pouillet, exécutrice testamentaire de Marie Pinot, etc.

550. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1672-1673. — Comptes. — Le pot d'huile vaut une livre ; un cochon, 16 à 20 livres. — L'Hôtel-Dieu consomme 16 muids 17 essins 1 pichet de blé. — Il reçoit un muid de méteil, légué par Delalain ; deux muids de froment, légués par Antoine Rousseau, chanoine. — Guinet, prévôt du chapitre, donne à cet établissement 18 essins de seigle ; l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, 16 essins, etc.

551. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1673-1675. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de M^{me} Deligny, 30 livres pour deux années de loyer d'un grenier au-dessus de la chambre des comptes ; — la somme de 3000 livres empruntée à Symon, trésorier de France, « pour estre employée à rebatir la chapelle

» dudit Hostel-Dieu » ; — de la mère, 330 livres, ordonnées par le Roi, aux pauvres ; — de Guinet, prévôt du chapitre, 30 livres. — Le muid d'avoine vaut 40 livres ; celui de méteil, 48 ; celui de vin, 34 livres ; ; un câble, 30 livres ; un cochon, de 15 à 18 livres. — Les gages d'une servante sont de 36 livres par an ; ceux d'une garde-malade, de 13 livres 10 sous par mois. — 80 livres de pruneaux coûtent 12 livres ; 250 livres de viande, 1430 livres ; deux grands couteaux, 40 sous ; 48 muids de charbon, 110 livres 16 sous.

552. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1675-1677. — Comptes. — L'évêque de Soissons donne à l'Hôtel-Dieu 12 essins de méteil ; — Guinet, prévôt du chapitre, 18 essins de seigle ; — l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, 16 essins de seigle. — Le demi-muid de verjus coûte 11 livres ; un cochon gras, de 27 à 33 livres ; le lot de lait, 5 sous ; celui d'huile, 20 sous ; la journée du jardinier, 10 sous ; la livre de lard, 4 sous la somme de bois rondin, 13 livres ; la blanchissage de 42 aunes de toile, 6 livres ; l'essin de ciment, 7 sous ; le tombereau de terre, 28 sous. — L'Hôtel-Dieu se procure, le 9 août 1676, moyennant 40 sous, chez Jean Pellicart, marchand libraire et imprimeur, un livre blanc pour écrire le nom des pauvres. — Ledit Pellicart reçoit, le 19 septembre suivant, 60 sous pour la reliure de cinq livres en veau destinés aux religieuses ; 30 sous pour avoir imprimé les billets de layettes de la chambre des comptes.

553. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

1677-1679. — L'Hôtel-Dieu achète un cochon gras, 26 livres ; six minots de sel, au prix du marchand, 42 livres ; deux muids de vin, 29 livres 5 sous ; une marnoise de vin, 20 livres. — L'entretien de la fontaine coûte 10 livres par an ; le sciage de 68 toises de bois, 70 sous ; le charroi de deux tombereaux de sable, 16 sous ; celui de quatre voitures de pierres, 6 livres. — L'Hôtel-Dieu fait enlever huit tombereaux d'immondices. — Bruncamp, notaire, reçoit 30 sous pour la levée du testament d'Anne Fontaine, etc.

554. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1679-1682. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Lemaire, doyen du chapitre, exécuteur testamentaire de Lassault, son prédécesseur, 125 livres ; — de Dutour, avocat, de Marquette, Pioche et Aguet, exécuteurs tes-

tamentaires de Guinet, prévôt du chapitre, 1700 livres. — « Ledit jour, 18 mars 1680, reçu par les mains des » religieuses de l'Hostel-Dieu, de don fait par le Roi et » la Reine et Messieurs de la Cour, lorsque Sa Majesté a » passé en cette ville pour le mariage de Monseigneur le » Dauphin, 671 livres en or, sur quoi il s'est trouvé 40 » sols de perte pour l'or léger, outre laquelle il y a une » pièce rognée de valeur environ de 8 livres. » — Le 14 octobre 1681, reçu du Roi 20 louis d'or, sur quoi il s'en est trouvé un faux, 209 livres. — L'Hôtel-Dieu donne au chirurgien, pour couper le bras à un soldat, 100 sous ; — pour accoucher une femme, 30 sous ; — pour trépaner un homme, 100 sous ; — pour ouvrir le côté à une femme enceinte, 100 sous, etc.

554. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1682-1685. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu paye, en 1682, 10 sous deux terrines pour l'apothicaire ; — 34 livres le muid de froment ; — 54 livres un muid et demi d'avoine ; — 25 livres, le muid de vin d'Acy ; — 38 livres 9 sous 6 deniers, deux marnois de vin ; — 100 sous, un demi-muid de cidre ; — 8 livres 2 sous, le blanchissage de 90 aunes de toile demi-blanc ; — 16 livres, 1600 tuiles ; — 26 livres 16 sous, un muid trois essins de chaux ; — 20 livres, le cent de pierres ; — 7 livres, 700 perches ; — 23 livres, à Forest Letordeux, maître maçon, la façon d'une croix pour le cimetière de l'Hôtel-Dieu ; — en 1683, 14 livres 5 sous, la confection de 30 aunes de toile à paillasse. — La sœur Saint-François, supérieure des religieuses de l'Hôtel-Dieu, meurt au mois de novembre 1683.

« Disent les administrateurs, qu'ayant reconnu la » nécessité qu'il y avoit d'agrandir l'Hostel-Dieu pour la » commodité et soulagement des pauvres, et que cela » ne se pouvoit faire qu'en joignant et unissant une » ruelle qui régnoit et tenoit du costé du soleil levant » audit Hostel-Dieu et quelques maisons qui estoient » dans icelle ; ils auroient d'un costé, après une requête » présentée à M. le lieutenant général, communiquée à » M. le procureur du Roy et à MM. les maire et esche- » vins les 4 et 5 septembre 1683, et une assemblée » générale tenue au son de la cloche en l'hostel-de-ville » le 7 novembre audit an, obtenu de MM. les trésoriers » de France la permission de joindre et unir ladite ruelle » audit Hostel-Dieu et mesme l'alignement sur une » requête à eux présentée, ainsi qu'il appert par l'or- » donnance du 18 février 1684, et d'un autre costé ils » auroient acquis trois maisons, pressoirs et jardins, » scavoir : de M. Robert Jourland, conseiller du Roy

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

» esleu à Soissons et médecin dudit Hostel-Dieu, un » scellier dans lequel il y auroit un pressoir, grenier » dessus, cour, estable, petit grenier dessus, et jardin » sis rue du dit Hostel-Dieu, qu'il auroit donné entre vifs » au dit Hostel-Dieu, à retention de l'usufruit sa vie » durant, pour lequel l'Hostel-Dieu s'est obligé de lui » payer sa vie durant seulement la somme de 75 livres » par chacun an et autres petites charges énoncées au » contract passé entre le dit sieur Jourland et le dit » Hostel-Dieu, pardevant Gosset le jeune et Dupire, » notaires, le 18 septembre 1683, insinué au greffe du » bailliage et siège présidial de cette ville, le 2 octobre » au dit an ; de MM. du chapitre de l'église cathédrale » du dit Soissons, à titre de surcens, une maison située » en la dite rue, consistant en cave, cuisine, sallette, » grenier dessus, fournil, cour, lieux et pourpris tenant » au cellier ci-Jessus, moyennant 18 essins de mèteil, » mesure du chapitre, par chacun an, auxdits sieurs de » chapitre qui ont accordé qu'il ne leur seroit payé » aucun droit d'indemnité ni de lods et ventes, ainsy » qu'il appert par contrat passé pardevant Petit et Calais, » notaires en cette ville, le 17 novembre 1683, ratifié » par lesdits sieurs de chapitre par constitution du 24 » desdits mois et an, après quoi ledit Hostel-Dieu a » acquis dudit Fournier ledit droit de bail de 99 ans » pour le reste des années à expirer, à la charge de » l'acquitter desdites 25 livres envers lesdits sieurs de » chapitre, et outre, moyennant 920 livres, ainsy qu'il » appert par le contrat passé devant Laclef et Petit, » notaires, le 5 janvier 1684, laquelle somme a esté payé » audit Fournier ainsy qu'il paroist par ledit contrat et » par une quittance qui est au bas, passée pardevant les » notaires le 10 février audit an, ensemble des années » dont ledit Fournier a droit de jouir après l'expiration » dudit bail en conséquence des taxes payées.

» De plus, ledit Hostel-Dieu a acquis de Charles Paris, » garçon majeur, et de Barbe Labouret, veuve de feu » Charles Paris, Claude Pillet et Michelle Paris, sa » femme, Jean et Catherine Paris, tant en leurs noms » que se portant forts de Adrien Paris, par lequel ils ont » promis le faire ratifier, une autre maison située en » ladite rue, consistant en plusieurs bastimens, jardin » et court tenant par derrière à la maison ci-dessus, et » d'autre aux héritiers du sieur Debeyne, d'un bout au » sieur Delacourt, et d'autre pardevant à la dite rue, à la » charge de payer 8 livres 2 sous 6 deniers de surcens » au chapitre de Saint-Pierre, et outre, moyennant 2750 » livres, etc.

» Toutes ces choses ainsy faites, on a commencé la » semaine devant Pasques de la dite année 1684, à se

» mettre en possession de la dite ruelle, à desmolir tous
 » les bastiments, ensemble une petite maison appartenant
 » au dit Hostel-Dieu, qui tenoit au jardin d'icelui
 » où demouroit le nommé Bessolet, et ensuite à faire
 » bastir tout à neuf une salle, pour les femmes, qui a
 » 13 toises et demi de longueur, partie des lieux communs
 » et des cours pour les hommes et les femmes
 » séparés l'un de l'autre, agrandi le jardin des religieuses
 » de plus d'une fois plus grand qu'il n'estoit,
 » fait faire deux chambres basses où estoient les anciens
 » lieux communs et plusieurs autres bastimens tels
 » qu'on les voit aujourd'hui et qui ont été achevés par
 » le secours de la divine providence, en 1685.

» Les motifs et raisons qui ont porté les dits sieurs
 » administrateurs à entreprendre cet ouvrage, sont que
 » l'Hostel-Dieu estoit extrêmement resseré, la salle des
 » femmes si petite que l'on estoit obligé, non seulement
 » de mettre des lits dans le milieu, mais mesme de
 » coucher plusieurs personnes dans un mesme lit, ce
 » qui causoit une grande infection ; que ceste salle aussi
 » bien que celle des hommes estoient fort humides du
 » costé de la dite ruelle dont le rez-de-chaussée estoit
 » plus en quelques endroits de 3 et 4 pieds, et en d'autres
 » de 2 à 3 pieds que celui des dites salles ; que la cour
 » où les convalescents prenoient l'air estoit petite, et que
 » de ce meslange de sexes il en pouvoit arriver de grands
 » inconvéniens, et mesme comme la buerie et les lieux
 » pour blanchir sont dans ceste cour qui a son issue
 » dans la rue qui donne du costé de l'évêché, il étoit
 » arrivé que des convalescens soldats ou autres avoient
 » emporté quelque fois du linge, que les pauvres qui
 » ne pouvoient ou qui s'abstenoient d'aller prendre l'air
 » dans ladite cour estant obligé de demeurer toujours
 » dans un mauvais air, n'y ayant point d'autres endroits
 » où ils pussent aller, retomboient souvent malades, et
 » ces recheutes estoient beaucoup plus dangereuses que
 » les maladies qu'ils avoient, et qu'il y en avoit peu de
 » ceux là qui ne mourut, ce qui en obligeoit plusieurs
 » de sortir du dit Hostel-Dieu auparavant qu'ils fussent
 » entièrement guari, et ne trouvant point de nourriture
 » chez eux propre à l'estat où ils estoient, retomboient
 » malades, mouroient ou revenoient au dit Hostel-Dieu.

» Sy bien que par ceste union ou augmentation de
 » ruelle et bastimens du dit Hostel-Dieu, on a trouvé lieu
 » d'augmenter le jardin des religieuses d'une fois aussi
 » grand qu'il estoit, de faire une salle pour les femmes
 » attenante de laquelle il y a des courts où elles prendront
 » l'air, une basse cour et des lieux communs et agrandi
 » l'ancienne salle des femmes. Il y a des lieux communs
 » pour les hommes et une cour pour eux prendre

» l'air, le tout séparé par des murailles, en sorte qu'il
 » n'y aura à l'advenir aucune communication entre ces
 » deux sexes, l'une et l'autre salle fort saines et spacieuses,
 » les malades bien commodément, l'ancienne
 » court libre aux religieuses, la buerie et le linge en
 » seureté, et l'avantage un jour d'augmenter l'église et
 » de faire une sacristie attenante d'icelle et de faire du
 » costé du jardin des religieuses un beau dortoir.

» De plus, on a fait des anciens lieux communs qui
 » estoient au bout de l'ancienne salle des femmes, deux
 » chambres basses dont l'une est pour les religieuses
 » qui veillent la nuit, et l'autre pour ensevelir les morts,
 » au-dessus desquelles il y a pour faire deux ou trois
 » belles chambres. — Est à remarquer que M^r l'intendant
 » des deniers du Roy, a fait transporter une partie
 » des terres et décombres de l'Hostel-Dieu par quantité
 » de pauvres gens, tant à l'hôpital général, cimetièrre de
 » l'Hostel-Dieu, qu'au maille de la ville, auxquels
 » pauvres gens il a fait distribuer un double de chaque
 » hottée par le nommé Trollet. »

555. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1685-1688. — Comptes. — Le muid d'avoine coûte 30 livres ; — celui de froment, 75 ; — celui de seigle, 30 à 36 ; — celui de verjus, 6 livres 4 sous ; — la marnoïse de vin, 15 livres ; — la charrette de bois, 110 sous ; — la toise de blocaille, 7 livres ; — la futaille de chaux, 3 livres ; — le cent de pierres de Noyant, 12 livres ; — le demi-cent de gerbes de seigle, 43 sous ; — une lanterne, 9 ; — un rouet, 10 ; — un robinet, 10 ; — la journée d'un cribleur, 20 à 25 ; — la conduite d'un malade au coche et aux invalides, 60 ; — la façon de 51 aunes de toile de lin par Jean Dieu, habitant de La Ferté-Milon, 15 livres 6 sous ; — celle de 28 toises de couverture de chaume, 14 livres ; — l'achat de trois aunes un tiers de futaine pour raccommoder un matelas de religieuse, 53 sous 4 deniers ; — celui de 48 aunes de toile pour faire des chemises aux religieuses, 34 livres ; — celui de 13 aunes de serge d'aumale blanche, 10 livres 19 sous ; — et enfin celui d'une pièce d'étamine noire pour faire des voiles aux religieuses, 10 livres 10 sous. — M^{lle} Pottier donne, le 4 septembre 1685, 21 livres pour l'acquisition de l'étoffe d'un lit destiné aux malades. — Dutour, official, contribue, le 22 du même mois, pour 60 livres à la construction des bâtimens de la salle neuve, etc.

556. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1688-1690. — Comptes. — Le fermier de Noyant

doit deux paniers à baudet de feuilles de lierre la veille de Pâques ; — celui de Sainte-Geneviève fournit le lierre que le couître de l'église de Soissons répand devant le Saint Sacrement à la procession du jour de Pâques. — Les fentes du plancher du pressoir sont bouchées avec de la farine de seigle. — Navet, charpentier, reçoit 10 sous pour la mousse destinée à raccommoder le pressoir du Chaperon-Rouge. — Jacques Jumelle, blanchisseur, 58 sous pour blanchir 29 aunes de toile. — La marnoise de verjus coûte 11 livres 5 sous ; — le muid de méteil, 54 ; — de seigle, 47 ; — de vin, 15 ; — une lampe pour la salle des femmes, 119 sous ; — une paire de mouchettes destinées aux religieuses, 8 ; — une peau d'agneau, 20 ; — le pichet de froment, 7 sous ; — de pois, 41 ; — le pot d'huile, 14 ; — le tombereau de sable, 8 ; — de terre rouge, 20 ; — le millier de tuiles, 9 livres ; — le cent de gluis (gerbes de seigle) pour couvrir la grange de la ferme de Noyant, 30 sous ; — le charroi d'un cent et demi de pierres de Crouy, 12 livres. — Haviset, imprimeur, reçoit 60 sous pour l'impression de 400 certificats de soldats, etc.

557. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1691-1694. — Comptes. — En 1691, le muid de méteil vaut 27 écus ; — en 1693, le muid de blé 72 écus ; — celui de seigle, 34 écus ; — en 1694, le muid d'avoine, 24 écus. — Le minot de sel coûte 7 livres ; — une peau de mouton, pour faire des ceintures aux religieuses, 10 sous ; — une aune de serge violette pour la mère Saint-Augustin, 50 sous ; — la serge noire pour faire un habit à Catherine Gan, servante, 17 livres 18 sous ; — une paire de souliers de servante, 50 sous ; — une jupe noire, 60 ; — la douzaine de pots à fleurs, 18 sous ; — la livre de poivre, 31 ; — le pot d'huile, 18 ; — le pavage de 35 toises, 26 livres 5 sous ; — la futaille de chaux, 6 livres ; — la marche de pierres, 2 livres ; — le cent d'éteules (gerbes de blé), 3 livres ; — une grande marmite de cuivre rouge, pesant huit livres et demie, 7 livres 6 sous ; — la corde de bois, 15 livres ; — la charge de charbon, 35 sous ; — le cent de fagots, 4 livres 10 sous. — 270 livres de miel coûtent 54 livres ; — 66 livres de pruneaux, 8 livres 12 sous ; — 4 « chariolles », 6 livres ; — enfin 6 livres de *jubile*, pour les religieuses, 9 sous. — Le chirurgien reçoit 100 sous pour pratiquer l'opération césarienne.

558. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1694-1697. — Comptes. — Hannisset, imprimeur, reçoit, le 19 octobre 1694, 6 livres, pour un rituel. —

Deux boîtes de bois, pour mettre les titres et papiers de l'Hôtel-Dieu, coûtent 10 sous ; — 300 livres de pruneaux, 33 livres ; — 2 muids de chaux, 9 livres. — Un rouet à filer vaut 40 sous ; — le crible en main, 15 ; — le tombereau de sable, 16 ; — le cent de gluis (gerbes de seigle), 5 livres ; — un lavier, 3 livres ; — la journée du jardinier, 10 sous ; — le pot d'huile, 30. — Les gages d'une servante sont de 21 livres pour sept mois. — Le muid de vin vaut, en 1694, 63 livres ; — en 1695, 22 à 31 livres ; — en 1696, 72 livres ; — celui de charbon, 45 sous ; — celui de méteil, en 1695, 53 livres 17 sous ; — celui de blé, 42 livres ; — celui de seigle, en 1697, 54 livres, etc.

559. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1697-1700. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu donne 24 livres 8 sous pour la façon de 61 aunes de toile de lin ; — 15 à 18 livres pour celle de 60 aunes de toile de chanvre. — La journée d'un menuisier est de 8 sous. — Le muid de vin coûte de 24 à 36 livres ; — son prix s'élève à 100 livres en 1698 ; — la marnoise de vin coûte 24 livres en 1699. — Le muid de seigle vaut, au mois d'août 1700, 57 livres. — Le muid d'avoine est payé 36 livres au mois d'août 1698 ; — 40 livres en 1699 ; — le cent de fagots, 100 sous ; — la corde de bois rondin, 13 livres ; — celle de bois de chêne, 16 livres ; — le lot de verjus, 16 sous en 1699 ; — le pot d'huile, de 23 à 26 sous, etc.

560. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1700-1706. — Comptes. — Les gages annuels de servante sont de 30 livres. — Le muid de froment vaut, en 1704, 73 livres 10 sous ; — en 1702, 60 livres. — Le muid de méteil vaut 42 livres en 1702 ; — 34 livres en 1703 ; — 57 livres en 1705. — En 1703, le muid de seigle coûte 33 livres ; — celui d'avoine, 36 livres. — Une servante reçoit un demi-écu d'étrennes au jour de l'an. — Cinq porcs coûtent 140 livres 10 sous, etc.

561. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1706-1709. — Comptes. — Une pièce d'étamine pour faire des voiles aux religieuses est achetée à Reims moyennant 47 livres. — L'Hôtel-Dieu se procure du miel à Braine, chez Copineau. — Chaque servante reçoit un demi-écu au jour de l'an et un quart d'écu au temps des foires, à titre d'étrennes. — Les gages annuels d'une servante sont de 30 livres. — Les souliers des servantes

et des religieuses coûtent 136 livres 5 sous. — L'Hôtel-Dieu achète un alambic 4 livres 5 sous. — Le muid de blé vaut 9 écus.

562. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, papier.

1709-1712. — Comptes. — Le muid de blé coûte, en 1710, 75 livres; — en 1711, 168 livres; — celui de vin, 46 livres 3 sous 6 deniers en 1710; — 24 livres 6 sous en 1711. — 200 bottes de chaume coûtent 7 livres 10 sous; — 8 pots de verjus, autant; — 200 pots de terre pour les malades, 10 livres; — 2 «chariottes», 2 livres 8 sous; — 9 cordes de bois, 60 livres; — 3 cordes de bois rondin, 36 livres; — mille fagots, 47 livres 10 sous; — trois muids de vin de Bucy-le-Long, 211 livres 5 sous 9 deniers; — six livres de saindoux, 4 livres. — La livre de savon vaut 9 sous; — le pot d'huile, 28 à 30; — le muid de charbon, 38, etc.

563. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1712-1715. — Comptes. — La sœur Sainte-Cécile, sacristine, reçoit 30 livres pour les frais de l'inhumation de sœur Marie de Montigny, religieuse, morte le 18 février 1715. — 12 muids, mesure de Soissons, font 14 muids du quartier l'Evêque. — La livre de pruneaux vaut 3 sous 6 deniers; — le muid de méteil, 156 livres; — l'essin de froment, 6 livres; — celui de méteil, 5 livres 5 sous; — le pot d'huile, de 43 à 44 sous; — celui de verjus, 10 sous; — la corde de bois ordinaire, 16 livres 10 sous; — celle de quartier, 20 livres; — le millier de fagots, 5 livres; — le muid de vin, 18 livres en 1712; — 36 en 1713; — 40 en 1714; — la marnoise de vin, 15 livres. — 80 livres de beurre coûtent 44 livres, etc.

564. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1715-1720. — Comptes. — Il faut 50 pichets pour muid à racle, mesure de Soissons. — Le muid de froment vaut 63 livres en 1717; — 90 livres en 1719; — celui de méteil, 52; celui de seigle, 48. — L'Hôtel-Dieu achète le pot d'huile, 25 sous; — la corde de bois rondin, 18 livres; — le muid de charbon, 36 sous. — L'Hôtel-Dieu donne 25 livres pour la façon de 111 aunes de toile; — 11 livres pour celle de 49 aunes de toile d'étaupe. — Le muid de vin vaut, en 1715, 36 livres; — en 1716, 30 à 36 livres 10 sous; — en 1717, 25 à 33 livres 10 sous; — en 1718, 18 livres; — en 1719, 23 livres. — Six paires de bas de religieuses coûtent 8 livres 10 sous, etc.

565. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1720-1725. — Comptes. — Six aunes de toile d'Alençon, pour la «roberie,» coûtent 12 livres 12 sous. — La livre de pruneaux vaut 3 sous; — la journée d'un homme employé à ranger du bois de corde, 12 sous. — Les gages annuels d'une domestique sont de 35 livres. — En 1720, le muid de froment vaut 28 écus; — en 1721, 27; — en 1723, 153 livres; — en 1725, 126. — L'Hôtel-Dieu achète le muid de vin 30 livres en 1720; — la corde de bois, 30 livres 10 sous, etc.

566. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1725-1728. — Comptes. — Adrien Gosset, archidiacre de Brie, meurt le 23 septembre 1724. Fauchet le remplace le 26 juillet 1725. — L'abbesse de Notre-Dame de Soissons donne à l'Hôtel-Dieu 36 essins de méteil; — l'abbé de Pomponne, 6 muids de froment; — le cardinal de Fleury, 240 livres, le 16 juin 1728. — Les gages annuels d'une domestique sont de 30 livres. — Le muid de froment vaut, en 1727, 65 à 66 livres; — en 1728, 25 écus; — la corde de bois de hêtre, 37 livres 10 sous; — le muid de vin coûte 33 livres en 1732, etc.

567. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1731-1734. — Comptes. — La femme de Legras, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Soissons, donne 150 livres à l'Hôtel-Dieu. — La corde de bois de hêtre coûte 26 livres; — celle de chêne, 20 livres. — Le muid de vin vaut 33 livres en 1732. — La consommation intérieure de l'Hôtel-Dieu est de 72 muids 18 essins 1 pichet de blé. — En 1733, L'Hôtel-Dieu vend le muid de seigle 45 livres; — celui de froment, 72 livres, etc.

568. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1741-1748. — Comptes. — Les sœurs Sainte-Thérèse, sous-prieure, Saint-Paul et Sainte-Monique, meurent en 1744. — 37 paires de bas drapés et blancs, pour les sœurs, coûtent 98 livres 7 sous 6 deniers. — Delmote, orfèvre, reçoit, en 1746, 35 livres 5 sous pour façon d'une boîte d'argent destinée aux saintes huiles, outre la vieille qui lui a été donnée en échange. — L'Hôtel-Dieu se procure 9 minots de sel moyennant 451 livres 2 sous 6 deniers; — reçoit en aumône de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons 72 essins de méteil; — de l'abbé de Pomponne, 2 muids de froment; — de de Thury, 37 essins 1 pichet de froment, etc.

569. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1748-1750. — Comptes. — En 1748, le muid de froment vaut 150 livres 10 sous ; — celui de méteil, 114 ; — la corde de bois de hêtre, 24 à 26 livres ; — le muid de charbon, 55 sous. — L'Hôtel-Dieu reçoit, en 1749, de Delacroix, archidiacre de Soissons, exécuteur testamentaire de Thorinon, chanoine et théologal, 594 livres 17 sous 3 deniers ; — du même, exécuteur testamentaire de Barbe Mignot, 50 livres ; — de la veuve Lefebvre, exécutrice testamentaire de M^{me} Gallot, 25 livres ; — de Vuillaume, curé de Rozières, exécuteur testamentaire de Charré, curé de Buzancy, 100 livres ; — de l'abbé de Pomponne, 100 livres, etc.

570. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1750-1752. — Comptes. — Aumônes faites à l'Hôtel-Dieu : par Cabaret, avocat, de 50 livres ; — par M^{lle} Cabaret, de pareille somme ; — par l'abbé de Pomponne, de 72 livres ; — par les chartreux de Bourg-Fontaine, en reconnaissance de la convalescence du Dauphin, 100 livres. — L'Hôtel-Dieu reçoit aussi de legs faits par Labouret, chanoine, 300 livres ; — de Jean Courdoux, 200 ; — de Jeanne Quinquet, 50 ; — de Françoise Coquille, 50 ; — de Martinet, 300. — Le muid de froment vaut 195 livres en 1752 ; — celui de seigle, 111 livres 10 sous ; — celui de charbon, 50 sous à 3 livres ; — le bois de corde, 24 à 26 livres la corde, etc.

571. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1753-1755. — Comptes de Nicolas Laurendeau, notaire. — La façon de 14 toises de murailles coûte 14 livres ; — le cent de fagots, 9 livres ; — le muid de froment, en 1754, 114 livres ; — celui de seigle, 78 livres 10 sous. — L'Hôtel-Dieu reçoit de legs faits par de Puysegur, chanoine, 500 livres ; — par Marie-Jeanne Nouvian, veuve de Jacques Fournier, 15 livres ; — par Legros de Chalmont, 500 livres ; — par Richart, officier de chez le Roi, 200 livres ; — par M^{me} de Villeneuve, 100 livres ; — par Suzanne-Elisabeth Foucart, veuve de Laurent Labouret, 50 livres ; — de M^{me} de Monceau, 100 livres ; — de M^{me} de Rocquevert, 200 livres. — L'Hôtel-Dieu reçoit aussi en aumônes, de Bertherand de Longpré, 12 livres ; — de Fabus, chanoine, 200 livres ; — de Chauvelin et de Gilbert, présidents à mortier au Parlement de Paris, 200 livres ; — de Godart, secrétaire du Roi, de Delacroix, archidiacre de Soissons, 200 livres, etc.

572. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1756-1762. — Comptes de Louis Regnault. — Les gages annuels de Charlotte Cabotin, portière, sont de 24 livres ; — ceux du fossoyeur, de 15 livres ; il reçoit en outre 2 sous par fosse de quatre pieds de profondeur. — 10 minots de sel coûtent 513 livres 18 sous 6 deniers. — Le muid de froment vaut, en 1759, 150 livres ; — celui de seigle, 66 livres. — Le muid de méteil coûte, en 1760, 104 livres ; — en 1762, 75 livres. — L'Hôtel-Dieu reçoit de legs fait : par Marie-Anne Voyeux, 10 livres ; — par Brayer, curé de Saint-Germain, 100 livres ; — par Legivre, trésorier de France, 300 livres ; — par Marguerite Lagnier, veuve de Louis Guay, 100 livres ; — par M^{lle} Prévost, 300 livres ; — par Jeanne de La Sermoise, veuve de Quinquet, 100 livres, etc.

573. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1763-1773. — Comptes de Charles-François Moreau. — L'Hôtel-Dieu reçoit, de legs fait : par Prevôt, gendarme honoraire de la maréchaussée, 20 livres ; — par de Beauvisage, grand archidiacre, 500 livres. — Il reçoit en aumône, de la tourière de la congrégation de Soissons, 12 livres ; — de Pouilly, Saint-Thibaut, Turby et Dumont, officiers du régiment de Soissons, 150 livres ; — de Lemasson, administrateur et chanoine, 225 livres ; — de Michon, chanoine, 300 livres, en vue de la construction du nouveau bâtiment ; — de Bailly, bourgeois à Compiègne, 200 livres. — Le muid de froment vaut, en 1767, 198 livres 10 sous ; en 1769, 180 livres ; en 1770, 226 livres ; en 1771, 212 livres 12 sous à 222 livres 10 sous ; en 1772, 138 livres à 144 livres 10 sous ; et enfin, en 1773, 144 livres 10 sous à 235 livres 12 sous, etc.

574. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1773-1775. — Comptes. — M^{lle} de Bincourt, dite Sœur Victorine, religieuse, meurt en 1775. — L'Hôtel-Dieu donne 5 livres pour faire moudre un muid de blé. — Les frais de réparation de la flèche du clocher de l'église d'Aiguizy s'élèvent, pour l'Hôtel-Dieu, à 194 livres 14 sous. — Le muid de charbon coûte 30 livres ; — une petite charrette, 45 livres. — 78 veltes d'huile à brûler reviennent à 455 livres 4 sous. — Les gages annuels d'une domestique sont de 45 à 50 livres. — Le muid de froment coûte, en 1773, 240 livres 10 sous ; en 1775, 254 livres 10 sous ; — celui de seigle, 90 livres 10 sous en 1774 ; 165 livres 10 sous en 1775, etc.

575. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1776-1779. — Comptes de Charles-François Moreau, notaire. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de M^{lle} Couvent, 20 livres; de Petit, 300; de Louise Gervaise, 815 livres 16 sous; de Cuyret de Lainville, 300; de Mazancourt, 100 livres; et enfin une aumône de 50 livres faite par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons. — Le muid de blé vaut, en 1776, 183 livres; en 1777, 138 livres 10 sous à 175 livres 10 sous; en 1779, 147 livres; et enfin, 132 livres 10 sous, en 1780; — le muid de seigle coûte, la même année, 54 livres 10 sous, etc.

576. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1780-1782. — Comptes. — L'abbesse de Notre-Dame de Soissons donne à l'Hôtel-Dieu un muid de méteil; — l'abbé Ravaux, chanoine, promoteur général, syndic du clergé et grand vicaire du diocèse de Metz, 600 livres. — Cette maison reçoit des exécuteurs testamentaires de Prévost, chanoine et chantre, 2269 livres 1 sous 5 deniers; — de Marie-Madeleine Mennesson, femme de Lebeuf, avocat honoraire du Roi au bureau des finances de Soissons, 100 livres; — de l'abbé Descarts, chanoine et prévôt de l'église cathédrale de Soissons, 100 livres; — de Lemaire, directeur des domaines, 200 livres. — Les gages annuels d'une domestique sont de 45 livres; — les honoraires du médecin, de 120 livres; — Les deux chirurgiens reçoivent chacun 100 livres par an, etc.

577. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1782-1785. — Comptes d'Adrien Moreau, notaire. — L'Hôtel-Dieu reçoit des exécuteurs testamentaires de M^{lle} Lenain, 30 livres; — de Mary, chanoine de Notre-Dame des Vignes, 100 livres; — de Quinquet, chanoine, 200 livres; — de M^{me} Levent de Louâtre, 100 livres; — en aumône, de Vuillefroy, écuyer, 200 livres. — Établissement d'un nouveau lit destiné aux femmes en couches. — Le muid de froment vaut, en 1782, 156 livres 10 sous à 159 livres; en 1783, 144 livres; en 1784, 186 à 190 livres; — Le demi-muid de bière, 21 livres; — le cent de bouteilles, 22 livres 10 sous, etc.

578. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1785-1788. — Comptes. — L'Hôtel-Dieu touche 14 sous par jour pour chaque soldat malade. — Il reçoit des

exécuteurs testamentaires de l'abbé de Reuve, chanoine et prévôt du chapitre cathédral de Soissons, 1200 livres; — de Lebrasseur, 400 livres; — de Marie-Anne Duglas, comte de Duglas, 1000 livres; — de Jean-François de Rochefort, chanoine et archidiacre de Brie, 50 livres; — de Godart, chanoine, 100 livres; — de Marie-Catherine Duval, veuve de Pierre Lolliot, 300; — de M^{lle} de Héricourt de Rouvroy, 300 livres. — Le pot d'huile à brûler coûte de 38 à 40 sous; — la corde de bois, de 27 à 37 livres; — le quarteau de bière, 11 livres, etc.

579. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1697-1728. — Sommier journalier et mensuel des recettes et dépenses en grains et en vin, rédigé d'après le manuel. — Il indique ce qui est mis au moulin pour la consommation de la maison, et fait le relevé à la fin de chaque mois de la totalité des recettes et dépenses. — Le receveur remettait chaque mois à la mère l'orge pour la confection des tisanes, les criblures destinées aux poules et à la bourrique. — Le cheval des lessives consomme 3 pichets d'avoine en 1699. — En cette année, la recette de froment est de 12 muids un essin un pichet; — celle de méteil est de 16 muids 15 essins un tiers; — celle de seigle, de 4 muids un essin un pichet un tiers; — celle d'avoine, de 5 muids 19 essins. — Le seigle valait 50 livres le muid, en 1722; 87 livres, en 1725, etc.

580. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1728-1765. — Sommier journalier des recettes et dépenses en grains. — Les dépenses sont portées jusqu'en 1751 seulement. — Consommation intérieure du blé: janvier 1729, 6 essins; février, 3 muids 14 essins demi-pichets; mars, 4 muids 2 essins demi-pichet; avril, 3 muids 19 essins; mai, un muid 4 essins 2 pichets; juin, 12 muids; juillet, 2 muids 4 essins un pichet; août, 3 muids 4 essins un pichet; septembre, 2 muids 9 essins; octobre, 6 muids 9 essins un pichet; novembre, 4 muids 7 essins; décembre, 3 muids 6 essins. On comprenait la criblure dans ces quantités.

581. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1736-1742. — Sommier journalier des recettes et dépenses en grains et de ce qui se trouvait de criblure. — Le 20 juillet 1736, on a fait un tas de blé de 12 muids, et on a tenu compte du temps passé par le cribleur pour la consommation intérieure de la maison; on indique

ce qui est livré pour le pain bénit et petit pain *motet*. — L'Hôtel-Dieu livre, le 12 février 1737, 2 muids de froment, à la mesure du chapitre, à de Beauvisage, supérieur du séminaire de Soissons, pour Veysier, chapelain de Sainte-Madeleine, etc.

582. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1742-1749. — Journal des recettes et dépenses en grains. — État des criblures. — L'Hôtel-Dieu reçoit, le 3 septembre 1742, de Pierre Benoist, de Noyant, 25 essins de méteil, mesure de Soissons, racle ; — le 7 du même mois, de Nicolas Macar, de Terny, 7 essins, même mesure, grains sur bord ; — le 27 janvier 1748, de Pierre Foliar, de la prévôté de Saint-Fiacre de Blanzy, 31 essins et un pichet de froment, mesure du comté, racle. — États du blé mis au moulin pour la consommation de l'établissement. — Indication de paiement en criblures faites au cribleur. — Livraison faite le 29 mars 1745, à Ponsar, chanoine de Saint-Pierre, de 9 essins de méteil, mesure du chapitre ; — le six août suivant, à Masson, chanoine de Saint-Gervais, pour les besoins du collège de Soissons, de 5 essins un pichet de méteil, mesure de Soissons, etc.

583. (Registre.) — In-folio, 546 feuillets, papier.

1743-1750. — Relevé alphabétique des recettes et dépenses en grains et en argent, indiquant les différences de mesures, les noms, prénoms et domicile des débiteurs, les dates et durées des baux, les noms des notaires rédacteurs de ces baux ; les montants et époques d'exigibilité des redevances en grains, mesurés à racle ou grains sur le bord, en gluis (gerbes de seigle), sachées de paille, poules, poulets, chapons. — Le boulanger livrait 72 pains par essin, mesure de Soissons. — Le muid, mesure de Soissons, contenait 50 pichets à racle.

584. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1751-1763. — Sommier des recettes en grains et en argent. — Acquits de charges. — Le muid du chapitre et du comté diffère et contient 4 pichets 4 pintes moins que celui de la ville ; celui du quartier l'Évêque, 7 pichets 11 pintes moins ; celui de l'ancien marché de Soissons, 8 pichets 14 pintes moins. — Le muid du quartier l'Évêque a 2 pichets 3 pintes et demie moins que celui du chapitre ; celui de l'ancien marché a 4 pichets et 7 pintes moins que celui du chapitre. — Il faut, pour composer le pichet de la ville, 17 pintes ; pour

celui du chapitre ou du comté, 15 pintes et demi ; pour le pichet du quartier l'Évêque, 14 pintes trois quarts, et pour l'ancienne mesure du marché, 14 pintes. — huit boitreaux font un pichet, etc.

585. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1775-1823. — Sommier des grains reçus des fermiers forains. — États des recettes extraordinaires et des aumônes en grains et fruits ; des charges de l'Hôtel-Dieu ; des dépenses extraordinaires ; des blés vendus et appréciés, du blé mis au moulin pour la nourriture des pauvres ; mercuriales ; indications des dépenses du criblage, etc.

586. (Registre.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1783 — An IX. — Sommier des recettes et dépenses en grains et chapons, rédigé par ordre alphabétique de situation des fermiers débiteurs. — La conversion des grains était souvent faite en argent. — Livraisons faites le 16 mars 1784 à Pinta, de Soissons, de 6 essins de méteil au nom de Capitain, chanoine et sous-prévôt du chapitre cathédral de Soissons, pour les boursiers du collège de cette ville ; — le 2 juillet 1785 au curé de la paroisse des Fonds, d'un muid de froment, le plus beau, mesure de Soissons. — États des blés mis au moulin pour la nourriture de la maison (on mettait chaque fois un muid) ; — des journées de Jean-Louis, cribleur, commencées le 19 janvier 1784.

587. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1775-1820. — Sommier des biens sis à Soissons, mentionnant les baux, les loyers et les arrérages de surcens et de rentes reçus.

588. (Registre.) — In-folio, 477 feuillets, papier.

1775-1829. — Sommier de la campagne, indiquant les baux, les noms des preneurs, des notaires rédacteurs, les sommes reçues des fermiers et des débiteurs d'arrérages de rentes et de surcens.

589. (Registre.) — In-folio, 453 feuillets, papier.

1778-1789. — Sommier de l'argent mis en rentes viagères. — Les administrateurs, en considération de la construction du bâtiment neuf et de l'acquisition d'une maison sise à Soissons, grande rue, provenant de Vir-

vaux, dont partie a été réunie à l'Hôtel-Dieu afin d'y procurer plus de salubrité et plus d'air, dépensent 86,000 livres pour cette construction; 5,000 livres restent dues. Cette acquisition, en comprenant les frais d'obtention des lettres patentes, de contrat et de droits d'indemnité, revient à près de 21,000 livres. Les réparations faites à une maison, rue du Mouton, à la maladrerie de Bucy-le-Long, aux fermes de Mercin et de Crouttes, etc., le grand nombre des malades, la cherté des denrées, la rareté et le peu d'importance des dons et legs, empêchent l'Hôtel-Dieu de payer 25,000 livres dues aux ouvriers; il emprunte à rente viagère pareille somme aux époux Barré (13 août 1778). — L'Hôtel-Dieu reçoit 10,000 livres d'un inconnu, à charge de servir une rente viagère de 1,400 livres à Antoine-Augustin Denet, chevalier, seigneur de Valavergny, demeurant à Presles-la-Commune, âgé de 77 ans, reversible pour 75 livres après sa mort, sur Marie-Catherine Hervé, sa domestique, âgée de 23 ans (14 septembre 1778), etc.

590. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1786-1809. — Sommier des rentes viagères dues par l'Hôtel-Dieu, précédé d'une table alphabétique mentionnant les époques des décès, les numéros et folios d'ordre, les noms, qualités et demeures des rentiers, l'importance et l'exigibilité des rentes dues, les titres en vertu desquels elles sont reçues. — Rentiers: Romain Delebeau de Mantour et Swanton, archidiares de Soissons; Pierre Godart, chanoine, curé de St-Germain de Soissons; Anne-Félicité Villeaume, dite St-Jean, supérieure des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons; Marie-Anne et Rose-Angélique de Son de St-Paul, toutes deux sœurs des écoles gratuites de l'Enfant-Jésus de Soissons, etc.

591. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1709-1712. — Livre journal de recettes. — « Nota. » Les soldats qui meurent à l'Hôtel-Dieu doivent laisser leurs habits, si mieux n'aiment leurs capitaines pour les retirer payer 60 sols aux religieuses, à l'exception des invalides qui sont pour le Roi par charité. » — L'Hôtel-Dieu reçoit 1417 livres de la quête faite par D'Ormesson, intendant de Soissons (10 avril 1710); — 17 livres 10 sous de l'abbé de Conflans (14 avril 1710); — de Bonnet, abbé de St-Crépin-le-Grand, 200 livres (19 avril 1710); — de l'abbé de Pomponne, 134 livres (7 mai 1710); — de Gosset, grand archidiacre de Soissons, 350 livres à compte de ce qui reviendra du tiers des meubles de Louis Rousseau, official, etc.

592. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1712-1732. — Contrôle des recettes. — Ce livre journal indique les domiciles, noms, prénoms des débiteurs, les sommes dues (en toutes lettres), le quantième du mois et le report en chiffres de la somme payée; — il est arrêté le 1^{er} de chaque mois par les administrateurs et le receveur qui totalisent les sommes et signent, etc.

593. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1732-1749. — Contrôle des recettes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Marianne Journet 30 livres pour une année de loyer de la maison qu'elle occupe de Denis Hanoy, 12 livres pour une année de redevance (7 août 1732); — 10 livres 9 deniers provenant des quêtes des jours de Ste-Anne, Ste-Madeleine et de St-Augustin, etc.

594. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1749-1756. — Contrôle des recettes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Sébastien Moreau et consors, de Chavigny, 6 livres 7 sous 6 deniers pour l'année d'un surcens échu le 6 mars 1749; — de Nicolas Veron et de Nicolas-Antoine Ramond, de Noyant, 72 livres en blé livré pour l'année de redevance; — de Louis Mecain, laboureur à Soucy, 6 livres pour l'année de sa redevance échu le 11 novembre; — de de Beauvisage, chanoine et grand archidiacre de la cathédrale, par les mains de Vernier, chanoine et archidiacre, 500 livres en actions de grâces du rétablissement de sa santé, etc.

595. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1756-1765. — Contrôle des recettes. — L'Hôtel-Dieu reçoit la somme de 3447 livres 10 sous, compris 12 livres d'are (osier), montant du prix de 35 muids de froment livré à Letellier, marchand à Soissons, à raison de 98 livres 10 sous le muid; — de la dame Barbieux, 50 livres, « aumônée à cet Hôtel-Dieu par feu M. son mari » (5 juillet 1759); — de Vervin, marchand de blé à Soissons, 515 livres, prix de 30 muids de froment vieux, vendu à raison de 150 livres 10 sous le muid (16 août 1759). — « Le 18 mars 1760, porté en recette la somme » de 1316 livres 10 sous, savoir: 1081 livres 10 sous » pour 12 muids 21 essins de seigle vieux, à raison de » 28 écus le muid; — 235 livres pour 3 muids 22 essins » de seigle nouveau, à raison de 60 livres le muid, » etc.

596. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1766-1775. — Contrôle des recettes. — L'Hôtel-

Dieu reçoit de Dennet, écuyer à Presles-la-Commune, 60 livres à compte de la pension de sa fille, postulante (20 février 1766); — de Marguerite Marchand, fille mineure de Jean Marchand, laboureur en la ferme de Beaurepaire, paroisse de Vierzy, 30 livres pour trois mois d'avance de sa pension en qualité de postulante audit Hôtel-Dieu, où elle a été reçue (14 avril 1766); — de Blondet, marchand de blé à Soissons, 4274 livres 5 sous 9 deniers, savoir : 4030 livres pour 31 muids de froment, à raison de 130 livres le muid; — 244 livres 5 sous 9 deniers pour 4 muids moins 5 pichets 1/2 de seigle, à raison de 63 livres le muid, etc.

597. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1775-1784. — Contrôle des recettes. — L'Hôtel-Dieu reçoit de Simon Guyart, laboureur à Vauxaillon, 82 livres 6 deniers, savoir : 46 livres 17 sous 6 deniers pour 9 pichets de froment; — 35 livres 3 sous pour 9 pichets de seigle; — le muid de froment valait donc 250 livres; — celui de seigle, 180 (1775). — L'Hôtel-Dieu reçoit de Billy, marchand à Compiègne, 50 livres pour 5 mois de pension de sa fille, reçue postulante (10 mai 1779); — de Berthemet, marchand de blé à Soissons, 2212 livres 10 sous pour 15 muids de froment, à raison de 147 livres 10 sous le muid, etc.

598. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1712-1731. — Contrôle des dépenses en argent arrêté le 1^{er} de chaque mois. — En 1715, le cent de fagots vaut 6 livres; — le pot d'huile, 18 sous; — une écriture, 10 sous; — un muid de vin d'Acy, 32 livres; — de Crouy, 38 livres. — En 1716, la mouture de 4 muids 1/2 de blé coûte 13 livres 10 sous; — un quarteron de bottes de foin, 3 livres 15 sous; — un cent de fagots, 5 livres; — un tonneau de vin, 99 livres. — L'Hôtel-Dieu paie 16 livres 4 sous quatre mains de papier marqué. — En 1717, la façon de 150 livres de chandelles revient à 7 livres 10 sous; — celle de 14 bottes de foin, à 33 sous. — En 1718, l'Hôtel-Dieu se procure 9 livres de miel pour 4 livres 16 sous; — un pot d'huile pour 25 sous; — en 1719, un cent de chaume pour 4 livres; — en 1720, un pichet de pois pour 100 sous, etc.

599. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1734-1748. — Contrôle des dépenses en argent. — En 1734, 50 muids de charbon coûtent 150 livres; — 50

pots d'huile, 12 livres 10 sous; — deux sabliers de fer blanc pour le bureau, 24 sous; — un châssis de fil de fer de l'escalier neuf, 18 livres 8 sous. — En 1736, la livre de miel blanc revient à 5 sous 6 deniers. — La veuve Guérin, marchande de blé à Soissons, reçoit 6 livres pour conduire deux malades à la Charité de Paris. — En 1737, l'entrée d'un muid de vin à Soissons coûte 2 livres 12 sous 6 deniers; — l'essin de chaux, 30 sous, etc.

600. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1748-1758. — Contrôle des dépenses en argent. — Le receveur au grenier à sel de Soissons reçoit 62 livres 17 sous pour les droits de 6 minots de sel de privilège; — Charles, relieur, 24 sous pour un registre servant à inscrire la recette des grains (25 novembre 1748); — 3 livres 10 sous pour les mortuaires de la maison; — 2 livres 10 sous pour avoir relié le compte de Moreau (1749); — Brayer-Richebourg, 145 livres 10 sous pour un muid d'huile verte; — Jeanne Desmarest, 36 livres pour une année de gages en qualité de domestique (4 décembre 1748); — Alexandre Lecomte, 21 livres pour 70 pots de lait (6 mars 1749); — Cadot, mesureur de grains, 3 livres 12 sous pour le mesurage de 24 muids de blé, vendu en différents temps; — Remi Bonneveau, 15 livres pour un cent et demi de pierres, destinées à la ferme d'Autrèches (1749); — Cuville, 14 livres pour la façon de 175 livres de chandelle, etc.

601. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets, papier.

1759-1768. — Contrôle des dépenses en argent. — 636 toises d'échalas carrés en chêne coûtent 143 livres (1759); — 38 veltes d'huile verte, 132 livres; — le grand muid de charbon revient à 32 livres; — la livre de viande à 5 sous 7 deniers. — En 1760, les droits d'entrée d'une pièce d'eau-de-vie, jauge de Marne, sont de 7 livres 1 sou 9 deniers; — une marnoise du même liquide coûte 86 livres. — Claude Boitelet, vigneron à Bucy-le-Long, reçoit 34 livres 6 deniers à titre d'avances par lui faites à Doyen, arpenteur, pour arpentage d'héritages à cause de la nouvelle route faite audit Bucy, et de neuf verges de terrain rendu provenant de l'ancien chemin (9 juillet 1762). — L'Hôtel-Dieu donne 159 livres 18 sous pour 38 veltes de chenuevis (novembre 1765). — Serrier, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées à Soissons, reçoit 300 livres pour travaux faits à la buerie et à l'orangerie de l'Hôtel-Dieu, honoraires de plans et devis du nouveau bâtiment à construire rue du Chaperon-Rouge (14

mai 1766) ; — Méchain, maçon et entrepreneur de bâtiments à Laon (père de l'astronome), 24 livres pour son transport à Soissons, afin de conférer avec les administrateurs sur la solidité et les avantages des voûtes en briques et plâtre que l'Hôtel-Dieu devait construire dans le nouvel édifice qu'il se propose de faire faire (10 novembre 1766). — L'Hôtel-Dieu donne à Perault, chirurgien, 250 livres pour ses honoraires, à cause de l'opération d'un cancer faite à sœur Sainte-Cécile, religieuse de l'Hôtel-Dieu ; — et à Gayar, chirurgien à Château-Thierry, 174 livres pour avoir assisté à l'opération (11 novembre 1766). — Robert, relieur, reçoit 4 livres 10 sous, prix d'un registre de 4 mains de papier de compte destiné aux délibérations (2 avril 1768), etc.

602. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1769-1775. — Contrôle des dépenses. — Madeleine Lécuyer, veuve d'Antoine Leclerc, meunier à Saint-Médard, reçoit 230 livres, pour mouture de blé, du 27 avril 1767 au 4 janvier 1769 ; — Louis Bonvalet, cribleur à Soissons, 18 livres 14 sous pour 18 journées, et 22 livres 10 sous pour 22 journées employées à faire des *paillots* et ranger du pavé ; — Delacroix, musicien de la cathédrale, 20 sous pour ses honoraires de la messe de Sainte-Restitue, chantée le 31 avril 1769 ; — Forest, sculpteur, 130 livres pour travaux de sa profession ; — François Bonard, 87 livres 18 sous pour 283 pots de lait, etc.

603. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1775-1788. — Contrôle des dépenses. — Dabichon reçoit 168 livres pour le rideau de la chapelle de l'Hôtel-Dieu ; — Cloquet, receveur du grenier à sel, 76 livres 1 sou pour les droits de 6 minots de sel de franc salé ; — Bruyant, vigneron à Noyant, 6 livres pour douze voitures de blocailles faites pour la construction d'une étable à porcs et d'un poulailler en la maison qu'il occupe à Noyant ; — Martin, marchand de bois, 57 livres 12 sous pour 3,200 tuiles ; — La veuve Ducrocq, portière de l'Hôtel-Dieu, 50 livres pour une année de ses gages. — L'Hôtel-Dieu contribue pour 300 livres à l'achat d'ornements destinés à l'église de Couvrelles, etc.

604. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes. — Chapitre I^{er}, des mises pour les cens, surcens, rentes, pensions viagères, portions congrues dues par l'Hôtel-Dieu,

s'élevant ensemble à la somme de 36,993 livres 11 sous. — Le chapitre cathédral reçoit par an 55 sous pour le droit d'autelage ; — 28 livres 4 sous 4 deniers pour la rente d'une maison enclavée dans l'Hôtel-Dieu ; — 25 livres pour la « jouisse de vin le 9 décembre, conformément au traité fait le 2 novembre 1713 ; » — et 3 sous 6 deniers de cens dû aux boursiers du collège de la ville de Soissons, etc.

605. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du même chapitre. — Acquits de rentes viagères dues à Rousseau, du Marlois, de Flavigny, Thoinette Legrand, Marie Anceau, de Prade, Anne Debrie, Élisabeth Dupont, Eustache Lobligeois, M^{lle} Delval, sœur Monique. — Pension de 300 livres due à Françoise Sire, religieuse de l'abbaye de Saint-Jean-au-Bois, etc.

606. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du chapitre II des mises ordinaires et extraordinaires pour le service divin, s'élevant à 3,506 livres 17 sous 2 deniers. — Les honoraires de Croizette, desservant des malades, sont de 300 livres par an. Il a en outre 24 livres pour les offices chantés en l'église de l'Hôtel-Dieu les jours de la Dédicace et des fêtes de Sainte-Madeleine et de Sainte-Anne. — Guérin reçoit 75 livres par an pour la desserte alternative de la messe de communauté ; — Soucaille, 182 livres pour la même desserte ; — Chivot, même somme pour l'acquit de messes fondées par de Lassaux, chanoine et théologal. — L'Hôtel-Dieu donne 11 livres à Félicité, l'une de ses religieuses, pour messe, cire, enterrement et cercueil d'Anne Vervin ; — 38 livres pour l'inhumation de la mère Saint-Prothais, morte le 25 septembre 1721, etc.

607. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du chapitre III. — Jeanne Dauteuille, Marie-Jeanne Delatour, Marguerite Thieffry, Anne Baudrimont, Marie Tibout, servantes, reçoivent chacune 30 livres pour leurs gages annuels. — Achat fait à La Fère, de 72 livres de pruneaux à 3 sous la livre. — L'once de camphre coûte une livre ; — d'huile de scorpion, autant ; — de sassafras, 5 sous ; — d'égyptiac, 3 ; — de suppuratif, 3 ; — de thériaque, 10 ; — de sel d'Epsom, 15 ; — de pompholix, 8 ; — de populeum, 16 ; — d'eau d'arquebuse, 10 ; —

d'onguent de mère, 5 ; — de baume tranquille, 10 ; — d'ambre, autant ; — de sel de Saturne, 30 sous ; — de vert-de-gris, 12 ; — de salsepareille, 3 ; — de sanguine, 10 ; — de mondificatif d'ache, 6 ; — la livre : de diapalme, 2 livres 8 sous ; — d'emplâtre de ciguë, 7 livres ; — de diachylum, 7 livres ; — d'emplâtre de vigo comme mercureiel, 8 livres ; — le gros de précipité blanc, 5 sous ; — une pierre infernale, une livre ; — deux pierres à caustères, 8 sous ; — une main de fer, 15 sous ; — un réchaud de même métal, le double ; — une paire de souliers de religieuse, de 3 à 4 livres ; — l'aune de serge de Mouy blanche, « pour la roberie, » 2 livres 16 sous ; — une couverture blanche, 19 livres, etc.

608. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1720-1724. — Acquit de comptes des chapitres IV, V et VI. — Le chirurgien recevait 100 sous pour une consultation et une amputation. — L'Hôtel-Dieu acquiert, moyennant 150 livres, un muid d'huile de chenuevis ; — 6 à 10 sous le pot de verjus ; — une livre 4 sous deux grandes cruches de grès ; — 6 livres une douzaine de plateaux ; — 4 livres une grande pelle à four ; — 18 sous trois pintes de vinaigre « suzat ; » — 8 sous une buire de terre ; — 10 sous deux assiettes de terre ; — 8 sous une bouteille de grès. — La façon de 150 livres de chandelles coûte 7 livres 10 sous, etc.

609. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits des comptes des chapitres VII et VIII. — Gros bois, fagots, charbon, vin. — La charge de charbon valait 3 livres ; — le muid, contenant seize poinçons, 32 livres ; — le cent de fagots, de 6 à 10 livres ; — la corde de bois, de 25 à 30 livres 10 sous ; — le muid de vin, de 24 à 51 livres. — Le charroi du muid de vin, de Billy-sur-Aisne à Soissons, coûtait 25 sous. — L'Hôtel-Dieu donnait à un ouvrier 12 sous par jour pour ranger du bois de corde ; — 70 livres 10 sous pour corder 50 cordes de bois ; — se servait d'échalas et de perches au jardin de la maison, etc.

610. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achetait, en 1720, trois livres de beurre, 36 sous ; — deux melons, 22 sous ; — un panier de carottes, 12 sous ; — 200 œufs, 8 livres 8 sous ; — une paire de pigeons, 8 sous ; — trois pots de terre, 30 sous ; — une charge,

soit de pommes, soit d'oseille, 3 livres ; — 6 fromages de Blanzy, 45 sous ; — 200 noix, 7 sous ; — un quarteron de coings, 10 sous ; — une poule, 16 sous ; — un pichet et demi d'oignons, 35 sous ; — six paires de poulets pour la Saint-Martin, 4 livres ; — 500 grenouilles, 2 livres 10 sous ; — dix fromages de Maroilles, 27 sous ; — 3 bottes de salsifis, 8 sous ; — la livre de lard, 9 sous ; — le pichet de pois verts, 5 livres ; — en 1723, le pot de lait, 7 sous ; — 500 épingle de fer, 6 sous ; — la main de papier : gris, 7 sous ; — ordinaire, 5 sous ; — commun, 3 sous ; — une brosse pour l'église, 20 sous ; — un cochon gras, 66 livres ; — le quarteron de bleu en pierre, 2 livres ; — 25 bottes d'allumettes, 5 sous ; — la botte de fil de Bretagne, 2 livres 18 sous ; — la bouteille de vin d'Alicante, 55 sous ; — la rame de papier à lettre, 6 livres ; — la livre de saumon, 13 sous ; — la pièce de ruban, 32 sous, etc.

611. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes des chapitres X et XI. — Dépenses : de sépulture et de conduite des malades ; — d'ouvriers ; — entretien des bâtiments. — Simon Sébastien, couvreur, reçoit 12 livres pour avoir conduit à Paris une femme malade. — Le demi-pichet de plâtre coûte 5 sous ; — l'essin, de 20 à 28 sous ; — le pied de chevron, 3 sous ; — de planche, 4 sous 6 deniers ; — le pichet de chaux, 22 sous ; — trente-deux « noureaux » coûtent 2 livres 8 sous ; — quinze carreaux, 19 sous ; — douze faitières, 3 livres, etc.

612. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du chapitre XI. — Paiement de travaux de réparation, de charpente et de couverture, à Crouy, Drachy, Pisseloup, Priez, et aux fermes de Mercin, Noyant et Pontarcher ; — de maçonnerie à la grange des dîmes de Monthiers et à un pilier de l'église de Venteuil.

613. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du même chapitre. — Paiement de frais de réparations aux vitres, chœur et chapelle de Passy-Grigny ; — aux chœur et cancel de Courthiézy ; — aux vitres de l'église de Couvrelles ; — à une maison à Chivres ; — à la ferme de Vauxaillon, etc.

614. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1720-1724. — Acquits de comptes du chapitre XII. — Payement : de 50 sous pour la levée du testament de Gosset, chanoine, archidiacre de Brie, mort le 23 décembre 1721 ; — de salaires et déboursés dûs à Sauvage, notaire ; — à Bouillerot, contrôleur, de 3 livres 2 sous pour les contrôle et insinuation du legs fait par Racquet, prévôt du chapitre ; — de frais de procès à Gosset, de Héricourt, Bouchey, huissier ; — de frais de vente de meubles de Jean Duprez, à Acy ; — de frais d'impression de petits avertissements aux débiteurs de l'Hôtel-Dieu ; — de 40 sous pour la reliure d'un registre des comptes ; — de même somme pour un registre des délibérations ; — de 5 sous pour la reliure d'un missel ; — de 45 sous pour un canon d'autel ; — de 40 sous pour la reliure d'un missel in-8°, de l'Hôtel-Dieu ; — de 16 livres 13 sous pour les deux tiers d'un graduel romain destiné à l'église de Courcelles ; — de frais d'arpentage à Martinet et Delettre, arpenteurs. — Décri des monnaies de cuivre, d'argent et d'or.

615. (Liasse.) — 429 pièces, papier.

1728-1731. — Acquits de comptes du chapitre I^{er}. — Le chapitre cathédral de Soissons reçoit sa « jouisse » de la Sainte-Barbe. — Payements d'arrérages de surcens au collège de Soissons, aux chapitres de Saint-Wast et de Saint-Pierre-au-Parvis, et à la fabrique de Saint-Quentin de la même ville ; — aux abbayes de Longpont, Saint-Médard, à la sœur de Sainte-Agathe, religieuse, et à la cure de Saint-Martin. — Fourniture de pain aux prisonniers. — Payement de portion congrue aux desservants de Drachy, Priez ; — d'arrérages de rentes viagères à Marie Solon, de Flavigny, sœur Sainte-Monique, Jeanne-Gabrielle de Grimaldi, abbesse de Saint-Jean-au-Bois, transférée à Royal-Lieu, Delfaut, époux de Laurence Chatelain, Dupont, Madeleine et Antoinette Leroux, Jean Gourlé, cordonnier en vieux à Soissons, à la petite charité de Saint-Wast, etc.

616. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1728-1731. — Acquits de comptes du chapitre II. — Payement de frais de desserte de l'Hôtel-Dieu à Jean Binart, curé des Fonds, exigibles par semestre ; — de rétribution des services de la Dédicace, de Sainte-Madeleine et de Sainte-Anne. — Acquits de messes pour les âmes de Labouret, Morant, prêtre de l'Oratoire, d'un

invalide, de Villevroy, chanoine, de M^{lle} Vuallet, de Delacour, ex-administrateur. — Payement de 5 sous par messe à un musicien ; — de 3 livres d'honoraires à Dubois, Minime, pour prédication, etc.

617. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1728-1731. — Acquits de comptes. — Payement de 216 livres, prix de douze couvertures. — Une pièce : de rouleau de laine blanche n° 12 coûte 6 livres ; — de bandelette blanche renforcée, 2 livres ; — une livre de fil de Bretagne brun, 2 livres 5 sous ; — une paire de souliers de femme, 3 livres 5 sous ; — une chaudière, 92 livres. — L'Hôtel-Dieu paie 4 onces de tartre martial, 5 livres ; — 2 onces de sel de mars de rivière, 4 sous ; — une pierre caustique, autant ; — 2 onces de baume mercuriel, une livre 16 sous ; — un gros d'éthiops minéral, 5 sous ; — deux onces de poudre d'écorce, 4 livres ; — une livre d'emplâtre de vigo quadruplé de mercure, 10 livres ; — une livre : de diapalme, 4 livres ; — de diachylum gommé, 8 livres ; — d'emplâtre divin, 5 livres ; — de cire jaune, 30 sous ; — de quinquina, 7 livres ; — de gomme adragant, 4 livres ; — de sucre, 15 sous 6 deniers ; — de figues, 11 sous ; — de raisin, 10 sous 6 deniers ; — de sené, 50 sous ; — d'agaric, 4 livres ; — d'yeux d'écrevisses, 15 sous ; — de térébenthine, 50 sous ; — de jalap, 4 livres ; — de manne, 15 sous ; — de sel de glauber, 14 livres ; — de rhubarbe, 36 livres ; — de casse, 12 sous ; — d'onguent d'althœa, 35 sous ; — l'once : de néapolitanum, 10 sous ; — de styrax liquide, autant ; — de cloporte préparée, une livre 10 sous ; — d'onguent de mercure, 6 sous ; — d'onguent suppuratif, 2 sous ; — de pierre infernale, 8 sous ; — de beurre d'antimoine, 5 sous ; — de tamarin, 10 sous ; — la main de papier au pot, 2 sous 4 deniers ; — une rame de papier à lettre, 5 livres 5 sous ; — le pot d'eau-de-vie, 48 sous. — Payement des frais d'inhumation de Marie Carrière, religieuse, morte le 9 février 1729, etc.

618. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1728-1731. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu paie le pot de lait 6 sous ; — la livre de beurre, 8 à 14 sous ; — le quarteron d'œufs, 9 à 18 sous ; — un plateau de bois, 9 sous ; — une buire de grès, 12 sous ; — deux paniers de prunes, 19 sous ; — le panier de cerises et de guignes, 20 à 22 sous ; — un maquereau, 7 sous ; — le quarteron de harengs frais, 2 livres ; — la livre de saumon, 5 sous ; — une poule d'Inde, 18 sous ; — une

charge de prunes, une livre 15 sous à 3 livres ; — une botte : de salsifis d'Espagne, 6 sous ; — d'asperges, 7 sous ; — la livre : de poix de Bourgogne, 5 sous ; — d'huile fine, 14 sous ; — d'avelines et d'amandes douces, 13 sous ; — de figues, 11 sous ; — l'once de girofle, 12 sous 6 deniers ; — de canelle fine, 12 sous ; — de beurre salé de Boulogne, 10 sous ; — de fromage de Hollande, 6 sous ; — la bouteille d'encre à écrire, 6 sous ; — la boîte de pains à cacheter, 5 sous ; — le bâton de cire d'Espagne fine, 11 sous ; — la location journalière d'un cheval, 25 sous, etc.

619. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu donne, pour relier trois « tinettes, » 16 sous ; — un muid de futaille, qui doit servir à l'eau nécessaire du jardin, 18 sous ; — deux barils pour mettre du verjus, 20 sous ; — charger trois muids de vin et les descendre à la cave, 9 sous. — Le muid de vin vaut, en 1733, 39 livres ; — en 1734, de 30 à 37 livres. — L'Hôtel-Dieu paie le minot de sel 50 livres 2 sous 6 deniers ; — le pot d'huile à brûler, 28 à 32 sous ; — celui de vinaigre, 12 sous ; — une buire de terre, 6 sous. — Les honoraires annuels du docteur en médecine sont de 60 livres. — Une sage-femme reçoit 30 sous pour accoucher une malade. — Paiement de frais de procès et de mesurage de grains, etc.

620. (Liasse.) — 98 feuillets, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Paiements de libellés d'assignations de témoins ; — de droits au greffier pour l'audition ; — de frais de procès contre Lecamus de Bassevelle, M^{lle} de Longueval, Pierre-Louis Cabaret, Nicolas Droux, vigneron à Ciry, Pierre Lefebvre, bourgeois de Paris ; — d'honoraires d'arpenteurs ; — de 30 sous à Lemoine, pour droit de facture de 6 muids de méteil vendus en juin 1734, et de 18 sous au mesureur. — Livraison de froment aux religieuses pour la fabrication de petits pains et de pain bénit, etc.

621. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Paiements de rentes viagères à Pierre Lefebvre, bourgeois de Paris, et à Jeanne Prejean, sa femme ; — Vignier, Madeleine et Antoinette Leroux, Dupont, Delfault, sœur Sainte-Monique, religieuse, Rousseau, de Flavigny, Marie Solon, veuve Chevalier ; — aux fabriques de Vauxaillon

et de Saint-Wast de Soissons ; — à la petite charité de Soissons ; — de portion congrue du curé de Priez, etc.

622. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Paiements des prédicateurs et de l'annuel de M^{lle} Fréret ; — de messes à Prévot, Delacroix et Chivot ; — des services de la Dédicace, de Sainte-Anne et de Sainte-Madeleine à Debincourt. — Acquits de services pour le repos de l'âme de M^{lle} Legras, etc.

623. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Paiements de travaux de charpente et de confection de bois de corde et de fagots. — L'Hôtel-Dieu paie : 4 livres le chevron de seize pieds ; — une ventrière de treize pieds, 6 livres 6 sous à 9 livres 2 sous ; — achète 2 solives de 11 pieds à raison de 4 sous le pied ; — un poteau de 12 pieds de long moyennant 3 sous le pied ; — l'essin de plâtre, de 20 à 22 sous ; — le limon d'escalier de 9 pieds de long et de 4 à 10 pouces de large, 10 sous le pied ; — la toise de planche, 6 sous.

624. (Liasse.) — 435 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes, et notamment de travaux de couverture faits par Pierre Clavier, maître couvreur à Soissons ; — au chœur de l'église de Couvrelles, par Prioux, à raison de 13 sous la toise courante. — Paiements de travaux de serrurerie faits à l'Hôtel-Dieu par Leclerc ; — à la ferme de Noyant par Antoine Juvigny, serrurier à Septmonts. — Mémoires de travaux de vitres faits par Charles Petit, vitrier à Neuilly-Saint-Front, au chœur et à l'église de Priez en 1734 ; — par Mosnier, à l'Hôtel-Dieu. — Raccourci de vitres dans la chapelle de la Sainte-Vierge et à l'église de Monthiers. — Travaux de menuiserie faits à l'Hôtel-Dieu de Soissons par Jean Mell et Déprez ; — de maçonnerie faits audit Hôtel-Dieu par Binart, architecte, aux mois de novembre et décembre 1733. — Livraison de pierres et de sable, etc.

625. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Mémoires de travaux de couvertures et de planches faits par André Deschamps, couvreur en chaume et charpentier à Belleu. — Établissement d'un petit clocher à la mala-

drierie de Pontarcher. — Travaux de réparation faits à la charpente de la ferme de Mercin par Merlot, charpentier à Soissons ; — rétablissement d'une poutre au cellier que l'Hôtel-Dieu possède à Crouy. — Construction en maçonnerie d'un « ensevelissoir » dans la cour des femmes. — Travaux de réparation en maçonnerie faits à la ferme de Pisseloup ; — de couverture au clocher, chœur et cancel de l'église de Priez par Pierre Clavier, couvreur à Soissons, etc.

626. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Gérardin reçoit 100 sous pour consultation de Martin Goulet, qui avait un ulcère chancreux à l'anus ; — pareille somme à cause de sa consultation de Marie-Madeleine Flagella, qui avait un dépôt sur le sternum ayant déterminé la carie de l'os. — Le pot de lait valait 5 sous ; — un porc, 75 livres ; — la livre de beurre, 11 à 12 sous ; — un fromage mou, 1 sou ; — un fromage de Blanzly, 8 sous ; — un balai, 6 liards ; — un quarteron d'œufs, 14 sous ; — un cent : de cerneaux, 2 sous 6 deniers ; — de noix, 5 sous ; — l'artichaut, 2 sous ; — la paire de pigeons, 7 sous ; — une poule, 11 sous ; — un panier rempli de prunes, 12 sous ; — une charge de pommes, 3 livres. — La location journalière d'une bourrique est de 22 sous ; — celle d'un cheval de 22 sous. — L'Hôtel-Dieu achète 23 poulets 8 livres 9 sous ; — 4 paniers de raisins, 8 livres 2 sous. — La journée d'une femme est payée 6 sous.

627. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Les quatre servantes ont chacune 12 écus de gages par an. — La livre d'étain vaut 19 sous ; — de térébenthine, 18 ; — de scammonée, 15 livres ; — de cinabre Haurel, 32 ; — la main de papier au pot fin, 4 sous ; — celle de brouillard, autant ; — l'once de baume tranquille, 15 sous ; — de pareira brava, 3 livres ; — de racine de pareira brava, une livre 10 sous ; — le gros d'ammoniaque, 10 sous ; — d'essence de Rabel, autant ; — le grain d'ambre gris, 10 sous ; — la bouteille d'eau-de-vie des Carmes, 15 sous ; — un antiphonaire, 24 livres ; — la reliure du missel de la chapelle de la maladrerie de Pontarcher, 40 sous ; — l'aune de toile blanche, 30 sous ; — de canevas, 24 ; — la couverture blanche, 17 livres, etc.

628. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1731-1734. — Acquits de comptes. — Paiement de charrois de bois de sciage et de fagots effectués par Michel Chapras. — Livraison de bois de corde par Jean Prévost, habitant de Vauxbuin ; — d'une table de cuisine, moyennant 8 livres 2 sous. — Acquisition de 42 pots de verjus, pour 10 livres. — Livraison d'huile, par Nicolas Duvivier, habitant d'Ambleny, à raison de 24 à 25 sous le pot. — Paiement de fosses creusées dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu par Henri Solon, à raison de 2 sous par fosse.

629. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Adrien Sellier reçoit, le 8 décembre 1742, 3 livres pour cent affiches de biens à vendre ou à louer ; — Courtois, imprimeur, 40 livres pour un antiphonaire en feuilles à l'usage du diocèse (25 février 1743) ; — Charles, relieur, 50 sous pour deux registres d'actes mortuaires (19 décembre 1741) ; — une somme de 3 livres pour la même destination (3 janvier 1743). — Mémoires et acquits de Léal, pour l'entretien de la fontaine ; — de Nicolas Charbonnet, chaudronnier, pour l'entretien des ustensiles de cuisine. — Un chaudron de cuivre jaune, pesant cinq livres, coûte 40 sous la livre ; — une cruche de cuivre jaune, pesant 4 livres 6 onces, 50 sous la livre ; — une marmite de cuivre rouge, du poids de 22 livres, 36 sous la livre ; — une fontaine de cuivre rouge, de 32 livres, 40 sous la livre. — Racommodage de souliers par Tous-saint Boulogne. — La paire de souliers, vrai castor, vaut 3 livres 10 sous ; — de souliers ordinaires, 5 sous de moins ; — l'aune de canevas, 24 sous ; — de toile de Villefranche, 23 ; — de toile pour fort canevas, 26. — La livre de fil brun en trois, 6 livres ; — de fil de Bretagne, 48 sous ; — de somière brune, 32 ; — de molleton blanc d'Angleterre, 3 livres 15 sous ; — de toile brune, 18 sous ; — de toile de chanvre, 28 ; — de rouleau de laine blanche large, 5 sous ; — de *burattie*, 4 livres ; — d'espagnolette blanche d'Angleterre, 100 sous ; — l'once de soie noire, 40 sous ; — la demi-pièce de rouleau gris, 4 livres 10 sous ; — de rouleau blanc étroit, 55 sous ; — 12 aunes de grand galon d'or faux coûtent 8 livres 4 sous ; — 77 aunes de bordé d'or faux, 24 livres 18 sous ; — 4 aunes de galon blanc, 48 sous ; — autant de bordé blanc, 9 livres. — Paiements d'arrérages de rentes viagères, etc.

630. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1741-1749. — Acquits de comptes. — Acquisitions de vin ; — paiements de droits d'entrée, de charrois et de chargement. — L'Hôtel-Dieu paye, en 1741, un demi-muid de vin de Crouy, 40 livres ; — un muid de vin de Noyant, 75 livres ; — en 1744, le muid de vin de Villeneuve-Saint-Germain, 20 à 24 livres ; — celui de Noyant et de Billy-sur-Aisne, 22 ; — de Salsogne, Belleu, Acy, 20 livres. — Le charroi du muid de vin venant de Venizel et de Villeneuve-Saint-Germain est de 20 sous ; — de Noyant, de 25 sous ; — d'Acy, de 35 sous ; — le droit d'entrée à Soissons était de 2 livres 11 sous 6 deniers par muid. — Achat de couvertures blanches. — Paiement de droits de surcens et de vinage, etc.

634. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — La livre de miel valait 6 à 7 sous ; — d'étain fin, 23 sous ; — de vieux étain, 15 sous ; — une bêche de jardinier, 45 sous ; — une pioche à deux bouts, le même prix ; — une paire de bas drapés grands, 3 livres ; — petits, 50 sous. — Marchandises d'étain payées, savoir : une grande jatte, 4 livres ; — une chopine, 10 sous ; — une écuelle, 12 ; — une tasse à pied, 8 ; — une cuillère, 1 ; un grand plat à potage, 22 ; — une lampe, 18 ; — une cuillère à pot, 4 livres ; — un grand bassin, 8 sous ; — un plat à portion, le même prix. — Achat fait, en 1748, d'un tableau, à Paris, pour mettre à la cheminée de la chambre des délibérations. — Paiements de gages de servantes. — Livraison de blé pour la confection du pain bénit et du pain mollet des religieuses de l'Hôtel-Dieu, etc.

632. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1741-1751. — Acquits de comptes. — Paiement de portion congrue à Labouret, curé de Priez ; — de surcens à la cure de Saint-Martin. — L'Hôtel-Dieu achète la livre de viande de boucherie 5 sous 1 denier ; — une couverture verte, 17 livres ; — 58 aunes et demie de finette, 394 livres 17 sous 6 deniers, chez Grevin, marchand à Soissons ; — le muid de charbon, 8 livres 10 sous ; — cent fagots, 10 livres ; — le muid de vin de Courmelles, en 1741, 37 livres 10 sous, etc.

633. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Paiements d'arrérages de surcens : à Chandelet ; — à la fabrique de Saint-Wast de Soissons ; — à Françoise de Marmand ; — à Pierre Lefebure, bourgeois de Paris, et à Jeanne Prejean, sa femme ; — de rentes viagères à Saunier, Marie-Anne Pollet, veuve de Fiacre Gambier, boulanger ; — à Jean Mosnier, prieur de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, en 1742 ; — de celle de Saint-Pierre de Selincourt, dite de Sainte-Larme, en 1743 ; — à Elisabeth Delacour, Broyart, Chrestien, Françoise Treant, Henriette Morant, Jeanne de La Servoise, veuve d'Arnoult Quinquet, huissier au bureau des finances de Soissons, etc.

634. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Paiements de rentes viagères : à Warin ; — à la Congrégation de Soissons, représentée par de Flavigny, supérieure ; — à Françoise Delahaye, veuve de Claude Rose de Pondron, ancien brigadier des gardes du corps du Roi ; — à Madeleine Mahuet, veuve de Louis Dourdon, serrurier à Soissons ; — à Madeleine Gédoyne, religieuse dépositaire de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons ; — à Dermont ; — à de Rive de Blanchecourt, etc.

635. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Paiements d'honoraires dus à des prédicateurs ; — à de Rincourt, curé des Fonds, pour la desserte et l'administration des sacrements, l'enterrement des pauvres malades, les services de la Dédicace, de la Madeleine ; — à Cochet, pour ceux de cette fête chantée par la musique de la cathédrale, et celle de Sainte-Anne, chantée par quatre musiciens ; — à Gouret et Bertherand, pour messes ; — à Chivot, pour les messes de la veilleuse (religieuse), etc.

636. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1741-1750. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète : la livre de quinquina 5 livres ; — de manne, 42 ; — de sel de glauber, 9 livres ; — de sené, 3 sous ; — de gomme, 50 sous ; — d'arcanum duplicatum, 9 livres 12 sous à 10 livres ; — de nitre purifié, 24 sous ; —

d'emplâtre vésicatoire, 39; — d'onguent de mère, 2 livres; — le prix de cet onguent est augmenté de 10 sous, en 1743, à cause de la cherté de l'huile. — L'once de macis coûte 25 sous; — de teinture de castoreum, 10; — de benjoin, 10; — de coriandre, 30; — de fleur de muscade, 10; — de camphre, 24; — d'aristoloche, 4; — une bouteille d'élixir d'Angleterre, 22 sous; — un registre d'une main de papier au pot plié en deux, pour le médecin, 12 sous; — la reliure: d'un missel, 5 livres; — d'un graduel, 2 livres; — ce graduel en feuilles coûte 23 livres 10 sous; — 18 onces de sirop d'orgeat reviennent à 2 livres 5 sous, etc.

637. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète la viande de boucherie de 5 sous 1 denier à 5 sous 10 deniers la livre; — de porc, 4 sous 6 deniers à 5; — de beurre, de 8 à 16 sous; — de lard, de 9 à 12 sous; — le fromage mou, 1 sou; — le fromage de Blanzzy, 8 à 10 sous; — le cent: de grenouilles, 6 à 12 sous; — d'œufs, 12 à 28 sous; — de cerneaux, 2 à 3 sous; — une poule, 10 à 14; — la hottée de sable, 2; — le pot de vinaigre, 14; — de verjus, 5 à 11; — l'essin de pois verts, 11 livres; — le pichet de pois blancs, 5 livres; — la hottée de pois, 40 sous; — la voiture de terreau, 25 sous; — la poule d'Inde, 48 sous; — le dindon, 42 à 55 sous; — le cornet de fayence, 2 sous; — la salière de fayence, 5 sous 6 deniers; — le pot de fayence pour chaise, 24 sous; — le moutardier de fayence, 15 sous; — le plat de fayence, 12 sous; — le pot de Flandre, 15 deniers; — le pot à graisse, 4 sous; — le pot à boire, 2; — le couteau de cuisine, 22; — la charge de pommes, 22 sous à 6 livres, suivant la saison; — la raie, 2 à 5 livres; — un maquereau, 5 sous; — la botte de raves, 4 sous; — la botte d'asperges, 4 à 10 sous; — de salsifis, 3; — la paire de pigeons, 3 à 9 sous; — une anguille, 10; — un panier de guignes, 12 à 24; — le panier de cerises à faire sécher, 11 sous 6 deniers; — une paire de poulets, 12 à 15 sous; — de poulardes, 16 sous; — un barème pour le bureau, 2 livres 10 sous; — un canard, 12 sous; — le quarteron de pêches, 12 à 24 sous; — la charge de poires, 2 livres 5 sous à 4 livres 8 sous; — celle de raisin pour faire du raisiné, 5 livres 15 sous; — un cochon de lait, 50 sous à 4 livres; — le cent de noix, 2 sous 6 deniers à 3 sous; — l'essin de noix, 55 sous; — le quarteron de harengs, 45; — le cent de poires, 28 sous; — le balai de boule, 15 à 18 deniers; — le balai de silence, 2 sous; — la paire de sabots, 4 sous; — un palon, 10; — le brin de

baleine, 12 sous; — l'essin de haricots, 7 livres 5 sous; — le pichet de haricots, 3 livres 10 sous; — le pot de lentille, une livre; — la botte de foin, 3 sous 6 deniers; — la corde à puits, 16 sous; — le bonnet de laine de Ségovie, une livre; — l'artichaut, 18 deniers; — la bouteille de verre, 4 sous; — le demi-cent d'abricots, 12 sous; — le melon, 6 sous; — le pot d'eau-de-vie, 45 sous à 3 livres; — la livre de poivre long, 52 sous; — de poivre blanc, 48 sous à 3 livres; — de girofle, 11 livres; — de cire jaune, 32 à 40; — de morue, 8; — de morue grise, 6; — de saumon, 9; — de cassonnade, 19; — de sucre, de 16 à 23 sous 6 deniers; — de riz, 6 à 7; — de raisin sec, 9; — de fromage, 9; — de fromage de gruyère, 12; — de savon d'Alicante, 13; — de beurre de Boulogne, 12; — d'amandes douces, 16; — de pruneaux, 3; — de figues, 13; — de plomb de sable et de plomb laminé, 6 sous 6 deniers; — de miel blanc, 8 sous; — de tôle, 5; — de cire d'Espagne fine, 5 livres; — de piment, 40; — de fer carillon, 30 sous 6 deniers; — d'inde fine, 5 livres; — la main de papier au pot, 4 sous; — la rame de papier à lettre double, 5 livres; — le mille d'épingles d'Angleterre, 30 sous; — le cent d'ardoises de Rimogne, 2 livres; — de bouchons de Liège, 30 sous; — la main de papier brouillard, 4 sous; — le pot de lait, 5 sous; — une braisière de cuivre pesant 65 livres, 65 sous. — La journée d'un homme pour scier du bois est de 20 sous; — pour battre des remèdes, 16; — celle d'une femme, de 8 à 9 sous; — d'une lessiveuse, 13; — la location journalière d'un cheval, de 22 sous; — d'un homme et d'un âne, 32. — L'Hôtel-Dieu paye, au mois de juillet 1742, le plan de la salle des hommes, 3 livres; — donne, pour balayer deux cheminées, 19 sous, etc.

638. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1741-1747. — Acquits de comptes. — Payements: des gages du fossoyeur; — des frais de transport de malades à Paris; — de nourriture d'enfants délaissés; — d'une rente de 100 sous laissée par Guinet aux religieuses de l'Hôtel-Dieu; — des droits de «jouisse» et d'autelage dus au chapitre cathédral; — d'une prestation de 3 muids de méteil au chapitre de Saint-Pierre de Soissons; — d'arrérages de surcens dus à Trichet, curé de Saint-Martin, à la ville de Soissons et à l'abbaye de Longpont; — d'honoraires de médecins et de chirurgiens. — Le médecin prenait 45 sous pour un accouchement; — les chirurgiens, 5 livres pour une amputation de bras, etc.

639. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Acquisitions de sel et de vin, d'huile à brûler à raison de 25 sous le pot et de 120 livres le muid. — Façon de 175 livres de chandelles payée 12 livres 5 sous. — Reliure d'antiphonaire et livraison de registre pour les actes mortuaires. — L'once de semence de violette valait 10 sous ; de précipité rouge, 30 ; d'huile de girofle, 6 ; de rhubarbe fine, 7 livres 10 sous ; d'emplâtre dé vésicatoire, 8 sous, etc.

640. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1741-1748. — Acquits de comptes. — Payements : de frais de procès soutenu et gagné contre l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, au sujet de la dot de profession d'une religieuse ; — de droits dus aux archers pour capture de Botté, à Condé-en-Brie, et son incarcération à Soissons ; — d'honoraires pour des rentes reçues à Paris par Velly et Laurendeau ; — de frais d'expéditions de pièces dus aux greffiers du bailliage et de la maîtrise des eaux et forêts de Soissons, et à Dorigny, procureur au Parlement de Paris. — Décomptes de journées de malades traités à l'Hôtel-Dieu, etc.

641. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1741-1747. — Acquits de comptes. — Mémoires des travaux de serrurerie, carrelage, terrassement à Acy et à Bucy-le-Long ; extraction de pierres, maçonnerie, couverture, faits par Crépin Mosnier. « Premièrement, » aux mois de novembre et décembre 1731, avoir fait la » réparation des vitrages de la salle des hommes et des » femmes, avoir démonté 18 panneaux, mis une partie » en plomb, avoir monté à toutes les croisées avec la » grande échelle, livré plus de 100 petits carreaux, le » tout à l'échelle, rescellé plusieurs panneaux qui ne » tenoient pas dans la salle des femmes du côté de la » maison de M. Delaplace, le vitrage estoit tout criblé de » coups de pierres que l'on jette dans le vitrage, et même » j'en ai trouvé qui estoient restées dans le plomb dudit » vitrage en faisant la réparation, le tout pour 30 livres, » etc.

642. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1741-1747. — Acquits de comptes. — Livraisons : de chevrons par Louis Prevot, tourneur à Soissons, de perches et de chevrons par François Paris, vigneron à Chivres ; de chaume et d'échalas, de gluis (bottes de AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

seigle) à 8 livres le cent, de harts, de perches, tuiles, faitières, plâtre, cordes à puits ; — charrois de terre, de sable, de pierres, de tuiles, de carreaux à four, de décombres, de matière fécale. — Mémoires : de travaux de couverture en chaume, de maçonnerie, de charpente, de menuiserie, de pavage. — Une porte de cave à barreaux coûtait 3 livres ; le pied de chevron, 2 sous ; la botte de foin, 3 ; le linteau de six pieds de long et de quatre à six pouces de grosseur, 18 ; le pichet de plâtre, 10 sous ; la toise de pavage, 100 ; le cent de pierres de taille, 20 livres ; le tombereau de sable, 10 à 15 sous ; celui de décombres, 7 ; une corde à puits, 15 sous, etc.

643. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1741-1747. — Acquits de comptes. — Mémoires : de travaux de corderie, vannerie ; — de réparations faites aux églises de Drachy, Saint-Agnan, Monthiers, Priez, Euilly, Passy-Grigny, Couvrelles, Champvoicy, Venteuil, Aiguizy, Billy-sur-Aisne, Bazoches, Ressons-le-Long, presbytère de Mercin. — La claie de cuisine coûtait 6 sous ; le panier pouvant contenir six bouteilles, 1 livre ; un couvercle à puits, 10 sous ; une hotte grise, autant ; une paire de bretelles à hotte, 2 sous ; le panier à marcotter des grenadiers, 2 sous ; une cage à poulets, 12 ; l'essin de chaux, de 34 à 38 sous ; le millier de tuiles, 12 livres ; la journée d'un cribleur de grains était payée 22 sous, etc.

644. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1744-1748. — Acquits de comptes. — Quittances : de vins livrés par Nicolas Ramont, Nicolas Vairon, Antoine Fligny, Nicolas Marache, Jean Fournier, vigneron à Noyant ; — de droits d'entrée et de charrois de vins. — Le muid de vin valait, à Villeneuve-St-Germain, 24 livres ; à Crouy, 33 ; à Ciry-Salsogne, 30. — L'Hôtel-Dieu donnait 7 sous pour relier une « tinette » ; 3 sous pour décharger un muid de vin à la cave. — Le charroi de quatre muids de vin, de Vauxaillon à Soissons, coûtait 8 livres ; le chargement de deux muids et demi de vin, 7 sous 6 deniers.

645. (Liasse.) — 400 pièces, papier.

1748-1751. — Acquits de comptes. — Payements : d'honoraires de prédicateurs, de messes pour le repos des âmes des bienfaiteurs, des messes quotidiennes célébrées par Chivot, Gauret et Fournier. — Les sermons ordinaires coûtaient chacun 2 livres ; celui de la paroisse,

3 livres. — Payement des honoraires des desservants de Drachy et de Priez. — Acquits de rentes payées à Cahier, sœur Victoire, Madeleine et Antoinette Leroux, à la Petite Charité, à la fabrique de Saint-Wast de Soissons, à de Marmand, Jeanne Prejean et à la sœur de Sainte-Colombe, etc.

646. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1748-1751. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu payait : l'aune de molleton blanc d'Angleterre, 3 livres 8 sous ; de sommière brune, 48 sous ; de flanelle blanche, 42 ; de serge de Mouy blanche, 45 ; de siamoise fine, 3 livres 10 sous ; de ruban de fil, 1 sou 6 deniers ; de grenat fin pour rideaux, 40 sous ; de toile de Laval pour surplis, autant ; de toile pour aubes, 44 sous ; — la livre : de poivre blanc, 48 sous à 3 livres ; d'inde fine, 5 livres ; de clous à tingler, 6 sous ; de fer coulé doux, 4 sous ; de savon d'Alicante, 13 à 14 ; de morue, 6 à 8 ; de saumon, 9 ; de sucre, 16 à 23 sous 6 deniers ; de cassonnade, 19 ; de fer de roche, 3 ; de pruneaux, 2 sous 6 deniers à 3 sous 6 deniers ; de cire d'Espagne, 5 livres ; de raisin, 9 à 10 sous ; d'amandes douces, 16 sous ; de riz, 7 ; de cire jaune, 32 à 40 ; de plomb en sable et de plomb laminé, 6 à 6 sous 6 deniers ; de beurre de Boulogne, 12 ; de fromage de Gruyère, 12 ; de miel, 6 à 8 ; de figues, 11 ; d'avelines, 14 ; de tolle, 6. — L'once de fil de Bretagne coûtait 4 sous ; de canelle et girofle, 2 livres ; de muscade, 6 livres ; — le paquet de fortes plumes à écrire, 5 sous ; le quartaut de harengs, 14 livres ; une feuille de fer blanc, 6 sous, etc.

647. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1748-1751. — Acquits de comptes. — Payement des honoraires de médecins et de chirurgiens. — La femme Boulanger, veuve Girardin, exerçait en qualité de chirurgien juré moyennant 100 livres par an. — M^{lle} Bouchet recevait 3 livres pour un accouchement. — Le muid d'huile verte, prise chez Brayer de Richebourg, coûtait 145 livres 10 sous ; — chez Joseph Durand, 135 livres ; — la livre : de viande de boucherie, 5 sous 1 denier à 5 sous 4 deniers ; — de beurre, 8 à 12 sous ; de gros lard, 10 ; de porc frais, 5 à 6 ; — le quarteron d'œufs, 8 à 20 ; — le fromage mou, 1 sou ; le fromage de Blanzly, 6 ; — une poule, 10 ; un poulet, 5 sous et demi ; une paire de pigeons, 6 ; un dindon, 36 sous ; — le cent de cerneaux, 2 sous 6 deniers à 4 sous ; — un couteau de cuisine, 30 sous ; — la botte d'asperges, 6 à 8 sous et demi ; — une charge de pommes prise au mois d'avril,

5 livres. — L'Hôtel-Dieu : payait huit maquereaux, 4 livres 16 sous ; 54 balais de silence, 58 ; la journée de lessiveuse, 12 sous ; celle d'homme à fendre du bois, 20 ; la façon de 100 livres de chandelles, 7 livres 10 sous à 8 livres. — Quittances de grains livrés pour la desserte de l'Hôtel-Dieu et au chapitre cathédral, remis au meunier pour la confection du pain mollet et du pain bénit.

648. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1747-1749. — Acquits de comptes. — Prix du muid de vin, acheté en 1749 : à Ciry-Salsogne, 29 livres ; à Belleu, Billy-sur-Aisne, Mercin et Vregny, 33 ; à Berzy-le-Sec, 34 ; à Venizel et à Villeneuve-St-Germain, 35 ; à Noyant et à Presles-la-Commune, 36 ; à Crouy et à Cuffies, 37 ; à Bucy-le-Long, 38. — Le charroi de deux muids de vin coûtait, de Berzy-le-Sec à Soissons, 3 livres ; de Bucy-le-Long à Soissons, 58 sous ; dans l'intérieur de cette ville, 1 livre.

649. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1749-1750. — Acquits de comptes, et notamment de droits d'aides et de charrois. — Le muid de vin vaut : à Ciry-Salsogne et à Mercin, 46 livres ; à Belleu et à Noyant, 54 ; à Berzy-le-Sec, 56 ; à Vregny, 57 ; à Acy, Crouy et Chivres, 60 ; à Bucy-le-Long, 66 à 70. — Le charroi du muid, d'Acy à Soissons, est payé 30 sous ; de Bucy-le-Long à la même ville, 29, etc.

650. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1750-1751. — Acquits de comptes. — Le muid de vin vaut : à Mercin et Belleu, 42 et 43 livres ; à Cuffies, 47 ; à Ciry-Salsogne, 36 ; à Berzy-le-Sec et à Noyant, 48 ; à Acy, 49 ; à Chivres et à Clamecy, 50 ; à Crouy, 52 ; à Bucy-le-Long, 54 et 55 livres. — Le charroi de ces endroits à Soissons varie de 20 à 45 sous par muid, etc.

651. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1749-1751. — Payements : de vacations pour faire le rapport des chênes de Vastiboute ; de journées de cribleur de grains ; de travaux de réparations faits aux églises de Marolles et de Couvrelles. — L'Hôtel-Dieu donne, pour le sciage de 56 toises de bois, 8 livres 8 sous ; une verge de fossé, 15 sous ; une échelle de dix pieds de long, 24 ; quatre chevrons, 40 sous ; cent bottes de chaume, 5 livres ; une botte d'échalas, 10 sous ; une

toise de chevrons, le même prix ; un poinçon de plâtre, 28 sous ; un millier de tuiles, prises à Muret, 10 livres, etc.

652. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1748-1751. — Acquits de comptes. — Payements : de travaux de maçonnerie, menuiserie ; de reconstruction de la grange à avoine d'Autrêches ; de charpentes et de couverture faits à la grange de Chacrise ; de maçonnerie à la ferme de Pontarcher ; de rétablissement de la grange de Crouttes. — La toise de pavé coûte 6 à 7 livres ; de pavé remanié à bout, 16 ; le cent de grands carreaux à four, 7 livres 10 sous ; l'essin de chaux, 36 sous ; le pichet de chaux, 18 ; le muid, 8 livres ; la corde à puits, 15 sous ; une corde de cœur de chanvre pour tendre les robes des dames, 43 ; une cage à poulets, 10 ; une hotte blanche, 12 ; une grande claie pour les fruits, 7 ; un panier contenant huit bouteilles, 26 ; un châssis pour soupirail de cave, 5 ; une hotte grise avec bretelles, 10 ; un grand panier à jour, 10 ; un panier à provisions, 15 ; une mande pour le linge, 15 ; une paire de bretelles à hotte, 2 sous ; une claie pour faire cuire les pommes, 6 sous ; un cent de perches, 3 livres 10 sous ; — la nuit d'un homme employé à la vidange des latrines, 30 sous ; la journée d'un maçon, 35, etc.

653. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1748-1751. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères dues à sœur Sainte-Victoire, religieuse à l'Hôtel-Dieu, Madeleine Leguery, Nicolas Bethune, M^{lle} Dutour, religieuse à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, Mahuet, Broyart, Mosnier, religieux de Prémontré, M^{lles} de Marmand, Arnoult, Quinquet, Delacourt, etc.

654. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes dues à sœur Sainte-Victoire, Marie Madeleine et Marie-Armande Mauprime, Madeleine Mahuet, veuve Vallé, Françoise Tréan, M^{lle} Morand, Lemasson, Lefebvre, la fabrique de Saint-Wast de Soissons, ; — d'honoraires pour la desserte de l'église de Drachy, etc.

655. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — Payements d'honoraires : à des prédicateurs cordeliers et minimes ;

— à Leroy, musicien ; — à Chivot, Gouret et Fournier, ecclésiastiques ; — aux médecins et aux chirurgiens. — La livre : de fil noir de Bretagne valait 45 sous ; de fil en trois, 5 livres 10 sous ; de poil de chèvre, 11 livres 4 sous ; de cire jaune, 36 sous ; d'huile fine, 16 ; de morue, 4 et 5 ; de sucre, 15 à 16 ; de miel blanc, 6 à 7 ; de fer coulé, 4 ; de fromage de hollande, 9 ; de raisin et de figues, 20 ; d'avelines, 15 ; de pruneaux, 4 ; de savon d'Alicante, 13 ; de coton, 50 ; de riz, 7 ; de squinne, 45 ; de gayac, 20 ; de sel végétal, 50 ; de réglisse sec, 6 ; d'huile d'amandes douces, 30 ; de coriandre, 8 ; de casse, 16 ; de manne fine, 70 ; de diachylum gommé, 90 ; d'iris en racine, 25 ; de cire fine d'Espagne, 5 livres ; de cannelle fine, 11 livres 12 sous ; de roses de Provins, 3 livres ; de salsepareille, 4 ; d'emplâtre de savon, 4 ; de ciguë, 4 livres 10 sous ; de benjoin en larmes, 10 livres ; de storax, 6 livres 10 sous ; de rhubarbe, 18 livres ; de camphre, 6 ; de gomme adragant, 4 ; de jalap, 3 livres 5 sous ; d'égyptiac, 2 livres ; de quinquina, 7 ; de sel ammoniac, 2 livres 5 sous ; d'iris en larmes, 8 livres, de filis et d'arcanum duplicatum, 4. — L'aune : d'espagnolette d'Angleterre blanche valait 5 livres ; de molleton fin blanc, 4 livres 5 sous ; de demi-raz Saint-Lot gris naturel, 34 sous ; de flanelle ordinaire blanchie, 34 à 40 sous ; de sommière brune, 40 ; de toile brune pour doubler les jupes, 19 ; de toile grise de lin, de 36 à 40 ; de rouleau blanc, 4 ; de rouleau de laine, 5 ; de toile de Villefranche blanchie, 26 ; de finette de Saint-Lot blanchie, 7 livres 15 sous ; de ruban de fil pour border des rideaux, 18 deniers. — La main de grand papier de compte coûtait 22 sous ; la rame de papier à lettre double de Hollande, 7 livres ; celle de papier brouillard fin, 3 livres ; l'impression de 500 avertissements, 5 livres ; celle de 900 billets pour entrée de malades, 7 livres 10 sous ; celle de 100 affiches pour adjudications de biens, 3 livres. — L'Hôtel-Dieu donne 30 livres pour la transcription des revenus et charges sur un sommier, etc.

656. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu paie : la livre de viande, 5 sous 4 deniers ; de porc frais, 6 sous ; de lard, 10 ; de beurre, 9 à 15 sous ; — le balai de silence, 2 sous ; le balai ordinaire, 1 sou ; 600 grenouilles, 50 sous ; la paire de pigeons, 6 à 7 ; la saucisse, 1 sou ; le fromage de Blanzy, 9 sous ; le cent de cerneaux, 3 à 4 sous ; 1,400 noix, 2 livres ; l'essin d'haricots, 13 livres ; le boisseau de lentilles, 20 sous ; 10 dindons, 15 livres 15 sous ; 3 poules d'Inde, 5 livres

5 sous ; 3 palons, 16 sous ; la pinte de verjus, 6 sous ; le baril de vinaigre, 8 livres 14 sous ; la botte d'asperges, 8 sous ; le maquereau, 5 sous ; la charge de raisin, 6 livres 10 sous ; les deux paires de mouchettes d'acier, 4 livres 4 sous ; le quarteron de harengs, 28 sous ; le pichet de noix, 36 ; la botte de foin, 3 sous 6 deniers ; un crible normand, 3 livres 4 sous ; un pot à trois pieds, 12 sous ; la peau d'agneau pour les emplâtres, 8 sous ; un fromage à la crème, 6 sous ; le fromage ordinaire, 1 sou ; le panier de cerises, 18, le pot de lait, 5 à 6, etc.

657. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu paie : le muid de vin de la récolte de 1751, à Acy, 52 livres ; à Bucy-le-Long, 56 et 58 ; à Crouy, 48 ; à Dhuizy, 50 ; — de la récolte de 1752, à Acy et Chivres, 42 livres ; à Berzy-le-Sec, 44 ; à Bucy-le-Long, 50 ; à Ciry-Salsogne, 34 ; à Belleu, 36 ; à Crouy et Venizel, 40 ; à Vregny, 38. — Acquits de droits d'entrée et de charrois de vin. — Le charroi de deux muids de vin, de Bucy-le-Long à Soissons, était payé 3 livres 10 sous.

658. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — Le muid de vin de la récolte de 1752 vaut, à Soissons et à Villeneuve-Saint-Germain, 42 livres. — Payements : des gages du fossoyeur ; de la part de contribution de l'Hôtel-Dieu à l'achat de chappes destinées au curé d'Euilly-en-Brie ; de travaux de vitrage à l'église du même village. — État des sommes remises par Thomas Godet, ex-receveur à Pourcelle, nouveau receveur ; — des soldats, cavaliers et dragons reçus à l'Hôtel-Dieu en 1751 ; — des rentes payées par l'hôtel-de-ville de Paris. — Payements : de frais de procédure soutenue contre Marie-Anne Delacroix, veuve de Louis Leblanc, laboureur à Berneuil ; — de réparation faites à l'église et au presbytère d'Acy, etc.

659. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1751-1753. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux de vitrerie, peinture, serrurerie, menuiserie, charpente, vannerie, maçonnerie, couverture, sciage. — La poutre de 18 pieds de long et de 8 à 9 pouces de grosseur coûtait 18 livres ; une ventrière de 14 pieds de long et de 5 à 6 pouces de grosseur, 5 sous le pied ; le chevron de 20 pieds, 40 sous ; le pied de gouttière, 12 ; la toise de sciage, 3 sous ; le sciage en deux

d'une poutre de 29 pieds, 10 sous ; le mille de carreaux, 12 livres ; l'essin de chaux, 35 sous, etc.

660. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Payements : d'arrérages de rentes, aux fabriques du chapitre cathédral et de Saint-Quentin de Soissons ; — au chapitre de Saint-Wast ; — à la cure de Saint-Martin ; — aux bourgeois du collège ; — à l'abbaye de Saint-Médard ; — aux religieuses de l'Hôtel-Dieu et aux prisonniers de la même ville ; — de la portion congrue du curé de Priez ; — des frais de desserte de l'église de Drachy et de Pisse-loup ; — des droits dus à la marquise de Roye pour la nacelle de Drachy, etc.

661. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Payements d'arrérages de rentes : à la Petite Charité et à la fabrique de Saint-Wast de Soissons ; — aux demoiselles Leroux, de Marmand, Marie-Anne Pollet, Delacour, Tréan, Madeleine Mahuet, Mauprime ; — à Lefebvre, Louis Broyart, Bethune, Cuyret de Linville ; — aux veuves Quinquet, Chrestien, Pondron, Dumont ; — à madame Dutour, mère de la congrégation de Soissons ; — à madame Sainte-Victoire, religieuse à l'Hôtel-Dieu, etc.

662. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Payements : d'honoraires de prédicateurs et d'ecclésiastiques ; — de gages de servantes. — Un écheveau de petit fil et de fil en trois coûtait 15 deniers ; — l'aune : de toile de lin, 28 sous ; — de flanelle, 30 ; — une once de soie noire, 48 sous ; — de grenade, autant ; — une couverture : blanche, 15 livres ; — verte, 16 livres 10 sous ; — le pot d'eau-de-vie, 3 livres ; — la main de papier, 4 sous ; — la rame : de papier à lettre fin, 6 livres ; — de papier gris, 4 livres 10 sous ; — de papier au pot, 4 livres ; — une petite seringue, 18 sous ; — la douzaine de fortes cuillères d'étain, 54 sous ; — un grand bassin d'étain, 24 sous. — L'Hôtel-Dieu payait : la livre de poivre blanc, 3 livres ; — de fer carillon, 4 sous ; — de fer de roche et de fer plat, 3 sous ; — d'inde fine, 5 livres ; — de morue, 5 sous 6 deniers ; — de sucre, 14 à 20 sous ; — de miel blanc, 8 ; — de pruneaux, 4 à 5 ; — de fromage de Hollande, 8 ; — de savon d'Alicante, 14 ; — de plomb en toile, 7 ; — de bleu en pierre, 4 sous 6 deniers ; — de coton, 50 sous ; — d'avelines, 18 ; — de raisin, 9 et 10 ;

— de fromage de gruyère, 12 ; — de gayac, 30 ; — de safran fin, 30 ; — d'eau de canelle, 4 livres ; — de sené, 55 sous ; — d'onguent égyptiac, 40 ; — de blanc de baleine, 5 livres ; — de sel de seignette en cristaux, 3 livres ; — de basilicum, 40 sous ; — d'emplâtre de Nuremberg, 3 livres ; — de cristal minéral, 15 sous ; — de réglisse, 7 ; — d'amandes douces, 12 ; — de salsepareille, 70 sous à 4 livres ; — d'iris de Florence, 20 sous ; — de rhubarbe de Moscovie, 25 livres ; — de jalap, 70 sous ; — de manne belle, 3 livres ; — de sel duobus, 3 livres 10 sous ; — de fenouil, 20 sous ; — de sel de nitre, autant ; — d'onguent rosat, 4 livres ; — de miel rosat, 24 sous ; — d'écorce de citrons, 26 sous ; — de térébenthine fine de Venise, 40 sous ; — d'emplâtre de savon, 3 livres ; — de mouches cantharides, 4 livres ; — de diabolanthum, 8 livres ; — de précipité rouge, 10 livres ; — de quinquina fin, 7 ; — de sel de nitre, 24 sous ; — de camphre, 9 livres ; — de tamarin, 30 sous ; — de vulnéraire de Suisse, 20 sous ; — d'onguent basilicum, 5 livres ; — d'assa foetida, 3 livres 10 sous ; — d'esprit de soufre, 40 sous ; — de manne en larmes, 5 livres ; — de capillaire du Canada, 40 sous. — L'Hôtel-Dieu vend le vieux cuivre 16 à 18 sous ; — paie le cuivre jaune travaillé 32 sous la livre ; — la paire de souliers de religieuse, 3 livres 12 sous ; — celle de servante, 3 livres 8 sous. — Une religieuse prend les eaux de Passy. — Le cent de clous picards coûte 18 sous ; — de clous demi-picards, 9 ; — le millier de clous à lattes vaut 26 sous ; — d'épingles d'Angleterre, 28 sous ; — la feuille de fer blanc, 6 sous ; — le quarteron de bouchons de liège, 6 sous ; — l'once de canelle fine, 25 sous ; — le quartaut de harengs laités, 16 livres ; — la douzaine de lacets, 24 sous ; — l'impression : de douze billets de maison à louer, 10 sous ; — de 600 avertissements à venir payer, 6 livres. — L'Hôtel-Dieu achète un rituel relié 12 livres 15 sous.

663. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Payements de viandes de boucherie livrées à raison de 5 sous 4 deniers à 5 sous 10 deniers la livre. — La paire de pigeons coûte 7 sous ; — de poulets, 11 et 12 sous ; — la livre de beurre, 8 à 19 sous ; — de lard, 10 sous ; — de pain d'épice, 15 ; — le quarteron d'œufs, 11 à 22 sous ; — la charge de pommes, 3 livres ; — le fromage de Blanzy, 9 sous ; — une poule d'Inde, 37 sous ; — le cent de grenouilles, 10 à 13 sous ; — le maquereau, 6 sous ; la douzaine de balais, 15 sous ; — le plat de fayence, 8 sous ; — le petit muid de charbon, 3 livres ; — le grand,

34 ; — le cent de fagots, 9 à 10 livres ; — la corde de bois, 24 livres. — Payement des frais de garde d'un jeune homme atteint de folie et des gages du fossoyeur, etc.

664. (Liasse.) — 443 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Devis de travaux de maçonnerie ; — mémoires et quittances de travaux de charpente, couverture, pavage, menuiserie, vitrerie, peinture, serrurerie, corderie, vannerie, sciage de bois, vidange de latrines. — L'Hôtel-Dieu achète : le picotin de plâtre, 20 sous ; — le balai d'osier, 2 ; — la hotte grise, 10 ; — la hotte blanche, 14 ; — un grand panier blanc pour la provision, 15 ; — une mande à charbon, autant ; — une corde à puits, 14 ; — la brasse de cordeau double, 2 ; — de petit, 1 sou ; — le cent de grands carreaux, 12 livres ; — l'essin de gros ciment, 9 livres ; — donne à une femme employée à porter des terres, 8 sous par jour. — Payement de travaux de réparations faites aux bâtiments de Berzy-le-Sec, Bucy-le-Long et Chacrise, etc.

665. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1753-1756. — Acquits de comptes. — Payements de travaux de réparation : de maçonnerie et de couverture à la ferme de Noyant ; — de menuiserie et de maçonnerie à Crouy ; — de maçonnerie à Mercin, Pisse-loup et Drachy ; — de couverture à Champvoicy ; — de maçonnerie, charpente et couverture à Vauxaillon et à Pontarcher ; — de charpente et de couverture au clocher de l'église de Passy-Grigny ; — aux chœur et cancel de celle d'Euilly ; — aux clochers de Cuffies et de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons ; — au presbytère de Dommiers ; — au presbytère et à l'église de Saint-Pierre-le-Vieil de Soissons. — Payements de frais de voyages, d'arpentage, d'actes de notaires et de procédures, etc.

666. (Liasse.) — 441 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes, surcens, autelage et « jouisse, » au chapitre cathédral de Soissons ; — de rentes à la fabrique de ce chapitre et à celle de Saint-Quentin de la même ville ; — aux boursiers de l'église Saint-Nicolas ; — aux chapitres de Saint-Pierre-au-Parvis et de Saint-Wast ; — au curé de Saint-Martin ; — à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons ; — aux religieuses de cette ville, conformément aux instructions de Guinet, chanoine et théologal,

d'Antoinette Leduc, ancienne domestique dudit Hôtel-Dieu et d'Antoinette Cayer; — d'un petit droit de dîme (dixmeron) au prieur de Rozoy-le-Grand; — d'un droit de nacelle sur la rivière de Marne, vers Drachy, à la marquise de Roye; — de la portion congrue du curé de Priez, etc.

667. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Payements : de surcens aux fabriques de Saint-Wast de Soissons et de Juvigny; — à la Petite Charité de Soissons; — de frais de desserte de l'église de Drachy, au prieur de Charly et aux curés de Pavant et de Nanteuil-sur-Marne; — de rentes viagères à Madeleine et Antoinette Leroux, Françoise de Marmand, Marie-Anne Pouillet, Elisabeth Delacour, Louis Broyart, Françoise Tréan, M^{me} Chretien, aux époux Lefebure, etc.

668. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à mesdames Dutour, mère de la congrégation de Soissons et religieuse de l'abbaye de Notre-Dame de cette ville, Barbier, veuve Dumont, veuve Leguery, de Sainte-Victoire et Vuillaume, dite Saint-Jean, religieuses à l'Hôtel-Dieu, Madeleine Mahuet, Marie-Armande Mauprime; — à Pierre Bernard, Prevôt, chanoine et chantre du chapitre cathédral de Soissons; — à Cuyret de Linville, Willeaume, religieux prémontré, etc.

669. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète : la livre de sucre candi 26 sous; — de céruse, 9; — de plomb brûlé, 30; — d'anis vert, 9 sous; — de sel de nitre, 25 sous; — d'arcanum, 3 livres; — de manne de Sicile, 3; — de baume de copahu, 5; — de squinne, 2; — de sel végétal, 50 sous; — d'amandes douces et amères, 12; — d'emplâtre de vigo, 3 livres; — d'huile d'amandes douces, 30 sous; — de cristal minéral, 2; — d'iris choisi, gentiane, vulnéraire de Suisse, 20; — de semences froides, 45; — de casse, 3 livres; — d'yeux d'écrevisses, 5; — de miel mercuriel, 30; — d'esprit de nitre dulcifié, 4 livres; — d'onguent d'althea, 2; — de galbanum, 8; — de gomme adragant choisie, 4 livres 10 sous; — de coriandre, 6 sous; — d'onguent populeum, 2 livres; — de sel d'Epsom, de rapures de bois, 15 sous; — d'essence de térébenthine, 12; — une bou-

teille d'esprit de soufre, 4 livres; — une once : de poudre à vers, 10 sous; — de sel sédatif, 6 livres 10 sous; — 8 onces de coloquinte, 30 sous; — une bouteille d'essence de vie, 3 livres; — quatre bocaux de verre blanc pour la pharmacie, 12 sous; — le nouveau, 18 deniers; — la main de papier, 4 sous 6 deniers; — celle de papier au pot n^o 4, 5 sous; — le cent de harengs laités, 5 livres 10 sous; — l'once de canelle, 20 sous; — le pot d'eau-de-vie, 48; — la livre d'étain fin, 22 sous; — treize bouteilles d'eau de Pussy, venues de Reims, 10 livres; — la marnoise d'eau-de-vie, contenant 24 veltes, provenant de Brasles, 86 livres; — les droits d'entrée de cette marnoise s'élèvent à 6 livres 15 sous. — La paire de souliers de religieuse coûte 3 livres 15 sous; — le cuivre jaune travaillé, 32 à 40 sous; — une bassine de cuivre rouge, pesant 6 livres, vaut 12 livres; — une chaudière du poids de 175 livres, destinée à la buerie, est achetée 45 sous la livre. — Plantation, en 1760, dans le jardin des religieuses, de 16 arbres à haute tige et de 15 à basse; — les premiers sont payés 12 sous pièce et les seconds 6. — Les servantes reçoivent chacune 36 livres par an; — la portière, 24 seulement, etc.

670. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Payements d'honoraires de médecins et de chirurgiens. — L'Hôtel-Dieu achète : la livre de viande de boucherie 5 sous 1 denier à 5 sous 10 deniers; — de poisson, 10 sous; — de lard pour faire du petit salé, 4 sous 6 deniers; — de lard gras, 10 sous; — de pruneaux, 3 sous; — le cent d'œufs, 56 sous à 3 livres 16 sous; — sept paires de pigeons, 49; — la paire de poulets, 14; — 18 balais, 22 sous 6 deniers; — 6 plats de terre, 44; — le quarteron de harengs, 30; — le cent de grenouilles, 12; — une charge de pommes de reinette, au mois de janvier 1757, 50 sous; — l'essin de pois, 6 livres; — le panier de jardin, 2 livres; — la botte d'asperges : 10 sous, le 25 avril; — 6 sous, le 11 juin, etc.

671. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Payements : de sel, de gages de fossoyeur, de frais de voyages faits par le receveur. — Le pot d'huile coûte 26 sous; — de vinaigre, 12; — la bouteille de verjus, 10; — un plateau, 7; — un palon, 9; — la corde de bois, 27 à 29 livres; — le cent de fagots, 9 livres 10 sous; — le grand muid de charbon, 32 livres; — le petit, 3. — Achats de vin pour la provision de l'Hôtel-Dieu; — cet établisse-

ment paie 8 livres 10 sous la façon de cent livres de chandelles, etc.

672. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux : de maçonnerie exécutés par Remy, Clarocourt, David ; — de charpente, par Martin ; — de couverture, par Antoine Lacorne, Maurice Jadas ; — de charpente, par Martin ; — de menuiserie, par Georges Ruelle ; — de vitrerie et de peinture, par Crespin Mosnier ; — de pavage, par Quentin Dollé ; — de vidange de latrines, de vannerie, de corderie. — La façon d'une porte de bergerie à deux battants coûte 50 sous ; — la faitière, 4 sous ; — le noureau, 18 deniers ; — la botte de lattes, 14 sous ; — le millier de tuiles, 15 livres ; — l'essin de plâtre, 16 sous ; — un saladier neuf d'osier, 8 sous ; — une cage pour la volaille, 45 ; — une claie pour la cuisine, 8 ; — une grande mande pour les immondices, 15 ; — un balai pour les biscuits, 2 livres ; — un panier à boucherie, une livre ; — de 8 bouteilles, 30 sous ; — un grand panier pour la provision, 12 ; — un écran pour la cuisine, autant ; — un crible pour passer la cendre, 8 ; — la brasse de gros cordeau double, 3 ; — une corde à puits, 14, etc.

673. (Liasse.) — 445 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Charrois et livraisons de pierres, de tuiles, de chaux, de sable, de grève. — Payements de travaux de couverture en chaume et de maçonnerie. — Devis des travaux à faire pour la construction d'un four à une maison de Crouy. — L'essin de chaux coûtait 36 sous ; — de plâtre, moitié moins ; — le millier de tuiles, 14 livres ; — de petits carreaux, 13 ; — le quarteron de grands carreaux, 2 livres ; — le charroi d'un tombereau de décombres, 6 sous ; — le tombereau de sable, 12 sous ; — de grève, 11 ; — de terre à bâtir, 15 ; — le cent de gerbes de seigle, 10 livres ; — « de ployons », 25 sous ; — 5 hottées de débris de tuiles, 2 livres. — Réception des travaux de couverture et de maçonnerie faits à la ferme de Berzy, etc.

674. (Liasse.) — 447 pièces, papier.

1756-1763. — Acquits de comptes. — Devis de travaux : de rétablissement de la charpente du clocher et de l'église de Monthiers ; — de maçonnerie à la ferme de Pisseloup. — Payements de réparations de maçon-

nerie et de couverture en paille faits à la ferme de Noyant ; — de réparations au chœur de l'église de Belleau ; — aux chœur et cancel des églises de Fossoy et Venteuil ; — au clocher de l'église de Mercin ; — aux presbytères de Terny et de Nanteuil-la-Fosse ; — à la grange dimeresse de Monthiers. — Payement de partie de la cire et du blanchissage des vêtements ecclésiastiques à la fabrique d'Aiguizy, en qualité de décimateur ; — de frais de procédure et de rédaction d'actes de notaires à Catoire et Moreau ; — de voyages, arpentages à Dollé, Lejeune et Doyen ; — de réception d'arrérages de rentes à Paris, etc.

675. (Liasse.) — 443 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Antoinette Leroux, Jeanne Préjean, veuve de Pierre Lefebvre, Marie-Anne Pollet, Elisabeth Delacour, dame de charité, Louis Broyart, Françoise Tréan, Françoise Delahaye, veuve de Claude Roze, écuyer, seigneur de Pondron, Elisabeth-Charlotte de Roye de La Rochefoucault, abbesse, pour M^{lle} Dutour, religieuse de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

676. (Liasse.) — 448 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Antoinette Barbier, veuve Dumont, Madeleine Leguery, sœur Delacour, dite de Sainte-Victoire, religieuse de l'Hôtel-Dieu, Cuyret de Linville, Prevôt, chanoine et chantre du chapitre cathédral de Soissons, Marie-Madeleine Carbonnier, Willeaume, dite Saint-Jean, sœur hospitalière, M^{lle} Quillet, Mengin, Chivot, chanoine, Elisabeth Paillette, domestique de Chivot, etc.

677. (Liasse.) — 447 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Bloqueau, Jacques Delaplace, Huet, sacristain du chapitre, Jacques Desvachez, Madeleine de Héricourt de Rouvroy, Suanton, Marguerite Doffin, Carrelet de Rozay, doyen du chapitre, Anne-Jeanne Voyeux, Marie-Joseph Bacquet, sœur de Morlière et Charles-Alexandre de Morlière, etc.

678. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Jacques Theurelle, Lemasson,

Marie-Jeanne Bonnet, Barbe-Françoise Lecas, Michon, chanoine, Marie Grapier, Marie Hérault, Jeanne-Catherine Duquesne, femme Martine, de Montplaisir de Mazancourt, François Bailly, Anne-Pierrette Dupont, veuve Maréchal, etc.

679. (Liasse.) — 432 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Remy de Pienne, curé de Presles et doyen de Vailly, Marguerite - Angélique Barry, M^{lle} Leroux, Suzanne Lecas, sœur de Saint-Prothais, religieuse hospitalière, Chollet, veuve Thiverny, Joseph Portbled, Rose-Angélique et Marie-Anne de Son de Saint-Paul, les époux Delacroix, Duliège, curé de Bethizy, Sannier, Lebœuf de Ville, Delatour, chanoine, Nicolas Estocart, supérieur des Célestins, et François Estocart, religieux, Vincent Prix et Anne - Simonne Lebel, sa femme, François Dauphin et sa femme, Lamirol, chanoine de Saint-Wast, etc.

680. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : à Fournier, curé des Fonds et de l'Hôtel-Dieu, d'une prestation d'un muid de froment ; — à Hourdé de Chavigny, comme sous-chantre du chapitre cathédral, d'une prestation de 5 essins ; — à Fontaine, supérieur des Cordeliers ; — d'une rente de 2 muids à la fabrique dudit chapitre ; — de surcens au même établissement et aux boursiers du collège de Saint-Nicolas ; — et enfin d'une rente de 6 essins de méteil au chapitre de Saint-Pierre, etc.

681. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes, surcens, autelage et « jouisse » de Noel au chapitre cathédral ; — de surcens aux fabrique et obitère du même établissement, aux chapitres de Saint-Pierre-au-Parvis, Saint-Wast, aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes, St-Médard de Soissons, à la fabrique de Saint-Quentin, à la cure de Saint-Martin de la même ville, à l'abbaye de Longpont pour le « dixmeron » de Drachy et de Pisseloup ; — enfin d'une rente de 100 sous, due aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons, conformément à la donation de Guinet, chanoine et théologal, etc.

682. (Liasse.) — 440 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements

de rentes : aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons, conformément aux intentions d'Antoinette Leduc, ancienne domestique, et de Françoise-Antoinette Cahier ; — à de Corcy, conseiller en l'élection de Soissons ; — aux prisons royales de cette ville ; — de surcens au seigneur de La Ferté-au-Col ; — aux fabriques de Vauxailon, Saint-Wast de Soissons ; — à Lhomme, prieur de Rozoy-le-Grand ; — à Delahaye, curé de Pavant ; — à Debourges, curé de Nanteuil-sur-Marne ; — à la Petite Charité ; — aux abbayes de Notre-Dame et de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons ; — de portion congrue au curé de Priez ; — de cens à la seigneurie de Presles, etc.

683. (Liasse.) — 412 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : des honoraires en argent du curé des Fonds pour la desserte des pauvres ; — des services des fêtes de la Dédicace, de Sainte-Madeleine et de Sainte-Anne ; — des services funèbres pour Marie Morant, Suzanne Lépicier ; — de messes ; — d'honoraires de musiciens de la cathédrale, à raison de 20 sous par messe chantée, notamment à la fête de Sainte-Restitue, et de prédicateurs pendant le carême. — Fournier, curé des Fonds, reçoit une gratification de 60 livres accordée par le Roi pour les états tenus des soldats malades pendant le camp de 1767.

684. (Liasse.) — 434 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète : la livre d'emplâtre de vésicatoire, 3 livres ; — de vigo, 4 ; — de savon, le même prix ; — de ciguë, 3 livres ; — de rhubarbe moyenne, 6 ; — de jalap, de sené, de manne en sorte, de tormentille, de métilo, de vert d'antimoine, d'arcanum duplicatum, de manne grasse, de sel végétal, de sel de seignette en cristaux, d'oximel scillitique, de sirop magistral, d'onguent vésicatoire en bâton, de cloporte, 3 livres ; — de safran, de tamarin, de sels d'Epsom et de Glauber, d'huile d'amandes douces, de kermès minéral, de sucre d'Orléans, 30 sous ; — de squinne, de tamarin, d'onguent basilicum suppuratif, de miel de Narbonne, de térébenthine fine, de rapure d'ivoire, d'huile de vers, de gayac battu, de blanc raisin, de styrax, de tormentille, de sel duobus, d'arcanum en cristaux, de capres fines, 40 sous ; — de quinquina, 6 livres 10 sous ; — de casse, d'onguent de styrax, de gomme adragant, de sené mondé, d'esprit de vitriol, de salsepareille, de diarcordium, d'aloès succotrin, 4 livres ; — de confection hyacinthe, 6 livres ; —

de thériaque en boîte, d'ipécacuanha, 42 livres ; — de blanc de baleine, 4 livres 10 sous ; — la bouteille d'Alcantane, celle d'esprit de vin, le même prix ; — un citron, 3 et 5 sous ; — la demi-bouteille d'eau de canelle orgée, 7 livres ; — l'once : de poivre de gutelle, 3 livres ; — d'hermodactes fines, 24 sous ; — de sirop de corail, 10 sous ; — de sirop d'armoise, 6 sous ; — de beurre de cacao, 8 livres ; — de cascarille, 18 sous ; — le gros de diaphorétique minéral, 4 sous ; — la rame de papier fin, 6 livres ; — le quartaut de harengs laités, 15 livres ; — le bâton de cire d'Espagne, 7 sous, etc.

685. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Pierre-François Senère, doreur, reçoit 60 livres pour avoir nettoyé les six chandeliers de l'église de Notre-Dame-des-Vignes (29 avril 1760). — Un robinet de décharge pesant 5 livres coûte 10 livres ; — une échelle, 45 sous ; — un brancard, bois compris, destiné au transport des morts, 12 livres ; — une civière, 3 livres ; — une poulie de 20 pouces de large destinée au puits, 6 livres ; — une pompe avec soupape en cuivre pour la buerie, 36 livres ; — une jambe artificielle en fer blanc, acquise en 1770, 36 livres. — Payements : des frais funéraires de la mère Sainte-Catherine, morte le 30 décembre 1765 ; — de Marie-Elisabeth Quinquet, religieuse, décédée le 7 avril 1772 ; — de services funèbres pour M^{me} Duprés, Catherine Chevalet, pensionnaire, Marie-Anne Demolon, Madeleine Cornon, Marie-Anne Laroche ; — de gages de domestiques, etc.

686. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : d'honoraires de médecin et de chirurgiens ; — de viande de boucherie, valant de 5 sous 4 deniers à 6 sous 6 deniers la livre ; — de porc frais, 5 sous ; — de lard, 7 à 10 sous. — L'Hôtel-Dieu achète : la paire de poulets 11 à 15 sous ; — de pigeons, 5 à 7 ; — de chapons, 36 ; — le quarteron d'œufs, 9 sous 6 deniers à 19 sous ; — un dindon, 30 à 32 sous ; — un fromage de Blanzay, 10 sous ; un fromage de Maroille, 6 ; — 200 pommes de reinette, 2 livres, vers la fin de novembre 1763 ; — 50 poires, 20 sous, au mois de janvier 1767 ; — un panier de cerises, 10 sous ; — 12 artichauts, 32 ; — un pot de vin doux, 8 ; — cent grenouilles, 12 ; — un plateau, 7 à 8 ; — un melon, 27 ; — 5 douzaines de balais de jonc, 6 livres. — La journée de manœuvre et de jardinier est payée 12 sous ; — celle d'un cribleur, 22, etc.

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

687. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Un cochon de lait vaut 40 sous ; — un pichet de noix, 20 ; — un fromage mou, 6 deniers ; — le pot de vin doux, en 1765, 10 sous ; — une raie, 5 à 7 livres ; — un panier de carottes, 10 sous ; — une peau de mouton, 18 ; — un fromage à la crème, 10 ; — un balai de boule, 1 sou ; — un panier de prunes, 20 sous ; — un pichet d'orge, 37 ; — de pois, 5 livres ; — une pelle à four, 50 sous ; — une poule d'Inde, 30 sous ; — un pot de lentilles, 9 sous ; — un essin de haricots, 9 livres ; — un maquereau, 6 à 8 sous ; — une paire de canards, 30 ; — une poule, 14 ; — le pot de lait, 5 à 6 sous ; — la livre de porc haché, 8. — Cinq douzaines d'échaudés, destinés aux malades le Jeudi-Saint, coûtent 30 sous, etc.

688. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements : de sel ; — d'huile de chènevis à brûler achetée de 30 à 44 sous le pot ; — de vinaigre, de 12 à 18 sous le pot. — La livre de chandelles coûte 10 sous ; — la façon d'un cent pesant de même marchandise, 9 livres 10 sous ; — une chopine de verjus, 3 sous ; — une corde de bois, 25 à 26 livres ; — le grand muid de charbon, 27 à 30 livres ; — le cent de fagots, 9 livres à 9 livres 10 sous ; — un pot à feu simple, 5 sous ; — double, 10 ; — une terrine, 12 sous, etc.

689. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Poisson, archiviste, reçoit, le 10 avril 1764, 166 livres 10 sous, savoir : pour 4701 chemises à 6 livres la rame, 55 livres 4 sous ; — 157 liasses ayant chacune une surchemise d'une feuille de papier, 36 sous ; — 12 pièces de ruban pour les liasses, à 10 sous pièce, 6 livres ; — pour les 15 mains de papier de l'inventaire, 18 livres ; — pour la reliure de cet inventaire, à 4 livres 10 sous le volume, 13 livres 10 sous ; — pour la transcription, par Philibert Martin, des trois quarts du même inventaire, 72 livres. Il reçoit encore, le 4 mai 1764, 500 livres, conformément au traité du 4 mai 1758, pour le classement et l'inventaire, et en outre 100 livres, attendu le grand travail que cet ouvrage lui a occasionné et son exactitude. — Payements : de mémoires de tonnelier, d'arpenteurs, de procureurs postulants à Soissons et à Paris ; — de frais de contrôle des actes de centième denier ; — de relief de

Champvoicy et de Priez; — de déclarations au terrier d'Audignicourt; — de voyages faits à Blérancourt par Moreau, receveur; — de frais de relevés du registre des grains; — de visite par Cordier, architecte, des réparations faites aux maisons et fermes de l'Hôtel-Dieu, etc.

690. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de maçons, charpentiers, menuisiers, vitriers, plâtriers, couvreurs, sculpteurs, vanniers; vidangeur, serruriers, cordier. — **Construction d'une grange à la ferme de Crouttes. Sa longueur est de 64 pieds; sa hauteur de 19 pieds 6 pouces, dont 18 pouces de fondation.** — La toise de construction de mur mitoyen coûte 2 livres 5 sous. — Toisé de la couverture du bâtiment neuf de l'Hôtel-Dieu. — 500 ardoises coûtent 15 livres; — une faitière vaut 4 sous; — un essin de ciment, 12 sous; — celui de chaux vaut 36 sous.

691. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Livraisons et charrois de pierres pour la construction faite, en 1767, du bâtiment neuf de l'Hôtel-Dieu; — de chaux à 9 livres le muid; — le cent de grands carreaux coûte 8 livres; — le millier de petits, 13 livres; — de tuiles, 14 à 18; — de briques, 20; — le charroi de 3,700 briques, de Courmelles à Soissons, 30 livres; — le tombereau de grève, 12 sous; — un seuil de trois pieds, pour un cellier, 30; — un cent de pierres, 22 livres 10 sous à 25 livres. — État des grains moulus au moulin Botté à raison de 100 sous par muid. — Payements: de journées de cribleur; — de gages de fossoyeur, etc.

692. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements: de travaux de charpente et de couverture faits à Berzy-le-Sec, Belleu, Bucy-le-Long, Celles, Chivres, Couvrelles, Ciry, Chacrise, Champvoicy, Courchamps, Crouttes, Crouy; — de maçonnerie à Acy, Aiguizy, Bazoches, Chivres, Chacrise, Champvoicy, Crouttes, Hartennes; — de menuiserie à Ambleny, Autrêches, Hartennes; — de serrurerie à Crouttes. — Reconstruction d'un puits à Chivres. — Le cent de chaume valait 4 à 6 livres; — de gerbes de seigle, 10 livres, etc.

693. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux de maçonnerie faits à Pisseloup, Drachy, Mercin, Mont-Notre-Dame et Priez; — de couverture à Pisseloup, Mercin, Vaux-Saint-Nicolas, à la chapelle de Mont-Notre-Dame, à Noyant, Pontarcher et Priez; — de menuiserie à Euilly-en-Brie; — de vitrierie au maître-autel et à la chapelle de la Vierge de Fossoy; — du creusement du rû de la Pierre à Pavant. — Le millier d'ardoises coûte 20 livres; — de clous d'ardoise, 25 sous; — la botte de lattes à couvrir, une livre; — une porte de grange de 7 pieds de hauteur, soutenue par quatre barres de 3 pieds de large, 4 livres; — celle de bergerie, de 6 pieds de haut sur 3 de large, 4 livres 10 sous; — celle à deux battants, de 7 pieds de haut sur 4 de large, ayant quatre barres, 7 livres; — la façon d'une toise de couverture en chaume, 10 à 12 sous; — de repiquage de semblable couverture, moitié moins. — La journée de couvreur varie de 20 à 30 sous; — on donne 3 livres par verge de fossés faits au bois de Tau-chère, etc.

694. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1763-1773. — Acquits de comptes. — Payements: des frais de construction d'une bergerie à la ferme de La Gelée, paroisse de Vauxaillon; — des frais de reconstruction du presbytère d'Audignicourt; — de réparation des églises d'Ambleny, Bazoches, Chouy, Crouy, Laversine, Priez, Ressons-le-Long, Rozières, Septmonts, Terny, Tigny, Vauxaillon; — des presbytères d'Autrêches, Chavigny-le-Sort, Chacrise, Laversine, Mercin, Muret, Priez, Saint-Pierre-le-Vieil de Soissons, Tartiers, Taux, Venizel, Venteuil, Vézaponin, Villeneuve-Saint-Germain. — Une porte de cave coûtait 5 livres; — le pied de chevron rond de chêne, ayant 20 pieds de long, 15 sous; — le pied cube de pierre de taille, rendue sur le chantier à Venteuil, 2 livres. — Dans cette localité, la botte de lattes valait 15 sous; — le mille de briques, 20 livres; — le pied de pierre meulière, prise à la carrière, 8 sous; — le poinçon de ciment, 3 livres 10 sous. — Acquisitions de rentes, etc.

695. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements: de prestations de froment dues au chapitre cathédral et au curé des Fonds, desservant de l'Hôtel-Dieu; — de

météil aux boursiers du collège de Soissons et au chapitre de Saint-Pierre-le-Vieil de la même ville. — Payements : de surcens aux chapitres cathédral, Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Wast de Soissons ; — aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Médard de la même ville ; — aux fabriques de Saint-Quentin et de Saint-Wast de Soissons, de Vauxaillon, à la ville et à la Petite Charité, aux religieuses hospitalières, aux prisons royales de Soissons ; — de droits de nacelle à Pisseloup ; — de portion congrue au curé de Priez ; — des frais de desserte de Drachy et de Pisseloup ; — de rentes à Pollet, Broyart, Cuyret de Linville, M^{me} Leguery et sœur Sainte-Victoire, religieuse de l'Hôtel-Dieu, etc.

696. (Liasse.) — 440 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements de rentes à François Bailly, bourgeois, de Montplaisir de Mazancourt, Jean-Noël Martine et Jeanne-Catherine Duquesne, Marie Hinault, Barbe-Françoise Lecat, Marie-Jeanne Bonnet, Lemasson, chanoine, Jacques Theurelle, Elisabeth Destrez, veuve Marchand, Suanton, Madeleine d'Héricourt de Rouvroy, Françoise Tréan, Marie-Denise Beaumont, femme de Jacques Desvachez, tourneur à Fère-en-Tardenois, Huet, sacristain de la cathédrale de Soissons, aux sœurs Morlière, de Sainte-Geneviève, Willeaume, dite Saint-Jean, religieuses et supérieure de l'Hôtel-Dieu de la même ville, Marie-Josèphe Baquet, femme de Marc-Antoine Gilles et M^{me} Carbonnier.

697. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères à Anne-Pierrette Dupont, Marie-Françoise Dupont, M^{lles} Maréchal, Duhamel, de Pienne, curé de Presles et doyen rural de Vailly, Madeleine Leroux, Suzanne Lecat, Chollet, veuve de Thiverny, aux sœurs de Saint-Prothais, Rose-Angélique de Son de Saint-Paul, religieuses de l'Hôtel-Dieu, Duliège, curé-doyen de Béthisy, Sannier, Lebœuf de Ville, sœurs Lalliat et Delatour, supérieures de la congrégation de Château-Thierry, Jacques Gilquin, laboureur à Gandelu, Estocart, sous-prieur des Célestins de Villeneuve, Marie-Simonne Lebel, veuve de Vincent Piat, Lamiral, Mary et Godart, chanoines, Anne Genet, veuve Doffin.

698. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements de rentes à Lescot et à de Bethancourt, curés de Crouy

et de Jouy, D^{ne} de Hastrel de Nouvron, Champion, sœur Wibert, dite de Sainte-Thérèse, religieuse à l'Hôtel-Dieu ; — des honoraires de Fournier, curé des Fonds ; — de messes et de gages de musiciens de la cathédrale, aux offices chantés en musique aux fêtes de la Dédicace, de la Madeleine et de Sainte-Restitue. Ces musiciens reçoivent, depuis 1774, une augmentation de 6 livres pour les messes chantées à la Dédicace et à la Sainte-Madeleine.

699. (Liasse.) — 404 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète, à Paris, la livre : de sel duobus en poudre, 3 livres ; — de casse, 16 sous ; — de quinquina entier, 9 livres ; — de sené grablé, 48 sous ; — de sel de glauber, 30 ; — de gomme adragant, 8 livres ; — d'oximel scillitique, 45 sous ; — de tamarin, 40 sous ; — d'emplâtre de vésicatoire, 5 livres ; — d'ipécacuanha en poudre, 12 livres ; — de salsepareille coupée, 4 livres ; — de thériaque de Venise en boîte, 8 livres ; — de jus de réglisse noir, 15 sous ; — de sucre candi, 32 sous ; — de crème de tartre, 18 sous ; — de sel de tartre vitriolé, 2 livres ; — d'huile d'amandes douces, 32 sous ; — de réglisse sec, 8 sous ; — d'arcanum duplicatum, de styrax liquide, 40 sous ; — de vulnéraire suisse, 12 sous ; — de limaille d'acier préparée, 3 livres ; — de terre foliée de tartre, 18 livres ; — de camphre raffiné, 7 sous ; — de savon de Gènes, 20 sous ; — d'extrait mou de Kina, 18 livres ; — d'onguent de styrax, 50 sous ; — l'once : de laudanum de Sydenham, 20 sous ; — de baume de Fioraventi, 10 livres ; — de gouttes anodines d'Hoffmann, 20 sous ; — d'éponges calcinées, 20 sous ; — la pinte d'eau de fleurs d'orange, 48 sous ; — le demi-pichet de graines de lin, 4 livres. — Le charroi, de Paris à Soissons, de drogueries pesant 514 livres, coûte 9 livres. — L'Hôtel-Dieu paye, dans cette dernière ville, le gros : de quinquina, 3 sous ; — de beurre de cacao, 30 sous ; — de blanc de baleine, 4 sous ; — de précipité blanc, 12 sous ; — de teinture de mars tartarisée, 5 sous ; — de zédoaire en poudre subtile, 6 sous ; — de liqueur de corne de cerf succinée, une livre ; — l'once : de sirop d'armoise, de sirop de menthe, de soufre « philosophique, » 5 sous ; — de sirop d'épine-vinette, 6 sous ; — d'esprit ardent de cochléaria, une livre ; — de cascarille, 30 sous ; — d'électuaire diascordium, 25 sous ; — de cuscutte, 36 sous ; — de polypode de chêne, 2 sous ; — de sirop de quinquina, 24 sous ; — de rossolis, 10 sous ; — de clous de girofle, de muscade, de canelle, 24 sous ; — de piment battu, 4 sous ; — de sirop d'orgeat,

de câpres fines, 18 deniers ; — d'Inde flottante, 22 sous ; — la livre : d'onguent de la mère coûte 45 sous ; — d'huile d'olive, 18 à 22 sous ; — de poivre blanc battu, 3 livres 4 sous ; — de raisin sec, 12 à 13 sous ; — d'avelines, 17 ; — d'amandes douces, 18 à 20 ; — de riz de la Caroline, 8 ; — de pruneaux de nobertes, 6 ; — de morue blanche, 7 ; — de sucre d'Orléans, 18 ; — de savon de Marseille, 12 à 13 ; — de fromage de Hollande, 9 à 10 ; — de fromage de gruyère, 12 ; — de figues, 12 ; — de morue grise, 5 à 6 sous 6 deniers ; — de coton baza, 3 livres 10 sous ; — de miel blanc, 10 sous ; — de cire jaune, 45 ; — de tôle de Suède, 11 ; — de vieux plomb, 5 ; — de tôle de roche, 7 ; — de fer carillon, 5 ; — de clous à tingler, 8 ; — de fer rond pour châssis, 5 sous ; — d'étain fin, 20 sous ; — d'étain commun, 16 ; — de cuivre rouge travaillé, 30 à 40 ; — d'ocre jaune, 6 sous ; — de plomb sur table, 6 sous. — Une ceinture de mercure, contre la « charmante, » coûte 12 sous ; — un pot d'eau-de-vie, 4 livres ; — le cent de harengs, 100 sous ; — la rame : de papier gris, 5 livres ; — de papier à lettre, 3 à 5 livres ; — au pot fin, 6 livres ; — à la couronne, 10 livres ; — grand-raisin fin, 36 livres ; — de billets : d'entrée à l'Hôtel-Dieu, 10 livres ; — d'avertissements à payer, 10 livres ; — la main de papier : grand carré fin, 20 sous ; — tellière, 12 ; — le cent de clous : de 18, 20 sous ; — de 14, 8 sous ; — d'épingles, 2 livres ; — à crochets, 30 sous ; — une faitière, 4 sous ; — un grand carreau à four, 10 deniers ; — une brique, 4 sou ; — un noureau, 2 sous ; — l'aune : de toile grise, 20 à 36 sous ; — de toile cirée, 36 sous ; — de serge grise, 46 sous ; — de toile de coton, 3 livres 8 sous. — La douzaine de cuillères fortes, en étain, coûte 54 sous ; — une seringue à injection, 18 sous ; — une garniture de seringue, 6 sous ; — une peau de chien de mer, 4 livres, etc.

700. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements : d'honoraires de médecin et de chirurgiens ; — de gages de fossoyeurs ; — de frais d'acquisition de la maison de Virvaux ; — de rentes à Nicolas Lafrançoise et à M^{lle} d'Auvergne. — La livre de viande de boucherie coûte 6 sous 4 deniers à 6 sous 6 deniers ; — de lard, 12 à 15 sous ; — de porc pour saler, 7 sous ; — de beurre, 11 à 18 sous ; — de sucre, 20 sous ; — de saindoux, 10 sous ; — de porc haché, 15 sous ; — le quarteron d'œufs, 16 à 22 sous ; — le pichet : d'oignons, 20 sous ; — d'orge, 40 à 45 sous ; — de noix, 3 livres ; — un essin : de haricots, 8 livres 10 sous ; — de noix, 6 livres 8 sous ; — de pois,

7 livres 10 sous à 12 livres ; — le boisseau de lentilles, 4 livres ; — le pot d'huile à brûler, 30 à 40 sous ; — de vinaigre, 18 à 20. — Le reverbère de la salle des hommes était éclairé par de l'huile d'olive. — Un dindon vaut 50 sous à 3 livres 10 sous ; — une paire de poulets 18 à 21 sous ; — un chapon, 21 sous ; — une poule, 16 sous ; — une paire de canards, 17 sous ; — un plateau pour le pain, 26 sous ; — un palon pour la buerie, 8 sous. — L'Hôtel-Dieu donne : 2 sous à livre pour façonner la chandelle ; — 12 sous pour les droits d'entrée de cent fagots. — Il faut 12 futailles pour le grand muid de charbon de bois qui coûte 30 livres. — Le millier de clous à lattes vaut 34 sous ; — la botte de lattes, 12 sous ; — une petite tinette, 2 livres. — Le muid de vin vaut, en 1774, de 74 à 80 livres ; — l'année suivante, de 36 à 38 livres, etc.

701. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux de couverture faits par Lacorne ; — de charpente, par Aillot ; — de sciage de bois, par Jean Garnier, Joseph Prévost, Étienne Lamotte ; — de menuiserie, par Jean Bridon ; — de serrurerie, par Pierre Padoy ; — de pavage, par Dollé ; — de terrassements, de corderie, de charrois de sable, de décombres, de terre. — La journée d'un terrassier était payée 20 sous ; — d'un paveur, 40 ; — de son aide, 20. — La toise de pavage vaut 7 livres 10 sous ; — de remaniement à bout, 16 sous ; — le muid de chaux, 7 livres ; — le cent de parpaings, 12 à 30 livres ; — une corde à puits, 14 sous ; — une brasse de cordeau, 1 à 3 sous ; — une pièce de corde pour tendre le linge, 2 livres ; — un gond de six pouces de long, 6 sous ; — un verrou avec deux crampons, 15 sous ; — une clé de serrure de grande porte, 15 sous ; — de porte de cave, 36 sous ; — un tourniquet, 6 sous ; — un cent de gerbes de seigle, 12 livres ; — de perches, 7 livres ; — une ventrière de 12 pieds de long, large de 5 pouces, 2 livres ; — un quarteron de foin, 4 livres. — La façon d'une toise : de couverture en chaume, 12 sous ; — de repiquage, 5 à 6. — Le scellement d'un gond coûte 2 sous, etc.

702. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1773-1776. — Acquits de comptes. — Payements : de travaux de maçonnerie, de charpente et de couverture, exécutés à Pontarcher, Priez, Villeneuve-Saint-Germain, Sainte-Geneviève, Vauxtin, Vauxaillon ; — de réparations au presbytère de Chacrise et aux églises

de Couvrelles, Saconin, Saint-Bandry et Vauxbuin. — La toise de rempiètement, sur 4 pieds de hauteur, coûtait 30 sous ; — le cent de chaume valait 100 sous ; — de gerbes de seigle, le double ; — le muid de froment était payé, en 1769, 8 livres 15 sous ; — en 1770, 7 livres 12 sous 3 deniers ; — en 1771, 7 livres 11 deniers, etc.

703. (Liasse.) — 428 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements : des cens, droits d'autelage, « jouisse » de Noël, exigibles à la Saint-Éloi ; — surcens et rentes dus au chapitre cathédral de Soissons ; — de surcens dus à la fabrique de ce chapitre, à celle de Saint-Quentin de Soissons, aux chapitres de Saint-Pierre-au-Parvis et de Saint-Wast, aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Médard de la même ville ; — de diverses rentes dues aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, au curé d'Aiguizy, à la Petite Charité de Soissons, au prieur de Rozoy-le-Grand, aux prisons royales de Soissons ; — des frais de desserte de Priez et de Pisseloup, etc.

704. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères dues à Antoinette Leroux, Marie-Anne Pollet, Louis Broyart, tailleur d'habits, Cuyret de Linville, Madeleine Carbonnier, Anne-Jeanne Voyeux, Marie-Joseph Bacquet, Huet, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieil, Jacques Devachy, tanneur à Fère-en-Tardenois, Françoise Tréan, M^{lle} d'Héricourt de Rouvroy, Destrez, veuve Marchand, Jacques Theurelle, Lemasson, chanoine, Willeaume, dite Saint-Jean, Ferté, dite Sainte-Geneviève, Morlière, dite Sainte-Madeleine, supérieure et sœurs de l'Hôtel-Dieu de Soissons, etc.

705. (Liasse.) — 445 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères à Marie-Anne Bonnet, François Pierrard, Barbe Lecas, Jean-Noël Martine, Jeanne-Catherine Duquesne, Catherine Hirault, Monplaisir de Mazancourt, François Bailly, Anne-Pierrette Dupont, M^{lles} Maréchal, Leroux, de Pienne, curé de Presles-la-Commune, Suzanne Lecas, M^{me} veuve Thiverny, Joseph Portebled, les dames de Son de Saint-Paul, sœurs de l'Enfant-Jésus, Duliège, curé de Béthizy, Binart, dite de Saint-Prothais, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Soissons, etc.

706. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères à Sannier, Lebœuf de Ville, M^{lle} Duhamelle, Leclerc, curé de Gandelu, Jacques Gilquin, Marie-Simonne Lebel, veuve Pia, la veuve Doffin, Mary, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, Godart, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis, Wibert, dite Sainte-Thérèse, sœur de l'Hôtel-Dieu de Soissons, Champion, de Hastrel de Nouvron, de Montour, chanoine et archidiacre de Soissons, Estocart, M^{lle} Pelissier, Prache, Augustin Dennet, Lemaire.

707. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements : des honoraires dus à Fournier, curé des Fonds et desservant de l'Hôtel-Dieu ; — des messes dues à Pommeroy, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieil et à Duliège ; — de gages de musiciens aux offices de la Dédicace, de la Madeleine et de Sainte-Restitue ; — de fournitures de bois de charpente et de chauffage, de fagots, de charbon de bois. — La corde de bois de boule valait 18 à 19 livres ; — de hêtre et de charme, 26 à 27 livres 10 sous ; — le muid de charbon de bois, 32 livres ; — le pied de gouttière, 12 sous, etc.

708. (Liasse.) — 401 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — L'Hôtel-Dieu achète, à Paris, la livre : de quinquina fin, 7 à 9 livres ; — de sené, 3 livres 10 sous ; — de sassafras râpé, 20 sous ; — de squinne coupée, 24 sous ; — de salsepareille coupée, 4 livres ; — de gayac râpé, 10 sous ; — de thériaque, 8 livres ; — de tamarin gras, 35 à 40 sous ; — de gomme adragant triée, 14 livres ; — d'arcanum duplicatum en poudre, 3 livres ; — de manne en sorte, 48 sous à 3 livres ; — de casse choisie, 16 sous ; — de sené grablé, 48 à 52 sous ; — d'huile d'amandes douces, 38 sous ; — de réglisse sec, 8 sous ; — de camphre raffiné, 7 livres ; — de semen-contra, 5 livres 10 sous ; — de blanc de baleine, 3 livres 10 sous ; — de jalap en poudre, 3 livres ; — de sucre candi, 32 sous ; — de sel de Glauber en cristaux, 30 sous ; — d'arcanum duplicatum en cristaux, 40 sous ; — d'onguent styrax, 40 sous ; — d'emplâtre vésicatoire, 4 livres 10 sous ; — d'oxymel scillitique, 30 à 36 sous ; — de gomme adragant, 14 livres ; — de baies de hièble, 30 sous ; — de sené mondé, 4 livres 10 sous ; — d'extrait d'enula campana, de rhu-

barbe choisie, 9 livres ; — d'oignons de scille, 16 sous ; — de sel de seignette en cristaux, 50 sous ; — d'espèces amères, 50 sous ; — d'éponges cirées, 6 livres ; — d'iris choisi, 18 sous ; — d'alun calciné, 2 livres ; — d'éponges calcinées, 4 livres ; — la bouteille : d'esprit de vitriol, 3 livres ; — d'eau de fleurs d'oranger, 48 sous ; — un tamis de soie, 3 livres. — L'Hôtel-Dieu paie, à Soissons, la livre : d'onguent de mère, 50 sous ; — d'huile d'olive, 18 sous ; — de poivre blanc battu, 48 sous ; — de riz, 8 sous ; — de morue blanche, 7 sous 6 deniers à 8 sous ; — de morue grise, 6 sous ; — de colle forte de Paris, 12 sous ; — de colle d'Angleterre, 16 livres ; — de plomb 7 sous 6 deniers ; — d'ocre jaune, 5 sous ; — de fonte, 3 sous ; — de clous de tingle, 8 sous ; — de sucre, 20 sous ; — d'huile commune, 16 sous ; — de raisin sec, 13 sous ; — de figues fines, 22 sous ; — d'amandes douces, 18 sous ; — de fromage de Hollande, 10 sous ; — de sucre candi, 36 sous ; — de savon de Marseille, 12 sous ; — de miel blanc, 14 sous ; — de miel blanc bâtard, 12 sous ; — de sel de nitre, 24 sous ; — de cire d'Espagne, 4 livres 10 sous ; — de cire jaune, 45 sous ; de fromage de gruyère, 14 sous ; — de pruneaux, 6 sous ; — de coton baza, 4 livres ; — de poivre blanc battu, 45 sous ; — de fer carillon, coulé, feuton, en lames, 5 sous ; — d'étain fin, 20 sous ; — d'étain commun, 16 sous ; — une pierre à cautère n° 1, 5 sous ; — un pois d'iris, 2 sous ; — le pot d'eau-de-vie, 3 livres 12 sous à 4 livres ; — le cent de plumes, 24 sous ; — la rame de papier à lettre, 6 livres ; — le millier de clous de deux livres, 22 sous ; — l'aune de toile blanche de coton, 3 livres 16 sous ; — de siamoise, 36 sous ; — de toile de lin gris, 35 sous ; — de toile écrue, 16 sous ; — de bandelette, 5 sous ; — de bourrelet gris, 10 sous ; — une seringue, 24 sous. — Les gages annuels d'une servante sont de 45 livres. — Du 31 avril 1775, « deux bou- » teilles d'eau minérale double, préparée par ordre de » madame Saint-Jean, composée de la manière suivante. » Prenez mercure revivifié, du cinabre, 6 onces, mettez- » le dans un matras, ajoutez-y esprit de nitre, 4 onces, » mettez-les sur un feu de sable jusqu'à l'entière disso- » lution. D'une autre part, prenez sel de tartre, 4 onces, » et deux onces d'eau commune distillée filtrée, jetez- » la dans la dissolution de mercure, faites précipiter le » tout, et pour achever, ajoutez-y une quantité suffisante » d'eau de pluie ; le mercure étant précipité en une » poudre rouge, décantez la liqueur, lavez-la plusieurs » fois dans de l'eau pure. Mettez la poudre dulcifiée sé- » cher à l'ombre, ensuite sur cette poudre précipitée » versez vinaigre, 2 livres 1/2. L'effervescence finie, » laissez la liqueur bouillir deux heures, décantez la

» liqueur et versez dessus, sel de tartre, 4 onces, que » vous ferez dissoudre dans deux onces d'eau simple » distillée comme ci-dessus ; faites précipiter le mercure » et reposer ; décantez la liqueur ; que le résidu blanc » du mercure précipité adouci avec l'eau soit mis dans » un matras avec 12 onces d'eau et une once de crème » de tartre, faites bouillir ensemble pendant 2 heures, » laissez reposer le tout comme ci-dessus ; décantez la » liqueur pour l'usage. Cette dose a été double pour » les substances, vaisseaux, manipulations, etc., 30 » livres. »

709. (Liasse.) — 424 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payement d'honoraires de médecins et de chirurgiens.—États : des femmes accouchées à l'Hôtel-Dieu, par Collard, chirurgien ; — des gages des gardes-malades des femmes en couches. — L'Hôtel-Dieu achète la livre : de viande de boucherie 5 sous 6 deniers à 6 sous ; — de beurre, 10 à 15 sous ; — de nonnettes, 18 sous ; — le quarteron d'œufs, 14 à 23 sous ; — la paire : de poulets, 15 à 22 sous ; — de canards, 31 à 38 sous ; — de dindes, 3 livres 12 sous à 4 livres 16 sous ; — de chapons, 36 à 51 sous ; de poules, 28 à 31 sous ; — de pigeons, 6 à 8 sous ; — l'essin de haricots, 10 livres ; — le boisseau de lentilles, 4 livres ; — le pichet : de noix, 3 livres 2 sous 6 deniers ; d'oignons, 20 à 25 sous ; — des quatre farines, 3 livres 10 sous ; — d'orge, 36 ; — de fèves, 6 livres 4 sous ; — d'avoine, 32 sous ; — le pot : de lait, 6 sous ; — de vinaigre, 16 sous ; — d'huile à brûler, 33 à 35 ; — la douzaine de balais, 24 sous ; — 43 bottes de foin, 8 livres 6 sous ; — une « tinette » à pied, 6 livres ; — une grande « tinette » à pied, 8 livres. — L'Hôtel-Dieu donne 2 livres 16 sous pour tirer au clair, remonter et descendre 4 muids de vin, etc.

710. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de gages du fossoyeur ; — mémoires et quittances de travaux : de maçonnerie exécutés à Hartennes, à la chapelle de la maladrerie de Bazoches, à la maladrerie de Bucy-le-Long, à Chacrise, Crouttes-sous-Muret, Drachy, Mercin ; — de charpente et de couverture à Autrèches, Hartennes, Bucy-le-Long, Chivres, Drachy, Crouy, Pisseloup et Noyant. — Le cent de bottes de foin coûte 16 livres ; — de paille de seigle, 11 livres ; — de chaume, 6 livres ; — le chevron de 20 pieds, 10 sous ; — la ventrière de 12 pieds, 18 sous ; — l'essin de plâtre, 16 sous, etc.

711. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de travaux : de réparation de maçonnerie, charpente et couverture aux fermes de Pontarcher et de Sainte-Genève ; — de couverture et de maçonnerie à la ferme de La Gelée ; — de réparations aux presbytères de Courmelles, Mercin, Neuilly-Saint-Front, Ressons-le-Long, Saint-Pierre-Aigle, Venizel ; — aux églises de Berzy-le-Sec, Billy-sur-Aisne, Juvigny, Passy-Grigny, Priez, Rozières, Rozoy-le-Grand, Maast, Saint-Martin et Saint-Quentin de Soissons, Vassens et Vaurezis.

712. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Payements de travaux de maçonnerie, charpente, serrurerie, menuiserie, peinture, vitrerie, pavage, charronnage, sciage de bois et de pierres, corderie, vannerie, criblage et mouture de grains. — Toisé du bâtiment neuf de l'Hôtel-Dieu ; — quittance des honoraires dus à de Courmont, entrepreneur, pour ce toisé, et la réception des travaux. — Mémoires et quittances des fournitures de chaux, briques, pierres, tuiles, sable, terre, carreaux. — La mouture d'un muid de blé coûtait 12 livres ; — un seuil de pierre, 50 sous, etc.

713. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1776-1779. — Acquits de comptes. — Mémoires de frais : de procès acquittés par Quinquet de Margival et Barrois, procureurs postulants ; — d'arpentages par Deshureaux, Pierre Bocquet, Charier, arpenteurs ; — de voyages faits par sœur Wibert, dite Sainte-Thérèse, pour le rétablissement de sa santé — Quittances d'honoraires de rentes reçues par de Velly, à Paris ; — d'indemnité due à Picard, compagnon charpentier, pour perte de cinq semaines de temps occasionnée par une blessure reçue en travaillant pour l'Hôtel-Dieu ; — de frais payés le 5 mai 1777 à Martin, archiviste, savoir : 1296 livres pour l'arrangement des archives, à raison de 4 livres 10 sous par jour, 400 livres pour la confection de l'inventaire, 72 livres pour celle des sommiers pour les redevances en argent de la ville et de la campagne, 40 livres pour la reliure du sommier des grains ; — de droits de centième denier, d'insinuation et d'indemnité dus à l'apanage du duc d'Orléans, à cause d'une maison sise à Soissons, vis à vis le portail de Notre-Dame, acquise de Claude-François Virvaux, maître de pension ;

— de droits de vingtième ; — d'indemnité de surcharge d'un mur mitoyen au bourg de Saint-Wast de Soissons ; de déclaration d'immeubles faite au terrier de Villomé. — Payements : des appointements de Pilloy, pour ses écritures et comptes ; d'extraits de la police portant prix des grains vendus au marché de Soissons, etc.

714. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Payements : de surcens, autelage et « jouisse » au chapitre cathédral ; — de frais de desserte des malades de l'Hôtel-Dieu et de Drachy ; — de surcens et rentes dus au prieur de Rozoy-le-Grand ; — aux fabriques dudit chapitre et de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil ; — aux religieuses de l'Hôtel-Dieu ; — à l'église d'Aiguizy ; — aux prisons royales de Soissons et à M^{lle} Quillet ; — de rentes viagères à Marie-Anne Pollet, femme de Jean Deschamps ; — Louis Broyart ; — à Willeaume, dite Saint-Jean, supérieure de l'Hôtel-Dieu, sœur Morlière, dite Sainte-Genève, religieuse de la même maison ; — Marie-Joseph Bacquet Huet, sacristain de la cathédrale, Jacques Devachez, Suanton, Françoise Tréan, d'Héricourt, de Rouvroy, la veuve Marchand, Jacques Theurelle, Lemasson, Marie Bonnet, Pierrard, Barbe Lecas, Duquesne, veuve Martine, Catherine Hirault, Anne-Pierrette Dupont, Marie-Françoise Dupont et Mareschal.

715. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères à Leroux, Suzanne Lecas, Joseph Portbled, sœurs de Son de Saint-Paul, Duliège, curé, Sannier, Lebœuf de Ville, Duhamelle, Jacques Gilquin, Marie-Simonne Lebel, veuve Pia, la veuve Doffin, Mary et Mouton, chanoine du chapitre cathédral, Champion, Godart, de Hastrel de Nomeron, de Bellencourt, curé de Jouy et doyen de Vailly, l'abbé Estocart, Pelissier, Nicolas Prache, Dennet, Lemaire et sœur St-Prothais.

716. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Payements des honoraires dus : à Fournier, curé de la paroisse des Fonds et desservant de l'Hôtel-Dieu ; — à Duliège et Pommeroy, chanoines ; aux chirurgiens et médecins ; — des gages des musiciens. — L'Hôtel-Dieu achetait à Paris la livre de réglisse choisi, 10 sous ; — de sel végétal, 3 livres ; — de sel d'Epsom, 12 sous ; — de sel arcanum, 40 sous ; — de crème de tartre en poudre, 24 sous ; — de

sel ammoniac, 56 sous ; — de sel de Sedlitz, 40 sous ; — de fleur de lin, 4 livres ; — de sel de Glauber, 30 sous ; — de manne en sorte, 55 sous ; — de rhubarbe, 12 livres ; — de follicules de Sené, 7 livres 10 sous ; — d'éther minéral, 4 livres ; — d'ipécacuanha en poudre, 12 livres ; — de précipité rouge, 8 à 9 livres ; — de camphre, 7 livres ; — d'oxymel scillitique, 7 livres ; — de tamarin en vessie, 30 sous ; — de coriandre, 6 sous ; — de semences froides, 45 sous ; d'iris entier, 16 sous. — Achetait à Soissons, la livre d'huile à réverbère, 16 à 18 sous ; — de sucre Orléans, 25 sous ; — de raisin sec, 12 sous ; — de riz nouveau, 8 à 10 sous ; — de fromage de Hollande, 12 sous ; — de câpres fines, 42 à 45 sous ; — d'amandes douces 20 sous ; — d'avelines à cadière et de figues fines, 18 sous ; — de morue blanche, 12 sous ; — d'huile d'olive fine, 20 sous ; — de poivre gris battu, 44 sous ; — de fromage de Gruyère, 12 à 14 sous ; — de pruneaux de Tours, 7 sous ; — de miel blanc, 12 sous ; — de saumon, 12 sous ; — de savon de Marseille, 14 sous ; — de coton Baza, 4 livres ; — de cire jaune, 44 sous ; — de cire d'Espagne rouge, 4 livres 10 sous ; — de clous tinglés, 8 sous ; — d'étain fin, 16 sous ; — d'étain commun, 14 sous. — L'once : d'éponges préparées avec de la cire, 2 livres ; — d'esprit de minderurus, 5 sous ; — de sirop de Karabé, 12 sous ; — de cumin, 5 sous ; — de sirop diacode, 3 sous ; — d'éthiops martial, 20 sous ; — d'emplâtre de savon, 5 sous. — Payait la rame de papier : grand raisin, 18 livres ; — gris pour l'apothicairerie, 6 livres ; — couronne, 12 livres ; — huit mains de papier de compte fin double, 6 livres 16 sous. — Une bière en bois confectionnée par Choquant, charron, pour transporter les morts, coûtait 15 livres ; — un pot de fer blanc à bouillon, 3 livres 12 sous ; — une rame de billets imprimés d'entrée à l'Hôtel-Dieu, une demi-rame de lettres pour obliger à venir payer au receveur, 6 livres ; — une pinte d'eau-de-vie, 48 sous ; — une chopine de vin scillitique, 30 sous ; — une douzaine de têtes de pavot blanc, 10 sous. — Le gros de trochisques escarotiques de minium, coûtait 3 sous ; — de teinture de mirrhe, 3 sous ; — d'extrait de ciguë, 5 sous. — Le cent de harengs laités valait 14 livres 8 sous ; — de bouchons fins et de plumes à écrire, 24 sous. — La pièce de bandelette blanche n° 12 était payée 3 livres 15 sous, etc.

747. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Le jambon coûte 2 livres 8 sous ; — la livre : de beurre, 14 à 17 sous ; de porc haché, 9 sous ; — de viande de boucherie, 6

sous 6 deniers ; — d'emplâtre vesicatoire, 48 sous ; — d'onguent de la mère, 35 sous ; — d'helminthocorton, 4 livres ; — de toile à cautère, 7 livres ; — d'emplâtre de Nuremberg, 3 livres ; — d'emplâtre de savon, 50 sous ; — la demi-bouteille de vin d'alicante, 25 sous ; — l'once de pierre infernale, 7 livres ; — le muid de vin de la récolte de 1781 : à Acy et Crouy, 30 livres ; — à Bucy-le-Long, 36 livres ; — à Chivres, Septmonts, Venizel et Villeneuve-Saint-Germain, 28 livres ; — à Noyant, 25 livres. — Le pot de vinaigre rouge valait 16 sous. — Une paire de poulets coûte 20 sous ; — la paire de pigeons, 9 sous ; — le pied de linteau, 6 liards ; — le pichet de chaux, 15 sous ; — une servante recevait 24 sous pour le denier à Dieu. — Quittances : d'arrérages de rentes et de travaux de vitrerie, charpente, maçonnerie, couvertures, tonnellerie ; — de livraison de toiles ; — de frais de procédures, etc.

748. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Payements : de fournitures de vin, de charbon, de bois de fagots et de bois de corde ; — de gages de fossoyeur et de ses frais pour avoir été poser des affiches de locations de biens. Il avait 15 livres par an et 2 sous par fosse. — Il y eut, en 1780, 118 enterrements, dont 38 à chants et 80 sans chants, pour 57 hommes et 61 femmes. — Le cent de fagots valait 11 livres ; — le grand muid de charbon de bois, 32 livres ; — le muid simple, 2 livres 14 sous 6 deniers ; — le baril de vinaigre coûtait 14 livres 5 sous ; — un gros pot à feu, 8 sous ; — une « tinette, » 2 livres. — L'Hôtel-Dieu donnait par muid de vin, pour le soutirage, 6 sous ; — pour le souffrage, 5 sous, etc.

749. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1779-1782. — Acquits de comptes. — Payements : d'honoraires à Cochet, notaire à Neuilly-Saint-Front ; — à de Velly, pour réception d'arrérages de rentes ; — de 11 livres 12 sous à titre de remboursement d'hospitalité d'un soldat malade qui est resté chez ses parents pendant 24 jours ; — de frais dus à Masson, huissier au bureau des finances de Soissons ; — de frais d'écritures à Pilloy « à compte sur les ouvrages qu'il a faits pour » les archives concurremment avec Philbert Martin ; » il recevait 250 livres par an ; — de frais de déclaration aux terriers de Courmelles et de Vauxtin. — Payements de travaux de menuiserie, maçonnerie, couverture, charpente, vannerie, mouture de blé, à raison de 12 livres par muid pour le meunier, et d'une livre pour le garde

moulin ; — de criblage de grains. — Quittances : de mémoires de serruriers, chauxfourniers, paveurs, charretiers ; — de livraisons de tuiles, chaumes, pailles de seigle. — Une fenêtre de cinq pieds de haut sur quatre de large, en bois de chêne et à grands carreaux, coûtait 15 livres ; — une porte de grenier en bois blanc, barrée de chêne, de sept pieds de haut sur deux pieds huit pouces de large, était payée 7 livres. — La confection d'une balustrade sur un mur de dix pieds de long sur six de large, revenait à 34 livres. — L'essin de ciment valait 12 sous. — Un grand panier à jour pour la cuisine, 12 sous ; — une grande housse à cuvier, 5 livres 10 sous ; — une hotte avec bretelles, 12 sous ; — une mande pour le ciment, 7 sous ; — un panier gris pour le jardin, 5 sous ; — une claie à pommes, 10 sous ; — un millier de tuiles à Soissons, 18 livres. — La journée d'un maçon était de 25 sous, etc.

720. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Payements : de droits d'autelage et de surcens au chapitre cathédral ; — de rentes et de surcens aux chapitres de Saint-Pierre-au-Parvis et de Saint-Wast de Soissons, aux fabriques du chapitre cathédral et de Saint-Wast et de la paroisse de Saint-Quentin de Soissons, à l'abbaye de St-Médard, à la ville, aux prisons et aux sœurs hospitalières de Soissons, au prieur curé de Rozoy-le-Grand, à l'église d'Aiguizy, à la seigneurie d'Ailleval ; — de frais de desserte à Drachy et à Priez ; — de rentes viagères à Marie-Anne Pollet, Louis Broyart, aux sœurs Willeaume, dite Saint-Jean, Ferté, dite Sainte-Geneviève, supérieure et hospitalière de l'Hôtel-Dieu, Anne-Jeanne Voyeux, Joséphine Bacquet, Huet et Marie-Denise Beaumont.

721. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1782-1781. — Acquits de comptes. — Payements d'arrérages de rentes viagères : à Françoise Tréan ; — Madeleine d'Héricourt ; — Suanton, chanoine honoraire ; — de Morlière, prêtre du diocèse de Beauvais ; — Elisabeth Destrez, veuve Marchand ; — Theurelle ; — Lemasson, chanoine ; — Marie-Jeanne Bonnet ; — Jacques-François Pierrard ; — Barbe Lecas ; — Duquesne, veuve de Jean-Noël Martine ; — Catherine Hirault ; — Anne-Pierrette Dupont ; — M^{lles} Mareschal, Duhamelle, Leroux ; — sœur Saint-Prothais ; — Joseph Portbled ; — Rose-Angélique de Son de Saint-Paul et

Marie-Anne de Son de Saint-Paul ; — Saunier et sa femme ; — Lebœuf de Ville ; — Jacques Gilquin, comme époux de Marie-Anne Carrier ; — Marie-Simonne Lebel, veuve Pia.

722. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Payements d'arrérages de rentes viagères : à la veuve Doffin, Godart et de Montour, chanoines ; — à la sœur Saint-Jean, supérieure, et à Wibert, dite Sainte-Thérèse, religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu ; — à M^{lles} Champion et Péliissier ; — à de Bellancourt, curé de Jouy ; — à l'abbé Estocart ; — Marie-Anne Barre, femme Prache ; — Lemaire ; — Jeanne Autrèche, veuve Fouquet ; — Catherine Remy ; — Geneviève Durin ; — Catherine Hervé, femme de Jean-Baptiste Peuché ; — Geneviève Letellier. — Payement de frais de desserte de l'Hôtel-Dieu ; — d'honoraires de messes et de gages de musiciens, etc.

723. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Une faitière coûtait 5 sous ; — un millier de clous de quatre livres, 34 sous ; — un cent de clous de deux livres, 21 sous ; — de bouchons fins, 24 sous ; — d'ardoises, 42 sous ; — un pot d'eau-de-vie, 3 livres ; — un carreau à four, 18 deniers ; — un nouveau, 2 sous ; — une botte de lattes, 15 sous ; — un réchaud de cuivre, 50 sous ; — une marmite de cuivre rouge pesant 18 livres, 36 livres ; — une « charriole » en bois, destinée aux salles des malades, 8 livres ; — la livre : de viande de boucherie, 6 sous 6 deniers ; — de beurre, 13 à 17 sous ; — de nonnettes, 20 sous ; — de séné de la palthe, 7 livres 10 sous ; — de réglisse, 9 sous ; — d'arcanum duplicatum en poudre, 30 sous ; — de sel de Glauber, de sel de nitre, 24 sous ; — de tamarin du levant, 32 sous ; — d'extrait de quinquina, 16 livres ; — de confection d'hyacinthe, 48 sous ; — de baume de Lucatel, 4 livres ; — de blanc de baleine, 6 livres ; — de coraline de Corse, 3 livres ; — de crème de tartre, 6 livres ; — de capillaire du Canada, 35 sous ; — de rhubarbe, 18 livres ; — d'huile d'amandes douces, 32 sous ; — de quinquina surfin, 7 livres ; — d'iris de Florence, 18 sous ; — de gomme adragant blanche, 13 livres ; — de beau sucre Candi, 48 sous ; — de jalap en poudre, 4 livres 10 sous ; — d'ognons de scille, 16 sous ; d'emplâtre vesicatoire, 48 sous ; — de plomb sur pierre, 8 sous ; — de sucre Orléans, 32 sous ; — de figues fines, 16 sous ; — d'huile d'olive surfine, 22 sous ; — de savon

de Marseille, 15 sous ; — de poivre blanc battu 56 sous ; — de riz nouveau, 10 à 12 sous ; — de morue blanche, 12 à 16 sous ; — de plomb à gibier, 8 sous ; — de miel blanc, 9 sous ; — d'huile à réverbère, 16 sous ; — de raisinsec, 12 à 13 sous ; — d'avelines et d'amandes douces, 18 à 20 sous ; — de figues, 16 à 24 sous ; — de câpres fines, 40 sous ; — de fromage de Hollande, 12 sous ; — de fromage de Gruyère, 16 sous ; — de crin, 22 sous ; — de fer : en lame, 6 sous ; — d'Allemagne, 8 sous ; — en verge, 5 sous ; — de Berry, 6 sous ; — de roche, 4 sous 6 deniers ; — plat, 4 sous ; — à maréchal, 4 sous ; — carillon, 6 sous ; — ordinaire, 4 sous. — L'once de pains à cacheter coûte 6 sous ; — le cent de harengs blancs laités, livres ; — la demi-bouteille de vin d'Alicante, 30 sous ; — la bouteille d'eau de fleur d'oranger, 48 sous. — L'aune : de toile blanche Saint-George fine, bise, 36 sous ; — de finette de Saint-Lot noire, de drap de Châteauroux, 10 livres ; — de galons de soie bleue, 6 sous 6 deniers ; — de toile cirée, 48 sous ; — une paire de bas, 4 livres ; — un pot de nuit, 24 sous ; — un tamis, 16 sous ; — une cruche, 6 sous ; — le cent de clous dorés, 20 sous ; — la feuille de plomb, 14 sous ; — un verre blanc destiné au reverbère de la salle des hommes, 2 livres ; — une cuillère à pot, de fer, 32 sous. — L'Hôtel-Dieu donne, le 12 mai 1783, pour l'enterrement de sœur Félicité : à 4 chantres, 2 livres ; — à 2 bedeaux, 2 livres ; — à 12 musiciens, 6 livres ; — à 10 enfants de chœur, 6 livres ; — au grand sacristain, 12 sous ; — à 4 habitués, 2 livres ; — au suisse, 12 sous ; — au sonneur de la cathédrale, 5 livres ; — à celui de l'Hôtel-Dieu, 4 livres ; — au menuisier, 5 livres ; — au maçon, 10 livres ; — aux serveurs et garçons, 3 livres 12 sous ; — à un homme pour porter les billets, 30 sous, etc.

724. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Un lampion coûte 5 sous ; — un demi-pot de moutarde, 6 sous ; — un pot de vinaigre, 14 sous ; — une demi-bouteille de verjus, 3 sous ; — un cent de fagots, 13 livres ; — un grand muid de charbon de bois, 36 livres ; — un petit muid, 3 livres ; — une charge, 50 sous ; — la corde : de petit boule, 19 livres ; — de bois blanc, 16 livres ; — de tilleul, 20 livres ; — de chêne, 26 livres 10 sous ; — de charme et de hêtre, 30 à 34 livres ; — un cent de bouteilles de Folembay, 22 livres 10 sous ; — un demi-muid de bière, 21 livres. — Le muid de vin, récolte de 1782, vaut, à Acy et Venizel, 36 livres ; — à Belleu, 30 ; — à Berzy-le-Sec et à Noyant, 35 livres ; — à Vregny et à Villeneuve-Saint-Germain, 35 livres ; — à Condé-sur-

Aisne, 42 ; — récolte de 1783, à Acy et Venizel, 50 livres ; — à Belleu, 44 livres ; — à Ciry, 45 ; — à Berzy-le-Sec et à Noyant, 48 livres ; — à Chivres, Crouy, Vregny, 50 livres ; — à Septmonts, 52 ; — récolte de 1784, à Acy et Venizel, 67 livres ; — à Belleu, 58 livres ; — à Ciry, 60 ; — à Crouy, 65 ; — à Noyant, 62 ; — à Villeneuve-Saint-Germain, 66 livres et à Chivres 68. — L'Hôtel-Dieu donne : 8 sous pour descendre à la cave et remonter un muid de vin ; — au tonnelier, 15 sous par muid pour l'achat et 4 sous pour la descente à la cave ; — 12 sous pour le coupage de deux muids de vin. — Une « tinette » coûte de 2 livres à 2 livres 10 sous ; — un pot d'huile à brûler, 49 sous ; — la façon de 100 livres de chandelles, 10 livres. — Payement des gages du fossoyeur, etc.

725. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux de menuiserie et de charpente, couverture, pavage, corderie, vannerie, serrurerie, vitrierie, peinture. — Une planche de bois blanc de 7 pieds coûte 14 sous ; — une porte d'escalier, de 6 pieds de haut sur 2 pieds 6 pouces de large, 5 livres ; — une porte à deux venteaux, en chêne, pour le cimetière, de 8 pieds de haut sur 4 pieds 5 pouces de large, soutenue par 8 barres, 24 livres ; — un banc de bois blanc pour la cuisine, 25 sous ; — une croisée en chêne à un châssis dormant, de 3 pieds de haut sur 2 pieds 6 pouces de large, 8 livres ; — un contrevent en bois blanc à deux battants, de 4 pieds 6 pouces de haut sur 2 pieds 6 pouces de large, portant 6 barres de chêne, 5 livres ; — trois poutrelles de 31 pieds de long sur 12 à 18 pouces de grosseur coûtent 21 livres 6 sous 8 deniers, etc.

726. (Liasse.) — 406 pièces, papier.

1782-1785. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux : de couverture faits à la ferme de La Gelée ; — de maçonnerie à Villeneuve-Saint-Germain ; — de menuiserie à Vauxtin. — Payements de frais de réparations des églises de Saint-Léger de Soissons, Passy-Grigny, Ressons-le-Long, Septmonts ; — des presbytères d'Hartennes, Berneuil-la-Joie et de Muret ; — de mouture et de criblage de grains ; — de procédure dus à Chaumette-Desfossés, procureur au Parlement de Paris ; — de déclaration au terrier d'Ostel. — Achat de vases sacrés destinés à l'église de Courchamps. — Remboursement de 79 journées de François Nouviant, natif de Crouy, soldat au régiment Royal-Comtois, infanterie, compagnie de Meaux, s'élevant à 47 livres 8 sous, etc.

727. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères : à Anne Genet, veuve de François Doffin, Marie-Simonne Lebel, veuve Pia, Jacques Gilquin, époux de Marie-Anne Carlier, Lebœuf de Ville, Rose-Angélique et Marie-Anne de Son de Saint-Paul, Joseph Porthled, M^{lles} Duhamelle, Leroux, Mareschal, Champion, Marie-Françoise et Anne-Pierrette Dupont, Duquesne, veuve Martine, Barbe Lecas, Godart, de Bellancourt, Marie-Anne Pollet, Françoise Tréan, les sœurs de Saint-Prothais, Marguerite Lefebvre, dite de Saint-Gervais, Morlière, dite de Sainte-Madeleine, religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Soissons, etc.

728. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères : à de Montour, chanoine, l'abbé Estocart, Marie-Anne Barré, la veuve Fouquet, Catherine Remy, Geneviève Dury, Catherine Hervé, Jean-Baptiste Peuché, curé de Fère-en-Tardenois, Lemaire, Godart, Marguerite Doucet, Madeleine Lebrasseur, Cécile Taconnet, Marie-Jeanne Moreau, Jeanne Blanchette, Marguerite-Angélique Beaubois, Malo, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, Huet, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de la même ville, etc.

729. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères : à Marie-Anne Pollet, femme Deschamps, Marguerite Lefebvre, Marie-Françoise Perriolet, Cécile Raly, etc.; — de frais de desserte de Priez, Pisseloup et Drachy; — de gages de domestiques et de portière; — de secours à des femmes en couches; — d'honoraires de médecin et de chirurgiens; — de fourniture de lait, etc.

730. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Le cent d'œufs valait de 56 sous à 5 livres 8 sous; — de bouillons fins, 24 sous; — la paire de bas, 4 livres 5 sous; — de souliers, 4 livres; — de balances, 20 sous; — de poulets, 20 à 30 sous; — de pigeons, 8 à 10 sous; — de canards, 30 à 45 sous; — de poules, 30 à 34 sous; — de chapons, 48 sous à 3 livres 10 sous; — une dinde, 33

sous à 3 livres 5 sous; — un lapin domestique, 24 sous; — un canard sauvage, 20 sous; — un coq d'Inde, 45 sous; — un jambon, 4 livres; — le pichet : de haricots, 5 livres; — de noix, 55 sous; — d'orge, 40 sous; — le boisseau de lentilles, 4 à 6 livres; — l'essin de haricots, 13 livres 10 sous; — un seau de faïence, 40 sous; — une table de cuisine, 15 livres; — une pelle : à four, 40 sous; — à blé, 20 sous; — un coquemard, 18 sous; — une bassine ronde, 15 sous; — une poissonnière, 15 sous; — une cuillère à pot neuve, 2 livres; — une forte bassinoire, 7 livres; — la brasse de cordeau, 3 sous; — la pièce de « tille, » 2 livres; — la livre : de beurre, 13 à 22 sous; — de lard, 14 à 16 sous; — de porc frais, 7 à 8 sous; — de saindoux, 12 sous; — de nonnettes, 21 sous; — de pruneaux, 6 sous; — de cuivre rouge travaillé, 45 sous; — de sirop de mûres, 2 livres; — de quinquina fin, de 6 livres à 7 livres 10 sous; — de gomme arabique blanche, 3 livres; — de follicules de séné, 9 livres 10 sous; — de sel d'absinthe, 4 livres; — de sel de seignette en cristaux, 2 livres; — de sel d'Epsom, 15 sous; — d'huile d'amandes douces, 34 à 36 sous; — des quatre farines émoulinées, 10 sous; — de rhubarbe, 14 livres; — d'iris de Florence, 16 à 18 sous; — d'ipécacuanha en poudre, 18 livres, — de jalap en poudre, 3 livres; — de sel de glauber, 30 à 36 sous; — d'oximel scillitique, 4 livres; — de farine de seigle, 4 sous; — de gomme adragant, 12 livres; — de manne en sorte, 3 livres 5 sous; — de miel blanc, 10 à 16 sous; — d'onguent de la mère, 30 à 32 sous; — d'esprit de mindererus, 8 livres; — de casse, en bâton, nouvelle, 36 sous; — d'emplâtre vésicatoire, 4 livres; — de crème de tartre, 24 sous; — de sirop diacode, 2 livres; — de tamarin du Levant, 26 à 38 sous; — de réglisse, 12 sous; — de séné grablé, 4 livres; — de sel de nitre des trois eaux, 24 sous; — de chevillettes tinglées, 9 sous; — de sucre Orléans, 19 à 21 sous; — d'huile commune, 19 sous; — d'huile d'olive, 22 sous; — de fromage : de Gruyère, 15 à 16 sous; — de Hollande, 11 à 12 sous; — de pruneaux de Tours, 9 à 16 sous; — de figues fines, 22 sous; — de figues ordinaires, 18 sous; — de raisin sec, 13 à 14 sous; — d'aveline à cadrière, 22 à 24 sous; — d'amandes douces, 22 sous; — de poires de roussetlet, 16 sous; — de morue blanche, 18 sous 6 deniers; — de poivre battu, 52 à 56 sous; — de plomb à rincer les bouteilles, 8 sous; — de gruau de Bretagne, 12 sous; — de cire rouge, 4 livres 10 sous; — de vieux plomb, 6 sous; — de plomb en table, 7 sous 6 deniers. — L'Hôtel-Dieu achète l'once : de bleu, 48 sous; — de soie noire, le même prix; — de thériaque fine, 12 sous; — d'éponges fines calcinées, 30 sous; — de racine de roseau de Pro-

vence, 5 sous ; — de semence de sinapis, 5 sous ; — de borax raffiné, 15 sous ; — de conserve de roses, 6 sous ; — d'élixir de vitriol de Mynsicht, 12 sous ; — de coupe-rose blanche, 2 sous ; — de pilules balsamiques de Morton, 2 livres ; — d'emplâtre de diachylum gommé, 6 sous ; — de sirop de Karabé, 5 sous ; — de fleurs de pêcheurs, 3 sous ; — d'épine-vinette, 2 sous ; — de muscade, 48 sous ; — de pains à cacheter, 6 sous ; — de coriandre, 2 sous ; — de piment battu, 4 sous ; — de cire blanche, 3 sous 6 deniers ; — de gentiane en poudre fine, 6 sous ; — le gros : de zédoaire en poudre, 2 sous ; — d'extrait de pissenlit, 18 deniers ; — de trochisque de minium, 3 à 4 sous ; — de scammonée, 5 sous ; — de poudre capitale de Saint-Ange, 5 sous ; — d'écorce de citron en poudre, 4 sous ; — quatre douzaines de balais de silence, 6 livres 15 sous ; — un bonnet 30 sous ; — une corde pour le clocher du réfectoire, 36 sous. — L'Hôtel-Dieu se sert d'une eau, pour les yeux, ainsi composée : eau de rhûe, d'euphrase, de chéridoïne et de fenouil, 4 onces de chaque ; d'anis, 2 onces ; de rose, une livre ; de tuthie préparée, 2 onces ; de girofle, 2 onces ; d'alôès fin, 1/2 once ; de sucre candi, 1 once ; de camphre, quatre scrupules dans deux pintes de vin blanc ; le tout coûte 6 livres 12 sous. — L'Hôtel-Dieu donne, le 25 mars 1788, pour l'enterrement de la mère Sainte-Emilie, aux 12 musiciens, 6 livres ; — aux 10 enfants de chœur, 5 livres ; — aux 4 chantres du transport, 2 livres ; — aux bedeaux et suisse, pour le transport et enterrement, 3 livres ; — aux 4 habitués, 2 livres ; — au maçon qui a ouvert le caveau, 10 livres ; — pour le cercueil, 6 livres ; — au sonneur de Saint-Gervais, 5 livres ; — à celui de la maison, compris 4 services, 5 livres ; — au sacristain de la maison, 3 livres ; — au grand sacristain de Saint-Gervais, 12 sous ; — aux serveurs de messe, 48 sous ; — pour porter les billets et aider, 3 livres 12 sous ; — pour les billets et lettres envoyés, 53 livres 12 sous. — Paiement de gages de musiciens, d'honoraires pour les messes de la veillée, etc.

731. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances : de travaux de serrurerie, charpente, couverture, maçonnerie, menuiserie, tonnellerie, pavage, conduites d'eau ; — de livraisons de bois, de charbon, de pierres, de chaux, de plâtre, de fer, de vin, vinaigre, verjus, huile à brûler. — La pinte de verjus valait 12 sous ; — le pot de vinaigre, autant ; — le cent de fagots, 13 à 18 livres ; — le pot d'huile à brûler, 38 à 48 sous ;

— la corde bois, 23 à 37 livres, selon l'essence ; — le gros muid de charbon, 45 livres ; — le sac de charbon, 2 livres. — Le vin de la récolte de 1785 valait : à Acy, Venizel, Villeneuve-St-Germain, 36 livres ; — à Belleu et Noyant, 34 ; — à Crouy, 40 ; — à Chivres, 38 ; — à Condé-sur-Aisne, 42 ; — celui de la récolte de 1786 : à Acy, Chivres et Villeneuve-Saint-Germain, 50 livres ; — à Venizel, 48 ; — à Belleu, 44 ; — à Berzy-le-Sec et Ciry, 38 ; — à Crouy, 45 ; — à Noyant, 43 ; — à Septmonts, 42 ; — celui de la récolte de 1787 : à Acy, Venizel, Bucy-le-Long et Condé-sur-Aisne, 66 livres ; — à Ciry et Sermoise, 54 ; — à Crouy, 57 ; — à Chivres, Noyant, Septmonts, Villeneuve-Saint-Germain, 60 livres. — L'Hôtel-Dieu donnait par muid : pour tirer au clair, 6 sous ; — pour l'achat, 15 sous ; — pour la descente à la cave, 4 sous ; — pour le coupage, 3 sous. — Un foyer de marbre coûtait 15 livres ; — une feuille de fer blanc, 15 sous, etc.

732. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances : de travaux de charpente, couverture, menuiserie, maçonnerie, vitrerie, serrurerie ; — de charrois de pierres, terre, grève, chaux ; — de livraisons de chevrons, chaux, plâtre. — Un chevron de 18 pieds valait 15 sous ; — le poinçon de chaux coûtait, à Venteuil, 5 livres ; — le millier : de tuiles, 17 livres ; — d'ardoises, 25 ; — de clous, 26 sous. — Règlement de mémoires d'ouvriers, par Duroché, architecte-entrepreneur à Soissons, etc.

733. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1785-1788. — Acquits de comptes. — Paiements : de frais de plantation de 6 arpents de terre en bois à Drachy ; — des appointements et gratification de Pilloy, pour des travaux extraordinaires ; — de frais : de perception de rentes à Paris et d'actes de notaires ; — de garde de bois à Bazoches et à la Grange-Rougette ; — de bornage de bois à Bazoches ; — d'arpentage à Robert, Hagnié, Beaumont, arpenteurs ; — de procédure à Quinquet de Margival, Blin de La Chaussée et Chevalles, procureurs postulants à Soissons ; — à Martin, procureur au Parlement de Paris, etc.

734. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Paiements : de rentes aux fabriques du chapitre cathédral de Soissons, de Saint-Wast de la même ville, d'Aiguizy ; — au

chapitre cathédral pour la « jouisse » et les O de Noël ; — aux boursiers du collège de Saint-Nicolas, au chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, aux sœurs hospitalières, à l'abbaye de Notre-Dame et à l'hôtel-de-ville de Soissons, à la seigneurie de Vauxaillon ; — de frais de desserte de l'église de Priez ; — de rentes viagères à Marie-Anne Pollet, veuve Deschamps, Louis Broyart, Anne-Jeanne Voyeux, femme Leblanc, Marc-Antoine Gile et Marie-Josèphe Bacquet, sa femme, Huet, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, Marie-Denise Beaumont, veuve Desvaché, Françoise Tréan, Elisabeth Destré, veuve de Georges Marchand, sœur Willeaume, dite Saint-Jean, et Morlière, religieuses hospitalières de Soissons, etc.

735. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Payements de rentes viagères : à M^{lle} Champion, Godart et de Montour, chanoines, Anne Genet, veuve Doffin, Marie-Simonne Lebel, veuve Piat, Marianne Carlie, femme de Jacques Gilquin, Duhamelle, Lebœuf de Ville, Rose-Angélique et Marianne de Son de Saint-Paul, sœur Saint-Prothais, Madeleine Leroux, Mareschal, Marie-Françoise et Anne-Pierrette Dupont, Catherine Hirault, Barbe Lecer, Marguerite Lefebvre, Catherine Remy, l'abbé Estocart, Marie-Anne Barré, Lemaire, Duru, Marie-Catherine Hervé, femme de Jean-Baptiste Peuché, Latombelle, etc.

736. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Payements : de rentes viagères à Madeleine Lebrasseur, Catherine-Cécile Taconnet, Marie-Jeanne Moreau, Jean-Baptiste Lanchette, Angélique Beaubois, Malo, chanoine de Notre-Dame des Vignes, sœurs Geoffroy, dite Sainte-Julie, Merlin, dite Saint-Paul, religieuses hospitalières, Fournier, chanoine de Saint-Pierre, Anne-Henriette Chardonnet ; — des honoraires de Boulléfroy, curé des Fonds ; — de messes dites par Delière, Guilbert et François-Denis Grizollet ; — des gages des musiciens et des enfants de chœur ; — de frais de nettoyage et de mise en couleur des six chandeliers de l'église paroissiale de Notre-Dame des Vignes de Soissons ; — des frais de desserte de l'église de Priez ; — des frais de dépenses pour l'enterrement des sœurs Saint-Prothais et Sainte-Cécile.

737. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Un petit balai de crin coûte 14 sous ; — la paire : de souliers de femme, 4 livres 5 sous à 4 livres 10 sous ; — de mules, 3 livres 15 sous — de bas, 4 livres ; — de chapons, 50 sous ; — de canards, 38 sous ; — de poules, 34 sous ; — de pigeons, 9 sous ; — de dindes, 8 livres ; — le pot de moutarde, 7 sous 6 deniers ; — une couverture neuve, 28 livres ; — l'aune : de toile pour chemises, 3 livres ; — de toile $\frac{3}{4}$, 52 sous ; — de molleton brun, 8 livres 12 sous ; — de toile pour manches à chemises, 48 sous ; — la bouteille de vinaigre, 6 sous ; — la douzaine de mouchoirs de poche, 16 livres 16 sous ; le sac de farine, 1^{re} qualité, 68 livres ; 2^e qualité, 62 ; — le pot de lait, 8 sous ; — un lampion, 5 sous. — L'Hôtel-Dieu achète la livre : viande de boucherie, — 7 sous ; de canelle fine, 30 livres ; — de poivre battu, 50 sous ; — de piment en poudre, 3 livres 4 sous ; — d'huile commune, 18 sous ; — de raisin sec, 14 sous ; — de pruneaux de Tours, première sorte, 16 à 18 sous ; — de poires de rousselet, 18 sous ; — de figues fines, 28 sous ; — de fromage : de Hollande, 11 sous ; — de Gruyère, 18 ; — d'huile d'olive fine, 23 sous ; — de sucre Orléans, 21 à 22 sous ; — de miel blanc, 12 à 20 sous ; — de jus de réglisse, 24 sous ; — de cassonade, 1^{re} qualité, 20 sous ; — de cire jaune, 44 ; — de plomb pour rincer les bouteilles, 10 sous ; — de poix résine, 6 sous ; — d'avelines à cadières, 24 sous ; — de figues grasses, autant ; — d'extrait de saturne, 4 livres ; — de cantharides en poudre, 8 livres ; — de sel d'Epsom, 15 sous ; — d'ipécacuanha en poudre, 20 livres ; — de gentiane en poudre, 32 sous ; — de basilicum, 30 sous ; — de vulnéraire suisse, 24 sous ; — de capillaire du Canada, 50 sous. — L'once : de borax raffiné, 4 livres ; — de pyrethre, 4 sous ; — de racines de roseau de provence, 5 sous ; — de fleurs d'arnica, 6 sous ; — d'onguent rosat, 3 sous ; — d'esprit de cochlearia, 10 sous ; — d'esprit de Genièvre, 12 sous ; — de sirop de pommes, 6 sous ; — de confection d'hyacinthe, 10 sous ; — de sirop de nerprun, 4 sous ; — de noix vomique, 6 ; — de sel essentiel d'absinthe, 12 ; — d'orge perlée, 1 sou ; — de sel gemme, 5 sous ; — de baume de Fioraventi, 12 sous ; — des quatre semences froides, 4 sous ; — d'extrait de pissenlit, 12 sous ; — le gros de sel de lait, 3 sous ; — d'éponges préparées, autant ; — de trochisque escarotique de minium, 2 sous ; — le pot d'eau-de-vie, 3 livres 6 sous à 4 livres 10 sous ; — le cent de harengs laités, 10 livres ; — la rame : de papier gris pour l'apothicairerie, 6 livres ; — de papier brouillard,

4 livres 10 sous ; — l'essin de haricots, 41 livres ; — le pichet de noix, 42 sous ; — de pois, 6 livres ; — le millier d'épingles : n° 22, 28 sous ; n° 14, 22 sous ; communes, 20 sous ; — la pinte d'esprit de vin rectifié en bouteilles, 4 livres 5 sous, etc.

738. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes, — Mémoires et quittances : de travaux de maçonnerie, charpente, couverture, tonnellerie, menuiserie, vitrerie, peinture, pavage ; — de fourniture de plâtre, vin, plomb, étain, fer, carreaux, tuiles. — Quittances de droits d'entrée de vin et de bière. — L'étain commun travaillé vaut 15 sous la livre ; l'étain fin, 18 ; — le muid de charbon, 45 livres ; — de chaux, 9 ; — le muid de vin de la récolte 1788, à Acy et Venizel, vaut 52 livres ; à Belleu, Condé-sur-Aisne, Crouy, Septmonts, Cuffies, Villeneuve-Saint-Germain, 50 livres ; à Noyant, 49 livres ; à Chivres, 54 ; à Bucy-le-Long, 58 ; à Berzy-le-Sec, 48 ; à Ciry et Sermoise, 41 livres ; — de la récolte 1789, à Crouy, 65 livres ; — à Chivres, 96 ; à Villeneuve-Saint-Germain, 98. — La toise de plancher, 6 livres 10 sous, etc.

739. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Mémoires et quittances de travaux : de couverture, charpente et maçonnerie faits à la ferme de Chacrise ; — de charpente et de maçonnerie à celle de Celles-sur-Aisne ; — de charpente et de couvertures à celle de la maladrerie de Bucy-le-Long, d'Ambleny, de la Gelée, de Champvoicy, d'Autrêches, de Berzy-le-Sec, de Septmonts et de Belleu ; — de maçonnerie à celles de Chivres, de Sainte-Genève, de Drachy et de Pisseloup, etc.

740. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Quittances de vingtièmes, taille, capitation et impositions représentatives de la corvée, payées pour l'Hôtel-Dieu de Soissons.

741. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1788-1791. — Acquits de comptes. — Quittances d'impositions et de frais d'impression pour former les états de dépenses et feuilles de retenue ; — d'honoraires dus à Duroché, architecte, pour la visite de travaux faits aux maisons ; — de frais : de recettes de rentes ; de

plantation de buis à Drachy ; d'ouverture de fossés autour du bois de Gourdel, à raison de 5 sous la toise ; — de sommes avancées, pour les pauvres, par Vinet, curé de Passy-Grigny, et Champion, archidiacre de Soissons ; pour le vestiaire des sœurs. — Autorisations données à Françoise-Élisabeth-Bernardine Moho, dite Ste-Félicité, et autres religieuses hospitalières, de passer dans leurs familles le temps nécessaire au rétablissement de leur santé, etc.

742. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1642-1650. — Entrées, sorties et décès des malades, avec l'indication de leurs lieux de naissance, les mentions de guérison « sain et guéri » et les dates des décès. — François Duvieil, dit La Roche, âgé de 19 ans, en 1642, régiment de Maillard ; Martin Caniot, dit La Violette, âgé de 20 ans ; Ernest Pécheur, âgé de 40 ans ; François Dumont et Jean Gerdoin, âgés de 21 ans, du régiment de Vaubecourt ; Pierre Baudin, âgé de 22 ans, du régiment de Douglas ; Sébastien Guillaume, âgé de 22 ans, du régiment de Navarre. — Décès de soldats espagnols blessés. — « Le dix-neufiesme de mai 1643, » a esté faite la desroutte de l'armée espagnolle par » MM. le duc d'Anguien, de Challier et Gassion, où l'in- » fanterie fut en partie tuée et partie prisonnière, ayant » esté attaquée et forcée dans leurs tranchées devant » Rocroy. »

743. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1654-1661. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades. — Jean Boullard, de Reims, prêtre, âgé d'environ 54 ans, entré au mois de septembre 1653, sorti le 30 octobre 1654 ; Laurent Tureau, de Vaux-Saint-Nicolas, âgé d'environ 16 ans, entré environ le 10 mars 1654, sorti le 15 septembre 1654, rentré et mort le 4 février 1655 ; Cosme Prudhomeau, natif d'Anjou, demeurant à Soissons, âgé d'environ 33 ans, rentré le 17 janvier 1654, mort le 2 décembre suivant ; Jean Canart, natif de Pernant, âgé d'environ 52 ans, entré le 1^{er} septembre 1653, mort le 16 janvier suivant ; Jean Lupete, natif de Limé, demeurant à Braine, âgé d'environ 34 ans, entré le 30 août 1654, sorti le 6 septembre ; Clémence Jeanrena, native de Blancmont, près Saint-Nicolas en Lorraine, âgée d'environ 42 ans, entrée le 28 août 1654, sortie le 14 novembre. — Soldats des régiments de Cœuvres, Leschelles, Limosin, Cardinal-Cavalerie, Piémont, Vendôme, La Couronne, Turenne, Montgommery, Espagny, etc.

44. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1663-1667. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Antoinette Rochart, de Mercin, de l'évêché de Soissons, entrée le 23 février 1663 ; Anne Joly de Soissons, entrée le 7 février, morte le 24 mars 1663 ; Charles Fermigny, de Soissons, âgé de 15 ans, entré le dernier jour de mars 1663, mort le 2 avril ; Catherine Ancelin, de Vic-sur-Aisne, entrée le 1^{er} janvier 1664 ; Antoine Gambier, âgé d'environ 40 ans, de Saint-Denis en France, entré le 22 mai 1665. — Soldats des régiments de Turenne, Picardie, marine, Piémont, Orléans, de la Reine, d'Harcourt, etc.

745. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1667-1676. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Catherine Villers, native de Gisors, diocèse de Beauvais, âgée de 22 ans, entrée le 21 mai 1670 ; Pierre Leclerc, natif de Soissons, entré le 27 mai 1670 ; Sébastienne Rocourt, native de Chassemy, diocèse de Soissons, âgée de 61 ans, entrée le 26 mai 1670 ; Dominique Martin, natif de Mesle, diocèse de Compostelle, âgée de 32 ans, entré le 24 septembre 1670, mort le 29 ; Guillemette Sagnier, native de Rennes en Bretagne, demeurant à Paris, âgée de 50 ans, entrée le 7 octobre 1670 ; François Archambeaux, natif de Reims, âgé de 18 ans, entré le 20 avril 1675, etc. — Soldats des régiments de La Motte, Dauphin, Jonsac, Navarre, Picardie, Turenne, Lyonnais, Vermandois, des Gardes, d'Orléans, d'Anjou, d'Artois et d'Auvergne. — « Ce livre fut achevé le 31 d'octobre de l'année 1676, » sous l'administration de MM. d'Hangest, dit d'Argen- » lieu, prévost et chanoine de la cathédrale de Soissons, » et Mosnier aîné, aussy chanoine de la même église. »

746. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1676-1689. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades ; — constatations de naissances d'enfants à l'Hôtel-Dieu : — Jean Triboul, natif de Soissons, âgé de 7 ans, entré le 26 février 1680 ; Martin Stroboch, natif d'Arendon, palfrenier chez la Reine, âgé de 23 ans, entré le 2 mars 1680, mort le 5 ; Jeanne Gaillard, native de Cœuvres, diocèse de Soissons, âgée de 24 ans, entrée le 9 avril 1680 ; Nicolas Huot, natif du Plessis-Praslin, diocèse de Sens, en Bourgogne, âgé de 19 ans ou environ, entré le 18 juillet 1682 ; Charles Grenier, natif de Chauny, diocèse de Noyon, âgé de 11 ans, entré le

18 juillet 1682, mort le 12 octobre suivant. — Soldats des régiments de Lyonnais, Gamaches, Royal-Anglais, Picardie, Bourgogne, Champagne, Piémont, Montpezat, Plessis-Praslin, Tilladet, des Gardes, d'Anjou, d'Alsace, Italien.

747. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1688-1698. — Entrées, sorties et décès de soldats des régiments de Luxembourg, Longueval, Dauphin, Périgord, Picardie, Vieille-Marine, du Roi, d'Asfeld, des gardes, etc.

748. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1699-1707. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Jeanne Fouquet, native d'Ambly, demeurant en la paroisse des Fonds, âgée de 62 ans, entrée le 15 avril 1699, morte le 20 ; Simon Fayer, natif de Reims, demeurant à l'Hôpital de Soissons, âgé de 62 ans, entré le 21 mai 1699 ; Élisabeth Bergeron, native d'Arcy-Sainte-Restitue, âgée de 17 ou 18 ans, entrée le 6 juin 1701, morte le même jour ; Jeanne Foix, native de Bucy-le-Long, demeurant à l'hôpital, âgée de 14 ans, entrée le 8 juin 1701 ; Marie-Jeanne Desmoulins, native d'Arras, âgée de 26 ans, entrée le 8 octobre 1701 ; Thomas Molineaux, religieux de l'Ordre des Frères prêcheurs, anglais de nation, missionnaire, âgé de 65 ans ou environ, entré le 31 janvier 1701. — Soldats des régiments de Fusiliers, Berwick, Vineroy, milice du Maine, Bretagne, Lorraine, Royal, Piémont, Vermandois, Suisse de Sarbaty, Bigorre, Berry, etc.

749. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1708. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Jeanne Mignot, épouse de Louis Champion, native de Laffaux, âgée de 40 ans, entrée le 12 mai 1708 ; Nicolas Dautheuil, fils des défunts Simon Dautheuil et Marie Doyen, natif de Septmonts, âgé de 18 ans, entré le 11 août ; Charlotte Bizard, femme de Pierre Blin, native de Fontenoy, demeurant à Soissons, âgée de 40 ans, entrée le 13 août ; Marie Aube, fille de défunt Simon Aube et de Jeanne Lefebvre, native de Soissons, paroisse de Saint-Quentin, âgée de 30 ans ou environ, entrée le 13 août 1708. — Soldats des régiments de Quercy, Bretagne, Comtois, Louvigny, Grandmont, Périgord, Matignon, Perche, des Gardes françaises, de la milice de Soissons, etc.

750. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets, papier.

1709-1719. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Marie Robert, fille de Jean Robert et de Marie Patez, native de Celles, âgée de 14 ans, entrée le 28 mai 1709, sortie le 20 juin ; Jacques Rondier, veuf de Marguerite Dallemont, natif de Soissons, paroisse de Saint-Wast, demeurant à l'hôpital, âgé de 58 ans, entré le 1^{er} juin 1709 ; Antoine Croquet, fils de défunt Pierre Croquet et de Marie Tellier, natif de Senarpont, diocèse d'Amiens, âgé de 16 ans, entré en juin 1709, mort le 10 ; François Anselme, époux de Marie Bricogne, natif de Frocourt, diocèse de Beauvais, demeurant à Soissons, âgé de 28 ans, entré le 7 juin 1709. — Soldats des régiments de Dampierre, Bonart, Royal-Roussillon, Bretagne, Tournaisis, Bonnel, Touraine, Tallard, des Gardes-Suisse, d'Orléans et d'Espaux.

751. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1719-1729. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades. — François Langlois, fils de Claude Langlois, charpentier, et de Nicole Bernier, natif de Paris, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, âgé de 13 ans, entré le 21 octobre 1722 ; Jean Bary, fils de défunt Claude Bary, vigneron et laboureur, et de Jeanne Machuré, natif de Seuvres, diocèse d'Autun, en Bourgogne, âgé de 4 ans, entré le 15 octobre 1722 ; Marie-Josèphe Miaullet, épouse de Jacques Grare, invalide et gardesol, son mari en secondes noces, âgée de 60 ans, native de Douay, paroisse de Saint-Jacques, entrée le 29 octobre 1723, morte le 6 novembre et enterrée le 7, ayant été administrée, son corps inhumé au cimetière des pauvres, sans chant ; Marie-Anne Trio, épouse de Michel Dollé, native de Quincy, évêché de Laon, à présent en la paroisse de Saint-Wast, âgée de 35 ans, entrée le 1^{er} juillet 1726, morte le 2, munie des sacrements, et inhumée le 3, au cimetière des pauvres, avec chant, etc. Soldats des régiments de Royal-Artillerie, Piémont, Béancourt, La Fère et d'Anjou.

752. (Liasse). — In-folio, 146 feuillets, papier.

1730-1738. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Claude Charpentier, époux de Marie-Jeanne Bacquet, de la paroisse de Muret, diocèse de Soissons, âgé de 31 ans, entré le 23 novembre 1731, mort le 27 février, muni des Sacrements de

l'église et inhumé au cimetière des pauvres, sans chant ; Marie Chardonnet, veuve de Jean Gourlé, de la paroisse de Cœuvres, diocèse de Soissons, âgée de 40 ans ou environ, entrée le 27 novembre 1731, morte le 30, munie du Sacrement de l'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir le Saint Viatique, pour raison d'une trop grande fluxion de poitrine, et a été inhumée au cimetière des pauvres, sans chant ; Marguerite Fremeau, veuve de Charles Baillet, de la paroisse de Saint-Wast de Soissons, maintenant à l'hôpital, âgée de 74 ans, entrée le 16 octobre 1732, morte le 15 février 1733, munie des Sacrements et inhumée au cimetière des pauvres avec les cérémonies accoutumées. — Soldats des régiments de Royal-artillerie, Villeroy, Piémont, Fertimbeau, Limousin et du régiment Royal. — Reception faite le 29 avril 1730, par le vicaire général de Soissons, de l'abjuration faite par Martin Lutcher, soldat au régiment de Pentan, compagnie de Senlis, âgé de 38 ans, de la religion luthérienne.

753. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1738-1744. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Nicolas Valère, manouvrier, époux de Madeleine Coée, de la paroisse de Bois-Pargny-sur-Crécy, diocèse de Laon, âgé de 61 ans, entré le 16 juin 1739 ; Marie Foret, veuve d'Adam Ponsart, maître sculpteur à Soissons, âgée de 70 ans, de la paroisse de Notre-Dame des Vignes de Soissons, maintenant à l'hôpital, entrée le 19 juin 1739 ; Pierre Padoy, homme veuf, natif de Missy-Sainte-Radegonde et a présent à l'hôpital, âgé d'environ 71 ans, est entré le 24 novembre 1739. — Soldats des régiments du Roi, des Gardes suisses, de l'Isle de France, d'Andelot-Cavalerie, de Rohan, de Bourgogne, Croix au Chantre, Guignard, Brisac, de la Couronne et des bataillons de milice de Noyon, Laon, Soissons, Chartres et Montargis.

754. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1744-1755. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de malades : — Jean Desfas, marchand colporteur ; Jeanne Toussier, fille de Jean Toussier, corroyeur ; Hyacinthe Desjans, dit Sainte-Colombe, sergent au régiment de Monaco, âgé de 29 ans ; Vincent Dutlevoux, soldat d'Heudicourt-Cavalerie ; Raoul Piogé, soldat au régiment du Roi, âgé d'environ 24 ans, se rendant à l'armée de Flandre ; Clément Claude, dit La Roche, soldat estropié du régiment de Soissonnais, se rendant aux invalides ; Bernard Guillaume, dit La Bastille,

soldat estropié au régiment de Rouen-Infanterie ; Henry Amory, dit charpentier, soldat de la compagnie franche de Provisy, âgé de 29 ans ; Jacques Duboschet, soldat du régiment des Gardes Suisses ; Philippe Hude, dit Picard, soldat au régiment de Chartres, compagnier Meunier ; Toussaint Bastien, dit La Grenade, soldat au régiment Dauphin-Infanterie, compagnie de Pansy, âgé de 60 ans ; François Duseau, dit Saint-Amour, soldat au régiment d'infanterie d'Orléans ; Pierre-Sébastien La Chapelle, garçon cordonnier ; Claude Tribouillet, tambour au régiment de Latour d'Auvergne ; François Colon, pilote géomètre de la compagnie des Indes, âgé de 31 ans ; Marguerite Dezeddes, maîtresse d'école, âgée de 68 ans ; fille de Jean-Baptiste Dezeddes, écuyer, gentilhomme, seigneur de Veau, et de Marguerite de Sains Privé.

755. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1755-1773. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Agnan Moreau, âgé de 68 ans, natif de Poissons, juridiction et diocèse de Châlons-en-Champagne, mendiant, entré le 15 mars 1763 ; Claude Faron, âgé de 27 ans, mari de Gabrielle Aubin, natif du village de Cresonsac, en Picardie, diocèse de Beauvais, garde-moulin au Moulin Boté, entré le 20 août 1766 ; Nicolas Devillers, vigneron, âgé de 67 ans environ, mari de Barbe Lequin, natif du village de Genoille, diocèse de Beauvais, y demeurant, entré le 17 janvier 1767, mort le 19, et enterré le 20, sans chant ; Maurice Demonceaux, âgé de 14 ans, fils de défunt Jean Demonceaux, berger, et de Marie-Jeanne Teusin, natif du village de Cuizy-en-Almont, berger chez M. Destré, boucher, paroisse de Saint-Wast, entré le 6 février 1767, mort le 14, enterré le 15, sans chant, etc. — Soldats des régiments de Touraine, Rouergue, Chartres, La Tour-du-Pin, Beauvaisis, Royal des Vaisseaux, Normandie, Beaufremont, Mailly, Champagne, Berry, Aquitaine, Salis-Grison, Bourbonnais, Guyenne, Condé, Hainaut-Infanterie, Poitou-Infanterie.

756. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1773-1784. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Marie-Geneviève Fressart, âgée de 67 ans, veuve d'André Vaillant, vigneron, native du village de Tracy-le-Bas, demeurant à Autrèches, entrée le 16 novembre 1775, morte le 5 janvier 1776, et enterrée sans chant ; Marie Leblond, revendeuse, âgée de 71 ans, veuve de Roger-Réné Portelette, tonnelier, native de Soissons, paroisse de Saint-Quentin, y

demeurant, entrée le 25 décembre 1775, morte le 30, et transportée à Saint-Quentin, etc. — Soldats des régiments de La Rochefoucault-Dragon, Berwick-Infanterie Irlandaise, Carabinier-cavalerie, La Marche-Infanterie, Royal des Vaisseaux, Champagne-Infanterie, Flandre-Infanterie, Belsunce, Limousin, Béarn-Infanterie, Commissaire-Général, Chartres, Condé-Infanterie, Normandie, Vexin-Infanterie, Rouergue, Vermandois, Navarre, Royal-Marine-Infanterie, Bresse-Infanterie, Saintonge, du corps Royal-artillerie, des Gardes-Françaises, d'Artois-Infanterie, d'Esterhazy, etc.

757. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1789-an IX. — Entrées, sorties et décès de pauvres et de soldats malades : — Antoine et Jean-Louis Marchand, André Missonier, Pierre Roussel, Thomas Vaudron, François Brodin, Martin Montmaque, Jean-François Duprez, Joseph Aublé, Marie-Anne Deschamp, Geneviève Paillette, André Tellier, chirurgien, etc.

Hôpital de Soissons.

758. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1633-1787. — Vente de terres labourables sises à Acy, mesure d'Oulchy-le-Château, par André Legentil, laboureur à Acy : 1° A Louis Moreau, contrôleur du domaine du comté de Soissons, savoir : de six arpents et demi sur la montagne, moyennant 390 livres ; 2° à Catherine Havart, veuve dudit Moreau, de deux pièces, l'une d'un arpent moins deux verges, l'autre d'un essin six verges au chemin du puits d'Ambrief ; — investissement en la justice de la vicomté d'Acy ; arpentage et baux de ces immeubles. — Donation faite, le 27 janvier 1665, à l'Hôpital de Soissons, par Anne Moreau, aînée et jeune, d'environ seize essins de terres labourables, en huit pièces, sises à Acy, à charge d'une rente viagère de douze essins de méteil et d'une messe qui sera célébrée le 13 décembre de chaque année pour le repos des âmes des donatrices, afin « de contribuer à la dotation de » l'Hôpital général de cette ville de Soissons nouvelle- » ment et si saintement établi en ceste ville cy, à l'imi- » tation de la Capitale et de plusieurs aultres du » royaume, pour en bannir une infinité de désordres » qui causent parmi les pauvres l'oisiveté, fainéantise et » l'ignorance des choses du salut. » Pierre Moreau, frère

des donatrices, absent depuis longtemps, profitera de ladite rente s'il revient. — Baux, déclarations et arpentage de ces immeubles, etc.

759. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1675-1781. — Vente faite devant Gosset, notaire à Soissons, par Philippe Trudelle, receveur à Rugny, Madeleine et Antoine DeFrance, à Marie Trudelle, veuve de Charles Deleine, bourgeois à Soissons, d'environ sept arpents de terres labourables, sises à Arcy-Ste-Restitue et Rugny, mesure du comté de Soissons, moyennant 294 livres. — Arpentage figuré fait à la requête dudit Trudelle, de neuf pièces de terres labourables, sises audit Arcy-Sainte-Restitue, contenant ensemble huit arpents trois pichets vingt verges, mesure du Roi, par ladite Marie Trudelle. — Sentence du bailliage de Soissons qui condamne Claude Marne, fermier, à délaisser les terres léguées à l'Hôpital de Soissons par Marie Trudelle, et à payer trois années de fermage (17 janvier 1716). — Baux, quittance d'indemnité et arpentage figuré de ces terres, consistant en huit arpents soixante-trois verges, etc.

760. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1676-1769. — Vente du moulin à huile de Comporté. — Constitution, obligation et réobligations d'une rente de 40 livres donnée à l'Hôpital par le marquis d'Armentières, et donnée, le 12 décembre 1681, par Elisabeth de Faverolles, veuve de Jean Legras, président, lieutenant général aux bailliage et siège présidial de Soissons, sous la condition imposée audit Hôpital de fournir à un pauvre enfant de cette maison du pain dans le premier semestre de son apprentissage. — Donation par la dite de Faverolles de cette rente originairement affectée sur ledit moulin. — Procédures instruites devant les bailliages d'Oulchy-le-Château et de Soissons et sentences qui condamnent Eustache de Conflans au paiement de ladite rente, etc.

764. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 435 pièces, papier.

1664-1786. — Adjudication par décret faite devant le bailliage de Chauny à François Casse, receveur de la seigneurie de Magny, de ferme, terres et héritages sis à Auffrique et Coucy-le-Château, sur Charles Cœur-de-Roy (21 avril 1664). — Constitution d'une rente de 310 livres par Jacques Cœur-de-Roy, lieutenant général au bailliage de Coucy-le-Château, et Françoise de Béthisy,

sa femme, à Gilles Thomas, seigneur de La Chapelle, au nom et comme tuteur de Louise et Catherine Macquart. — Baux de ladite ferme. — Vente de cette ferme par ledit Cœur-de-Roy et sa femme à l'Hôpital de Soissons, moyennant 7,560 livres ; sur cette somme, Cœur-de-Roy a reçu 350 livres, et Thomas, seigneur de La Chapelle, une rente de 310 livres constituée par ledit Cœur-de-Roy. — Baux de cette ferme ayant étang et colombier. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons pour la validité de cette vente, et sentence ordonnant qu'elle recevra son effet. — Quittance de prix de rente par Jean-Jacques de Renty et Louise Macquart, sa femme. — Procédures instruites devant le même siège et sentence qui condamne Jacques Berson au paiement de fermages. — Déclaration des terres, prés et bois de ladite ferme au terrier de la seigneurie de Moyembrie. — Cession faite, le 15 janvier 1786, par l'Hôpital de Soissons à Robert Scellier, grenetier au grenier à sel de Coucy-le-Château, de 10 hommées 10 verges de terres labourables, sises à Auffrique, en échange d'une terre sise sur la montagne de Coucy-le-Château, lieudit le Muret-Saint-Jean, de la contenance de 3 jalois 60 verges, etc.

762. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 74 pièces, papier.

1632-1784. — Baux et arpentage de 37 essins 32 verges 1/2 de terres labourables, sises à Autrêches (Oise), mesure du Comté de Soissons, données, le 2 mai 1651, par Gilles Benoist à l'Hôpital de Soissons. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons par Gilles Benoist pour obtenir : de Catherine Thiébaut, veuve d'Antoine Bocquet, paiement d'arrérages de rentes ; d'Antoine Dumoustier et François Blondeau, vigneron, titres nouveaux. — Sentence du bailliage et siège présidial de Soissons, qui condamne Jacques Daragon, laboureur à Berry-Saint-Christophe, au paiement de fermages. — Paiements de fermages. — Obligations et réobligations de rentes et de surcens affectés sur des immeubles sis à Autrêches.

763. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1475-1785. — Baux de maison couverte en chaume, de terres et de vignes sises à Belleu, provenant de la maladrerie de Saint-Lazare de Soissons, unie à l'hôpital de la même ville. — État de situation de ces immeubles au 26 novembre 1760. — Procédures instruites devant le bailliage de la même ville pour obtenir le paiement de fermages.

764. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1617-1786. — Bail de neuf ans par Charles Belin, substitut du Procureur du Roi au bailliage de Coucy-le-Château, à Françoise Bacquet, veuve de Nicolas Martin, laboureur à Beugneux, de maison, terres et prés audit Beugneux. — Ventes faites : par Marie Huberlan, veuve de Philippe Frison, à l'Hôpital de Soissons, de ferme et de 72 arpents trois pichets $\frac{1}{4}$ de terres labourables, sises à Beugneux, moyennant 7,578 livres (28 juin 1687). — Au même établissement, par Madeleine Huberlan, veuve de Philippe Louis, et Henri Louis, procureurs aux sièges royaux de Soissons, de onze arpents trois pichets de terres et prés, moyennant 1,400 livres (10 septembre 1687) ; — par Adrien et Jacques Herbelin, Marguerite Herbelin, de six arpents de terres, rentes et surcens (20 septembre 1688) ; — par Charles Blin, substitut au bailliage de Coucy-le-Château, de terres sises à Beugneux (20 octobre 1691). — Donation au dit Hôpital, par Marguerite Herbelin, de six arpents de terres labourables, sises à Beugneux, et de divers surcens, à charge d'une rente viagère de 66 livres (13 septembre 1687). — Quit-tance de 2,420 livres de droits d'indemnité payés à François Levasseur, prieur d'Oulchy-le-Château, pour les dites acquisitions. — Baux et arpentage figuré des dits immeubles. — Obligations et réobligations aux dits surcens. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons pour obtenir paiement de fermages et de réparations à des bâtiments.

765. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1665-1779. — Vente par Laurence Levêque, veuve de Baptiste Lacour, à Jean Guérin, de terres et bois sis à Billy-sur-Aisne (28 septembre 1665). — Donation faite devant Gosset, notaire, par Jean-Baptiste Guérin, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Soissons, à l'Hôpital de la même ville, de quatre livres de surcens sur divers immeubles, sis audit Billy-sur-Aisne, à la charge par les pauvres de chanter, à l'issue de la procession du premier dimanche de chaque mois, par trois fois, *Domine miserere nobis* (24 mai 1684). — Obligations et réobligations à ce surcens. — Baux de terres sises à Billy-sur-Aisne, par Marie Gentil et l'Hôpital de Soissons. — Procédures instruites devant le bailliage de cette ville pour obtenir paiement d'arrérages dudit surcens, etc.

766. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1682-1780. — Transaction par laquelle Jean Sabinet,

sculpteur à Soissons, reçoit de Marie Leroy, veuve de Sébastien Delrye, moitié de deux terres sises à Bitry (Oise), contenant 18 essins, pour en jouir à titre de douaire (24 juin 1682). — Baux de ces terres. — Sentence du lieutenant général de police de Soissons, ordonnant que ledit Sabinet sera renfermé à l'Hôpital de Soissons pour cause d'extravagance et de démence (3 novembre 1702). — Baux des mêmes immeubles. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons, pour obtenir paiement de fermages et reconnaissance de la validité des droits dudit Sabinet au douaire coutumier de Suzanne Leroy, sa mère, etc.

767. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1660-1784. — Baux : par Alexandre Duport, avocat du Roi à Soissons, à Nicolas Lacaille, laboureur à Brenelle, d'un arpent de pré sis à Braine (28 septembre 1660). — du même pré par l'Hôpital de Soissons. — Sentence du Présidial de Soissons, qui condamne Pierre Conseil, chauffournier, au paiement de fermages du dit pré (24 mars 1711).

768. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1683-1770. — Vente par Crépin Coucy, vigneron à Clamecy, et Françoise Deu, sa femme, à Jean Brodin, vigneron à Braye, d'un pichet de terres labourables à prendre dans un essin audit Braye, lieudit aux Grands Horles, moyennant 11 livres. — Baux faits par l'Hôpital de Soissons à Pierre Dru, vigneron, et arpentage de trois pichets de terre, même lieudit. — Procédures instruites contre le dit Hôpital par le dit Dru, pour défaut de contenance de trois pichets. — Sentence des bailliage et siège présidial de Soissons, qui condamne ledit Hôpital à indemniser ledit Dru, à dire d'experts, de la non-jouissance de dix verges et demie de terres, et condamne Burlet, laboureur, à se désister de l'entreprise faite sur la terre de l'Hôpital au dit Dru (25 mai 1759). — Analyses de titres portant baux à surcens audit Dru, etc.

769. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1608-1764. — Vente faite devant Antoine Souplet, notaire à Pierrefonds, par Blondin de Vieilmaisons, chevalier, seigneur de Saponay et de Trugny, et Jeanne Devaulx, sa femme, à Jean Huberlan, marchand à Beugneux, d'un muid de terres labourables sises à Trugny, hameau de Bruyères, lieudit le Gibet-l'Abbé, moyennant 356 livres 5 sous (13 février 1608). — Ratifi-

cation de cette vente par Jean de Vieilsmaisons, chevalier, seigneur de Saponay, Trugny, Cutz et Gizancourt (22 novembre 1621). — Arpentage et baux de 14 arpents 33 verges de terres labourables, au Pré l'Abbé, provenant de ladite vente (13 mars 1628). — Note analytique portant que cet immeuble a été vendu à l'Hôpital de Soissons par Marie Huberlan, veuve de Philippe Frizon, avocat, le 28 juin 1687. — Justification par ledit Hôpital que cette pièce de terre est dans la censive de Trugny et non dans celle de Givray, comme le prétend Antoine de Harlus qui voulait faire juger son différent avec le dit Hôpital par la justice de Givray ; assignation du dit de Harlus devant le bailliage de Soissons.

770. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 434 pièces, papier.

1618-1787. — Acte d'acquisition par Pierre Bertherand, d'immeubles sis à Bucy-le-Long. — Constitution d'une rente de 50 livres au capital de 900 livres par Pierre Bertherand aîné, laboureur à Bucy-le-Long, et Catherine Thomain, sa femme, en faveur d'Hébert, trésorier des finances à Soissons, à prendre sur une maison, jardin et dépendances, sis audit Bucy-le-Long, rue de la Pissotte (20 août 1662). — Investissement de propriété en la justice de Bucy-le-Long, possédée par François de Lameth. — Arpentage figuré, par Lesueur, de onze setiers deux verges et demie de vignes, en quinze pièces, audit Bucy (17 avril 1679). — Bail de cette maison à Nicolas Devaux, vigneron (1^{er} avril 1683). — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons par l'Hôpital de la même ville, poursuivant la vente des immeubles de Pierre Bertherand et de Catherine Thomain. — Adjudication par ce bailliage audit Hôpital, de maison rue Neuve et de vignes, le tout sis au dit Bucy-le-Long, saisies sur Simon Bertherand (26 juin 1682). — Baux et déclaration de ces immeubles. — Transaction du même Hôpital avec l'abbaye de Thenailles, réglant la mitoyenneté de murs de leurs maisons, et imposant une servitude de gouttière à ladite abbaye pour retenir les eaux de son nouveau bâtiment, de façon qu'il ne tombe point d'eau dans la cour de la maison dudit Hôpital, etc.

771. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1655-1724. — Constitution de 4 livres de rente par Jean Devaux, laboureur à Margival, et Jacques Tournemont, vigneron à Bucy-le-Long, en faveur de Samson Athenas, affectée sur des immeubles sis audit Bucy-le-Long (28 janvier 1675). — Sentences du bailliage de

Soissons : condamnant ces constituants au payement d'arrérages de cette rente réduite à 3 livres (2 avril 1677), — déclarant exécutoire, sur Remy Lefèvre, laboureur à Margival, comme époux de Marie Pestel, veuve de Jean Devaux (31 août 1687). — Lettre et notes relatives à la donation de cette rente à l'Hôpital de Soissons par Samson Athenas, chanoine honoraire du chapitre cathédral de Soissons.

772. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1660-1787. — Constitution de rentes par Valentin Bertherand et Jean Placet, vigneron, au profit de Laurent Debeyne, Pierre Macadré, vigneron, et Jean Placet, en faveur de Jean Cochet, boulanger ; par Jean Placet, en faveur de Jean Hébert, trésorier de France à Soissons. — Donation, par ledit Hébert à l'Hôpital de Soissons de diverses rentes, à charge de faire tailler annuellement deux enfants attaqués de la pierre ou de la descente, savoir : 50 livres sur Pierre Bertherand, laboureur à Bucy-le-Long, et Catherine Thomain, sa femme 25 livres sur Jean Placet et Jeanne Bertherand, sa femme ; 25 livres sur Laurent Bertherand et Jeanne Tassin, sa femme. Ces enfants seront présentés par Hébert, et après sa mort par l'aîné de sa famille « tant » et sy longtemps que la famille des Hébert durera ; » après eux, par l'évêque de Soissons ou ses successeurs, » auxquels enfans présentez ils seront tenus recevoir et » loger en tel département de l'hospital qu'ils trouveront » bon, les chauffer, nourrir, alimenter, médicamenter, » fournir toutes drogues et linges nécessaires durant » l'opération » pendant six semaines. L'Hôpital sera déchargé de cette obligation à dater du 1^{er} octobre de chaque année, sans que l'on puisse augmenter le nombre des enfants quand ce droit n'aura pas été exercé. Il sera tenu registre des présentations. En cas d'inexécution, par l'Hôpital, des obligations imposées, les rentes reviendront à la famille Hébert. Acceptation de cette donation par Pierre Guynet, prévôt du chapitre cathédral, et François Lebrasseur, doyen de Notre-Dame-des-Vignes, administrateurs dudit Hôpital (30 décembre 1664). — Sentences du bailliage de Soissons : l'une déclare ce contrat obligatoire pour Nicolas Hébert, trésorier de France, Jean Hébert, chanoine du chapitre cathédral, Claude Hébert, Étienne Hébert, commissaire des guerres, et Simon Hébert, avocat (17 avril 1674) ; l'autre, condamne Jean Placet et Jeanne Bertherand, sa femme, au payement de leur part d'arrérages (14 juillet 1683) ; — Ventes faites audit Hôpital par lesdits époux Placet, d'un pichet de pré sis à Bucy-le-Long, lieudit la Glaue,

et de deux vignes, en Lavandier et à la Romeresse (25 juillet 1683); et de moitié d'une maison sise au même village, place Sainte-Marguerite, pour se libérer (1^{er} et 8 juin 1704). — Procédure instruite devant le bailliage de Soissons par le comte de la même ville, qui voulait forcer l'Hôpital à donner une déclaration de ce qu'il possédait, etc. — Quittance des droits d'indemnité dus au domaine de Soissons pour ces acquisitions. — Baux et arpentage de ces immeubles. — Cession faite le 12 février 1786, par ledit Hôpital, à Claude-Thomas Dutour de Noirfosse, mestre de camp de cavalerie, de deux arpents et demi, au Trayeu, territoire de Bucy-le-Long, en échange de trois verges un quart de vignes, en Égret.

773. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1628-1771. — Bail de dix-huit ans fait à Hugues Petit, laboureur, de la ferme de Cravançon, sise à Chaudun et appartenant à la maladrerie de Saint-Lazare de Soissons. Le preneur fera construire à ses frais, dans l'année, un colombier de pierres de taille au milieu de la cour, contenant en carré quatorze à quinze pieds, et paiera un fermage annuel de vingt muids de froment et de cinq muids de méteil, mesure du quartier l'Évêque (18 décembre 1628). — Arpentage figuré des 21 muids 8 arpents 46 verges de cette ferme par Delette, arpenteur (15 mai 1631). — Ventes faites devant Bouchet, notaire à Soissons : le 17 avril 1658, par Jean Locq et Madeleine Baudequin, sa femme, à Jean Roberty, de moitié de 14 essins de terres labourables, sises à Dommiers, lieudit les Ventes, moyennant 300 livres ; — par Pierre Bouilly et Claude Baudequin, de l'autre moitié, moyennant 315 livres (3 septembre 1658); — par Jean Roberty, intendant et garde du jardin de Villers-Cotterêts, à Jean Gaigne, trésorier de France à Soissons, des dits 15 essins et de 3 arpents en trois pièces, aux territoires de Dommiers et de Cutry, moyennant 1,125 livres, savoir : un arpent tenant aux dits 14 essins, un arpent à Chaudun, près des terres de Cravançon, et l'autre arpent, en deux pièces, au territoire de Cutry, et de plus, un arpent de pré à Dommiers, dit le Pré des Sangsues. — Promesse de ratification de cette vente par ledit Roberty, par Marguerite Prévost, sa femme, et quittance de prix de vente. — Assignation donnée à Jean Gaigne, trésorier de France, pour donner sa déclaration au papier terrier de Dommiers, à la requête de l'avocat du Roi et de Son Altesse (1^{er} août 1667). — Baux du domaine de Cravançon. — Déclarations faites au terrier de Valois de la consistance de cette ferme (15 novembre 1665). — Donation faite devant Béranger,

notaire à Soissons, par Jean Gaigne, sieur de Villeblain, et Barbe Goulet, sa femme, à l'Hôpital de Soissons, de 20 essins de terre et de 2 essins de pré, sis à Dommiers, à charge d'un salut à perpétuité, à cinq heures du soir, pendant l'Octave du Saint Sacrement tous les jours de l'Octave. L'Hôpital fournira à Suzanne Boucher, fille qui a servi ci-devant de maîtresse aux filles dudit Hôpital, durant 11 ans, six essins de blé pour lui aider à subsister sa vie durant, et en cas que ladite Boucher vienne à rentrer audit Hôpital pour servir de fille ou autrement, cet établissement sera déchargé de la fourniture des dits essins, savoir : 14 essins à Dommiers, lieudit les Ventes, un arpent de terre près de cette pièce, un arpent à Chaudun, près des terres de Cravançon, deux essins de terre à Cutry, en deux pièces, et un arpent de pré à Dommiers (23 mai 1688). Insinuation de cette donation au bailliage de Soissons (29 mai 1688). — Abandon en faveur de l'Hôpital, par François-Annibal d'Estrées de Lauzières, marquis de Cœuvres, des droits d'indemnité qui lui étaient dus comme marquis de Cœuvres (17 août 1691). — Sentence du bailliage de Soissons qui condamne Jean Leveau, laboureur à Dommiers, au paiement de fermages échus des immeubles donnés par Jean Gaigne (14 mai 1689). — Bail de la ferme de Cravançon par l'évêque, le maire et les échevins de Soissons (25 novembre 1694). — Baux et arpentages du domaine de Cravançon et des immeubles qui lui ont été unis. — Traité fait devant Loubry, notaire à Soissons, entre l'Hôpital, d'une part, et Jacques et Michel Moreau, fermiers, d'autre part, au sujet d'une somme due par Brocheton à Moreau (2 août 1699). — Réclamation faite par Crin, prévôt royal de Pont-Sainte-Maxence, d'un cens de 100 cent sous dû au fief de Varcy, par une terre de la maladrerie de Saint-Lazare. — Devis des travaux de réparations à faire au colombier de la ferme de Cravançon, et mémoire des matériaux pour la reconstruction de ce colombier en 1736. — Paiement de fermages et de l'impôt du dixième.

774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1608-1787. — Baux d'un essin de terres labourables contigues à la maison de la Croix-Blanche, sise à Chaudun. — Obligations et réobligations d'un surcens de 10 livres et d'un cens de 2 deniers affecté sur ladite maison, vulgairement connue sous le nom de la Hutte, provenant de la maladrerie de Saint-Lazare de Soissons. — Demande de paiement d'arrérages devant la justice de Vauxbuin et sentence de cette justice. — Procédure instruite au bailliage de Soissons contre Simon Hos-

seaume et Marie Patissier, sa femme, pour les forcer à donner titre nouvel desdits surcens et cens comme détenteurs dudit essin de terre enclavé dans partie du bâtiment de la Croix de Fer, et payer 29 années d'arrérages. — Sentence rendue contre eux par cette justice, etc.

775. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1462-1778. — Baux : 1° de droits de dîme à Chavignon, consistant en deux tiers de la dîme du vin et un tiers de la menue dîme de terres et vignes provenant de la maladrerie ou charité de Saint-Lazare de Soissons. — Obligations et réobligations ; analyse de titres de rentes perdus. — Notes sur l'importance de la dîme de Chavignon, d'après les registres de l'Élection de Soissons. Chavignon a 140 feux, 10 charrues de chacune 75 arpents ; les terres sont semées moitié en froment, un quart en seigle, autant en méteil. Les mars sont ainsi répartis : 180 arpents en avoine, 40 en vesces et lentilles, 10 en sainfoin, trèfle et luzerne, autant en chanvre, et le reste en haricots, pois, fèves, artichaux et autres légumes. Six charrues des domaines de l'abbaye de Notre-Dame et de la communauté de Maupas sont exemptes de dîmes. L'arpent de chanvre prêt à cueillir est communément vendu 90 à 100 livres, ce qui donne pour les dix arpents, à raison de 7 pour cent, 63 livres. L'arpent de fourrages produit 250 bottes, à raison de 15 livres le cent. La dîme des légumes est difficile à déterminer, à cause de la différence des prix, de l'incertitude de la quantité de chaque espèce ; elle équivaut aux deux tiers de celle de chanvre. On compte 70 arpents de vignes produisant chacun six muids et demi de vin, année commune. Le chapitre cathédral et l'abbaye de Notre-Dame de Soissons ont chacun un tiers de la dîme du vin ; la dîme est de deux pots par muid ; le muid vaut 40 livres. Il faut six muids ou futailles pour recevoir le vin. Chaque muid entraîne une dépense annuelle de 4 livres ; les droits d'aide de ce muid sont de 5 livres. Deux hommes, recevant 30 sous par jours, emploient deux jours pour recevoir la dîme. La dépense de la recette totale de la menue dîme est de 24 livres. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons pour obtenir de Simon Bouillier paiement de fermages, et de Charles Geoffroy d'Espinoy, seigneur de Chavignon, des arrérages échus, etc.

776. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1610-1784. — Testaments de Pierre et Antoine Hourdé. — Contrat de Mariage de Jean-Baptiste Hourdé. — Partage fait par Louis Durand, arpenteur, entre

Jean-Baptiste Hourdé, sergent royal à Soissons, François Jacquart et Simonne Hourdé, sa femme, et Jacques Delacour, d'immeubles, sis à Chavigny (7 mai 1665). — Bail consenti par Jean Hourdé et François Jacquart, à Toussaint et François Létouffé, laboureur à Villers-la-Fosse, de terre et bois, sis à Chavigny, (29 mai 1684). — Donation faite, le 23 mai 1690, devant Gosset, notaire, par Simonne Hourdé, femme dudit Jacquart, à l'Hôpital de Soissons, de moitié de ses terres et bois de Villers-la-Fosse et de Chavigny, sous la condition qu'elle sera logée, éclairée, nourrie, entretenue de linges et d'habits au dit Hôpital pendant sa vie. Quittance des droits dus à l'abbaye de St-Médard de Soissons par suite de cette acquisition. Baux et arpentages de ces immeubles. — Sentence du Présidial de Soissons, qui condamne Marie Lestoffé, veuve de Toussaint Lestoffé, laboureur à Villers-la-Fosse, à payer à Jean-Baptiste Hourdé, huissier, sa part d'un fermage de 44 essins de blé. — Partage fait devant Laubry, notaire à Soissons, entre l'Hôpital et François Feret, huissier, Étienne Feret et autres. Le lot de l'Hôpital consiste en 15 pièces de terres et pré, sis à Chavigny et Villers-la-Fosse, savoir : terres, 4 essins 27 verges 1/2, au Clos Malin ; un essin moins une verge 3/4 près du Champ de la Herse ; 25 verges au Champ Chardon ; 5 essins 39 verges au chemin de Cuizy à Villers-la-Fosse ; 21 verges 5/12 à la Grangette ; 2 essins 11 verges 1/2 au-dessus des Fontinettes ; 50 verges 1/2 à la Voie Saint-Venant ; 3 pichets 3 verges au Fond du Petit Bieuxy, territoire du Petit Bieuxy ; 3 pichets moins 5 verges 1/4 au chemin de Soissons à Bucy-le-Long ; 3 pichets moins 2 verges au Montchaud ; 3 pichets 7 verges 2/3 en Portière ou aux Fontinettes ; un essin 21 verges aux quartiers ; 23 verges au Billard ; bois, 45 verges au Bois Tilleu ; pré, un essin 10 verges au Petit Pré (25 novembre 1710). — Baux de ces immeubles. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons et sentence de ce siège : défendant à l'Hôpital de procéder ailleurs qu'au dit bailliage pour le paiement du droit de gâteau qu'il doit aux Célestins de Villeneuve, à cause de ses immeubles de Chavigny, et défendant au bailliage de Coucy-le-Château et à tous autres sièges de connaître des contestations relatives à la perception de ce droit ; — contre Étienne Feret, pour faire cesser l'indivision de terres ; — contre Marie Durand, veuve de Jean Rubecq, et Anne Dupressoir, veuve de Nicolas Lestoffé, fermiers, pour paiement de leurs fermages.

777. (Plan.) — 4 pièce, papier.

1764. — Plan figuré du bois de Marsanne, sis à

Chery-Chartreuve, provenant du prieuré de Saint-Remy de Braine, de la contenance de 35 arpents 59 perches, en trois pièces, par Bernard Leture, arpenteur.

778. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Plan figuré de partie de la forêt de Dôle, des bois de Chaupière, Brûlé, du Pont d'Ancy, des trois OEufs, sis aux Territoires de Chery-Chartreuve, Bruyères et Limé, provenant de l'abbaye de Saint-Yved de Braine; le premier contenant 40 arpents 29 perches 14 pieds; le deuxième, 35 arpents 55 perches; le troisième, 3 arpents 22 perches 8 pieds; le quatrième, 3 arpents 94 perches; et enfin le cinquième, 2 arpents 59 perches.

779. (Liasse.) — 7 pièces parchemin; 50 pièces, papier.

1607-1780. — Arpentage de terres sises à Villers-le-Petit, paroisse de Chouy, et appartenant à Jean de Monthoil, seigneur du bois de Moloy (11 octobre 1607). — Cession faite par Claude Bertherand, conseiller secrétaire du Roi à Soissons, à Jérôme de Monthoil, écuyer, seigneur de Sery, de 4 arpents de terres, sises à Boves, hameau de Presles-la-Commune, en échange d'un arpent de pré et jardin, sis à Villers-le-Petit (18 juillet 1622). — Bail fait par ledit Bertherand à Toussaint Rebours, laboureur, de 4 arpents de pré et jardin, sis audit Villers-le-Petit, moyennant un fermage annuel de 20 livres (28 novembre 1622). — Vente faite au même Bertherand par ledit de Monthoil, moyennant 650 livres, de 12 arpents de terres et pré, sis à la Loge aux Bœufs, et d'un surcens de 3 livres affecté sur un pré sis à La Ferté-Milon (12 janvier 1624). — Bail fait par Marguerite de Monthoil audit Rebours, de 36 arpents de terres, sises à Chouy et Villers-le-Petit (29 janvier 1624). Cession faite par ledit Bertherand à Henri de Greseil, seigneur des Tournelles, d'une rente de 9 setiers de blé en échange des dits 35 arpents (24 février 1627). — Baux de ces immeubles faits par ledit Bertherand à Rebours (1629). — Vente faite par Antoine Bertherand, sieur de Villeneuve, à Jean Guérin, avocat à Soissons, de terres sises à Villers-le-Petit (12 juin 1635). — Bail de ces domaines (15 septembre 1640). — Vente faite par ledit Rebours à Claude Hébert, d'un arpent de terres labourables, sises lieudit la Fontaine, terroir de Villers-le-Petit, moyennant 75 livres (30 octobre 1641). Arpentage de ces immeubles fait par Antoine Dumart (18 avril 1641). — Baux de 41 arpents de terres labourables, sises à Chouy et Villers-le-Petit, consentis par Laurent Lepoix,

chanoine et écolâtre du chapitre cathédral de Soissons (23 août 1663 et 23 mai 1664); — par la Charité de Fère-en-Tardenois, l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu de Soissons, copropriétaires (3 novembre 1680 au 25 juin 1782). — Procédures instruites devant le bailliage de La Ferté-Milon, pour le paiement de fermages échus. — Acquits de cens de terres dus au domaine de Valois, etc.

780. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1685-1785. — Baux de terres labourables et de vignes, sises à Coucy-la-Ville, léguées, le 9 janvier 1693, par Charles Jorien, prêtre habitué en l'église de Soissons, à l'Hôpital de la même ville. — Baux et réobligations à un surcens de 3 livres assigné sur une pièce de terre près d'Auffrique, provenant d'acquisition de Jacques Cœur-de-Roy.

781. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1703-1781. — Baux de la carrière de Vignolles, hameau de Courmelles, indivise entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de Soissons. — Demande de paiement de loyers à Claude Tournemolle et Jean Raverdy.

782. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1783. — Réobligation à un surcens de 3 livres dû à l'Hôpital de Soissons par Nicolas Petit, apothicaire à Soissons. — Note relative à une réobligation de 1713, affecté sur un arpent de terre labourable à Courmelles.

783. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1690-1783. — Arpentage de terres appartenant à Jean-Baptiste Dutour, époux d'Élisabeth Lépiciier, et à Marie Dupire (9 mai 1690). — Extrait du testament de Charles Dupire, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Soissons, portant legs par substitution, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital de Soissons, par moitié, de la ferme de Crouttes-sous-Muret et de ses dépendances, sises audit Crouttes et à Vauxtin (21 juin 1715). — Bail de ce domaine par Pierre Timoléon de Conty, chevalier d'Argicourt, demeurant à Soissons, et Jacques Berthemet, à Pierre Boutin (10 mars 1726). — Réobligation donnée par Jacques Petit à Françoise Berthemet aux conditions de ce bail (13 juin 1740). — Extrait du testament de ladite Berthemet, approuvant ladite substitution (24 novembre 1744). — Inventaire des titres et papiers de la succession de cette dame. — Arpentage de

cette ferme et d'un bois (1766 et 1773). — Baux de ce domaine. — Déclaration de la consistance du même domaine au terrier du comté de Muret. — État des réparations à faire à ladite ferme. — Paiement de ces réparations et de droits d'indemnité au dit domaine, etc.

784. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 21 pièces, papier.

1666-1784. — Baux et arpentages figurés de deux pièces de terres labourables et pré, sis à Crouy, contenant : l'une 3 essins 1 pichet, lieudit au Ponceau, et l'autre, 3 pichets de terres à la Haute Bonde, données à l'Hôpital de Soissons, le 17 octobre 1675, par Jean Desmarests, trésorier de France en la Généralité de Soissons. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne Nicolas et Jacques Dupuis au paiement de fermages, etc.

785. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1667-1785. — Baux et arpentage figuré d'une terre labourable, sise à Crouy, lieudit Sous Taillepied, de la contenance de 6 arpent 3 pichets et une verge, donnée par lesdits époux Desmarests. — Notes indiquant cette donation et un bail du 26 janvier 1777.

786. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1664-1774. — Titres d'acquisitions de rentes affectées sur des immeubles sis à Crouy. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons pour obtenir le paiement d'arrérages. — Baux et réobligations de rentes données à l'Hôpital de Soissons par Jean-Baptiste Gagneux, curé de Crouy, et affectées sur des immeubles sis audit Grouy. — Notes indiquant ladite donation et des constitutions de rentes.

787. (Liasse.) 42 pièces, papier.

1660-1789. — Baux de maison, jardin, terres, vignes et pré sis à Cuffies. — Donation faite à l'Hôtel-Dieu de Soissons, par Jean Desmarests, trésorier de France, et Marie Colbert, sa femme, d'immeubles sis à Cuffies, Crouy, Nanteuil-la-Fosse, Pasly et Moulin-sous-Touvent. Vignes à Cuffies : 4 setiers au Ruisseau, 2 autres au même lieu, 4 autres à la Carrière, 3 setiers au Chapelain, 3 autres tenant à un immeuble de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes; mesure, cour et jardin au dit Cuffies. Terres à Cuffies : 3 setiers au Chapelain, 4 setiers au même lieu, 4 setiers en Cerceau, 2 setiers et demi en la Mesure, 1 essin 6 verges. Terres et vignes à Cuffies :

1 pichet en deux pièces. Prés à Cuffies : 6 setiers vis-à-vis la chapelle de Saint-Lambert, entre Cuffies et la rivière, 11 verges au même lieu. Prés à Crouy : 6 arpents au-dessous de Taillepied, 3 pichets à la Haute Borne. — Terres à Nanteuil-la-Fosse : 1 muid lieudit la Justice. — 1 essin de terre à Pasly, aux Blancs Aunes. — A Moulin-sous-Touvent : mesure et jardin d'un essin planté d'arbres fruitiers, lieudit le Moulinet; 4 essins en deux pièces au même lieu; 3 quartiers de bois au même lieu; 3 pichets de pré et aulnaie au même lieu; 3 autres pichets au même lieu; le quart de la succession de Tessaillon; enfin, 9 livres de rentes affectées sur deux pièces de terres labourables, sises à Nanteuil-la-Fosse (17 septembre 1675). — Mention d'insinuation de cette donation au bailliage et siège présidial de Soissons. — Baux et arpentage des immeubles sis à Cuffies, indiqués dans ladite donation. — Cession faite à l'Hôpital de Soissons par Étienne Poltat, vigneron à Cuffies, et Marie-Jeanne Tonnellier, de 10 verges de jardin sis à Cuffies, sur lequel existait une mesure, en échange de 10 autres verges de jardin (3 février 1788). — Arpentage des immeubles échangés. — Analyse de baux et de la dite donation.

788. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1686-1786. — Donation faite à l'Hôpital de Soissons devant Gosset, notaire, par Marc Lequeuste, du sixième d'une maison et héritages sis à Cuffies (20 février 1686). — Partage fait devant Servais, notaire à Soissons, entre l'Hôpital de cette ville, d'une part, et Jacques Lavocat, chef de cuisine du cardinal d'Estrées, Geneviève Béguin, veuve de Pierre Joly, vigneron à Cuffies, d'autre part. — Le lot de l'Hôpital comprend : 2 setiers de Savart, au Bois Bernard; 2 setiers de terre en Roblet; un setier de savart en Ammely; 2 setiers de terre en Voliot (28 juin 1678). — Baux de ces immeubles.

789. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1661-1784. — Baux et arpentage figuré de 5 pichets de terre plantée en bois, à Cuffies, lieudit en Alier, et de 7 setiers de vignes, derrière Vauxrot, provenant d'Étienne Regnault, chanoine du chapitre cathédral de Soissons. — Analyse d'un bail de 1749.

790. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 405 pièces, papier.

1754-1779. — Baux, déclaration et arpentage de 44 pièces de terres labourables, comprenant 64 arpents

3 pichets 7 verges, mesure de Saint-Médard, sises à Cuizy-en-Almont et Vaurezis, provenant de la chapelle de Saint-Pierre du dit Cuizy-en-Almont. Ces immeubles devaient un cens de 6 sous 6 deniers et de 16 setiers de vin de vinage à l'abbaye de Saint-Médard. — Consentement de Gilles Trippet, titulaire de cette chapelle, à l'union de son bénéfice à l'Hôpital de Soissons, et procuration dudit Trippet pour contraindre les fermiers au paiement de fermage (12 mai 1680). — Commission de Paul Moreau, docteur de Sorbonne, archidiacre de Tardenois, chanoine du chapitre cathédral et vice-gérant en la Cour spirituelle, pour assigner afin de faire ressortir les avantages et inconvénients de cette union (13 juin 1680). — Consentement des habitants de Cuizy-en-Almont (30 juin). — Sentence de l'Officialité de Soissons, qui ordonne l'information (4 juillet 1680). — Procès-verbal d'information : — François Duchesne, chanoine et écolâtre de la cathédrale, dit « que l'Hôpital est chargé » de la nourriture de 120 à 140 pauvres enfants qu'il faut » élever dans la crainte de Dieu, les instruire des mystères de la religion et veiller incessamment sur leur » conduite. L'Hôpital n'ayant point de revenus, et ses » aumônes étant très-modiques, il n'a pu entretenir un » prêtre pour faire les offices, demeurer avec les enfants » pour les entretenir en la modestie chrétienne. » Pierre Catherin, chanoine, ajoute que le plus souvent les directeurs ecclésiastiques sont obligés de dire la messe et d'acquitter les offices par eux-mêmes, cela prive la cathédrale de l'assistance qu'ils sont obligés d'y faire, ce qui ne pouvait se continuer qu'avec beaucoup de peines et de difficultés. Claude Pépin, chanoine, Robert Vuillefroy, avocat, et Antoine Dollé, démontrent la nécessité de l'institution d'un chapelain. Enfin, François Chrestien affirme que la magnifique chapelle, récemment construite à l'Hôpital, est sans prêtre pour la desservir, et que cet Hôpital ne subsiste que par les aumônes des gens de bien et le travail manuel des pauvres (5 juillet 1680). — Avis favorable du vice-gérant (20 juillet). — Décret de Charles de Bourlon, évêque de Soissons, portant union (30 juillet 1680). — Arrêt du parlement de Paris ordonnant qu'il sera informé de l'utilité de cette union (28 novembre 1680). — Commission au bailli de Soissons pour assigner les témoins (23 décembre). — Original d'assignation (31 décembre). — Consentement du curé de Cuizy-en-Almont (1^{er} janvier 1681). — Sentence du bailliage de Soissons portant réception de ce consentement (2 janvier). — Information favorable. Étienne Morant, entre autres témoins, dit qu'il a vu plusieurs ecclésiastiques de la ville s'employer avec beaucoup de zèle pour l'instruction des pauvres à l'Hôpital, mais que

AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

comme très-souvent les devoirs de leurs bénéfices, leurs affaires particulières et les incommodités les ont légitimement empêchés de vaquer à cet exercice, l'Hôpital s'est trouvé quelquefois malheureusement privé de ce secours nécessaire ; qu'un chapelain demeurant dans l'Hôpital connaîtrait mieux les pauvres. Sa présence et le bon exemple exciteraient à profiter des instructions religieuses (2 janvier 1681). — Homologation par le Parlement dudit décret et du contrat d'union fait le 4 février 1680, de concert avec Gilles Trippet, titulaire de la chapelle de Saint-Pierre de Cuizy-en-Almont et chapelain du collège de Beauvais. — Cette union n'aura lieu qu'après la mort de Trippet ; cependant les directeurs de l'Hôpital régiront les biens unis, sur la condition d'assurer à Trippet une pension annuelle de 210 livres et de faire célébrer annuellement audit Hôpital une messe basse en souvenir de l'union, qui cessera si la destination de l'Hôpital vient à changer (4 février 1681). — Mémoire de ce qui s'est passé. — Obligation et réobligation à un surcens de 20 sous affecté sur une maison sise à Cuizy-en-Almont, dû à l'Hôpital de Soissons par suite de cette union.

791. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1654-1782. — Baux de 6 muids 16 essins de terres labourables et de maison sise à Cutry, par Pierre Charré à Antoine Guaux, laboureur à Laversine (14 février 1654) ; — par Samson et Louis Regnault à Jean Odoucet, laboureur à Cutry, de terres et héritages sis au dit Cutry (6 septembre 1747). — Indication de titres relatifs à ces immeubles. — Vente faite par le dit Samson Regnault à Jean Brayer, de 24 essins de terres labourables sises à Cutry. — Baux de ces terres.

792. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1770. — Constitution d'une rente de 25 livres par Jean André, baron de Brossin, comte de Méré, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, conseiller secrétaire des commandements des maison et finances du duc de Penthièvre, écuyer de Madame, seigneur d'Ecuiry, Longregard, Mesmin, Fay, Ambrief, Rozières en partie, au profit de l'Hôpital de Soissons.

793. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1646-1784. — Bail fait par Voyeu, marchand cirier à Blérancourt, à Sébastien Pardieu, lieutenant de justice d'Epagny, de terres sises à Epagny (11 mars 1656).

— Vente faite devant Bérenger, notaire à Soissons, par Claude Morlin à Laurent Lepoix, écolâtre du chapitre cathédral de Soissons, d'un muid de terres labourables en cinq pièces, sises à Epagny (16 février 1655). — Procès instruit devant le bailliage de Soissons pour obliger ledit Morlin à affranchir d'hypothèque les immeubles vendus. — Sentences de ce siège. — Testament dudit Lepoix qui lègue à l'Hôpital de Soissons un demi muid de terres labourables, une rente de 28 livres et une somme fixe de 500 livres pour les constructions de cet Hôpital. Lepoix désire que sa dalle funéraire soit placée dans l'église cathédrale et porte ces vers :

Tu scais passant comme tout passe,
Un pauvre pescheur a trespasé,
Te prie, avant que tu trespasse,
Dire un *Requiescat in pace*.

Mise à exécution de ce testament. — Paiement par Jean Rousseau de fermages échus, et liquidation de la succession de Lepoix. — Acquisition faite par le même Lepoix d'autres terres sises à Epagny. — Baux et arpentage de ces immeubles.

794. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1619-1774. — Obligations et réobligations au paiement d'un surcens de 10 livres 18 sous affecté sur des immeubles sis à Epagny, au profit de Joseph et de Jacques Cœur-de-Roy. — Notes analytiques d'autres réobligations de ce surcens réduit à 8 livres et possédé par l'hôpital de Soissons.

795. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1601-1771. — Vente faite par : Jean Levasseur, marchand à Arcy-Sainte-Restitue, et Claude de Corey, sa femme, à Antoine Lebossu, seigneur de Berquigny, de 5 essins de terres labourables à Cuizy-en-Almont, moyennant 12 écus sol de capital, un écu aux épingles de la dite Claude et 50 sous au vin (14 septembre 1601) ; — Valentin Carden, au dit Lebossu, d'un setier de terres, même territoire (13 juillet 1622). — Permission donnée par Jean de Gonnellort, seigneur d'Autrêches (Oise), à Antoine Lebossu, de faire construire un moulin au fief de Berquigny, sis dans l'enclave de la seigneurie d'Autrêches (2 mai 1629). — Consentement de Gérard Pastureau, tailleur, à la jouissance par le dit Lebossu, de maison et héritages pris à rente moyennant 40 livres (1634). — Liquidation de la succession de Michel de Renty, Seigneur de Fontenoy, époux d'Esther Duglas. La veuve renonce à ses droits (7 janvier 1650). — Ratifi-

cation par Claude de Noielle et Elisabeth de Renty, d'un partage du 18 juin 1648 (29 janvier 1653). — Partage de la succession immobilière de Philippe de Renty, seigneur de Fontenoy en partie, entre Marie-Catherine, Charles et Françoise de Renty, veuve dudit Lebossu (3 février 1653). — Vente par cette dernière à Charles de Renty, écuyer, seigneur d'Osly, et ses droits dans la succession d'Esther Duglas, sa mère, et de Philippe de Renty, son frère (5 novembre 1653). — Abandon par Antoine de Monguyot, seigneur de Vaucourtin, de sa part des meubles de la communauté ayant existé entre lui et Marie de Renty, sa femme (4 juillet 1654). — Compte rendu par la dite Françoise de Renty, de la gestion des biens de ses enfants pendant leur minorité (15 février 1657). — Compromis entre la dite de Renty et Charles de Renty pour terminer diverses instances pendantes au bailliage et siège présidial de Soissons (27 mars 1664). — Cession par Louis Adrien de la Vernade, écuyer, capitaine au régiment d'Artois, à Charles-Antoine de Renty, seigneur de Châtillon, de 400 livres que lui devait la dite de Renty et la succession d'Antoine Lebossu (26 juillet 1680). — Règlement des successions de Madeleine Bardot et de Charles-Antoine de Renty, entre Marie de Renty, veuve de ce dernier, et ses enfants (13 février 1694). — Déclaration au terrier de la châtellenie de Vic-sur-Aisne par ladite Marie de Renty et ses enfants, de leurs immeubles sis à Fontenoy (13 février 1694). — Vente par Michel de Renty, écuyer, à Pierre Lebossu, écuyer, seigneur de Berquigny, habitant de Fontenoy, de 32 essins de terre et aulnaie sises à Fontenoy, moyennant 1100 livres (28 avril 1699). — Remboursement par ce vendeur à Nicolas Desmonts, grand archidiacre de Laon, d'une rente de 17 livres et d'une somme de 110 livres, montant de fermages (13 mai 1699). — Partage de 4 essins d'aulnaie sise à Fontenoy, lieudit la Queue de l'Étang, entre Jean, Marie Madeleine et Louise de Renty (9 juin 1700). — Ventes par ceux-ci : à Jean Francis, laboureur à Fontenoy, d'un essin de terre en Champ Pazaine, d'un essin deux verges d'aulnaie à la Gussolle ou Queue de l'Étang, moyennant 80 livres (28 juin 1700) ; — à Pierre de Bossu, écuyer, seigneur de Berquigny, de trois essins de terre aux Roises et de cinq essins de pré au-dessus du moulin de Châtillon (2 décembre 1700). — Sentence arbitrale qui partage les successions de Charles-Antoine, Charles et Pierre de Renty (20 octobre 1701). — Ratification de cette sentence par les co-partageants (27 avril 1706). — Partage de la succession de Michel de Renty (21 juin 1724). — Abandon fait par Marie-Élisabeth de Bossu à Jean-François Danré, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, et

Samson Danré d'Armançais, écuyer, procureur du Roi au bureau des finances de la même ville, de 2 onzièmes d'immeubles sis à Fontenoy, provenant des successions de Pierre-Alexandre de Renty et d'Hubert Lebossu, en échange d'un surcens de 10 livres affecté sur des immeubles sis à Courmelles, et une soulte de 144 livres (27 août 1743). — Investissement de ces immeubles en la châtellenie de Vic-sur-Aisne (15 novembre 1743). — Baux, déclaration et arpentages des dits immeubles. — Analyse d'un échange d'immeubles sis à Fontenoy et Branges, entre le dit d'Armançais, procureur du Roi, et Marie-Agnès Thierry, veuve de J. Brayer (23 septembre 1770). — Ratification de cet échange (23 mars 1771). — Paiement de sommes dues par les dits Danré et Bertherand, président-trésorier de France à Soissons. — Vente par décret faite devant le bailliage de Soissons, des immeubles appartenant aux dits Danré.

796. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1650-1745. — Ventes faites par Nicolas Lefèvre, à Charles Huyart, laboureur à Berny-Rivière, de terres et vignes à Vaux, hameau de Berny-Rivière (3 juillet 1650); — par Nicolas Wastel, laboureur à Berlinval, et Nicole Lévesque, sa femme, à Antoine Villin, laboureur à Port, de terres, chenevières, aulnaie et jardin au dit Berny-Rivière (13 mai 1662). — Partage entre le dit Huyart, époux de Suzanne Camion, et Louis Forget, de terres et vignes (9 mars 1682). — Ratification par Jeanne Huyart, veuve de Ferry Cornuet, d'une sentence arbitrale rendue par deux praticiens de Vic-sur-Aisne (19 mars 1691). — Ventes faites : par Jean Forget, vigneron, et Marie Camion, sa femme, à Jean Randouin, mercier à Fontenoy, d'un setier et demi de vignes au dit Fontenoy (18 septembre 1663); — par Louis Crespin, vigneron, à Jean Randouin, de 19 verges de vigne, lieudit les Baudoing (27 mars 1683). — Transaction entre François Camion et consors, et Jean Bandouin et consors, pour assoupir un procès élevé à l'occasion d'une rente de 6 livres 6 sous constituée et affectée sur la dite vigne (23 septembre 1687). — Règlement et partage de la succession de Jacques Huyart (8 novembre 1693, 12 janvier 1696). — Contrat de mariage de Charles Huyart, laboureur à Fontenoy, avec Marie Villain (22 novembre 1693). — Vente par Jeanne Huyart à Charles Huyart, de ses droits dans les successions de Martin Simon, son neveu, et de Jacques Huyart, son frère (11 juin 1696). — Echanges sous-seings privés entre Herbin, trésorier des finances, d'une part, Charles Huyart et Marie Camion, veuve Forget, d'autre part, d'immeubles sis à Fontenoy

(26 avril 1698); — entre ledit Huyart et Antoine Nodot, vigneron à Rivière, d'immeubles sis à Fontenoy et Rivière (6 septembre 1699). — Vente par Marie Chopin et consors, à Charles Huyart, de vignes sises à Fontenoy, provenant de la succession de Louis Crespin et de Marie Suet, sa femme, et d'acquisitions faites par Jean Randouin de Jean Forget, pour éteindre une rente contituée de 6 livres 6 sous (23 février 1701). — Bail judiciaire de six ans fait à Pierre Camion, de 18 setiers de vignes, sises à Fontenoy, appartenant à Antoine, fils de Charles Huyart, et de Marie Villain (17 mai 1703). — Échange sous-seing privé entre le dit Herbin et Charles Huyart, de terres sises à Fontenoy (3 novembre 1703). — Transaction sous-seings privés entre Charles Cuyret, greffier au bureau des finances de Soissons, et Charles Huyart, laboureur à Fontenoy, validant leurs possessions respectives de terres à Fontenoy (23 mai 1703). — Cession faite par ledit Huyart à Michel Heulin, d'une verge de jardin à Fontenoy, pour se libérer d'un surcens de 7 sous (11 juin 1708). — Vente par Marie Camion, veuve de Jean Forget, vigneron à Fontenoy, au dit Huyart, d'un pogueux de pré et de neuf verges de terre au dit Fontenoy (27 décembre 1709); — par Louis Franchin et Marie Louis, sa femme, à Charles Huyart, de cinq pogueux de terre à la Fosse Hébert (20 février 1712). — Arpentage de terres, vignes, prés et saussaie à Fontenoy, appartenant à Antoine Huyart (17 juin 1715). — Vente par le dit Huyart, employé dans les fermes du Roi à Soissons, à Samson Danré, procureur du Roi au Bureau des finances de la même ville, et Jean-François Danré, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, de vignes, terres et pré sis à Fontenoy (14 avril 1740). — Investissement de propriété de ces immeubles en la justice et châtellenie de Vic-sur-Aisne (11 août 1740). — Quittance de prix de vente par délégation (28 février 1741). — Affectation par ledit Huyart de la maison sis à Soissons, place Royale, au paiement d'une rente de 60 sous affectée sur les dits immeubles de Fontenoy vendus, bien qu'il les ait indiqués comme libres de charges (28 février 1741). — Échange d'immeubles, sis à Fontenoy, et de rentes, entre Marie-Élisabeth Lebossu, d'une part, et Samson Danré d'Armançais, écuyer, procureur du Roi au Bureau des finances de Soissons, d'autre part (27 août 1743). — Investissement (11 novembre 1743). — Déclaration des immeubles sis à Fontenoy, appartenant aux dits Danré et à de Franclieu (20 juin 1746). — Vente par Louis Lebossu de Franclieu, docteur en médecine à Étampes, aux dits Danré, de sa part (4 décembre 1743). — Investissement de propriété en la justice de Vic-sur-Aisne. — Compromis entre les dits Lebossu de Franc-

lieu et Danré, pour faciliter le règlement de la succession d'Alexandre de Renty (24 avril et 15 décembre 1745). — Sentence arbitrale de Grisolet et Vernier, avocat, qui règle les droits des contendants (18 décembre 1745). — Procédures instruites au bailliage de Soissons et au Parlement de Paris, pour obtenir la liquidation et le partage de la dite succession.

797. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673-1703. — Arpentage de terres et prés sis à Goussancourt, appartenant à Claude Pépin, chanoine du chapitre cathédral de Soissons (8 juillet 1673). — Investissement en la justice de Goussancourt, d'un contrat portant donation par ledit Pépin, chanoine de la métropole de Reims, à l'Hôpital et à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de maison, jardin et terres sis au dit Goussancourt, pour en jouir par moitié à son décès, sous la réserve laissée à ses héritiers de reprendre, moyennant 500 livres, les biens donnés. — Exercice de cette faculté par les héritiers du donateur. — Obligation par Pépin de la Maison Neuve, de garantir à ces deux établissements le paiement de 570 livres de fermages.

798. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 $\frac{1}{4}$ pièces, papier.

1622-1781. — Baux, arpentage et déclaration de terres labourables et de prés sis à Laversine. — Testament devant Bérenger, notaire à Soissons, de Marguerite Lebossu, qui lègue à l'Hôpital de la même ville le tiers de 22 essins 16 verges de terres labourables sises à Laversine, à charge de services religieux (13 juin 1686). — Donation faite devant Gosset, notaire à Soissons, par Nicolas Lombard, chantre et chanoine du chapitre cathédral, en exécution du testament de Jeanne Lebossu, veuve de François Girault, trésorier de France, à l'Hôpital de Soissons, de ses immeubles sis à Laversine, à partager entre Marguerite, sœur de la donatrice, et Nicolas Botté, chanoine du dit chapitre, à charge de services religieux (23 décembre 1687). — Vente faite par Dupire, notaire à Soissons, par le dit Botté, au dit Hôpital, de sa part (23 mai 1689). — Baux et arpentages de ses immeubles. — Paiement de fermages échus, etc.

799. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1596-1782. — Baux et arpentage de six essins de terres labourables, mesure du comté de Soissons, en une pièce, sise à Leully, lieudit la Maladrerie ou les Prés de la Voyette, provenant de la Charité de Soissons,

unie à l'Hôpital de la même ville. — Lettre de Moret, receveur de Leully, qui demande aux administrateurs de l'Hôpital une nouvelle réobligation au terrier de Leully (15 décembre 1735).

800. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1711. — Assignation par l'Hôpital de Soissons, de Jean Pia, cordonnier à Leury, devant le bailliage de Soissons, pour obtenir paiement d'un surcens de 4 livres affecté sur une maison sise au dit Leury.

801. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1500-1787. — Baux et arpentage de deux terres sises à Margival, provenant de la Charité de Soissons, l'une de 8 essins moins 4 verges, à la Rouge-Terre, tenant au cimetière du chapitre cathédral de Soissons, à cause de l'ancien chemin de Laon ; l'autre, de 6 essins 22 verges, à la Borne-Trouée. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne Louise Lecompte, veuve de Pierre Leroy, au paiement de deux années de fermages (15 juillet 1693). — Demande de paiement de fermage, formée devant le même siège, contre François Copinier ; sentence contre celui-ci.

802. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 23 pièces, papier.

1635-1783. — Constitution et réobligation d'un surcens de 4 livres 10 sous, affecté sur des immeubles sis à Margival. — Donation faite devant Moutonnet, notaire à Soissons, par Jacques-Samson Athenas, chanoine honoraire du chapitre cathédral, de ce surcens et d'un autre de 3 livres dû par Henri Lefèvre, laboureur à Margival, à charge de deux messes basses à perpétuité : l'une le 21 juillet, et l'autre le 14 septembre. — Contrainte pour le paiement des droits d'amortissement. — Quittance de ces droits, etc.

803. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1676-1784. — Délivrance de legs faite devant Bérenger, notaire à Soissons, à l'hôpital de la même ville, par les héritiers de François Bacquet, d'un pré contenant deux arpents, sis à Mercin, d'un autre pré d'un essin au même territoire, et d'une terre située à Soissons, vers la fontaine Myon, à la charge par le dit hôpital de célébrer annuellement deux messes de *requiem*, et d'entretenir une lampe ardente jour et nuit devant le Saint-Sacrement, au grand autel de l'église de l'Hôpital.

— Baux et arpentage des dits prés. — Opposition faite devant le bailliage de Soissons par Godard, à la saisie de son foin faite par Jean Brebant. — Revendication devant la même justice, de partie d'un pré de deux arpents usurpé sur l'Hôpital de Soissons par Marguerite Labouret, veuve de Nicolas Brayer.

804. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1782. — Plan, division et bornage des bois de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, dont le bois des églises fait partie à Missy-aux-Bois.

805. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1555-1734. — Réobligation d'un surcens de 6 livres affecté sur une maison et un jardin sis à Morsain, lieudit en Courteville ou Vendeuil. — Délivrance de legs faite devant Calais, notaire à Soissons, au profit de l'Hôpital de la même ville, par Pierre de Hastrel, seigneur de Préaux, du dit surcens légué par Pierre de Hastrel, son frère, seigneur de Grizolles et capitaine au régiment de Montauban (25 juin 1697).

806. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1697-1782. — Baux et arpentage de mesure à Berlinval et de terres à Morsain, provenant de legs de Marie-Madeleine Pennier. — Demande de paiement de droits de fermages. — Quittance de droits d'indemnité dus au domaine du Roi par suite de cette acquisition.

807. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1603-1782. — Baux, rétrocession de bail par Antoine Roger, cordonnier, à Jean Blanjoie, et arpentage fait à la mesure de Vic-sur-Aisne, de terres, prés et bois sis à Moulin-sous-Touvent, donnés par Jean Desmarests et Marie Colbert, sa femme, le 17 octobre 1675. — Note indiquant cette donation. — Actes d'acquisition de ces immeubles par Jean Visinier, conseiller du Roi à Soissons (22 juillet 1607). — Transactions faites : 1° devant Vallet, notaire, entre le dit Visinier, Louis Dumont et sa femme, qui ratifient la dite vente (11 mai 1613); 2° devant Guynet, notaire, entre Nicolas Caufournier et Jacques-Antoine Lefèvre, meunier, relative à la libre jouissance, par ce dernier, de 41 verges de pré et aulnaie faisant partie des biens qui lui avaient été loués par l'Hôpital de Soissons (31 mai 1780), etc.

808. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1262-1775. — Vente faite devant l'officialité de Soissons, moyennant 22 livres parisis moins 5 sous, par Anchier, d'Allemant (de Alemant), Jorrins, son fils, agissant en son nom et pour Ancelot et Wederon, ses sœurs, aux maître et frères de Saint-Lazare de Soissons, de 5 essins de terres labourables à Fruity (Flutis), entre les terres de Saint-Ladre. — Hiete de Suzy, Thierry et Jean, ses fils, approuvent cette vente comme seigneurs et justiciers, et en la même qualité investissent les acquéreurs (mai 1262; original en langue vulgaire). — Donation faite entre la même officialité, à la maison de Saint-Ladre, par Jeanne, veuve de Jean Villain de Laffaux (La Fou), d'un essin de terres labourables et autres héritages sous l'aulnaie de ladite maison à Fruity (Fluti), tenant aux terres de cette maison et à la vigne d'Huart Brichebaut (novembre 1272; original latin). — Baux viagers de la maison du grand Fruity et de ses dépendances, « avec le court, lieu, hors, pourpris, jar- » dinages, terres arables et autres héritages quelzcon- » ques appartenans et appendans à icelle maison » : 1° à Jean Guillebert « tant et sy longuement comme icellui » preneur, damoiselle Jehanne de Waincourt, sa femme, » et leurs deux enffans nommés Jehan Guillebert, ou » l'un d'eulx viveront ou vivera, auront ou aura vie » naturelle respirant au corps et par le derrain seurvi- » vant d'eulx tous tant seulement, » moyennant un fer- » mage annuel de 4 livres tournois, réduit à deux pour le premier terme, exigible à la Saint-Martin (14 avril 1443); — 2° « à Jean Lande, sa vie, celle de Mariette, sa » femme, et de leurs enfants, une maison, lieu et pour- » pris, ainsi que le tout se comporte, appendant et dé- » pendant dudit Fruity, nommé le vieux Wye et l'Abru- » voir, en comprenant les terres, bois, prés, vingnes, » depuis une pierre assise, par consentement des parties » au chemin de l'abruvoir, et de là en dévalant tout le » chemin dudit abruvoir en y comprenant toutes les » appendances dudit héritage du lès devers Nantheul-à- » la-fosse, en remontant audit chemin de Laon en cir- » cuite et environne de ladite première pierre. Item une » une pièce de terre contenant 3 pichetz ou environ, » séant au terroir de la Fau, au lieudit en muette... et » une autre pièce contenant deux essins ou environ, » au chemin d'Anizy et Soissons, » moyennant un fer- » mage annuel de 8 sous parisis. Le preneur fera édifier trois ramures de grange (27 novembre 1490). — Cession par ledit Lande à Jean Rouillard, habitant de Nanteuil-la-Fosse, d'un bail que lui avait fait Jean Deviller (19 janvier 1499). — Arpentage et baux de la dite ferme.

— Devis par Jacques Hurillon, maçon au bourg d'Aisne de Soissons, des travaux de réparation, de maçonnerie et de charpente à faire à la ferme du grand Fruity; la dépense est fixée à 55 livres par le bail de 1550. Les gouverneurs de Soissons, administrateurs de St-Lazare, exigent un fermage annuel de cinq muids, mesure du comté de Soissons, savoir : 1/3 froment à 6 deniers parisis, du meilleur; 1/3 seigle, 1/3 avoine, rendus à Soissons, au grenier de Saint-Lazare; 100 sous tournois d'argent; un porc gras valant 60 sous tournois « avec un past aux gouverneurs et aux officiers de la ville à tel jour qu'il plaira aux dits administrateurs. »

809. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1668-1781. — Baux d'un muid de terres labourables et de deux autres terres sises au territoire de Nanteuil-la-Fosse, lieudit sur la Justice, données le 17 octobre 1675 à l'Hôpital de Soissons, par Jean Desmarts, conseiller du Roi, trésorier de France en la Généralité de Soissons, et Marie Colbert, sa femme. — Notes analytiques de cette donation. — Obligation et réobligation à un surcens de 9 livres, de même provenance. — Sentence du bailliage de Soissons, qui ordonne aux administrateurs du dit Hôpital de justifier de la libre possession de 3 essins, 3 pichets et 12 verges de terres labourables au Fourchervy (29 mai 1700). — Autre sentence du même siège, qui condamne les héritiers de Jacques Langrène à donner titre nouvel du dit surcens (9 février 1704), etc.

810. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 52 pièces, papier.

1676-1787. — Copies en forme : 1^o de donation faite devant Gosset, notaire à Soissons, à l'Hôtel-Dieu de la même ville, par Marguerite Pottier, de moitié de la nue-propriété de la ferme de la Grande Cense, de la Carrière de Feu, de la Maison Ravine, de 14 muids 2 pichets et 29 verges de terres labourables, prés, vignes et bois, mesure du quartier l'Évêque, sous la condition expresse de remettre moitié du fermage à l'Hôpital de Soissons. Six essins de méteil seront annuellement destinés à la subsistance des pauvres servantes qui sortiront de condition sans en avoir d'autre, ni moyen de subsister, et qui voudront se retirer au dit Hôpital, en attendant qu'elles aient trouvé condition. Un muid de méteil sera toujours affecté à l'apprentissage de pauvres filles, en choisissant de préférence les parentes de la donatrice et les filles qui sortiront de l'Hôpital après s'y être sagement comportées. Les administrateurs feront célébrer

annuellement une messe basse de *requiem* à l'intention de la donatrice, au jour anniversaire de son décès (17 mars 1676); — 2^o de mention d'insinuation de cette donation au bailliage et siège présidial de Soissons (23 mars 1676). — Investissement de la même donation au bailliage de l'Évêché de la même ville (13 mai 1676). — Sentence du bailliage de Soissons qui adjuge aux dits établissements de charité la dite ferme, sous condition de verser 1,000 livres aux héritiers de la donatrice (28 juillet 1690). — Quittance de cette somme. — Renonciation sous-seing privé, par Marguerite Pottier, à la somme de 500 livres faisant moitié de la dite adjudication (1^{er} janvier 1691). — Vente faite aux dits établissements devant le dit Gosset, notaire, par Antoine Legrain et Marguerite Mignot, sa femme, de deux muids de terre, prés et bois sis à Noyant, faisant partie des dits 14 muids 2 pichets 9 verges, mesure du quartier l'Évêque, et en outre du tiers de 5 arpents 3 pichets de terres labourables au dit territoire, moyennant 2,680 livres, savoir : 3 pichets 14 verges au bois de Vaux ou Poirier de Verde, 2 arpents moins 8 verges en Baha, et 3 pichets 11 verges au-dessus de la Borne-Trouée (24 novembre 1690). — Baux de ces immeubles, etc.

811. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1629-1779. — Vente faite devant Gosset, notaire à Soissons, par Jacques Prouvin, agissant en son nom et comme tuteur de Blaise de Courdou, Jeanne Toupet, Guillaume Prouvin, Élisabeth Gambart, Laurent de Courdou et Jeanne Saulon, sa femme, Hubert Franchois et Antoinette de Courdou, sa femme, à Gilles Benoist, de maison et dépendances en la vallée de Noyant (15 novembre 1629). — Baux et réobligation à un surcens de 6 livres affecté sur cet immeuble au profit de l'Hôpital de Soissons. — Procédures instruites devant le bailliage et sentence de ce siège, qui autorise Pierre Culot, berger à Noyant, et Marie Constant, sa femme, à se mettre en possession d'une maison sise en la vallée de Noyant, affectée au paiement dudit surcens (21 août 1705). — Demande de paiement d'arrérages de surcens, etc.

812. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1683-1735. — Actes d'acquisition, baux et analyse d'un arpentage figuré de 7 essins 1 pichet 4 verges de terres labourables, sises à Noyant. L'arpentage porte 3 arpents 1 pichet 15 verges, mesure du comté de Soissons.

843. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1720-1775. — Constitution devant de Neuville, notaire, de 63 livres 8 sous 4 denier de rente affectée sur une maison sise à Noyon, lieudit le Marché à Cordouen, en faveur de Guillaume Lobligeois, ancien curé de Bertaucourt, par Simon Guilbert, marchand fripier et archer en la maréchaussée de Noyon (8 février 1720). — Délivrance de legs devant Moutonnet, notaire à Soissons, à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital de la même ville, conformément au testament du 4 février 1727, d'Eustache Lobligeois, domestique du dit Hôpital, de ce contrat de constitution de rente au principal de 900 livres (17 juin 1728). — Lettre de Charpentier et de Geoffroy, curé de Vailly, pour l'admission à l'Hôpital de Marie-Pacifique Bossart, veuve Dufresne, parente du dit Lobligeois. — Généalogie de la dite Bossart. — Notes analytiques d'une réobligation au paiement de la même rente par Joseph Betry, et à l'adjudication de la dite maison à Jean Legrand, procureur à Noyon, à la charge de solder un surcens de 15 livres au dit Hôpital.

844. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1663-1776. — Copie en forme d'une vente faite devant Bérenger, notaire à Soissons, par Pierre Gargan, agissant en son nom et comme se portant fort de Claude Gérard, lieutenant particulier au bailliage de St-Dizier, et Catherine Gargan, sa femme, Marie Gargan, à Nicolas Delahaye, curé de Vaurezis, à un surcens de 30 essins de seigle, mesure de Saint-Médard (26 mai 1681). — Extrait du testament olographe dudit Delahaye, léguant à l'Hôpital de Soissons le dit surcens, affecté sur des immeubles sis à Osly-Courtil (26 mai 1681). — Délivrance de ce legs (17 février 1694). — Réobligation de ce surcens. — Sentences du bailliage de Soissons condamnant le curé et la fabrique d'Osly et Simon Langlois, orfèvre à Soissons, au paiement de ce surcens (4 mai 1714, 13 juin 1753) ; — ordonnant que les biens saisis sur Antoine Aubert seront vendus, à la charge par l'adjudicataire de payer le même surcens (16 juin 1747). — Analyse d'une réobligation du 29 décembre 1776. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons contre les héritiers d'Élisabeth Griffon, femme de Pierre Varlot, pour obtenir réobligation et paiement de surcens, etc.

845. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1488-1770. — Baux et déclarations des grosses et

menues dîmes de Pargny, provenant de la maladrerie de Saint-Lazare de Soissons. — Procédures instruites devant le bailliage pour obtenir paiement des fermages de ces dîmes. — Analyse d'un bail du 16 juin 1770 des mêmes dîmes.

846. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 47 pièces, papier.

1667 1789. — Bail de 15 ans fait par Henri Bouzon, exempt des gardes du corps du Roi, à Sébastien Rochard, de 4 setiers de vignes, lieudit le Fonds Hardrez à la Tuilette (17 novembre 1667). — Bail de neuf ans par les administrateurs de l'Hôpital de Soissons, à Jacques Debrye, bourgeois de Soissons, de 16 verges et demie de vignes. — Vente faite devant Dupire, notaire à Soissons, par Suzanne Bouzerie, à l'Hôpital de la même ville, des dits 4 setiers de vignes sises à Pasly (13 juin 1683). — Baux et cession de bail de ces vignes.

847. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 402 pièces, papier.

1615-1774. — Constitutions et réobligations de rentes affectées sur des immeubles sis à Pernant. — Déclaration des biens appartenant à Pierre Roussel, chanoine à Soissons. — Partage d'immeubles, sis à Pernant, entre les héritiers de Guillaume et de Françoise Vermand. — Vente faite : 1° à Marie de Beyne, par Christophe Labouret et Madeleine Morant, sa femme, Marie Morant, veuve de Claude Lebrun, Augustin Morant, receveur de Vauxbuin et Madeleine Morant, sa sœur, de rentes affectées sur des immeubles sis à Pernant ; 2° à l'Hôpital de Soissons par Antoine Fortin, laboureur à Pernant, Jean Lefranc, meunier à Épagny, tuteur de ses enfants mineurs, de quatre muids de terres labourables, à la mesure du comté de Soissons, sises à Pernant, moyennant la somme de 3600 livres à employer au remboursement de rentes dont ces immeubles étaient grevés. — Quittance de droits d'indemnité dus à Élisabeth Delarol, femme de Charles Durand, conseiller contrôleur extraordinaire des guerres, dame de Pernant et de Missy-aux-Bois, à cause de cette acquisition. — Copie informe du contrat de la vente faite par Claude Delaval, vigneron à Pommiers, et Marguerite Lévasseur, sa femme, à Simon Morant, du quart d'une maison sise à Pernant, le quart d'un essin de pré dans le voisinage de cette maison, et de terres et prés, à la charge de payer à l'Hôpital de Soissons 10 livres 5 sous 8 deniers de rente. — Arpentages et baux des dits 4 muids 8 essins 38 verges et demie de terres provenant des dites acquisitions. — Vente de récoltes saisies sur Charles Moullier, laboureur à Pernant, etc.

818. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1689-1788. — Reddition de compte de tutelle de Guillaume Paon, par son père. — Baux de 12 setiers et un pichet de terres, vignes et jardin sis à Ploizy, provenant de Claude Tingry, décédé à l'Hôpital de Soissons. — Acquits de surcens dus à de Puysegur, provenant de Madelaine Lepaon, mère dudit Tingry.

819. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1615-1754. — Arpentage de terres sises à Juvigny. — Vente par Nicolas Barut, pâtissier à Soissons, à Étienne Barot, sergent royal au dit Soissons, son frère, de terres sises à Pommiers. Épagny, Juvigny ; de jardin à Cuffies ; de maison et jardin à Vaurezis ; de rentes à Soissons et à Augy (29 mai 1634). — Cession par le dit Étienne Barot, à Nicolas Lévesque, vigneron à Pommiers, Jean Lévesque, Guillaume de Faulmont, comme époux de Marie Lévesque, d'un pichet de terre à Pommiers, en échange de grange en ruine et emplacement près du cimetière dudit Pommiers (28 novembre 1636). — Vente par Cyprien Paillette, Antoine Dufour, laboureur à Osly, et Marie Paillette, sa femme, Jacques Roussel, laboureur à Saint-Quentin-à-Courtil, époux d'Anne Paillette, Nicolas Mareschal, époux de Marie Paillette, François Lévesque et Marie Paillette, sa femme, Jeanne de Ciry, veuve de Jean Paillette, en son nom et au nom de ses enfants mineurs, à Nicolas Lévesque, vigneron, d'une pièce de deux verges (12 mars 1633). — Baux de 4 essins de terres et bois à Juvigny, de maisons et dépendances à Pommiers, rue Saint-Martin. — Ventes : par Nicolas Boucher, maître de pension à Paris, à Nicolas Dupire, notaire à Soissons, du cinquième de maison et jardin à Pommiers, ruelle Saint-Martin ; d'une terre à la ruelle du Puits ; de 12 setiers de bois à la grande Ile, territoire de Pommiers ; de 4 essins de terres labourables et prés à la Prinette, territoire de Juvigny (30 avril 1677) ; — par Marie Boucher à Suzanne Boucher, sa sœur, du cinquième de maison à Pommiers, de terres à Juvigny ; d'une rente de 47 sous due par les héritiers de Georges Thinot et Bastienne Dufresne (30 mai 1678), et du cinquième de maison à Pommiers, rue Saint-Martin (12 janvier 1679). — Bail de trois ans fait par Suzanne Boucher à François Canivet, de maison et jardin à Pommiers, rue Saint-Martin (5 avril 1678). — Donation par acte de Dupire, notaire à Soissons, par Suzanne Boucher à l'Hôpital de Soissons, des $\frac{4}{5}$ d'une maison à Pommiers, ruelle Saint-Martin ou des Vaches et de 3 pichets de chenevière à la ruelle du Puits (26 jan-

vier 1679). — Baux faits par le dit Hôpital de ces immeubles, et de 12 setiers de bois à la grande Ile. — Vente faite devant Loubry, notaire à Soissons, par Marie Boucher et François Vignon, peintre à Paris, au dit hôpital, du cinquième de maison, jardin, chenevière et bois, lieudit la grande Ile, territoire de Pommiers (17 novembre 1717). — Quittance des droits d'indemnité, dus au domaine royal par suite de cette acquisition (7 août 1747). — Baux des dits immeubles et analyse d'un bail de 1754, etc.

820. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1614-1774. — Baux de vignes sises à Pommiers. — Bail des mêmes propriétés à un surcens de 4 livres et deux poules. — Réobligation à un surcens en faveur de Crépine Lévesque (12 mai 1642) et de l'Hôpital de Soissons. — Note analytique de la réobligation du 5 juin 1774.

821. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1715-1784. — Bail de neuf ans fait par Marie Desmaret, fille, demeurant à l'Hôpital de Soissons, à Pierre Devaux, vigneron à Pommiers, de terres, jardin, prés, aulnaie et bois sis à Pommiers (13 octobre 1715). — Note relative à la jouissance de ces immeubles. — Baux et arpentage figuré des mêmes immeubles pour le dit Hôpital.

822. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1678-1757. — Poursuites exercées par le domaine contre la dame Boucher et l'Hôpital de Soissons, propriétaires d'immeubles à Pommiers. — Bail sous-seing privé par M^{lle} Boucher à François Cresson, d'une maison sise à Pommiers. — Consentement par le dit Cresson à la libre disposition de cette maison par le dit Hôpital. — Liquidation de la succession de Pierre Devaux.

823. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1721-1786. — Constitution de 68 livres 11 sous de rentes par Charles Froidour, au profit de Noël Prévost, curé de Pont-Saint-Mard. — Cession de ces rentes à l'Hôpital de Soissons par le dit Prévost, moyennant une rente viagère de 340 livres réversible jusqu'à 280 livres, après le décès du cédant, sur Catherine Paux. Prévost abandonne en outre 2000 livres pour faciliter l'acquit de

ces charges (21 septembre 1746). — Réobligations au paiement des dites rentes par Jacques de La Fons, seigneur de Pont-Saint-Mard, et Élisabeth de Froidour, sa femme (4 septembre 1763); — et Antoine-Louis Saint-Mard, écuyer de Pont-Saint-Mard, cessionnaire de la dite de Froidour, héritière de Louis-Charles de Froidour, chevalier de Saint-Louis, capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de Bretagne (5 juin 1786).

824. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1638-1774. — Sentences du bailliage de Soissons : condamnant Nicolas Lespaullart à payer à Catherine Havart, veuve de Louis Moreau, 312 livres; ratification; — abrogeant les termes stipulés; condamnant Jacques Lespaullart au paiement de 214 livres à la dite veuve; Françoise Labovè, veuve du dit Lespaullart, au paiement de 184 livres 13 sous 6 deniers d'arrérages d'un surcens de 8 livres 7 sous 6 deniers à l'Hôpital de Soissons. — Bail à un surcens de 20 livres par les dits Lespaullart et Françoise Delabovè, sa femme, à Jean Lécaillon et Marguerite Dollé, sa femme, de maison, jardin, vignes et terres à Presles-la-Commune (26 août 1685). — Bail à surcens par le dit Lespaullart à Madeleine Chapron, veuve de Jean Verdun, de maison, jardin et terres labourables au dit Presles-la-Commune. La dite Chapron promet de payer à l'Hôpital un surcens de 8 livres 10 sous et 12 livres par an jusqu'à concurrence des arrérages dus (2 mars 1628). — Réobligations à 18 livres de surcens dus à l'Hôpital par Antoine Benjamin et Marie-Anne Verdun, sa femme, et Charles Verdun, vigneron, détenteurs de maison, terres, vignes et bois sis à Presles-la-Commune, etc.

825. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 124 pièces, papier.

1628-1698. — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant la mise à exécution de l'édit qui crée les commissaires des greffes et consignations (4 mars 1628); — défendant aux propriétaires des greffes, notaires et tabellions, leurs clercs et commis, de prendre et exiger d'autres droits que ceux dont ils ont joui depuis 30 ans, à peine de concussion et de 1000 livres d'amende (9 mars 1628); — mettant Bardeau en possession des offices de contrôleurs héréditaires des greffes, places de clercs, parisis, présentation tant anciens que nouveaux, conformément à l'arrêt du Conseil du 9 mars 1628 (15 juillet 1628). — Vente par les commissaires royaux à Jean Bardeau, des greffes civils et criminels de longue et courte robe du bailliage de Vermandois aux sièges de Reims, juges

consuls, élection, conservation des privilèges royaux, places de clercs du dit greffe avec le greffe des présentations de ces juridictions et ceux des traites domaniales du bureau des finances et tabellionnage du dit Reims (10 mars 1628). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que tous acquéreurs des contrôles des greffes civils, criminels, des appeaux, présentations et autres, tant des Cours souveraines, requête de l'Hôtel et du Palais, bailliages, sénéchaussées, eaux et forêts, et de toutes autres juridictions royales, des places des maîtres clercs des dits greffes, notariat, tabellionnage et recettes des consignations, seront mis en pleine possession par tous juges et officiers, et jouiront du tiers de tous les revenus et émoluments dont jouissent les acquéreurs et possesseurs des dits greffes, clercs notariats, tabellionnage, consignation, présentation, etc. (26 février 1629). — Sous-bail du contrôle de l'Élection de Reims (8 juin 1630). — Arrêt du Conseil confirmatif des droits de Bardeau (5 juillet 1634). — Signification de cet arrêt au greffier de l'Élection de Reims, et bail de trois ans du contrôle de Saint-Dizier à Nicolas Regnard, greffier au bailliage de Saint-Dizier (9 septembre 1637). — Arrêt du Conseil ordonnant que les édits, arrêts et règlements du Conseil seront registrés et exécutés, et que Jean Chaillou jouira du tiers de tous les droits et expéditions dont jouissent les greffiers, tabellions, maîtres-clercs, malgré les modifications faites par le présidial, le lieutenant criminel et autres juges de Reims et Vitry (23 septembre 1637). — Lettres de commission délivrées sur cet arrêt (23 septembre 1637), et d'attache des trésoriers de France à Châlons (27 avril 1638). — Bail de trois ans des contrôle et tabellionnage du greffe criminel de Vitry 20 janvier 1638), et de la prévôté de Vitry (22 janvier). — Ordonnance d'enregistrement des finances de la généralité de Champagne (17 avril 1638). — Main-levée donnée par Jean Lenormant, bourgeois de Paris, subrogé par arrêt du Conseil du 18 septembre 1642 au dit Chaillou, de saisies faites sur les revenus de 1641 des contrôles de Saint-Dizier, Vitry-le-Français et Reims, à cause de l'acquisition par lui faite des contrôles alternatifs et triennaux des greffes de ces sièges. — Quittance des finances payées pour la validité de ces droits; main-levée donnée par Hilaire Bernard à Chaillou, des saisies arrêts faites sur ce dernier en qualité de concessionnaire des dits droits (16 octobre 1658). — Baux de ces droits et renouvellement des titres du dit Chaillou, etc.

826. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1708-1746. — Dotation faite par Antoine-François

de Paul Lefèvre, seigneur d'Ormesson, à l'Hôpital de Soissons, des offices de contrôleurs des greffes des divers sièges de Reims et du tabellionage (14 mai 1708). — Approbation de cette donation par les directeurs de l'Hôpital. — Baux de ces droits faits par les directeurs. — Décharge de contribution des mêmes droits. — Édit rétablissant les greffiers en chef des juridictions consulaires supprimés par édit de mars 1710 dans les possessions de leurs greffes en prenant par eux des gages institués par cet édit, et créant deux nouvelles juridictions consulaires à Sedan et Langres (mars 1711). — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que faute par les propriétaires des greffes des juridictions consulaires et d'autres offices créés dans ces juridictions, de payer les sommes exigées par l'édit de mars 1711, ils y seront contraints (21 juin 1712). — État du produit de l'ancien droit de contrôle de 1710 à 1712. — Édit supprimant les offices de contrôleurs des greffiers, gardes-minutes des chancelleries près les cours, conseils supérieurs et provinciaux, et les sièges présidiaux du royaume créés par édit de janvier 1706 (janvier 1717), de substituts-adjoints dans les sièges et juridictions (novembre 1717). — Lettres de Desain, Baillet, Clautreux, notaires à Reims, chargés de soutenir les droits de l'Hôpital vivement contestés; de Delagarde pour obtenir un sursis de poursuites; d'Adnet, Nouvelet, d'Ormesson, Ducheray, Lepeltier de Beaupré, Varlet.

827. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1742-1782. — Lettres d'Athenas, Cabaret, d'Ormesson Noël, notaire à Reims, Varlet, avocat au Conseil d'État, Machault, Ducheray, Forteau, l'abbé de Pomponne Cochet, relatives à l'exercice des droits de contrôle et au procès soutenu à ce sujet par l'Hôpital de Soissons contre les juges-consuls de Reims. — Supplique adressée par les directeurs du dit Hôpital à Desmarests, ministre d'État et contrôleur général des finances, afin d'obtenir main-levée de la saisie faite par le traitant sur leur fermier et de faciliter le paiement de la finance due pour l'exercice du contrôle en vertu de l'édit de mars 1711. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient le dit hôpital dans la perception et la jouissance des droits attachés aux offices de contrôleurs anciens du greffe de la juridiction consulaire de Reims en qualité d'engagiste. — Baux des dits droits et sommation faite par l'administration générale des domaines aux directeurs de l'hôpital de rapporter, avant le 1^{er} janvier 1782, à l'administrateur général des finances, leurs contrats et titres de jouissance, les quittances des finances payées, et une déclara-

tion signée ou authentique détaillant les objets possédés, leurs revenus et charges, originaux, expéditions et copies collationnées de baux, livres cueilloirs et autres titres justificatifs des revenus et charges pour prévenir la saisie desdits objets, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 14 janvier 1781, etc.

828. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1685-1775. — Bail à surcens fait par Jacques Daragon, laboureur à Berry-Saint-Christophe, à François Guilbert, laboureur à Ressons-le-Long, de maison, vignes et terres sises au dit Ressons-le-Long (11 février 1685). — Sentence de la justice de Ressons-le-Long qui adjuge les dits immeubles à Jeanne Obry, veuve du dit Guilbert, à charge du dit surcens (3 mai 1703). — Ajournement de Jean Servas, laboureur à Ressons-le-Long, et de Marie Guilbert, sa femme, héritière de Jeanne Obry, devant le bailliage de Soissons, pour obtenir d'eux réobligation au dit surcens. — Réobligation par le dit Servas, Jean-Louis Servas, Martin et Antoine Servas, Georges Sème, époux de Marie-Anne Servas, Charles Colart, couvreur et Marie-Jeanne Servas, héritiers des dits Jean, Jean-Baptiste et Marie Servas, etc.

829. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1608-1770. — Baux faits par l'abbaye du Val-Chrétien, de mesures, terres et dépendances, lieudit le fief de la Motte, terroir de Rozières, à Antoine Bricot. — Demande de paiement de fermages et de construction de bâtiments, conformément au bail fait à Zacharie Toupet. — Promesse de bail faite à Antoine Bricot et Jean-Baptiste Grosain. — Rétrocession de ce bail à Jean Doucy. — Quittances d'arrérages de rentes et surcens dus par Jean Guérin, avocat du roi, à François Tallemant, abbé du Val-Chrétien, à cause des dits immeubles. — Promesse d'acceptation de bail du dit Guérin par Ansery Douce, vigneron, et Crépine Lejeune. Baux faits et paiement de droits de surcens à l'abbaye du Val Chrétien. — Procès instruit à ce sujet par la dite abbaye, pour contraindre Zacharie Toupet au paiement de ce qu'il devait.

830. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1657-1783. — Obligations et réobligations à surcens de 10 livres dû à l'hôpital de Soissons, et affecté sur des immeubles sis à Saint-Christophe à Berry. — Baux de terres, bois et saussaie sis au même lieu. —

Sentence du Présidial de Soissons, qui condamne Marie Pottier, veuve de Jean Wannepain, et François Wannepain, huissier à Ambleny, à payer au dit Hôpital 40 livres et 40 poules, reliquat d'une obligation. — Vente par Antoine Lescellier, seigneur de Vaux, et Christophe Lescellier, à Gilles Benoist, de rentes et héritages sis au dit Saint-Christophe-à-Berry, provenant de legs fait par Gilles Benoist. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons pour obtenir paiement de fermages. — Règlement de fermages, etc.

831. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1658-1761. — Bail fait par Jean Liévin, laboureur à Jaulzy, à Nicolas Vignier, de 11 essins de terres labourables et prés sis à Sacy, hameau de Saint-Christophe-à-Berry (17 novembre 1658). — Vente faite par François Piat, laboureur, et Françoise Asset, sa femme, à Christine, veuve de Charles Dumont, marchand à Soissons, de deux essins de terres sises à Autrêches, moyennant 100 livres (12 août 1669); — par la dite Asset à Charles Freret, parisien, de trois arpents de terres sises à Autrêches (20 juin 1694). — Baux de 23 essins de terres labourables sises à Sacy.

832. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1727-1788. — Actes d'acquisition, arpentage et baux de terres sises à Sacy, territoire de St-Christophe-à-Berry, etc.

833. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1728-1765. — Arpentage figuré du bois de Saint-Thibaut. — Bornage et plan figuré de bois sis à Saint-Thibaut, Chivres, Celles-sur-Aisne, Chavigny, Resson-le-Long, Belleu, Noyant, Septmonts, Venizel, Billy-sur-Aisne, Acy, Hartennes, Rozières, Bazoches, par Louis-François Hagnié, arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts de Soissons.

834. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1226-1277. — Traduction en français faite au xvii^e siècle, de chartes latines : 1^o de Jacques, évêque de Soissons, constatant que Robert Le Lépreux a reconnu devant lui, avoir donné à Saint-Lazare de Soissons, 18 essins de terres labourables, sises à Ploizy, lieudit au Mont de Chaudun, tenant au champ de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Barthélemi, frère du donateur, a

ratifié ce don en se réservant les droits de justice (mars 1226); — 2^o de l'official de Soissons, mentionnant que Jean de Brabant de Nantheuil, et Agnès, sa femme, ont donné aux Lépreux un pognet (pugnet) de terres, territoire de Dommiers, près la rue de Saint-Lazare (novembre 1255); — de Jacques, archidiacre de Soissons, apprenant que Marie de Juvigny, veuve de Vuatier de Juvigny, a donné aux maître et frères de Saint-Lazare la nue-propriété d'une vigne sise à Soissons, lieudit la Sainte-Foi (janvier 1263); — 4^o de Milon, évêque de Soissons, qui atteste que Thomas de..., et Arnoul, son frère, ont donné divers cens et rentes (avril 1268); — 5^o que les maître, frères et sœurs convalescents et malades de la maison de Saint-Lazare lui ont remontré le chagrin qu'ils avaient de n'avoir pour nourriture que du pain et du vin et de manquer de viande et de bon lit. Ils se sont décidés à confier certains revenus d'immeubles, sis à Soissons, à un des leurs pour se procurer des choses agréables. Le revenu des dîmes de Chavignon, estimé 25 livres, servira à procurer des souliers ainsi que des habits de laine et de chanvre (février 1272); 6^o de Jean de Thourotte, chanoine et official de Soissons, faisant connaître que Pierre de Chavigny, de Saint-Crépin, et Armeniarde, sa femme, ont cédé 4 setiers de terres labourables au pré Saint-Léger, en échange d'une vigne dite la plante, lieu dit en Lancé, provenant de Léger-la-Grille (1268); — 7^o de Jean d'Essenlis, official, apprenant que Jean de Darcé, de Chaudun, et Aveline, sa femme, ont vendu devant lui, moyennant 8 livres de nérêts, aux maître et frères de la maison de Saint-Lazare, 2 essins de terres labourables, sises à Chaudun, enclavées dans les terres de Cravançon (mai 1271); — 8^o Que Robert de Ploizy, chevalier, et Aveline, sa femme, ont donné à la maison de Saint-Lazare un setier et un pichet de terre, territoire de Chazelles (décembre 1272); — que Jean Delaglant, de Chaudun, a donné aux Lépreux de Saint-Lazare trois « poignées » de terre, au Mont de Chaudun, près le champ de Saint-Jean-des-Vignes (avril 1277). Copie latine du xvii^e siècle, d'une charte des maire et jurés de la commune de Soissons, énonçant que des difficultés sont survenues entre eux et l'évêque de Soissons, parce que celui-ci prétendait avoir l'administration et la garde de la léproserie de Saint-Lazare de Soissons, et qu'ils sont convenus que lorsque cette léproserie n'aurait plus de maître ou gouverneur, ils en institueraient un d'accord avec l'évêque. La léproserie n'aura pas plus de six convers, un maître et quatre converses à la nomination alternative de l'évêque et de la commune. Le maître rendra fidèle compte de tous les biens de la maison à

l'évêque et au maire ou à un de leurs mandataires, au jour fixé par la commune et l'évêque. Aucun lépreux ne sera admis qu'en justifiant qu'il est originaire de la commune (août 1273).

335. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier, dont 2 imprimées.

1573-1625. — Taxe pour subvenir à la nourriture des pauvres de la ville, faubourgs et banlieue de Soissons (3 novembre 1573). — Règlement adopté en l'assemblée générale des habitants de Soissons : la mendicité est interdite aux valides sous peine du fouet ; les autres pauvres recevront les secours à l'Hôpital ou à domicile où « les reliefs des repas » pourront être portés. Six administrateurs renouvelables un an d'avance constitueront le bureau pour la bonne répartition des aumônes : Deux ecclésiastiques au choix de l'évêque et du chapitre, deux « commis par messieurs de justice » et deux notables bourgeois élus par les gouverneurs et échevins. Ce bureau s'assemblera chaque dimanche à l'hôtel-de-ville « pour faire les ordonnances et ouyr les comptes ». Les vénériens, les teigneux et les gâleux ne seront pas admis à l'Hôpital. Les pauvres seront visités par les administrateurs au moins deux ou trois fois la semaine. Des aumônes fixées à l'avance par les habitants de « ce qu'ils voudront libéralement offrir et donner par chacun mois » constituent le principal revenu ; elles seront déposées aux trons des églises et des hôtels de la ville. Un receveur particulier devra mentionner dans un papier journal, sous le contrôle quotidien du curé, vicaire ou chanoine, les recettes et les versements au receveur général. La distribution des secours sera faite surtout le dimanche, et ceux qui auront reçu porteront « une » marque sur leur robe en lieu apparent et de telle » couleur que les dits gouverneurs adviseront, à ce qu'il » n'y ait fraude. » Le registre paroissial portera les noms, surnoms, vocation, lieu d'origine et âge, « et aussi sera » au dit registre spécifié l'aumosne qui sera donnée à » chacun des dits pauvres, soit par jour ou semaine, » afin que l'on entende comme les deniers de la dite » aulmosne auront estez distribuez. Pour le regard des » pauvres passans, lesdicts administrateurs adviseront » s'il est besoing leur faire quelque aulmosne pour » passer leur chemin, y pourvoiront et prendront les » noms et surnoms desdicts pauvres passans, le lieu de » leur nativité et dont ils viennent, en leur faisant injon- » tion de passer promptement et soi tenir en leur pa- » roisse, sauf s'ils n'estoient tombez en quelque maladie, » auquel cas les enverront à l'hospital pour y estre

» nourriz et traictez jusques à la reconvallescence. » — Établissement, par le lieutenant-général au bailliage de Soissons, du bureau des pauvres de la même ville, conformément à un arrêt du Parlement du 15 mars 1602 (5 août 1602). — Délibérations ; états des cotisations volontaires et forcées pour la nourriture des pauvres. « Sera remoustré au lieutenant général, gou- » verneurs et échevins de la ville, que peu de commu- » nautés et habitans se seroient cottisez raisonnablement » et pour la subvention desdicts pauvres, qu'il estoit » nécessaire d'obtenir lettres de Sa Majesté pour cottiser » tant les dites communautés et habitans de la dite » ville, suivant quoy a esté remoustré incessamment, » tant au dit sieur lieutenant qu'aux dicts habitans et » eschevins de la dite ville, qui ont promis de se mettre » en devoir d'obtenir les dictes lettres et employer de » tout leur pouvoir en ce qui concerne l'establisement » dudict bureau. » Celui-ci charge Mathieu Deu, cha- » noine, et François Pépin, avocat, gouverneur, membre du bureau, de se transporter vers Mgr l'Évêque de Soissons pour le supplier d'assembler les communautés du clergé de la ville et banlieue de cette ville « pour » adviser, se taxer et cottiser en la présence de Monsei- » gneur l'Évesque, et d'autre part petit nombre d'arti- » sans sont comparus au dit bureau pour se cottiser, a » esté advisé et sera de rechef envoyé monitoires aux » curez, pour réitérer la dite publication de l'arrest du » Parlement et des lettres patentes. » La réponse de l'évêque est favorable ; il est prêt à convoquer le clergé « à la première requeste » ; il veut bien contribuer pour 26 livres par an « sauf à augmenter si la nécessité le requeroit » (14 février 1606). — Les bénéficiers assignés manifestent peu d'empressement. Jean de La Fontaine, religieux de Saint-Jean-des-Vignes, dit que le cardinal de Gondy, abbé, ne résidant pas à l'abbaye, il faut connaître sa volonté. Jean Lambin, religieux profès et prévôt de Saint-Crépin-le-Grand, se fonde sur les mêmes motifs ; l'abbé habitait la Gascogne. Les curés de Saint-Pierre-le-Vieil offrent de contribuer raisonnablement. Les Célestins de Villeneuve disent « qu'ilz sont résidens » hors la dicte ville et qu'ordinairement affluent en leur » maison grand nombre de pauvres, lesquelz ils sont » contrainctz héberger, au moien de quoy, qu'ils ne sont » tenus contribuer aux aulmosnes des pauvres du dit » bureau, joinct que par lettres patentes du Roy, la ban- » lieue du dit Soissons n'y est compris ; ont aussi dict » les dicts relligieux que par leurs anciennes chartes, » previllèges et droits de franchise ils sont exempts des » aulmosnes qui se font en la ville de Soissons. » J. Bouché, curé de la paroisse de Saint-Quentin, di-

qu'il est obligé de subvenir à des parents pauvres; que cependant il contribuera annuellement pour 30 sous. Lazare Royot, chanoine du chapitre de Saint-Louis, que chaque prébende de son chapitre produit 18 livres par an et doit 24 messes; il offre 20 sous tournois par an. Claude Dutour, argentier du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, donnera pour celui-ci 60 sous. J. Boucher, argentier de l'abbaye de Notre-Dame, 36 livres tournois. Pierre Morillon, prieur de Saint-Pierre à la Chaux et de Quincy, 60 sous tournois. Jean Visinier, chapelain de la chapelle fondée en l'hôtel épiscopal, pareille somme (21 février 1606). — Rédaction de l'état des frais à faire. Cinq hommes chargés « d'observer » les pauvres, d'empêcher la mendicité et l'entrée de la ville, reçoivent 500 livres tournois; les secours viennent ensuite. Crépin Regnier, âgé de 100 ans, reçoit 30 sous par mois. Les secours seront donnés en argent à des infirmes, à des orphelins ou aux pauvres chargés d'ascendants ou de nombreux enfants en bas-âge. — État des pauvres des paroisses de Soissons. — Lettres patentes du roi Henri IV qui autorisent l'établissement d'un bureau des pauvres à Soissons (3 décembre 1604). — Mise à exécution. — Injonction faite à la demande du procureur du Roi et des administrateurs du bureau des pauvres, par le bailliage de Soissons, de ne plus souffrir la mendicité, sinon « pour les pauvres passans qui ne gueusent ordinairement, et lesquels, pour quelque bonne et juste occasion, passent leur chemin et sans fraude, lesquels en passant pourront être secourus de quelque aumosne seulement pour passer selon la dévotion de charité d'un chacun, sans séjourner et s'amuser plus qu'il ne fault pour leur dit passage, sinon qu'ils tombassent malades, auquel cas ne pourront estre retirez et nourris, et pour cest effect mis ès hospitaux et maladeries des lieux s'y aucuns y a » (26 janvier 1605). — Signification faite aux gouverneurs, échevins et receveur de la ville de Soissons, d'une ordonnance du bailliage de cette ville qui enjoint d'enregistrer aux greffes du dit bailliage et de l'hôtel-de-ville un arrêt du parlement du 15 mars 1602, et les lettres confirmatives de l'établissement du bureau des pauvres de Soissons. Les marchands et les voituriers par terre et par eau ne pourront décharger aucune marchandise sans justifier à l'échevinage d'un certificat d'origine délivré par le juge, maire ou échevin du lieu d'expédition, afin de savoir si les lieux de chargement sont infestés de la contagion, sous peine de confiscation de leurs marchandises et d'amende arbitraire; défend aux pauvres mendiants non domiciliés depuis quatre ans dans la ville, d'en sortir; aux hospitaliers et hôteliers de les recevoir, sous peine, la

première fois, de 30 livres d'amende, la deuxième, de punition exemplaire, et prescrit à ceux qui sont commis à la garde des portes, de laisser entrer les mendiants étrangers (2 mai 1625). — Signification faite aux curés de Soissons d'une autre ordonnance du dit siège, enjoignant aux corps et communautés de la ville de comparaître, le 10 juin 1625, devant le lieutenant général au bailliage, pour nommer des administrateurs du bureau des pauvres, convenir du lieu où il se tiendra, et déclarer la taxe qu'ils veulent offrir, et à défaut de déclaration, les taxes seront faites d'office (28 et 31 mai 1625).

836. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau; 70 pièces, papier.

1656-1661. — Avis favorable donné par Simon Legras, évêque de Soissons, à l'établissement de la maison publique de charité et hôpital, pour le renferment des pauvres, et d'une manufacture pour les occuper, et à l'union de diverses maladreries pour les nourrir et entretenir (18 février 1656). — Lettre du même, datée de Compiègne, accusant à Cousin, conseiller au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, réception d'un mémoire des maladreries et hôpitaux qui peuvent être annexés à la maison de charité de Soissons, aux fins de renfermer les pauvres valides, à l'établissement d'une manufacture, au bas duquel il y a un projet du consentement qu'on désire avoir de lui. Encore qu'il soit très-disposé de contribuer de ce qu'il sera de sa charge et de son autorité à ce bon dessein, il croit qu'il faut observer une autre forme: Il faudrait dire que par justice souveraine et sur la requête de MM. les gouverneurs et échevins de Soissons, les dits hôpitaux et maladreries, charges préalablement déduites, seront unis à la dite charité. Les dits échevins et gouverneurs lui présenteront requête expositive de leurs bons et pieux desseins et de l'acte passé en l'assemblée de cette ville, comme pour les dits renferment et établissement de manufacture; on a proposé de travailler par les voies dues et raisonnables à ladite maison et de faire pour cela toutes poursuites convenables, même d'obtenir son consentement par écrit. Le plus court et le plus sûr chemin n'est pas de se pourvoir au Conseil privé du Roi; « car autant que ce sont des longueurs et des dépenses extrêmes et entièrement inutiles, car, après y avoir obtenu cent arrest on est aussi scavant que le premier jour, mais que cette affaire doit estre traitée au Parlement qui a encore quelque ombre de justice, s'il y en a en France à présent. » Lettre de Danré et Devaulx, échevins de Soissons, au dit Cousin. Ils n'ont pas jugé à propos de parler au duc d'Estrées de l'union

des maladeries « croyant que Madame aura la bonté de » solliciter cette affaire, ainsi qu'elle l'a promis, joint » que cela fera plus d'effect qu'aucune lettre qu'on » pouvoit escrire. » Cousin voudra bien continuer ses soins pour une affaire de si haute importance (13 mars 1656). — Lettre de la duchesse d'Estrées à Duport. Elle ne croit pas faire de meilleure œuvre que de contribuer, autant qu'il lui sera possible, à affermir l'établissement de l'hôpital général de Soissons. Elle lui demande les mémoires relatifs à la maladerie dont elle lui a déjà parlé, afin que lorsque l'occasion se présentera elle ne perde pas de temps. Elle désire être informée avec exactitude de la situation des maladeries qui seraient le plus à la bienséance de l'hôpital, de leurs valeurs et possesseurs, et recommande la discrétion ; les papiers lui seront remis par le père feuillant (18 mars). — Notes sur les possesseurs et les revenus des maladeries de Housse, Cohan, Bazoches, Brunchamp, Soupir et l'hôpital ou maladerie de Mont-Notre-Dame. — Prière faite à la duchesse d'Estrées d'obtenir le consentement du cardinal Antoine et de demander au grand aumônier les maladeries de Housse, Lhuys, Bazoches, Cohan, Pontarcher, Bucy-le-Long, Fontenoy, Voidon, l'Hôtel-Dieu de Bazoches et l'Hôpital de Mont-Notre-Dame. — Placet adressé au Roi pour faire unir ces établissements à l'Hôpital de Soissons. — Supplique des échevins et des habitants de cette ville au grand aumônier. — États de situation des maladeries du duché de Valois et du bailliage de Soissons. — Mémoire du revenu de la Charité de Soissons porté à 320 livres, 4 setiers de froment, autant de blé de moisson, 9 muids de méteil, 4 muids de seigle et 8 muids 4 setiers d'avoine. Le revenu de l'Hôtel-Dieu du bourg Saint-Wast est de 266 livres 13 sous 4 deniers. — Lettres patentes du Roi Louis XIV, portant établissement d'un hôpital général de Saint-Charles en la ville de Soissons, conformément à la demande des habitants de cette ville assez considérable par sa situation et son commerce. Les mendiants et vagabonds sans religion et instruction s'adonnent à l'oisiveté et aux vices. Les habitants, assemblés le 23 janvier 1656, ont déclaré que le meilleur moyen de mettre fin à cet état de choses est d'enfermer les pauvres et de les employer aux manufactures. Le Conseil d'État a partagé leur manière de voir, et pour les aider, a décidé que les pauvres seront enfermés dans une maison qui sera réputée de fondation royale ; a interdit la mendicité à peine de punition corporelle, et ordonné que les fainéants et vagabonds seront chassés, que les autres pauvres seront employés à des manufactures d'étoffes de laine ; que les foires et marchés forains accordés par

le roi Charles IX, en 1561, et Henri III, en 1575, seront maintenus. Les biens des pauvres dans le bailliage de Soissons, les aumônes de fondation dues par le clergé régulier et séculier, les legs faits aux pauvres indistinctement, le tiers des amendes, condamnations d'aumônes et choses confisquées, la contribution à établir sur les offices de la ville par le bureau des finances, les biens des pauvres qui décéderont sans héritiers directs appartiendront à l'Hôpital. Cette maison sera dirigée et administrée par l'évêque et six administrateurs renouvelables par moitié tous les trois ans. Ils décideront à la pluralité des voix, feront les règlements pour la direction et l'économie de la maison, pourront faire bâtir des moulins et colombiers à pied. Le receveur élu en l'assemblée des habitants n'exercera ses fonctions que pendant trois ans (mars 1657). — 40 exemplaires imprimés de ces lettres. — Extrait des délibérations du Conseil de ville de Soissons ordonnant que défense sera faite aux pauvres mendiants de venir en la ville, et à ceux qui y étaient d'en sortir dans trois jours. Il sera mis une personne à chaque porte pour leur en empêcher l'entrée (2 septembre 1658). — Enregistrement des dites lettres patentes en la Chambre des comptes de Paris (7 mars 1661). — Délibération de la ville de Soissons en assemblée générale dans la grande salle du Présidial, autorisant les échevins à se servir de la place royale « pour y » faire les bastimens nécessaires et convenables au ren- » fermement des pauvres, et pour cet effect pourront » prendre et employer les matérireaux de la maison de » Saint-Lazare à présent en ruine et y employeront » aussy les deniers qu'ils doivent recevoir de l'abbaye » Notre-Dame de Soissons, qui estoient destinez à » l'achat d'une maison ou restablissement de la dite » maison de Saint-Lazare, et autres deniers qu'ils ont » receuz et recevront des aulmosnes faites et à faire. » (13 mai 1661). — État des bâtimens de Saint-Lazare : Il ne reste plus que cinq toises sur 11 de longueur de la chapelle ; le reste, miné en 1617, incendié par les troupes campées d'Hocquincourt, en 1650, est comme abandonné et sans clôture. Des inconnus en enlevaient journellement les matériaux. Charles de Bourlon, évêque de Soissons, a ordonné de ne rétablir que cinq toises de la chapelle ; le surplus des matériaux servira aux bâtimens de la place royale « tant pour loger ung concierge que » pour servir de demeure et d'habitation aux pauvres » lépreux, suivant la fondation de la dite maison, en cas » que cy-après il s'en trouve infectés de la dite maladie » (9 juin 1661). — Ordonnance du bailliage de Soissons qui enjoint aux mendiants étrangers non originaires de la ville et qui y sont habitués depuis dix ans, de se

retirer au pays de leur naissance dans trois jours, sous peine du fouet et du bannissement ; interdit la mendicité sous peine de punition corporelle, la distribution des aumônes par les rues sous peine de 4 livres parisis d'amende contre les particuliers, et de 20 contre les communautés contrevenantes ; défend de loger ces mendiants à peine de 10 livres d'amende applicable à l'Hôpital ; permet à toute personne l'arrestation des mendiants dans la ville (19 juillet 1661). — Projets de nouvelles lettres patentes et de règlement d'administration, etc.

837. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1657-1734. — Bail de neuf ans fait par les religieux de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, à Pierre Tahu, jardinier, d'un jardin de trois arpents fermé de murs « dit le clos des pitances, avec la maison » estant en icelluy nouvellement bastye tout à neuf, et » qui est resté de l'ancienne maison séant au dit Soissons, près la Croix de Panleu » (12 octobre 1657). — « au dit an (1661), monsieur le mareschal d'Estrées, duc » pair et gouverneur de l'Isle de France, entre les preuves » qu'il a donné de la bonne volonté et charité affin qu'un » sy bon et sy pieux dessein ne fust retardé, de permettre que les pauvres fussent logés dans le château » où ils sont encore, en attendant l'occasion favorable » d'une autre place et lieu commode pour la construction des bastimens et renferment des dits pauvres, » pour raison de quoy plusieurs assemblées générales » auroient esté tenues par les premiers, desquelles la » dite ville auroit estimé à propos de prendre une place » en laquelle estoient autrefois les fossez comblez depuis » quelque temps et de présent appelé la Place royalle, » mais ayant eu quelques oppositions qui alloient à » retarder l'exécution de la dite première résolution, on » s'est advisé d'une autre place ou jardin appartenant » aux dits sieurs relligieux que l'on a estimé plus avantageuse à l'effect des dits bastimens pour le bien de la » dite ville et des pauvres, que la dite place royalle, tant » à cause que celle-ci est de petite étendue, trop serrée, » renfermée et bornée des rues et maisons de toutes » parts, sans espérance à l'advenir de plus grande estendue, et qu'elle est à présent le milieu de la ville et » tenante à la vieille porte d'icelle, que sur plusieurs » bastimens autrefois commencez pour la construction » du dict hostel-de-ville, et à l'ornement duquel la dicte » place pourront servir de beaucoup à l'establissement » de quelque marché, boucheries et autres commoditez » dont l'avantage ne se pourroit trouver es places plus » esloignées, qu'à cause que celle-là est aux extrémités

» de la dicte ville d'une estendue plus considérable » proche et voisine, non-seulement des remparts d'icelle, » mais aussy de la sortie de la dicte ville et des rivières » d'Aisne et de Crise joignant la muraille, et que l'establissement du dict hospital en la dicte place pourra » servir d'occasion pour peupler les aultres places voisines à l'ornement et augmentation de la dicte ville, à » cause de quoy, ensuite de quelque conférence, tant » monseigneur l'Évesque de Soissons qui a pris la peine » de venir et visiter le dict jardin avec luy et ses grands » vicaires et les dicts sieurs gouverneurs et eschevins » (de Soissons), qu'entre les dictes parties il a esté tenu » une dernière assemblée générale, au son de la cloche, » par M. le Président et lieutenant général assisté de » M. le Procureur du Roy au dit bailliage, le dimanche » deuxiesme jour d'octobre dernier (1661), en laquelle la » résolution auroit esté prinse et donné charge et pouvoir aux dicts sieurs gouverneurs, eschevins et directeurs de traiter des dictes places, jardins et lieux » enclos en icelui pour servir au dict hospital, par » eschange, prise à rente ou autrement, aux conditions » qu'ils estimeroient plus à l'avantage de la dicte ville » et des pauvres ; et, en conséquence de laquelle résolution, les dictes propositions d'accomodement auroient » esté faictes aux dicts sieurs religieux, auxquelles propositions ils estoient d'autant plus obligés d'entendre, » qu'ils y pouvoient être contrainctz en vertu des dites » lettres, qui veulent que pour le dict establissement » les particuliers ayans et possédans des places commodes puissent estre contrainctz de les vendre, à quoy » les dicts sieurs relligieux auroient d'autant plus volontiers condescendu, attendu que l'œuvre est de » piété et charité, pour la perfection duquel ils auroient » aultant que tous aultres, desseins de contribuer de ce » qu'ils pourroient, mais qu'il estoit juste qu'en aillant ainsi leur fond et ancien domaine de leur maison, » proche et voisin d'icelle, ils fussent indemnisés et que » la dicte ville la traittast favorablement pour pareil accomodement qu'ils desiroient de quelque place, jardin » et bastimens appartenant à la dicte, et à la bienséance » de la maison et hostellerie du Cerf-Vollant appartenant » aux dicts sieurs relligieux, et de laquelle hostellerie » les dicts jardin, places et bastimens font à présent » partie, en conséquence du bail que la dicte ville en a » fait au nommé Nicolas Verdebrecq, demourant en » la dicte hostellerie du Cerf-Vollant, et ne peuvent estre » beaucoup util à aultre chose en l'estat qu'ils sont à » présent ; sur lesquelles propositions et après plusieurs » remises et conférences à divers jours, descentes et » veues faictes des lieux mesme par estimation d'experts,

» sont convenus et ont résolu et arreztez le traité qui
 » ensuict : C'est assavoir que les dicts sieurs religieux,
 » prieur et couvent, comparant comme dessus, ont
 » ceddez, quittez et délaissez, ceddent, quittent et dé-
 » laissent dès maintenant et pour toujours perpétuelle-
 » ment à la dicte ville de Soissons, pour y construire et
 » bastir le dict hospital seulement et non autrement,
 » acceptant et stipulant par les dicts gouverneurs, esche-
 » vins et directeurs le fond et la propriété du dict jardin
 » en toute son estendue et contenance, seize au dict
 » Soissons, proche la Croix de Panleu, fermé de mu-
 » railles, vulgairement appelé le Clos des Pitances, tenant
 » d'un lez à la vefve maistre Claude Courrant au lieu de
 » maistre Arthus Pollet, et de tous aultres costez aux
 » rues qui est de la quantité de trois arpens ou environ,
 » enclos et fermé de murailles comme dict est, tant en
 » bastimens que jardinage. » La ville s'engage à payer à
 la dite abbaye, pour l'indemniser, une rente perpétuelle
 exigible dès le 11 novembre 1662, sur les plus clairs
 deniers, le domaine de la Charité de la ville, et notam-
 ment de la ferme de Cravançon. A chaque mutation de
 fermier, les directeurs fourniront une levée en forme
 exécutoire, pour contraindre les fermiers au paiement
 en cas de retard, par le receveur de la Charité ou celui
 de l'Hôpital. Ils cèdent, en outre, aux dits religieux, 11
 verges 1/4 de terrain contigu à leur maison du Cerf-
 Volant et les bâtiments commencés pour servir d'hôtel-
 de-ville et élevés seulement d'un étage, à prendre au
 coin de la grande porte du Cerf-Volant, « le tout impar-
 fait et non couvert. » La ville pourra s'emparer de ces
 bâtiments si elle se décide à les achever pour leur pre-
 mière destination. Dans ce cas, les religieux reprendront
 ce qu'ils y auront ajouté. Les dits sieurs échevins aug-
 menteront leur rente de 25 livres et feront élever de
 trois assises de pierres de taille les fenêtres du rez-de-
 chaussée, afin qu'on ne puisse regarder sur l'appui des
 dits jardins et cour du Cerf-Volant. Le surplus des
 fenêtres du rez-de-chaussée sera fermé de barreaux de
 fer, de façon à ce qu'on ne puisse y passer la tête vers
 ces jardin et cour. Les religieux ne pourront donner
 plus de douze pieds à leurs murailles et recevront les
 eaux des toits des bâtiments de la ville. Le blé que
 l'abbaye doit fournir à l'Hôpital sera moulu par les
 meuniers de l'abbaye qui le prendront à Soissons et l'y
 ramèneront converti en farine. La rue séparant les deux
 terrains cédés et le clos des vignes appartenant à l'abbaye
 ne sera jamais une enclave de l'Hôpital ; cet accord ne
 recevra son exécution qu'après l'approbation de l'évêque
 (12 novembre 1661), et approbation dudit accord par
 Jean Dutour, docteur en théologie, archidiacre de Brie,

chanoine du chapitre de Soissons, vicaire général de
 l'évêque de la même ville, conseiller et aumônier ordi-
 naire du Roi (31 décembre 1661), suivie de l'enregistre-
 ment au bailliage (13 mars 1664). — Sentences de ce
 bailliage : portant homologation du dit contrat (5 mars
 1664), et ordonnant son enregistrement au greffe (7
 mars 1664). — Notification du même contrat à Pierre
 Tahu, jardinier. — Indication des constructions, répa-
 rations, plantations d'oseille, d'asperges et de vignes
 par le dit Tahu, dans la propriété aliénée par l'abbaye
 de Saint-Jean-des-Vignes. — Observations des direc-
 teurs de l'hôpital sur ces indications. — Baux d'une
 partie de ce jardin du côté des remparts et du chemin
 allant à la porte Saint-Martin. Par un bail du 8 mars
 1663, les directeurs s'obligent à faire faire un puits dans
 la partie louée. — Réobligation par les directeurs au dit
 surcens. de 150 livres dû à cause du jardin où est cons-
 truit l'Hôpital (21 août 1734), etc.

838. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 447 pièces, papier.

1624-1725. — Arrêt du Parlement de Paris qui
 maintient Abraham Moreau, prieur claustral de l'abbaye
 de Saint-Médard de Soissons, dans les possession et jouis-
 sance de l'office claustral de l'aumônerie et Hôtel-Dieu
 de la dite abbaye, à charge de résider à cette abbaye et
 se démettre du dit office ; de recevoir, nourrir et ali-
 menter les pauvres par distributions d'aumônes les
 lundis, mercredis et vendredis ; entretenir les bâtiments
 et édifices de la dite aumônerie ; célébrer le service divin ;
 rendre compte annuellement et faire l'inventaire des
 meubles, titres et enseignements sans frais. A l'avenir
 nul ne pourra être pourvu de la dite aumônerie qu'il ne
 soit religieux profès de la dite abbaye (7 septembre
 1624). — Lettre de Moreau, faisant connaître à Lepoix
 que l'Hôpital général de Paris vient recevoir à l'abbaye
 de Saint-Germain et aux autres abbayes le pain et la
 soupe destinés aux pauvres ; que Vitré, du dit Hôpital,
 lui a dit que si le lieutenant général veut écrire à
 l'avocat général Talon que la grande nécessité des
 pauvres l'a obligé de condamner certains religieux à
 fournir leur aumône avec un mémoire instructif de ses
 raisons et de la procédure, le dit Vitré le présentera au
 dit Talon et en parlera au premier président pour les
 contraindre par la saisie de leur temporel (13 mars 1662).
 — Notes relatives aux prestations en grains dues par
 communautés religieuses de Soissons à l'Hôpital de la
 même ville. — Demande faite devant le bailliage de
 Soissons et le Parlement de Paris par les directeurs de
 l'Hôpital pour contraindre les abbayes de Saint-Médard,

de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Crépin-le-Grand, de Saint-Crépin-en-Chaye et des Célestins de Villeneuve, à leur remettre les fonds et grains de charité pour « les » pauvres en grand nombre souffrant beaucoup de nécessité par occasion, principalement des longues maladies qui ont affligé les pays et de la grande cherté des grains. » Ils n'ont pu obtenir des dites communautés régulières, en sept mois, que dix setiers de seigle et un muid de vin « qui n'ont pu qu'à peine fournir aux » besoins des dits pauvres durant une semaine. » — Saisie des grains de Pierre Rozelet, fermier de l'abbaye de Saint-Médard à La Périère; de cent livres de vaisselle d'étain et de l'argenterie de Jean de Neufville; des biens du fermier de Saint-Crépin-le-Grand. Lettres de Duport relatives aux incidents du procès, etc. — Certificat de Martinet, greffier en l'Élection de Soissons, constatant que les habitants de Villeneuve-Saint-Germain sont compris au rôle des tailles de la paroisse de Saint-Martin avec les faubourgs de Crise, Saint-Crépin et Saint-Germain. — État de la distribution du pain dans les villages voisins de Soissons. — Certificats des directeurs de l'Hôpital que les habitants de Villeneuve-Saint-Germain ont eu part aux secours; de Moreau, que les Célestins ont payé leur taxe du clergé s'élevant à 200 livres, etc.

839. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1662-1670. — Demande formée devant le bailliage de Soissons d'une subvention de deux muids de méteil ou de 150 livres à Philippe de La Fontaine et Clovis Huyart, abbés de Saint-Léger.

840. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1664-1683. — Ordonnance par laquelle Charles de Bourlon, évêque de Soissons, exige que procès-verbal de visite et de l'état de la chapelle de Saint-Lazare, dont les échevins de Soissons demandaient la démolition, soit dressé (3 février 1664). — Autorisation donnée par l'abbé de Bourlon, en l'absence de l'évêque, à Jean Servan, maître maçon, Christophe Charpentier et Pierre Lamaré, maître couvreur, de faire rapport de leur visite de la dite chapelle (9 février 1664). — Requête des directeurs demandant aux gouverneurs échevins de la ville, d'ordonner que les pierres et matériaux de cette chapelle déjà étayée et dont la ruine a été reconnue imminente par experts, soient transportés en l'Hôpital général pour servir aux bâtiments et construction d'une autre chapelle déjà commencée, sous l'obligation d'ac-

aisne. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

quitter les services religieux dont la chapelle de Saint-Lazare était chargée. Cette chapelle est « extrêmement » nécessaire pour le bien spirituel et temporel du dit » hospital, et faire cesser l'incommodité fort malséante » à laquelle on est depuis longtemps réduit de se servir » d'un grenier pour célébrer la sainte messe. » — Autorisation donnée par le bailli de Soissons aux directeurs de l'Hôpital, « d'achever, de faire desmolir deux ma- » sures, cave et le reste des murs de la closture de Saint- » Lazare, pour en faire transporter les matériaux dans » l'hospital et les y employer aux fermetures d'iceluy, » sous l'offre qu'ils font de toujours bien entretenir la » chapelle du dit Saint-Lazare, » suivant et conformément à la transaction faite, le 28 août 1674, avec les chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare (7 avril 1678). — Recette adressée par les directeurs de l'Hôpital de Soissons à Levayer, intendant de la même ville, pour obtenir la démolition de la chapelle de Saint-Lazare qui « est beaucoup esloignée du dit » hospital et située en raze campagne abandonnée aux » meschantes inclinations des vagabons qui courent la » campagne, au passage des gens de guerre et à l'inso- » lence de ceux qui sont en garnison de toutes sortes » de religions, lesquels le plus souvent rompent nuic- » tamment la porte de la dite chapelle, emportant tout » ce qui est dedans. » L'intendant invite à se retirer vers l'évêque de Soissons pour avoir son décret, qui sera ensuite communiqué aux maire et échevins de Soissons, puis aux directeurs de l'Ordre de St-Lazare (4^{er} juillet 1683).

841. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1666-1679. — Requête des directeurs de l'Hôpital au bailli provincial de Soissons, et ordonnance de celui-ci. Bien qu'ils fournissent du pain aux pauvres passants pour les nourrir pendant leur séjour autorisé en la ville, cependant, plusieurs habitants, « poussés d'un faux zèle, » leur donnent encore tous les jours manuellement et publiquement l'aumône et attirent ainsi à Soissons une infinité de vagabonds, de fainéants et de personnes mal famées. D'autres, sous prétexte d'assister certains pauvres, s'ingèrent de faire des quêtes publiques de blé et d'argent par les maisons et sans rendre aucun compte de ce qu'ils reçoivent, ce qui peut faire naître de grands abus, « joint d'ailleurs que détournant les aumosnes » ordinaires qui servent à la subsistance de l'hospital » général, de l'Hostel-Dieu et de la Charité des pauvres » malades honteux, elles renversent et ruinent insensiblement les établissements les plus louables et les

» plus saints de la police chrétienne. » Le bailli défend de mendier dans la ville sous peine de punition corporelle et de faire des quêtes publiques « sans permission et autorité suffisante » sous peine de 300 livres (16 avril 1666). Signification de la dite ordonnance. Requête adressée par les directeurs au grand Conseil contre Nourri, qui s'était permis, le 17 janvier 1678, au mépris des règlements de police qu'il devait connaître en qualité de procureur du Roi, de distribuer, après la mort du jeune Vuitasse dont il était exécuteur testamentaire, deux essins de blé converti en pain et dix livres d'argent aux fainéants de la ville, au lieu d'avoir adressé ces secours à l'Hôpital. Lettre de Cousin, procureur au grand Conseil, instruisant les directeurs de l'insuccès de la dite requête. Mémoire à l'appui des prétentions des directeurs de l'Hôpital, etc.

842. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1671-1719. — Sentence de la Table de marbre, autorisant les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, d'après l'avis de Machault, maître des requêtes, à faire abattre 139 arpents de taillis du bois des Églises, à la charge de laisser les baliveaux des deux dernières coupes et seize de l'âge du dit bois par arpent. Les deniers qui en proviendront seront consacrés au rétablissement des canaux, tuyaux et réservoirs des fontaines de la dite abbaye, ruinés par la guerre. Six lignes d'eau seront livrées gratuitement à l'Hôpital pour les pauvres et les ouvriers des manufactures qui y seront établis (19 mars 1671). Engistrement de ces lettres au Parlement de Paris (5 septembre 1671), et à la maîtrise des eaux et forêts du duché de Valois (5 février 1672). — Note contenant des renseignements sur la distribution des eaux et les réservoirs de Paris. — Devis des travaux de maçonnerie à faire à l'Hôpital pour l'établissement d'un réservoir devant contenir 30 muids d'eau (2 mai 1683). Accord des directeurs de l'Hôpital avec Melchior Dumont et Valentin Leclerc, qui se chargent d'ouvrir des fossés profonds de deux pieds et demi et de deux pieds de large pour la conduite des tuyaux des fontaines depuis les murs de l'abbaye, à raison de 10 deniers de la toise (13 mai 1683). — Acceptation par l'Hôpital, qui ne pouvait faire seul la dépense, de l'offre de Claude Charton, receveur des tailles de l'élection de Soissons, de donner 400 livres pour faire au dit Hôpital un réservoir de la capacité de 42 muids portant sept pieds carrés, sous la condition qu'il sera, dans le milieu de ce réservoir, percé un trou pour passer six lignes d'eau, du consentement de Chantereau Lefebure, inten-

dant de Soissons. — Avis favorable de celui-ci indiquant le mode invariable de perception des eaux. — Projets d'accord et accord avec le dit Charton. — Offre de faire des tuyaux de dix lignes de diamètre, sans soudure, de cinq toises au cent, à raison de 15 livres le cent. — Mémoire sur cette concession et ses abus. Les chanoines de Saint-Jean-des-Vignes ayant, plus de 50 ans après la première pose des tuyaux, bouché le trou du bassin par lequel l'eau arrivait dans les tuyaux de l'Hôpital, fait un nouveau trou à l'extrémité de leur bassin ou réservoir et fait poser un nouveau trou du sixième de l'ancien. — Reconnaissance par les héritiers du dit Charton que les directeurs de l'Hôpital ont toléré que leur auteur établisse une petite cuvette de cuivre dont ils tiennent une ligne d'eau, et que cela ne peut tirer à conséquence contre le dit Hôpital obligé de laisser l'écoulement ordinaire (1^{er} juin 1697). Note apprenant que les lessives privent parfois M^{me} Charton et son fils de l'eau nécessaire. Il leur a été accordé définitivement une ligne d'eau. La cuvette a été ôtée en 1717 ; depuis, Charton fils s'étant permis d'établir un autre trou prenant un volume d'eau supérieur à celui qui avait été stipulé, l'Hôpital avait résolu de reprendre la concession moyennant remboursement, mais sur la promesse qu'il aurait les clés du regard, l'Hôpital a changé d'avis.

843. (Plans.) — 11 plans.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Plans de la chapelle et des bâtiments de l'Hôpital de Soissons.

844. (Liasse.) — 4 pièces, papier (2 imprimées).

XVII^e siècle. — Mémoires indiquant ce qu'il conviendrait faire et ce qui a été fait à l'Hôpital de Soissons. Le premier apprend ce qui se pratique aux Hôpitaux de Paris, Lyon, Reims, Laon, Rouen, Senlis, Noyon, Pontoise et Orléans, pour l'élection, le rang, le renouvellement des assemblées, les attributions et fonctions, le mode de présentation et de réception des comptes, les franchises des artisans occupés aux hôpitaux, l'expulsion des étrangers et l'interdiction de les loger, les prohibitions de la mendicité et de l'aumône, la pénalité que les contraventions à ces prohibitions entraînent, les états de situation des pauvres renfermés et surtout des enfants, l'interdiction des hôpitaux aux personnes mariées, celle de la sortie sans congé, la participation des pauvres au gain procuré par leur travail, l'attribution aux hôpitaux du tiers des amendes et confiscations, la contribution modique des officiers admis, le franc-salé et le chauff-

fage, la réunion des maladeries, les quêtes en plusieurs lieux, l'invitation aux curés d'avertir les testateurs de se souvenir des hôpitaux, l'assistance des pauvres aux convois et enterrements, l'admission des pauvres malades aux Hôtels-Dieu, l'exemption des subsides, logements militaires et tailles, la réglementation de la nourriture. — Le deuxième mémoire trace ainsi à la ville d'Amiens l'historique de l'Hôpital : « La direction du » dit hospital estoit donnée seulement à six laïcs officiers ou marchandz, selon qu'ils seroient nommés aux » assemblées générales qui se tiendroient de trois ans » en trois ans lors de la nomination des eschevins, dont » trois seroient changez à chaque nomination, et que ce » seroit tousjours les trois plus anciens qui sortiroient ; » que les dits six directeurs gouverneroient le dit hospital, conjointement avec M. l'Évesque de Soissons. » Les ecclésiastiques se voiant excluz de la direction » disoient fortement qu'ils ne contribueroient rien, » pourquoy et après que l'affaire a esté meurement considérée, a esté trouvé à propos, par acte d'assemblée » de ville, qu'au lieu de six directeurs laïcs, on n'en » nommeroit que quatre, et qu'on laisseroit deux places » pour les ecclésiastiques ; l'une pour le corps du chapitre de l'église cathédrale, et l'autre pour les curez » autres petits chapitres et communautéz de la ville, ce » qui s'est exécuté et s'exécute encore à présent, en » sorte que la dite première difficulté, par ce moyen, a » esté levée. Une seconde s'est trouvée qui est que par » les dites lettres, les dits directeurs laïcs sont obligés » de prester le serment, à leur entrée, pardevant M. le » lieutenant général, en la présence de M. le Procureur » du Roy, et cela se pratique ; mais à cause de ce, » MM. les trésoriers de France (prétendans qu'il fallait » faire comme opposition à ce que les directeurs prestant le serment en pleine assemblée ès mains du président qui est un d'entre eulx, après que le dit président l'a lui-mesme presté à toute l'assemblée) ne » veullent estre directeurs, affin de n'estre obligez de » prester le dit serment en plein présidial comme il se » fait, de sorte que l'hospital ne s'en trouve pas mieux. » Outre les directeurs, on nomme un receveur qui doit » rendre compte au bureau de la dite maison, pardevant le dit sieur évesque et les dits directeurs, et est » dict dans les lettres, qu'à l'audition du compte pourra » assister le dit sieur lieutenant général et le dit sieur » procureur du Roy, le tout sans frais ni salaires de » leurs vaccations. Cette clause a formé une troisième » difficulté et qui n'est pas encore bien réglée, en ce » que le dit sieur lieutenant général a prétendu n'estre » pas seulement présent, mais président, et que le dit

» compte se devait rendre pardevant luy, en la présence » des dits sieurs évesques et directeurs, et cette difficulté est cause que depuis six ans et plus que le dit » hospital est établi, on n'a pas encore compté par le » receveur affin de voir en quel estat sont les affaires. » Ces difficultés et quelques autres semblables ont fait » différer à poursuivre la vérification des dictes lettres » au Parlement, espérant que le temps et le bien des » pauvres obligeroient tous ces messieurs à se départir » de leurs intérestz pour la gloire de Dieu. Et pour cest » effect les eschevins en charge pendant l'année 1661 » et au commencement d'icelle, assistés de quelques » personnes zélées et portées au soulagement des pauvres, » avoient fait un projet de règlement qu'ils espéroient » faire autoriser par le Roy ; mais pour y parvenir facilement, falloit avoir le consentement de tous les intéressez. Mgr de Soissons y avoit donné son consentement, MM. du corps du chapitre de mesme aussi bien » que Messieurs comme trésoriers de France ; mais » MM. du présidial ont cru ne devoir s'y rendre, ce qui » a obligé les dictes eschevins de présenter les dictes lettres » au Parlement où au mois de febvrier audit an 1661, » ils ont obtenu arrest portant que les dites lettres » seroient vérifiées à l'hospital établi, sauf aux opposans à faire ensuite régler leurs différends ainsy qu'il » appartiendroit. En mars, les dits eschevins ont fait » afficher par toute la ville, qu'en exécution des dites » lettres et arrest de vérification, le renfermement des » pauvres se feroit le vendredi premier avril ensuivant ; » pourquoy le dit jour passé faisoient déffense à tous » pauvres mendians de vaquer par les rues et de se » mettre aux portes des églises, à peine de punition corporelle, avec injonction à tous ceux qui estoient en » la dite ville et n'en estoient originaires, mais habitez » depuis trois ans d'en sortir en dedans le dit jour sur » mesme peine, et à ceux qui en estoient natifs ou s'y » estoient habitez avant le dit temps, de venir en » l'hostel-de-ville, le 28^e du dit mois de mars, pour y » donner leurs noms, surnoms, parens, âge, pais, exercice et facultés, pour ensuite estre admis au renfermement ceux qui se trouveroient invalides. Le dit » jour 1^{er} avril estant venu, le dit renfermement s'est » commencé dans le chasteau de cette ville, que, par » bonté, M. le mareschal d'Estrées, gouverneur de la » province, a presté jusqu'à ce qu'il y auroit quelque » maison bastie. Le renfermement a commencé par une » messe solennelle, chantée avec musique, en la chapelle du dit chasteau, et comme il n'y avoit plus que » trois mois pour la nomination d'autres eschevins, et » par conséquent des directeurs, les dictes eschevins en

» charge ont pris soin eux-mêmes, en attendant le dit
 » temps de la direction des dits pauvres, ont fait faire
 » les lictz et achepté toutes choses nécessaires pour une
 » telle entreprise, et pour en trouver les fonds, ont prié
 » MM. les curez de chaque paroisse qui, avec deux
 » notables paroissiens, ont fait en chacune d'icelle et
 » par les maisons une quête générale. Le jour de Saint-
 » Jean arrivé, et en procédant à nouvelle nomination
 » d'eschevins, on a nommé quatre directeurs laïcs en
 » l'assemblée générale de la ville, et les ecclésiastiques
 » de leur part en ont nommé deux autres, qui tous
 » ensemble se sont efforcés de faire subsister l'entre-
 » prise, et comme la fainéantise et l'oisiveté est la cause
 » de tous maux, dès le commencement du renferme-
 » ment, en attendant mieux, on a employé les petitz
 » enfantz, tant de l'un que de l'autre sexe, à tricoter,
 » les femmes à filer, et il n'y a eu que les vieillards qui
 » ont fait peine et le font encore en ce qu'on ne scait
 » à quoy les occuper. Le tricot a duré jusqu'en 1664,
 » qu'un notable marchand de la ville s'est offert d'y
 » établir une manufacture de serges de Berry, de Mouy,
 » de ratine de Reverchon et autres estoffes semblables
 » pour trois ans. Ces trois ans expirez, en mars 1667,
 » le dit marchand s'en est retiré, pour s'occuper à la
 » marchandise du blé, espérant y gagner plus gros. Les
 » directeurs n'ont perdu courage ; mais d'eux mêmes
 » assistés de quelques zélés et personnes charitables, ont
 » chacun fait un prest à l'hospital pour trois ans et
 » sans intérêt, abandonnant tout le profit pour le dit
 » hospital. Ilz ont de ce fonds fait achapt de bonnes
 » laines et continuent à faire travailler les dits pauvres
 » à de fort bonnes serges de Mouy dont ilz ont accepté
 » desbit et espèrent de la grâce de Dieu que le travail
 » sera béni, et qu'enfin des trois ans il y aura profit
 » considérable pour le dit hospital, qui excitera d'aucuns
 » à mieux faire encore qu'eux. Le dit renfermement n'a
 » duré dans le dit chasteau qu'environ 18 mois, pendant
 » lesquelz on a acquis une grande place vague, dans
 » laquelle on a fait faire un grand corps de logis, dans
 » lequel on a transféré les dits pauvres. On ne reçoit en
 » cet hospital que de vieilles gens caduques et hors
 » d'estat de gagner leur vie, ou des enfants depuis l'âge
 » de 10 jusqu'à 15 et 16 ans ; et au regard des autres,
 » on leur donne du pain en leurs maisons pour les aidez
 » à subsister. Comme les charitez sont un peu mortes
 » en ce temps, on n'admet que les enfantz de la ville et
 » de la banlieue, à moins qu'il n'y ait quelque occasion
 » considérable qui oblige à en prendre d'autres. Avant
 » qu'on en admette aucun, on les fait visiter pour savoir
 » s'ils n'ont point de mal communicatif, comme maux

» vénériens, écrouelles ou teigne, et en ce cas, on leur
 » donne comme dessus de quoy subsister chez eux sans
 » mendier. On n'a pas moins de soing du spirituel que
 » du temporel, et pour cet effect MM. les ecclésiastiques
 » viennent à l'hospital tous les dimanches et festes y
 » dire la messe, vespres et le cathecesme, et assez sou-
 » vent mesme les autres jours y disent la messe. Tous
 » les jours matin et soir on fait la prière avant que
 » d'aller à l'ouvrage ou au dortoir. Les pauvres disent
 » et soupent en commun, et pendant ce il y a lecture
 » qui est faite par celui d'entre eux qu'on en juge le
 » plus capable, les autres estant obligez de garder le
 » silence et d'entendre la lecture. On nomme par
 » semaine deux garçons pour servir les hommes et
 » autres garçons pendant le repas, et deux filles pour les
 » femmes et filles. On donne aux uns et aux autres,
 » deux fois par jour, du potage à midy et au soir, un
 » peu de viande à midy, environ quatre verres de vin
 » par jour aux hommes et deux aux femmes, moitié à
 » midy, moitié au soir. On donne aux grandz et moiens
 » un pain par jour de 24 onces cuit, et les trois quarts
 » aux petitz, et comme il y en a aucuns qui mangent
 » plus que les autres, on leur donne le soir quelque
 » quartier de supplément lorsqu'ils en demandent. Pour
 » fournir à la subsistance des dits pauvres, on fait tous
 » les ans environ Noël ou Pasques une quête générale
 » par les maisons de la ville, et chacun donne selon sa
 » volonté, aucuns de l'argent, d'autres du blé et d'autres
 » du vin. Il y a dans toutes les églises, hors des men-
 » dians, un tronc pour le dit hospital. Les festes notables
 » on prie quelques jeunes filles de considération de
 » quester dans les paroisses. Quand quelqu'un meurt,
 » on lègue ordinairement quelque chose à l'hospital ;
 » on envoie demander les pauvres pour assister aux
 » enterremens. En un mot, les directeurs s'appliquent
 » et donnent leurs soings pour faire subsister les dits
 » pauvres. On a obligé toutes les communaultés reli-
 » gieuses et principalement celles où il y a des aumos-
 » neries fondées de fournir annuellement quelque quan-
 » tité de blé. Il y a demeurans dans l'hospital une
 » bonne demoiselle qui en a l'économie. Elle choisit
 » deux ou trois femmes du nombre des pauvres pour
 » l'assister. Elle a gages pour son entretienement. Il n'y
 » a à l'hospital qu'environ 80 pauvres ; mais comme à
 » Amiens il en pourra avoir davantage, ce sera à MM. les
 » directeurs à essayer au lieu d'un économe d'en avoir
 » deux, mais surtout qui soient de bonne union, ce qui
 » est difficile ainsy que nous avons reconnu par expé-
 » rience. » — État présent de l'Hôpital de Soissons (1678),
 deux exemplaires in-8° de 16 pages.

845. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1673-1696. — Assignation donnée par l'ordre de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare aux maires et échevins de Soissons devant la Chambre royale (3 juillet 1673). Conclusions de ces derniers qui se prétendent fondateurs de la maison de Saint-Lazare, avec l'évêque, et demandent que celui-ci soit mis en cause (22 décembre 1673). — Déclaration du Roi qui maintient aux Hôpitaux, Bureaux et Hôtel-Dieu du royaume, la jouissance des revenus des maladreries qui sont employés à leur entretien et subsistance et conserve les autres à l'ordre de Montcarmel (24 mars). — Requête des directeurs de l'Hôpital au bailliage de Soissons, pour être autorisés à faire des extraits de leurs délibérations constatant que la Charité de Saint-Lazare de Soissons leur appartient. Autorisation ; extraits ; appointment de parties pour écrire et produire requête des maires, gouverneurs et échevins de Soissons (29 mai). Consultation de Duhamel, avocat à Paris (13 juin). Requête des directeurs de l'Hôpital de la même ville (18 juin). Inventaire de production. — Transaction de l'Hôpital avec le dit ordre. Le premier aura la ferme de Saint-Lazare ; le second, celle de Cravançon (28 août 1674). — Extraits de titres et de comptes indiquant l'importance de la maladerie de Saint-Lazare. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant que l'évêque, les maires, échevins et gouverneurs de Soissons jouiront des revenus de la dite maladerie dont ils sont les fondateurs, conformément à la déclaration du Roi du 24 août 1693, et que la ferme de Cravançon demeurera unie à cette maladerie (9 juillet 1694 et 22 juillet 1695). — Autre arrêt du Conseil d'État du 4 mai 1696, et lettres patentes du Roi du mois de juin suivant, portant union de la dite maladerie et de celle de Cravançon sise en la paroisse de Chaudun, à l'Hôpital de Soissons, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation et de recevoir les pauvres de cette paroisse en laquelle est située la ferme de Cravançon, à proportion des revenus de la dite ferme. — Enregistrement de ces lettres au Parlement de Paris (26 juillet 1696), etc.

846. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux ; 8 pièces, papier.

1678-1726. — Lettres de garde-gardienne accordées par le roi Louis XIV à l'Hôpital de Soissons (mars 1678). Confirmation de ces lettres par le Roi Louis XV (mars 1726). Exemplaires de ces lettres confirmatives et enregistrement des mêmes lettres au Parlement de Paris.

847. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1686-1779. — Transaction entre les directeurs de l'Hôpital de Soissons et les frères cordonniers de la même ville. Ceux-ci s'obligent de faire apprendre leur métier à un enfant de l'Hôpital et à le nourrir et entretenir de tout pendant trois ans. Cette obligation aura la même durée que la Société des cordonniers. Celle-ci pourra renvoyer l'apprenti pour incapacité et infirmité, sans dommages-intérêts, en se chargeant d'un autre. Elle renonce à ses lettres de privilège obtenues du grand prévôt et à un arrêt du Parlement de Paris infirmatif d'une sentence du présidial de Soissons (1686). Les frères cordonniers ne pouvant continuer utilement leur Société et ne voulant la dissoudre sans donner des marques de leur reconnaissance des bontés qu'ils ont éprouvées des ordres de la ville, donnent à l'Hôpital 12,000 livres payables en trois termes, sous condition qu'ils ne seront plus tenus d'élever un enfant du dit Hôpital jusqu'à la maîtrise de cordonnier. Supplique par laquelle ils sollicitent des directeurs une remise de 15,000 livres, motivée sur la privation de bénéfices résultant de la maladie de Gilles Oter, l'un d'eux (25 août 1779).

848. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1709. — Permission donnée par Fabio Brulart de Sillery, évêque de Soissons, aux directeurs de l'Hôpital général de Soissons, désireux de « donner des marques » d'une véritable et judicieuse reconnaissance aux personnes pieuses qui, par un esprit de religion, veulent « bien concourir généreusement et abandonnent, aux soulagemens des pauvres renfermés dans des maisons » qui sont pour eux des aziles où ils trouvent et les nécessités de la vie et les instructions chrétiennes, seule « et unique veue que la religion et l'État se sont prescrits dans l'établissement des hospitaux, ordonne que tous les ans, à perpétuité, il sera célébré dans la chapelle de l'hospital général de cette ville, le 14 de may, l'office de Saint François de Paule, consistant en une messe, vespres et salut, avec la bénédiction du Saint-Sacrement pour et en reconnaissance de la donation faite au dit hospital, » des droits de contrôle des expéditions des notaires et des actes des greffes des consuls et des juridictions de Reims, sans aucune charge et uniquement pour participer aux prières des pauvres, conformément à la résolution des directeurs du dit Hôpital, qui voulaient montrer leur reconnaissance d'un bienfait si grand et si magnifique. L'évêque

enjoint à ces directeurs et à leurs successeurs, à perpétuité, de faire assister aux dits offices tous les pauvres et les autres personnes de la maison, afin qu'ils puissent joindre leurs prières à celles du prêtre chapelain de l'Hôpital, pour attirer toutes sortes de bénédictions spirituelles sur Antoine-François-Paul d'Ormesson et sur toute sa famille (28 avril 1709).

849. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1747. — Signification faite à la requête du procureur général, au Parlement de Paris, aux directeurs de l'Hôpital de Soissons : 1° d'un décret de l'évêque de Soissons du 18 mars 1747 ; 2° de lettres patentes de mai de la même année, portant union du prieuré de Sainte-Geneviève à la manse conventuelle de Saint-Crépin-le-Grand, sous la condition que les religieux de cette abbaye célébreront les fêtes et dimanches, entre 7 heures et demi et 8 heures du matin, l'office divin à l'Hôpital. Cet établissement leur fournira pain, vin, cire, ornements et vases religieux ; 3° d'enregistrement, au Parlement de Paris et au bailliage de Soissons, des dits décrets et lettres patentes. Extrait d'insinuations ecclésiastiques du diocèse de Soissons, contenant le dit enregistrement au Parlement de Paris.

850. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1681-1768. — Donations faites à l'Hôpital : par Marguerite Pottier, fille d'Antoine Pottier, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, et d'Élisabeth Voyeu, de 2,400 livres pour la construction d'un bâtiment destiné au logement des pauvres, à charge de célébration de 50 messes pour le repos des âmes de la donatrice et de ses père et mère. Si l'hôpital vient à changer de destination, l'Hôtel-Dieu pourra jouir de la somme donnée ou s'emparer du bâtiment pour y loger des convalescents (24 juillet 1681), et sentence d'homologation au bailliage de Soissons (9 août 1681) ; — par Laurent Duprez, de 120 livres ; — par Élisabeth Louvet, de ses biens, pour être admise à l'Hôpital (9 juillet 1699) ; — par Antoine Thiéry, de 75 livres, à charge de services religieux (27 janvier 1700) ; — par Eustache Lobligeois, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire et maître des enfants de l'Hôpital, de 200 livres, à charge de deux messes basses en la chapelle du dit Hôpital (23 décembre 1708) ; — par Anne Sauvrezis, femme de Pierre Pinnart, valet de chambre de de Frades, de 200 livres, pour l'entretien et la nourriture, pendant 10 ans, d'Anne-Catherine Assez, jeune fille de neuf ans (16 juin 1709) ; — par

les héritiers de Jean Lefebvre, ex-directeur du dit Hôpital, de 800 livres, à charge de service religieux le vendredi-saint (27 décembre 1711) ; — par Pierre Sauvrezis, huissier au bureau des finances à Soissons, et Marie-Simonne Lepage, sa femme, à l'église et à la fabrique de Saint-Wast de la même ville, de terres et vignes sises à Osly, et de 100 livres, à la charge de faire célébrer annuellement en la dite église, le dimanche de Quasimodo, un salut solennel avec exposition du Saint-Sacrement, auquel deux pauvres de l'Hôpital assisteront et auront chacun 10 sous, et deux messes le 30 juin et le 16 août. En cas d'inexécution de ces conditions, les directeurs de l'Hôpital s'empareront des biens donnés (19 mars 1731) ; — par Madeleine Deschamps, veuve de Jean-Augustin Parisis, tanneur à Soissons, et Nicolas-Augustin Parisis fils, conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons, aux mêmes église et fabrique, d'une petite maison sise faubourg de Saint-Wast de Soissons, rue des Pêcheurs ou des Miracles, sous condition de célébration, à perpétuité, en la dite église, d'un salut avec bénédiction du Saint-Sacrement le jour des Rois, et de trois messes les 26 janvier, 22 juillet et 28 août, auquel salut deux pauvres de l'Hôpital recevront chacun leur droit d'assistance. Dans le cas où ce salut ne serait pas chanté, l'Hôpital pourra se mettre en possession de la dite maison, en payant une rente annuelle de 20 sous à la dite fabrique (28 octobre 1745) ; — à l'Hôpital, par Antoinette-Françoise Cahier : 1° de 120 livres, sous condition de célébration, à perpétuité, dans la chapelle de cet établissement, le 26 décembre, d'un salut avec exposition du Saint-Sacrement (16 novembre 1746) ; 2° de 600 livres, sous condition de célébrer annuellement, dans la même chapelle, deux messes basses avec exposition du Saint-Sacrement, avec bénédiction et deux saluts avec la même exposition, les 3 janvier et 21 novembre (22 juin 1749) ; 3° contrainte et saisie pour le paiement des droits dus au domaine ; — par Marie Notta, veuve de Jean-Baptiste Thiébaud, d'une rente de 7 livres 12 sous 6 deniers, créée au profit des créanciers des consignations du bailliage et autres juridictions de Soissons, par les prévôt des marchands et échevins de Paris, le 16 mai 1671, à prendre sur les aides et gabelles, à la charge de faire célébrer annuellement un salut le dimanche de l'octave de saint Charles (25 avril 1768), etc.

851. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1672-1673. — Copies de lettres patentes et d'arrêtés du Conseil relatifs au paiement que le domaine de Soissons doit faire à l'Hôpital de la même ville, d'une

somme de 200 livres pour le dédommager du tiers des amendes auquel il avait droit. Notes relatives à cette obtention.

852. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1608-1744. — Analyse de lettres de provision données à Jean Delalain, de l'office de contrôleur alternatif du domaine du comté de Soissons; — de la réception dudit Delalain au bureau des finances de Soissons; — de la réception de Paul Delalain au dit office; — du contrat de vente du même office par Christophe de Hastrel de Préaux, prêtre de l'Oratoire, héritier du dit Paul Delalain, son oncle, au profit de Jacques Pennier, curé-cardinal de Saint-Martin de Soissons, et de Marie-Madeleine Pennier; — d'un transport fait par Suzanne Bouzères, à l'Hôpital, de 16 livres de gages; réduction de celle de 50 livres faite par le bureau des finances de Soissons, à Pennier, sur le domaine du comté de Soissons, conformément à un arrêt du Conseil d'État du 26 juillet 1695; — d'ordonnances des présidents-trésoriers généraux des finances de Soissons, ordonnant que les dits Pennier jouiront des gages attribués à leur office. — Indication des pièces à fournir par les administrateurs de l'Hôpital de Soissons, pour toucher du receveur général des domaines et bois les gages du contrôleur alternatif du domaine du comté de Soissons, de 1739 à 1743.

853. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1750-1789. — Constitution au profit de l'Hôpital de Soissons sur le clergé de France : 1° de 500 livres de rente; 2° de 640 livres de rente au capital de 16,000 livres; 3° de 172 livres.

854. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1759-1782. — Analyse d'un contrat de création de 250 livres de rente au principal de 5,000 livres, par le clergé de France, en faveur de l'Hôpital de Soissons. Obligation par les aides et gabelles de 600 livres de rente, provenant de libéralité de Castel, chanoine, envers le même établissement.

855. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1722-1726. — Constitution de rentes sur les tailles au profit de l'Hôpital de Soissons.

856. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1781. — Cession faite par l'archevêque de Reims à l'Hôpital de Soissons, d'une prestation de cinq muids de froment due par le séminaire de la même ville au monastère des Célestins de Soissons, supprimé par décret du dit archevêque du 12 mai 1781. Le siège épiscopal paiera au dit Hôpital une prestation de deux muids de méteil due par le dit monastère.

857. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1542-1774. — Réobligation à un surcens de 10 sous 2 deniers envers la Charité de Soissons, à cause d'une maison sise à Soissons, rue Saint-André, vis-à-vis l'église Saint-Martin. — Réobligation au même surcens envers l'Hôpital par Jean Ponsart, Pierre Osselin, Michel Roger et Nicolas Conseil.

858. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 409 pièces, papier.

1625-1784. — Vente par Henri Poussin à Pierre Binart, inspecteur des ponts et chaussées, de maison et bâtiments sis à Soissons, rue Neuve. — Constitution de 45 livres de rente, au principal de 300 livres, par Georges Pélissier, trompette, à Louis Joachim Coste, directeur général des droits rétablis en la Généralité de Soissons. — Cession de cette rente par Marie Coste, veuve du dit Coste, à Madeleine-Henriette Ravin, veuve de Claude Bocquet, traiteur, et quittance de remboursement de cette rente. — Constitution de 46 livres de rente, par le dit Binart, envers Madeleine Morand, veuve de Charles-Simon Durand, conseiller du Roi honoraire au bailliage de Soissons. — Bail de cette maison. — Donation par le dit Pélissier et sa femme, à l'Hôpital, de deux maisons, l'une, rue Neuve, l'autre, rue Saint-Nicolas. L'Hôpital servira une rente viagère de 250 livres à Marie-Antoinette Binart, réversible jusqu'à concurrence de 200 livres sur le dit Pélissier, 24 décembre 1741. — Baux et états de travaux dans la maison rue Neuve, etc.

859. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1682-1782. — Bail de douze ans fait par Jacques Cochart à Jean Létouffé, d'une moitié de maison sise à Soissons, Grande Rue ou rue Neuve, à l'enseigne de la Herse. — Abandon de cette maison par Élisabeth Lebossu, femme du dit Cochart, à l'Hôpital de Soissons, pour se libérer d'une rente de 100 livres qu'elle devait au dit Hôpital (19 mars 1685). — Baux de cette partie

de maison. — Vente de moitié de maison à l'enseigne des Bons Enfants, par Claude Bossu, veuve de Jean Létoffé, à Nicolas Blesson, et par Jeanne Thomas de l'autre moitié, à l'Hôpital. Baux. — Arrêt du Conseil d'État et lettres patentes qui autorisent le dit Hôpital à acquérir les droits de Claude Tingry, veuve Blesson. — Enregistrement de ces lettres au Parlement. — Information sur l'utilité de cette acquisition. — Acquisition et baux de la dite maison; indication des réparations à y faire, etc.

860. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1548-1787. — Vente de maisons rue Saint-Nicolas, par Pierre Godde et Jeanne Bourdon, à Jean Pottier; par Baptiste Pottier, à Gervais Hennequin. — Cession par ce dernier et Isabelle Tempeste, sa femme, à Léger Abegerbe, vinaigrier, et Isabelle Bourgeois, sa femme, d'une maison sise à Soissons, rue Saint-Nicolas, en échange de maison, jardin, vignes, pré, aulnaie et terres à Vauxbuin. — Bail de moitié de cette maison par Adam Binart, maître maçon, à Pierre Petit, maître pâtissier. — Adjudication, en la justice de Vauxbuin, à Pierre Binart, architecte et inspecteur des ouvrages publics en la Généralité de Soissons, de maison sise à Soissons, rue Saint-Nicolas, vis-à-vis la Grosse-Tête. Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne le dit acquéreur à payer, à Pierre Petit, 250 livres sur le montant du prix de vente. — Bail de neuf ans de cette maison, par Georges Péliissier à Jean-Baptiste Bazin, cordonnier. Baux de la même maison, acquise le 24 décembre 1741, par l'Hôpital de Soissons, du dit Péliissier et d'Antoinette Binart, sa femme; — paiement de loyers, etc.

864. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 132 pièces, papier.

1722-1764. — Offres par Louis Jacob, procureur du Roi au grenier à sel, de payer à Roland Pourcel, bourgeois de Soissons, Gervais Pourcel, chanoine de Saint-Wast, Roland Pourcel, curé de Loizy, Marie-Madeleine et Marie-Anne Pourcel, héritiers de Marie Cheron, leur mère, 427 livres 5 sous 4 deniers pour deux tiers du loyer d'une maison. — Retrait lignager demandé devant le bailliage de Soissons par le dit Gervais Pourcel, de partie de deux 18^{m^{es}} 1/2 d'une maison, sise à Soissons, rue Neuve des Cordeliers, acquise par l'Hôpital en juillet 1722, de Jacques Cuvillier et de Geneviève Cheron. — Demande d'enlèvement de cuve et de cerceaux qui interceptent l'entrée d'une allée commune entre le dit

Gervais Pourcel et l'Hôpital. — Décharge de l'imposition du 20^e accordée à l'Hôpital comme acquéreur de cette maison. — Lettres d'Olivier Dorigny, Quinquet, Varlet, Manoury et de l'abbé de Vassan, relatives au procès soutenu, au Parlement de Paris, par l'Hôpital contre Pourcel, etc.

862. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1743-1784. — Donation par Étienne Regnault, chanoine, à l'Hôpital de Soissons, de maison et dépendances, à Soissons, rue Bara, à charge de servir au donateur une rente viagère de 130 livres (10 mars 1743). — Investissement de propriété. — Décharge de l'impôt du dixième grévant cette maison. — Baux de la même maison.

863. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1698-1780. — Abandon fait à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital de Soissons, par Louise Genmart, veuve de Jean Vuatrin, de 40 livres de rentes dues par Claude Silly et Madeleine Lucas, sa femme, à charge de 80 livres de rente viagère (2 juin 1698). — Sentence du bailliage de Soissons, qui adjuge, du consentement des dits époux Silly, au dit Hôpital, une maison, sise à Soissons, rue du Pot d'Étain, affectée au paiement de la dite rente (11 septembre 1711).

864. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1674-1789. — Arpentage figuré des terres et pré sis à Soissons, territoire de Saint-Crépin et du bourg de Crise, et à Belleu et Villeneuve-Saint-Germain, provenant de la maladerie de Saint-Lazare. Baux et demande de paiement de quatre pièces de terres sises au faubourg de Crise de Soissons, etc.

865. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1727-1782. — Baux de cinq pièces de terres labourables sises aux territoires de Saint-Crépin (Soissons), Billy-sur-Aisne et Villeneuve-Saint-Germain. Analyse d'un bail de 1755.

866. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1653-1757. — Baux de deux pièces de terres labourables, sises territoires de Saint-Crépin (Soissons) et de Villeneuve-Saint-Germain, lieux dits le Beauvarlet et le Chauffour, provenant de la maladerie de St-Lazare.

867. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1649-1764. — Baux d'un essin de terres labourables, près la porte de Saint-Christophe de Soissons, lieu dit la Fontaine Mion ; de 7 pichets 4 verges de pré, lieu dit le Pré Bourbaille, territoire de Belleu, et depuis 1767, d'un arpent et demi de terre, territoire de Saint-Crépin, lieu dit en Beauvarlet, et de trois pichets de vignes, lieu dit le Chauffour, territoire de Villeneuve-Saint-Germain.

868. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1717-1756. — Baux faits par l'Hôpital de Soissons, de mesure, d'une cave et de deux jardins, sis à Soissons, faubourg de Crise.

869. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1723-1770. — Analyse de baux faits par l'Hôpital de Soissons, de quatre prés sis à Soissons, faubourg de Crise.

870. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1723-1787. — Baux faits par l'Hôpital de Soissons, de deux terres et prés sis à Soissons, faubourg de Crise et de Saint-Crépin, près du marais de Courmelles.

871. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1699-1771. — Baux de la Chapelle de Saint-Lazare, pour y engranger les grains et fourrages ; de l'enclos de Saint-Lazare, contenant 2 arpents 1 pichet 19 verges de terres, au Mont-Fendu, tenant au chemin de Belleu ; — de terres, lieux dits le Pré Foireux, sous Sainte-Geneviève, Pré de Bierge, Chemin du Mont-Fendu, entre les chemins de Belleu et de Courmelles, près d'Orcamp, le Boulouse, entre les chemins de Fère et de Belleu, près du Moulin Foireux, et de prés sis près d'Orcamp, au Fossé Anguilleux et près du Moulin Foireux, territoire de Soissons. — Demande de paiement de fermages à Nicolas Michel.

872. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1682-1742. — Baux de 2 arpents 22 verges de terres labourables, sises près d'Orcamp.

873. (Liasse.) 11 pièces, papier.

1709-1781. — Baux et arpentage figuré de 4 arpents de terres labourables, sises au dit Soissons, territoire de

Saint-Crépin, lieu dit la Fosse Chantrenne, provenant de la maladrerie de Saint-Lazare.

874. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1449-1785. — Bail à un surcens de six sous parisis, fait par l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes à Enguerrand Placquet, d'une mesure en la rue de Crise et de 26 setiers de terre et vigne. — Réobligation par la maladrerie de Saint-Lazare. — Arpentage par de Montigny, de maison et jardin de 13 verges et d'un emplacement de 14 verges où il y avait autrefois une maison, le tout sis à Soissons, faubourg de Crise, et provenant de la dite maladrerie. — Baux de ces immeubles et d'un setier et demi de terres, tenant anciennement à la ruelle qui conduisait à l'église Saint-Martin.

875. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1635-1787. — Adjudication faite en la justice de l'évêché de Soissons, d'une maison sise faubourg de la Chapellerie ou de Crise, à Jean Dubourg. — Partage entre Leuillier, vinaigrier, et Marguerite Lefranc, sa femme, Jean Boucher, cordonnier, et Anne Lefranc, sa femme, de la dite maison, provenant de François Lefranc et de Catherine Dubourg. — Obligation par le dit Leuillier et sa femme au paiement d'une rente de 10 livres, à Jean Foucart, sur cette maison. — Quittance subrogative de 400 livres, donnée à Jean Leuillier par Anne Desportes, veuve de Jean Ponsart, par André Leuillier. — Renonciation par Marie Lallemant, veuve de Jean Delettre, et ses enfants, à un bail de la maison fait par Foucart. — Cession : de bail par Jean Leuillier à Nicolas Higneux ; de créance au dit Foucart, sur André Leuillier et sa femme, par Sébastien Boucher, en son nom et comme tuteur de Sébastien Boucher, son fils ; par Jean Ponsart au dit Foucart. — Vente de la dite maison à ce dernier, par André Leuillier et sa femme. — Obligation par Suzanne Foucart au paiement de cens, rentes et surcens sur cette maison, en faveur de l'Hôpital de Soissons (21 septembre 1712). — Réobligation par Laurent Labouret, époux de Suzanne Foucart. — Donation par celle-ci, devenue veuve, au dit Hôpital, de la même maison, à charge de la célébration, à perpétuité, dans la chapelle de l'Hôpital, d'un salut avec exposition et bénédiction du Saint-Sacrement, le 6 janvier (14 septembre 1746). — Opposition, par l'Hôpital, à la perception de droits d'indemnité dus au domaine de Soissons à cause de cette acquisition. — Quittance de ces droits. — Baux de la dite maison, etc.

876. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 4 pièce, papier.

1772. — Bail à un surcens d'un setier de méteil par l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons à Claude Grandin, d'une cave et un jardin sis au faubourg de Crise de Soissons.

877. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730-1776. — Réobligation à un surcens de 5 sous dû à l'Hôpital de Soissons, sur deux maisons sises au faubourg de Crise, appartenant à Jean Roland, meunier du Pré Foireux. — Analyse d'un bail de 1776.

878. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1714-1778. — Réobligation envers l'Hôpital à un surcens de 40 sous, affecté sur une maison sise au bout du faubourg de Crise, devant Saint-Lazare.

879. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1707-1771. — Bail à un surcens de 12 essins de méteil et seigle, fait par l'Hôpital à Gabriel Chantereau-Lefebvre, premier président, trésorier de France à Soissons, et à Madeleine Tournay, sa femme, de quatre arpents de terres labourables en deux pièces, sises près de Chevreux. — Réobligation par Paul-Irénée de Vanel, chevalier, capitaine d'artillerie, seigneur de Chevreux, et Marie-Rénée-Vincent Duchâtel, sa femme (19 décembre 1771).

880. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1697-1782. — Baux de terre et pré sis au faubourg de Crise. — Résiliation de bail. — Adjudication de récoltes de Charles Piot, fermier, à Jean Roland, meunier du Pré Foireux.

881. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1639-1786. — Partage de la succession de Marie Poulle et de Jean Broult. — Baux et arpentage figuré de terres sises à Soissons, territoire de Saint-Médard, et au territoire de Crouy. — Désistement de bail. — Extrait de la vente de ces terres, par Jeanne Facié à Jacques-François Mennesson, avocat.

882. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1677-1774. — Obligation de 650 livres envers Claude Pépin, par Jeanne Favereau, pour arrérages de

80 livres de rentes dues. — Consentement donné par Michel Pelletier, à la jouissance en propre par Urbain Pelletier, maître cordonnier, du quart de 6 arpents de terres labourables à Tartiers. — Partage, entre Pelletier et Richard, d'immeubles sis à Tartiers. — Ventes de terres labourables, sises à Tartiers, par Martin Fanton, menuisier à Soissons, à François-Laurent Blondeau, musicien de l'église de Soissons ; par Crépin Gobert, veuve d'Urbain Pelletier, du 8^e de 6 arpents de terres à Tartiers. — Donation par Marie Madeleine et Marie Rapillard, à l'Hôpital de Soissons, de terres sises à Tartiers. — Baux de ces terres. — Vente par François Duparc, tailleur, et Marie-Anne Richard, audit Hôpital, du 8^e de terres sises à Tartiers, etc.

883. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1710-1750. — Ventes : à Claude Lebigre, laboureur à Cuizy-en-Almont, par Pierre Loliot, laboureur à Crécy-au-Mont, et Nicole Dorchy, de 3 pichets de terres labourables, sises audit Cuizy-en-Almont, lieu dit aux Aunes de la Maison bleue, moyennant 63 livres (24 mai 1710) ; par Michel Lautrichet, huissier à Soissons, de 6 setiers de terres labourables, même territoire, lieu dit en Lourdé, moyennant 75 livres (25 septembre 1713). — Baux de ces propriétés. — Renonciation faite par la fabrique de Saint-Léger de Soissons, à un legs fait par Antoine Lassaux, employé des gabelles à Soissons, et Jeanne Fournier, sa femme, de deux terres sises audit Cuizy-en-Almont, aux Aunes de la Maison bleue, à cause de services religieux trop onéreux. Délivrance de legs de ces terres fait à l'Hôpital.

884. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1653-1781. — Vente faite par Jean Favereau à l'Hôpital de Soissons, de 3 pichets de terres labourables, sises à Cuizy-en-Almont, lieu dit aux Creutttes, de 5 pichets en Houssemande, d'un essin de bois au Champ Boison, d'un pogneau de bois, d'un pogneau de saussaie à la Fontaine des Pigeons, d'une carrière au milieu du village, d'un pogneau de jardin, de trois pogneux de bois faisant moitié de trois pièces indivises, le tout à Tartiers, et d'un surcens de 30 sous à prendre sur Léger et François Couvreur, moyennant 350 livres (9 septembre 1678). — Baux de ces immeubles. — Demande en paiement de fermages, etc.

885. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier.

1730-1781. — Obligations et réobligations à un

surcens de 7 livres 40 sous affecté sur des immeubles sis à Terny-Sorny ; analyses d'obligations de surcens donnés à l'hôpital, le 16 juillet 1741, par Jean-Baptiste Gagneux.

886. (Liasse.) — 47 pièces papier.

1685-1789. — Baux de terres labourables sises à Vailly, provenant des prêtres de la mission de Montmirail ; quittances des droits d'indemnité dûs au domaine pour ces immeubles.

887. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1717-1786. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne Pierre de Bury, marchand à Vailly, à passer bail devant notaire, de moitié de vignes sises à Vailly, lieux dits en Vignolles, dessus le Pré, en Tilloy, en Cireine, à la Fosse Mathieu, au Toncquet, en Hatton, en Fay, en Torret, au Clos Bertin, au Petit Bertin et en Bray. — Baux de ces immeubles.

888. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1727-1789. — Baux de trois vignes sises à Vailly, au clos Bertin, au Petit Bertin et aux Chevènes.

889. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1695-1785. — Arpentage et baux de terres, savarts et vignes sises à Vailly, provenant de Jacques Chauveau, garde-du-corps du Roi, etc.

890. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1643-1761. — Notes analytiques d'acquisition et de baux d'un pré sis à Vailly, lieu dit en Vaucherie, provenant dudit Chauveau.

894. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 49 pièces, papier.

1749-1781. — Réobligations à un surcens de 35 livres affecté sur des vignes sises à Vailly. Demande de paiement de ce surcens contre Nicolas Desplanches, vigneron au faubourg de Saint-Précorde de Vailly.

892. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1701-1761. — Réclamation faite par le procureur fiscal de Vailly, contre Jean Monampteuil, qui avait construit un gros pillier sans autorisation sur la place

publique, au pignon de sa maison. Demande de paiement d'arrérages de surcens, affecté sur une maison sise à Vailly. Notes sur la consistance de cette maison. — Devis de travaux à faire à une maison sise à Vailly, appartenant à l'Hôpital et occupée par Jérôme Haute, dit Champagne.

893. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1746-1789. — Baux de terres et de vignes sises à Vaurezis, appartenant à l'Hôpital par le décès d'Anne Lambert, fille décédée audit Hôpital. Notes sur la consistance de ces immeubles et des surcens dus.

894. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1668-1769. — Bail à un surcens de 20 livres et une poule, par François Noury, procureur du Roi au bailliage de Soissons, à Jean Prévost, vigneron, de maisons et dépendances. — Cession faite par Christophe Bacquet, audit Noury, d'un petit jardin sis à Vauxbuin, en échange d'un autre jardin et dudit surcens. — Abandon fait par ledit Prévost, d'une grange en ruine avec jardin affecté audit surcens, moyennant diminution de 4 livres sur ledit surcens. — Extrait du testament dudit Bacquet, portant legs à l'Hôpital dudit surcens. — Délivrance dudit legs. Réobligation à ce surcens.

895. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1700-1769. — Bail à un surcens de 8 livres et une poule, fait par Marie-Jeanne Gruau, veuve de Marc Rapillart, orfèvre à Soissons, à Jacques Vedy, charpentier à Vauxbuin, et Marie Cortaillier, sa femme, sur une maison et un jardin sis à Vauxbuin. — Donation de ce surcens à l'Hôpital par Marie Rapillart, à la charge de payer 30 sous par mois à la donataire (2 juillet 1719). — Réobligations à ce surcens.

896. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1657-1782. — Baux, déclarations, arpentage de maison sise à Vauxtin, provenant de legs fait le 20 juin 1745, par Claude Dupire, ratifié le 24 décembre 1744 par Françoise Berthemet, de terres labourables sises à Courcelles, Vauberlin, Vauxtin, indivises avec l'Hôtel-Dieu de Soissons. Analyses de testaments desdits Dupire et Berthemet, de bail et de sentence. — Demande en paiement de fermages formée devant le bailliage de Soissons contre Pierre Hamoche.

897. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1714-1783. — Baux de 3 pichets de pré, près du Cauroy, de 3 pichets de bois au Fond des Bateaux, et de 3 pichets de terre au Poirlet, territoire de Venizel, provenant de la charité ou maladrerie de Saint-Lazare de Soissons.

898. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1736-1773. — Baux de terres labourables sises à Venizel, provenant de Charles Valois, retiré à l'Hôpital. — Analyse d'un bail de 1773 de ces immeubles.

899. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1475-1785. — Bail de la ferme des Roches, appartenant à la maladrerie de Saint-Lazare de Soissons, fait à Antoine Despré. — Cession par Jean et Toussaint Poisson et Robin Hellebert, époux de Jeanne Poisson, à Louis Cornille, écuyer, demeurant à Ploisy, de leur droit sur ladite ferme. — Estimation des réparations à y faire. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne Guillaume Pépin à faire réparer la ferme. — Saisie et vente des grains de ce fermier à Soissons. — Adjudication des récoltes de cette ferme sur Hubert Gerbelot. — Baux de ladite ferme. — Demande de reconstruction d'étable tenant au corps de logis de cette ferme, formée par les gouverneurs et échevins de Soissons devant le bailliage, contre Jacques Robiches ; — de paiement de fermages par Jean-Claude Demade ; — résiliation de son bail par le bailliage de Soissons.

900. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1617-1783. — Baux de terres labourables sises à Villeneuve-Saint-Germain, provenant de ladite maladrerie ou charité.

901. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier.

1606-1768. — Réobligations : par Jean Montier, vigneron à Vuillery, envers Jean Lescellier, receveur des décimes à Soissons, à un surcens de 5 livres et d'une poule, affecté sur une maison et un jardin à Vuillery, et un bois à Bray ; — par Dominique Brier et Jean Malerme, Louis Lemaire, Christophe Benoist, Marie Bertin, veuve de Laurent Lemaire, et Antoine Dupuis, à un surcens de 35 sous et une demi-poule, affecté sur une maison sise à Vuillery, lieu dit la Basse-Cour, 8 setiers de vignes aux Basses Recourbes, et 2 setiers de jardin fruitier au Grand Jardin.

902. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1614-1682. — Transaction entre les gouverneurs-échevins de Soissons et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la même ville. Celle-ci s'oblige à payer sur les revenus de la Charité une rente de six livres. Réobligation au paiement de cette rente par l'Hôpital.

903 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1614-1704. — Constitution de 25 livres tournois de rente par Jacques Talon, marchand passementier à Soissons, et Barbe Foret, sa femme, au profit de Jean Gateau, conseiller au bailliage et siège présidial de Soissons, sur une maison de cette ville, en la rue qui conduit de l'étape à la rivière. — Cession de cette rente aux minimes de la même ville. — Réobligation au paiement de la dite rente par l'Hôpital. — Vente de la dite maison par Denis Richard à Simon Follet, huissier. — Saisie réelle et liquidation de la succession vacante de Pierre Linotte, maître fondeur à Soissons, pour paiement de rentes dues à l'Hôpital de Soissons, légataire d'Alexandre Duport, avocat. — Indication des travaux à faire en une maison sise à l'encoignure des rues du Mouton et du Pot-d'Étain à Soissons.

904. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1617-1632. — Réobligation à un surcens de 16 sous tournois dû par Pierre Voyeu, habitant de Blérancourt, et Jean Cullot, marchand à Soissons, à l'Hôpital du bourg de Saint-Wast, représenté par les gouverneurs et échevins de Soissons, sur une maison appartenant à cet Hôpital.

905. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1619-1677. — Partage de la succession d'Henri Pippelard et de Madeleine Crollo. — Testament de Jeanne Pippelart, donnant par tiers aux prisonniers, à l'Hôtel-Dieu et aux pauvres les biens dont elle n'a pas disposé. — Délivrance de ce legs. — État de ce que l'Hôpital a reçu. — Interprétation devant le bailliage de Soissons du dit testament et des codicilles de la dite Pippelart dont la sanité d'esprit est reconnue. Le lot de l'Hôpital comprend : une rente de 6 livres 5 sous sur Pierre de Cambray et Claude Hennique, un surcens de 15 sous sur Crépin Cabot, tous droits réservés sur une rente de 30 livres faisant partie d'une rente de 150 livres due par l'Hôtel-de-Ville de Paris, en vertu d'un contrat du 15 avril 1586.

906. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1655-1710. — Vente faite par Madeleine Bucard, veuve de Nicolas Martin, sculpteur à Soissons, à Nicolas Martin, sculpteur, de moitié d'une maison sise au dit Soissons, rue Neuve. — Revendication devant le bailliage de Soissons, par Pierre Sabinet, maître sculpteur, de moitié des immeubles possédés par Jacques Debrye et Michel Flory, chirurgien à Cuizy-en-Almont. — Sentence de ce bailliage, qui condamne le dit Sabinet à se réobliger au lieu de Suzanne Leroy, sa mère, envers Jean Ponsart, au paiement d'une rente de 50 livres. — Réobligation et remboursement de cette rente. — Constitution de rente de même importance, par le dit Sabinet, en faveur de Louis Fréret, docteur en médecine. — Saisies-arrests entre les mains de Jean Dufour, laboureur à Cuisy-en-Almont, pour sûreté de ce paiement. — Remboursement portant subrogation par Champion. — Instances engagées devant le dit bailliage contre Gille Lebrasseur, Pierre Ginier, Jacques Peigne, et François Poulet, etc., pour les contraindre à payer ce qu'ils doivent à Sabinet, vieux garçon renfermé comme pauvre et décédé le 17 mai 1703. — Liquidation de la succession du dit Sabinet. — Remboursement fait à Alexandre-Hubert Auger, ancien notaire à Paris, d'une rente de 50 livres.

907. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 444 pièces, papier.

1645-1707. — Constitution de rentes par Jean Briot au profit de François Lepreux, tisserand à Ressons-le-Long. — Vente des biens de ce dernier, faute de paiement d'arrérages, au profit de Pierre Lenoir, créancier du dit Lepreux. — Poursuites exercées contre celui-ci, par le dit Lenoir, devant le bailliage de Soissons. — Cession de rentes au même Lenoir, par Jean Defaumont. — Transaction entre Pierre Lenoir et le dit Lepreux. — Extraits de testament et notes relatives à un legs fait par Alexandre Duport à l'Hôpital de Soissons et à la mission de Saint-Lazare de Paris, de diverses rentes. — Comptes de créances du dit Duport. — Saisies par Charles Cousin, de terres sises à Bucy-le-Long, sur la succession de Pierre Dourlens. — Visite de ces immeubles. — Opposition par Christophe Hastrel, seigneur de Préaux, et Madeleine Pilloy, sa femme, à l'une des saisies. — Obligation par Pierre Linotte au paiement d'une rente de 25 livres, et d'une autre de 12 livres 12 sous, comme détenteurs d'une maison sise à Soissons, faisant le coin des rues du Mouton et du Pot-d'Étain, audit Hastrel. — Cession de cette dernière rente par Catherine Lempereur, veuve d'Adrien Ledieu, à Louis

Duhald, seigneur de Trugny. — Ratification par Madeleine Pilloy, veuve du dit Hastrel, d'un contrat d'échange de rentes fait entre le dit défunt et la dite Lempereur, pour un pré sis à Braine, dit le Pré des Cleres. — Constitution de 50 livres de rente au profit de Léonard Dron, curé de Taux, par le dit Linotte. — Opposition par Adrienne Dron, veuve du même Linotte, à la vente que l'Hôpital voulait faire effectuer de cette maison sur la succession vacante dudit Linotte. — Délivrance de legs ; expertise des biens ; état de ce qui revient à l'Hôpital des revenus de Duport ; liquidation de la succession de Duport. — Déclaration des immeubles affectés à une rente de 50 livres constituée sur Salomon de Saint-Phal, de Saponay. — Reconnaissance par ce dernier qu'il doit à Eustache de Conflans, marquis d'Armentières, 400 livres pour le prix de 5 muids de froment de la seigneurie de Saponay. Notes relatives à cette rente provenant du dit Duport. État de ce que les demoiselles Boucher doivent à la succession de Duport, etc.

908. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1659. — Transaction entre la ville et l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, au sujet de la fermeture de la rue de la Brognerie ou d'Ébroin, à laquelle la ville s'était opposée. Celle-ci se désiste de son opposition, et l'abbesse, Henriette de Lorraine, promet de faire paver incessamment la rue des Feuillants et celle qui passe entre les jardins de l'abbaye nouvellement enclos et l'hôtellerie de la dite abbaye ; de faire adoucir la descente de la rue du Parvis Saint-Pierre, du côté de l'église Saint-Pierre, pour le 1^{er} juin ; de donner 5,000 livres qui seront employées à l'achat que la ville devait faire d'une maison pour le renfermement des pauvres, et à défaut de pouvoir trouver maison commode, la dite somme sera employée à la réparation de la maison de Saint-Lazare, sise au faubourg Saint-Lazare, dépendant de la charité de cette ville, pour y faire le dit renfermement. Dans le cas où cette maison ne puisse être acquise dans l'année, le revenu sera employé « aux nourritures et entretenement des manufactures. » L'abbaye devait aussi recevoir les eaux des rues Saint-Jacques, de la Vieille Porte et de partie de celle de Saint-Antoine, qui, de tout temps, passaient par la rue d'Ébroin.

909. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1661-1663. — Interprétation devant le bailliage de Soissons du testament de Marie Bouzère, vieille fille, portant don aux pauvres qui se trouveront à sa porte le

jour de son dernier service, d'un demi-muid de blé qui serait converti en *miches* et d'un muid de vin. Cette distribution a été faite, et sur la réclamation de l'hôpital, le muid de vin a été livré. Pour le surplus, la clause est considérée comme ayant reçu son exécution.

940. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1662. — Testament de Louis Pérochel, abbé de St-Crépin-le-Grand de Soissons, laissant à son frère le soin de disposer de 15,000 livres pour réparer les torts qu'il a pu faire. — Interprétation de ce testament devant le Parlement de Paris. — Lettres des directeurs de l'hôpital aux frères du testateur, indiquant les besoins de l'hôpital et le défaut de générosité des religieux. — Le Parlement n'admet pas l'intervention de ces directeurs. L'évêque de Boulogne décidera ce qu'il voudra.

944. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1663. — Extrait du rôle des maladreries de l'Élection de Soissons. — Projet d'union de la maladrerie de St-Pierre de Béthizy à l'hôpital de Soissons. — Minutes de suppliques. — Lettres adressées à Duport, avocat du Roi au présidial de Soissons, relatives à ce projet.

942. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1664-1667. — Liquidation de la succession de Laurent Lepoix, chanoine et écolâtre du chapitre cathédral de Soissons, et délivrance de legs faits à l'hôpital et à l'Hôtel-Dieu de la même ville, ainsi qu'à la Charité de Fère-en-Tardenois. — Indication des titres et des travaux de clôture du cimetière de Faverolles. — Comptendu par Delassaux, doyen de ce chapitre, et Marguerite Desvoye, veuve de Lazare Buirette, de la gestion de la succession dudit Lepoix.

943. (Liasse.) — 460 pièces, papier.

1667-1742. — Contrat de mariage de Pierre Pennier et de Marie Bérengier, d'Antoine Geoffroy et d'Antoinette-Madeleine Gobinet. — Payement de sommes dues à Marie-Madeleine Pennier. Liquidation et compte de sa succession. — Quittances d'épicerie, mercerie, viande, pain, fagots, blanchissage, réparations de vitres. — Payement de loyers échus, de frais funéraires et de maladie.

944. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1740-1741. — Testament de Marie-Madeleine Pen-

nier qui lègue à l'hôpital les arrérages de diverses rentes sur les tailles, d'autres rentes, savoir : de 16 livres sur le comté de Soissons ; de 400 livres sur Jeanne Lenormant, veuve de Labouret, lieutenant particulier ; de 65 livres sur Thomas Lecomte, apothicaire ; de 82 livres 10 sous due en la ville de Châlons, et de 75 livres en deux parties sur Pierre Pennier ; de 40 livres sur Charlotte Guet, veuve de Bertin, etc., à charge de payer à la petite Charité de Soissons 6,000 livres et une rente viagère à Thérèse Pot, sa servante. — Adjudication de ces legs faite par le bailliage de l'évêché de Soissons audit hôpital. — Interprétation des dispositions testamentaires de ladite Pennier, faites le 5 août 1740, et dont l'une est de 6,000 livres envers la petite Charité, à charge de continuer une rente viagère à Jean Pennier. Mémoires de la Charité et de l'hôpital. La Charité, selon les directeurs de l'hôpital, n'étant pas reconnue par lettres-patentes, n'avait pas d'existence légale et ne pouvait recevoir consultation de Lemerre, avocat. Notes indiquant l'importance de ladite succession. — Délibération des directeurs de l'hôpital de Soissons relatives auxdites dispositions.

945. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1672-1673. — Délivrance d'un legs conditionnel fait par Anne Moreau à l'hôpital et contesté à celui-ci devant le bailliage de Soissons par Jean Havart.

946. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1675-1704. — Donation faite par Anne de la Fons, veuve de François du Hanon, chevalier, seigneur de Jouy, gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans et capitaine des gardes du maréchal du Plessis-Praslin, qui désirait aider de quelque chose à la nourriture et à l'entretien des pauvres, et « faire le fonds des gaiges » qu'il convient pour les maîtres et maîtresses qui » seront employés à les instruire dans la crainte de Dieu » de 1,500 livres tournois pour en jouir au décès de la » donatrice, » à charge de services religieux après son décès en la chapelle de l'hôpital. — Lettre de Cimodat, procureur au Parlement, et de Vernier, relative à la saisie réelle des biens de Charles Defranc, seigneur de Fontaine, et de Marie Defranc, sa fille, etc.

947. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1675-1708. — Liquidation de la succession de M^{lle} Claude Athenas. Donations faites par celle-ci de

300 livres à l'hôpital, à charge d'une rente viagère de 15 livres. — Testament de ladite Athenas laissant 1,000 livres aux pauvres de sa paroisse et les choses dont elle n'aura pas disposé. — Délivrance de ces legs. La part de l'hôpital est de 203 livres 5 sous de rente et surcens. — Procès instruit contre Samson Athenas, chanoine, au sujet de cette délivrance. — Payement d'arrérages de rentes dus à cette demoiselle comme héritière de Gilles Athenas et de Marguerite Guérin, ses père et mère, par Jean Dhué, laboureur à Montchevillon, et Gilles Dassy, laboureur à Oulchy-le-Château. — Vente par Jean Declot, abbé de Saint-Laurent de Lyon, à Claude Athenas, de 100 livres de rente constituée par Henri de Vallon, vicomte de Couvrelles.

918. (Liasse.) — 27 pièces, papier (4 imprimée).

1678-1679. — Procès intenté par l'hôpital devant le bailliage de Soissons contre les héritiers de Declusier pour interprétation du testament de celui-ci, portant legs de 10 livres et d'un setier de blé aux pauvres qui assisteront à son enterrement.

919. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1680. — Notes relatives à la donation faite par Marcheboux à la communauté des chapelains de Soissons, de 600 livres pour la fondation de son anniversaire, sous la condition de remettre cette somme à l'hôpital en cas d'inexécution de cette fondation.

920. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1680-1689. — Transaction entre la fabrique de la paroisse de Saint-Jacques de Compiègne et les directeurs de l'hôpital de Soissons, pour le règlement de la succession d'Antoine Fêret. L'hôpital recevra moitié d'une rente de 60 livres constituée par Marc Rapillart, orfèvre. — Ratification de cette transaction par le Parlement de Paris. — Exécutoire et mémoire de déboursés, etc.

924. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1680-1684. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons par l'hôpital de la même ville à l'occasion de la délivrance d'un legs de 6 livres 5 sous de rente fait par Marguerite Granjot à l'hôpital de Soissons, par suite du refus de la fabrique de Saint-Martin de Soissons d'accepter les conditions qui étaient stipulées dans ce legs.

922. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 63 pièces, papier.

1681-1710. — Don fait à l'hôpital par Claude Pépin : 1° de honoraires qui lui sont dus pour prédications en l'absence du théologal, à dater de 1677, « dont il n'a pu » être satisfait par ledit théologal » (12 mai 1681); 2° de 1,050 livres par suite de la résignation de son canonicat en faveur de son frère. — Constitution de 50 livres de rente par Roland Crépin, élu en l'Élection de Soissons, envers ledit Pépin, chanoine du chapitre métropolitain de Reims. — Sentence du bailliage de Soissons condamnant ledit Pépin au payement de cette rente. Donation faite par ledit Pépin à l'hôpital et à l'Hôtel-Dieu de Soissons d'une créance de 2,000 livres, constituée en deux rentes de 50 livres chacune, dont le donateur réserve l'usufruit à lui et à une personne qu'il désignera ultérieurement. — Ratification de cette donation. — Procédures instruites contre ledit Crépin, Robert Dupire, Pierre Delacourt, héritiers de Marie Crépin, leur mère, pour obtenir payement d'arrérages échus. — Lettres de Pépin et de Crépin. — Mémoire du passif des successions de Crépin et de Marie, sa fille. Liquidation de ces successions.

923. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1682. — Sentences de l'Élection de Laon relatives à un don fait par le conseiller Marquette, à l'hôpital et à l'Hôtel-Dieu de Soissons, de 12 pièces de vin, lesquelles pièces devaient en conséquence être délivrées sans droits comme ayant été données pour la subsistance des pauvres.

924. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1683-1764. — Transaction entre Hyacinthe et Anne Leblond, sa sœur. — Contrats de mariage et de don mutuel de François Poulain et d'Anne Leblond. — Renonciation à la succession d'Anne Leblond. Liquidation de cette succession. — Lettre de Poulain, relative à une rente de 65 livres 18 sous 9 deniers, donnée à l'hôpital de Soissons par Leblond, etc.

925. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1684. — Fondation faite par François - Annibal d'Estrées, chevalier, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Île-de-France, en faveur des Feuillants de Soissons, pour honorer la mémoire de défunte Madeleine de Lionne, sa femme, d'une grande messe le lundi de chaque semaine, où les maires et échevins de la ville et

les directeurs de l'hôpital de Soissons seront invités, à chacun desquels sera distribué de la bougie de cire blanche, au maire, une livre, et aux autres, une demi-livre. — Délibérations des directeurs de l'hôpital portant acceptation.

926. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1685. — Signification faite par l'hôpital à Pestel, d'une cession de 18 essins de seigle qui lui avait été faite par Jean Dutour, official et archidiaere.

927. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1685. — Reconnaissance faite par Morant, qu'au moyen du paiement qu'il a fait de 232 livres 8 sous aux directeurs des hôpitaux de Paris et de Soissons portés en l'exécutoire de dépens du 4 mars 1686, les directeurs de Soissons lui ont remis ledit exécutoire et les exploits contre les directeurs des créanciers de Durant, acquéreur de la terre de Missy-aux-Bois.

928. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1686-1697. — Réclamation faite devant le Conseil d'État par Marie Dubois, veuve de François Dufort, d'une somme de 2,200 livres que lui devait la présidence de Ham, représentée par Jeanne Malin, supérieure, et Jacques Villery, prêtre habitué de Saint-Roch à Paris. — Délégations de sommes. — Donation à l'hôpital de Soissons, où elle s'était retirée, de 1,000 livres que lui devaient Malin et Villery. — Lettre de Leclerc, relative à la moralité équivoque de ladite Malin, retirée à Andrecy, et déposée par l'archevêque de Reims.

929. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1687. — Testament par lequel Jeanne Raoullet, veuve de Charles Dombliers, écuyer, lègue, après l'acquit de certaines dispositions, ses biens par tiers à l'hôpital et à l'Hôtel-Dieu de Soissons, ainsi qu'aux pauvres enfants orphelins de Pasly, Clamecy et Crouy.

930. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1688-1699. — Obligation et remboursement d'une somme de 2,776 livres due par l'hôpital aux religieuses de la Congrégation, à Louise Javaut, veuve de Pierre Debas, chirurgien à Soissons, Jean Tondu, chirurgien, marguillier de la fabrique de Saint-Quentin dudit Soissons, et Étienne Bouillie, notaire, agissant en son nom

et comme syndic des créanciers de Laurent Mignot et ledit Laurent Mignot.

931. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1689. — Sommation faite par les directeurs de l'hôpital de Soissons à Charles Bertrand, bailli du comté de la même ville, de remettre audit hôpital ce que Frédéric Charmolue, écuyer, seigneur de la Garde, président trésorier de France et grand voyer en la Généralité de Soissons, destinait aux pauvres par son testament.

932. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1689. — Cession faite à l'hôpital de Soissons, par Michel Lecocq, de loyers annuels de 24 livres, de maison et héritages occupés par François Dubois.

933. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1689-1692. — Réclamation faite par le prier d'Oulchy-le-Château à l'hôpital de Soissons du droit d'indemnité de terres acquises dans sa censive par le dit hôpital.

934. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1689-1704. — Constitution de 20 livres de rente au profit de M^{lle} Lecas. Admission de Pierre Lecas en l'hôpital. — Donation par ce dernier de ses biens et revenus aux pauvres. — État du blé qui lui est dû à la St-Pierre depuis 1704. — Livraison et paiement de ce blé et de rentes. — Lettres de Baradel, Gobinet, Gobert.

935. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1690. — Engagement par Claude Delaval de payer à l'hôpital 36 livres en trois termes, pour l'admission d'Ansery Lefranc.

936. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1690. — Délivrance d'un legs fait à l'hôpital de Soissons par les héritiers de Marguerite Vuillefroy, veuve de Louis Devaux, de deux muids de méteil mesure d'Oulchy-le-Château, et d'une rente annuelle de 40 livres à prendre sur la dame Gedoin de Chevreux, au mois de février, à charge d'anniversaire.

937. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1691. — Transaction par laquelle les héritiers de René Dubois, receveur des décimes, s'engagent à payer

à l'hôpital de Soissons 250 livres, à charge de services religieux.

938. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1691. — Extraits du testament de Gagne, trésorier de France, disposant de 6,000 livres à prendre sur les premiers deniers de sa charge de trésorier de France ou de la vente de sa vaisselle d'argent, en faveur de l'hôpital de Soissons, qui devra faire dire une messe tous les jours à son intention par un capucin, moyennant 120 livres par an, et à défaut, par tout autre ecclésiastique. 1,300 livres seront employées à la construction d'un fournil à l'hôpital.

939. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1692. — Assignation de Jeanne Harrion, veuve de Louis Prinart, habitant de Villers-le-Petit, à la requête des directeurs de l'hôpital et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Fère-en-Tardenois, devant le bailliage de Soissons, pour obtenir paiement de fermages et faire acquitter les cens et droits de voirie dus au domaine de Crépy-en-Valois.

940. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1693. — Extrait d'une sentence de la grande prévôté de France, qui ordonne que les cadavres de Jacques Deliège et Desportaux, gardes du corps, seront traînés sur la claie la face contre terre et conduits en la place publique de Soissons pour y être pendus par les pieds à une potence; et que leurs biens seront confisqués, dont un tiers pour les hôpitaux de Soissons et de Paris, et en cas de non confiscation, moitié des biens des condamnés appartiendra auxdits hôpitaux à titre d'amende.

941. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1695-1774. — Constitutions de rentes viagères par l'hôpital de Soissons en faveur de Marguerite Montjoie; Louise Gennart, veuve de Jean Vuatrin; Marc de Baril, seigneur de Neuilly; Antoinette-Françoise Cahier; Marie Picquet; Madeleine Vuarin, veuve de Simon Morand; Françoise de Marmant de Boussiliac; Mainville; Marie-Madeleine Laurent; Joseph Sagneux, curé de St-Pierre-le-Vieil; Madeleine Sence, veuve de Simon Piernon de Bincourt; Jean-Nicolas Lemasson, chanoine, et Anne-Françoise Lefebvre; Elisabeth Delacour; Charles Carrier, curé de Belleu, et Marie-Anne Carrier, veuve de Jean-Baptiste Valin, corroyeur à Belleu; Jean Guillaume,

et Marie-Françoise Glazon, sa femme; François Lomineur, ex-huissier de la connétablie, et sa femme; Barthélemy Carrelet du Rozay, docteur en Sorbonne, doyen; Louise-Catherine-Élisabeth Carrelet du Rozay; Jean Breton, prieur, curé de Saint-Jacques; Jean-Dominique Julien, prieur de Troësnes; Louis Ballet, portier de St-Jean-des-Vignes; Jacques Dourlent, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis; Joseph-Augustin Doucet; sœur Marie-Françoise Camay. — Quittances d'arrérages de rentes.

942. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1695-1740. — Constitutions de rentes par l'Hôpital en faveur d'Anne-Marguerite Harlot, du chapitre cathédral, de Jacques Lemaire, de Nicolas Delafrançoise, maçon, du prieuré de Saint-Pierre à la Chaux.

943. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1695-1703. — Cession faite par Jean Daussy, apprenti tailleur à Soissons, émancipé, à Anne Damay, veuve de Jean Lesueur, plâtrier à Soissons, de ses droits dans la succession de Jean Lesueur. — Réclamation par l'Hôpital de Soissons de 286 livres qui restent dues. — Renonciation par les héritiers naturels à leur droit dans ce qui pouvait leur revenir de Daussy.

944. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1695-1707. — Autorisation donnée par le lieutenant général au bailliage de Soissons, à Gaichies, théologal, de poursuivre la succession de Jean d'Estrées, évêque de Laon, pour obtenir paiement de 320 livres, montant d'honoraires de prédications de l'Avent de 1693 et du Carême de 1694, en sa cathédrale. — Pouvoir donné par les directeurs, afin de poursuivre le remboursement de cette somme. — Instance devant le Parlement de Paris.

945. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1698. — Délivrance d'un legs fait par François Gilluy, chanoine du chapitre cathédral de Soissons, aux pauvres, de l'argent provenant de la vente de ses livres, tableaux, habits et bijoux. — Contestation du testament du dit Gilluy devant le bailliage de Soissons et le Parlement de Paris, entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de la dite ville. Un arrêt du Parlement ordonne enfin que la délivrance aura lieu au profit de l'Hôpital, conformément aux lettres patentes de mars 1657.

946. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1698. — Opposition faite par les directeurs de l'Hôpital à la levée des scellés apposés sur les effets de Pierre Narbonne, tailleur d'habits, décédé à l'Hôpital, sous le prétexte que ces effets devenaient leur propriété, à l'exclusion des collatéraux.

947. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1699-1708. — Liquidation de la succession de Neuilly, qui avait eu le projet de faire un don aux pauvres de l'Hôpital de Soissons. Lettres du dit Neuilly et de Novion.

948. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1699. — Demande en validité de saisie sur François Rousseau, avocat, pour sûreté de ce qu'il pouvait devoir à Barbier, dont l'Hôpital était créancier.

949. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1700-1706. — Vente des meubles et grains provenant de la succession vacante d'Antoine de Bezannes, prieur-curé d'Oulchy-le-Château. — Règlement du vacant de cette cure abandonnée, par aumône de Louis Rousseau, chanoine, archidiacre de Brie, à l'Hôpital de Soissons, consistant dans les revenus et fruits, depuis le jour du décès jusqu'à la veille de la Pentecôte, fixé par la justice d'Oulchy-le-Château à 500 livres. — Réclamation de cette somme par les directeurs de l'Hôpital. Lettres de ceux-ci à Fournier, notaire et procureur, et du subdélégué, etc.

950. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1701-1721. — Procédures instruites par Florent Barbier, boursier, et Nicole Gaudron, sa femme, pour avoir paiement d'arrérages dus par Claude Jongleur et Françoise Metant, sa femme. — Bail de terres à Vauzeis, fait à Florent Barbier et à Philbert Zeigle, par les dits Barbier et Nicole Gaudron. — Transaction entre celle-ci et Antoine Barbier. — Donation par elle à François Laurendeau, marchand à Soissons, et à Anne Gilbert, sa femme, de 200 livres. — Cession par Charles Belin, substitut du procureur du Roi, au dit Laurendeau, de 8 livres de surcens sur Nicolas Bonnet, vigneron à Épagny. — Transport de ce surcens à la dite Gaudron. — Quittances d'arrérages. — Cession par la dite Gaudron, de ses rentes, aux directeurs de l'Hôpital, sous condition d'admission comme pauvre.

951. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1702. — Testament d'Antoine Picart, qui lègue ce qui restera de ses biens, après ses dispositions testamentaires, pour l'apprentissage de pauvres garçons et filles de Soissons.

952. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1702-1705. — Abandon fait à l'Hôpital : par Lefort, de ce que lui doit Pierre Lecas, et renonciation à un bail de cinq arpents et un pichet de pré, lieu dit le Pré Fourny ; — par Lecas, marchand de bois à Villers-Cotterêts, de 95 livres que lui doit également le dit Lecas, sous condition de recevoir 75 livres.

953. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1703-1705. — Ordonnance de l'intendant de Soissons, enjoignant à Boucher, commis au recouvrement des biens saisis sur les nouveaux convertis pour fait de religion, de verser des fonds à l'Hôpital de la même ville, pour la pension des enfants des nouveaux convertis renfermés au dit Hôpital.

954. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1703. — Don fait à l'Hôpital de Soissons par Elisabeth Boucher, veuve de Robert Cheron, vinaigrier, de 120 livres, à charge d'une messe basse et d'un salut, avec exposition du Saint-Sacrement, le 2 juillet de chaque année.

955. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1704. — Opposition formée par les directeurs de l'Hôpital de Soissons, à la distribution des deniers provenant de la vente des effets de Denis Richart, sergent à Soissons.

956. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1704. — Somation faite par Philbert-Emmanuel-Amédée de Savoie, comte de Soissons, à l'Hôpital, de donner sa déclaration au terrier de Soissons, pour des acquisitions faites à Pommiers, Bucy-le-Long et sur la rivière d'Aisne, de Condé-sur-Aisne à Osly-Courtill.

957. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1705. — Décharge donnée par les parents d'Élisabeth Louvet aux directeurs de l'Hôpital, des papiers qui

avaient été confiés à ceux-ci lors de la donation faite par la dite Louvet.

953. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1705-1706. — Payement de deux années de loyers de maison, demandés par les directeurs de l'Hôpital à Jean Levasseur, tonnelier.

959. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1706. — Revendication par l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu de Soissons de la succession de Claude de Bourlon, abbé de Saint-Léger, comme *cotte morte* ou pécule d'un bénéficiaire régulier dont les pauvres doivent profiter à l'exclusion des religieux de Saint-Léger et de la famille du décédé. Lettres de l'abbé de Sainte-Geneviève et d'Herbelin, relative au payement des frais d'un procès soutenu par l'Hôpital contre l'abbaye de Saint-Léger de Soissons, au sujet de la liquidation de cette succession. — Requêtes adressées au Parlement. — Notes relatives à l'importance de cette succession.

960. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1707. — Délivrance d'un legs fait à l'Hôpital par Gabriel de Machault, prieur de Saint-Pierre à la Chaux, de 3,000 livres en principal de rente constituée sur la ville de Paris, et du fonds de 75 livres de rente sur ses biens, pour en jouir après le décès de la veuve Fortier, sa cousine. — Constatation que le dit de Machault est mort le 16 mars 1703, ne laissant que six héritiers : Marie Machault, veuve d'Antoine Delacour, comte de Rochefort; Louise de Machault, veuve de Robert de Bragelonne, chevalier, lieutenant des gardes-du-corps; et quatre héritiers maternels : René Charlot, écuyer, sieur de Saint-Michel, Paul Charlot, écuyer, sieur de Bretigny, Marie et Anne Charlot.

964. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1706-1720. — Constitution de 25 livres de rente, par Jean Gaudron, au profit de Jacques Lemaire. Testament de Florimoune Vilain, femme de ce dernier. — Délivrance du legs fait en ce testament à l'Hôpital, de moitié de cette rente, à charge de services religieux.

962. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1706-1744. — Cession faite par Christophe Racquet à Simonne Cambron, veuve Bosquet, de 12 essins de

méteil, mesure de Soissons, à prendre par celle-ci, tant qu'elle vivra, sur Vincent, laboureur à Rozoy. — Payement de cette rente à la dite Cambron, et délivrance à la même personne de 100 livres, un service d'argent, une armoire, qui lui avaient été légués par le dit Racquet. — Réception de celle-ci à l'Hôpital, moyennant abandon de son actif.

963. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1708. — Extrait du testament de Simon Bruncamp, qui lègue à l'Hôpital 300 livres et ce qui lui restera après le payement de ses dettes.

964. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1709. — Reconnaissance donnée par Antoine Lefebure, laboureur à Margival, qu'il doit à l'Hôpital 52 livres 10 sous, pour le prix de trois essins et demi de froment, mesure de Soissons, destiné à l'ensemencement des terres du dit Hôpital.

965. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1709-1712. — Testament de Claude Sire, femme de Simon Morand, écuyer, gentilhomme ordinaire en la vénerie de France, qui lègue 300 livres de rente à l'Hôpital, à charge de servir une rente viagère de pareille somme à Françoise Sire, religieuse de l'abbaye de Royal-Lieu. — Délivrance de ce legs.

966. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1710. — Autorisation donnée par Pierre Lévesque, maire perpétuel ancien alternatif et triennal de Soissons, aux directeurs de l'Hôpital de la même ville, d'emprunter 10,000 livres et d'en constituer rentes, qui seront employées à l'acquit des dettes et à l'achat des choses nécessaires à la subsistance et à l'entretien des pauvres de l'Hôpital, à la charge, par le receveur du dit Hôpital, d'en rendre compte et de produire ses quittances.

967. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1710. — Liquidation de la succession de Nicolas Huyart, marchand de verre, dont l'Hôpital était légataire universel, et défense à une demande en payement de marchandises livrées par Charles-François de Massary, écuyer, demeurant à Charlesfontaine, formée devant la justice de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, par Remy

Danye, cessionnaire du dit de Massary.

968. (Liasse.) 16 pièces, papier.

1711. — Information faite, au nom des directeurs de l'Hôpital, contre ceux qui s'étaient permis d'enlever des effets mobiliers appartenant à Élisabeth Desprez, veuve de Denis Richard, pendant la maladie de la dite dame.

969. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprimée).

1711. — Déclaration du Roi, portant que les biens ecclésiastiques et ceux des communautés, fabriques, fondations, confréries et hôpitaux ne sont point compris dans celle du 14 octobre 1710, qui établit la levée du dixième.

970. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1711. — Déclaration du Roi, qui adjugé aux hôpitaux la totalité des biens de ceux qui seront condamnés pour crime de duel.

971. (Liasse.) — 4 pièces, papier (imprimée).

1712. — Ordonnance de Laugeois, intendant de Soissons, relative à la mise à exécution de l'arrêt du Conseil du 12 avril 1712, sur la retenue que pourront faire les gens de main-morte du dixième des rentes qu'elles doivent à des laïques, à dater du 1^{er} octobre 1710.

972. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1712. — Réclamation faite par l'Hôpital devant le bailliage de Soissons, d'une somme de 94 livres adjugée le 17 février 1712, en la justice du chapitre cathédral de Soissons, et restées entre les mains de Robert Briet, priseur-vendeur, provenant de la succession de Charles Chatelain, enfant de 10 à 11 ans, décédé au dit Hôpital le 21 décembre 1711.

973. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1715. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne les curé et marguilliers de Maast en 4 livres d'amende par pied de tour de chênes abattus, s'élevant à 232 livres, dont 116 au profit de l'Hôpital de Soissons, conformément à l'ordonnance des eaux et forêts d'août 1669. — Commandement pour le paiement de cette dernière somme. — Opposition par les directeurs de l'Hô-

pital à la saisie et établissement de commissaire, faite à la requête de Pierre Godard, des grains et gerbes de Crépin Destain, curé de Maast.

974. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1715. — Opposition faite par les directeurs de l'Hôpital à une validité de saisie des fermages de Jean Damade, laboureur à Vierzy, par Nicolas Sorant, laboureur à Acy, Simon Pillon, Charles Boitelle et Michel Godard, collecteur des tailles. — Distribution des deniers du dit Damade entre ses créanciers.

975. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1715. — Demande formée devant le bailliage de Soissons, par les directeurs de l'Hôpital de la même ville, contre Élisabeth Lopinot, veuve de Jean Feret, pour obtenir d'elle et de ses enfants paiement de 109 livres 17 sous que devait le dit Feret.

976. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1717. — Extrait du testament de Claude Cuyret, receveur des tailles en l'Élection de Soissons, portant legs à l'Hôpital et aux Cordeliers de la même ville d'une somme de 800 livres, et à l'Hôtel-Dieu de pareille somme, à la charge de 24 messes basses par an, et, en outre, pour sa fille qui est à l'Hôpital, de 650 livres.

977. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1717. — Demande en paiement d'arrérages de rentes dues par Charles Droux, marchand à Vailly, à l'Hôpital de Soissons, devant le bailliage de cette ville.

978. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1719. — Testament de Simon Morant, gentilhomme en la grande vénerie de France, qui donne à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital ce qui n'a pas été compris dans ses dispositions testamentaires.

979. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1719. — Remboursement fait à l'Hôpital de 4,000 livres, capital d'une rente de 50 livres à prendre sur des terres sises à Chaudun et Blanzly-lès-Fismes ; — par l'Hôpital à Jean-Joseph Languet de Gergy, évêque de Soissons, d'une rente de pareille somme empruntée le 16 octobre 1699, pour subvenir à la nourriture des *pauvres enfants au lait* de la ville, conformément aux sen-

tences du bailliage et siège présidial de Soissons des 18 mai 1693 et 10 mars 1699, et constitution de 40 livres de rente au capital de 1,000 livres sur le clergé.

980. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1719. — Demande en paiement, devant les juges consuls de Soissons, par les directeurs de l'Hôpital de la même ville, contre Simon Brillart, de 3,640 livres 18 sous, reliquat de plus forte somme pour ouvrages faits par les enfants du dit Hôpital.

981. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1720. — Extrait d'une ordonnance du lieutenant général de police de Soissons, qui défend de se servir de cierges et flambeaux ou torches aux convois et enterrements, à peine de 10 livres au profit de l'Hôpital de la même ville, qui profitera aussi de la restitution des rétributions reçues.

982. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1720. — Extrait du testament de Jean Bergeron, curé de Tartiers, qui lègue à l'Hôpital de Soissons 40 livres de rente au denier 25 à prendre sur le clergé du diocèse de Soissons, à charge de services religieux.

983. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1720. — Remboursement fait à l'Hôpital de Soissons par Marie-Charlotte de Julienne, veuve de Jean Glucq, baron de Saint-Port, conseiller d'État, et Claude Glucq, conseiller au Parlement, de 3,093 livres 15 sous, capital d'une rente de 150 livres. — Quittances d'arrérages de rente viagère donnée par de Forestier au dit Hôpital.

984. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1721. — Abandon fait par Antoine Leblond à l'Hôpital de Soissons « des courants d'un demi muid de bled » méteil et de 20 livres d'argent de rente viagère » que lui doit Charles, marquis de Longueval, seigneur de Noircourt, et Armande-Henriette Gedoin, sa femme, héritière de Madeleine de Tournay, sa mère. — Réclamation de cette créance devant le bailliage de Soissons, au marquis de Longueval, et saisie faite sur Bression, cabaretier à Oulchy-le-Château, débiteur du dit Longueval.

985. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723. — Retrait lignager exercé par Hocquet contre

l'Hôpital. — Arrêt du Conseil d'État réglant l'emploi de 2,068 livres, par l'évêque de Soissons, en paiement de bâtiments et d'écurie qu'il fait faire. — Quittance donnée par Charles Pollet, maître maçon, de 1,968 livres reçues pour ses travaux de construction en maçonnerie du bâtiment neuf servant d'écurie et de remise en la cour de de l'évêché de Soissons, dont 1,110 livres provenant de l'Hôpital, à titre de droit d'indemnité d'acquisition en la censive de l'évêché.

986. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1726-1751. — Vente faite par Charles Droux et Suzanne Quinquet, sa femme, à Jean-Richard Potelet, meunier du moulin de la Rivière à Vailly, de 32 verges 1/3 de vigne, sise à Vailly, lieudit en Bertin. Mémoire des réparations à faire à la maison de Jérôme-Robert Leheutre, sur laquelle l'Hôpital percevait un surcens. Instance instruite devant le bailliage de Soissons pour les faire faire.

987. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1728-1752. — Demande formée devant le bailliage du comté de Soissons et la prévôté de Paris, par l'Hôpital, contre Marie-Angélique Masson, veuve Rivoire, de sommes reçues par Nicolas Masson, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, de l'hôtel-de-ville et des tailles.

988. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1731. — Assignation de Coudom, à la requête des directeurs de l'Hôpital de Soissons, devant le bailli de la justice épiscopale, pour le forcer à quitter la maison qu'il occupe.

989. (Liasse.) — 4 pièce, papier (imprimée).

1734. — Ordonnance de l'intendant de Soissons, qui défend de faire paître les bestiaux dans le Cours et ses dépendances, et d'endommager les arbres, à peine de 50 livres d'amende, dont 2/3 au profit de l'Hôpital et le surplus pour le décimateur.

990. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1736-1741. — Demande formée devant le bailliage de Soissons, en délivrance de legs fait à l'Hôpital de la même ville, par Louis Rousseau, avocat, de la quotité disponible, à charge d'acquitter une messe basse. — Extrait du testament du dit Rousseau. — Transaction avec ses

héritiers, qui promettent de payer 5,000 livres à l'Hôpital, autant à l'Hôtel-Dieu, à la charge, par ces établissements, de faire acquitter la dite messe basse tous les ans à perpétuité.

991. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1736-1753. — Demande en paiement devant le bailliage de Soissons, par l'Hôpital de la même ville, contre Charles Droux et Suzanne Quinquet, sa femme, de Vailly, de 490 livres 12 sous d'arrérages de deux rentes et surcens de 54 livres 10 sous par an, et revendication de maison et vignes grevées du dit surcens.

992. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1737. — Pouvoir donné en blanc, par les directeurs de l'Hôpital, de recevoir les arrérages de rentes dus au dit hôpital sur les aides, gabelles et tailles.

993. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1738-1748. — État des meubles apportés par Marie Chalopin et Jeanne-Françoise Duru, pour être admises à l'Hôpital. — Lettre de Marie Chalopin.

994 (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1739-1743. — Validité de prise de possession, par les directeurs de l'Hôpital de Soissons, des biens de René Chenaux, mort au dit Hôpital, contre Claude Lefèvre, chirurgien, se disant cessionnaire du dit Chenaux et appelant d'une sentence de la justice du chapitre cathédral de Soissons devant le bailliage de cette ville.

995. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1744. — Abandon fait par les directeurs de l'Hôpital à Claude Lefèvre, chirurgien à Soissons, se portant fort de Marie-Louise Letonnelier, sa femme, de leurs prétentions à la succession de Françoise Culot, sa mère, comme étant aux droits de René Chenaux, renfermé à l'Hôpital ; les frais sont compensés.

996. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1747. — Testament par lequel Jean Delaforge, jardinier, natif de Bucy-le-Long, lègue à chacun des établissements de l'Hôpital, de l'Hôtel-Dieu, les Capucins et les Minimes, à différentes personnes, 4,400 livres, et ce qui sera trouvé après l'argent de ces legs, à l'Hôpital. Il désire être inhumé dans l'église du dit Hôpital. —

Quittances de ces legs, de frais funéraires et de maladie, et notamment de cercueil de pierre, etc.

997. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1750. — Réclamation devant la justice du chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons, faite par Jean Véron à l'Hôpital, d'une somme de 400 livres dont Isaac Happe, mort au dit Hôpital, était son débiteur.

998. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1750. — Quittance de droit d'amortissement de 550 livres dus au Domaine par l'Hôpital de Soissons, légataire de Madeleine de Lizy de Poplicourt (2 avril 1748), d'une somme de 3,000 livres pour la fondation de 300 messes par an.

999. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1750-1751. — État de frais d'un procès engagé au Parlement, entre les directeurs de l'Hôpital de Soissons et Pennier, trésorier des ponts et chaussées, à l'occasion d'une digue à Bucy-le-Long. — Lettres de Dorigny, procureur, et de Joly de Fleury, relatives à cette affaire dans laquelle une expertise avait été ordonnée.

1000. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1754-1756. — Lettre d'envoi par Méliand, intendant de Soissons, aux directeurs de l'Hôpital de Soissons, qui les autorise à accepter les offres faites par la veuve Blesson, de vendre, moyennant 600 livres, la moitié d'une maison sise audit Soissons, Grande Rue, le surplus appartenant au dit Hôpital. — Lettre du contrôleur Dubrosset, relative à un droit d'indemnité de 20 livres et de 4 sous pour livre dû au comte de Soissons à cause de cette acquisition.

1001. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754. — Production, par l'Hôpital, à la distribution des deniers provenant de la vente des biens saisis réellement sur la succession vacante d'Antoine Aubert, marchand à Soissons, et Marguerite Tingry, sa femme.

1002. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1754-1756. — Procédures instruites pour l'Hôpital contre la succession vacante d'Antoine Aubert et Marguerite Tingry, sa femme, devant le bailliage de Soissons, pour avoir paiement des arrérages d'un surcens

de 30 essins de seigle et de 59 livres 6 sous pour les frais d'instance, montant le tout à 214 livres 9 sous 6 deniers.

4003. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1755-1756. — Lettres de Dorigny et de Mottet, relatives à l'obtention de lettres patentes qui autorisent les hôpitaux à accepter des legs et donations de meubles et d'immeubles.

4004. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1756. — Notes relatives à une contestation entre l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu de Soissons, au sujet de la perception d'un droit de dixième.

4005. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1757. — Délivrance de legs de mobilier de Charlotte-Madeleine Varin, veuve en secondes noces de François-Chrétien d'Hartennes, écuyer, ancien porte-étendard des gardes-du-corps du Roi, demandée par l'Hôpital à Louis-François Mengin, chanoine, exécuteur testamentaire de la dite dame.

4006. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1759-1769. — Lettres de Poulain et de Pommery, receveur, relatives à la découverte qu'il ne peut faire de Fournel, débiteur de l'Hôpital, et à la délivrance de legs fait par le marquis de Brion en faveur de l'Hôpital.

4007. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760. — Délivrance de legs à Charles Guérin, chanoine, à l'Hôpital et à l'Hôtel-Dieu de Soissons, par Jean-Baptiste-Joseph Montain-Lhote, orfèvre, et Marie Madeleine Blergé.

4008. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1761. — Abandon d'une somme de 1,200 livres par Herbert, François-Thomas, maréchal-ferrant à Villers-Hélon, pour être admis comme pauvre à l'Hôpital.

4009. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1761-1762. — Liquidation de la succession vacante de Charles Frontigny-Delatour, laboureur à Acy, débiteur de fermages envers l'Hôpital.

4010. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1765. — Offre de Bottée, de se réobliger avec Scellier en faveur de l'Hôpital.

4011. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1766. — Lettre par laquelle d'Espinois apprend à de Pommery, receveur de l'Hôpital, qu'il n'est pas en mesure de payer ce qu'il doit au dit Hôpital.

4012. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1768-1782. — Instance au Châtelet de Paris entre Barthélemy, vicomte de Brion, capitaine de dragons au régiment de Coigny, légataire de Marc Cyrus, marquis de Brion, son oncle, d'une part, et l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital de Soissons, d'autre part, pour l'exécution des dispositions de la marquise de Brion, en faveur de ces établissements.

4013. (Liasse.) — 4 pièce, papier,

1767. — Lettre de Martin à de Pommery, receveur de l'Hôpital, pour lui faire connaître que son père se présentera au bureau le 6 mai, pour demander une ordonnance de payement des frais « d'arrangement des titres du dit Hôpital. »

4014. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1767. — Lettre de De La Fons, de Pont-Saint-Mard, qui demande délai jusqu'au lendemain des fêtes de la Pentecôte, pour payer ce qu'il doit à l'Hôpital.

4015. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1770. — Billet de Cheron. — Don fait par Richelet, à l'Hôpital, de ce billet, que lui doit le dit Cheron, ex-vicaire de Dormans, nommé à une cure près de Villers-Cotterêts.

4016. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1564-1706. — Constitution par la ville de Paris, au profit de Jeanne de Paris, veuve d'Antoine Bourde-reul, de 600 livres de rente à prendre sur le produit des décimes et tailles des Élections de Paris, Meaux, Senlis et Melun, au capital de 7,200 livres. — Arrêt du Conseil relatif à une vente de 750 livres de rentes constituées sur les gabelles. — Aliénation de ces rentes. — Donation faite par Élisabeth Dubois, veuve de Jacques Remy, brodeur et valet de chambre du Roi, à Marguerite Dulion, sa nièce, femme de Michel Anguier, peintre, de l'usufruit de Aimable, Michel, Suzanne et Henri Cressé, de la nu-propriété de ses biens. — Donation de cet usu-

fruit aux nu-proprétaires. — Ratification de ces donations par lettres patentes et partage des successions de Michel Anguier, recteur et professeur de l'académie de peinture et de sculpture, et de Marguerite Dubois, entre Catherine-Madeleine Anguier, François Anguier, avocat, Pierre Drosset et Suzanne Anguier, sa femme, par lequel les 600 livres de rentes sur le clergé sont échues à François Anguier.

4047. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1569-1673. — Certificats de bonne moralité. — Lettres de provision et installations : de Jean Lambert et Robert Quennet, sergents royaux en la prévôté de Soissons ; de François Jacquart et François Guibon, sergents au grenier à sel de Soissons ; d'Antoine et de Nicolas Cullot, archers en la prévôté des maréchaux. — Édit du Roi, pour l'augmentation du pouvoir attribué aux huissiers et sergents. — Arrêt du Conseil d'État du 17 mars 1670, qui autorise les huissiers des greniers à sel à jouir du franc salé d'un demi-minot de sel.

4018. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1578-1634. — Vente faite au profit d'Étienne de Facque, sergent-royal, de 3 essins de terres labourables sises à Saint-Médard. — Vente de ces 3 essins au lieu dit la Croix abattue, et de 2 autres essins de terres près des fossés de Saint-Médard, par Nicolas Boiat, maître pâtissier-cuisinier à Soissons, à Gervais Tournemolle, laboureur. — Retrait lignager exercé contre ce dernier par Étienne Barat.

4019. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1581-1629. — Adjudication faite à Antoine Dupire, moyennant 333 écus sol et 20 sous, d'une maison sise à Soissons, rue Neuve. — Sentence de la prévôté de Soissons, qui condamne Madeleine Estocart, femme d'Antoine Collin, sellier, à boucher deux portes qui sont dans l'allée de Claude Chéron, chanoine de Saint-Pierre de Soissons. — Autorisation donnée par la même justice, à Jean Estocart, de faire estimer les travaux de réparation à faire à sa maison, acquise d'Antoine Dupire. — Indication des travaux à faire.

4020. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1588. — Partage de la succession de Louis Charpentier, greffier de l'Élection de Soissons, consistant en la ferme de la Tour, sise à Fontenoy, maison, terres et vignes à Novvron et Saint-Christophe-à-Berry.

4021. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1595-1707. — Baux faits : par Jean Ruelle à Pierre Païage, laboureur, de jardin et terres à Vaux, paroisse de Berny-Rivière ; à Marie Brassart, veuve du dit Païage, de deux terres données à surcens ; par Pierre Sabinet, prévôt royal à Pierrefonds, et Antoine Delaporte, époux de Barbe Sabinet, à Jean Grauy, de maison, pré et dépendances à Retheuil ; par Nicolas Lefèvre et Marguerite Laisnel, sa femme, à Pierre Forment, tisserand, et Françoise Lefebvre, sa femme, de maison à Vaux. — Reconnaissance par François Drolet et Marguerite Laisnel, veuve du dit Lefèvre, Charles Péage et Marie Brassart, qu'ils sont détenteurs de cette maison et de terres. — Réobligations à un surcens de 30 sous sur ces immeubles, envers François Leroy et Toussaint Sabinet, etc.

4022. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1596-1685. — Reconnaissance et arpentage d'immeubles sis à Laffaux. — Contrat de mariage de Nicolas Charré et de Marie Cahier. — Comptes entre Charles Carpette, greffier au magasin à sel de Soissons et Antoine Cahier. — Liquidation de la succession de ce dernier. — Cession d'une rente de quatre livres 5 sous par Anne Souillard, veuve du dit Cahier, à Carpette. — Échange d'immeubles sis à Crouy, entre les dits Souillard et Carpette. — Vente de rentes par François Couvent à de Hagues, procureur postulant à Chauny.

4023. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 438 pièces, papier.

1599-1670. — Contrat de mariage de Nicolas Vignon et de Françoise Boucher. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons par Nicolas Boucher contre Philippe de Lafontaine, abbé de Saint-Léger. — Défense à une demande en revendication d'immeubles sis à Pommiers. — Cession par Jean Athanas à Nicolas Boucher, de l'office de notaire à Soissons. — Paiement à Adrien Decroix de 400 livres pour cet office. — Liquidation des successions de ce dernier et de Nicolas Boucher. — Inventaire du mobilier de celui-ci. — Constation que Jean-Baptiste Boucher est entré chez les Jésuites, où il se comporte bien, etc.

4024. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1601. — Partage fait entre Antoine Souaille, laboureur à Mondescourt, et Jeanne Marcq, sa femme, d'une part, et Jacques Fresne, Marie Marcq, sa femme

Noël Chardon, laboureur à Genlis, et Jacques Fortin, laboureur à Mondescourt, tuteur d'Oudard Marcq, de la succession d'Urbain Marcq et de Jeanne Legrand, d'immeubles sis au dit Mondescourt.

4025. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1611. — Reconnaissance par Pierre Féry, vigneron à Bucy-le-Long, qu'il est détenteur de maison et vignes, chargées de 25 sous de rente et surcens et de 20 sous de rente envers Michel Sansier. — Notes relatives à ces baux.

4026. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1616-1680. — Bail à un surcens de 20 sous tournois et d'un chapon par Jean Delaperrière, contrôleur des tailles de l'Élection de Soissons, à Jean Jolly, vigneron à Cuffies, de 5 setiers de bois, lieu dit la Couture. — Réobligations.

4027. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1625. — Vente faite par Bernarde Mailley et Étienne Cordier, contrôleur en la chancellerie de Bourgogne, à Antoine Morant et à Barbe Lepage, sa femme, de maison et moulin à drap sur la rivière de Crise, au-dessus du moulin Chevreux.

4028. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin ; 433 pièces, papier.

1626-1707. — Vente faite par Lescellier et Marguerite, sa femme, à Baptiste Bodin, marchand à Soissons, de 5 essins 1/2 de terres labourables, mesure du comté de Soissons, à Autrêches. — Bail de ces terres à Gabriel Lebossu, laboureur. — Paiement de fermages. — Bail de terres et vignes, à Saint-Christophe-à-Berry, par le dit Lescellier à Charles Daragon. — Vente par Antoine Lebossu, seigneur de Berquigny, à Gilles Benoist, domestique du dit Lescellier, de 42 essins de terres à Autrêches, et de 32 essins de terres, prés, bois et aulnaie. — Baux et arpentage de ces immeubles. — Bail fait par le dit Lebossu à François Charpentier, dit de Val. — Transaction entre Giles Benoist et le dit Lebossu, pour la garantie de la dite vente. — Sentence de garantie du bailliage de Soissons. — Partage de terres sises à Saint-Christophe-à-Berry, entre Adrien Lescellier et Jean Demeaux. — Transaction entre eux à ce sujet. — Ventes faites au dit Benoist par Antoine et Christophe Lescellier, de rentes, bois,

terres et aulnaie à Saint-Christophe-à-Berry. — Partage de la succession d'Adrien Lescellier. — Liquidation de la succession de Gilles Benoist. — Paiement de fermages à l'Hôpital, légataire du dit Benoist.

4029. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1632-1644. — Paiement d'arrérages de 60 sous de rente dus par Nicolas Lévesque, vigneron, à Alexandre Duport ; saisie d'une cavale de poil rouge, de 3 pichets de froment et de deux paires de draps pour ce paiement.

4030. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1644-1649. — Paiement de la taxe due au Domaine par Nicolas Boucher, pour son office de procureur. — Partage d'immeubles sis à Tartiers. — Bail de maison sise à Soissons, rue des Rats. — Procédures instruites par Nicolas Boucher, procureur, contre Simon Desprez, tailleur d'habits, et Antoinette Boullie, sa femme, Sébastien Devillers, marinier à Soissons, et Jeanne Blondeau, sa femme, débiteurs d'arrérages de rentes. — Réclamation à Jean Pinon, d'une quittance de 1,200 livres. — Adjudication faite au dit Boucher, de maison et jardin sis à Tigny.

4031. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1647-1695. — Transaction entre Pierre et Jean Fontaine, Jean Terrier, époux de Souplie Fontaine, héritiers de Françoise Lefebvre, leur mère, femme de Jean Fontaine, d'une part, et de Jonas et Denise Fontaine, réglant leurs rapports à la succession de la dite Lefebvre. — Acquits de sommes payées à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. — Bail fait par l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Joie à Jean Fontaine, de terres sises à Camelin, etc.

4032. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1650-1664. — Baux faits par Jean Picart, laboureur, à Pierre Givry, laboureur à Vauxcéré, et par Laurent Lepoix à Étienne Rousseau, de terres labourables, prés et bois à Vauxcéré. — Liquidation de la succession du dit Lepoix.

4033. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1655-1663. — Bail fait par Pierre Debrye, maître apothicaire, exécuteur testamentaire de François De-

facque, à Guillaume Desens, maître chaudronnier, d'une maison sise à Soissons, au bourg Saint-Wast, rue des Graviers. — Convention faite par Alexandre Burat, héritier du dit Defacque, et de Jean Defacque, avec Henri Letordeur, maçon, pour des travaux de construction et de couverture de bâtiments. — Quittances de plâtre, de locations, d'anniversaire, de rente due à la fabrique de la cathédrale de Soissons.

1034. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1655. — Paiement de loyers dus par Laurent Lepoix, écolâtre, au chapitre cathédral. — Signification faite au dit Lepoix par Florence Moissnel, veuve de Pierre Mot, qu'elle s'est rendue adjudicataire avec le dit Lepoix du droit de bail de la maison de la Croix de Fer. — Contestation à ce sujet. — Mémoire de travaux de couverture faits à cette maison.

1035. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1657-1659. — Cession faite : par Catherine Lempereur, veuve d'Adrien Ledieu, écuyer, seigneur de La Fosse et de Ville-en-Tardenois, à Antoine Quinquet, de diverses rentes ; par le dit Quinquet, à Duport, avocat, des mêmes rentes ; — Indication de leur consistance. — Cession par Louis Duhald, écuyer, seigneur de Trugny, au dit Duport, d'une rente de 12 livres 10 sous sur Pierre Linotte.

1036. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1662. — Rôle de l'imposition de l'évêque de Soissons, de de Bourlon, du chapitre cathédral et des abbayes de Saint-Jean-des-Vignes, de Saint-Médard et de l'Aumônerie de Saint-Médard, arrêté au beffroy de la ville de Soissons.

1037. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1662-1745. — Contrat de mariage de René Lebeau, meunier, et de Jeanne Fournier. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons, entre Mathieu Hyolaine, meunier de Saint-Crépin-le-Grand, veuf de Nicole Boutin, et Nicole Hyolaine, sa fille, d'une part, et Pierre Lemire et Marguerite Lebeau, veuve de Vincent Laurendeau et héritière de Nicole Boutin, pour arriver au partage de la succession de cette dernière. — Contrat de mariage des dits Lemire et Lebeau. — Vente des meubles de René Lebeau et de Nicole Boutin. — Paiement de loyers

dus par le dit Mathieu-Hyolaine à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand. — Vente par Pierre Lemire et sa femme, à Nicolas Béthune, meunier de Saint-Crépin-le-Grand, et à Nicole Hyolaine, sa femme, de maison, moulin à blé, dit moulin Botté. — Bail du moulin de Crévecœur et de pré par le dit Lemire et ses enfants, à Pierre Rigaux, etc.

1038. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1664. — Reconnaissance par Charles Desjardins, marchand à Mercin, et Marguerite Fournier, sa femme, qu'ils doivent à Antoine Vuitasse 1181 livres 10 sous.

1039. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1666-1670. — Délivrance d'une rente de 6 livres tournois, léguée à la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, par Isabelle Tempeste à Gervais Hennicle, et affectée sur une maison sise à Soissons, rue Neuve, pour la célébration de son anniversaire. — Vente des trois quarts de cette maison par Claude Sauvresis, maître pâtissier à Soissons, et Élisabeth Cochet, sa femme, à Jean Poussin, tonnelier à Soissons. — Procédures instruites devant le bailliage de Soissons, pour contraindre la dite Cochet ou son tuteur à contribuer pour un quart des réparations de cette maison ; — indication des travaux à faire. — Licitiation de cette maison et adjudication au profit du dit Poussin. — Quittance d'arrérages payés à la dite fabrique et de travaux de maçonnerie, charpente et couverture, etc.

1040. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1672. — Reconnaissance faite par Nicolas Delahaye, marchand boucher à Soissons, Élisabeth Lambin, sa femme, Marguerite Becqueret, veuve de Jean Lambin, qu'ils doivent 20 livres à Dargenlieu, chanoine.

1041. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1673. — Arpentage de deux arpents six verges de terres labourables, prés et horle compris, du moulin Botté, et tenant à la rivière de Crise, propriété de Pargny et Cousin.

1042. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1676. — Constitution faite par Robert Duplessis,

sergent-archer en la maréchaussée de Soissons, et Marguerite Fliche, sa femme, de 50 livres de rente envers Jean Féret, chanoine et grand archidiacre de l'église cathédrale de Soissons.

1043. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1677. — Bail fait par Louise Fayet, veuve de Jacques Macadré, et Anne Macadré, à Claude Macadré, de deux faulx et demi de pré près de Crécy-sur-Serre. État de dépens soufferts par Antoine et Anne Macadré contre Jacques Berson, arpenteur à Coucy-le-Château.

1044. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprimée).

1678. — Enseignements pour l'étendue et bornage des mouvances et droits de censives appartenant au prieuré d'Oulchy-le-Château, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

1045. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1678. — Attestation de communion donnée par François Delaunay, religieux de Saint François du couvent de Saint-Remy, que Jacques Roussel, ermite du tiers-ordre de Saint-François, a fait le voyage de Sainte-Reine, s'y est confessé et à communié.

1046. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1680-1770. — États : des immeubles possédés à Soissons par Marie Henquier ; — de dépenses de réparations et d'embellissement ; — de loyers reçus ; — de ce que doit Laurent Henquier ; — de la gestion et liquidation des biens de la dite Henquier.

1047. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1680-1709. — Renonciation par Jean Guérin à la donation de Sébastien Guérin, d'une maison sise rue du Pont, bourg de Saint-Wast de Soissons. — Ventes par le dit Guérin : à Philippe Laurendeau, marchand poissonnier à Soissons, de moitié d'une « place de venne » à prendre aux Quilles, en la rivière d'Aisne, près l'île à Pourceau ; — à Marie Gennart, veuve de Nicolas Laurendeau, son fils, marchands poissonniers, de quatre places et bats à prendre poissons en la rivière d'Aisne, au-dessus du pont, lieu dit à la Fosse aux Larrons, à la Fosse du Parc, au Chauffour ou Fossé des Célestins et aux Marmousets, vis-à-vis le Pignon de Notre-Dame. —

Demande de paiement du prix de vente par Sébastien Guérin, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis et chapelain de la cathédrale, devant le bailliage du comté de Soissons.

1048. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1681-1688. — Liquidation de la succession d'Antoine Fortin.

1049. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1686-1718. — Demande formée devant le bailliage de Soissons, en paiement de 50 livres de rente dues par François de Lameth, chevalier, seigneur de Bucy, à François Féret, conseiller élu en l'Élection de Soissons. — Liquidation de la succession de ce dernier et de celle de Dalmany.

1050. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1688-1689. — Liquidation de la succession de Jean Féret, chanoine.

1051. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1689. — Renonciation d'Adrien de Juvigny, ou retrait d'un dossier concernant un ancien bail fait à Pierre Heget, d'immeubles à lui appartenant, sis à Chivres.

1052. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1690-1699. — Constitution de rentes par le monastère de Notre-Dame et de Saint-Lazare de La Ferté-Milon, en faveur de Louis Marchebox. — Promesse de bail de terres de ce dernier. — Inventaire des meubles de Jeanne Marchebox. — État de ces rentes ; liquidation de succession.

1053. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1691. — Saisie de grains par Philippe Aubigain sur Antoine Baligant.

1054. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1691-1692. — Liquidation de la succession de Marguerite Potier.

4055. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1691-1693. — Liquidation de la succession de Nicolas Lombart, chanoine et chantre du chapitre cathédral de Soissons.

4056. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1692. — Bail fait par Michel Brocheton, laboureur à Chaudun, et Catherine Odoucet, sa femme, à Pierre Brocheton, laboureur, de terres labourables sises à Neuilly-Saint-Front, Priez; de terres, prés et marais à Rouvres, Varinfroy et Neufchelles.

4057. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1692. — Transaction entré David Massy, tailleur d'habits à Soissons, François Bontemps et Madeleine Deschamps, sa femme. Massy sera payé, par préférence, d'une rente de 30 livres, constituée par le dit Bontemps.

4058. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1694. — Obligation par Jean Cleuet, laboureur à Sorny, de payer à Jean Langonne, laboureur, un fermage de terres sises à Terny-Sorny.

4059. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1694. — Bail à un surcens de 3 livres 2 sous, fait par Françoise Cahier, veuve de Nicolas Cuiret, avocat, à Nicolas Locq, boulanger, d'une maison, jardin, terres et vignes à Cœuvres.

4060. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1694-1699. — Bail fait par Henri Lépiciet, chanoine et chantre, à Étienne Bailly, laboureur à Violaine, d'un droit de terrage du dit Violaine attaché à sa dignité. — Demande de paiement du dit terrage devant le bailliage et siège présidial de Soissons, et quittances de ce droit.

4061. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1694-1703. — Contrat de mariage d'Adam Ponsart, maître sculpteur à Soissons, avec Marie Forest, veuve de Daniel Delalandre, maître sculpteur. — Demande en séparation de biens formée devant le bailliage de Soissons, par cette dernière, pour cause de dissipation.

4062. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1695. — Reconnaissance faite par Claude Cocquerel, laboureur à Vaurezis, et Élisabeth Caron, sa femme, qu'il doivent à David Massy, garçon tailleur, 15 livres à titre de prêt.

4063. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Déclaration des héritages sis à Nanteuil-la-Fosse, appartenant à Henri de Cailloy, écuyer, seigneur de Neuville, demeurant à Taillefontaine et dépendant du collège de Bauton, à Soissons.

4064. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1701-1712. — Liquidation de la succession de Nicolas Hurage, marchand faïencier, mort à l'Hôpital de Soissons. — Paiement de marchandises livrées à Certain, faïencier à Paris, François Regnaux, Houllart, Françoise Longet, Antoine Carlier. — Livraison par François Annibal, dit Guyot, écuyer à Bassoles, au dit Hurard, de 1,000 livres de verre en pièce, à 14 livres le grand cent faisant 204 chacun, et de 10,000 d'épinettes à 10 livres le grand cent; de 200 de *chamboury* à 10 livres le grand cent composé de 404.

4065. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1704. — Paiement demandé devant la justice de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, d'une somme de 200 livres due à Pierre-Charles Landieu, boucher à Soissons, cessionnaire de l'abbesse de cette abbaye, par Sébastien Benoist, Jean Mennessier, Louis Dimart, Pierre Tournemolle.

4066. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1708. — Sentence de l'Élection de Soissons, qui prescrit à Duprocq, vigneron à Vaurezis, de se retirer vers le syndic de Pasly pour obtenir de lui certificat de ce qu'il peut supporter de taille.

4067. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1711. — Vente des meubles d'Antoine Lanoue, à Soissons, rue Saint-Christophe.

4068. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1711. — Lettres de bénéfice d'inventaire accordées

Alexandre Hubert, écuyer, notaire au Châtelet de Paris, et à Madeleine Champion, sa femme, héritière de Pierre Champion, bourgeois de Paris.

4069. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1711. — Liquidation de la succession de Pierre Linotte.

4070. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1712. — Cession faite par Marguerite Verdon, veuve de Simon Dufoy, de ses droits dans la succession de celui-ci, à Jean Moelle, charpentier à Soissons.

4071. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1713. — Réobligation par Marguerite Courtin, femme de Jean Cuvillier, envers Jean Morel, au payement d'une rente de 3 essins de froment et de 3 essins de méteil.

4072. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1714. — Constitution de 20 livres de rente par Pierre Durant, Catherine Gobin et Marguerite Gobin, au profit de Nicolas Croisette.

4073. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1715. — Réobligation par Pierre Dubruy, à Bucy-le-Long, et Charles Dubruy, vigneron à Acy, au payement à Jean Morel, d'une rente de 26 sous 8 deniers.

4074. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1715-1717. — Demande formée devant le balliage de Villers-Cotterêts, de redevances dues par Marguerite Ducrocq à Jean Bocquet. — Délivrance d'un legs fait par Christophe Racquet, prévôt du chapitre cathédral de Soissons, à Simone Cambron, femme de Jean Bocquet, habitant de Dravegny, d'un demi-muid de méteil à prendre sur la ferme de Rozoy, et d'un service d'argent.

4075. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1720-1761. — Opposition par Pierre Léger, laboureur à Crouettes, au payement de droits de lods et vente au comté de Muret. — Constatation qu'Antoine Deville,

laboureur, a semé pour le dit Léger. — Payement de sommes dues par ce dernier à Gabriel Cotte, maçon à Muscourt, à Chaudalet, crieur-juré, à Blesson, à Simon Gourlet et Nicolas Bailly. — Quittances de sommes payées par le dit Léger. — Bail fait à celui-ci par le comte de Muret, de cens, surcens, lods et vente, saisine, défauts et amendes du comté de Muret.

4076. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1723. — Vente judiciaire faite sur la place publique de Fère-en-Tardenois, d'avoines nouvellement battues, saisies sur Claude Marne, laboureur à Arcy-Sainte-Res-titue.

4077. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1724-1740. — Sommier du revenu de la cure de Saint-Martin et de la chapelle de Saint-Gervais.

4078. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1725-1726. — Liquidation des successions de Louis-Michel Leduc, habitant de Cœuvres, et de Nicolas Devillé, fermier du château de Vierzy.

4079. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1725-1726. — Liquidation de la succession d'Henri de Frade, écuyer des ville et château de La Fère, capitaine au régiment de Royal-artillerie, et quittances des créanciers de cette succession.

4080. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1727-1732. — Sommaton faite par Simone Cambron, veuve de Jean Boynet, à François-Léonard Ledieu, vinaigrier, de lui laisser la libre jouissance d'une chambre; conclusion de ce dernier. — Bail par la dite veuve à Jean et Pierre Vudin, de 5 arpents de terres labourables.

4084. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1727-1735. — Liquidation de la succession de Pierre Ronsin, fermier à l'Hermitage, paroisse de Launoy.

4082. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1729. — Engagement de Charles Lalouette, mercier

à Soissons, de payer à l'acquit de Guérin et Delacroix, à Paris, 3 sous de rente dus au chapitre de Saint-Wast, sur une maison qu'il a acquise à Soissons, rue des Graviers.

4083. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1734. — Affiche pour la vente de maison, vignes et terres à Bucy-le-Long, à la requête de Robert Moreau, chanoine de Saint-Wast, sur Jean Jorand, maréchal à Bray-en-Thiérache, et Antoine Duhamel, tonnelier à Soissons.

4084. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1735-1750. — Extrait de naissance de Marie Juvigny. — Indication des effets mobiliers que Marie Juvigny possède chez M^{lle} Fournier, au faubourg Saint-Wast. — Bail fait par Robert Michon, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, à Simon Gourlé, laboureur à Bucy-le-Long, et sa femme, de terres et prés sis au dit Bucy, moyennant un fermage de 33 essins de méteil et de deux chapons. — Délivrance de legs de Marie-Anne Poussin, etc.

4085. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1736. — Liquidation et partage de la succession de Pierre-François-Xavier Pennier.

4086. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1740. — Vente faite par François Binart, maçon à Soissons, à François Flamant, charron, de coupes d'herbes de deux arpents quatre verges de pré, sis à Mercin, au grand chemin.

4087. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1740. — Liquidation de la succession de Gui Levasseur, vinaigrier à Soissons. — Interprétation des clauses du testament du dit Levasseur devant la justice de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

4088. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1746. — Contrat de mariage de Christophe Berthaut, clerc de l'église de Saint-Brice de Tracy-le-Mont et de Marguerite Fransergent.

4089. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1743-1753. — Renonciation : par Pierre Quinquet, employé dans les fermes du Roi, à Senestrolle, près d'Ypres, à la succession de Suzanne Quinquet, sa femme; — par Marguerite Droux, femme d'Eustache Mennesier, maître écrivain-Juré, à celle de Charles Droux, garde-sel à Pontavert; — par Agnès Quinquet, veuve d'André Ledez, chirurgien, Élisabeth Quinquet, femme de Rober Faive, leur sœur. — Liquidation de la succession vacante des dits Charles Droux et Suzanne Quinquet.

4090. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1747. — États des meubles et effets de Jeanneton Duru.

4091. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin.

1749. — Sentence du bailliage de Soissons, qui condamne Christophe-Sébastien Vervelu à payer à Gervais Parvillé, marchand de bois à Soissons, une rente viagère de 120 livres.

4092. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1750. — Liquidation de la succession de Nicolas-François de Martigny, ancien maire de la ville de Laon.

4093. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1766. — Vente par Marguerite Petit, veuve de Marc Berthemet, à François Racquet, d'une maison et de deux arpents quatre verges de pré à Mercin.

4094. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1772. — Extrait du testament olographe de Jean-Pierre Bailleux, chanoine de Saint-Thomas-le-Martyr de Crépy-en-Valois.

4095. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1779. — Bail fait par Élisée Dupuis, notaire à La Fère, Michel-Félix Moilin, procureur à Soissons, Henri-François Brayer-Pinton et Marie-Joseph Pasquier, à Pierre Laplante, laboureur à Saint-Bandry, et Marie-Louise Odoucet, sa femme, de 27 essins 29 verges $\frac{5}{12}$ de terres à Saint-Bandry et Ambleny.

4096. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVIII^e Siècle. — États des messes qui doivent être dites ou célébrées à l'Hôpital.

4097. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1780-1788. — Quittance de frais d'inhumation d'Antoinette-Geneviève, dite Première. — Extrait mortuaire de Gabriel-Antoinette, dite Crépine; Jacques-Antoine, dit Privat; Marie-Françoise, dite Flore; Marie-Josèphe, dite Pétronille; Joseph-Marie-Lucien; Jacques, dit Sébastien; Marie-Josèphe, dite Hortense; Philippe-François-Adolphe; Jean-Pierre-Zacharie; Victor-Honoré Mouzé.

4098. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1720-1751. — Extraits baptistères de François Delaplace, Geneviève Cheron, Jacques Hirault, Thérèse-Félicité Sencier, Marie-Thérèse Ducastel, Madeleine Bournon. — Lettre de Landieu, curé de Cuffies, apprenant que Marie-Louise Chaperon a été baptisée le 13 mai 1731, et que Jean-Baptiste Chaperon, né le 1^{er} décembre 1735, a été baptisé le lendemain.

4099. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprimée).

1692. — Indulgence plénière accordée par le Pape Innocent XII à ceux qui visiteront l'église de l'Hôpital de Soissons le premier jour de l'an, et mandement de l'évêque de Soissons pour en assurer l'exécution.

4100. (Liasse.) 1 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Demande faite au duc et cardinal d'Estrées, par les directeurs de l'Hôpital, de vouloir bien obtenir du Pape des indulgences pour la chapelle de l'Hôpital, à l'instar de celles qui ont été accordées pour la paroisse de Sainte-Madeleine de Noyon.

4101. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1678-1694. — Inventaires des titres et papiers de l'Hôpital de Soissons.

4102. (Registre.) — In-folio, 665 feuillets, papier.

1766. — Inventaire des titres et papiers concernant la propriété des biens fonds appartenant à l'Hôpital gé-

néral de Soissons, fait par Claude-Philibert Martin; les dits biens sis à Acy, Arcy, Armentières, Oulchy, Aufrique, Autrèches, Belleu, Brenelle, Berry-Saint-Christophe, Beugneux, Billy, Bitry, Braye, Bucy, Chavigny, Chavignon, Chouy, Cravançon, Coutremin, Crouy, Crouttes-sous-Muret, Coucy, Cuffies, Cuizy-en-Almont, Épagny, Pasly, Laversine, Leully, Margival, Mercin, Moulin-sous-Touvent, Nanteuil-la-Fosse, Noyant, Osly, Pargny, Pernant, Presles-la-Commune, Pommiers, Pont-Saint-Mard, Reims, Ressons-le-Long, Rozières, Sorny, Tartiers, Vailly, Vauxbuin, Vauxrezis, Venizel, Vezaponin, Vignolles, Vierzy, Vauxtin, Vuillery, etc.

4103. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1608-1609. — Adjudication faite à Nicolas Charlin, maître cordonnier à Soissons, du revenu de la maladrerie de la Charité de cette ville, moyennant 150 livres, à la charge de payer les pensions des pauvres lépreux de la ville et banlieue qui sont à la dite maladrerie, de faire entretenir le service divin et les bâtiments de menues réparations, et de payer 300 livres pour les gages de quatre régents du collège de Saint-Nicolas. Les gouverneurs et échevins protestent contre cette adjudication. Le procureur du Roi les renvoie à se pourvoir devant la Chambre de la Charité chrétienne (30 septembre 1608). — Lettres patentes du roi Henri IV, ordonnant que des premiers deniers du revenu de la maison de la Charité de Soissons, il soit remis au receveur des deniers communs de cette ville une somme de 300 livres destinée au paiement des quatre régents du collège, charge qui subsistera en tout état de cause (10 mars 1609).

4104. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1661-1710. — Lettres d'Arondeau et Belin, relatives à la réception du serment des directeurs et au mode de réception des comptes. — Procès-verbaux de nomination d'Alexandre Duport, Jacques Pargny, Pierre Huberlan et Robert Cochet, premiers directeurs de l'Hôpital (26 juin 1661); de Laurent Lepoix, écolâtre, comme directeur à la nomination du chapitre (8 août); et de François Lebrasseur, curé-doyen de Notre-Dames-des-Vignes, comme directeur à la nomination des curés de la ville (25 avril 1664). — Projet d'accomodement pour l'audition des comptes, rédigé par l'évêque, le lieutenant général et le prévôt de la cathédrale. — État des fonctions dévolues à chacun des administrateurs. — Mode de nomination des quatre gouverneurs-échevins,

des quatre administrateurs de l'Hôpital, et de deux administrateurs de l'Hôtel-Dieu. — Règlement du rang des administrateurs de l'Hôpital d'après l'ancienneté de leur nomination. — Difficultés avec Gagne et Morant, qui prétendaient devoir se soustraire à leurs charges ou avoir le droit de préséance comme officiers royaux. — Sommation faite à ce dernier de se trouver aux assemblées générales en qualité de l'un des directeurs, et projet d'arrêt du Conseil pour l'obliger à l'assistance pure et simple, à son rang, selon l'ordre des voix obtenues. — Signification faite à Nicolas Quinquet, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville, d'une requête présentée à l'intendant de Soissons par le lieutenant général et le procureur du Roi de cette ville, au sujet de la connaissance et de l'examen des comptes de l'Hôpital qu'ils réclamaient.

4405. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1662. — Ordonnance du bailliage qui défend, sous la remontrance de l'avocat du Roi, de faire vendre une maison dont moitié a été léguée, par Charles Lépicier, chanoine, à l'Hôpital général.

4406. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1662. — Devis et traité pour la construction de deux corps de logis en aile, pour l'Hôpital de Soissons, par Pierre Binart.

4407. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1662. — Sommation faite par l'Hôpital à Lequeuste, de livrer le bois nécessaire qu'il a promis de fournir pour le bâtiment de l'Hôpital.

4408. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1662. — Sommation faite à Louis Boutin, François Ronsin, Guyot, François Melay, Jean Grizollet, Nicolas Boutin et Jean Raverdy, carriers et voituriers de pierres, de livrer des pierres à l'Hôpital.

4409. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1663-1667. — Projet de fabrication de draps, serges et bas par les enfants et les pauvres de l'Hôpital. — Lettre de Leblond aux administrateurs. — Traité de ceux-ci avec ledit Leblond, qui promet d'établir une manufacture de serge, façon de Neuilly, Mouy, Grand-

Frizon, et de la diriger pendant trois ans. — Leblond s'engage « à faire apprendre le mestier à chacun en » particulier des renfermés, suivant qu'ils se trouveront » plus propres et enclins et aultant que leur esprit le » pourra comprendre, comme tirer les laines, les car- » casser, brisser, estoquer et carder, et les bien mesler, » pegner et ourdir à tiltre » ; et pour les filles et femmes « à bobiner, filler estain et tresme avenir et faire tout » ce à quoy elles seront jugées propres par le dit » Leblond ; d'avoir des maistres et des maistresses qui » seront gagez et nourriz par icellui Leblond, à ses frais » et despens, sauf que lesdicts sieurs directeurs seront » tenus fournir le pain ausdicts maistres et maistresses » jusques au nombre de six jusques à concurrence de » deux essins de bled mestillon par quartier pour chacun » desdicts maistres et maistresses ; sera tenu encore » ledict Leblond de fournir toutes les laines nécessaires » pour le fait de ladicte manufacture ; aussi, prendra-t-il » à son proffict toutes les estoffes qui seront façonnées » audict hospital pour en disposer comme bon lui sem- » blera, comme aussi sera obligé de fournir jusques à » la quantité de six mestiers à ses frais et despens » propres. » Il fournira à ses frais les ustensiles et outils nécessaires. Les administrateurs lui donneront les bâtiments nécessaires. Les marchandises fabriquées seront mises dans un bâtiment spécial et porteront la marque de la ville (28 mai 1663). — Attestation que le dit Leblond a laissé dans l'Hôpital les six métiers à fabriquer les serges, conformément à ses engagements (29 mars 1667). — Mémoires, délibérations des directeurs et notes relatifs à la dite manufacture ; indications des dépenses à faire.

4410. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1680. — Devis des travaux de maçonnerie à faire pour le nouveau bâtiment des femmes.

4411. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1682. — État de marché du bâtiment que François Jolly, maçon, doit faire à l'Hôpital.

4412. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1686. — Alignement donné par le bureau des finances de Soissons à l'Hôpital de cette ville, pour la construction d'un mur au lieu de l'ancien de la grange couverte en chaume, qui a servi dès l'origine de l'Hôpital à renfermer les pauvres.

4443. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XVII^e Siècle. — État des travaux de fermeture à faire à l'Hôpital. — Toisé des bâtiments.

4444. (Liasse.) — pièces, papier.

1681-1682. — Lettres de Belin, trésorier de France de Paris et directeur de l'Hôpital de cette ville, à Aigret, greffier en chef du bureau des finances de Soissons, pour obtenir des renseignements sur un legs de 600 livres fait à l'Hôpital de Soissons, et de pareille somme à l'Hôpital général de Paris, par Charles Delagrangé, seigneur de Missy-aux-Bois et Billefont. Il le prie de s'intéresser aux pauvres de Paris en lui adressant des marchands qui livrent de bons blés dont ils seroient payés plus exactement que par le passé. Il le remercie de lui avoir fait acheter des blés des fermiers au marché de Noyon, ce qui indispose les marchands de Soissons qui avaient coutume d'expédier des blés défectueux dont ils ne pouvaient trouver acheteurs sur le port. — Extrait informe du testament du dit Delagrangé, daté du 30 avril 1679. — Lettre de Contal, procureur au Parlement de Paris, annonçant que les Hôpitaux de Paris et de Soissons, privilégiés sur Missy, pourront être payés par provision sur le prix des baux sans attendre un ordre.

4445. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1685. — Engagement par Martin Prévost d'enseigner et montrer, pendant neuf ans, tous les enfants de l'Hôpital à travailler en laines, tant à carder, filer et brocher qu'autrement, bien et dûment moyennant 200 livres par an.

4446. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1686. — Demandes adressées au Roi et aux adjudicataires des gabelles pour obtenir le franc-salé. — Note en marge indiquant le don d'un minot fait le 13 juillet 1686.

4447. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1687. — Projet de quittance d'une somme de 200 livres que l'Hôpital devait recevoir du Domaine.

4448. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1692. — Reconnaissance faite par les héritiers de
AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

Jean Dufour, que les directeurs de l'Hôpital lui ont remis 409 livres 9 sous trouvés dans la chambre du dit Dufour après son décès.

4449. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1693. — Délibération des directeurs, indiquant qu'ils traiteront avec quelque marchand bonnetier pour n'apporter aucun retard dans la fabrication de la bonneterie.

4420. (Liasse.) — 4 pièce, papier, en placard, imprimé.

1693. — Arrêt de la Chambre des vacations, qui règle ce qui sera fait pour la subsistance des pauvres.

4421. Liasse. — 4 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Requête au prévôt royal de Soissons, pour obtenir de lui l'autorisation de faire par tel maître potier d'étain qu'il désignera, quelque vaisselle de tierçain. Les potiers « refusent d'en » tendre et de façonner ce que les suppliants leur » prescrivent de ladite nature de tiersin, soub prétexte » de quelque article de leurs règlements par lequel ils » disent estre en prohibition de ce faire. »

4422. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e Siècle. — Méthode pour teindre en bleu à l'urine dans la cuve tenant 25 livres de laine.

4423. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1700-1753. — États des secours en argent et en pain délivrés aux pauvres de la ville de Soissons et de Chaudun et des villages voisins de la dite ville.

4424. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1707. — Mise en apprentissage d'Antoine Montigny au métier de tailleur d'habits.

4425. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1711. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que, dans la huitaine, toutes les communautés religieuses et hospitalières comprises au contrat fait avec le clergé le 13 juillet, fourniront aux intendants des états des charges de toute nature qui grèvent leurs biens.

4426. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1712. — Compensation de rentes entre l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu de Soissons, chacun au principal de 400 livres.

4427. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1718. — Consentement donné par Claude-Simon Brillart, à ce que les directeurs de l'Hôpital disposent de la manufacture de l'Hôpital dont il s'était rendu adjudicataire le 30 novembre 1715.

4428. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1720. — Consentement donné par le lieutenant général au bailliage de Soissons, à ce que les directeurs de l'Hôpital fassent faire des réparations à une maison.

4429. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1720-1754. — États des revenus et charges de l'Hôpital de Soissons.

4430. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1729. — Lettre des administrateurs de l'Hôpital de Noyon, informant ceux de Soissons que la ville ne fournit pas son contingent de contribution, ce qui fait craindre que le clergé ne s'en prévale pour refuser la sienne, et demandent quel est le mode de la taxe du clergé et de la ville de Soissons pour la subsistance des pauvres.

4434. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1736. — Déclaration faite au commissaire député de Turgot, prévôt des marchands de Paris, que le nombre des pauvres à nourrir par l'Hôpital de Soissons, est de 425 ; que la provision est de 30 muids de méteil et de 45 muids de blé.

4432. (Liasse.) — 4 pièces, papier (2 imprimées).

1736-1743. — Déclaration du Roi, qui ordonne que les communautés séculières ou régulières seront tenues d'avoir en provision la quantité de blé nécessaire pour leur subsistance pendant trois années ; lettre d'envoi par Turgot. — Circulaire pour la mise à exécution de cette déclaration.

4433. (Liasse.) — 4 pièce, papier (imprimée).

1738. — Déclaration du Roi, qui ordonne à tous les ordres et à toutes les communautés de représenter leurs titres à la Chambre des comptes.

4434. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1741. — Lettre de More, habitant d'Auffrique, apprenant à Moutonnet, receveur, qu'il ne s'est point emparé, pour mettre dans sa vigne, des terres de l'Hôpital, mais bien de celles qui obstruaient le chemin.

4435. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1742. — Demande de secours par Bretel, prieur de Chaudun, en faveur de deux vieillards, Charles Leroux et Catherine Poiret, qui ne peuvent travailler à cause de leur grand âge, leur faiblesse de vue les empêchant de glaner.

4436. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1744. — Invitation, par l'intendant de Soissons, de donner le pain à Jean Delahaye, estropié aux travaux du Roi.

4437. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1749. — Circulaire du Roi, pour la prochaine remise à l'évêque de Soissons, d'un état portant extrait des fondations, revenus, concessions royales, aumônes fondées, produit présumé des charités, dépenses et dettes de toute nature, occupations des pauvres, réunions faites, mode de reddition des comptes et de composition du bureau d'administration de l'Hôpital. — États dressés conformément à cette circulaire. — Circulaire ministérielle portant demande aux administrateurs des établissements de charité d'un extrait du titre de fondation et des arrêts du Conseil obtenus ; d'un état des revenus et des concessions faites par les Rois, de la proportion entre ces revenus et le nombre des pauvres à recevoir, les aumônes faites et à obtenir, les charges de toute nature, les occupations des pauvres et les améliorations à apporter, l'avantage tiré des réunions, le mode de composition du bureau d'administration. — Lettre par laquelle l'évêque de Soissons, apprend de Paris aux administrateurs de l'Hôpital, qu'il n'a pas encore pu parler à l'intendant de Soissons, mais qu'il lui a écrit fortement pour eux et le verra à Soissons à Pâques ; que

d'un autre côté Amelot de Chaillou, intendant des finances, chargé des fonds destinés à la suppression de la mendicité et au soutien des hôpitaux, lui a promis d'augmenter les secours destinés à la Généralité de lité de Soissons.

4438. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1751-1753. — Certificats d'indigence et de bonne moralité accordés à Jean Delahaye, Nicolas Dolez, la veuve de Jean-Baptiste Vezu, Charles Cocquart, Claude Moinot, Jeanne Benoist, Marie Nota, Marguerite Cœur, Marie Cousin, veuve de Gilbert Toussaint, Jean Milard, Lefebvre, Jeanne Maldun, femme de Pierre Alloux, Marie Raton, veuve de Denis Legrand.

4439. (Liasse.) — 4 pièce, papier (imprimée).

XVIII^e Siècle. — Mémoire concernant les remèdes que le Roi fait distribuer aux pauvres malades des provinces.

4440. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1757. — Signification faite à Jean-Joachim Justeau, dit Delvigne, à la requête des directeurs et administrateurs de l'Hôpital de Soissons, qu'ils sont obligés de faire démolir et réédifier l'hôtel des Bons-Enfants, sis à Soissons, Grande-Rue, près du Petit-Panier, actuellement occupée par la veuve Leloutre.

4441. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1776. — Demande faite par les directeurs de l'Hôpital à l'intendant de Soissons, de faire procéder à la visite des reconstructions et réparations à faire à la maison à l'enseigne de la Ville de Reims, qui avait été louée par le dit intendant, en 1766, pour y renfermer les mendiants et vagabonds, à charge de toutes réparations. — Réponse faite par Calais, au nom du même intendant, que le contrôleur général est d'avis que l'Hôpital est amplement dédommagé par la plus value des contributions nouvelles.

4442. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1778 au II. — Inventaire des laines et étoffes de l'Hôpital.

4443. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1780. — Mémoire sur la distribution de pain aux pauvres.

4444. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e Siècle. — Demande faite par les administrateurs de l'Hôpital à l'évêque de Soissons, pour les autoriser à envoyer à l'Hôpital de Paris une fille de 40 ans, dont l'esprit est tellement dérangé, que les maîtresses qui conduisent les femmes font entendre qu'elles se retireront si elle est conservée.

4445. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e Siècle. — Questionnaire et réponse sur la consommation des pauvres.

4446. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1780. — Nomination de Leblanc, prieur et curé de Saint-Remy, en qualité de directeur de l'Hôpital, en remplacement de Delabat.

4447. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVIII^e Siècle. — Requête adressée par Tassin, aux directeurs de l'Hôpital, pour être autorisé à faire divers changements dans la maison qu'il doit occuper jusqu'au 1^{er} octobre 1793, d'une maison de l'Hôpital sise cul-de-sac des Bons-Enfants, qu'il habite depuis le 1^{er} octobre 1782, moyennant un loyer annuel de 320 livres.

4448. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1661-1678. — Délibérations. — Règlement : Les directeurs s'assembleront deux fois la semaine. Jacques Michon sera économe ou gardien; Michel Hamby, argentier ou receveur. Visite par une personne du sexe de ceux à admettre, pour constater qu'ils ne sont point atteints de teigne, mal vénérien, écrouelles. Les veufs, veuves, célibataires, invalides, et les enfants domiciliés à Soissons et porteurs d'un certificat de leur curé, constatant la communion aux quatre fêtes de l'année, sont reçus sur la présentation d'un ordre des directeurs. L'admission des enfants au-dessous de dix ans n'aura lieu qu'en cas d'indigence excessive. Ceux qui ne rempliront pas les conditions d'admissibilité, pourront recevoir des secours à domicile. Le registre d'admission

indiquera les noms, surnoms, âge, pays, exercice, facultés et état de l'actif de l'admis. Cet actif sera remis au renfermé, s'il sort de la maison ; à ses héritiers s'il meurt. La sortie n'aura lieu qu'en vertu d'un congé des directeurs, délivré sur la justification de moyens d'existence pour l'avenir. Toute libéralité faite par un étranger sera portée sur le registre de l'économe. Des menues dépenses inscrites par états de quinzaine seront ordonnées par les directeurs, qui auront sept registres cotés et paraphés : 1° Des délibérations ; 2° des entrées et sorties ; 3° de la recette ; 4° du contrôle de la recette ; 5° de la dépense ; 6° du contrôle de la dépense ; 7° des recettes et dépenses de l'économe ; ceux de recettes et de contrôle de recettes indiqueront l'importance et la cause de chaque recette et porteront les signatures des payeurs et donneurs ; ceux de dépenses et contrôle de dépenses, ce qui a été payé par mandement et ordonnance (1^{er} avril 1661). — Nicolas Tassin, pauvre impotent, âgé de 31 ans, sera admis quand il ne pourra travailler « à escorcher de l'ozier ou à autre chose » (12 avril). — Pierre Cochart, tailleur, est reçu portier (14 avril). — « a été résolu que le mercredi ensuivant » on feroit chanter en la chapelle du chasteau une « grande messe pour le repos de l'âme de feu M. de Bere, trésorier de l'église cathédrale, en considération » des soins qu'il a pris de son vivant pour le renferment des pauvres et du legs de 500 livres qu'il a fait « par son testament en faveur de l'hospital ; laquelle » messe haute a été célébrée et y a assisté monseigneur « l'évesque de Soissons » (25 avril). — Le pain sera désormais donné le lundi aux personnes du dehors (28 avril) ; il sera cuit à l'Hôpital (2 mai) ; première cuisson faite le 4 mai. — Les pauvres du dehors se présentent en plus grand nombre aux directeurs qui les font entrer l'un après l'autre et renvoient ceux qui peuvent travailler (11 juillet). — La provision est de deux muids et une marnoise de vin (12 juillet) ; de cinq muids onze setiers deux pichets et demi de grains (13 juillet). — Michon, économe, rendra compte des achats de chanvre filés pour la confection de chemises dont les pauvres ont besoin, de tabliers et de gardes-robes (19 juillet). — Des remontrances seront faites au procureur du Roi sur la nécessité d'obtenir un jugement, afin d'éloigner les pauvres étrangers qui restent dans la ville, de leur défendre de mendier et d'enjoindre aux communautés et aux particuliers de ne pas leur donner (19 juillet). Le jugement obtenu sera publié (30 août). — Les aumônes destinées aux passants seront faites à l'Hôpital par l'un des directeurs, à tour de semaine, chaque jour à 10 heures et à 3 heures. L'aumône faite, les pauvres seront

conduits hors de la ville par les bedeaux de l'Hôpital (3 septembre). — « Plusieurs pauvres de la campagne, » par la grande cherté, se sont présentés dans la ville » de Soissons pour y mandier, prétendant avoir droit de » le faire, ne recevant plus la subsistance ordinaire » comme les pauvres de la ville et faubourgs. Il a esté » résolu de prendre les noms et surnoms desdits pauvres » de la campagne et lieux de leur demeure, pour s'ins- » truire de leur nécessité, afin d'y pourvoir » (3 septembre). — Delahaie, boulanger, rendra par essin de méteil, mesure de Soissons, deux douzaines et demie de pains pesant chacun 28 onces cuits (7 septembre). — « A esté résolu pour faire cesser les plaintes de plusieurs » pauvres, tant de la ville que faubourgs, qui disoient » n'avoir point de quoi travailler pour gangner leur vie, » qu'on donnera de la chanvre pour filer, laquelle sera » achetée aux despens dudit hospital, et qu'il sera fait » de la thoille du fil provenant de ladite chanvre, qui » entrera au profit ou perte dudit hospital ; et comme » plusieurs mesnages ne peuvent gangner suffisamment » pour la subsistance de leurs familles, il a esté résolu » de les assister de quelque quantité de pain par cha- » cune sepmaine, ainsi que nous avons commencé, et » en donnant à chacun selon la connaissance que nous » aurons de leurs besoins » (10 septembre). — Les chanoines du chapitre cathédral seront priés de prendre le temps de venir enseigner les pauvres de l'Hôpital en ce qui concerne leur salut, et de leur faire le catéchisme tous les dimanches (13 septembre). — La distribution du pain aux pauvres externes sera faite le dimanche « afin de les obliger à venir entendre le catéchisme » dans la chapelle dudit hospital avec les pauvres ren- » fermés » (15 septembre). — Une futaille vide sera mise à chacun des pressoirs de la ville pour recevoir les aumônes de vin (18 septembre). — 500 fagots, 25 muids de charbon et 43 sommes de bois seront achetés (20 septembre). — L'abus des pauvres fait réduire le poids du pain à 26 onces cuit (25 septembre). — L'abus continuant, la maison confectionnera des pains de dix livres. La distribution sera faite à chacun selon ses besoins (5 octobre). — L'abus existe encore, les miches remplaceront les gros pains ; chacune d'elles pèsera 21 onces. Le boulanger Delahaie reprendra ses fonctions (12 octobre). — Les curés seront priés de recommander aux prônes, le jour de la Toussaint, les pauvres aux charités (15 octobre). — Pargny et Pierre Huberlan, directeurs, verront les religieux de Saint-Jean-des-Vignes pour la signature d'un contrat de leur jardin, destiné à la construction de l'Hôpital général (20 octobre). — Les sexes seront séparés ; les hommes et les enfants habiteront

une chambre au rez-de-chaussée, tenant à la cuisine (25 octobre). — Cochet, l'un des directeurs, fera faire au meilleur marché, par un menuisier, les couchettes des hommes et des garçons (30 octobre). — Delahaie rendra désormais, par essin de méteil, 39 pains pesant chacun 24 onces, sauf à augmenter s'il y a lieu. Pierre Huberlan, l'un des directeurs, tiendra le contrôle journalier des pauvres secourus (5 novembre). — Chaque sexe aura sa table commune, assiettes, écuelles, cuillers de bois; pots pour les portions de vin. Lecture durant le repas (10 novembre). — Guérin, avocat du Roi au bailliage de Soissons, présente aux directeurs le testament de Jacques Fouquier de Brion, qui lègue à l'Hôpital une somme fixe de 60 livres (15 novembre). — Prise à surcens du jardin de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Huberlan et Pargny solliciteront l'approbation de l'évêque (16 novembre). — « D'autant que les choses » nécessaires pour l'établissement solide dudit hospital » semblent se mesnager de mieux en mieux, et le » nombre des pauvres augmenter de jour en jour audit » hospital, notamment de jeunes gens qu'il faut y » employer, il est résolu d'admettre le nommé Jean- » Claude Compagnon, bonnetier fort expert en cet art, » ou quelque autre pour veiller et travailler à la con- » duite des pauvres employés à la manufacture et au » mesnage qu'il convient faire pour cela » (22 novembre). — Cet homme de bien, à cause de sa pauvreté, est depuis deux mois au nombre des pauvres externes qui reçoivent du pain de l'Hôpital; il est admis avec Marie Lombart, sa femme, et ses trois petits enfants. Ces époux « prendront soin de toutes les personnes et choses » nécessaires pour l'augmentation et la plus grande » perception de la manufacture de bonneterie » (26 novembre). — « Pour la plus grande netteté du mes- » nage commencé et à continuer à l'advenir, tant de » la filasse que de la manufacture de laine, il en sera » fait estat en recepte, que despense et renseignement » des achapts de laines, chanvres et autres matières, » que façon et vente, et employé par registre séparé, » l'un pour la filasse de la maison, l'autre pour la ma- » nufacture, et le troisième, la filasse de la ville. » Chacun des directeurs fera à Cochet, l'un d'eux, qui se charge du soin de la bonneterie, une avance 500 livres; Pargny fera les avances et s'occupera « de la filasse de l'hospital et de la ville » (2 décembre). — Michel Fleury, maître chirurgien de Soissons, qui panse depuis trois mois les pauvres de l'Hôpital, est reçu chirurgien de cette maison. Il pansera et médicamera gratuitement les pauvres. Melchior Fleury est reçu médecin aux mêmes conditions (12 décembre). — Michon, économiste,

sort de l'Hôpital; les directeurs ayant refusé de lui donner des gages (2 janvier 1662). — Louise Desmazures, fille âgée de Serches, présentée par l'écolâtre, sera nourrie à l'Hôpital pour y servir charitablement les pauvres, veiller à leur conduite et direction (9 janvier). Les directeurs votent 36 livres pour l'impression d'un petit discours sur le renferment des pauvres, rédigé par Jean-Baptiste Guérin, avocat du Roi au bailliage et siège présidial, qui se proposait de le faire imprimer à ses frais, si l'Hôpital se décidait à contribuer pour 30 ou 40 livres. Il s'en réserve des exemplaires jusqu'à concurrence de la somme votée (14 janvier). — Les directeurs ayant prié poliment, à diverses reprises, les communautés religieuses de secourir l'Hôpital « en un temps » plus misérable et de cherté des grains plus grande » qu'il y ait eu de mémoire d'homme, » décident qu'elles seront « de rechef priées de fournir auxdites aumosnes » sinon de trouver bon les recours à justice pour obtenir » le fonds raisonnable et destiné à la nourriture des » pauvres, spécialement contre les abbayes de Saint- » Jean, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Crespin-le- » Grand, Saint-Crespin-en-Chaie et les Célestins » (17 janvier). — Accords verbaux avec Martin Dumont, pour tirer et mettre en toise les pierres et blocailles de Saint-Lazare destinées à la construction de l'Hôpital, avec des voituriers pour les charrois (31 janvier). — Une distribution extraordinaire de pain sera faite dans chaque paroisse par les directeurs; le clergé et les échevins de la ville seront priés de charger des personnes d'assister à cette distribution (4 avril). — La somme de 5,000 livres portant intérêt, offerte par l'abbesse de Notre-Dame pour la construction de l'Hôpital, sera laissée à cette dame; les directeurs avanceront les deniers (18 avril). Assemblée solennelle où assistent les gouverneurs et échevins de Soissons. Elle décide que Philippe, Adam et Pierre Binart, maîtres maçons à Soissons, construiront deux corps de logis en aile, pour l'Hôpital général, moyennant 75 sous pour la façon à la toise courante, sans tour ni retour, payables au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Ces entrepreneurs creuseront les fondations, à l'exception de celles des caves, descentes de caves, puits et lieux d'aisance. Ils recevront 50 livres, une fois payées, en considération de l'importance des travaux (mai). — Excessive cherté des grains, misère extraordinaire des pauvres dont le nombre augmente tous les jours. Un fonds extraordinaire de 6,000 livres sera fait promptement; le clergé en paiera le tiers. Les directeurs ont déjà fait une avance de 4 à 5,000 livres et ne peuvent prévoir ce qui sera nécessaire jusqu'à la prochaine récolte. La pierre de taille sera

reçue à raison de 24 livres le cent. La voiture de pierres comprend 16 pieds carrés ; huit parpaings de huit pouces de large chacun sur douze de face et deux pieds de long font une voiture ; six parpaings d'un pied de large et de face et de deux pieds de long font aussi une voiture (14 et 16 mai). — « Nous avons reçu plusieurs avis » que M. le mareschal (d'Estrées) désiroit avoir libre le » chasteau de ceste ville où jusques à présent les pauvres » ont été renfermés au premier établissement de l'hospital, et qu'en toute la ville il ne s'est trouvé de lieu » plus commode après en avoir cherché avec MM. les » gouverneurs et eschevins, pour loger promptement » lesdits pauvres, que la grange faisant partie du jardin » de Saint-Jehan, destiné à la construction dudit hospital et bastiments qui se commence, il a été résolu » de fermer promptement de blocaille et de terre la » grange estant ouverte et soustenue seulement de pilliers de bois » (18 mai). — Aucune admission n'aura lieu sans inspection par le chirurgien et certificat de santé délivré par celui-ci (20 mai). — Un cellier voûté sera fait au-dessous de la cave (3 juin). — Les carriers et les voituriers qui n'exécutent pas leurs conventions, sous prétexte qu'elles sont verbales, seront poursuivis (6 juin). — Les enfants de l'Hôpital continueront de travailler au bâtiment jusqu'à ce qu'une occasion plus favorable se présente de les remettre à la bonneterie (13 juin). — Les sexes seront séparés dans la grange par des constructions (17 juin). — La messe sera provisoirement célébrée dans le grenier, au-dessus de la cuisine de la *sallette* et chambre de direction (20 juin). — Le jardin, trop spacieux, sera loué en partie pour éviter des dépenses d'entretien (27 juin). — Des défenses de mendier dans la ville seront imprimées et publiées. Le nombre des archers ou sergents de l'Hôpital, pour empêcher la mendicité, sera porté à trois ; chacun d'eux aura 12 livres par mois. La clôture ruinée de l'Hôpital sera réparée. Les échevins de Soissons seront priés d'accorder provisoirement la casemate de Saint-Remi ou quelque autre pour servir de prison aux vagabonds. L'écolâtre se charge de faire élever un petit clocher sur le toit de la chapelle provisoire (26 juillet). — Certains pauvres s'avisant de vendre leur pain, défense affichée aux portes de l'Hôpital leur sera faite d'agir ainsi, à peine de fouet pour les enfants et du carcan pour les hommes (17 août). — Désormais, les enfants travailleront dans un endroit fermé (29 août). — Duport est chargé provisoirement de l'économat (8 septembre). — Delacourt, maître couvreur, fera la couverture du bâtiment à raison de 15 sous la toise ; le millier de tuiles lui sera payé 16 livres (24 septembre). — Les enfants seront remis sous la con-

duite d'Huberlan, l'un des directeurs, à la bonneterie. — Charles Grenet, ex-curé de Pinon, puis habitué de Notre-Dame de Liesse, en grande nécessité et réduit à la mendicité, ne pouvant plus célébrer la messe, porteur d'un billet de Dutour, grand vicaire et official, faisant connaître son extrême misère « et que l'action de le » recevoir est de grande charité devant être fort agréable » à Dieu », est admis seulement pour peu de temps. « Il n'est nullement de condition à pouvoir passer pour » un mendiant » (14 octobre). — Nicolas Brillart, maître bonnetier, offre de s'associer avec l'Hôpital pour la fabrication de la bonneterie. Le filage ne prospérait point à cause des abus (14 novembre). — Pépin, chanoine, Lepoix, Duport, Pargny et Huberlan, directeurs, s'engagent chacun à prêter 300 livres (28 novembre) et traitent avec le dit Brillart (1^{er} décembre 1662). — Les pauvres continuent à vendre leur pain. Recours au bail liage, qui défend d'acheter et de vendre du pain de la charité (2 décembre 1662). — Lepoix écrira à Desmolins, à Neuilly, pour s'informer s'il ne pourrait trouver une fille ou une femme pour conduire l'Hôpital (2 janvier 1663). — M^{me} Desmolins offre ses services jusqu'à ce que l'Hôpital se soit pourvu d'une autre personne (11 janvier). — Assemblée générale à l'évêché. Transaction entre l'Hôpital qui réclamait l'administration de la Charité ou maladrerie. La ville paiera annuellement le surcens de 250 livres dû à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, et remettra quatre muids de blé pour subvenir en partie à la nourriture des pauvres jusqu'au moment où on trouvera à propos de laisser aux directeurs l'administration entière (7 février). — Les gens du Roi seront suppliés de faire des remontrances à l'audience pour empêcher les aumônes publiques que font au temps de Pâques les habitants et les communautés. Une quête sera faite chez les principaux habitants, avec les curés, le 9 mars. Cousin, ex-conseiller au présidial de Château-Thierry, est prié d'accepter la charge de secrétaire et de solliciter les affaires de l'Hôpital (7 mars). — Huberlan, directeur, verra le président Moreau pour le prier de se souvenir des 50 écus, promis par MM. de l'Élection aux pauvres de l'Hôpital (8 mars). — Un emprunt de 1,500 livres sera contracté pour aider à la manufacture qui occupe 440 personnes (13 mars). — Les gouverneurs échevins de la ville donneront deux muids de blé, mesure de Soissons, et 400 livres en argent, à l'occasion des fêtes de Pâques. L'abbesse de Notre-Dame s'engage à donner un muid et demi de blé (15 mars). — Des filles quèteront dans les paroisses (20 mars). — Marguerite Charpentier, fille demeurant à Cœuvres, et qui a déjà enseigné les enfants à Soissons, est reçue avec Made-

leine Caquet, sa nièce, pour servir charitablement les pauvres de l'Hôpital et avoir soin de leur conduite (29 mars). — Le nombre des gardes de l'Hôpital sera augmenté de deux hommes pour empêcher les pauvres de quêter dans la ville et les églises, outre les deux préposés pour cette charge pendant la semaine Sainte et les fêtes de Pâques (22 mars). — De Pargny priera M^{me} Desmarets, à Paris, d'aviser aux moyens d'avoir quelque hôpital ou maladrerie (29 mars). — Un anonyme donnera un demi-muid de blé par an pendant trois ans, pour la nourriture de maîtres qui seraient employés aux manufactures projetées (4 avril). — Quatre nouveaux registres seront tenus pour l'insertion séparée des recettes et dépenses de blé, d'argent et de vin (12 avril). — Antoine Dieu, dit la Chase, est reçu archer de l'Hôpital aux gages mensuels de 40 livres 40 sous, en remplacement de Pierre Daisne, décédé (14 avril). — Moreau, directeur, remerciera l'abbé de Saint-Médard, fils du comte de Soissons, d'un don de 400 livres pour acheter du blé. La viande sera augmentée d'un tiers pour la nourriture des pauvres (18 avril). — L'aumône sera faite aux passants à 10 heures et à 4 heures (8 mai). — Les murs des deux grands escaliers auront l'épaisseur de ceux du pied du bâtiment (10 mai). — Acceptation des offres : des religieuses de Saint-Crépin-le-Grand, de donner deux muids de blé à la Saint-Martin (15 mai) ; de Mariage, de prêter sans intérêt une somme considérable pour la construction des bâtiments (19 mai) ; — Admission définitive de Marguerite et Marie Charpentier, sœurs, pour servir les pauvres charitablement, sous condition de nourriture et d'entretien tant qu'elles vivront. Madeleine Caquet sera conservée jusqu'à son entrée en service au dehors (30 mai). — Une sentence du présidial condamne Delacourt, charpentier, à représenter à l'Hôpital Marguerite, sa sœur, partie sans congé des directeurs. Il obéit, et les directeurs lui rendent sa sœur pour la former à la couture (8 juin). Les pauvres assistés des paroisses se trouveront au catéchisme tous les dimanches à une heure, à l'Hôpital, et recevront l'aumône, sinon en seront privés (26 juin). — Les directeurs assisteront aux séances, sous peine de 15 sous d'amende par absence. Cochet est chargé de la direction des bâtiments. — Pierre Coulbaut, reçu sergent de l'Hôpital aux gages de 12 livres par mois, couchera pendant quelque temps avec les pauvres (3 juillet). — Les prisons de l'Hôpital seront terminées et couvertes de tuiles (5 juillet). — Madame de Suzanne prend Marie-Madeleine Caquet pour instruire et gouverner quatre de ses petits enfants. Les communautés religieuses de la ville seront priées de faire donner, pour

le denier à Dieu ou vin de marché, quelque aumône aux pauvres de l'Hôpital ; les notaires seront aussi priés de se souvenir, lors de la confection des testaments, d'engager les testateurs de faire quelque legs aux pauvres (10 juillet). — Dutour sera prié, par l'un des directeurs, de faire ordonner que le prêtre qui est à l'Hôpital soit nourri et entretenu aux frais du clergé (17 juillet). — Coquenot, maître charpentier de Paris, constate que 762 toises 1/2 et 2 pieds de maçonnerie ont été faits au dit Hôpital (28 juillet). — L'aumône ne sera donnée aux passants qu'en présence des directeurs (11 août). — Cousin est chargé de veiller aux bâtiments jusqu'à leur perfection et d'agir contre les ouvriers négligents. Martin Delamotte, pauvre menuisier d'Autrêches, sera admis, habillé et nourri, sous condition de travailler de son métier aux bâtiments de l'Hôpital (18 septembre). — Des étoffes seront achetées pour habiller et refaire les habits avant l'hiver ; les femmes fileront du chanvre (20 septembre). — Des fenêtres seront établies dans la grande salle ; les directeurs espèrent que des personnes en pourront faire faire ou y mettre leurs armes (27 septembre). — Il n'y aura plus qu'un sergent des pauvres ; Chauny déposera sa casaque (3 novembre). — L'écolâtre promet de donner 400 livres, et Pépin, chanoine, 100, pour le commencement de la construction de la chapelle (6 novembre). — Cette construction sera faite sur le modèle de la chapelle de Saint-Lazare (8 novembre.) — Moreau parlera au lieutenant général au bailliage de la nécessité de construire une chapelle. Plainte contre la mauvaise cuisson du pain (13 novembre). — Les directeurs verront l'abbesse de Notre-Dame pour obtenir d'elle des fenêtres pour les bâtiments (15 novembre). — Un escalier de bois sera construit du côté de la grange pour monter à la chambre seulement (17 novembre). — Des femmes « prenant qualité de femmes de charité, continuent leurs quêtes, » attirent à elles les donations par tous les moyens et » cherchent à obtenir des lettres patentes à la ruine » de l'Hôpital. » MM. de la ville seront vus, « et au cas » qu'ils n'ayent point consenti à l'obtention desdites » lettres, dès à présent demander procuration pour » former opposition au sceau, ensemble à la cour de » parlement, et arrester le cours de l'entreprise desdites » dames, solliciter pardevant M. le lieutenant général » de continuer lesdites quêtes et faire appeller les exécuteurs de testaments pour faire audit hospital la délivrance de laiz qui se trouveront estre faits au profit » des pauvres indistinctement, soit sous le titre de charité, soit autrement » (1^{er} décembre). — Un homme aidera le sergent à empêcher les pauvres de mendier

aux portes, dans les rues et les églises pendant les fêtes de Noël (22 décembre). — Il n'y aura plus que quatre savoyards dans la ville ; les autres seront expulsés (29 décembre). — La société commencée le 1^{er} décembre 1662 avec Nicolas Brillart, bonnetier, pour occuper les pauvres, sera continuée avec le concours de Jean-Baptiste Guérin, avocat du Roi au bailliage, et de Buirette, marchand, et le fond social porté à 4,000 livres (20 janvier 1664). — Visite de la couverture des bâtiments (4 février). — L'offre de l'ecclésiastique, professeur de philosophie à l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, de faire le catéchisme aux pauvres les fêtes et dimanches de l'Avent et du Carême, est acceptée (5 février). — Le prédicateur des Capucins est prié de recommander les pauvres de l'Hôpital pendant le Carême (21 février). — Pierre et Adam Binart continueront le grand escalier, moyennant 130 livres (23 février). — Martin Dumont tirera les pierres qui restent des fondations de la maison de Saint-Lazare, suivant l'autorisation donnée par l'évêque de Soissons aux échevins de la même ville (4 mars). — Le traité fait avec Leblond, pour la manufacture, sera homologué au présidial par l'intermédiaire du procureur du Roi. Leblond mettra les laines dans le grenier du grand bâtiment. Les travaux de construction sont suspendus faute de fonds ; des quêtes seront faites dans la ville pour s'en procurer et subvenir aux nécessités des pauvres (6 mars). — « Afin qu'il plaise à Dieu » d'étendre ses bénédictions sur les manufactures entreprises par M. Leblond, l'ouverture en a été faite audit » hospital par la célébration d'une messe qui a été » chantée solennellement » (19 mars). — « Sur l'avis » qui a été donné que l'on pourroit obtenir de Monseigneur le duc d'Orléans du bois en la forest pour le » chauffage des pauvres de l'hospital, a été résolu que » madame la duchesse d'Estrées seroit très humblement » suppliée d'en faire la supplication à mondit seigneur » d'Orléans, lorsqu'il viendroit à Vilers Cousteray (Villers-Cotterêts), et que pour faire les sollicitudes de » ceste affaire, l'on pourroit interposer une personne qui » est de la congnoissance de M. Guérin, advocat du Roi, » comme aussi un parent de M. Leblond » (20 mars). — « A été trouvé à propos de ne point donner aux ouvriers » employés aux manufactures le reste du potage des » pauvres, mais qu'il seroit distribué aux passants. » Après que M. Leblond aura choisi les pauvres qui » sont propres pour travailler à ses manufactures (de » serge), ceux qui resteront seront employés à la petite » manufacture, en quelque lieu dudit hospital qui sera » trouvé le moins incommode audit sieur Leblond » (21 mars). — La chapelle sera construite conformément

au plan admis par les directeurs de l'Hôpital et les gouverneurs-échevins de la ville. De Pargny et Cousin surveilleront les travaux (23 mars). — La distribution du pain sera faite le dimanche, comme par le passé, au logis des directeurs, pour faire cesser le désordre (29 mars). La grande salle sera libre et servira « pour la refection corporelle et spirituelle. » Des 51 pauvres de l'Hôpital, 40 seront employés à la manufacture ; le surplus, aux besoins de la maison. Huberlan, l'un des directeurs, tâchera d'obtenir à Paris quelque chose du prince de Conti et du duc de Mazarin qui font des aumônes considérables (19 avril). — Une cloison de planches séparera les deux sexes dans la grange accordée à Leblond. M^{me} Crochet ira cueillir les herbes dans le jardin pour le potage des ouvriers (24 avril). — Claude Langlé, qui enseignait le tricot aux enfants et s'est retiré dans son pays où il travaille pour Brillart, recevra, outre les gages de 40 livres par an, 41 livres 13 sous 4 deniers (26 avril). — Pierre Binart fera un dessin de la chapelle à construire (8 mai). — Cochet, l'un des directeurs, fait don de trois poutres de vingt-deux pieds chacune, fournies pour le plancher des bâtiments (17 mai). — Les directeurs accordent : à Martin Solon, pauvre garçon de l'Hôpital, pour lui aider à apprendre le métier de bonnetier, deux miches par semaine et une chemise en échange de la sale jusqu'à la Saint-Jean (18 mai) ; — à Eustache, qui sait tricoter et gagner en partie sa vie, deux pains par semaine ; il était sorti de la maison pour apprendre le métier de couvreur, mais trop inhabile, il avait cherché à rentrer à l'Hôpital. De Pargny a avancé en achat de chanvre, façon de fil et de toile, 4,600 livres. La vente des toiles s'est élevée à 600 livres ; le surplus vaut à peine 3,400 livres. De Pargny ne veut pas être indemnisé de la perte (24 mai). — Un service solennel sera célébré en la chapelle provisoire de l'Hôpital pour Laurent Lepoix, écolâtre, directeur et bienfaiteur, mort le 22 (29 juin). — Des portes seront mises aux dortoirs ; des lucarnes au grenier (5 juillet). — La première rampe et le pallier de l'escalier seront faits de bois et de plâtre (8 juillet). — La chambre du milieu des dortoirs sera terminée et renduite par le bas ; des portes y seront placées. Adrien Cuirot, l'un des directeurs, greffier du bureau des finances, est chargé d'une boîte de fer étamé pour recevoir les aumônes qui pourront être faites au dit bureau (12 juillet). — Delahérie, boulanger, ne rendra plus que 80 douzaines de pain par muid de blé au lieu de 81 et demie, et cuira les lundis, mercredis et samedis (17 juillet). — Le bois du grand escalier sera fourni par Saint-Martin, marchand de bois, moyennant 250 livres (19 juillet). — Un puits sera creusé et construit

au jardin (24 juillet). — Des blocailles de Saint-Lazare seront charriées pour les fondations de la chapelle (29 juillet). — Le prévôt du chapitre cathédral sera supplié d'inviter les chanoines à faire la charité aux pauvres de l'hôpital et à dire des messes en la chapelle comme quelques-uns d'entre eux ont déjà fait (2 août). — Baston, pauvre garçon affligé d'érouelles, recevra un habit de treillis et un col de chemise ; Duport, l'un des directeurs, fera venir de la serge grise pour habiller les pauvres (9 août). — Nicolas Colbaut, de Saint-Quentin, cuira le pain et fera le jardin moyennant 60 livres par an (14 août). — Le fournil et le four seront reconstruits ; les bâtiments continués jusqu'à la manufacture (16 août), à raison de 50 sous la toise (19 août). — Adam et Philippe Binart, maîtres maçons, rempliront les tranchées des fondations commencées pour la construction d'une chapelle, moyennant 3 livres la toise, y compris la vidange des terres (17 août). — Les directeurs donnent 25 sous par toise pour tirer les blocailles à Saint-Lazare, et 3 livres 10 sous pour le charroi à l'hôpital (18 août). — Un pauvre garçon d'Acy, perclus d'un bras, sera admis pour six mois « afin de le faire instruire en la créance » (5 septembre). — Chrétien, l'un des directeurs, présentera un placet aux directeurs-échevins, afin d'obtenir les matériaux de la chapelle de Saint-Lazare et les biens dépendant du collège de Bauton (13 septembre). — Permission est donnée, sur la proposition de Leblond, à une honnête femme qui enseigne à filer aux filles de la manufacture, de coucher dans le dortoir de ces filles « à condition de veiller aux desportemens desdites filles » (28 septembre). — La cheminée du fournil sera de pierres (5 novembre). — Duport et Cuiret, directeurs, remercieront l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, qui a résolu de donner deux fenêtres pour les bâtiments de l'Hôpital (15 novembre). — L'évêque de Soissons promet de célébrer la messe le 4 décembre en l'hôpital, afin de faire participer les pauvres aux bénédictions de la mission. La chapelle étant trop petite, un autel sera dressé dans la grande salle. L'abbaye de Saint-Médard se décide à donner du blé pour les pauvres. Ceux-ci auront un peu de feu dans leur dortoir avant le coucher (27 novembre). — Défense aux pauvres de l'hôpital d'aller à la messe au dehors sans congé (9 décembre). — Des portes seront faites au grand bâtiment. La ruelle près de la grange sera fermée ; une cloison, faite pour séparer les sexes, dans la grande salle servant de réfectoire (18 décembre). — Un autre, au milieu du grand grenier, afin d'avoir un lieu commode pour le blé (15 janvier 1665). — Une avance de deux mois de loyer sera donnée aux dames Coquet et Charpentier, âgées et infirmes,

qui vont prendre une petite boutique pour y instruire les enfants comme elles faisaient avant leur entrée à l'hôpital (29 janvier). — Debrie, receveur, apportera un registre, afin de régler celui que les directeurs se proposent de tenir pour indiquer le blé destiné journellement à la mouture (13 mars). — Nicolas Brillart promet d'inventorier ses marchandises et de régler avec les directeurs. Nicolas Coulbaut, sergent des pauvres, n'aura plus de gages ; il sera nourri jusqu'à la Pentecôte comme un pauvre de l'hôpital (5 mars). — Admission de M^{me} Zamaire comme économe, et de Julienne Maillié comme officière. La première aura 90 livres par an ; la seconde, 54 (30 mai). — Les pauvres auront de la vaisselle d'étain. Coulbaut recevra la nourriture et 15 livres par an pour son entretien (6 juin). — L'opération de la taille sera faite dans la chambre de la direction, et après l'opération les malades seront placés dans les dortoirs (4 août). — M^{me} Lebrun sera admonestée de ne plus faire de quêtes par les maisons (31 octobre). — Les directeurs remettent 5 livres 10 sous à Tascheron qui leur réclamait 6 livres pour les armoiries des vitres du bâtiment (30 novembre). — Pierre Coulbaut, sergent des pauvres, ayant séjourné plusieurs fois à Soissons dans l'ivresse, rendra sa hallebarde et sa casaque, puis sortira de l'hôpital (31 décembre). — Charles Dozet le remplace uniquement pour la nourriture (20 février 1666). — État mensuel sera fait de la farine convertie en pain par le boulanger (18 avril). — Julienne Maillié se retire du service (16 mai). — Deux tableaux de bois porteront les noms des bienfaiteurs pour que les pauvres se souviennent d'eux dans leurs prières, et seront mis, l'un dans la chapelle, l'autre dans le réfectoire (3 juin). — Des latrines de 18 pieds de profondeur sur 40 pieds de long seront construites pour les pauvres dans la basse-cour ; la dame de la Carrière l'Évêque fournira les pierres à raison de 19 livres le cent (10 juin). — Claude Braier, vieux garçon d'Ambleny, est admis pour enseigner à lire et à écrire, sous condition qu'il mangera au réfectoire avec les autres et que son frère se chargera de son entretien (2 septembre). — La porte de la grande cour du côté du jardin sera rehaussée de trois ou quatre assises (5 septembre). — Les aumônes sont faibles et la manufacture instituée depuis deux ans n'a pu prospérer ; le public en sera instruit par un imprimé (14 août), rédigé par Cousin, en vue de trouver à Paris des entrepreneurs et marchands qui s'intéressent à la manufacture (22 décembre). Cet imprimé est porté par Chaumel à Duplessis Montbart, de Paris (27 décembre). — Fleury, chirurgien, recevra 2 sous et demi par saignée (3 février 1667). — Leblond rend, en présence des directeurs et

des échevins, six métiers et les ustensiles nécessaires pour travailler (21 mars). — Les pauvres laisseront à l'hôpital leurs enfants admis, pendant trois ans, afin qu'ils puissent apprendre leur métier et l'enseigner à d'autres (24 mars). — Antoine Lalouette, de Vauxaillon, âgé de sept ans et incommodé de la pierre, sera taillé (25 septembre). — La porte de l'ouvroir sera fermée les fêtes et dimanches (25 octobre). — Sœur Marguerite Vautremer est admise comme officière aux gages annuels de 54 livres (7 juillet 1669). — Coulbaut, boulanger, chassé (5 août). — Catherine Sacquespée, veuve de Pierre Doulcet, louée comme servante et particulièrement pour cuire le pain, aux gages de 24 livres par an (29 août). — Les pauvres de la maison recevront, les vendredis et samedis, à leur souper, un peu de fromage. Le garçon de Fleury, chirurgien, continuera à leur couper les cheveux (27 juillet 1670). — Célébration, à la chapelle, d'une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de Duport, avocat du Roi, directeur et grand bienfaiteur de l'hôpital (5 juin 1671). — Les hommes et les garçons ne seront habillés que de treillis pendant l'été (7 juin). — Achat de trente aunes de treillis, moyennant 48 livres, à un tisserand de Trosly-aux-Bois (21 juin). — Marie Hecquette, veuve de Prince Hecquet, de Venizel, est louée comme servante pour cuire, aux gages de 8 écus par an ; elle entretiendra de linges et habits, sur ces gages, elle et son fils âgé de quatre ans, admis à sa prière dans l'espérance qu'elle servira mieux (16 juillet). — Les directeurs, prévenus par Pierre Binart, achètent à l'intendance, moyennant 200 livres, les matériaux de la halle, excepté le bois et les pilliers ronds (19 septembre). — En vue de la manufacture que Leblond rétablira en vertu d'ordres du Roi et de l'intendant, l'ouvroir des petits garçons sera désormais dans le réfectoir ; un plancher de bois sera fait pour le travail des cardeurs (20 septembre). — La chambre de la directrice sera placée au bout du grand escalier, pour éviter de passer par le dortoir des filles et des femmes (1^{er} octobre). — Vuillaume, commis à la recette des amendes pour les fermiers du domaine, a reçu l'ordre de Delabrière, l'un des fermiers, de payer à l'hôpital le tiers des amendes indûment compris dans la ferme, mais M. et M^{me} Desmaretz, par leurs crédit et bonne volonté pour les pauvres, en ayant parlé à M. Colbert, celui-ci a ordonné aux fermiers d'en laisser jouir l'hôpital (5 novembre). — Deux petits greniers sont loués 27 livres par an aux Feuillants ; de Machaut, intendant, ayant ordonné dans l'une de ses visites à l'hôpital qu'une partie des greniers de cette maison servirait à un dépôt de laines (30 décembre). — Louis Bouttin et François

Melay, voituriers et marchands de pierres, fourniront, à raison de 14 livres 5 sous le cent réduit de pierres de taille, pour la construction de l'église et la continuation du bâtiment sur l'une des ailes (27 janvier 1672). — L'église aura 70 pieds de long dans œuvre, 27 de haut, 27 de large ; les murs auront deux pieds et demi d'épaisseur, par bas, pour revenir à 27 pouces. Deux chapelles, ayant chacune 18 pieds de long et 9 de large dans œuvre, avec murs de 22 pouces d'épaisseur et 15 assises de hauteur, et une sacristie derrière l'autel de 9 ou 10 pieds dans œuvre, de même épaisseur et hauteur que les chapelles, seront construites par Adam et Pierre Binart, maçons, à raison de 110 sous la toise (28 février). — L'évêque de Soissons, les maire et échevins seront priés de poser la première pierre de cette église (20 mars). — Cette pose est faite et la croix plantée par l'évêque, assisté de son chapitre, venu solennellement en procession à la prière des directeurs (28 mars). — Examen des comptes de neuf années est fait par les directeurs, l'évêque, le lieutenant général au bailliage de Soissons, en présence du procureur du Roi. Les directeurs ecclésiastiques ont été au-devant de l'évêque, les directeurs laïques au-devant du lieutenant général (22 avril). — Au 1^{er} juillet, Marguerite Vautremer recevra 20 écus au lieu de 18. Requête sera présentée au dit lieutenant général pour obtenir permission de vendre moitié des rentes échues à l'hôpital par le décès de Duport, afin d'en employer le prix, suivant son testament, à la construction de l'église. L'autorisation est donnée pour 3880 livres (29 mai). — François Carlier fera la charpente de l'église pour les combles, et un petit clocher semblable à celui des Capucins, moyennant 475 livres, sans compter le bois (2 juin). — Marie Hecquette, boulangère, aura 9 écus de gages au lieu de 7 (23 juin). — Antoine Desmoulins est admis pour enseigner à lire et écrire aux petits pauvres, et pour lui donner du courage à bien faire, on lui construira dans le dortoir une petite chambre fermée de planches (17 juillet). — Michel Ruel, couvreur, couvrira l'église à mortier de chaux et sable moyennant 14 sous la toise (4 août). — Laurent Desboves et Jean-Barbe Quiche, fourniront les chevrons et autre bois à raison de 80 livres par 104 toises (18 août). — Les vieillards recevront pareille portion de vin au soir qu'au matin, au lieu de la piquette qui est manquée (2 mars 1673). — Sœur Catherine Aumont est admise comme officière (31 mai). — Nominations et installations de directeurs et de receveurs de l'hôpital ; secours donnés en argent et en pain ; mise d'enfant en apprentissage, etc.

1449. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1673-1694. — Délibérations. — Requête sera adressée au lieutenant général du bailliage de Soissons pour faire reprendre par les héritiers d'Hébert, les rentes données par celui-ci en déchargeant l'hôpital de faire tailler deux enfants par an (16 juillet 1673). — « Sœur » Marguerite Contrevis estant devenue fort infirme de puis près de deux ans, en sorte qu'elle ne pouvoit plus rendre aux pauvres le service nécessaire, a esté resolu qu'on lui donneroit son congé, ce qui a esté fait à l'instant, après qu'elle a esté mandée en la chambre et pourtant qu'elle pourra rester dans l'hôpital douze ou quinze jours, pendant lesquels elle escrira à ses parents (20 juillet). » — Pierre Aubert aura 40 livres pour la couverture du clocher (23 juillet); Nicolas Desjardins, serrurier, 36 livres pour la croix du même clocher (3 août). — Nicolas Berard, menuisier, fera la grande porte de l'église (12 août); Nicolas Duru, menuisier, les deux petites (14 août). — Bontemps, marchand, reçoit 108 livres 10 sous pour le plomb du clocher (28 septembre); Simon Gobbe, 35 livres 4 sous pour les ardoises (9 octobre). — Antoine Desmoulin, incapable de conduire les enfants, quittera l'Hôpital dans cinq ou six jours; il recevra 18 livres 15 sous pour cinq mois de ses gages (10 décembre). — Jean Dufour, de Ciry, le remplace aux gages annuels de 15 écus (14 décembre). — Marie Montjoie est admise comme maîtresse des filles, sans autres gages que sa nourriture et celle de son père (5 avril 1674). — Les religieux de St-Médard seront priés de donner leurs 8 muids à la grande mesure au lieu de celle de St-Médard (22 avril). — L'hôpital compte 8 hommes, 39 garçons, 8 femmes, 31 filles et 7 domestiques (23 mai). — M^{lle} Varlet, envoyée d'Eu, est réclamée par M^{lle} de Montpensier; congé lui est donné. — Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Soissons refusent d'admettre Nicole Drou, pauvre vieille femme malade de l'hôpital (7 octobre). — Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu désavouent les religieuses et admettent Nicole Drou et Marie Lecomte (8 octobre). — Les valets de ville reçoivent 7 livres pour récompense de leurs efforts à empêcher la mendicité (29 novembre). — Pepin, chanoine, donne à l'hôpital: 65 livres 1 sou, moitié de ses rétributions comme prédicateur en l'église St-Gervais (10 février 1675); 76 livres 10 sous, moitié de ses rétributions de prédicateur de Carême (22 mai). — L'évêque de Soissons fait remettre à l'hôpital un calice d'argent avec sa patène, provenant de la chapelle de St-Lazare (19 septembre). — Claude Athenas donne 300 livres à rente constituée au denier 20, sous condi-

tion qu'après sa mort moitié de la rente sera employée en achat de chemises pour les pauvres (26 septembre). — M. et M^{me} Desmaretz donnent à l'hôpital, à charge de services religieux, plusieurs immeubles sis à Cuffies, Crouy, Pasly, Nanteuil-la-Fosse et Moulin-sous-toutvent, affermés 107 livres par an. Les directeurs iront les remercier de leurs charités avant leur départ pour Paris fixé au 19 (17 octobre). — Marie de Nesle, veuve de Jean Caron, est admise comme maîtresse des filles, aux gages de 15 écus par an (12 juillet 1676). — La mendicité recommence plus que jamais; des extraits des règlements de police qui défendent de mendier et de donner publiquement l'aumône seront publiés et affichés aux portes (30 août). — Les passants recevront un demi-pain comme auparavant. — M^{me} Danré a donné 500 livres à l'hôpital, à charge d'un annuel (6 septembre). Les capucins s'en chargent pour 150 livres (10 septembre). — De grands tabliers de grosse toile imitant ceux des tonneliers seront confectionnés afin de conserver les habits des petits garçons qui travaillent (24 septembre). — Un petit ciboire d'argent sera acheté pour l'église. — Charlotte Chrétien, fille âgée, sera admise pour la boulangerie, aux gages de 30 livres par an (15 octobre). — L'évêque promet de dire la messe à l'hôpital le jour de St-Charles Borromée, 4 novembre, et de bénir le tabernacle (29 octobre). — Incommodé de la goutte, il ne peut venir. Dutour, official et grand-vicaire, vient prêcher après la messe; celle-ci, les vêpres et le salut sont chantés par les oratoriens du séminaire (4 novembre). — La dame Caron, maîtresse des filles, se retire (8 novembre). — Michel Tingry est reçu portier en remplacement de Nicolas Hazard, décédé (31 janvier 1677). — M^{lle} Boucher, fille d'un procureur, est reçue gouvernante des filles aux gages de 50 livres; elle aura dans le dortoir des filles une petite chambre (14 février). — 4 chandelles de couleurs verte, rouge, blanche et violette seront faites (18 février). — Guinet, ex-prévôt du chapitre cathédral, meurt, laissant à l'hôpital 300 livres; tous les pauvres assisteront à son enterrement, et les chanoines seront priés de chanter une grande messe en l'église du dit Hôpital (7 août). — Le renouvellement d'indulgences pour 7 ans, le jour de Noël, demandé par Racquet, l'un des directeurs, arrive de Rome. — L'hôpital reçoit des héritiers Guinet, conformément aux intentions de celui-ci, des reliques de St-Charles Borromée, une parcelle de son rocher blanc et de son camail en taffetas rouge ensanglantés, donnés par César, archevêque de Milan (12 septembre). — Les pauvres communieront le 3 octobre et seront pourvus de 4 douzaines de chapelets et d'une douzaine de psautiers (30 septembre). — Des

remerciements seront adressés : au lieutenant criminel et aux gens du Roi, pour la justice faite le 19 février, d'un fainéant et vagabond qu'ils ont fait fustiger ; ces officiers seront priés de continuer leur exactitude à faire observer les ordres du Roi et les règlements de police pour empêcher la mendicité (20 février 1678) ; — à l'abbesse de Notre-Dame, pour la chaire à prêcher de son église qu'elle a eu la bonté d'envoyer à l'hôpital (24 février). — « A été convenu avec Rennesson, imprimeur, à la somme de » 12 livres 40 sous, pour imprimer l'état présent de » l'hôpital et de ses besoins, et d'en fournir 150 exemplaires » (17 mars) ; « qu'on ira voir MM. les curés et » marguilliers des paroisses, pour les prier d'empescher » les grosses fenéantes de se mettre davantage aux » portes des églises, et de commettre quelqu'un pour » empescher les gros gueux d'y mendier davantage » (14 avril). — Crespin, l'un des directeurs, se rendant à Paris, fera enregistrer au Parlement les lettres de garde-gardienne et remerciera Jacques, greffier en chef du dit Parlement, de l'obtention (17 avril). — Melchior et Martin Dumont démoliront et mettront en toise les blocailles des bâtiments et clôtures de St-Lazare, à raison de 20 sous la toise, sans toucher à la cave (1^{er} mai). — M^{me} Vuarel, fermière de la Carrière l'Evêque, fournira la pierre moyennant 17 livres le cent (8 mai). — Deux armoires seront faites dans les réfectoires pour y ranger les écuelles, cuillères, pot à eau, etc. (23 juin). — Cuyret, l'un des directeurs, écrira à Neuilly, pour avoir 25 à 30 aunes de serge destinée « à la confection des chausses pour les pauvres » (4 août). — « A été convenu : avec Nicolas Cherdonnet, carrier de » pierres dures, demeurant à St-Pierelle (St-Pierre-Aigle, » qu'il fournira et rendra dans la cour de l'hôpital, deux » bacs de pierres dures, de six pieds de long chacun, » d'un de largeur et autant de hauteur de creux pour » servir à faire des lavoirs à mains, moiennant le prix » de 15 livres pour chacun et encore qu'il fournira » une grande pierre dure en forme de marche, pour » recevoir les eaux de l'un desdits lavoirs, moiennant » 8 sous le pied ; avec Grégoire Mélet, maçon, à 4 livres » pour chaque toise de maçonnerie de la sacristie » (28 août). — Moreau, archidiacre et grand-vicaire, apporte une lettre de Pulsort, conseiller d'Etat, « s'informant de » ce qu'il faut faire pour maintenir les hospitaux généraux, remarquer les défauts et besoins, l'en avertir et » en faire ensuite rapport au Roi. La compagnie décide » que l'on fera un mémoire des besoins les plus pressants de l'hôpital, entre autre d'un logement occupé » par la manufacture de M. Leblond, et qu'eu égard à » la grande augmentation des pauvres, les communautés

» ecclésiastiques contribuaient trop peu. » Ce mémoire sera porté à l'évêque (3 janvier 1679). — Ce dernier sera prié « de vouloir bien faire la dédicace de l'église de » l'hôpital, ce qu'il a promis faire avec son zèle ordinaire pour tout ce qui regarde le bien de l'hôpital, et » a pris jour pour le dimanche d'après la fête de l'ascension, qui sera le 13 mai » (10 avril). — Le chapitre cathédral est invité d'assister à cette cérémonie (12 mai). — « L'église de céans et la sacristie étant toute parachevées, Monseigneur Charles de Bourlon, évêque » de ceste ville, tout plein de zèle et de piété, aiant été » prié par la compagnie de vouloir faire la consécration » et dédicace de ladite eglise, l'est venu faire ce jourd'hui, » accompagné de MM. les députés du chapitre qui ont » esté aussi veuz pour ce sujet et de plusieurs autres » ecclésiastiques. La cérémonie a commencé à 6 heures » du matin, et a duré jusqu'à 11 heures. Mondit sieur, » aurait en mesme temps consacré les trois autelz savoir : » le grand à Dieu et en l'honneur de St-Charles, patron » titulaire de l'église, et y ont esté mises au lieudit le » sépulcre des reliques de St-Martin Épiphane, Claude » et Euphémie, vierge et martire, un des deux autres » à droite à Dieu et en l'honneur de la très-sainte Vierge » et y ont esté mises des reliques de St-Antoine et Carin » Martin et de Ste-Bibiane, vierge et martire ; et le troi- » siesme à Dieu et en l'honneur de St-Jacques, apostre » et de St-Lazare, évêque et confesseur, et on y a mis » des reliques de St-Credent, martyr, de St-Ursène, de » Ste-Victoire, vierge et martire. La cérémonie achevée, » se sont dites en mesme temps trois messes, une haute » au grand autel, et deux basses aux deux autres, et » ensuite il fut publié tout hautement que l'anniversaire » de la dédicace et consécration se célébreroit annuellement le dimanche d'après l'ascension, et monseigneur a accordé pour ledit jour de la dédicace, cent » jours d'indulgences à ceux et celles qui visiteront » ladite église, et doresnavent à perpétuité 40 jours pour » l'anniversaire, toutes lesdites reliques, veues et autorisées par mondit seigneur, avoient esté données par » M. Bachelier, chanoine de l'église cathédrale et l'un » de nous directeur » (14 mai). — Il y a à l'hôpital : dans le dortoir des hommes, 11 hommes et 55 garçons, qui couchent dans 23 lits ; dans le dortoir des filles, 37 filles en 15 lits ; dans la petite chambre près du fournil 4 femmes en 4 lits ; dans l'un des compartiments de la grange, 3 femmes en 3 lits, et dans l'autre, 7 femmes en 7 lits. Le portier couche en sa petite chambre ; Marie Colombe, dans le fournil avec la boulangère. La consommation est d'environ 160 pains par jour (8 juin). — 11 hommes, 17 femmes, 60 garçons, 44 filles, non com-

pris les domestiques (21 janvier 1680). — La distribution du pain se fera ainsi chaque jour : un par homme, briseur et fileuse ; $3/4$ par femme, 5 pour 6 tricoteurs ou tricoteuses (23 janvier). — Cette réduction occasionne une mutinerie. Les renfermés ayant à leur tête Nicolas Danthenel disent que si on les veut faire mourir de faim, ils ne travailleront pas et préfèrent être renvoyés. « Ce chef de parti » sera fouetté et chassé, ce qui a été exécuté le lendemain (28 janvier). — Crochet, économe de Leblond, prie la compagnie de le recevoir comme pauvre, attendu qu'il n'a plus de quoi vivre, les héritiers du dit Leblond, ne voulant plus continuer la manufacture. Il est reçu sous condition « de placer auparavant sa fille quelque part » (11 février). — Les bois de la grange où couchent les femmes, sont pourris. L'évêque, le lieutenant général et le procureur du Roi du bailliage en seront instruits, pour aviser à la construction d'un bâtiment dans la cour des femmes (13 juin). — Cette construction sera faite (16 juin), par Grégoire Melet, maçon, qui aura 75 sous de façon de la toise de maçonnerie (27 juin). — Brillart fait connaître la baisse du prix des marchandises, et obtient une réduction de cardage et de filerie (30 juin). — Il fait agréer Pierre Mareschal et sa femme, pour enseigner aux enfants à carder, filer et brocher, moyennant 300 livres par an et le logement (23 mars 1681). — François Jolly aura 75 sous de façon de la toise de maçonnerie du bâtiment des vieillards (9 février 1682). — Les hommes et les femmes recevront chacun 4 onces de viande par jour ; les enfants, chacun 2 onces (9 août). — Un enfant d'une bohémienne, exécutée à Coucy-le-Château, est porté à l'Hôpital de Soissons, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État, du 15 décembre 1682, pour y être nourri et élevé, avec injonction de le recevoir sans tirer à conséquence ; des remontrances seront faites au Roi pour être déchargé de cette obligation, attendu que Coucy-le-Château, est du diocèse de Laon (7 janvier 1683). — Acceptation des offres de Jean Colmet, cordonnier, d'apprendre de 3 en 3 ans son métier à un enfant en lui donnant la nourriture (14 février). — Mosnier, l'un des directeurs, offre de contribuer pour le quart des tuyaux de plomb qui amèneront les eaux des fontaines ; Gagne, autre directeur, pour moitié, et l'hôpital paiera le surplus (31 mars). — La porte de la grande salle neuve sous le passage de la grande porte sera murée et ouverte au milieu du côté de la cour à la place de l'une des fenêtres. Les 30 écus de Levayer, intendant de Soissons, seront employés à la confection de trois croisées dans la grande chambre haute où seront placées ses armes, mi-partie aux vitres. Les pauvres hommes et femmes cultiveront la vigne et le jardin,

moyennant « quelque douceur en argent ». Tous les trois mois les dames de charité recevront un état des pauvres secourus de pains, les dimanches après vêpres. Elles indiqueront ceux qu'il faudra y porter ou en retrancher (4 avril). — Une plainte sera remise à l'intendant de Soissons, contre les religieux de l'abbaye de St-Jean, qui veulent astreindre l'hôpital à prendre l'eau à leur réservoir et non aux remparts (4 juin). — Toute ordonnance sera signée de 4 directeurs, à peine de nullité (13 juin). — Règlement pour l'administration des directeurs : Musnier et Chantereau donneront des instructions pour la confession, la communion, les mœurs, assisteront à la prière du matin et du soir, au dîner et au souper des pauvres, et conserveront cependant leurs droits pour le temporel confié aux autres directeurs. Atheuas s'occupera des recouvrements, tiendra un registre mentionnant les affaires à poursuivre et fera connaître son avis, une fois chaque mois, pour aviser sans remise. Lefebvre s'occupera des travaux et consignera ses observations sur un registre ; un autre registre mentionnera les entrées et les sorties, l'état hebdomadaire des pauvres secourus qui pourra être communiqué de temps à autre aux Dames de la charité, pour obtenir d'elles une assistance efficace et leur avis sur la distribution du pain ; il verra si les officiers et officières s'acquittent dignement de leurs devoirs. Gagne inscrira dans un registre les *dons casuels* ; il surveillera la recette et l'emploi du blé et de la farine, le rendement de celle-ci, la distribution des portions, l'approvisionnement en temps propices de bois, charbons, fagots, huiles, toiles et étoffes, etc., et en fera son rapport à la compagnie. Cuiret veillera aux travaux d'agrandissement et d'embellissement, au bon emploi des deniers qui y sont affectés, à la culture et à l'entretien du jardin. Maisnier, receveur, dressera un état mensuel des recettes et dépenses en grains sur feuilles volantes qu'il fera certifier par la compagnie pour qu'on puisse se conduire avec sûreté. L'un des directeurs laïques se rendra une semaine entière à tour de rôle à l'Hôpital pour assister au dîner et souper des pauvres et veiller au travail. Ceux qui ne pourront travailler liront (21 juillet). — François Pichelin et Martin Prévost, rétribués par l'hôpital, pour apprendre le tricot et d'autres travaux, s'étant avisés de faire travailler pour eux certains pauvres depuis plus d'un an seront chassés (25 juillet). — Les petits enfants, pour être excités au labeur, recevront par paire de bas à 10 retraits : faite en deux jours, 8 deniers ; en trois, 6 ; en quatre, 4. Si on fait d'autres bas, la récompense sera proportionnée. Chaque briseur recevra un double par jour pour 6 livres de laine, et s'il en

fait davantage, le quart du prix donné par Brillart ; le cardeur aura pour 4 livres de laine, un double, et pour le surplus, comme pour les briseurs. Les fileuses auront par livre et demi 4 double et seront payées du surplus (28 août). — Mosnier jeune, chanoine, donne 6 louis d'or pour la conduite des eaux du réservoir au jardin (24 octobre). — Aucune dépense excédant 60 sous ne sera faite sans délibération (20 novembre). — Les lits des petits enfants sont transportés dans le grand dortoir du bâtiment neuf où ils couchent deux à deux au lieu de quatre à quatre, ce qui leur causait des infirmités (23 avril 1684). — La grosse de sabots de 13 douzaines coûte 16 livres (31 mai). — Achat de 6 muids d'orge à mélanger avec le blé, « en considération de la stérilité » de l'année présente et de la pauvreté de la plupart des gens de la campagne et éviter à de grands frais qu'il conviendrait faire pour le recouvrement » (20 décembre). — La cuisine prend deux travées de long dans une partie de l'ouvroir des petits pauvres (25 avril 1685). — Martin Prévost, maître des enfants, recevra une subvention annuelle de 15 livres pour l'aider à louer une maison plus près de l'hôpital (29 avril). — L'inventaire du linge, des lits, matelas, couvertures, couchettes, etc., sera fait pour connaître le besoin des pauvres et y pourvoir ; celui des titres et reconnaissances nouvelles, sera continué, « pour servir de renseignement à la conservation » du temporel du dit hôpital ». Un maître probe sera admis « pour faire en sorte que le travail des pauvres soit fructueux et se perpétue en la manufacture des bas pour les employer, en tirer de l'utilité et aider à leur subsistance.... Le sieur Brillart, depuis plusieurs années qu'il a entrepris la manufacture audit Hospital s'estant toujours porté avec zèle et affection pour contribuer à l'entretienement d'icelle, s'en est acquitté si dignement à la satisfaction de tous ceux qui ont connaissance d'ung employ si important et nécessaire qu'il a bien voulu surenchérir le salaire des pauvres au pardessus du prix ordinaire convenu pour les autres manufactures aussi établies et par luy entreprises es principales villes de France qui ont traité avec luy, soubz des conditions moins avantageuses ». Il sera mandé pour traiter avec lui. « La compagnie juge qu'il est important de prier ceux qui sortiront de charge de vouloir bien continuer leurs soins et de contribuer de leurs bons avis pour l'utilité des affaires qui sont de la direction dudict hospital, à ceste fin de se trouver aux assemblées ordinaires en la chambre, pour donner leurs suffrages comme conseillers nés » (17 juin). — Julien Fournier, maître d'école assidu, dont la probité est connue, instruira les enfants de 8 à 11 heures, et de

2 heures à 6, moyennant 100 sous par mois. — Nouveau traité avec Brillart pour 9 ans. Les enfants ne chômeront point. Il donnera le prix convenu devant Levayer, intendant de Soissons, savoir : pour le cardage de gris, 16 sous ; la pesée de 6 livres, 2 sous 8 deniers par livre ; le cardage de bleu et de blanc, 12 sous ; la filasse, 15 sous ; la pesée, 2 sous 6 deniers par livre. Brochage des bas : la douzaine de bas à canon, à 14 retraints, 5 livres 8 sous ; pour la paire, 9 sous ; à 13 retraints, 4 livres 16 sous ; la paire 8 sous ; à 12 retraints, 4 livres 4 sous ; la paire, 7 sous ; à 11 retraints, 3 livres, la paire 5 sous ; à 9 retraints, 48 sous, la paire, 4 sous ; à 8 retraints, 42 sous, la paire, 3 sous 6 deniers ; à 7 retraints, 36 sous, la paire, 3 sous ; à 6 retraints, 30 sous, la paire, 2 sous 6 deniers. Il paiera pour les bas à la mode, à 11 retraints, 4 livres 16 sous, la paire, 8 sous ; à 10 retraints, 4 livres 4 sous, la paire, 7 sous. Ceux qui sauront appareiller comme Claude Langlier, recevront le prix ordinaire. Des gages seront donnés au maître qui sera choisi par les directeurs et Brillart (20 juin). — Les directeurs accordent, comme par le passé, à Brillart, la jouissance d'un grenier pour y déposer les laines destinées aux bas que fabriquent les enfants. Ils s'entendront avec Martin Prévost, pour la conduite des ouvrages, et enseigner aux enfants la manufacture. Les enfants ne seront plus reçus que sous condition de rester 5 ans à l'Hôpital (1^{er} juillet). — Augmentation des gages de Marie Lecomte, d'un écu. — Jean Fournier est trop âgé et trop peu assidu pour l'instruction des enfants ; Jean Dufour, économiste, le remplacera (2 septembre). — Duchesne, écolâtre, ayant contribué d'une somme considérable à la construction du dernier bâtiment, il lui sera, par reconnaissance, fait un service, le 30 octobre, dans l'église de l'hôpital (28 octobre). — Assemblée extraordinaire à l'occasion de la mort de Charles de Bourlon, évêque. Midi sonnante, les directeurs, suivis des pauvres, iront à l'hôtel épiscopal prier pour le repos de l'âme du défunt, assisteront à son convoi et à son enterrement (30 octobre). — Les grands garçons et les grandes filles qui auront fait leur tâche fixée recevront le pain entier ; les autres, la portion ordinaire. — Le 2 novembre, un service sera fait dans l'église pour l'âme de l'évêque. L'abbé de Bourlon, son frère, et de Chailly, son neveu, seront invités à s'y trouver. « Sur l'avis que la compagnie a eu du décès de Trippet, a été résolu, en considération de ce qu'il a résigné en faveur de l'hôpital, sa chapelle de Cuizy (en Almont), il lui sera fait, le 1^{er} novembre, un service dans l'église, et que la messe que l'on s'est obligé de lui faire dire annuellement au jour de son décès, sera marquée sur le tablet afin qu'elle soit acquittée (31 oc-

» tobre). — Avis du décès de Levayer, ex-intendant de
 » Soissons. A esté résolu en considération de son mérite
 » et de ses grandes charités envers l'hôpital pendant le
 » temps de son intendance et depuis, qu'il sera le
 » 10 décembre célébré une grande messe dans l'église
 » où les principaux de la ville seront conviés d'assister »
 (9 décembre). — La grange couverte de chaume, qui au
 commencement de l'hôpital, a servi pour renfermer les
 pauvres, sera démolie, et sur son emplacement, sera construit
 un autre bâtiment de pierre de taille de la même
 façon et hauteur que celui du coin de la rue, qui sert à faire
 les lessives (12 mai). — Rédaction d'un règlement qui
 sera publié au réfectoire chaque mois (5 juin). — Marie
 Lecomte, couturière, aura ses gages annuels portés à
 24 livres à cause de son assiduité (22 septembre). —
 Fréquemment distraite de son travail par différents em-
 plois, « elle ne pourroit fournir aux habits et autres
 » besoins de couture, qu'il ne lui soit donné des secours
 » d'un certain nombre de filles pour travailler avec elle,
 » et d'ailleurs ayant été représenté que plusieurs filles
 » ont leurs habits et leurs bas en mauvais ordre, aux-
 » quels il est à propos de pourvoir, il a été résolu, que
 » la couture ne se fera qu'en un même lieu comme elle
 » se fait pour les hommes et les garçons. Les filles qui
 » se mêlent de couture se rendront sans retard dans
 » l'ouvrage des filles, près de Marie Lecomte, pour tra-
 » vailler sous elle et pour faire qu'il n'y ait aucun retard
 » pour les habits d'été, jusqu'à ce qu'ils soient réparés
 » et faits. Les boulangères ayant cessé leurs ouvrages
 » de fournir se rendront pareillement auprès de la dite
 » Lecomte, pour s'occuper à la couture » (5 février 1687).
 — Les registres de recettes et de dépenses seront exami-
 nés et arrêtés tous les mercredis (14 mai). — L'abbé
 de Bourlon, abbé de Chartreuse, continuant ses charités
 envers l'hôpital, lui donne 3000 livres, afin que son frère
 décédé et lui participent aux prières des pauvres. Il
 sera annuellement célébré, au jour du décès du dit
 évêque, une messe et une autre au jour du décès du do-
 nateur ; il en sera fait mention au tablet des fondations
 (22 juin). — M^{lle} Boucher sera renvoyée et remplacée
 pour le gouvernement et l'instruction des filles (14 dé-
 cembre). — M^{lle} Duplessis, ex directrice pendant deux
 ans des filles de la Pitié, hôpital général de Paris, est
 entendue ; elle sera reçue lorsqu'il aura « paru pendant
 » un mois des effets de son exercice en qualité de ma-
 » tresse » (4 janvier 1688). Elle est admise (14 février).
 — Les directeurs iront complimenter M. et M^{me} d'Estrées,
 qui doivent arriver à Soissons, sur leur nouveau ma-
 riage (8 septembre). — L'évêque de Meaux se rend à
 Soissons (10 août) ; il confirme 32 filles et 20 garçons de

l'hôpital, dans l'église des Minimes (11 août). — Le
 nombre des pauvres augmente et la charité diminue « à
 » cause de la misère des temps ». — Les directeurs
 achèteront 15 muids de méteil (6 novembre). — Enter-
 rement de sœur Catherine Aumont, morte le 24 jan-
 vier 1690 ; elle avait été au moins 7 ans dans l'hôpital
 comme servante et économè (25 janvier 1690). — M^{me} Bui-
 rette est reçue économè (26 février). — Les directeurs
 feront séparer le chœur de la nef de la chapelle de
 St-Lazare, dont l'entretien coûtait beaucoup, pour y
 resserrer des grains ou du foin. Le chœur sera encore
 plus que suffisant pour y acquitter les deux messes
 basses (21 mai). — Cristophe Dubois est reçu tailleur,
 en remplacement de Pierre Duru, aux gages annuels de
 48 livres (26 juillet). — La compagnie choisit pour cha-
 pelain, Jorieu, qui consent à acquitter toutes les fonda-
 tions pour 120 livres par an (21 mars 1691). — Elle don-
 nera à M^{lle} Herbelin, qui depuis longtemps désire se
 rendre en l'hôpital pour y rendre service aux pauvres,
 en payant une pension de 120 livres, la nourriture, le
 chauffage et la chambre tenant au dortoir des filles,
 servant à resserrer les marchandises de leur travail
 (12 septembre). — Jean Dufour, maître des garçons,
 meurt (17 décembre). — René Minant, natif de Varennes
 en Lorraine, envoyé par Delasalle, ecclésiastique, le
 remplace (22 février 1691), et meurt le 19 septembre
 suivant. — Le même jour, les directeurs, avertis que
 l'évêque de Soissons doit prendre possession de son
 évêché le 22, décident qu'ils l'iront saluer. Ils décident
 qu'ils feront publier dans la cathédrale et les autres
 églises de la ville, avec l'assentiment du dit évêque, les
 indulgences plénières accordées par le pape à ceux qui
 visiteront l'église de l'hôpital, le jour de la Circoncision ;
 ce prélat sera prié « de se donner la peine de se trans-
 » porter le dit jour à l'hôpital pour y donner la béné-
 » diction du St-Sacrement » (28 décembre). — L'évêque
 vient commencer le salut et bénit (1^{er} janvier 1693). —
 Deux fours seront construits à l'hôpital pour la cuisson
 du pain des pauvres de la ville et de la campagne. —
 Charles Jorieu, chapelain, meurt le 15 janvier, laissant
 10 livres de rentes pour fondation de deux messes dans
 l'octave de St-Charles ; il est inhumé le lendemain dans
 la nef. — Gervais Maillard, natif de Paris, envoyé par
 Delasalle, est reçu maître des garçons, aux gages an-
 nuels de 50 livres. Les gages de Marie Lecomte, sont
 augmentés de 6 livres, en considération des services
 qu'elle rend aux pauvres (20 janvier 1693). — Ratouin,
 premier directeur, meurt le 19 février 1693, léguant aux
 pauvres ses meubles, livres et argent. Son corps est
 inhumé le lendemain à six pieds du grand portail. —

Réné est reçu chapelain aux gages annuels de 150 livres (12 juillet). — Les charités diminuent encore et le nombre des pauvres s'accroît. Le blé manque dans les greniers ; les directeurs en achèteront 10 muids à l'aide de 3000 livres prises à constitution pour l'établissement d'une manufacture à l'hôpital (2 août). — Les capucins de Soissons s'engagent à célébrer les messes fondées et de communauté, et à chanter les vêpres, fêtes et dimanches, moyennant 135 livres par an. — Nicolas Castelouze est reçu maître des petits garçons renfermés, aux gages annuels de 50 livres (7 août). — Jeanne Homard, de Reims, est reçue économe, en remplacement de M^{me} Buirette, qui n'était plus en état de rendre service aux pauvres (28 février 1694). — La cherté du blé et le nombre des pauvres augmentant, le receveur n'a plus de fonds entre les mains. L'évêque ayant reconnu « l'état et le besoin de l'hôpital », consent à un nouvel emprunt de 3000 livres pour achat de blé (19 avril). — « Les » dimanches, à l'issue des vêpres, sera fait une procession à l'ordinaire pour la nécessité publique et pour » prier le Seigneur de conserver les biens de la terre, et » sera chanté les litanies des saints et sera continué » jusqu'après la récolte » (9 juin). — Nominations et installations de directeurs et de receveurs de l'hôpital ; secours donnés en argent et en pain ; mises d'enfants en apprentissage, etc.

1150. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1694-1720. — Délibération. — Examen des comptes de Nicolas Brillart, père, pour les travaux de bonneterie, depuis le 30 juin 1685 jusqu'au 21 juin 1694, dont le prix a été payé jusqu'au 1^{er} janvier 1694. L'hôpital en a reçu un profit considérable. — Nicolas Brillart, fils, succède pour 3 ans à son père, qui lui sert de caution. — Il donnera 11 sous pour la livre de gris, tant pour le cardage, *filasse*, brochage que tirage. — Il recevra « le » dortoir où sont à présent les hommes, pour servir de » boutique aux petits garçons, au lieu de celui où ils » travaillent présentement, attendu qu'il est trop petit » (21 juin 1694). — La compagnie ira, le 23, saluer M^{me} de Fiesque, nouvelle abbesse de Notre-Dame. — Nicolas Calais sera pris comme notaire ordinaire (25 août). — Quatresolz, maître d'école des enfants, sera congédié (29 août). — Revert, prêtre séculier, dira les messes au lieu des capucins. — Desjardins, chanoine de St-Pierre, sera le maître d'école des enfants, aux gages de 50 livres par an (8 septembre). — Jeanne Homard, économe, se retire (20 octobre). — Antoinette Renel remplace M^{elle} Boucher en qualité de gouvernante des filles

(25 mai 1695). — Nicole Augé, native de Reims, est reçue économe (7 mars 1696). — Elle est remplacée par Geneviève Sauvage (22 juillet). — Desjardins, chanoine, peu assidu à l'instruction des enfants, est remercié (22 octobre). — François Idron, natif de Buzancy, le remplace. — Denis Delery, professeur de St-Jean-des-Vignes, est reçu chapelain. — Les enfants pauvres qui sont restés 6 ans à l'hôpital, recevront du pain pendant un an lors de leur apprentissage au dehors (23 octobre). — Renouvellement pour 9 ans du traité de Brillart, qui permet de donner un demi muid d'huile (29 avril 1697). — Un homme sera placé à chacune des trois portes de la ville pour empêcher la mendicité ; chacun d'eux recevra un pain de 10 livres par semaine et 5 sous par jour (16 mars 1698). — Réception de Jacques Boulanger, chirurgien, en remplacement de Laurent Cousin, décédé (25 juin 1702). — François Barbier, meunier à Vaux-St-Nicolas, prend 45 sous pour la mouture d'un muid de blé (27 décembre). — Claude Dubois, veuve de Françoise Blanchet, native de Soissons, est reçue couturière aux gages de 20 écus par an ; elle travaillera « à tous les ouvrages tant vieux que neufs des pauvres » et apprendra aux filles la taille et la couture (19 octobre 1704). — Traité de Nicolas Brillart, marchand à Reims, renouvelé pour 9 ans avec Simon Brillart, son frère (13 septembre 1705). — Confection du tabernacle du grand autel par Jacques Maquet, menuisier, moyennant 43 livres (10 janvier 1706). — Réceptions : de Bonde, chapelain (20 octobre) ; — de Charlotte Moislín, fille d'un procureur de Soissons, comme gouvernante des filles en remplacement de M^{lle} Ruelle (13 juin 1707) ; — de Jean Borand de Lasalle, chirurgien, après décès de Boulanger (16 novembre). — Des abus se sont introduits à l'hôpital depuis la fabrication des dentelles, commencée en 1708. La sous-maîtresse y apprenait cet art à des filles de la ville ; il lui est interdit d'enseigner à d'autres qu'aux enfants de l'hôpital (10 avril 1709). — Nicole Collinet aura 18 livres de gages par an comme servante (17 avril). — 245 pauvres de l'hôpital manquent de matelas, de couvertures, de linges. Les débiteurs de la campagne n'ont plus de quoi subsister. La misère est affreuse. Le blé manque dans les greniers. L'hôpital doit à ses fournisseurs 2,200 livres 10 sous, non compris le prix des viandes depuis Pâques. Emprunt de 40,000 livres (17 août). — M^{lle} Moislín est reçue économe en remplacement de Marie Lecomte (22 décembre). — Achat de 1,500 aunes de toile à 16 sous l'aune (25 mai 1714). — Une cheminée sera construite en la cuisine (31 mai). — Un service solennel sera célébré pour l'âme de Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons, mort à Paris, le

21 février 1712 (24 février). — Réception : d'Olery, chapelain (24 juillet); — de Jacques Martin, maître des enfants (14 décembre). — Les enfants n'iront qu'une fois le mois chez leurs parents; ils ne sortiront les autres fois qu'avec leurs maître et maîtresse « pour aller pro- » mener les dimanches et fêtes en ordre et en modestie » dans la campagne lorsqu'il fera beau, ou sur les rem- » parts durant l'été les jours de travail après la prière » du soir. Les hommes et les femmes ne sortiront qu'une » fois le mois, sinon dans le cas de nécessité selon la » prudence de l'économe de la maison » (6 juin 1714). — Renouvellement pour 9 ans du traité de Simon Brillart. La dentelle occupe encore 25 filles. Le nombre des tricoteuses sera réduit dans le cas où le nombre des filles n'irait pas à 50. Celui des filles occupées à la dentelle ne sera plus que de 20. Il sera de 25 lorsqu'il y aura plus de 50 filles (20 mars 1715). — Frère François Pacot, natif d'Amiens, aura 50 livres par an « pour enseigner les garçons à lire et à écrire » (11 août). — Joseph Cousin, chirurgien, remplace de Lasalle (27 novembre). — Nicolas Fortier, garçon, élevé dans la maison, remplace Loiseau, mort le 31 décembre 1715, pour conduire l'ouvrage des garçons (8 janvier 1716). — Charles de Bourneuf est chargé d'apprendre à lire et à écrire (8 décembre 1717). — Toussaint Josse le remplace (18 septembre 1718). — Traité pour 6 ans avec François Nicque, bonnetier à Soissons, neveu de Brillart, failli : il paiera les travaux par trimestre; 11 sous pour la livre de laine grasse blanche; 12 sous de gris pour carder, filer et tricoter; il fournira l'huile nécessaire aux travaux et continuera à jouir du grenier. Les directeurs fourniront les outils. En cas de décès, la veuve et les héritiers de Nicque ne seront plus liés que pour 3 mois (4 juin 1719). — Un bâtiment de 19 toises et demi de long sur 28 de large, et 29 de hauteur du rez-de-chaussée sera construit avec cave, cellier et voute comme le corps de logis donnant sur la porte d'entrée de l'hôpital. Ce bâtiment était indispensable pour resserrer le bois, le vin, le grain et loger les femmes qui habitent une chambre très-malsaine et trop petite. 9,000 livres sont disponibles; 6,000 livres seront empruntées (7 septembre). — François Pinot remplace, comme maître d'école, Toussaint Josse congédié (17 décembre). — Mention à la garde du registre : « La distri- » bution du rit faicte aux pauvres pendant les années » 1693, 1694. Manière de faire cuire ledit rit. Pour cent » personnes à chacun deux onces faict au totale par » jour 12 livres et demi. Pour l'assaisonnement des » douze livres et demi du riz, il fault une livre de » boeurre ou grasse, une livre de sel ou à peu près » suivant la saison du boeure, un bouquet de fines

» herbes, persilz ou siboules. Il fault bien laver le ritz » dans de l'eau chaude quatre à cinq fois après l'avoir » bien épluché; ensuite on le fait revenir dans de l'eau » bouillante sur de la cendre chaude. Il ne faut mettre » l'eau qu'à mesure que ledit ritz le boit, et quand il » s'est crevé, on met l'assaisonnement ci-dessus. Quand » on y veut mettre du laict, on fait toutes les mesmes ob- » servations pour le faire revenir dans l'eau; ensuite on » y met le laict petit à petit jusqu'à la quantité de.... » pintes pour le nombre de personnes ci-dessus. Il faut » observer de ne point saller le ritz quilz ne soit cuit ». — Nominations et installations de receveurs et de directeurs de l'hôpital. — Secours donnés en argent ou en pain. — Mises d'enfants en apprentissage, etc.

4454. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1720-1763. — Délibérations. — L'entreprise des casernes ordonnée par le Roi, oblige les directeurs d'ajourner de deux ans la construction dans la cour des femmes. Ils donnent à constitution au denier 35, à l'abbaye de St-Jean-des-Vignes 12,800 livres, pour éviter la diminution des espèces et la conversion en billets de banque (23 février 1720). — Réception de Nicolas Guillart, maître d'école (22 juin 1721). — Nicolas Lefort le remplace (27 septembre). — Vivier est reçu chapelain (19 avril 1722). — Jeanne Lefebvre, admise comme servante aux gages de 300 livres par an; l'hôpital lui livrera les sabots (30 juin 1723). — Cessation de la fabrication de la dentelle; celle du tricot des bas est plus avantageuse. Nicque donne d'ailleurs 2 sous de plus par livre, sous la condition qu'il fera tricoter en bas de telle façon qu'il voudra, carder et filer la laine pour les garçons, les filles et les femmes, jusqu'au 1^{er} juillet 1730; il pourra veiller aux travaux entre le lever et le coucher du soleil et, en cas de malfaçon, faire défaire et refaire. Il fournira les laines filées, quand les cardeurs, briseurs et fileurs de l'hôpital ne seront pas en mesure de fournir la quantité nécessaire, sous déduction de 4 sous par livre de laine. L'hôpital fournira les outils (20 mai 1724). — Marie Boujot, fille de Jean Boujot, notaire à Vailly, qui s'était présentée le 24 juillet, est reçue pour apprendre aux filles la lecture et le tricot, aux gages annuels de 50 livres (24 septembre 1724); puis, reconnue trop âgée. — Marie-Anne de Breville et M^{lle} Boucher la remplacent successivement (3 octobre 1725 et 21 août 1726). — Le grand nombre de pauvres empêchant M^{me} Toupet, économe, de veiller à toute la maison, la sœur Lamy sera chargée de la conduite des femmes (4 septem-

bre 1726). — La communauté des Sœurs de Genlis ayant besoin des sœurs Boucher et Lamy, donne les sœurs Delabarre et Herbelot (26 décembre 1727). — Jean-Baptiste Boulanger remplace Joseph Cousin comme chirurgien, aux gages de 30 livres par an (2 juin 1728). — Jean-Claude Deschasteau, de Paris, est reçu maître d'école; il aura 86 livres par an (8 août). — La sœur Louise Lecomte remplace la sœur Delabarre (25 août 1728). — Joseph Mouillet, d'Albert, est admis comme maître d'école (10 décembre). — Pose de la première pierre du bâtiment par les directeurs dans la cour des femmes, au coin du pignon donnant sur le jardin du côté de l'église, (22 mai 1731). — Vincent, sous-diacre, Jacques Fortier, frères Jude et Firmin, sont reçus successivement comme maîtres d'école (22 avril 1733, 16 mai 1734, 13 mars 1735 et 31 mai 1737). — François Bidart, dominicain, reçu chapelain (28 avril 1733); quitte à cause de ses infirmités (14 octobre 1733). — Célébration d'un service pour le repos de l'âme de Charles-François Lefebvre de Laubrière, mort au séminaire, le 25 décembre 1738 (21 janvier 1739). — Les pauvres ne mangeront gras que les dimanches, mardis et jeudis, et consommeront 30 livres de viande chacun de ces jours (18 avril 1740). — Besoins pressants et insuffisance des revenus « ce qui venait qu'en 1724, le Roy » ayant accordé des sommes assez considérables audit » Hôpital à la charge d'y recevoir et d'y nourrir tous les » pauvres, même d'y renfermer tous les mendiants; ce » qui auroit été exécuté pendant quelques années, après » lesquelles ces secours ayant cessé, il n'a pas été possible aux administrateurs de renvoyer alors ceux » des pauvres qui estoient de trop dans ledit Hôpital, et » la misère augmentant de jour en jour, ils n'ont pu » se dispenser d'en recevoir de nouveaux, ce qui est » cause que depuis longtemps il y a dans la maison » moitié plus de pauvres qu'elle n'en peut nourrir et entretenir, d'ailleurs les bâtiments servant aux femmes » et les filles, menaçant ruine, l'obligation où l'on a été » de les reconstruire a mis les administrateurs dans la » nécessité de faire des emprunts à rente viagère et de » contracter plusieurs dettes exigibles au paiement des » quelles ainsi qu'aux besoins actuels les revenus de la » maison ne peuvent suffire si on ne diminue ses charges » et si on ne lui procure un secours extraordinaire ». — Règlement : il ne sera plus donné au dehors que les pains de fondation et de première année d'apprentissage. Admission réservée uniquement à ceux qui indemniseront la maison des frais de nourriture et d'entretien et les enfants d'une pauvreté extrême et sans ressource. Le travail est obligatoire dans la maison. Aucune sortie

n'aura lieu qu'en vertu d'un congé écrit de l'un des directeurs. Les sœurs, maîtresses et officières, mangeront à table ronde. La feuille des dépenses faites par l'économe, sera présentée à la première assemblée de chaque mois, pour être examinée et arrêtée par les administrateurs (27 avril 1747). Acceptation des offres d'établissement d'une fabrication de dentelles et d'une filature pour douze filles de l'hôpital par une personne qui fournira gratuitement les maîtresses nécessaires, livrera les rouets, lins et éclairage. Ces douze filles fileront à son profit pendant un an. Une somme fixe de 300 livres lui sera donnée (21 décembre 1757). — Breton, prieur de St-Jacques, est agréé comme desservant, aux honoraires annuels de 400 livres. Il prendra part aux délibérations, signera après les deux administrateurs ecclésiastiques et prendra séance après les administrateurs laïques et avant le receveur (2 juin 1759). — Nominations et installations de directeurs et de receveurs de l'Hôpital; secours en argent et en pain; mises d'enfants en apprentissage, etc.

1452. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1738-1760. — Délibérations particulières. — Dons : par M^{me} Laurent, de 50 livres; par Christophe Quinquet, chanoine, de 250 livres; par Leroy, de 400 livres; par Cousin, secrétaire du Roi, de 75 livres; par Marie Athenas, de 100 livres; par Duquesnoy, de 100 livres; par Héricart, chanoine, de 1000 livres; par M^{me} Capitain, de 40 livres; par Athenas, procureur du Roi au bailliage de Soissons, de 4 muids de vin nouveau. — Compte des exécuteurs testamentaires de M^{lle} Pennier, etc.

1453. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1747-1765. — Délibérations. — Nominations et installations de directeurs, receveurs, maîtres et maîtresses. — Secours en argent donnés à des vieillards, à des infirmes et à des patrons d'enfants mis en apprentissage. — François Fontaine, jardinier, recevra par mois 20 sous, pour avoir du tabac, si le bureau est content de lui (14 mai 1747). — 27 hommes, 40 femmes, 39 garçons et 43 filles, 7 maîtres et maîtresses habitent l'hôpital. Leur consommation est de 40 livres de viande par jour, les dimanches, mardis et jeudis; de 10, les lundis et mercredis. — Houillier, marchand bonnetier, à Soissons, recevra 100 livres de laine façonnée en bas, pour le compte de Dagery, bonnetier à Reims, au prix de 13 sous 6 deniers la livre (28 mai). —

M^{me} Toupet est nommée économe (7 juin). — Marie-Marguerite Romany, native de Coincy, remplacera comme couturière sœur Marie-Claire Tingry, décédée (6 décembre). — La voûte des latrines s'écroule ; Lafrançoise, maçon, indique les réparations à faire (6 février 1748). — L'hôpital compte, au 22 avril 1750, 29 hommes, 35 femmes, 48 filles, 37 garçons, 3 pensionnaires, non compris les maîtres et maîtresses. — Réception de Jean Baptiste Lambert, bonnetier à Laon, comme maître de la *manufacture*, aux gages annuels de 68 livres. — Désormais, les pauvres auront des bas tricotés de laine blanche, au lieu de ceux de tiretaine, malpropres et donnant peu de chaleur qui entraînaient à des dépenses considérables (4 juin 1752). — Trois à quatre cents toisons seront achetées (7 juin). — Sœur Louise-Élisabeth Bouvier, de l'Enfant-Jésus, est invitée par l'évêque à se rendre aux désirs de sa supérieure qui la réclamait, ou à renoncer à sa communauté ; elle prend ce dernier parti. Son attachement aux pauvres la détermine à leur consacrer le reste de ses jours ; elle prie les directeurs de pourvoir à son entretien et à son nourriture. 75 livres de gages annuels lui seront données tant que sa santé lui permettra de rendre ses services habituels ; en cas d'infirmité ou de vieillesse, elle sera nourrie et logée comme les maîtres et maîtresses, aux appointements de 50 livres par an (16 mai 1756). — Sœur Marie-Françoise-Charlotte Camay et Marie-Anne Roussi, entrent au service de l'hôpital. La première aura l'inspection générale, le soin des garçons et des hommes, la cuisson du pain, la réception des blés et des farines, la mise du blé au moulin, la vente du son, l'achat des cendres, charbon et provisions de cuisine, le règlement des portions. La seconde est chargée d'instruire les filles et de les conduire aux enterrements. La sœur Massy aura les clés et soin de la cave, la distribution de vin, la lingerie, la couture, l'inspection des femmes et des filles, le soin des habits des deux sexes et des jardins (12 août 1756). — Il sera tenu au bureau un registre de contrôle pour ce qui concerne la manufacture (29 août 1762). — Les parents ne pourront visiter leurs enfants que munis d'une permission du bureau (13 avril 1765). — Ordres de l'intendant de Soissons, de laisser deux fours et deux bâtiments à côté pour renfermer les farines et mettre le pain depuis la cuisson jusqu'à la délivrance aux troupes logées à Soissons et campées près de la ville (9-16 juin 1765). — Malgré les représentations faites par les directeurs, que les fours sont d'une « nécessité absolue pour » la cuisson du pain des pauvres, des maîtres, maîtresses » et la distribution qui s'en fait toutes les semaines à des pauvres non renfermés dans ledit Hôpital, à l'effet

» de diminuer le nombre des mendiants dans la ville ;
 » que ces fours se trouvent placés dans l'intérieur de
 » l'Hôpital et à portée des endroits occupés par les
 » femmes et filles et nombre des ouvriers et autres qui
 » seraient dans le cas de travailler nuit et jour aux dits
 » fours, pourraient peut être faire perdre aux femmes
 » et filles les fruits de l'éducation qu'on leur donne
 » dans ledit Hôpital ; que le feu continuel qui y serait
 » entretenu mettrait les bâtiments et même les archives
 » dans le risque d'être incendiés ; qu'il est à Soissons
 » des endroits vastes et tout commodes pour y cuire le
 » pain, notamment, une casemate vers les capucins, et
 » que les boulangers pourraient aussi faire la fourai-
 » ture. » Les directeurs se résignent cependant à ce que
 le ministre décidera.

1154. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1765-1786. — Délibérations. — Établissement d'une manufacture d'étoffes de laine. — La livre de laine est achetée 20 à 23 sous ; la grosse de sabots, 30 livres. — Bernardé fait les travaux de serrurerie de la foulerie à bras. — Emprunt de 4000 livres pour subvenir à l'établissement de la manufacture que dirige Gosseume, aux gages de 100 livres par an. — Claude-Martin-Philbert arrangera les titres des biens-fonds, les classera et en fera un inventaire par ordre alphabétique, dans le délai d'un an, à dater du 1^{er} avril 1765. Il recevra 400 livres en quatre paiements égaux exigibles d'année en année (3 juillet 1765). — Il reçoit 200 livres d'après ce traité et 100 sous pour la reliure d'un nouveau sommier (31 mars 1766). — Plusieurs parents d'enfants dont le temps d'apprentissage était terminé, consentent à laisser encore leurs enfants pendant trois ans, pour apprendre à filer, carder, peigner et tisser, sous condition de recevoir 10 sous par pièce d'étoffe, et un métier tout monté à l'expiration de l'apprentissage pour tenir lieu du secours annuel du pain de 10 livres par semaine. Les enfants sortiront les dimanches de 3 à 7 heures, à moins qu'il n'y ait du mécontentement (20 avril 1766). — Acceptation des offres de Vincent Salari, entrepreneur des fournitures à Paris, rue des Francs Bourgeois au Marais, faites le 18 août 1766, d'acheter annuellement 4,000 aunes de serges d'Aumale, fabriquées dans l'hôpital jusqu'au premier janvier 1771, et larges de trois quarts d'aune lizière comprise, dont la couleur sera au choix du fabricant, au prix de 28 sous l'aune, payable au fur et à mesure des livraisons par quart tous les trimestres, en lettres de

change sur Paris à trois semaines, sous déduction de la 21^e aune (24 août). — Adam et Breton, curé de St-Jacques, directeurs, sont chargés de l'inspection de la manufacture avec pouvoir d'admettre et de renvoyer les ouvriers qui recevront des récompenses en argent et en vin (27 août). — Livraison d'étoffes à Laurent, commissionnaire de draps à Paris, à Gêruzet de Gery, marchand à Reims. — Aucune admission d'enfants ne sera faite que sous condition à l'expiration des 8 ans donnés suivant l'ancien usage, de rester encore trois ans pour la fabrication des étoffes. Ils seront distingués des autres par l'habit et quelques sorties les fêtes et dimanches, recevront 20 sous par pièce, dont moitié aussitôt la fabrication et le surplus à l'expiration de trois ans. Les filles auront un sou par livre de laine bien filée, dont le compte sera fait chaque mois. A l'expiration des trois ans, les garçons auront un métier monté et les filles un rouet tout équipé et de la laine pour travailler. L'hôpital leur paiera la façon. Ceux qui quitteront avant les trois ans n'auront aucune récompense (28 décembre). — Pierre-Barnabé Cendrier, ouvrier, s'engage à rester pendant 10 ans, moyennant 250 livres par an, la nourriture, le blanchissage, l'éclairage, le chauffage et le vêtement qui consistera en habit, veste, culotte *en espagnolette* ou autre drap fabriqué dans l'hôpital, bas, deux paires de souliers par an. Il pourra avoir avec lui un de ses enfants mâles. Si une infirmité lui survenait à l'expiration de ses dix ans, le mettant dans l'impossibilité de gagner sa vie, il restera comme pensionnaire, sans donner autre chose que ses soins et sa vigilance sur la manufacture. S'il peut travailler, les conditions primitives ne changeront point. Il aura une bouteille et demie de vin par jour, et plus « si les ouvrages paraissent le mériter ». Sa femme pourra venir avec lui pour travailler et s'occuper à faire le bien de la maison (1^{er} mars 1767). — Réception d'Antoine Veilly, maître d'école, qui se contente de 100 livres par an, de la nourriture ordinaire et d'une demi bouteille par jour (25 juin 1767). — Le foulon à bras ne pouvant suffire, Lévêque, conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons, veut bien céder le moulin Taussard, établi sur la Crise, aux conditions de Vinot qui le tenait de l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, moyennant un surcens de 10 livres. — Antoine-Joseph Foulon et Nicole Thomas, sa femme, seront reçus, le premier, comme maître d'école, la deuxième, pour travailler. Ils auront 100 livres par an et resteront toute leur vie à l'hôpital (25 octobre 1767). — Il sera demandé, sur le rapport de Breton, une personne à Trudaine de Montigny, « pour parvenir à porter les étoffes fabriquées dans » l'Hôpital, à un degré de perfection nécessaire » (18 mai

1768). — L'intendant de Soissons donne en deux fois une gratification de 3,000 livres « en faveur de la manufacture » d'étoffes et de filature dans les villages aux environs de Soissons ». — La sœur Roussy s'entend avec Maquette, marchand au pays de Liège, pour la livraison du beurre, à raison de 12 sous la livre. — Le moulin à foulon nouvellement construit ne peut suffire pour le foulage, à cause de la privation de l'eau nécessaire ; il faudra s'entendre avec Charles Fagot, « foulonnier », de la Ferté-Gaucher, qui foulera chez lui toutes les étoffes, même en tirant à poil celles qui sont fabriquées depuis trois ans qu'il recevra à Château-Thierry. Il les y prendra, et les rendra à ses dépens bien conditionnées et plombées de la marque de l'hôpital, pourvu qu'elles proviennent de la manufacture de cette maison. Il aura un sou de l'aune. Dans le cas ou, par retard et négligence, la voiture qui conduira à Château-Thierry les pièces grasses, reviendra sans charge ou à demi charge, il supportera la dépense et les frais de la voiture. L'engagement durera pendant 15 ans et cessera trois mois après avertissement (30 novembre 1768). — Les directeurs acceptent l'offre des supérieurs de Riom, de donner deux frères de leur institution pour conduire les enfants, sous condition de les nourrir et coucher, de leur laisser faire leurs exercices spirituels avec les autres frères, et de donner à chacun d'eux 300 livres par an, et une fois seulement, du linge. Ces frères ne quitteront pas les enfants les jours fériés et les jours de promenade (7 décembre 1768). — Les marchandises ne se vendent pas. Nécessité d'emprunter 5,800 livres pour le paiement des laines. — Le moulin Taussard est rendu à sa destination primitive (28 décembre 1768). Les directeurs décident, pour obtenir économie et sûreté, que désormais le linge sera blanchi dans la maison. Une pompe et un bassin de pierre dure couvert seront établis à l'aide des épargnes de la sacristie pourvue de ce qui lui est nécessaire. — Les renfermés non malades se trouveront le soir au réfectoire pour y recevoir les potions destinées au souper. Chacun d'eux laissera à sa place ce qu'il n'a pu consommer, à peine de pénitence pour la première fois, et de renvoi pour la seconde, afin d'éviter à l'avenir les ventes de viandes et de légumes. — Gandoin, directeur de la régie pour l'habillement des troupes, recevra 25 bouteilles de champagne mousseux, à cause de ses soins pour le débit des étoffes (17 septembre 1767). — La sœur Frémont remplace la sœur Hardé, qui sort de l'hôpital (22 novembre 1767). — Celui-ci loue, moyennant 25 livres par an, 8 verges et demie de son jardin, à l'intendant de Soissons, pour la construction d'une maison de force (10 juillet 1771). —

Les directeurs voulant encourager les sœurs à remplir leurs obligations avec plus de zèle, s'engagent à donner à l'économe 30 livres, et à chacune des deux autres 15 livres de plus par an, à condition toutefois, que cette gratification ne sera point remise à la supérieure. Elle ne sera donnée qu'après trois années d'exercice (19 janvier 1772). Breton, curé de St-Jacques, étant mort, Brayer-Pinton, l'un des directeurs, est chargé de la manufacture. — Nouvelle pose de tuyaux de plomb pour la conduite des eaux, à raison de 50 livres le cent ; le fontainier reprend les vieux plombs, moyennant 25 livres le cent, avec déduction de 4 au cent (24 janvier 1773). — Louis-François Debatz est installé receveur (25 juillet). — Jean-Baptiste Mousty, carme, docteur, professeur de théologie en l'abbaye de St-Jean-des-Vignes, est chargé de la desserte de la chapelle. — Les étoffes restent en magasin ; la retraite prochaine de Brayer-Pinton, directeur exact, zélé et intelligent, fait songer à un contre-maître et à la location de la manufacture. Des propositions sont faites aux drapiers de Beauvais (28 août 1774). — Pierre Virgile est admis en qualité de contre-maître (25 septembre 1774). — Des conventions sont faites avec Dherbé, fils, marchand de drap de Beauvais. Il se charge des achats de laine à Rouen, Charly, et du débit des étoffes ; — il fait admettre Jean Hainire en qualité de contre-maître (19 mai 1776), et donne d'abord de l'activité à la manufacture. Mais enfin, les directeurs inquiets de ses absences dont l'utilité n'est pas justifiée, décident qu'un inventaire général des étoffes sera fait ; que cependant la manufacture sera continuée (29 mai 1778) ; — que la porte de communication des appartements de Dherbé sera fermée à l'intérieur, afin de ne lui donner accès que par la grande porte, jusqu'à 8 heures du soir en hiver et 9 heures en été (6 décembre 1778). — Il part le 11 décembre à 6 heures du matin, avec trois chevaux, sans prévenir les directeurs. Laurendeau et Guinot se rendront diligemment à Beauvais, où sont déposées les étoffes de l'hôpital, et prendront les mesures nécessaires pour les vendre ou pour en assurer le dépôt (12 décembre 1778). — Ils résilient le traité moyennant 1,000 livres, accordent délai jusqu'au premier mars pour le paiement des étoffes vendues, et reçoivent 52 pièces apprêtées et bonnes pour la vente qu'ils s'empressent de confier à Prévost, commissionnaire à Beauvais. Dherbé rendra les 55 autres dans les six semaines de leur apprêt. — La nouvelle manufacture commence le 1^{er} janvier 1779. Deux nouveaux registres, l'un des délibérations, l'autre d'ordre, seront tenus pour faciliter la constatation du bien et du mal. Le fonds de roulement ne dépassera pas 24,000 livres. Guinot est chargé de faire les achats

(20 janvier 1779). — L'hôpital renferme 100 vieillards et autant d'enfants recrutés parmi les pauvres de la ville, et à défaut, de la campagne. Le revenu est de 22,000 livres grevées de 10,800 livres de rentes. Le surplus sert : à l'entretien et à la nourriture ; à la desserte d'une chapelle ; à la rétribution du maître d'école ; aux appointements des trois sœurs chargées de l'éducation des filles et des détails économiques de la maison ; aux gages des ouvriers et serviteurs ; aux réparations des bâtiments. La dépense excède ordinairement la recette de 6,000 livres. — L'hôpital manquant de fonds, vend 15 muids de froment, à raison de 52 écus le muid, et 4 muids de seigle moitié moins (20 juin 1779). — Les garçons feront seuls la prière du soir pour éviter quelque dissipation (4 juillet 1779). — Barbereux, père des capucins, livre une porte en fer de 1,125 livres, à raison de 5 sous la livre (19 mars 1780). — L'hôpital reçoit une somme afin d'assurer annuellement : 40 écus à la paroisse de Pargnan, pour habiller 12 enfants ; 73 livres aux pauvres, malades, vieillards et femmes en couches qui ne peuvent se secourir ; 24 livres au maître d'école, qui apprendra à lire et à écrire à ceux qui ne peuvent payer et leur procurera des livres ; 24 livres à la fabrique (18 novembre 1781). — L'hôpital consent à regret à l'abandon d'une partie de son jardin pour la construction d'une maison de force. — Il nourrit depuis 18 mois 120 enfants trouvés, et n'a encore reçu que 500 livres sur les 8,000 qui lui sont dues ; il donne 8 livres par enfant et n'obtient de l'État que 6 livres (2 décembre 1781). — Il est décidé, sur les justes plaintes de la supérieure, qui se plaint de la surcharge pour les enfants trouvés, qu'une quatrième sœur sera admise (24 novembre 1782). — La manufacture met la maison en perte ; les directeurs y renoncent. « Il était de la » sagesse de l'administration de ne pas insister sur un » objet sur lequel on ne peut se flatter de réussir, fante » de connaissances nécessaires pour le suivre, et des » inconvénients non prévus qui se rencontrent ou qu'il » n'est pas possible de surmonter, sinon dans les villes » où l'on fabrique, telle que Reims, Beauvais et autres » lieux (5 septembre 1784). — Ils concèdent encore à l'intendant de Soissons, pour 22 ans et demi, moyennant une rente annuelle de 50 livres, 96 pieds de long sur 27 de large du jardin de l'Hôpital, du pignon de la glacière jusqu'à la rue, pour la construction de la chapelle, « concession d'autant plus raisonnable et indispensable » à la maison de travail, que la chapelle actuellement » existante dans ladite maison, est aussi indécente que » malsaine et est des plus resserrée » (25 mai 1785), etc.

1455. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets.

1787-1805. — Délibérations. — Admission à l'hôpital de Pierre Giraux et de Gilles Ôter, anciens frères cordonniers, de la ville, moyennant 200 livres par an. Ils recevront la nourriture comme les autres pensionnaires et une corde de bois pour leur chauffage (21 janvier 1787). — Mise en apprentissage de Jean-François Capini au métier de cordonnier. — Projet d'aliénation de la maison de travail moyennant une rente annuelle de 4 muids de blé (23 décembre 1787). — Décoration de la chapelle de l'hôpital; acquisition de six chandeliers et d'une croix d'argent, etc.

1456. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

1646-1649. — Comptes des recettes et dépenses de la charité de Soissons. — Les offrandes faites au grand autel de l'église cathédrale, déposées par Jacques Évelon, chapelain de la chapelle de St-Lazare, s'élèvent à 4 livres. — La ferme des Roches produit un revenu de 540 livres. — La maison : délivre annuellement, la veille de Pâques, à la mère des prisonniers, des secours en argent pour les pauvres; — remet annuellement : à Laurent Depoix, principal du collège de Soissons, 600 livres de gages annuels; à chacun des six sergents de ville, 8 essins de blé; à Vincent Lévêque, porteur de la clochette de la ville, 12 essins de méteil; au guet, pareille rente. — Les recettes de cette maison sont : en argent, de 1,985 livres; en grains : de 45 muids de froment, mesure du quartier l'Évêque; de 14 muids 6 essins de seigle, mesure du comté de Soissons, et de 7 muids 15 essins, un demi pichet d'avoine. — Le raccommodage de chasubles et d'ornements de la chapelle, coûte 8 livres 12 sous, etc.

1457. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1661-1664. — Comptes de l'hôpital. — Cet établissement convertit en pain, du 1^{er} avril 1661 au 1^{er} juillet de la même année, 8 muids 4 setiers de blé; donne « à » quantité de pauvres de la même ville pour les aider à » passer les fêtes et leur ôster le prétexte de mendier » pendant la semaine sainte, » deux muids de grains; — convertit encore en pain, du 1^{er} juillet 1661 au 30 juin 1662, 42 muids 4 setiers et un pichet de grains, mesure de Soissons. — Il reçoit, le 23 janvier 1664, du comte de Soissons, par les mains de l'intendant de celui-ci, 400 livres. — Il achète 10 sous un grand saloir de bois de chêne; 4 livres 10 sous, 6 boîtes de fer blanc, pour quâ-

ter; 70 sous, un grand couteau à couper le pain; un cadenas en bosse pour fermer la porte du grenier, 20 sous; la clochette de l'hôpital pesant 16 livres 3/4, 19 livres 15 sous; un établi de menuisier, 5 livres; un muid de chaux, 23 livres; le pot d'huile, 25 sous; le muid de métillon, 123 livres (17 janvier 1662); celui de seigle, 120 livres; — Il paie : à Martin Traizet, marchand, une rame de papier à faire registres, 70 sous; « à Nico- » las Asseline, imprimeur, 36 livres le papier de l'im- » pression du discours composé pour la recommandation » de l'hôpital, et à Étienne de Corcy, libraire, 20 livres » pour la reliure en parchemin des 200 petits livres » imprimés par le dit Asseline, en vertu d'ordonnance » du 23 avril 1662 », etc.

1458. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1664-1667. — Comptes. — La maison consomme, du 1^{er} juillet 1664 au 31 juin 1665, 36 muids 6 setiers de blé converti en pain; elle donne en outre à Cochet, chargé de conduire la manufacture confiée à Leblond, 17 setiers de blé, conformément au traité fait, le 28 mai 1663, entre ledit Leblond, d'une part, et les gouverneurs échevins de la ville et les directeurs de l'hôpital, d'autre part. — Le produit du tricot des pauvres s'élève à 466 livres payées par Brillart. — Jean Dupuis reçoit 150 livres pour la façon des grands escaliers de l'hôpital. — Nicolas Asseline, imprimeur, reçoit, en vertu d'une ordonnance du 30 février 1667, 75 sous pour avoir une centaine d'exemplaires « du mémoire dressé de l'estat auquel estoit la » manufacture ». — Fleury, chirurgien, donne quittance de 25 livres pour avoir taillé le petit enfant de Desmoillons, par ordonnance du 12 juin 1667.

1459. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1667-1670. — Comptes. — La vente du verjus et de la navette qui étaient dans le jardin de l'hôpital, produit 7 livres 14 sous; celle de 6 muids 4 pichet de son, 83 livres 16 sous 3 deniers; celle de 8 futailles, 8 livres. La pièce de vin achetée ordinairement au marché vaut de 24 à 30 livres. — La maison ne fait aucune dépense en argent « pour habiller les pauvres, d'autant » qu'on l'a prise dans la manufacture, savoir : trois » pièces de baguette et trois de mouy, à cause de la » grande cherté, avec beaucoup de fruit pour l'hôpi- » tal ». — M. Duport, l'un des directeurs « s'est donné » la peine de faire faire plusieurs muids de picquette » qui ont servy de boisson aux pauvres, jusques près de » la pentecoste, et pour cet effect a esté payé seulement

» la somme de 13 livres aux pressureurs ». — L'hôpital reçoit 11 livres de M^{me} d'Orléans, mère de M. d'Orléans, religieux de l'abbaye de St-Jean-des-Vignes.

1160. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1670-1676. — Comptes. — Payement : de 15 livres à Mosnier, pour les petits pauvres qui vont entendre le catéchisme ; de 7 livres, prix de 100 bottes de paille pour remplir les paillasses du dortoir. — 20 aunes de treillis, coûtent 12 livres 10 sous ; 11 aunes de drap gris destiné à l'habillement des pauvres, 28 livres ; 3 couchettes de bois blanc, 4 livres 10 sous ; 50 livres de chanvre, 12 livres 16 sous. — L'hôpital vend 20 sous un livre donné par l'abbé de Machault ; 47 sous un justaucorps de tiretaine ; un pichet de blé, 115 sous ; une aune de serge de Montcornet, 45 sous, etc.

1161. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1676-1679. — Comptes. — Réception en trois payements de 4,434 livres 17 sous 9 deniers, de Nicolas Brillart, bonnetier, pour ouvrages faits dans l'hôpital. — La façon de 19 matelas coûte 10 livres 14 sous. — Payement de 25 livres à Michel Dufresne, pâtissier, pour deux pâtés de lièvre destinés à Jacques, greffier en chef du parlement, qui a obtenu du Roi, en faveur de l'hôpital, des lettres de garde-gardienne et les a fait vérifier au Parlement, le tout gratis. — L'hôpital achète : 100 sous un encensoir de cuivre ; 75 livres un petit soleil d'argent ; 75 livres un ciboire du même métal ; 40 sous le guéridon au chandelier qui reçoit le cierge béni ; 4 livres une table de sacristie, etc.

1162. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1679-1681. — Comptes. — L'hôpital achète : deux setiers de pois, 20 livres ; 500 fagots, 25 livres ; 1165 livres de chanvre, 286 livres 13 sous ; deux marmites, 10 livres ; — il donne : 8 livres à Nicolas Charon, pauvre compagnon cordonnier, pour aller se faire tailler de la pierre ; 50 livres pour les gages d'un trimestre de Jean Loizeleau et Pierre Desauois « préposez pour la chasse des vagabonds et mendiants », etc.

1163. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1681-1684. — Comptes. — L'hôpital reçoit de Brillart, entrepreneur de la manufacture, pour les bas confectionnés : en 1682, 1148 livres 14 sous ; en 1683,

1,482 livres 10 sous 6 deniers ; en 1684, 911 livres ; — pour les gants provenant du travail de quelques filles, 17 livres 10 sous. — M^{me} Levayer de Boutigny, intendante de Soissons, donne 11 paires de draps et un beau parement pour la chaire du prédicateur, avec un fort beau tapis qui doit être mis sur le tablet ; elle fait une quête en ville, dont le produit s'élève à 385 livres 9 sous. — L'hôpital achète : 5 sous la livre de lard ; 3 livres le pichet de blé ; 24 livres le muid de vin ; 4 livres 8 onces de fil pour faire des dentelles et des gants ; 19 sous le bois destiné à la confection d'un cadre aux bulles de la confrérie de l'Enfant-Jésus ; 4 livres 10 sous 6 douzaines de peignes à carder. — Payé : à Nicolas Cochon, menuisier, à Villers-Cotterêts, 135 livres pour la confection de la table d'autel de la chapelle de la Vierge ; à Nicolas Martin, sculpteur, 45 livres pour deux chasses ; — à Blondeau, peintre, 33 livres 17 sous, pour la dorure de ces chasses et la peinture de l'enfant Jésus, des armes du pape et de monseigneur sur les bulles en velin ; — à Duay, parcheminier, 4 livres 4 sous pour les 13 feuilles de parchemin du livre de l'église de l'hôpital, etc.

1164. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1682. — Comptes de Charles Mosnier, depuis le 26 janvier 1682, date du décès de Jacques Debrie, receveur de l'hôpital, jusqu'au 30 juin suivant. — Assistance de pauvres aux convois. — Ventes de poireaux provenant du jardin. — 142 livres de chanvre coûtent 48 livres 12 sous ; 28 pichets de cendres, 22 livres 16 sous. — L'hôpital paie à Traizet 20 sous une demi-rame de petit papier à registre, etc.

1165. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1685-1691. — Comptes. — Vente : de fausses monnaies trouvées dans les troncs ; — de dentelles, bas, gants et autres ouvrages faits à l'hôpital. — Bossuet, intendant de Soissons, donne en sept fois 327 livres 8 sous ; madame Foucault, sa sœur, 26 livres 5 sous ; Hubert, receveur général des tailles, 81 livres 14 sous ; le duc d'Estrées, gouverneur de l'île de France et de Soissons, 26 livres ; M^{me} Josse, supérieure de la congrégation, 18 livres. — Nicolas Michel, boulanger de l'étape, reçoit 21 livres 4 sous pour 749 pains de munition. — L'hôpital paye : 40 livres 10 sous, 23 aunes de toile ; à Antoine Pestel, clerc de la paroisse de St-Germain, 60 livres pour 12 cahiers de velin qu'il a transcrits en notes de musique, etc.

1166. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1691-1694. — Comptes. — Le produit du tricot de bas des enfants pendant trois ans, s'élève à 6,849 livres 5 sous 8 deniers. — L'hôpital reçoit annuellement : des religieux de St-Médard, 8 muids de froment; de ceux de St-Jean-des-Vignes, autant; de ceux de St-Crépin-le-Grand, 4 setiers; de leur abbé, 20; de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, 3 muids; des Célestins de Villeneuve-St-Germain, 2 muids, etc.

1167. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1694-1697. — Comptes des recettes et dépenses faites par Nicolas Morant, chapelain de la chapelle de St-Médard de Vauberlin, paroisse de Courcelles. — L'hôpital consomme pour la nourriture 50 muids 7 setiers de blé, mesure de Soissons; en 1695, 69 muids 2 setiers 1 pichet; en 1696, 73 muids 9 setiers 3 pichets; — 15 essins de pois achetés 99 livres, et 3 muids de noix payés 24 livres.

1168. (Registre.) — In-folio, 422 feuillets, papier.

1697-1703. — Comptes de Nicolas Debrie. — La recette totale en argent est de 88,842 livres 14 sous. — La consommation, en 1679, est de 80 muids 9 setiers 1 pichet de blé. — 6 muids de bière coûtent 104 livres 15 sous; 9 muids de vin, 211 livres; 38 cordes et demi de gros bois, 523 livres. — L'hôpital donne 38 livres pour la façon de 71 matelas, etc.

1169. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1703-1709. — Comptes. — Le produit de la manufacture des bas est : en 1703, de 1,644 livres 18 sous 9 deniers; en 1704, de 1,316 livres 18 sous; en 1705, de 1,439 livres 9 deniers; en 1706, de 1,323 livres 16 sous 2 deniers; en 1707, de 1,016 livres 5 sous; en 1708, de 1,118 livres 17 sous; — celui de la vente des dentelles s'élève, du 30 mai 1708 au 30 juin 1709, à 26 livres 14 sous; — celui des quêtes dans les maisons, pendant 6 ans, est de 2,475 livres 9 sous 3 deniers, etc.

1170. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1709-1712. — Comptes. — La recette totale des grains est de 398 muids 19 essins 1/2 pichet 1/3 de pichet; la dépense est de 193 muids 4 essins 1 pichet. — La recette des vins est de 28 muids 1/2. — La consom-

mation pour le pain est : pour la première année, de 48 muids de blé, 12 muids d'orge, 2 muids de sarrasin; pour la deuxième, de 45 muids de blé et de 15 muids 13 essins d'orge; pour la troisième, de 63 muids 12 essins de blé. — 26 essins de méteil valent 148 livres 3 sous le 11 novembre 1709, etc.

1171. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1712-1718. — Comptes. — Produits : des quêtes par les maisons pendant 6 ans, 2,392 livres 3 sous 8 deniers; par les paroisses, 1,041 livres 2 sous 6 deniers; assistance des pauvres aux convois, 484 livres 2 sous. — Le produit du tricot des enfants s'élève : pour la première année, à 1,297 livres 18 sous 6 deniers; pour la seconde, à 1,447 livres 6 sous; pour la troisième, à 1,571 livres 17 sous 4 deniers; pour la quatrième, à 1,118 livres 9 sous 6 deniers; pour la cinquième, à 1,015 livres 8 sous; pour la sixième, à 1,001 livres 3 sous 6 deniers. Celui des dentelles est : pour la première année, 905 livres; pour la deuxième, 804 livres 1 sou 6 deniers; pour la troisième, de 667 livres 5 sous; pour la quatrième, de 336 livres 2 sous 6 deniers, pour la cinquième, de 343 livres 8 sous 6 deniers, et pour la sixième, de 276 livres 14 sous, etc.

1172. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1718-1720. — Comptes. — Produits : de la manufacture des bas, 2,331 livres 5 sous; de celle de dentelles, 993 livres 12 sous 3 deniers. — La consommation est de 90 muids de blé et de 66 muids de vin. — Courtois, imprimeur, reçoit, en vertu d'une ordonnance du 20 février 1720, 21 livres 10 sous pour l'impression de 200 exemplaires des lettres patentes pour l'établissement de l'hôpital. — Jean Lebel, cordier, livre 42 livres et demi de cordes, pour 15 livres 18 sous 9 deniers. — Donations en 1703, par Gabriel de Machault, prieur de St-Pierre à la Chaux, de Soissons, etc.

1173. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1720-1725. — Comptes. — En 1724, le muid de seigle vaut 100 livres; celui de blé, 129. — L'hôpital fait remise à Brocheton, fermier à Cravançon, de 2 muids 12 essins de blé de fermages de 1716, en considération de la perte que l'établissement du chemin royal dans une pièce de terre sise devant la porte de la ferme lui a fait éprouver, à la charge par ledit Brocheton de défoncer l'ancien chemin et de le joindre à la dite pièce de

terre suivant délibération du 5 mars 1721. — Produits : de la manufacture de bas, 3,486 livres 9 sous 9 deniers ; de celle de la dentelle, 1,553 livres 6 sous 2 deniers ; de l'assistance des pauvres aux convois, 533 livres 11 sous 6 deniers, etc.

1174. (Registre.) — in-folio, 80 fe llets, papier.

1720-1723. — Comptes. — Copie incomplète de l'article précédent.

1175. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1725-1731. — Comptes. — Produits : des bas fabriqués, 8,442 livres 12 sous 9 deniers ; des quêtes ordinaires, 1,714 livres ; des petites quêtes des paroisses et des troncs, 1,299 livres 15 sous 9 deniers ; de l'assistance des pauvres aux convois, 578 livres 6 sous 6 deniers ; des secours donnés par l'État conformément à la déclaration du Roi, du 18 juillet 1724, 5,207 livres 6 sous. — La consommation des grains, pour la confection du pain, est de 493 muids et demi ; du vin, de 282 muids et demi. — Vuaroquier, imprimeur, reçoit 9 livres pour l'impression du catalogue des livres de l'abbé Bonnet, légués à l'hôpital. — Dépenses pour l'achat : de cinq troncs de cuivre avec serrures pour les paroisses, 47 livres 10 sous ; d'un chandelier de bois tourné, destiné au cierge pascal, 5 livres, etc.

1176. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets, papier.

1731-1738. — Comptes. — Le produit de l'assistance des pauvres aux convois, s'élève à 441 livres 16 sous. — La consommation du blé pour la nourriture est de 451 livres ; celle du vin, de 319 muids et demi, dont 15 muids et demi de petit vin (vinot.) — Le muid de blé vaut 87 livres, en 1734 ; 90 livres, en 1736 ; 120, en 1737. — L'hôpital achète 7 livres un muid de chaux ; 39 livres 60 bottes de lattes. — Une poutre de 28 pieds de long coûte 14 livres. — La toise de pavés dans la salle des femmes est payée 100 sous, etc.

1177. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1738-1741. — Comptes. — Produits : de la bonneterie, 4,571 livres 15 sous ; des quêtes, 1,619 livres 5 sous 9 deniers ; des petites quêtes, 593 livres 15 sous ; de l'assistance des pauvres aux convois, 394 livres 16 sous ; de la vente de 6 futailles, 12 livres ; de la vente d'un muid de blé en 1739, 244 livres ; de celle d'un muid de méteil en 1741, 192 livres, etc.

AIENE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

1178. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1741-1746. — Comptes. — Produit de la bonneterie, 7,850 livres 12 sous 3 deniers. — Celui de la récolte du clos de vignes de l'hôpital, est, en 1741, de 7 muids ; en 1742, de 15 muids ; en 1743, de 16 muids ; en 1744, de 15 muids ; en 1745, de 6 muids ; en 1746, de 8 muids. — Le muid de blé vaut 185 livres en 1742, etc.

1179. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1747-1750. — Comptes de Marguerite Mauclerc, veuve de Jean-Louis Grevin. — Produits : de la bonneterie, 2,937 livres 6 deniers ; des quêtes, 659 livres 7 sous 6 deniers ; de l'assistance des pauvres aux convois, 444 livres. — L'hôpital reçoit des exécuteurs testamentaires : d'Orry, contrôleur général des finances, 10,000 livres, le premier mai 1718 ; de Gosset, doyen du chapitre cathédral, 300 livres, le 14 du même mois. Il reçoit aussi de Jeanne-Marguerite Duru, fille majeure, 800 livres, en considération de ce qu'elle a été reçue au nombre des pauvres de l'hôpital, etc.

1180. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1747-1750. — Double des mêmes comptes. — Les recettes en argent sont de 96,432 livres 2 sous 1 denier ; les dépenses, de 92,488 livres 4 sous 7 deniers. — Les recettes de blé sont, de 448 muids 5 essins 1 pichet 3/4, dont 118 muids et demi vendus, 173 consommés et 7 muids 7 essins de déchet. La recette du vin et du cidre est de 113 muids 3 pièces marnois, dont 109 muids et 3 pièces marnois sont consommés, etc.

1181. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1750-1757. — Comptes. — Produits : de la bonneterie, 6,925 livres 18 sous ; des quêtes, 3,946 livres 16 sous 9 deniers ; des petites quêtes des églises et des troncs, à la fête de St-Charles et au jubilé, 2,343 livres 8 sous ; de l'assistance des pauvres aux convois, 907 livres 7 sous 6 deniers. — Claude de Beauvisage, grand-archidiacre de Soissons, donne à l'hôpital, le 20 août 1753, une somme de 500 livres, par reconnaissance de ce que les pauvres ont prié dans sa maladie, etc.

1182. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets, papier.

1751-1755. — Copie informe des mêmes comptes. — Le total de la recette en blé est de 655 muids 2 pichets 3/4

froment, méteil et seigle, dont 124 muids 24 pichets vendus, et 338 muids 24 pichets consommés. — La recette de vin est de 165 muids, dont 158 consommés. — La recette totale en argent est de 130,578 livres 4 sous 7 deniers, et la dépense totale de 130,762 livres 4 sous, etc.

4483. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1757-1763. — Comptes. — Produits : du clos de vignes de l'hôpital, en 1758, 9 muids ; en 1759, 16 muids ; en 1760, autant ; en 1761, 11 muids ; en 1762, 12 muids. — Produit total : de la bonneterie, 8,564 livres 10 sous ; des quêtes de Pâques, par les maisons de la ville, 2,885 livres 1 sou 3 deniers ; des petites quêtes dans les églises et quêtes à la fête de la St-Charles, 916 livres 8 sous 9 deniers ; de l'assistance des pauvres aux convois, 654 livres 4 sous. — Le muid de méteil vaut, en 1758, 96 livres ; en 1759, 84 livres, etc.

4484. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1763-1769. — Comptes. — Produits : de la bonneterie, 5,428 livres 3 sous 6 deniers ; des quêtes par les maisons, 2,956 livres 12 sous ; des petites quêtes, 592 livres 6 deniers ; de l'assistance des pauvres aux convois, 359 livres 16 sous. — La récolte du clos des vignes de l'hôpital est, en 1763, de 10 muids ; en 1764, de 9 muids, en 1765, de 7 muids ; en 1766, de 9 muids ; en 1767, de 2 ; en 1768, de 4. — Valeur du muid de blé : en 1764, 105 livres ; en 1765, 108 livres 8 sous ; en 1766 et 1767, 126 livres ; en 1768, 200 livres ; en 1769, 187 livres, etc.

4485. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1769-1772. — Comptes de Jean-Baptiste Laurendeau, receveur. — Valeur du muid de blé : au mois de mars 1770, 150 livres ; au mois de juin, 189 ; au mois de septembre de la même année, 260 livres. — La corde de bois valait 20 livres. — L'assistance des pauvres aux convois produit 320 livres 10 sous. — La mère de Breton, prieur de St-Jacques, donne 30 livres. — Les étoffes de la manufacture d'étoffes, sont vendues 42,564 livres 18 sous 3 deniers. — Les dépenses de fabrication et d'achat s'élèvent à 39,564 livres 15 sous 7 deniers, etc.

4486. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1772-1778. — Comptes de Louis-François Debatz, receveur. — Valeur : du muid de froment, en 1774,

200 à 235 livres ; en 1775, 266 livres ; — du muid de seigle, en 1774, 96 livres. — Madame de Bourdeille, mère, donne 100 livres, le 16 novembre 1773, par les mains de l'évêque. — La dépense : de blé est de 319 muids 12 essins ; de vin, de 51 muids et demi. — Les frais de nourriture s'élèvent à 41,479 livres 3 sous 6 deniers. — 72,294 livres 6 deniers sont dépensés pour la manufacture d'étoffes, etc.

4487. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1697-1712. — Registre des recettes en argent faite par Nicolas Debry, receveur. — Le clergé paie 72 livres pour la pension de Marie Dollé, fille d'un protestant de Cutz. — Payements : de frais d'assistance des pauvres aux convois de la mère du prieur de St-Jean et des enfants de Dumont, conseiller ; de l'amende prononcée par les consuls de Soissons, contre Gui Hutin, marchand à Pinon. — Recettes de la vente du son, des legs et des quêtes des paroisses. — Remboursements de rentes, etc.

4488. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1712-1728. — Contrôle de la recette. — Récépissés des produits : des sons et dentelles vendus ; des quêtes ; des frais d'assistance de pauvres aux convois ; des arrérages de rentes sur Taillefroy, Pollet, la veuve Létoffé, de Boffe, Babouin, Simon Thury, M^{lle} Foucard, Jacques Mitelette, l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc.

4489. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1728-1783. — Contrôle de la recette en argent. — Don par le roi Louis xv, de 1,500 livres, le 29 juillet 1728. — Sommes reçues : des notaires de Reims ; des ventes de son, de dentelles et de tonneaux vides faites par M^{me} Toupet économe ; à l'occasion de la réception des officiers du bureau des finances de Soissons ; de l'assistance des pauvres aux convois, etc.

4490. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1743-1774. — Contrôle de la recette en argent. — Sommes reçues provenant : de remboursements de rentes ; d'aumônes faites par Tourmolle, de Mainville, Catherine Bourgeois, Brayer, M^{lle} Cordellier ; des petites quêtes, etc.

4491. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1703-1712. — Contrôle des dépenses, indiquant

jour par jour les noms, prénoms et qualités, des créanciers, l'importance des sommes payées, l'objet et souvent l'ordonnance des paiements, les sommes avancées à l'économe, aux fournisseurs, aux enfants pour les animer au travail. — L'hôpital achète 94 douzaines de fromages, 141 livres; l'essin de cendres pour lessive, 20 sous; 8 rouets à filer, 8 livres 14 sous; la grosse de sabots, 16 livres; l'essin de pois, 8 livres; celui de grosses fèves, 7 livres; le muid : d'orge, 108 livres; de bière, 24 livres; — paie, le 17 mai 1711, à François Bernard, architecte, 65 livres, pour avoir gravé, mis en or et posé la table de marbre dans la chapelle de l'hôpital, faite en reconnaissance de la donation de d'Ormesson, intendant de Soissons, etc.

4492. (Registre.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1712-1728. — Contrôle de la dépense de de Crouy, receveur. — Paiements : de frais de nourriture d'enfants en pension, d'achats de gros bois, cribles, fil, tuiles pour réparer la ferme de Cravançon, à raison de 45 livre le millier; de viandes. — L'impression de 200 billets d'avertissement pour l'anniversaire de d'Ormesson coûte 3 livres 10 sous; la façon de l'aune de canevas revient à 20 sous; deux douzaines de peignes de bois coûtent le même prix. — L'hôpital achète moyennant 6 livres, 300 pots destinés à la boisson des pauvres; 57 sous 6 deniers la grosse de lacets ronds; 20 sous l'aune de treillis large; 45 livres, 100 livres de suif, etc.

4493. (Registre.) — In-folio, 446 feuillets, papier.

1728-1743. — Livre journal de la dépense. — L'hôpital achète 200 livres 10 sous 4 minots de sel; 6 livres 6 sous 7 essins de plâtre; 40 livres la grosse de sabots; 5 sous la livre de lard; 5 livres 10 sous l'essin de haricots; 6 sous celui de braises; 3 livres un entonnoir; 46 livres une cuve. — La façon de l'aune de toile est de 6 sous, etc.

4494. (Registre.) — In-quarto, 282 feuillets, papier.

1743-1775. — Livre journal pour la dépense. — L'hôpital paie: 592 livres 10 sous la mouture de 118 muids de blé; 77 livres 140 bottes d'échalas; 9 livres 10 sous deux registres des recettes et dépenses; 44 sous la livre d'aiguilles; 8 sous celle de beurre; 6 sous celle de fil; 4 livres deux tombereaux de terre à four; 12 sous l'essin de braises, etc.

4495. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1775-1786. — Livre journal de la dépense. — L'hôpital achète: la douzaine d'artichauts 12 sous; le cent d'œufs, 4 livres; de grenouilles, 10 sous; le quarteron de harengs, 30 sous; la livre de poivre, 44 sous; cinq douzaines de fromages, 19 livres 10 sous; 3 pigeons, 9 sous; 6 bottes d'asperges, 31 sous; 600 aiguilles à coudre, 48 sous; 3 douzaines de balais, 33 sous, etc.

4496. (Registre.) — In-folio, 491 feuillets, papier.

1786-1806. — Livre journal de la dépense. — L'hôpital: achète 3 livres 6 poulets à élever; 11 sous 4 artichauts; 24 sous 3 paires de pigeons; 22 sous un canard; 36 sous un demi-cent d'œufs; 46 sous une livre de poires, au mois de septembre 1786; 4 livres 8 sous 16 fromages, pour les enfants; 37 sous un quarteron de harengs; 10 livres 25 livres de viande, etc.

4497. (Registre.) — In-folio, 427 feuillets, papier.

1661-1685. — Sommier des recettes et revenus de l'hôpital, contenant les lettres d'établissement de l'hôpital et l'historique de cette maison. Les pauvres ont d'abord été renfermés au château, le premier avril 1661, sous la direction de Rousseau, Cuyret, Raquet et Leblond, en attendant la nomination des deux directeurs ecclésiastiques par le chapitre cathédral, qui a eu lieu le 8 août 1661 et le 25 avril 1664. Les premiers bâtiments ont été faits à l'aide des 5,000 livres abandonnées par l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, pour la clôture de la rue d'Ébroïn. En 1671, l'église était construite. — Nominations de directeurs jusqu'en 1685. — Ce sommier donne les dates: des baux successifs de chaque propriété; des versements effectués; des rentes et réobligations, etc.

4498. (Registre.) — In-folio, 453 feuillets, papier.

XVIII^e Siècle. — Sommier des recettes en argent faites par l'hôpital, de rentes ou fermages dus par Baragot, Marguerite Pillot, veuve de Pierre Jacquart et femme de Jacques Mitelette, Guillaume Lamory, Louis Delaporte, François Rolland, Louis Dubois, Paul Bourlon, Antoine Cambray, etc.

4499. (Registre.) — In-folio, 479 feuillets, papier.

1695-1712. — Sommier des sommes reçues et des

rentes remboursées, indiquant les noms, prénoms et domiciles des obligataires, l'importance des sommes dues, la conduite à tenir pour obtenir le paiement d'arrérages, fermages et capitaux, les dates de créations et d'exigibilité de titres, les dates des remboursements, etc.

4200. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1709-1737. — Sommier indiquant jour par jour les recettes de blé faites par les receveurs de l'hôpital, les dons d'orge et de Sarrazin faits aux fêtes de Pâques, par M^{lle} Legivre, Cuyret, chanoine, de Boursonne, chanoine, Dutour, Bertemet, chanoine, d'Héricourt, écôlâtre, Charton, trésorier, etc.

4201. (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

1719-1730. — Sommier des loyers, fermages et rentes en argent; des ventes de blé et son, faites par M^{me} Toupet, économiste, et Louise Bayart; des sommes reçues pour travaux de confection de bonneterie et de dentelles faits dans l'hôpital; des quêtes de Pâques et des petites quêtes des paroisses; des droits des pauvres qui assistaient au nombre de 4, 6, 8, 12, 18 et 24, selon l'importance des personnages décédés; des aumônes extraordinaires; des legs; de l'argent pris à constitution et à fonds perdu; des appréciations de grains; des pensions viagères, etc.

4202. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1775-1789. — Sommier des dépenses de la manufacture. — L'hôpital donne, en 1775, pour peigner 58 livres de laine, 41 sous; pour 5 jours de loyer de cheval, 7 livres 10 sous; pour 104 livres de chaîne filée à la maison de force, 48 livres 15 sous. Il achète la livre: de savon blanc, 12 sous; de savon gras, 8 sous; de soufre, 4 sous, etc.

4203. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, papier.

1775-1794. — Sommier A B, indiquant l'actif et le passif: de Barbier, Grevin, Doville, Prévost, marchand de drap à Soissons; — de Baron, Ambroise Portier, Dnerbé, Anselin, marchands de draps à Beauvais; — de Brayer, marchand de draps à St-Quentin; — de Joseph Chaland, bonnetier à Reims; — de Godard, marchand à Suipe; — de Laurent Courtier, courtier à la halle aux étoffes de Paris. — État de ventes d'étoffes, etc.

4204. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1775-1818. — Mémorial des ventes à crédit et d'argent reçu, indiquant jour par jour les expéditions aux marchands de Soissons, Beauvais, St-Quentin et Paris, de molleton, revêche, ratine, serge, bayette, vestipoline, flanelle et sommière, leur consistance, leur prix; de balles de laine d'agneau, de laine *détain* à filer et de laines peignées grasses expédiées de l'Hôpital de Soissons.

4205. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1784-1795. — Sommier des rentes viagères par ordre alphabétique de situation des pays où les rentes sont dues.

4206. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1788-1814. — États des acquisitions journalières de viandes. Elle était ordinairement de 54 livres par jour à raison de 6 sous la livre. Elle est de 100 livres, le 22 février 1789, pour un souper extraordinaire.

4207. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1587-1643. — Comptes de l'aumônerie de Saint-Médard, de Soissons. — Le compte de 1587 a été présenté par Alexandre Salnove, aumônier de cette abbaye. à Jacques de Tournay, prévôt de la ville de Soissons, Nicolas de Soissons, et Nicolas Regnault, procureur du Roi. — Le fermier de Violaines doit à la mesure d'Oulchy-le-Château, 4 muids de froment, 2 muids de méteil, 2 muids et demi de seigle, 4 muids d'avoine; — le meunier du même village, 15 setiers, moitié froment, moitié seigle; — le fermier de Camp (Sergy), doit, à la mesure de Braine, 4 muids et demi de froment, 18 setiers de seigle, 3 muids d'avoine, 6 écus sol et 40 sous tournois, un porc gras, deux chapons et deux fromages. — Les terres sises près de l'aumônerie, rapportent un muid de seigle. — L'aumônier consacrait aux aumônes des lundis, mercredis et vendredis et aux aumônes extraordinaires 3 muids de grains; aux frères mineurs de Soissons 3 essins de grains; à plusieurs pauvres pour aider à les marier, 3 pichets; à ses chevaux, 2 muids d'avoine, etc.

4208. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1657. — État des revenus de la maison de St-Antoine

dressé par Pierre Sconin, avocat et grenetier à la Ferté-Milon. — Les recettes s'élèvent à 1,227 livres 5 sous. — 3 poinçons de chaux coûtent 9 livres; 40 perches de canaux de 22 pieds de large et de 5 à 6 de profondeur, coûtent 15 livres; 5 bassins d'étain, depuis 6 livres jusqu'à 9 livres, plus une grande fontaine d'étain, 12 livres; un tableau de la Madeleine avec sa bordure peinte et dorée, revient à 15 livres; un reveil-matin, à 20 livres. — Lettre par laquelle Hérivaux soutient les intérêts des ermites de St-Antoine.

1209. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

XVII^e Siècle. — Compte des deux tiers de la dîme de la Mairie Savart, sise hors et près la porte de Crouy, depuis les fossés de la ville jusqu'au bas de la Montagne de Taillepieds et depuis le chemin de Crouy, jusqu'au lieudit la Planchette, où il y a une fontaine, et de là au clocher de St-Wast jusqu'aux dits fossés.

1210. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1685. — Comptes des revenus de la charité de Soissons. Ses immeubles étaient situés à Vierzy, Margival et au Fruity. On payait sur ces revenus 26 essins de méteil, mesure du quartier l'Évêque, à Vincent Lévesque, l'un des serviteurs de ville, pour trois années de ses gages (109 livres 11 sous); aux cordeliers 108 livres pour les prédications de Carême et d'Avent en la cathédrale; à Granier, supérieur de l'oratoire et principal du collège, 900 livres pour trois années de ses gages.

1211. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1666-1713. — Acquits de comptes, règlement de dépenses. — Tarif: du filage et du cardage des laines; de la façon et du blanchissage des bas. — États: du mobilier et d'objets mobiliers; de la toile et du linge; du bois de construction; des livraisons de grains et de viande, etc.

1212. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1726-1739. — Quittances de payement: de surcens dû au chapitre cathédral; de fournitures de tuiles, chaux, faitières, plâtre, carreaux à four serrurerie, fer blanc, clous. — États: des dépenses de construction d'aqueduc; de secours en argent donnés aux pauvres de la ville et des villages; des dépenses journalières; des baux à renouveler: des revenus en grains, son, vin,

argent, octrois; des loyers de maison; des arrérages de rentes dues; de frais: de justice, d'arpentage, sciage de bois, réparations de maisons et de la ferme de Noyant. — Lettres de Richer d'Aube, intendant de Soissons, relatives à l'abandon à l'hôpital des pierres des casernes; au commencement de la construction: de bâtiments pour l'agrandissement de l'hôpital suivant le plan qu'il a remis; des cuisine et office; accords: avec Claude Merlet, pour la construction de la charpente; avec Antoine Dubois, pour la couverture; avec Jean Houssel, serrurier, et Éloi Ruelle, menuisier, etc.

1213. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1740-1751. — Mémoires et quittances de fournitures de chaux, plâtre et toile. — Mémoires et toisés de maçonnerie entreprise par Nicolas Macadré, dit La Française. — Quittances: d'arrérages de surcens dus au chapitre cathédral de Soissons; de droits de dixième, centième denier, insinuations, amortissement; de frais de justice. — Quittances de travaux: de serrurerie, faits par Rochart; de menuiserie, par Cuvillier; de couverture, par Brayer et Milet; de peinture et de vitrerie, par Gosset; de maçonnerie, par Minouflet. — États: de pauvres forains qui reçoivent du pain; de pauvres renfermés en 1747 et en 1750; du vin à distribuer, etc.

1214. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1750-1761. — Mémoires des travaux: de maçonnerie, faits par Nicolas Macadré, dit La Française; de vitrerie; de maçonnerie à faire aux fermes de Cravangon et de Noyant. — États: des frais faits par l'hôpital pour le service solennel de d'Ormesson, intendant des finances, le 21 avril 1756; de situation de l'hôpital en 1752; du mobilier de M^{re} Levasseur, à son décès, en 1754. — Quittances: de loyers de maison; de fournitures de broche, bèches, étouffoir à braises. — État des meubles et effets mobiliers de M^{me} Guérin veuve d'Antoine Vilette, etc.

1215. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1758-1768. — Quittances de sommes payées: pour acquisitions de seigle, paille, échalas; pour l'apprentissage de Catherine Marguet, Suzanne Moinet, Jacques Hiraut, François Fontaine, Jean-Pierre Parquet, Jean-Baptiste Delahaye, Marie-Antoinette Leroy, Crépin Piedfourché, Marie-Louise Meunier, Crépine Leclerc, Marie Flament, etc.; pour des journées de femmes em

ployées aux vignes ; arrérages de rentes viagères dues à Jacques Parisis, et de surcens dus par l'hôpital à l'hôtel-Dieu, au chapitre de Saint-Gervais et à la fabrique de Saint-Gervais, de Soissons, etc.

4216. (Liasse.) — 417 pièces, papier.

1769-1772. — Paiement à Mosnier de dépenses faites à l'occasion du passage de la Dauphine, au commencement du mois de mai 1770. « Avoir tendu une « toile sur un grand chassis sur laquelle j'ai fait peindre « un fond de paysage et le sujet qu'on a choisi, avoir « fait une bordure et les armes au dessus du dit tableau « pour les couleurs, toiles et déboursés de peintre, 36 « livres. » — Paiements : d'épicerie, de façons de chandelles, de viandes de boucherie ; de frais de réparations : aux presbytères d'Autrêches, aux églises de Terny, Margival ; de travaux de maçonnerie, charpente, menuiserie, serrurerie, carrelage, etc.

4217. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1769-1772. — Acquits de paiements : de frais de foulage de bas ; de braise ; d'étoffes ; de fil ; de bandette ; d'entretien de vitrages ; de charrois d'étoffes et de fumiers ; de fagots, échalas, charbon, bière, plomb, meules à moulin, haricots et pois, beurre fondu, sel, bois de corde ; de frais : de desserte d'église, de mouture de blé et de réparations des fontaines, etc.

4218. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1769-1772. — Acquits de paiements : de registres, gerbes, boutures d'arbres, droits de vente de blé ; de frais de sortie d'enfants et de mise en apprentissage ; de tonnes d'huile de Flandre ; de frais d'arpentage ; d'honoraires de chirurgien ; de déclaration au terrier de la vicomté d'Acy. — Quittances : de droits d'entrée de vin et de ports de lettres ; de gages : de perruquier, tailleur, boulanger, des sœurs de l'hôpital. — Compte des dépenses de la sœur Roussy, économe, etc.

4219. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1769-1772. — Acquits de comptes : de la manufacture de l'hôpital ; des travaux exécutés ; des toiles façonnées ; d'étoffes de laine vendues à la maison ; de sabots et de souliers achetés. — États de la vente du son faite par les religieuses de l'hôpital et du produit de l'assistance des enfants pauvres aux convois, etc.

4220. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1769-1772. — Paiements d'arrérages : de rentes viagères à Geoffroy, curé de Jaulzy ; Leblond ; Louis Broyart, m^e tailleur ; Hubert ; Mary, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes ; François Hourdé, prêtre ; Duliège, doyen de Béthizy ; Julien, prieur-curé de Latilly ; G. Mesnier ; Pinta ; Levaray ; sœur Roussy, économe ; Destrez ; veuve Marchand ; Pérot ; Jacques Parisis ; de surcens dus à l'hôtel-Dieu de Soissons ; à Fournier, curé des Fonds ; aux chapitres : de Notre-Dame-des-Vignes, de la cathédrale, de Saint-Pierre-au-Parvis, et enfin à Thomas, seigneur de Ploizy, etc.

4221. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1769-1772. — Paiements d'arrérages de rentes viagères à : Lemasson, chanoine ; Louise-Charlotte-Françoise et Anne-Marie Ducarin ; la femme Guérin, veuve Petit ; Louis Barlet ; Marie-Anne Baillet, femme Joly ; Doucet, cordelier ; Angélique Chemin ; Thérèse Pot ; Dourlans, chanoine de Saint-Pierre au Parvis de Soissons ; Breton, prieur de Saint-Jacques, et à Madeleine Mornay, sa domestique ; Anne Garnotel ; Jacques Desvachez ; Carrelet du Rosay, doyen du chapitre cathédral ; Huet, chanoine de Saint-Pierre ; Catherine Crépy ; Cuyret de Lyeville ; Pierre Favreau ; sœur Buirette, dite de Sainte-Rose, supérieure des religieuses de l'hôtel-Dieu de Soissons ; Prévost, doyen et chantre du chapitre cathédral ; Henriette Lefel ; Guillaume-Anne Chandelier ; Marie-Madeleine Boullé.

4222. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1770-1779. — Quittances : de laines livrées par l'hôpital de Soissons, d'achat d'huile de colza, de métiers et de laine ; de gages de Dubois, maître dans l'ouvrage ; de frais d'apprêt d'étoffes, laine brisée, peignée, etc.

4223. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1773-1779. — Acquits : de pain béni des jours de saint Blaise et de la Visitation ; des loyers des appartements occupés dans l'abbatiale de Saint-Jean-des-Vignes ; de serge ; de tiretaine ; de sommière ; de couvertures ; de vin ; de bois de corde et de droits d'entrée de ces bois ; de viande de boucherie vendue 5 sous la livre ; de sabots livrés à 3 livres la douzaine ; de raccommodages de souliers ; de réparations aux fontaines ; de façons de

chandelles et de plats d'étain. — Récépissés de laines achetées et payées, etc.

1224. (Liasse.) — 446 pièces, papier.

1773-1778. — Payements : des frais de mouture à raison de 5 livres le muid ; de sel fourni par les gabelles ; de pois ; de haricots ; de beurre à raison de 11 à 16 sous la livre. — États de grains reçus et consommés, etc.

1225. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1773-1778. — États des recettes d'étoffes de la manufacture de l'hôpital de Soissons, vendues en gros et en détail.

1226. (Liasse.) — 441 pièces, papier.

1773-1779. — Acquits : de bois de corde ; de fagots vendus 9 livres 10 sous le cent ; de mérrien ; de pierres ; de quincaillerie, fournie par Coquillette ; de corderie ; de vannerie ; de menuiserie ; d'arpentages faits par Beaumont, Bernard Turc, Augustin Petizon ; de frais de poursuites ; de ports de lettres ; de gages de tailleurs, portier, boulanger, perruquier ; d'honoraires : du curé de Cuizy-en-Almont, des capucins, du chirurgien et des trois sœurs économes. — Payements de droits d'assistance des enfants pauvres aux convois, etc.

1227. (Liasse.) — 450 pièces, papier.

1773-1779. — Payements : de travaux de menuiserie, maçonnerie, serrurerie faits aux fermes de Beugneux, Noyant et Vauxtin ; de maçonnerie et de couverture de chaume ; de frais de réparations à la ferme de Cravançon, aux presbytères de Mercin, Chacrise, Tartiers, Berzy-le-Sec, et aux églises de Vauxbuin, Vassens, Rozières, Vaurezis ; d'acquisitions de toiles ; de chaudronnerie ; de réparations de maçonnerie et de pavage à la ferme de Beugneux ; de chaux, plâtre, pierre de taille, de tuiles et de briques ; de bois de chauffage et de charpente ; de fumier ; de serrurerie ; de tonnellerie ; d'entretien de vitrages, etc.

1228. (Liasse.) — 447 pièces, papier.

1773-1779. — États des dépenses de la manufacture : pour façon de toiles, d'étoffe, chaînes, laines brisée et peignée ; pour filature, cendres, matelas. — État des recettes de la manufacture. — Achat : de

chanvre à raison de 12 sous la livre. — La façon d'un matelas revient à 14 sous. — 190 livres de laine brisée coûtent 9 livres 10 sous ; 90 livres d'étain filé à la Force, 44 livres 10 sous, etc.

1229. (Liasse.) — 448 pièces, papier.

1773-1779. — Payements d'arrérages de rentes viagères : à la femme Guérin, veuve Petit ; à Anne Garnotel ; à Hubert ; à Pierre Dellaine ; à Anne-Pacifique Goy ; à Jean-Baptiste Desmarest, clerc tonsuré ; à Julien Duliège, curé de Béthizy ; à Louis Broyart, tailleur d'habits ; à Geneviève Mesnier ; à Louis Barlet ; à Doucet, religieux cordelier ; à Madeleine Mornay.

1230. (Liasse.) — 437 pièces, papier.

1773-1779. — Payements d'arrérages de rentes : à Lemasson, chanoine ; à Catherine Pavy ; à Marie-Jeanne Chandelier ; à M^{me} Guillaume ; à Henriette Lefel ; aux sœurs de l'hôtel-Dieu de Soissons ; à Huet, sacristain ; à Catherine Crépy ; à Denise Beaumont ; à Dourlans, chanoine de Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons ; à Thérèse Pot ; à Angélique Chemin ; à Mary, chanoine de Notre-Dame des Vignes de Soissons ; à Anne Pierrette et à Marie-Françoise Dupont.

1231. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1773-1779. — Payements de rentes viagères à : Mousty, desservant de la chapelle de l'hôpital de Soissons, docteur en théologie ; Cuyret de Lyeville ; à Louise-Charlotte-Françoise Ducarin ; à Louis Ducarin ; à Anne Baillet, femme Joly ; à Pinta ; à Levaray ; à Elisabeth Destrez, veuve Marchand ; à Luce et à la sœur Roussy.

1232. (Liasse.) — 445 pièces, papier.

1773-1779. — Payements d'arrérages de rentes et de surcens : au chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis ; au collège ; aux fabriques : de Notre-Dame-des-Vignes, de Saint-Léger, du chapitre cathédral et de Braye ; à l'hôtel-Dieu et aux abbayes de Saint-Crépin-le-Grand et de Saint-Jean-des-Vignes ; à Geoffroy ; à Boisgnoel. — Quittance d'indemnité due au domaine du comté de Soissons, etc.

1233. (Liasse.) — 444 pièces, papier.

1780-1789. — Quittances : de dépenses faites pour

la manufacture pour achats de laines ; de prestations de blé et de méteil dues par Hubert Gadrez, laboureur à Jouaignes, à cause de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand ; de surcens en grains, poules et chapons. — États : de distribution de pain faite à l'hôpital aux pauvres de la ville de Soissons ; de ce que les frères cordonniers possèdent ; des laines, huile, colle et étoffes diverses de la manufacture ; des réparations à faire à la ferme de Cravançon en 1786 ; de pierres livrées à l'hôpital ; des revenus de cette maison, etc.

1234. (Liasse.) — 445 pièces, papier.

1780-1789. — Correspondance des administrateurs de l'hôpital de Soissons avec divers marchands de drap : Guillaume Prié, à Chauny ; Prévost, Langlois, Dupré, Sommeren et Michel, à Beauvais ; Midi, Anselin et Fontenay, à Rouen ; Quesnet, à Laon ; Grevin, à Soissons ; Dujardin, à Neuilly-Saint-Front. — Lettres de Camus, commissionnaire à la halle aux draps de Paris, etc., pour la vente d'étoffes manufacturées.

1235. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1668-1751. — Inventaires du linge de l'hôpital de Soissons.

1236. (Liasse.) — 6 pièces, papier

1661-1724. — Ordonnance de la ville de Soissons, qui défend aux mendiants de circuler dans les rues et de se mettre aux portes des églises, sous peine de punition corporelle ; enjoint : à ceux qui n'ont pas trois ans de résidence de sortir de la ville le jour même ; aux autres de se présenter le 28 mars pour indiquer leurs noms, prénoms, paroisse, âge et Pays de naissance. « Le renfermement » commencera au château le 1^{er} avril (23 mars 1661). — Sentences du bailliage de Soissons, qui ordonnent aux mendiants non originaires de la ville, et qui y résident depuis dix ans, de se retirer au pays de leur naissance, dans trois jours, sous peine du fouet et du bannissement ; défendent, sous diverses peines, de leur faire des aumônes dans les rues et de sortir masqué avec violons. — Extraits de lettres patentes, règlements et jugements rendus en la ville de Soissons contre la mendicité. — Déclaration du roi contre les mendiants et vagabonds.

1237. (Liasse.) — 7 pièces, papier

XVII^e siècle. — Recettes : contre la teigne our

une tisane ; pour la composition d'un onguent. Consultation d'Isaire Quatroulx, médecin à Paris et d'un autre médecin.

1238. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1667-1715. — Défense aux parents et amis des pauvres de les retirer de l'hôpital, à peine de 50 livres d'amende. — Procès instruit devant le bailliage de Soissons, contre les époux Delacour, pour les forcer à réintégrer à l'hôpital la nommée Delacour, leur sœur, qui s'était retirée sans congé. — Contre Nicole Féron, femme délaissée de Pierre Aubert, maître couvreur, qui avait retiré Louis Aubert, son fils. — Ordonnance du bailliage de Soissons qui défend de retirer les pauvres de l'hôpital sans permission des directeurs, sous peine de 300 livres d'amende (3 février 1688) ; — autre, sous peine de 50 livres d'amende (12 juin 1692). — Procédures contre Bertin, cordonnier, et Michel Journet, compagnon couvreur, qui avaient retiré leurs filles sans congé.

1239. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1671-1680. — Arrestation de mendiants : Pierre Hurant, natif de Rebais, écrivain à Paris, ivre ; Jean Brachet, natif de Saint-Quentin, âgé de 60 ans, cordonnier, habitant Blérancourt ; Jean-Joseph de Lambefort, natif d'Aurillac, âgé de 37 à 38 ans, ermite, puis soldat ; Bernard de Certaine, âgé de 70 à 72 ans, natif de Villemolin, près Corbeny en Nivernais, village dont son père était seigneur, époux de la fille de du Colombier, dont il a eu un garçon et une fille, puis soldat, enfin ermite.

1240. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1683. — Arrêt du conseil, qui ordonne d'admettre en l'hôpital de Soissons l'enfant, âgé de 4^e à 5 ans, d'une bohémienne condamnée à mort par le bailliage de Coucy ; réception de cet enfant.

1241. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1688. — Admission, à la charge de l'évêque de Soissons, d'un jeune enfant exposé à la porte de l'hôpital de cette ville.

1242. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1693. — Admission, à l'hôpital de Soissons, d'une

petite fille âgée de deux mois, de François Journet, compagnon couvreur, et de Marguerite Élicart.

4243. (Liasse.) — 5 pièces, papier (4 imprimées).

1724. — Modèles imprimés de registres d'entrée et de sortie de l'hôpital. — Lettre d'envoi de cet imprimé par Dodun. — Le bureau général institué à Paris donnera connaissance des mendiants arrêtés dans les provinces; des copies des registres seront adressées toutes les semaines par les hôpitaux à ce bureau.

4244. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752. — Attestation donnée par Grégoire, curé de la paroisse de Saint-Crépin, de Château-Thierry, que Nicole Contat, veuve de François Lamy, couturière en linge, et Antoinette Hutin, couturière en drap, sont de bonne moralité, et veulent bien se charger de Marie et de Madeleine Huet, âgées, l'une de 16 ans, l'autre de 13. — Autorisation donnée par les directeurs, et remise de ces filles à Gaultier, messenger ordinaire à Château-Thierry.

4245. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1741. — Admission à l'hôpital de la fille de Dauhuille, cordonnier en vieux à Soissons, âgée de 3 ans. — Projet d'admission de la fille Bontemps.

4246. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1746. — Autorisation donnée par l'intendant de Soissons d'admettre une petite fille, âgée de 8 à 9 ans nièce de Jean Lossert.

4247. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1751-1752. — Projet d'admission de Marie Delette, âgée de 35 ans, fille de Charles Delette, sonneur de la cathédrale de Soissons, et de Julienne Devaux; de Françoise Bringant et de Nicolas Joly. — Attestations: qu'elle est simple d'esprit et dans une extrême misère; qu'Augustin Regnault est atteint d'un mal incurable qui empêche son admission à l'hôpital. — Réception de cette dernière à la Salpêtrière et d'Augustin Regnault à l'hôtel-Dieu de Paris. — Admission de Louis Gambin.

4248. (Registre.) — in-folio, 400 feuillets.

1780-1794. — Entrée, mise en nourrice et en
AISNE. — HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

sevrage d'enfants trouvés (numéros d'ordre, remboursement de sommes avancées, dates, prénoms, surnoms, mise en nourrice, dates de paiement, importance des sommes payées, domicile des personnes qui ont pris en nourrice, dates de morts et d'enterrements).

4249. (Registre.) — in-folio, 397 feuillets.

1784, an IV. — Entrée, mise en nourrice et en sevrage de Marie-Josèphe, surnommée Didon; Jean-Marie, surnommé Dinan; Marie-Louise, surnommée Clédate; Jeanne-Marie, surnommée Pagnon; Marie-Euphrasine, surnommée Polinne; Marie-Josèphe, surnommée Janvelle, etc.

4250. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1780. — Tableaux indiquant le sexe, les noms, prénoms, surnoms, numéros d'ordre d'inscription sur le registre d'entrée, l'âge au moment de l'admission, paroisses, diocèses, trousseaux, enterrement, dates de livraisons de vêtements des enfants trouvés.

4251. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1780-1789. — Lettres des administrateurs des hôpitaux de La Fère, Laon et Noyon, indiquant le mode d'administration, d'habillement et de comptabilité de ces établissements pour les enfants trouvés. — Mémoire sur le prix des habillements des enfants trouvés de Laon. — Acte de décès de Marie-Élisabeth, surnommée Emmanuelle. — Remise de Jean-Pierre, surnommé Bazoches, fils de Catherine Papillon, à Pierre Dumetz, commissaire au terrier du comte d'Egmont, demeurant à Braine. — Règlement concernant les enfants trouvés ou abandonnés reçus à l'hôpital de Laon. — Correspondance de Brayer, subdélégué général de l'intendance de Soissons, relative à des abus qui, selon de La Millière, se seraient introduits dans l'administration et l'habillement des enfants trouvés. — Justification des administrateurs. — Projet d'inoculation. — Résumé du mémoire présenté à l'évêque de Soissons par les directeurs de l'hôpital de cette ville sur les enfants trouvés, la faiblesse des ressources de la maison et le besoin de secours pour faire face à l'énormité des dépenses que le nouveau service entraîne et entraînera.

4252. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1659. — Lettres-patentes d'établissement et règlement de l'hôpital d'Amiens.

4253. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1658. — Acte d'assemblée des habitants de Beauvais indiquant les conditions de l'union des maisons de la Trinité et du Bureau des pauvres de la même ville, en quel temps les administrateurs doivent être nommés et changés, et comment ils doivent rendre compte (4 mai 1658). — Règlement que doivent suivre ceux qui sont préposés à la conduite des pauvres de Beauvais (21 mai 1658). — Lettres patentes portant fondation du bureau des pauvres de cette ville (août 1658).

4254. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1729. — Lettre des administrateurs de l'hôpital de Châlons à ceux de Soissons. Ils gouvernent selon l'ancien usage l'hôtel-Dieu et l'hôpital général dit la Renfermerie ; mais ils ont deux receveurs et deux comptes différents. Les malades de ce dernier établissement sont reçus généralement jusqu'à guérison à l'hôtel-Dieu, qui admet cependant les journées des mendiants arrêtés et conduits à la maison de force et de là transférés audit hôtel-Dieu, aussitôt que les fonds en sont remis en vertu d'ordonnances de l'intendant.

4255. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1726. — Indication de la nourriture, du régime et de l'administration de l'hôpital de Compiègne.

4256. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprimée).

1755. — Lettres-patentes qui dispensent l'hôpital général de Grenoble de la rigueur de l'édit de 1749 concernant les gens de main-morte, et permettent aux administrateurs du dit hôpital d'accepter tous dons, legs, gratifications et institutions générales et particulières, par donation entre vifs ou par testament.

4257. (Liasse.) — 3 pièces, papier (1 imprimée).

1660-1669. — Extrait de l'acte de nomination des premiers directeurs de la compagnie de charité de Notre-Dame Reine de Paix de Laon ; lettre de Vairon, qui rend compte à Cuyret, greffier du bureau des finances de Soissons, de l'organisation de cette société et de son action sur la mendicité. — Lettres patentes portant établissement d'un hôpital général en la ville de Laon et arrêt de vérification de ces lettres par le Parlement.

4258. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Règlements entre le clergé et la ville de Noyon pour le bureau des pauvres et l'hôpital général de la même ville. — État du revenu de ce dernier.

4259. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1655. — Arrêt d'enregistrement au Parlement de Paris de lettres patentes de 1652, portant fondation à Orléans d'un hôpital général, et union au dit hôpital, pour lui donner un fonds plus certain, des maladreries et hôpitaux de Saint-Mesmin, Beaugency, La Ferté-en-Alais, Olivet, Saint-Nicolas-de-la-Noue, Boissy, Beaune, Lorry, Vitry, Souville, Archet, Saint-Blaise-lez-Toury, Le Puis et La Ferté.

4260. (Liasse.) — 1 pièce, papier (imprimée).

1662. — Régime des hôpitaux de Paris.

4261. (Liasse.) — 2 pièces, papier (1 imprimée.)

1650-1729. — Lettres patentes pour l'établissement de la Maison de charité de Reims. — Indication de la destination et du régime de l'hôpital de cette ville.

4262. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1657. — Arrêt du Parlement, qui ordonne de renfermer les pauvres mendiants de Saint-Flour.

4263. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1650-1656. — Arrêt du conseil privé et lettres patentes concernant le mode de distribution des aumônes de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis aux pauvres de cette ville.

4264. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1692-1712. — Etats des mercuriales de Soissons (froment, méteil, seigle, avoine et orge).

4265. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1695. — Note constatant que Charles Thibaut a été chargé de la recette et de la dépense du comté de Soissons après la mort de Drou.

ARCHIVES DE L'HOTEL-DIEU DE SOISSONS.

1266. (Liasse.) — 4 pièce, papier.

1707. — Extrait de l'édit de création des inspecteurs des bâtiments.

1267. (Liasse.) — 6 pièces, papier (imprimées).

1713. — Edits et arrêts : du conseil des finances concernant les conversions des rentes au denier 25 de l'Hôtel-de-Ville de Paris, assignées sur les cidres, gabelles et cinq grosses fermes ; arrêt du conseil d'Etat qui décharge ces rentes du dixième. — Edit de création de rentes.

1268. (Liasse.) — 4 pièce, papier (imprimée).

1737. — Mémoire instructif au sujet du droit de confirmation.

1269. (Liasse.) — 4 pièce, papier (imprimée).

1740. — Tarif des droits de stellage des grains, exigible en argent au lieu de l'être en nature au 24.

1270. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1765-1787. — Obligations au paiement d'arrérages de surcens dus : aux abbayes de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Yved de Braine ; aux fabriques d'Acy, d'Ambleny et de Bucy-le-Long ; aux frères des écoles chrétiennes de Soissons.

1271. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1783-1789. — Obligations au paiement d'arrérages de surcens dus aux fabriques de Chauny, Clamecy, Cuiffes et Dhuizel.

1272. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1765-1789. — Obligations au paiement d'arrérages de surcens dus aux fabriques de Faverolles, Glennes, Saint-Léger de Soissons.

1273. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1765-1784. — Obligations au paiement de surcens dus aux fabriques de Notre-Dame-des-Vignes et de Saint-Quentin de Soissons et de Vailly ; à de Saint-Léger, capitaine d'infanterie à Laon ; au chapitre cathédral de Soissons et à l'abbaye de Notre-Dame de la même ville.

1274. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1736-1788. — Obligations au paiement de surcens dus aux fabriques de Taillefontaine, Villers-Cotterêts, Montgobert, Haramont, Largny, Corcy, Cœuvres et Saint-Waast de Soissons ; aux chapitres de la cathédrale, de Saint-Waast et de Notre-Dame des Vignes de la même ville ; aux abbayes de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Léger de Soissons, de Saint-Yved de Braine et de Valsery.

Corrections.

- Liasse 9, page 4. — Lire S. de Tornellá, au lieu de J. de Tornella.
- Liasse 45, page 6.—Lire 42 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier, au lieu de 40 pièces, parchemin ;
40 pièces, papier.
- Liasse 447, page 24. — Lire j. doyen au lieu de y. doyen.
- Liasse 456, page 26. — Lire 2 juillet 1226 au lieu de juin 1226.
- Liasse 459, page 32. — Lire Charme au lieu de Charne.
- Liasse 466, page 33. — Lire décembre 1220 au lieu de décembre 1221.
- Liasse 475, page 37. — Lire mai 1226 au lieu de mai 1236 ; mars 1239 au lieu de mars 1289 ;
janvier 1247 au lieu de janvier 1247. — Page 38. décembre 1257 au lieu
d'octobre 1257.
- Liasse 492, page 43. — Lire 1316 au lieu de 1306.
- Liasse 205, page 46. — Lire septembre 1264 au lieu d'octobre 1264.
- Liasse 294, page 60. — Lire 3 pièces papier au lieu de 4, et 1645 au lieu de 1685.
- Liasse 295, page 60. — Ajouter 1 pièce parchemin.
- Liasse 605, page 114. — Lire Frade au lieu de Prade.
- Liasse 666, page 125. — Lire du collège Saint-Nicolas au lieu de l'église Saint-Nicolas.
- Liasse 715, page 135. — Lire Nouvron au lieu de Nomeron.
- Liasse 1148, page 207. — Lire religieux de Saint Crépin-le-Grand au lieu de religieuses ; page 208,
Delahaie au lieu de Delaherie.
- Liasse 1150, page 216. — Lire promet au lieu de permet.
-

TABLES DES NOMS DE LIEU.

A

Abellay, lieudit, Bucy-le-Long. 35.
 Aconin. 37, 127.
 Acy. 1 à 8 inclusivement, 127, 193, 258, 299, 302, 306, 342, 375, 614, 641, 692, 758, 833, 974, 1,008, 1,073, 1,102, 1,148, 1,218, 1,268.
 Aiguizy. 9 à 11 inclusivement, 191, 299, 302, 307, 574, 643, 674, 692, 703, 714, 720, 734.
 Aillet, lieudit, Crouy. 64.
 Ailleva. 720.
 Aisne (rivière). 837, 956, 1,047.
 Albert (Somme). 1,151.
 Alier, lieudit, Cuffies. 789.
 Atterus fons (Hautefontaine). 14.
 Ambleny. 12 à 15 inclusivement, 78, 146, 161, 192, 299, 302, 375, 436, 628, 692, 694, 739, 748, 830, 1,095, 1,148, 1,268.
 Ambroin (Bucy-le-Long). 35.
 Amiens (Somme). 844, 1,150, 1,250.
 Ammely, lieudit, Cuffies. 788.
 Anjou, province. 743.
 Arandon (Isère). 746.
 Arches, lieudit, Mercin-et-Vaux. 142.
 Archet. 1,257.
 Arcy-Sainte-Restitue. 493, 748, 759, 795, 1,076, 1,102.
 Armentières. 1,102.
 Arras (Pas-de-Calais). 748.
 Artaize (Saint-Bandry). 14.
 Attichy (Oise). 311.
 Aubre-de-Loyans, lieudit, Soissons. 166.
 Aucfinois, lieudit, Mercin-et-Vaux. 107.
 Audignicourt. 689, 694.
 Auffrique. 761, 780, 1,102, 1,134.
 Augy. 819.
 Auinois, lieudit. 89, 153.
 Aunes-de-la-Maison-Bleue, lieudit, Cuizy-en-Almont. 833.
 Aurillac (Cantal). 1,239.
 Autréches (Oise). 17 à 19 inclusivement, 193, 299, 302, 652, 692, 694, 710, 739, 762, 795, 1,028, 1,102, 1,148, 1,216.

B

Bac-de-Pasly. 235.
 Bagneux. 424.
 Baha, lieudit, Noyant-et-Aconin. 810.
 Bailleux balodium (Belleau). 89.
 Barre (La). 205, 397.
 Basses-Recourbes, lieudit, Vuillery. 901.
 Basseville (Seine-et-Marne). 191, 311.
 Bassoles. 1,064.
 Bazoches. 20, 193, 299, 302, 643, 692, 694, 710, 733, 833, 836.
 Beaugency. 1257.
 Blaumomel, l.d., Monthiers. 117.
 Beaune. 1257.
 Beaufrepaire, f., Vierzy. 596.
 Beauvais (Oise). 1,154, 1,203, 1,204, 1,234, 1,251.
 Beauvarlet, l.d., Villeneuve-St-Germain. 866, 867.

Belleau. 21, 89, 117, 191, 277, 500, 302, 307, 674.
 Belleu. 22 à 24 incl. 129, 189, 273, 299, 625, 692, 739, 763, 833, 864, 867, 871, 941, 1,102.
 Beloy (bois). 166.
 Berlinval. 796.
 Berneuil-sur-Aisne ou Berneuil-la-Joie. 162, 193, 279, 299, 302, 504, 726.
 Berny-Rivière. 796, 1,021.
 Berquigny, fief (Oise). 795.
 Berry-Saint-Christophe. 762, 828, 1,102.
 Berthenay. 9.
 Berzy-le-Sec. 25, 45, 101, 127, 129, 192, 299, 302, 664, 692, 711, 739, 1,227.
 Béthizy (Oise). 705, 911, 1,220, 1,229.
 Béthizy, lieudit, Acy. 127.
 Beugneux. 38, 299, 302, 764, 769, 1,102, 1,227.
 Bézu-les-Fèves. 191.
 Bierge, lieudit. 871.
 Biergis, lieudit. 166.
 Bigonche, lieudit, Acy. 1.
 Billard, lieudit, Chavigny. 776.
 Billy (bois). 166.
 Billy-sur-Aisne. 1, 26, 27, 299, 302, 375, 609, 643, 711, 765, 833, 865, 1,102.
 Billy-sur-Oucre. 512.
 Bitry (Oise). 766, 1,102.
 Blamont (Meurthe). 743.
 Blancs-Aulnes, lieudit, Pasly. 787.
 Blanzly. 299, 302, 464, 582, 979.
 Biérancourt. 28, 299, 302, 689, 793, 1,239.
 Bœuf-Main, lieudit, Billy-sur-Aisne. 26.
 Bois-Bernard, lieudit, Cuffies. 788.
 Bois-des-Eglises (bois), Missy-aux-Bois. 804.
 Bois-de-Vaux, lieudit, Noyant-et-Aconin. 810.
 Bois-lez-Pargny. 753.
 Boissy. 1,257.
 Bois-Tilleu, lieudit, Chavigny. 776.
 Borne-Frouée, lieudit, Margival. 801. — Noyant-et-Aconin. 810.
 Bouloy, lieudit. 89.
 Boursches. 21.
 Bourg-d'Aisne (Soissons). 808.
 Bourgoingtaine. 571.
 Bourneville (Eure). 301.
 Bove. 21.
 Bovette, lieudit, Courmelles. 58.
 Braine. 29, 299, 375, 504, 561, 763, 767, 778, 907, 1,249, 1,268.
 Bray, lieudit, Vailly. 887.
 Braye. 768, 901, 1,102, 1,232.
 Braye-en-Thiérache. 1,053.
 Brécy. 191.
 Brenelle. 767, 1,102.
 Breuil. 507. — Hamceau de Neuilly-St-Front. 153, 156.
 Breuille, lieudit, Mercin-et-Vaux. 141.
 Brongnerie, lieudit, Soissons. 175.
 Brûlé (bois). 778.
 Brunchamps. 836.
 Brusse. 21.
 Bruyères. 778.
 Bucy-le-Long. 31 à 36 inclusivement, 112, 169, 192, 193, 299, 302, 375, 464, 513, 589, 601, 641, 664, 692, 710, 739, 748, 770, 772, 836, 907, 956, 996, 1,025, 1,073, 1,083, 1,084, 1,102, 1,268.

Buerie, lieudit, Soissons. 175, 184.
 Buzancy. 37, 299, 375, 569, 1,150.

C

Cahaut, lieudit, Vregny. 274.
 Caille, lieudit, Bucy-le-Long. 34.
 Caillols, lieudit, Acy. 6.
 Caillouël, lieudit, Soissons. 235.
 Calais (Pas-de-Calais). 397.
 Camelin. 1,031.
 Camp (Sergy). 1,207.
 Cannart, lieudit, Acy. 3.
 Carrière, lieudit, Acy. 7.
 Carrière. 70.
 Carrière-de-Fer. 810.
 Carrière-l'Evêque. 1,148, 1,149.
 Carrières, lieudit, Charly. 89.
 Cauroy (Venizel). 7, 8, 193, 255, 256, 897.
 Celles-en-Brie. 40, 299, 302.
 Celles-sur-Aisne. 39, 299, 302, 692, 739, 750, 833.
 Cense-du-Chapeau, lieudit. 274.
 Cerceau, lieudit, Cuffies. 787.
 Chacrise. 41, 192, 281, 302, 306, 307, 376, 400, 446, 464, 652, 664, 692, 694, 702, 710, 739, 1,227.
 Chaffotte, lieudit, Condé-sur-Aisne. 54.
 Chaillyots, lieudit, Priez. 153.
 Châlons-sur-Marne (Marne). 825, 914, 1,252.
 Champagne (province). 342.
 Champ-Boison, lieudit. 884.
 Champ-Chardon, lieudit, Chavigny. 776.
 Champ-de-la-Herse, lieudit, Chavigny. 776.
 Champ-de-Ferdrix, lieudit, Crouy. 70.
 Champ-Guillaume, lieudit, Priez. 153.
 Champ-Saint-Nicolas, lieudit. 666.
 Champvoicy (Marne). 42, 43, 152, 191, 282, 299, 302, 375, 643, 665, 689, 692, 739.
 Champ-Wichard, lieudit, Soissons. 299.
 Chapelain, lieudit, Cuffies. 757.
 Chapellerie (faubourg de Soissons). 875.
 Charlesfontaine. 967.
 Charly. 78, 867, 1,154.
 Chartreuse. 504.
 Chassemy. 745.
 Château-Thierry. 149, 406, 1,154.
 Châtillon (Fontenoy). 795.
 Chaudeau. 773, 834, 979, 1,056, 1,135.
 Chauffour, lieudit, Villeneuve-Saint-Germain. 867.
 Chauny. 361, 375, 746, 730, 1,022, 1,234, 1,269.
 Chaupière (bois). 778.
 Chavignon. 775, 834, 1,102.
 Chavigny. 14, 111, 299, 302, 464, 594, 694, 776, 833, 1,102.
 Chazelles. 45, 302, 834.
 Chemin-de-Belleau, lieudit, Couvres. 52.
 Chemin-de-Range, lieudit, Mercin-et-Vaux. 105.
 Cheneau, lieudit, Crouy. 65.
 Chéry-Chartreuve. 777, 778.
 Chevènes, lieudit, Vailly. 887.

Chevreaux. 879.
 Chézy-l'Abbaye. 205
 Chilly. 273.
 Chivres. 36, 47 à 49 inclusivement, 274, 299, 303, 375, 613, 632, 710, 739, 833, 1,051.
 Choisy-au-Bac (Oise). 311.
 Chouy. 425, 267, 694, 779, 1,102.
 Cierges. 191.
 Circaie, lieudit, Vailly. 887.
 Ciry. 50, 299, 303, 620, 692, 1,149.
 Ciry (Seine-et-Marne). 78.
 Clamecy. 31, 299, 363, 929, 1,269.
 Clignon. 117, 118.
 Clos-Bertin, lieudit, Vailly. 887, 888.
 Clos-Carlet, lieudit, Acy. 1.
 Clos-de-Pitances, lieudit, Soissons. 837.
 Clos-Malin, lieudit, Chavigny. 776.
 Cœuvres. 52, 299, 303, 399, 746, 752, 1,059, 1,078, 1,148, 1,272.
 Cohen. 836.
 Colombier (Le), lieudit, Belleu. 24. — Cuffies. 218.
 Comblizy (Marne). 53, 191, 299, 303.
 Compiègne. 397, 597, 836, 1,253.
 Condé-en-Brie. 610.
 Condé-sur-Aisne. 8, 54, 193, 209, 303, 956.
 Corbeny. 205.
 Corcy. 1,272.
 Couci, lieudit, Soissons. 295.
 Coucy-la-Ville. 780.
 Coucy-le-Château. 192, 343, 420, 761, 764, 776, 1043, 1102, 1149, 1240.
 Coulouge (Marne). 300.
 Couperville. 106.
 Courcelles. 56, 57, 253, 299, 303, 614, 896; (Seine-et-Marne) 77, 299, 303, 360.
 Courchamps. 117, 118, 191, 692, 726.
 Courmelles. 57, 58, 191, 298, 299, 303, 711, 719, 781, 782, 795, 870.
 Courteville, lieudit, Morsain. 805.
 Courthiézy (Marne). 59, 283, 299, 303, 613.
 Coutremain. 69, 191, 192, 301, 303, 1102.
 Couture, lieudit, Cuffies. 1025.
 Couvrelles. 61, 62, 191, 299, 303, 400, 603, 613, 624, 643, 651, 702, 917.
 Cramoiselle, fief. 61.
 Craonne. 205.
 Cravançon. 778, 834, 837, 845, 1102, 1173, 1192, 1214, 1229, 1233.
 Crécy-au-Mont. 63, 299, 303, 509, 883.
 Crécy-sur-Serre. 1043.
 Crépy-en-Valois. 939, 1094.
 Cressonsacq (Oise). 755.
 Creuttes, lieudit, Cuizy-en-Almont. 834.
 Crèvecœur (Soissons). 1037.
 Grise (bourg). 234, 864; (faubourg) 220, 234, 838, 864, 868 à 870 incl. 874 à 878 incl. 880; (rivière) 234, 827, 1027, 1144, 1153.
 Croix-Abbatine. l.d., Soissons. 1018.
 Croix-Blanche (Chaudun). 774.
 Croix-de-Bois, l.d., Septmonsts. 166.
 Croix-de-Fer (Chaudun). 775.
 Croix-de-Panleu, l.d., Soissons. 837.
 Croutoy (Oise). 300.
 Crountes. 123, 589, 652, 689, 692; Sous-Muret. 71, 300, 303, 740, 782, 1075, 1102.
 Crouy. 64 à 70 incl. 169, 295, 300, 303, 363, 375, 612, 625, 665, 673, 692, 694, 698, 710, 726, 784 à 787 incl. 881, 929, 1022, 1102, 1149.
 Cuffies. 72, 192, 218, 300, 303, 665, 787 à 789 incl., 819, 1,026, 1,098, 1,102, 1,149, 1,269.
 Cuise. 166, 300.
 Cuizy-en-Almont. 74, 300, 303, 755, 790, 795, 833, 884, 906, 1,103, 1,149, 1,226.
 Cutzy. 402, 753, 791.

D

Derrière-le-four, l.d., Acy. 1.
 Devant-le-four, l.d., Acy. 3.
 Dhuizel. 253, 1,269.
 Dole (forêt). 775.

Dommiers. 75, 76, 300, 303, 375, 464, 665, 773, 834.
 Douay (Nord). 751.
 Drachy. 77 à 80 incl. 89, 191, 300, 303, 311, 360, 612, 615, 643, 645, 654, 660, 665 à 667 incl., 681, 693, 695, 710, 714, 720, 729, 733, 739, 741.
 Dravegny. 1,074.
 Droizy. 82, 300, 303.
 Durline. l.d., Acy. 6.

E

En-L'âtre, l.d., Priers. 149.
 Epagny. 238, 793, 794, 817, 819, 950, 1,102.
 Epinette, l.d. Villeneuve-St-Germain. 273.
 Escorche-Vache, l.d., Villers-Agron-Aiguizy, 9.
 Escoutart, l.d., Villers-Agron-Aiguizy. 9.
 Essommes. 300.
 Étrepilly. 77, 84, 89, 300.
 Euilly-en-Brie. 643, 658, 665, 693.

F

Farinière, l.d. Priez. 153.
 Fauconcourt. 85, 252, 300.
 Faverolles. 86, 191, 300, 912, 1,270.
 Fay, l.d., Vailly. 887.
 Fère (La). 338, 1,079, 1,095, 1,249.
 Fère-en-Tardenois. 291, 696, 704, 779, 912, 939, 1,076.
 Ferté (La). 1,257.
 Ferté-Alais (La). 1,257.
 Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). 1,154.
 Ferté-Milon. 538, 558, 779, 1,052.
 Fluti, flutis (Fruty). Allemant. 808.
 Fond-des-bateaux, l.d., Venizel. 897.
 Fonds-Hardrez. l.d., Pasy, 816.
 Fontaine. l.d., Chouy. 779.
 Fontaine-des-Pigeons, l.d. 884.
 Fontaine-Myon, l.d., Soissons. 803, 867.
 Fontaine-Notre-Dame, l.d., Villeneuve-St-Germain. 272.
 Fontenoy. 87, 146, 193, 300, 303, 311, 749, 795, 796, 836, 1,020.
 Fontinettes, l.d., Chavigny. 776.
 Fort-Terre, l.d., Mont-Notre-Dame. 114.
 Forzy. 9.
 Fossé-Anguilleux, l.d. 871.
 Fosse-aux-Larons, l.d., Soissons. 1,047.
 Fosse-Chartrenne, l.d., Soissons. 873.
 Fossé-des-Célestins, l.d., Soissons. 1,047.
 Fosse-du-Parc, l.d., Soissons. 1,047.
 Fosse-Hébert, l.d., Fontenoy. 798.
 Fossé-le-Gontier, l.d., Priez. 153.
 Fosse-Mathieu, l.d., Vailly. 887.
 Fossoy, 88, 191, 300, 303, 320, 375, 545, 674, 693.
 Fourchervy, l.d., Nanteuil-la-Fosse. 809.
 Fourches-de-St-Crépin, l.d., 166.
 Fraoy, l.d. (Seine-et-Marne). 77.
 Frocourt (Oise). 750.
 Fruity (Allemant). 808, 810.

G

Gadins, l.d., Belleu. 23.
 Gandelu. 697.
 Garenne, l.d., Vregny. 274.
 Geé. 248, 694, 711, 726, 739.
 Genaille (Oise). 755.
 Genlis (Villequier-Aumont). 1,024.
 Gibet-l'Abbé, l.d., Brayères. 769.
 Gisors (Oise). 745.
 Givray. 769.
 Givry. 21, 77, 89, 90, 117, 300.
 Glaue, l.d., Bucy-le-Long. 772; Crouy. 35; Ostel. 135.
 Glaue-de-Béthizy, l.d., Acy. 1.
 Glennes. 1,270.
 Gourdel, l.d. 78, 741.

Goussancourt. 91, 300, 797.
 Grande-Cense. 810.
 Grande-île, l.d., Pommiers. 819.
 Grand-Jardin, l.d., Billy-sur-Aisne. 27; Vuillery. 904.
 Grandes-Herbes, l.d., Braye. 768.
 Grange-aux-Ferrages, l.d. 166.
 Grange-rouge ou Rougette (Charly). 78, 81, 733.
 Grangette, l.d., Chavigny. 776.
 Grenoble. 1,254.
 Grigny (Marne). 92.
 Grisolles. 20..
 Grosse-Armée, l.d., Soissons. 235.
 Grosse-Pierre, l.d., Mont-Notre-Dame. 115.
 Guette. 153.
 Guny. 93, 300, 303.
 Gussolle, l.d., Fontenoy. 795.

H

Ham. 353, 928.
 Haramont. 1,272.
 Harlet, l.d., Acy. 1.
 Hartennes. 16, 193, 299, 302, 692, 710, 726, 833.
 Hatton, l.d., Vailly. 887.
 Haute-Fontaine (Oise). 14.
 Hermitage (Launoy). 1,081.
 Housse. 836.
 Houssemande, l.d., Cuizy-en-Almont. 884.
 Hutte (Chaudun). 774.

I

Ile-à-Pourceau, l.d., Soissons. 1,047.
 Ile-de-France, province. 925, 1,165.

J

Jaulzy (Oise). 95, 303, 375, 831, 1,219.
 Jérusalem. 117, 166.
 Jouaignes. 1,233; (Seine-et-Marne). 20%.
 Juy. 698, 722, 916.
 Justice, l.d., Nanteuil-la-Fosse. 809.
 Juvenal, l.d., Ambleny. 15.
 Juvigny. 94, 95 à 98 incl. 300, 303, 442, 464, 667, 711, 819.

L

Laffaux. 99, 303, 749, 808, 1,022.
 Lambrin, l.d., Pasy. 137.
 Langres (Haute-Marne). 826.
 Laon. 338, 420, 601, 844, 1,092, 1,153, 1,234, 1,249, 1,255.
 Largny. 1,272.
 Latilly. 1,220.
 Launoy. 1,081.
 Laval, l.d., Acy. 1.
 Lavandier, l.d., Bucy-le-Long. 772.
 Laversine. 12, 100, 145, 245, 300, 303, 694, 791, 798, 1,102.
 Léchelle. 101, 303.
 Leully. 239, 779, 1,102.
 Leury. 239, 542, 800.
 Lhuys. 836.
 Liesse. 487, 541, 1,148.
 Limé. 743, 778.
 Liteau, l.d., Septmonsts. 173.
 Loge-aux-Bouffs, l.d. 779.
 Loi, l.d., Couvrelles. 62.
 Loire, l.d., 166.
 Longpont. Abbaye. 615, 638, 681; (Soissons) 235.
 Lorry. 1,257.
 Lucy-le-Bocage. 21, 117.
 Lyon (Rhône). 844.

M

Maast. 741, 973.
 Magenne, l. d., Villeneuve-St-Germain. 270.
 Mairie-Savart (Soissons). 1,209.
 Maison-Brûlée, l. d., Celles-sur-Aisne. 39.
 Maison-de-messire-Médart (Priez). 155.
 Maisonnottes, l. d., Acy. 129.
 Maison-Ravelle. 129.
 Maison-Ravine. 810.
 Maladieux, l. d., 166.
 Maladrerie, l. d., Leully. 799.
 Manicamp. 258, 348.
 Marais, l. d., Belleu. 23.
 Marché-à-Cordouen, l. d., Noyon. 813.
 Marché-Mahieu, l. d., Dommiers. 76.
 Marcueil-en-Dôle. 102, 300, 3 3.
 Margival. 239, 771, 801, 802, 964, 1,102, 1,240, 1,216.
 Marmousets, l. d., Soissons. 1,017.
 Marne (rivière). 666.
 Marolles (Oise). 103, 191, 303, 651.
 Marsannes (bois). Chéry-Chartreuve. 777.
 Martroy, l. d., Mont-Notre-Dame. 115.
 Masure, l. d., Cuffies. 787.
 Masure-à-Loup, l. d., (Priez. 153.
 Masure-Haudet, l. d., Belleu. 21.
 Maupas. 775.
 Mauvais-pas-de-Billy, l. d., Villeneuve-St-Germain. 270.
 Meaux (Seine-et-Marne). 1,016.
 Melun (Seine-et-Marne). 1,016.
 Mercin. 104 à 110 incl., 141, 192, 300, 302, 363, 308, 375, 464, 481, 510, 589, 613, 625, 643, 665, 674, 693, 694, 710, 711, 744, 803, 1,038, 1,093, 1,102, 1,227.
 Mesle (Espagne). 745.
 Mesnil (Vassens). 193, 246, 311; l. d., Mercin-et-Vaux. 141.
 Metes (Nord). 205.
 Millancourt. 111, 192, 299, 304.
 Monceau-les-Leups. 205.
 Moncel, l. d., Septmonts. 268.
 Mondescourt (Oise). 1,023.
 Mont-Béze, l. d., Bucy-le-Long. 33.
 Montchaud, l. d., Chavigny. 775.
 Montchevillon. 917.
 Montchevret. 21.
 Mont-de-Belleu. 166.
 Mont-de-Chaudun, l. d., Ploisy. 834.
 Mont-de-Ste-Geneviève. 165.
 Mont-de-Vaux, l. d., Mercin-et-Vaux. 141.
 Mont-Fendu (Belleu). 192, 871.
 Montgivron. 21, 117.
 Montgobert. 120, 304, 1,272.
 Monthiers. 117 à 119 incl. 191, 300, 304, 307, 311, 312, 383, 439, 440, 460, 612, 624, 643, 674.
 Montigny-Lengrain. 121, 161, 300, 304.
 Montmengeon. 153, 156.
 Montmilon. 123.
 Montmirail (Marne). 886.
 Mont-Notre-Dame. 114 à 116 incl., 193, 300, 304, 693, 836.
 Mont-Ste-Geneviève. 92.
 Morsain. 291, 805, 806.
 Morsault, l. d., Priez. 153.
 Motte. Fief. Rozières. 829.
 Moulin-Ancelin. 146, 147.
 Moulin-à-Vent, l. d., Priez. 153.
 Moulin-Botté. 57, 690, 750, 1,037, 1,041.
 Moulin-Chevreau (Soissons). 1,027.
 Moulin-Cochon. 77.
 Moulin-de-Bricoteau (Soissons). 234.
 Moulinet, l. d., Moulin-sous-Touvent (Oise). 787.
 Moulin-Pétré, l. d., Priez. 151, 153.
 Moulin-sous-Touvent (Oise). 187, 207, 1,102, 1,149.
 Moulin-Taussart (Soissons). 1,154.
 Moyembrie. 761.
 Muez, l. d., Mont-Notre-Dame. 114.
 Muescourt. 1,075.
 Murç. 694, 726, 722, 783, 1,075.

Muret-St-Jean, l. d., Concy-le-Château. 761.
 Mymoilon, l. d., Soissons. 206, 207.

N

Nampteuil-sous-Muret. 464.
 Nanteuil-la-Fosse. 122, 300, 304, 674, 787, 807, 1,053, 1,142, 1,144.
 Nanteuil-sur-Marne (Seine-et-Marne). 77, 78, 123, 152, 300, 304, 360, 443, 667, 682.
 Nesles (Sur-Fère). 124, 192, 300, 304.
 Neufchelles (Oise). 1,056.
 Neuilly-St-Front. 125, 126, 156, 300, 304, 542, 624, 741, 719, 1,056, 1,148, 1,234.
 Neuville-sur-Margival. 239.
 Notre-Dame-de-la-Loie (abbaye). 10, 31.
 Notre-Dame-de-Soissons (abbaye). 205, 319, 446, 497, 501, 534, 547, 550, 552, 566, 568, 576, 653, 668, 675, 682, 734, 775, 804, 835, 836, 1,052, 1,065, 1,087, 1,148, 1,166, 1,197, 1,271.
 Notre-Dame-des-Vignes (Soissons). 291, 665, 685, 728, 736, 753, 772, 908, 937, 1,084, 1,101, 1,220, 1,230, 1,232, 1,271, 1,272.
 Nouvron. 133, 304, 1,020.
 Noyant. 127 à 131 incl., 192, 300, 304, 306, 464, 492, 510, 556, 582, 594, 603, 612, 624, 642, 665, 674, 693, 710, 810 à 812 incl., 833, 1,102, 1,212, 1,214, 1,227.
 Noyon (Oise). 132, 304, 380, 813, 844, 1,100, 1,130, 1,249, 1,256.

O

Olivet. 1,257.
 Onete (Oise). 162.
 Oramp (Soissons). 234, 871, 872.
 Orléans (Loire). 844, 1,257.
 Osly-Courtil. 133, 134, 193, 300, 304, 814, 819, 850, 956, 1,102.
 Ostel. 135, 300, 304, 338, 726.
 Ouche (Soissons). 75.
 Ougny (Marne). 9.
 Oulchy-le-Château. 205, 760, 764, 917, 933, 949, 984, 1,044, 1,102.

P

Paliacus (Pasly). 136, 166.
 Parcy. 16, 519.
 Pargnan. 1,154.
 Pargny. 815, 1,102.
 Paris (Seine). 353, 354, 396, 406, 420, 446, 599, 611, 620, 621, 631, 640, 674, 689, 713, 716, 716, 733, 745, 751, 796, 819, 838, 842, 844, 849, 850, 861, 905, 907, 910, 927, 928, 910, 944, 945, 987, 1,012, 1,016, 1,064, 1,068, 1,148, 1,149, 1,151, 1,154, 1,203, 1,204, 1,224, 1,227, 1,239, 1,245, 1,257, 1,258, 1,265.
 Pasly. 136 à 138, 166, 300, 304, 311, 787, 816, 919, 1,066, 1,102, 1,149.
 Passy-Grigny (Marne). 42, 139, 140, 191, 292, 300, 304, 613, 643, 665, 711, 720, 741.
 Pavant. 77, 78, 667, 682, 633.
 Pazi (Passy-Grigny). 139.
 Periers (Priez). 149.
 Perière. 834.
 Pernant. 12, 141, 300, 304, 461, 743, 807, 1,102.
 Petit-Bertin, l. d., Vailly. 887, 888.
 Petit-Bieux, Chavigny. 776.
 Petit-Clos, l. d., Soissons. 235.
 Petit-Losele, l. d., Soissons. 235.
 Pierre (La). 21, 693.
 Pierrefonds (Oise). 338, 769, 1,021.
 Pinon. 1,187.
 Pisseloup. 77 à 81 incl., 123, 192, 360, 367, 383, 384, 612, 625, 660, 665, 674, 681, 683, 695, 696, 703, 710, 720, 739.
 Planchette, l. d., Soissons. 1,209.
 Plessis-Praslin (Saône-et-Loire). 746.
 Ploisy. 143, 300, 304, 818, 834.

Poirier-de-Saye, l. d., Belleu. 23.
 Poirier-de-Verde, l. d. 810.
 Poirlot, l. d., Venizel. 897.
 Poissons (Haute-Marne). 755.
 Pommiers. 104, 105, 142, 192, 300, 304, 311, 817, 819, à 822, incl., 956, 1,023, 1,102.
 Ponceau, l. d., Crouy. 784.
 Pontarcher. 8, 13, 145 à 147 incl., 161, 164, 193, 300, 304, 308, 312, 612, 625, 652, 665, 693, 702, 711, 836.
 Pontavert. 1,083.
 Pontceau, l. d., Vregny. 274.
 Pont-d'Ancy (Bois). 774.
 Pontoise (Seine-et-Oise). 306, 523, 525, 844.
 Pont-Ste-Maxence (Oise). 773.
 Pont-St-Mard. 144, 300, 314, 823, 1,102.
 Port. 796.
 Porte-Joye, l. d., Crouy. 68.
 Porterou. 77, 78, 360.
 Portière, l. d., Chavigny. 776.
 Pré-aux-Vaches, l. d., Dommiers. 75.
 Pré-Bourbaille, l. d., Belleu. 867.
 Pré-Bourdin, l. d., Essommès. 83.
 Pré-Burdin, l. d. 89, 117.
 Préciaumont (Oise). 103, 303.
 Pré-de-l'Abbaye, l. d., Priez. 153.
 Pré-des-Clercs, l. d., Braine. 907.
 Pré-des-Sangsues, l. d., Dommiers. 773.
 Pré-Foireux (Soissons). 871, 877, 880.
 Pré-Gaillon, l. d. 166.
 Pré-l'Abbé, l. d., Bruyères. 769.
 Prémontré, l. d., Soissons. 235.
 Pré-St-Gervais, l. d., Bucy-le-Long. 32.
 Pré-St-Léger, l. d. 834.
 Presles (Soissons). 235.
 Presles-et-Boves. 143, 300, 304, 589, 596, 679, 682, 779, 821, 1,102.
 Priez. 148 à 160 incl., 191, 284, 295, 300, 304, 332, 474, 612, 615, 621, 624, 625, 632, 633, 645, 680, 682, 689, 693 à 695 incl., 702, 703, 711, 720, 729, 734, 736, 1,056.
 Prinette, l. d., Juvigny. 819.
 Puisieux, h. (Acy). 5.
 Puits (Le). 1257.
 Puits-d'Ambrief. 8, 193, 758.

Q

Quarrier-sous-Voie, l. d., Acy. 1, 3.
 Quennart, l. d., Acy. 3, 4.
 Queue-de-l'Étang, l. d., Fontenoy. 795.
 Quincy. 751.

R

Reims (Marne). 561, 743, 745, 748, 825 à 827 incl., 844, 922, 1,102, 1,149, 1,153, 1,154, 1,203, 1,259.
 Remonvoisin. 153, 157.
 Rennes (Ile-et-Vilaine). 745.
 Ressons-le-Long. 12, 145, 147, 161, 294, 300, 304, 643, 694, 711, 726, 828, 833, 907, 1,102.
 Retheuil. 1,021.
 Ribourg, l. d. 205.
 Rivière (Berny-Rivière). 796. (Vailly). 936.
 Roblet, l. d., Cuffies. 788.
 Roches, f., (Vierzy). 899.
 Rocourt. 191.
 Rocroy (Ardennes). 525, 742.
 Roises, l. d., Fontenoy. 795.
 Romeny. 78.
 Romeresse, l. d., Bucy-le-Long.
 Rouen (Seine-Inférieure). 844, 1,234.
 Rouge-Terre, l. d., Margival. 801.
 Rouvres (Oise). 1,056.
 Rozet-St-Albin. 162, 300, 464, 542.
 Rozière, l. d., Neuilly-St-Front. 153.
 Rozières. 127, 192, 300, 569, 694, 711, 829, 833, 1,102, 1,227.
 Rozoy-le-Grand. 304, 464, 666, 682, 703, 711, 714, 720, 962, 1,074.
 Ruël, l. d., Neuilly-St-Front. 126.
 Rue-de-St-Gervais, l. d., Ciry-Salsogne. 50.

Ruelle-du-Puits, l.d., Pommiers. 819.
Rue-Quillette (Ambleny). 15.
Rugny. 759.
Ruisseau, l.d., Cuffies. 787.
Ru-Préaux, l.d., Venizel. 254.

S

Saconin. 300, 304, 504, 702.
Sacy. 831, 832.
St-Agnan. 643.
St-André (faubourg de Soissons). 220.
St-Antoine (Ferté-Milon). 1,208.
St-Aubin. 300, 479.
St-Bandry. 145, 164, 165, 192, 291, 300, 304, 792, 1,095.
St-Benoit-des-Ondes (Ile-et-Vilaine). 205.
St-Blaise-lez-Toury. 1,257.
St-Christophe (faubourg de Soissons). 235, 236 (porte). 867.
St-Christophe-à-Berry. 300, 830 à 832 incl., 1,024, 1,028.
St-Crépin (faubourg de Soissons). 838, 870. (Territoire). 864 à 867 incl., 873, 876.
St-Crépin-en-Chaye. 838, 1,148.
St-Crépin-le-Grand. 533, 682, 835, 838, 910, 1,034, 1,037, 1,148, 1,156, 1,232.
St-Denis (Seine). 744.
St-Dizier (Haute-Marne). 835.
St-Flour. 1,260.
Ste-Foi, l.d., Soissons. 834.
Ste-Gemme (Marne). 42, 300.
Ste-Geneviève, f. 166 à 168 incl., 192, 300, 304, 305, 308, 327, 330, 332, 348, 353, 358, 361, 366, 391, 398, 418, 420, 459, 481, 489, 510, 521, 533, 544, 545, 556, 702, 711, 739, 871. Prieuré. 849.
St-Germain (faubourg de Soissons). 838.
St-Gervais, Fontaine. 186.
St-Jean-aux-Bois (Oise). 605.
St-Jean-des-Vignes, abbaye. 14, 640, 681, 685, 703, 787, 834, 835, 837, 838, 842, 874, 941, 1036, 1044, 1148 à 1151 incl., 1154, 1159, 1166, 1233, 1232, 1272.
St-Lambert chapelle, à Cuffies). 787.
St-Lazare (Ferté-Milon). 1052. (Soissons). 763, 773 à 775 incl., 808, 815, 834, 836, 840, 841, 845, 864, 871, 873, 874, 878, 899, 908, 1148, 1149, 1146.
St-Léger (Soissons). 726, 839, 959, 1148, 1232, 1270, 1252.
St-Mard. 313. (Bourg, à Soissons). 506.
St-Médard (Soissons). 295, 304, 345, 428, 533, 602, 615, 660, 666, 681, 695, 703, 720, 776, 790, 833, 881, 1018, 1036, 1148, 1149, 1166, 1268.
St-Mesmin. 1257.
St-Nicolas-de-la-Noue. 1257.
St-Pierre-Aigle. 170, 300, 304, 711, 1149.
St-Pierre-à-la-Chaux (Soissons). 942, 1172.
St-Pierre-le-Vieil (Soissons). 300, 694, 695, 704, 714, 835.
St-Précord (faubourg de Vailly). 891.
St-Prix. 375.
St-Quentin. 1203, 1204, 1239.
Ste-Reine. 1045.
St-Remy. 1645.
St-Remy-Blanzy. 300, 304.
St-Thibaut. 833.
St-Vincent (Senlis). 1261.
St-Wast (bourg). 713, 836, 904, 1033, 1047. (Faubourg de Soissons). 169, 225 à 233 incl., 287, 1084.
St-Yved (Braine). 1268, 1272.
Salsogne. 171, 225, 299, 304.
Sanctus-Martinus-de-Casá, Chézy. 205.
Saponay. 300, 907.
Sarrazine, l.d., Soissons. 235, 236.
Saulchery. 78.
Saulon, l.d., Acy. 1, 92.
Sedan (Ardennes). 826.
Senarpont (Somme). 750.
Senestrolles (Belgique). 1089.

Senlis. 192, 844, 1016, 1261.
Septmonts. 1, 127, 130, 166, 173, 268, 301, 304, 624, 694, 726, 739, 749, 833.
Serches. 174, 191, 293, 301, 304, 1148.
Sergy. 124.
Sermoise. 304.
Soissonnais. 187.
Soissons. 25, 104, 149, 166, 175 à 180 incl., 182 à 187 incl., 189, 190, 192, 193, 195 à 198 incl., 200 à 235, 271, 287 à 289, 291, 294, 296, 297, 299, 301, 304 à 308, 311 à 314, 316, 332, 338, 339, 343, 348 à 350, 359, 363, 368, 372, 375, 380, 381, 410, 414, 436, 439, 442, 447 à 449, 458, 464, 468, 471, 478, 482, 489, 490, 493, 510, 513, 531, 538, 544, 546, 556, 586, 587, 589, 595, 599, à 601, 604, 609, 615, 621, 624, 625, 630, 632, 633, 638, 640, 642, 645, 653, 660, 661, 665, à 668, 681, 682, 689, 695, 696, 703, 704, 711, 713, 714, 716, 719, 722, 732 à 734, 743 à 745, 755, 756, 758 à 775, 779 à 784, 786 à 790, 792 à 803, 805, 807 à 814, 817 à 828, 830, 833 à 884, 887, 894, à 897, 899, 901 à 933, 936 à 947, 949 à 956, 959, 966, 967, 971 à 973, 975 à 977, 979 à 991, 994, 995, 997 à 1002, 1004, 1007, 1012, 1017 à 1020, 1022 à 1024, 1028, 1030, 1033, 1036, 1037, 1039, 1040, 1042, 1046, 1047, 1049, 1055, 1056, 1060, 1061, 1063 à 1067, 1070, 1074, 1077, 1082, 1083, 1086, 1087, 1091, 1095, 1099, 1101, 1103, 1104, 1108 à 1119, 1121, 1123, 1126, 1128 à 1131, 1137, 1140, 1144, 1148, 1149, 1151 à 1154, 1156, 1163, 1165, 1187, 1197, 1203, 1204, 1207, 1210, 1213, 1220 à 1222, 1225, 1230, à 1232, 1234 à 1236, 1238 à 1243, 1249, 1252, 1255, 1262, 1268, 1270 à 1272.
Sorny. 241, 1102.
Soury, l.d., Priez, 151, 594.
Soupir. 836.
Sous-L'âtre, l.d., Courthiézy, 59.
Souville. 1257.
Suippe (Marne) 1,203.

T

Taillefontaine. 1,063, 1,272.
Taillepieds (terroir). 67, 169, 785, 787, 1,209.
Tancourt. 236, 301, 305.
Tartiers. 74, 193, 238, 301, 305, 694, 882, 884, 982, 1,030, 1,102, 1,227.
Taux. 694, 907.
Terny-Sorny. 192, 239, 301, 305, 513, 674, 694, 885, 1,058, 1,216.
Thenailles. 770.
Tigny. 192, 193, 241, 301, 305, 694, 1,030.
Tilloy, l.d., Vailly. 887.
Touquet, l.d., Vailly. 887.
Torcy. 117.
Tornicula, l.d., Belleu. 166.
Torret, l.d., Vailly. 887.
Touchères. Bois et vivier. 173.
Tour (La) f^e Fontenoy. 1,020.
Tracy, fief. 106.
Tracy-le-Bas (Oise). 753.
Tracy-le-Mont (Oise). 1,088.
Trayeux, l.d., Bucy-le-Long. 772.
Treilles, l.d., Bucy-le-Long. 35.
Triangle. 83.
Troisnes. 941.
Trois-œufs, l.d., 778.
Trugny. 769.

U

Urcel. 301.
Urday. 42.

V

Vailly. 132, 193, 241, 301, 305, 679, 825, 886 à 892, 977, 986, 991, 1,102, 1,151.

Val-Beffroy, l.d., Mont-Notre-Dame. 114.
Val-Chrétien. abbaye. 829.
Val-Destrées, l.d., Parcy-Tigny. 60.
Valechie, l.d., Acy, 3.
Vallée, l.d., Soissons. 235.
Valois. Province. 192, 773, 779, 836, 842.
Val-Raoul, l.d. 466.
Valsery. 1,272.
Varcy. fief. 773.
Varenes (Meuse). 1,149.
Varinfroy (Oise). 1,056.
Vassens. 193, 245, 301, 305, 1,227.
Vasseny. 247, 301, 305.
Vastiboute. 651.
Vateville (Eure). 301.
Vauberlin. 896, 1,167.
Vaucherie, l.d., Vailly. 890.
Vaurezis. 301, 790, 814, 819, 892, 930, 1,062, 1,066, 1,102, 1,227.
Vaux (Berny-Rivière). 796, 1,021.
Vauxaillon. 248, 250 à 252, 301, 305, 597, 613, 621, 665, 682, 694, 695, 702, 734, 1,148.
Vauxbain. 244, 301, 305, 628, 702, 774, 894, 895, 1,102, 1,227.
Vaux-Castille. 245, 301, 305.
Vauxcéré. 1,032.
Vauxrot. 789.
Vaux-St-Nicolas. 104, 105, 249, 305, 693, 743, 1,150.
Vauxtin. 71, 253, 290, 305, 702, 719, 726, 783, 896, 1,102, 1,229.
Vendeuil, l.d., Morsain. 805.
Venizel. 1, 192, 193, 238, 254 à 258, 301, 305, 311, 313, 375, 630, 694, 711, 833, 897, 898, 1,102, 1,148.
Ventes, l.d., Dommières. 773.
Venteuil (Marne). 191, 259, 260, 301, 305, 307, 612, 643, 674, 694.
Verseau, l.d., Vregny. 274.
Veully. 261, 301, 305.
Vézaponin. 193, 238, 301, 305, 694, 1,102.
Vézilly. 21.
Vichel. 125.
Vic-sur-Aisne. 193, 262, 301, 305, 397, 744, 795, 796.
Vierzy. 301, 305, 596, 974, 1,078, 1,102, 1,210.
Vieux-Moulin, l.d., Belleu. 277.
Vieux-Wye (Nanteuil-la-Fosse). 808.
Viez-Ru, l.d., Acy. 4.
Vignolles (Courmelles). 129, 263, 305, 781, 1,102. — l.d., Vailly. 887.
Villemolin (Nièvre). 1,239.
Villemontoire. 264, 301, 305.
Villeneuve-St-Germain. 268, à 273, 301, 305, 694, 702, 726, 776, 835, 838, 856, 864 à 867, 900, 1166.
Villers-Cotterêts. 773, 952, 1,015, 1,074, 1,148, 1,163, 1,272.
Villers-Hélou. 301, 1,008.
Villers-la-Fosse. 266, 301, 305, 776.
Villers-le-Petit. 267, 301, 305, 779, 939.
Vilhomé. 714.
Vingtaine ou Vintaine, l.d., 77, 78.
Volaine. 265, 301, 305, 1,060, 1,207.
Votry-le-Français (Marne). 192, 825, 1,257.
Vidon. 109, 193, 836.
Vie-St-Venant, l.d., Chavigny. 776.
Votettes, l.d., Acy. 1.
Volot, l.d., Cuffies. 788.
Vregny. 274, 301, 305.
Vuillery. 901, 1,102.

Y

Ysenbrun, l.d., 166.

TABLES DES NOMS DE PERSONNES.

A

A., doyen de Saint-Pierre de Soissons. 1,175; — femme d'Alain. 139.
 Abbaye (Co'ette de l'), ouvrière. 360.
 Abegerbe (Léger), vinaigrier. 860.
 Abisme (Pierre), écrivain. 379.
 Acaire (Mathieu). 153; — Ogier. 153.
 Aconin (Gérard de), écuyer. 35; — (Robert d'), chevalier. 117.
 Acy (Marie d'), hosp^{re}. 472.
 Adam. 1,154; — abbé de Longpont. 77; — doyen de Saint-Pierre-au-Parvis. 149.
 Adée, prieure de l'Hôtel-Dieu. 151.
 Adnet. 826.
 Adolphe (François). 1097.
 Adon, abbé d'Essommes. 83.
 Adrienne. 41.
 Aélide, 9, 42, 77, 136, 175.
 Agnès. 77, 163, 834; — hosp^{re}. 376.
 Agnet. 554.
 Aigret, greffier. 1,114.
 Aillot. 701.
 Alain. 139.
 Allenequin (Hugues). 369; — (Nicolas). 369.
 Alnequin (Jean), chantre, official. 384; — archidiacre de Tardenois. 385 à 387, 389; — (Madeleine). 424. (Nicolas), contrôleur. 392, seigneur de Sorny. 173.
 Ambleny (Gilles d'), notaire juré d'officialité. 35,166; — (Raoul d'), chevalier. 14.
 Ambris (Huard), clerc. 234.
 Ameline. 77.
 Amelot de Chaillou, intendant des finances. 1,137.
 Amory (Henry), soldat. 751.
 Arceau (Jean). 171; — (Louise). 204; — Marie. 204, 605.
 Ancelin (Catherine). 744; — Marie. 513.
 Ancher, chapelain. 117; — curé de Monthiers. 117.
 Anchier. 808.
 Aniaux (Martine). 311.
 Ancienville. 907; — Barthélemi d'. 136.
 André, prêtre. 9.
 Angélique, hosp^{re}. 537.
 Angerville, madie. 468.
 Angest (Nicolas), lab. 468, 204.
 Angloz (Robert). 166.
 Anguier (Catherine - Madeleine). 1,016; — (François), avocat. 1,016; — (Michel), peintre et professeur. 1,016.
 Annette. 477.
 Anibal (François). 1,064.
 Anselin, md de draps. 1,203.
 Anselme (François). 750.
 Antoine, chambellan. 330.
 Antoinette, hosp^{re}. 537.
 Archambeaux (François). 745.
 Armeniarde. 834.
 Armentières (Marguerite d'). 370; — Marquis d'. 760.
 Arnoul. 834.
 Arnout, Mlle. 653.
 Arondeau. 1,104.

Aronnelle, hosp^{re}. 338.
 Arragnon (Pierre d'), abbé de Longpont. 78.
 Asseline (Nicolas), imprimeur. 1,157, 1,158.
 Asset (Françoise). 831.
 Assez (Anne-Catherin^e). 850.
 Athanas (Claude). 204; — (Jean). 1,023.
 Athenas. 827, 1,149, 1,152; — (Claude). 917, 1,149; — (Gilles). 917; — Marie. 1,152; — (Samson), chanoine. 771, 802.
 Aube (Marie). 749; — (Simon). 749.
 Aubert (Antoine). 814, 1,001, 1,002; — (Jean), meunier. 153; — Vign. 1; — (Louis). 1,238; — Pierre. 1,149, 1,234.
 Aubigain (Philippe). 1,053.
 Aubin (Gabrielle). 755.
 Aublé (Joseph). 757.
 Aubry (Pierre), lab^r. 151.
 Aucent (Jean). 127.
 Augé (Nicole). 1,150.
 Augée (Barbe), hosp^{re}. 306.
 Auger (Alexandre-Hubert), notaire. 906.
 Augier (Colard). 1.
 Aumale, comte d'. 189; — (Jacques d'). 116.
 Aumont (Catherine), hosp^{re}. 1,148, 1,149; — (Michel d'). 533.
 Autréau de Vigneux (Marie-Charlotte). 314.
 Autrèche (Dronart d'). 175; — (Huart d'). 166; — (Jeanne). 722; — (Marie d'). 175.
 Auvergne (Mlle d'). 700.
 Aveline. 166, 834.

B

Bablet (Jean-Antoine). 204.
 Babouin. 1,188.
 Bachelier, chanoine. 1,149.
 Bacler (Jean). 166; — (Mahieu). 166; — (Nicolas). 166; — (Pierre), prêtre. 166.
 Bacquelet (Mahieu), fermier. 366.
 Bacquet (Christophe). 894; — (François). 803; — (Françoise). 764; — (Joséphine). 720; — (Marie-Jeanne). 752; — (Marie-Joseph). 677, 696, 704, 714, 734.
 Baillard (Louis), fontainier. 186.
 Baillet. 826; — (Charles). 752; — (Marie-Anne). 1,221, 1,231.
 Baillieux (Gilles de), doyen. 450; — (Pierre), chanoine. 1,094.
 Bailly. 573; — (Etienne), lab^r. 1,060; — (François). 678, 696, 705; — (Nicolas). 1,075.
 Baldus (Herbin). 9.
 Baligant (Antoine). 1,053.
 Ballet (Louis), portier. 941.
 Baradel. 934.
 Baragot. 1,198.
 Barat (Etienne). 1,018; — (Jean). 14.
 Baratz (de), médecin. 316.
 Barbe, hosp^{re} sup^{re}. 467.
 Barberan (Louis). 189.
 Barbereux, capucin. 1,154.
 Barbier. 1,203; — Antoinette). 668, 676, 950; — (Florent). 950; — (François), meunier. 1,150; — (Hiérosme). 237.
 Barbieux (dame). 895.
 Bardeau (Jean). 825.

Bardeville. 8.
 Bardot (Madeleine). 795.
 Barget (Jean). 78.
 Baril (Marc de). 941.
 Barillars (Colars), prévôt de Château-Thierry. 149.
 Barlet (Louis). 1,221, 1,229; — (Mathieu), fermier. 22.
 Barnage, chanoine. 175.
 Baron. 1,204; (François). 112, 244; Maçon. 244; — (Noël). 244.
 Barot (Etienne), sergent royal. 819; — (Nicolas), pâtissier. 819.
 Barre. 155; (Pierre), laboureur. 153.
 Barré. 589; — (Marie-Anne), 722, 728, 735.
 Barres (Pierre des). 84.
 Barrois, procureur. 713; — (Jean-Baptiste), curé de Vendeuil. 260.
 Barry (Marguerite-Angélique). 679.
 Bary (Claude). 751; — (Jean). 751.
 Bassery (François), meunier. 232.
 Bastien (Toussaint dit de la Grenade), soldat. 754.
 Bastienne, hosp^{re}. 452.
 Baston. 1,148.
 Baudequin (Annet). 76; — (Claude). 76, 773; — (Marie). 76.
 Baudesson, peintre. 354, 355.
 Baudin (Pierre), soldat. 742.
 Baudot (Nicole), curé de Couvrelles. 61.
 Baudrimont (Anne), domestique. 607.
 Baurins (Robert). 235.
 Bayart (Louise). 1,201.
 Bayne (Robert de), curé de Saint-Gengoulph. 151.
 Bazin, chanoine; — (Jean-Baptiste), cordonnier. 860.
 Beaubois (Margte-Angélique). 728, 736.
 Beaumez (Charles de). 235.
 Beaumont, arpenteur. 733, 1,228; (Denise). 1,230; — (Marie-Denise). 696, 720, 734.
 Beauvisage (Claude de), grand archidiacre. 573, 594, 1,181, sup^r du séminaire. 531.
 Becqueret (Margte). 1,040.
 Bedel, notaire. 316.
 Beelins (Jacques). 42.
 Béguin (Geneviève). 788.
 Beigne (Jean de), tonnelier. 205.
 Beine (Artus de), chanoine. 535.
 Belin. 1,104; — trésorier de France. 1,114; — (Charles), substitut. 764, 950.
 Bellancourt (de), curé de Jouy. 722, 727.
 Bellarbre (Marie). 274.
 Belleau (Gille de), chevalier. 117.
 Belleu (Martin de). 166; — (Nivelon de). 166; — (Renard de). 166.
 Belleville. 547.
 Bellot (Claude). 218; — (Guillaume). 218; — (Pierre). 218.
 Belly-de-Bussy (Jean-Baptiste). 162.
 Belot (Jean), charron. 371.
 Benjamin (Antoine). 824.
 Benoist (Christophe). 901; (François). 168; — (Gilles). 18, 762, 811, 830, 1,028; — (Henri). 477; — (Jeanne). 1,138; — (Pierre). 582; — (Sébastien). 1,065.

Benoit (Jean-François), chapelain. 62; — Simonet. 1.
 Bérard (Nicolas), menuisier. 1,149.
 Bérarde (Emeline la). 175.
 Bère (de) trés^r du chap. cath. 1,148.
 Bérenger, notaire. 773, 793, 798, 814.
 Bérengier (Marie). 913.
 Bergeron (Elisabeth). 748; (Jean), curé de Tartiers. 189, 982; (Marie). 87; (Pierre). 87, 169.
 Berlette (Judith). 271; (Samson), chanoine. 508, 509.
 Berlot (Antoine). 235; — (Raoulin). 235.
 Bernard, curé de Priez. 149; (François), architecte. 1,191; — (Hilaire), 895; — (Jean). 166, chanoine. 368 à 378; doyen de Saint-Wast. 41, 380; — (Marie). 166; — (Pierre). 668.
 Bernarde. 1,154.
 Bernardi (Claude), chanoine. 22, 249; — J. 395.
 Bernier (Nicole). 751.
 Berson (Jacques), arpenteur. 1,043.
 Bertemet, chanoine. 1,200.
 Bertet (Jean). 204.
 Berthault (Pierre), orfèvre. 339.
 Berthaut (Christophe). 1, 88.
 Berthe (Louise). 269.
 Berthmel (François). 253.
 Berthemet, md de blé. 597; — (Antoine), avocat. 296; — (Françoise). 71, 783, 896; — (Jacques). 783; — (Marc), chanoine. 204; — (Marie). 204.
 Bertheran de Longpré. 571.
 Bertherand. 635, 795; — (Antoine). 779; — (Claude), conseiller secr^e dn roi. 779; — (Jeanne). 772; — (Laurent). 772; — (Pierre), labr. 770, 772; — (Simon). 770; — (Valentini). 772.
 Beruin. 914; — cordonnier. 1238; — doyen de Saint-Wast. 501; — (Antoinette). 287; — (Marie). 901.
 Bertrand (Charles), bailli du comté de Soissons. 931.
 Bessolet. 54.
 Beste (Huart). 166.
 Berthancourt, curé de Jony. 698.
 Bethisy (Françoise de). 761.
 Bethune (Nicolas). 56, 298, 653, 661, menuisier. 1,037.
 Betry (Joseph). 813.
 Beyarc (Guillaume de). 220.
 Beyne (Marie d.). 817.
 Bezannes (Antoine de), prieur-curé. 949.
 Biatride. 14.
 Biche (Guillaume), capitaine de Soissons. 350.
 Bichette (Simon). 122.
 Bidart (François), dominicain, chapelain. 1,151.
 Bidon (Jean). 449.
 Bilet (Nicolas), charcutier. 204.
 Billerme, dit la Brebis, écuyer. 9.
 Billon (Jean), chanoine. 345.
 Billy, marchand. 597; — (Henri de). 166; — (Huard de). 166; — (Nivelon de), chevalier. 166; (Pierre de). 166.
 Binart, hosp^r. 705; — (Adam), m^e maçon. 860, 1,148; — (Antoinette). 860; — (Etienne), chapelain, curé de Priez. 151; — (François), maçon-architecte. 291, 624, 1,086; — (Jean), curé. 616; — (Marie-Antoinette). 858; — (Philippe), maçon. 1,148; — (Pierre), maçon-inspecteur des ponts et chaussées. 1,511, 858, 860, 1,105.
 Binccurt (de), hosp^r, 574; — (Madeleine de). 314.
 Binet (François), docteur en médecine. 189.
 Bizart (Charlotte). 749.
 Blanchecourt (Mlle de). 311.
 Blanchet (François). 1,150.
 Blanchette (Jeanne). 728.
 Blanoie (Jean). 807.
 Blavier (Nicolas). 237.
 Blérgé (Marie-Madeleine). 1,007.
 Blesson. 1,075; — veuve. 859, 1,000; — (Nicolas). 859.

Blin (Pierre). 749.
 Blin-de-la-Chaussée, procureur. 733.
 Blondeau, peintre. 1,163; — (François), vigon. 762; (François-Laurent), musicien. 882.
 Blondet (Oudin). 1.
 Blondet, md de blé. 596.
 Bloqueau, 617.
 Bloyart (Antoine), curé de Priez. 155.
 Bochat (Gilles). 153.
 Bocheron (Pierre, dit Galet). 225.
 Bochet (Gilles). 153.
 Bocquet (Antoine). 762; — (Antoinette). 235; — (Claude). 858; — (Jean). 1,074; — (Pierre). 713.
 Bodin (Baptiste), marchand. 1,028.
 Boctan (Renard de). 166.
 Boile (de). 1,188.
 Boiat, md pâtissier. 1,018.
 Boiscul (Mathieu), chanoine. 356.
 Boisgnorel. 1,232.
 Boitel (Michel), vigon. 58; — Thérèse. 317.
 Boitelet (Claude), vigon. 601.
 Boitelle (Charles). 974.
 Boivin (Antoinette). 222; (Odon). 86; (Théodore). 284.
 Bonard (François). 602.
 Bonde, chapelain. 1,150.
 Boniau (Guérin), libraire. 445, 448.
 Bonnard (Guillaume), tisserand. 153; — (Nicolas). 153.
 Bonnet, abbé. 591; 1,175; (Florimond). 8; (Jean), contrôleur des guerres. 291; seigneur d'Epagny. 121; — (Marie-Jeanne). 678, 696, 705, 714, 721; (Nicolas), vigon. 950.
 Bonneveau (Remy). 600.
 Bontemps. 1,148; — (François). 1,057; Philippe. 235.
 Bonvalet (Louis), cribleur. 602.
 Bonzières (Nicolas), chanoine. 509.
 Boquillon (Pierre le). 1.
 Borand de la Salle (Jean), chirurgien. 1,150.
 Borée. 175.
 Borniche. 234.
 Bosquet (veuve). 962.
 Bossart (Marie-Pélagie). 813.
 Rossu (Claude), 859; — (Marie-Elisabeth de). 775; — (Pierre de), écuyer. 795.
 Bossuet, intendant de Soissons. 1,165.
 Botté (Nicolas), chanoine. 798.
 Bottée. 1,010.
 Boucel (Nicolas). 139.
 Bouché (Jean), curé. 835.
 Boucher. 953; — dame. 822; de 647, 822, 1,149 à 1,151; — notaire. 205; — (Elisabeth). 54; — (Françoise). 146, 1,022; J., argentier. 835; (Jean, cordonnier. 875; laboureur, 146; notaire. 123, 773; — (Jean-Baptiste). 1,023; — (Marie). 819; — (Nicolas), M^e de pension. 819; notaire. 1,023; procureur. 1,030; — (Sébastien). 875; — (Suzanne). 773, 819.
 Bouchet, huissier. 614.
 Bouchier (Jean). 41.
 Bouchière (Jeanne la), hosp^r. 379, 380, 394, 395.
 Bouchquet (Toussaint). 167.
 Bouillerot, contrôleur. 614.
 Bouillie (Etienne), notaire. 930.
 Bouillier (Simon). 775.
 Boujot (Jean), notaire. 1,151. — (Marie). 1,151.
 Boulanger. 647; — (Jacques), chirurgien. 1,150, 1,151.
 Boulard (Jean). 151.
 Boullard (Jean), prêtre. 743.
 Boullé (Marie-Madeleine). 1,221; — (Simon-Vincent), mégissier. 210.
 Boulléfroy, curé. 735.
 Boullenger (Jean-Louis). 153.
 Boullie (Antoinette). 1,030.
 Bouilly (Pierre). 773.
 Bourbon (madame de), abbessé de Notre-Dame. 446.
 Bourcanet (François). 252.
 Bourdeilles (madame de). 1,186; (Henri-

Joseph-Claude de), évêque. 282; — (Jeanne). 860.
 Bourdureau (Antoine). 1,016.
 Bourdoia (Jeanne). 860.
 Bourdonnai (Antoine), chanoine. 26, 20.
 Bourgeois (Catherine). 1,190; — (Isabelle). 860; — (Pierre). 1.
 Bourlet (Jacques), curé de Manicamp. 348.
 Bourlon (Charles de), évêque. 790, 836, 840, 1,149; — (Claude de), abbé de St-Léger. 840, 959, 1,036, 1,149; — (Paul). 1,188.
 Bourneuf (Charles de) M^e d'école. 1,150.
 Bournon (Madeleine). 1,098.
 Bourquin (Eustache). 153; (Jean). 153.
 Boursonne (de) chanoine. 1,200.
 Boutin (Louis). 1,108; — (Nicolas). 167, 1,108; — (Nicole). 1,037; — (Pierre). 783.
 Boutin (Louis). 1,148.
 Bouvier (Louise-Elisabeth), sœur d'hôpital. 453.
 Bouzère (François), lieutenant d'Electon. 215; — (Marie). 909; — (Samson). 167; — (Suzanne). 816, 852.
 Bouzon (Henri), exempt des gardes du corps. 816.
 Boynet (Jean). 1,080.
 Brabant (Jean de). 834.
 Brachet (Jean), cordonnier. 1,239.
 Bragelonne (Robert de), lieutenant des gardes du corps. 960.
 Braier (Claude). 1,148.
 Braine (Raoul de), domestique. 175.
 Branche (Gilles). 451; (Lancelot), crfèvre. 401.
 Branmer (Charles de), commandeur de Mau-pas. 218.
 Brassart (Marie). 1,021.
 Braullet (Pierre), clerc. 4.
 Brayer. 1,190, 1,213; — curé. 572; — J. 795; — (Jean). 78, 791.
 Brayer de Richebourg. 600, 647.
 Brayer-Pinton (Henri-François). 1,095, 1,154.
 Brebant (Pierre). 291.
 Brebis (Billerm la), écuyer. 9.
 Brehaut Jean. 264.
 Bression. 984.
 Bre-son Antoine, M^e bourrelrier. 231.
 Bretel, prieur de Chaudun. 1,135.
 Bretigni (Geffroi de), chanoine. 175.
 Bretigny (de). 117.
 Breton (Jean), prieur-curé. 941, 1,151, 1,154, 1,185, 1,221.
 Breville (Marie-Anne de). 1,151.
 Brichebaut (Huart). 808.
 Bricogne (Marie). 750.
 Bricot (Antoine). 829.
 Bricoteau (Jean). 269.
 Bridon (Jean). 701.
 Brie (Jean de). 68; — (Jeanne de), hopit^r. 397.
 Brier (Dominique). 901.
 Briet (Robert), priseur-vendeur. 972.
 Brieffort, arpenteur. 162.
 Brillart. 1,158, 1,163; — (Claude-Simon). 1,127; — (Nicolas, bonnetier. 1,148, 1,149, 1,161; — (Simon). 980, 1,156.
 Briocon (Gouyon). 222.
 Brion (Barthélemy vicomte de). 1,012; — (Marc-Cyrus, marquis de). 1,012; — (marquise de). 1,012.
 Briot (Jean). 907.
 Briquelle (Sébastien). 232.
 Brismontier (Adrien). 189.
 Bricquet (Isabelle). 218.
 Brizart (Adam). 141; — (Jean). 141.
 Brocard (Nicolas). 262.
 Brochart (Marguerite), hosp^r. 403.
 Brocheton. 773, 1,173; — (Michel), lab^r. 1,056; — (Pierre), lab^r. 1,056.
 Brodin (François). 757; — (Laurent). 275.
 Brossin (Jean-André de). 792.
 Brouet (Jean). 219, 881.
 Broyard. 633, 653, 661, 667, 675, 695; — (Louis), tailleur d'habits. 704, 714, 720, 734, 1,220, 1,229.
 Bruant (Jacques), fermier du domaine. 287.

Brugnon (Etienne). 42; — (Guillaume), maire; — (Jean). 42.
 Brulart (Charles), curé. 123; — (Colin), clerc. 166.
 Brulart de Sillery (Fabio), évêque. 8, 116, 205, 311, 848.
 Bruncamp, notaire. 353; — (Simon). 963.
 Broyant, vigneron. 603.
 Bruys (Eustache), charpentier. 144.
 Bucard (Madeleine). 906.
 Bucy. 6. 166; — (Pierre) de. 166.
 Buerie (Pierre de). 117.
 Bu'flet (Denis), curé de Bouresches. 21.
 Buirette. 306; — (de), curé. 283; — Mlle. 1,149; hosp^{re}. 1,121; — (Lazare). 912.
 Buislis. 297.
 Burat (Alexandre). 1,033.
 Burin (Christophe), charron. 153.
 Burlet. 768.
 Bury (Pierre de), marchand. 887.
 Busenci (Dreux de). 77.
 Bussieroles (Guyon de), écuyer. 173.
 Bussy (Marion de). 8.
 Buzot (Jacques), m^e chaussetier. 230; —

C

Cabaret. 827; — avocat. 570; — Mlle. 570; (Pierre-Louis). 620.
 Cabot (Crépin). 905.
 Cabotin (Charlotte), portière. 572.
 Cadot (Pierre). 1; — mesureur de grains. 600.
 Caher (Pasquier), curé-doyen. 399.
 Cahier. 521, 547, 645; — (Antoine). 1,022; — (Antoinette). 666; — (Antoinette-Françoise). 297, 682, 850, 941; — (François). 1,059. — (Henri). 288; — (Marie). 1,022.
 Cahin (Henri). 225.
 Caillou (Henri de), écuyer. 1,063.
 Calais, notaire. 554, 805; — (Nicolas), notaire. 142, 1,150.
 Calland (Marguerite). 15.
 Calvarin (Simon), lib^{re} et imprimeur. 448, 458, 466.
 Camay (Marie-Françoise). 941; — (Marie-Françoise-Charlotte), sœur d'hôpital. 1,153.
 Cambier (Adam le). 61.
 Cambray (Antoine). 1,198; — (Pierre de). 905.
 Cambron (Simonne). 962, 1,074, 1,080.
 Camion (François). 796; — (Marie). 799; (Pierre). 796; (Suzanne). 796.
 Camus, com^{te} à la halle aux draps. 1,234.
 Canart (Jean). 743.
 Caniot (Martin dit la Violette). 742.
 Canivet (François). 819.
 Canneau (Jeanne). 202.
 Cannel (Adam), lab^r. 141.
 Capette (Antoine). 535.
 Capini (Jean-François), cordonnier. 1,154.
 Capitain, sous-prévost. 586; — Madame. 1,152.
 Cappin (Jean). 153.
 Caquet (Madeleine). 1,148; — (Marie-Madeleine). 676.
 Carden (Valentin). 795.
 Carin (Louis-Ruffin), frère. 417; — (Nicolas). 226.
 Carlet, chanoine. 319.
 Carlier (Antoine). 1,064; — (François). 1,148; — (Jean). 218; — (Louise). 313; — (Marie-Anne). 721, 727, 735.
 Carlu (Jean de). 206.
 Caron (Elisabeth). 1,062; — (Jean). 1,149.
 Carpentier (Antoinette). 248, 251; — (Robert). 77.
 Carrette (Charles), greffier. 1,022.
 Carré (Guillaume), maçon. 235.
 Carrelet de Rozay (Barthélemy), doyen. 677, 941, 1,221; — (Louise-Catherine-Elisabeth). 941.
 Carrier (Charles), curé de Belleu. 941; — (Marie). 204, 313; — (Marie-Anne). 941.
 Casse (François), receveur. 761.

Castel, chanoine. 854; — (Jean du), chevalier. 166.
 Castelouze (Nicolas), m^e d'école. 1,149.
 Cate (Marianne). 358.
 Catherin (Pierre), chanoine. 790.
 Catherine. 127, 349.
 Catoire. 674.
 Cauchard (Mille). 43.
 Caufournier (Nicolas). 807.
 Caurier, hosp^{re}. 307.
 Cavenet (Moïse), chapelain. 490.
 Cendrier (Pierre-Barnabé), 1,154.
 Cense (Jeanne de la). 362.
 Cersuel (Herbert de), sergent. 139.
 Certain, faïencier. 1,064.
 Certaine (Bernard de), soldat, ermite. 1,239.
 César, archevêque de Milan. 1,149.
 Chacrise (Jean de). 1.
 Chailou (Jean). 825.
 Chailly (de) 1149; — (Robert de), clerc. 77; — (Geoffroy de), écuyer 77; — (Huart de). 77; — (Robert de), chanoine. 77.
 Chaland (Joseph), bonnetier. 1,203.
 Challier. 742.
 Chambellain (Pierre). 158.
 Chambellan (Antoine), archidiacre de Brie. 416, 418, 433, 440.
 Chamberon (Jean). 206.
 Chamerois (Jean). 206.
 Champion. . . 698. — archidiacre de Soissons. 741; demoiselle. 706, 715, 722, 727, 735; — (Catherine). 205; — (Louis). 749; — (Madeleine). 1,068; — (Martine). 155; — (Pierre). 1,068; — (Yvonnet), lab^r. 153.
 Chandelet. 633.
 Chandellier (Guillaume-Anne). 1,221; — (Marie-Jeanne). 1,230.
 Chantereau. 1,149.
 Chantereau-Lefebvre (Gabriel), intendant de Soissons. 842; maire. 179, 879.
 Chapelle-du-Clos (Marie-Pierre de la). 162.
 Chaperon (Jean-Baptiste). 1,098.
 Chapras (Michel). 628.
 Chapron (Madeleine). 824.
 Charbonnet (Nicolas), chaudronnier. 629.
 Chardon (Noël), lab^r. 1,024.
 Chardonnet (Anne-Henriette). 736; — (Marie). 752.
 Charier, arpenteur. 743.
 Charles, relieur. 600, 829; IX, roi. 196, 836.
 Charleville (Pierre de). 139.
 Charlin (Nicolas), m^e cordonnier. 1,103.
 Charlot (Anne). 960; (Paul), écuyer. 960; — (Réné), écuyer. 960.
 Charmoule (Frédéric de), trésorier de France. 931.
 Charnier (Pierre), licencié ès-lois. 235.
 Charolais (comte de). 346.
 Charon (Nicolas), cordonnier. 1,162.
 Charpentier. 813; — chanoine, 542; — dame, 1,148; — (Christophe). 840; (Claude). 7, 752; — (Gilles). 235, 424; — (Guillaume). 145, 147; — (Jean). 218, 233, 417; — (Louis), greffier d'Élection. 1,020; — (Marguerite). 1,148; — (Marie). 1,148; — (Pierre). 235; — (Robert). 146, 147, 291.
 Charré, curé de Buzancy. 569; — (Nicolas). 1,022; — (Pierre). 791.
 Charrier (Avit), arpenteur. 169.
 Charton. 1,200; madame. 842; — (Charlotte-Françoise). 319; — (Claude), receveur des tailles. 812; — (Pierre), médecin. 488.
 Chassenay (Jean), barbier. 375.
 Chastelain, Mlle. 311.
 Chastillon (Jean), curé de Monthiers. 117.
 Chate (Marie la), hosp^{re}. 354.
 Château (Simon). 127.
 Chatelain (Charles). 972; — (Laurence). 615.
 Chatillon (Cal de). 414; — (Béatrix). 127; — (Jacques de). 42; — (Oudet de). 42.
 Chaudet (Barbe). 66.
 Chaudray (Marie-Charlotte). 202.
 Chaudrellier, notaire. 205.
 Chaudrillier (Simonne). 144.
 Chaudière (Regnault), libraire. 78, 420.

Chaumel. 1,148.
 Chaumette-D'effossés, procureur au parlement. 284, 722.
 Chauveau, garde du corps. 889, 890.
 Chauvel (Jean), tailleur. 237; — (Oudart). 14.
 Chauvelin, président au parlement. 571.
 Chavigny (Pierre de). 834.
 Che'deville (Paul). 507.
 Chefdotel (Nicolas). 117; — (Robert), curé de Monthiers. 117.
 Chemin (Angélique). 1,221, 1,230.
 Chenaux (Réné). 994, 995.
 Cherdonnet (Nicolas), carrier. 1,149.
 Cheron. 1,015. (Claude), chanoine. 1,019; — (Geneviève). 861, 1,098; — (Marie). 861; — (Robert), vinaigrier. 954.
 Chevalet (Catherine). 685.
 Chevalier, vve. 621; — (Jean), curé. 205.
 Chevalier du Pont (Jean), garde-scel. 166.
 Chevalles, procureur. 733.
 Chevillon (Jean). 166.
 Chiennet (Nicolas). 151; (Pierre), curé de Monthiers. 117.
 Chievregny (Bernard), serrurier. 235.
 Chivot (Antoine), chanoine. 203, 606, 622, 635, 645, 655, 676.
 Cholarde (Jeanne), hosp^{re}. 359.
 Chollet. 679, 697.
 Chooliu d'Ambleny (Herbert). 14; — (Théclia). 14.
 Chopin (Marie). 796; — (Noël), vignon. 274.
 Choutier (Charles), lab^r. 135.
 Choveau (Jeanne). 127.
 Chrestien. 633, 661; Mme. 667; — (François). 790.
 Chrestien d'Hartennes (François), écuyer. 1,005.
 Chrétien. 1,148; — (Charlotte). 1,149; — (François). 169, 269.
 Cimetod, proc^{ur} au parl. 916.
 Cirier (Gautier le). 175, 187, 192.
 Clamo (Louis), pêcheur. 397.
 Clarembault (Gille). 1.
 Clarin (Jacques). 1.
 Clavo. 672.
 Claude (Clément), soldat. 754.
 Claudine, hosp^{re}. 474.
 Clautreux, notaire. 826.
 Clavier (Pierre), m^e couvreur. 624, 625.
 Clermont (Raoul de), chevalier. 205.
 Cleuet (Jean), lab^r. 1,038.
 Clevès (Henri de), drapier. 64.
 Cloquet, receveur de grenier à sel. 603.
 Clousson (Bastien), lab^r. 153.
 Cochart (Jacques). 859; — (Pierre), tailleur. 1,148.
 Cochet. 635, 827, 1,148, 1,154, 1,158; notaire. 719; — (Elisabeth). 1,039; — (Jean). 175, 772; — (Robert). 1,104.
 Cochette (Emmelina la). 175, 205.
 Cochon (Claude), procureur. 231; — (Nicolas), menuisier. 1,163.
 Cocquart (Charles). 1,138.
 Cocquebault (Jean). 509.
 Cocquerel (Claude), lab^r. 1,062.
 Coée (Madeleine). 753.
 Cœur (Margte). 1,138.
 Cœur de Roy (Charles). 761; — (Jacques), It gal au baill. de Coucy, 761, 780, 794; — (Joseph). 794.
 Coigny (duc de). 161.
 Cointe (Rogerete la). 42.
 Colard (Louis). 508.
 Colart (Charles), couvreur. 828.
 Colas (André), abbé de Saint-Léger. 312.
 Colaye. 1, 25, 225.
 Colbert (Marie). 787, 807, 809.
 Colette rendue. 376.
 Colinet. 1.
 Collard, chirurgien. 709.
 Collet (Marc). 205; — (Nicolas). 205.
 Collin (Antoine), sellier. 1,019.
 Gollinet (Nicole). 1,150.
 Colmet (Jean), cordonnier. 1,149.
 Colombe (Marie). 1,149.

Colnet (Jean), cordonnier. 1,149.
 Colombe (Marie). 1,149.
 Colombier (du). 1,239; inspecteur. 182; — (Antoine). 233.
 Colon (François), pilote, géomètre. 754.
 Compagnon (Jean-Claude), bonnetier. 1,148.
 Comte (Gaufroid le). 77; — (Thomas), clerc. 77.
 Condé (Pierre de). 10; — (Robert de), com^{re} royal. 218.
 Conflans (abbé de). 591; — (Eustache de). 760, 90.
 Conseil (Nicolas). 857; — (Pierre), chausfournier. 767.
 Constant (Marie). 811.
 Contal, proc^{re} au parlement. 1,144.
 Conti (prince de). 1,148.
 Contrevis (Margte), sœur d'hôpital. 1,149.
 Conty (Pierre-Timoléon de). 783.
 Copineau. 561.
 Épinier (François). 801.
 Coquenot, m^e charpentier. 1,148.
 Coquerelle (Jean). 1.
 Coquet, dame. 1,148.
 Coquillet. 1,226; — (Françoise). 570.
 Corbeton (Jean), chevalier. 77.
 Corcy, conseiller d'Élection. 682; libraire. 537; (Claude de). 795; — (Étienne de). 1,154; (Gervais de), élu. 189; — (Urface de), lab^r. 127.
 Cordellier, Mlle. 1,190.
 Cordier, architecte. 689; — (Étienne), contrôleur de chance^{lerie}. 1,027; — (Guillaume), orfèvre. 402.
 Cormy (Henri), cordonnier. 269.
 Cornet (Louise). 204; — (Marie). 204.
 Cornille (Louis), écuyer. 899.
 Cornon (Madeleine). 685.
 Cornu, notaire. 542.
 Cornuet (Ferry). 796.
 Corrad (Michel), chapelain. 497.
 Cosset (Robert). 417.
 Cosson (Simon). 104.
 Coste (Louis-Joachim). 858; — (Marie). 858.
 Cot (Jean-André), avocat. 297.
 Cotte (Gabriel), maçon. 1,075.
 Couade (Marie), hosp^{re}. 359, 360.
 Coucy (Crépin). 768.
 Coudom. 988.
 Coudun (R. de), archid. de Brie. 139.
 Couhaon (Jean de), com^{re} juré. 166.
 Coulbaut (Nicolas), serg^t des pauvres. 1,148; — (Pierre), sergent. 1,148.
 Courbetin (Jean de). 165.
 Courdou (Antoine de). 81; — (Blaise de). 814.
 Courdoux (Jean). 570.
 Courrant (Claude). 537.
 Courrobert (Gile de). 9.
 Court (Claudine du). 1.
 Courtier (Laurent). 1,203; — (Martin). 291.
 Courtin, imprimeur. 629, 1,172; — (Jean), vign. 235; — (Margte). 1,071.
 Cousin. 836, 841, 1,041, 1,148, 1,152; — (Mlle). 290; (Charles). 907; — (Joseph). 1,150, 1,151; — (Laurent). 1,150; — (Madeleine). 113; — (Marie). 1,138.
 Couvent, Mlle. 575.
 Couvreur (François). 884; — (Léger). 884; — (Nicolas). 37.
 Couvron (baronne de). 536.
 Cramaille (Raoul de), chantre. 117, 136, 139; — (Renier de). 166; — (Thomas de), chanoine. 175.
 Crandel (Jean). 151.
 Crécy (Colard de). 355, 359, 378.
 Crépeau (Antoine). 274.
 Crépin (Marie de). 922; — (Roland de), élu. 922.
 Crépine (Gabriel-Atoinette). 1,097.
 Crépy (Catherine). 1,230.
 Crespin. 1,149; (Louis), vign. 796.
 Cresson (François). 822.
 Crestien (François), porte-étendart. 16.
 Créty (Elisabeth). 204; — (Gervais), curé de

Berny-Rivière. 204.
 Creveau (Henri), employé des aides. 65.
 Crin, prévôt royal. 773; — (Hermand), ser-rurier. 379.
 Crochet, M^{me}. 1,148, 1,149.
 Crochète (Agnès la). 35.
 Croisette (Nicolas). 1,072.
 Croix (Jacques de la). 35.
 Croizette. 606.
 Croloz (Madeleine). 905.
 Croquet (Antoine). 750; — (Pierre). 750.
 Crotte (Nicolas). 153.
 Crouy (de). 1,192.
 Cucherel (Robert de), chevalier. 77.
 Cudret (Nicolas). 189.
 Cucret (Raoul), chantre. 213.
 Cuffies (Jeanne de), hosp^{re}. 468.
 Cuiret. 1,149; (Adrien). 1,148; — (Nicolas), avocat. 1,059.
 Cuise (Ferry de), chevalier. 1,166; — (Margte de). 165.
 Cuissotte (Nicole de), lt de bailli. 151.
 Cullot (Antoine), archer. 1,017; — (Jean). 904; — Margte. 232; — (Nicolas), archer. 1,017.
 Culot (Françoise). 995; — (Pierre), berger. 811.
 Cuquillet (Olivier). 496.
 Cury (Pierre de), charcutier. 220.
 Cuville. 600.
 Cuvillier. 1,213; — (Agathe). 264; — (Jean). 1,071; — (Jacques). 861.
 Cuvreignon (Pierre de). 117.
 Cuyret. 1,149, 1,197, 1,200; — (Charles), greffier. 796; — (Claude), receveur des tailles. 976.
 Cuyret de Liéville. 575, 661, 676, 668, 695, 704, 1,221, 1,231.
 Cuysson (Nicole), lt de bailli. 149.

D

Dabichon. 603.
 Dabruvoir (Sébastien), md. 281.
 Dacy (Pierre), apoth^{re}. 242.
 Dadon (Henri). 117; — (Pierre). 117.
 Dagny, bonnetier. 1,153.
 Daigny (Jean), archidiacre. 338.
 Dailly (Charles), écuyer. 206.
 Daisne (Pierre). 1,148.
 Dalexandre (Nicole). 58.
 Dallemont (Margte). 750.
 Dalmany. 1,049.
 Damnde (Jean), labr. 974.
 Darnay (Anne). 943.
 Dancourt (Louis), couvreur. 235.
 Dannoy, archidiacre de Brie. 405.
 Danquoy (Claude), seigr de Couvrelles. 62.
 Danré. 836; — (Jean-François), conseiller au bailliage de Soissons. 795, 796.
 Danré d'Armançes (Samson), proc^{re} du roi. 795, 796; — Madame. 1,149.
 Danse (Jean). 151.
 Dantan (Jean), notaire d'officialité. 175.
 Danthenel (Nicole). 1,149.
 Danye (Remy). 967.
 Daonne (Marie), hosp^{re}. 358, 361.
 Daragon (Charles). 1,028; — (Jacques), labr. 762, 828.
 Darcé (Jean de). 834.
 Dargenlieu, ehanoine. 1,040.
 Darsouval (Charles), écuyer. 173.
 Dassigny (Nicolas-Gervais), huissier de Connétable. 162.
 Dassy (Gilles), labr. 917.
 Daubencourt (Françoise). 507.
 Dauphin (François). 679.
 Dauphine (la). 1216.
 Daussey (Benoit). 496; — (Jean). 14, 543.
 Dauteuille (Jeanne). 607; — (Simon). 97.
 Dautheuil (Nicolas). 749; — (Simon). 749.
 Davart (Jeannon), domestique. 387.
 David. 672; (Antoin^e), écuyer. 436; labr. 144.
 Davin (Louise). 281.
 Debarly (Pierre), boucher. 231.

Debas (Pierre). 24, 930.
 Debatz (Louis-François). 1,154, 1,186.
 Debeine (Marie-Anne). 313.
 Debeyne. 554; — (Laurent). 180; — (Marianne). 314; (Melchior), chapelain. 187, 189.
 Debincourt. 622, 635.
 Debouges, curé de Nanteuil-sur-Marne. 682.
 Debrie. 1,148; — (Anne). 605; (Jacques). 1,164; (Jean), curé de Priez. 155; — (Nicolas). 1,168; (Robert). 89.
 Debry (Nicolas). 1,187.
 Debrye (Anne). 297; — (Jacques). 816, 906; — (Pierre), m^e apoth^{re}. 1,033.
 Declot (Jean), abbé. 917.
 Declusier. 918.
 Decroix (Adrien). 1,023; — (Charles). 269; — (Regnaut), barbier. 123.
 Defacque (François). 1,033; — (Jean). 1,033.
 Defaumont (Jean). 907.
 Defosse (Pierre), chanoine. 189; curé de Soupir. 204.
 Defranc (Charles). 916; — (Marie). 916.
 Defrance (Antoine). 75; — (Madeleine). 759.
 Delabarre, m^e en chirurgie. 289; sœur d'hôpital. 1,151.
 Delabat. 1,146.
 Delaboissière (Pierre). 78.
 Delaborde (Charles), barbier. 387.
 Delaboye (Françoise). 825.
 Delabruère (Firmin). 1,148.
 Delaclef (François), notaire. 539.
 Delacour 72, 616, 1,238; — (Adrien), greffier. 208; — (Antoine). 960; — (Cath.-Fse). 201, 208; — (Elisabeth). 245, 633, 653, 661, 667, 675, 941; — (Jacques). 245, 776; — (Madeleine). 313, 314; — Sœur. 676. v. Ste-Victoire.
 Delacourt. 554; m^e couvreur. 1,148; — (Elisabeth). 100, 174; — (Margte). 1,148; — (Marie-Anne). 312; — (Nicolas). 201; — (Pierre). 922.
 Delacroix. 622, 679, 1,032; — archidiacre. 569, 571; — musicien. 605; (Marie-Anne). 658.
 Delafontaine, curé de Breuil. 507; — (Jean). 497.
 Delaforge (Jean), jardinier. 996; — (Vincent). 222.
 Delafosse (Jean). 237; — (Joseph). 157; — (Marguerite-Jeanne). 237; — (Sarason), vinaigrier. 237; — (Simonne). 237.
 Delafrançois (Nicolas), maçon. 942.
 Delagardé. 826.
 Delagant (Jean). 834.
 Delagrance (Charles). 1,114; — (Jacob). 151.
 Delahaie, boulanger. 1,148; — (Jean). 509.
 Delahaye, curé de Pavant. 682; — (Charles). 65, 73; — (Françoise). 297, 634, 675; — (Jean). 1,136, 1,138; écuyer. 235; (Nicolas) curé de Vauzeis. 270, 814; md boucher. 1,040.
 Delalain. 550; — (Jean). 852; — (Paul). 852.
 Delalandre (Daniel), m^e sculpteur. 1,061.
 Delamotte (Martin). 1,148.
 Delapaille (Eli-abeth). 245.
 Delaperrière (Marie), contrôleur des tailles. 1,026.
 Delaplace. 642; — (François). 1,098; — (Jacques). 677; — (Jean-François), md. 54; — (Pierre), greffier. 206.
 Delaplanque (Pierre), chanoine. 123.
 Delaporte (Antoine). 1,021. — (Louis). 1,198.
 Delaroche (Isabeau). 220.
 Delarol (Elisabeth). 817.
 Delaruelle (Simon), curé de Chivres. 46, 48.
 Delasalle. prêtre. 1,149; — (Henri), fermier. 366.
 Delassauz. 310, 912; — (Adrien), théologal, doyen. 39, 187, 519, 606; — (Pierre), doyen. 519, 554.
 Delatour, capitaine. 179; chanoine. 679; — sœur. 697; — (Guillaume), geolier. 205; — (Marie-Anne). 103; — (Marie-Jeanne). 607; — (Nicolas), chanoine. 318.
 Delaunay (François), religieux. 1,045.
 Delaval (Claude), 149, 817, 935; (Jacques). 231.

Delebeau de Mantour, archidiacre. 590.
 Delery (Denis), professeur. 1,150.
 Delestre (Antoinette), hosp^{re}. 398.
 Delestres (Christophe), chanoine. 205.
 Delettre, arpenteur. 614, 773; — (Jean). 875.
 Delfaut. 615, 621.
 Delège. 736; — (Jacques). 940.
 Deligny, Mme. 551.
 Dellaine, (Pierre). 1,229.
 Delmote, orfèvre. 508.
 Delrye (Sébastien). 766.
 Delval, M le. 615.
 Demade (Jean-Claude). 899.
 Demange (Claude). 274, 275.
 Demeaux (Jean). 1,028.
 Demolon (Marie-Anne). 685.
 Demonceaux (Jean), berger. 755; — (Maurice). 755.
 Deneuville (Denis), couturier. 249.
 Denis (Vincent), lab^r. 205.
 Denise (Joseph), 153; — (Michel). 153.
 Deniset (Jean), marchand. 217.
 Denizet (Thévenin). 149.
 Dennet, écuyer. 596; Mlle. 596, 706; — (Antoine-Auguste). 500.
 Depoix (Laurent), principal de collège. 1,156.
 Déprez. 624.
 Dequay (Claude), 205.
 Derimont. 634.
 Deroue (François), tonnelier. 247.
 Deruelle (Pierre), doyen. 68.
 Desain. 826.
 Desanois (Pierre). 1,162.
 Desboves (Guillemette), hosp^{re} sup^{re}. 477; — (Laurent). 1,148.
 Descart, prévot du chapitre. 576.
 Deschamp (Jean). 714; — (Marie-Anne). 757; — (Philippe). 189.
 Deschamps, femme. 729; veuve. 734; — (André), charpentier-couvreur. 625; — (Madeleine). 850, 1,057.
 Deschâteau (Jean-Claude), m^e d'école. 1,151.
 Descouturelle (Ives). 289.
 Desens (Guillaume), m^e chœudronnier. 1,034.
 Desfas (Jean), marchand colporteur. 754.
 Desfois (Oudart). 122.
 Desguisé (François), curé de Leury. 543.
 Deshayes (Marie-Antoinette). 233; — (Marie-Cécile). 233; — (Marie-Elisabeth). 233.
 Deshuroux (Laurent). 157; arpenteur. 713.
 Desjans (Hyacinthe). 754.
 Desjardin (Nicolas), libraire-relieur. 402.
 Desjardins, chanoine. 1,150; — (Antoine). 406; — (Charles), marchand. 1,038; — (Éléonore), hosp^{re}. 396; — (Jean). 139, 146; — Nicolas, messager. 447; serrurier. 1,149.
 Desmarest, laboureur. 501; — (Jean-Baptiste), clerc tonsuré. 1,229; (Jeanne), domestique. 670.
 Desmaret, (Marie). 821.
 Desmaret, ministre d'Etat, contrôleur général. 827, 1,148, 1,149; — Madame. 1,148, 1,149; — (Jean), trésorier de France. 784, 785, 787, 807, 809.
 Desmaretz (Claude). 269; — (Jean). 269.
 Desmazures (Luise). 1,148.
 Desmoillons. 1,155.
 Desmoillons, 1,148.
 Desmonts (Nicolas) grand archidiacre. 705.
 Desmoullins (Antoine), maître d'école. 1,148, 1,149; — (Marie-Jeanne). 748.
 Desnoyer, Mme. 205.
 Despré (Antoine). 899; — (Gilles), hosp^{re}. 397.
 Desplanches (Nicolas), vigneron. 891.
 Desportaux, garde du corps. 940.
 Desportes (Anne). 873.
 Despot (Louis). 160.
 Desprez, (Antoine). 378; — (Elisabeth). 973; — (Simon), tailleur d'habits. 1,030.
 Destain (Crépin). 973.
 Destré, boucher. 755.
 Destrée (Marie). 27.
 Destrez (Elisabeth). 696, 704, 721, 734, 1,230, 1,231.

Desvachez (Jacques). 677, 696, 704, 714, 734, 1,241.
 Desvoye (Marguerite). 912.
 Desvoyes (Nicolas). 123.
 Detan (Jeanne). 362.
 Deu (Mahieu), chanoine. 835.
 Devaulx, arch. de Sens. 836; — (Jean), potier d'étain. 375.
 Devaux (Claude), vigneron. 275; — (Jean). 771; — (Loui). 187, 936; — (Nicolas), vigneron. 770; — (Pierre, vigneron. 770.
 Devile (Antoine), lab^r. 1,075; m^e passémentier. 214; — (Jeanne) hosp^{re}. 360, 362, 367; — (Nicolas), fermier. 1,078.
 Deviller (Jean). 808.
 Devillers (Jean), chanoine. 368, 369; — (Nicolas), vigneron. 755; — (Sébastien), marinier. 1,030.
 Dezeddes (Marguerite), maîtresse d'école. 754.
 Dhenette (Louise-Agathe). 317.
 Dherbé, marchand de draps. 1,154, 1,203.
 Dheue (Louis), tailleur d'habits. 76.
 Dhobery (Marie-Louise). 317.
 Dhué (Jean), lab^r. 917.
 Diable (Gérard le). 166; — (Gilon le). 166; — (Jean le). 166.
 Dieu (Antoine). 1,148; — (Jean). 555.
 Dimart (Louis). 1,065.
 Doffin (Marguerite), 677; — (veuve François). 697, 706, 715, 722, 727, 735.
 Dolez (Nicolas). 1,138.
 Dollé. 674, 701; — (Antoine). 179, 790; — (Marguerite). 824; — (Marie). 1,187; — (Michel). 751; — (Oudin). 672.
 Dombliers (Charles), écuyer. 929.
 Domisel (Daniel). 155.
 Dompnard (de). 384.
 Dorchy (Nicole). 883.
 Dorgent (Martin), frère, rendu, proc. 4, 324, 331.
 Dorigny, proc^r au parlement. 640, 999, 1,003; — (Olivier). 861.
 Dorelans. 506.
 Dormans (Gui de), chevalier. 139.
 Dortu (Christophe). 230.
 Douart (Claude). 235; — (Nicolas). 221, 235; — (Sébastien). 221.
 Doubret (Herbert). 8; — (Pierre). 8.
 Douce (Ansery), vigneron. 829.
 Doucet, cordelier. 1229; — (Etienne), plâtrier. 153; — (Joseph-Augustin). 941; — (Marguerite). 724.
 Doucy (Jean). 829.
 Doucet (Pierre). 1,148.
 Dourdon (Louis), serrurier. 634.
 Dourdonnais, chanoine. 503.
 Dourlans (Jacques), chanoine. 201, 208, 941, 1,221, 1,230.
 Dourlens (Pierre). 907.
 Doville. 1,203.
 Doyen arpenteur. 661, 674; — (Marie). 749.
 Dozet (Charles). 1,148.
 Droard. 175.
 Dro (Adrienne). 907; — (Léonard), curé de Taux. 205, 907.
 Droslet (François). 1,021.
 Drou (Nicole). 1,149.
 Drouard (Catherine). 269; — (Crépine). 269; — (Jeanne). 381; — (Marie). 269; — (Nicolas), tonnelier. 269; — (Pierre). 269.
 Droux (Charles). 977, 986, 991, 1,089; — (Nicolas), vigneron. 629.
 Dru (Pierre), vigneron. 768.
 Duart (Colart). 235.
 Duay, parcheminier. 1,163.
 Dubaret (Marguerite). 187.
 Dubois. 501, 1,222; — (minime). 616; — religieuse. 548; — (Albin). 269; — (Antoine). 212; — (Christophe). 1,149; — (Claude). 1,150; — (Denis), marchand. 465; — (Elisabeth). 1,016; — (François). 932; — (Guillot). 77; — (Guillaume), chevalier. 77; — (Jean). 59, 151, 264; — (Louis). 1,198; — (Madeleine). 201, 208; — (Marguerite). 1,016; — (Marie). 929; — (Péronne). 205.

Dubois de Courval. 248.
 Duboschet (Jacques), soldat. 754.
 Dubourg (Cath^{re}). 875; — (Jean). 875.
 Dubrosset, contrôleur. 1,000.
 Dubruy (Charles). 1,073; — (Pierre). 1,073.
 Ducal (Jean), lieutenant de la prévôté de Soissons. 166.
 Ducarin (Anne-Marie). 1,221; — (Louis). 1,231; — (Louise-Charlotte-Françoise). 1,221, 1,231.
 Ducastel (Marie-Thérèse). 1,098.
 Duchastel, secrét. de l'év. de Soissons. 446.
 Duchâtel (Marie-Rénée-Vincent). 879.
 Ducheray. 826, 827.
 Duchesne, chevalier du guet. 544; — (François), écôlâtre. 790, 1,149; — (Jean), garde-scél. 64; — (Pierre), docteur en médecine. 66.
 Ducrocq v^e, portière; (Marguerite). 1,074.
 Duerp (Nicolas), barbier. 235.
 Dufloq (Martin), m^e en chirurgie. 162.
 Duflos (Antoine), côtelre. 306.
 Dufort (François). 9:8.
 Dufour (Antoine), libraire. 819; — (Jean). 93, 906, 1,118, 1,149; — (Marie). 93.
 Dufoy (Simon). 1,070.
 Dufresne. 813; — (Adam). 378; — (Bastienne). 819; — (Michel), pâtissier. 1,161.
 Dugamet (Alexandre). 101.
 Douglas (Esther). 795; — (Marie-Anne), comte de Douglas. 578.
 Duguay (Guillaume), chanoine, curé. 430.
 Duhalo (Louis), écuyer. 907, 1,035.
 Duhamel, avocat. 845; — (Antoine), tonnelier. 1,083.
 Duhamelle, Mlle. 697, 706, 715, 721, 727, 735.
 Dujardin, md de draps. 1,234.
 Dulège, curé-doyen. 679, 697, 705, 707, 715, 716, 1,226, 1,229.
 Dulion (Margte). 1,016.
 Dumard (Antoine). 779.
 Dumenil (Pierre). 439.
 Dumetz (Jean). 108.
 Dumont, arpenteur. 162; — Officier. 573; — Veuve. 661, 668, 676; — (Charles). 831; — (François). 742; — (Louis). 807; — (Margte). 275; — (Martin). 1,148, 1,149, 1,187; — (Melchior). 842, 1,149; — (Thomas). 234.
 Dumonton (Marcel). 287.
 Dumoustier (Antoine), vig. 762; — (Jean), chanoine. 338.
 Dumuid (Jacques). 153.
 Duparc (François), tailleur. 882.
 Dupire, chan. conseiller au bailliage de Soissons. 783; — notaire. 554, 798, 816; — (Antoine). 1,019; — (Claude). 896; — (Nicolas), notaire. 819; — (Robert). 922.
 Duplex (Charles-Claude-Angé). 104; — (Joseph-Guillaume), conseiller d'état. 105.
 Duplessis, Mlle. 1,149; — (Robert). 1,042.
 Duplessis-Monthort. 1,148.
 Dupont. 615, 621; — (Anne-Pierrette). 678, 697, 705, 714, 721, 727, 735, 1,231; — (Elisabeth). 605; — (Henri). 77; — (Marie-Françoise). 697, 714, 727, 735, 1,230.
 Duport. 205, 549, 838, 1,148, 1,159; — (Alexandre). 767, 903, 907, 911, 1,029, 1,033, 1,104.
 Duprat (Antoine) garde de la prévôté de Paris. 192; — (Antoine-Charles), doyen de St-Pierre. 388.
 Dupré. 1,234; — (François). 287; — (Jean). 266; — (Simon). 205.
 Dupres Mme. 685.
 Dupressoir (Antoine). 776.
 Duprez (Jean). 614; — (Jean-François). 757; — (Laurent). 850.
 Duprocq, vign. 1,066.
 Dupuis (Adée). 166; — (Agnès). 166; — (Antoine). 91; — (Asceline). 166; — (Elisée), notaire. 1,095; — (Ermeniarde). 166; — (Hugues), curé de Béthizy. 166; — (Jacques). 784; — (Jean), 1,158; — (Nicolas). 784; — (Pierre). 166; — (Sibille). 166.

Duquesne (Jeanne-Catherine). 678, 696, 705, 714, 721, 727.
 Duquesnoy. 1,151.
 Duran, boucher. 205.
 Durand, avocat. 547; — (Charles), contrôleur extr. des guerres. 89; — (Charles-Imon). 88; — (Joseph). 647; — (Louis), arpenteur. 776; — (Marie). 774; — (Vincent). 1,13.
 Durant (Pierre). 1072.
 Durin (Geneviève). 722.
 Duroché, architecte. 741.
 Duru. 735; — (Jeanne-Françoise). 993; — (Jeanne-Margite). 1,179; — (Jeannette). 349; — (Jeanneton). 1,090; — (Nicolas), menuisier. 1,149; — (Pierre). 1,149.
 Duruy (François), marinier. 493.
 Dury (Barbe), hospice. 459; — (Geneviève). 728; — (Marie-Elisabeth). 316.
 Duseau (François dit St-Amour). 754.
 Dutlevoux (Vincent), soldat. 74.
 Dutoir. 1,148, 1,200; — Avocat. 554; — Mlle 653; — Officiel. 555, 936, 1,148, 1,149; — Religieuse congréganiste. 661, 667, 675; — (Claude), argentier. 835; — (Jean), archid. de Brie. 222, 837, 926; — (Jean-Baptiste). 783; — (Paul), grand archid. 163.
 Dutoir-de-Noirfosse. 34; — (Claude-Thomas). 772.
 Duval (Marie-Cathne). 578.
 Duvert, garde des sceaux. 502.
 Duviel (François dit la Roche), soldat. 742.
 Duvivier (Nicolas). 628; — (Nicolas), chan. écolâtre. 537.

E

Emeline. 205.
 Emelote. 42.
 Emmeine. 117, 166.
 Enghien (duc d'). 742.
 Enguerrand. 166.
 Erblencourt (Jeanne d'). 205.
 Erchieu (Jean d'), clerc. 175; — (Raoul d'). 175.
 Eremburge. 86, 89.
 Eremgarde. 9.
 Ermentarde. 166.
 Ersin (Thomas) 359.
 Escury (Agnès d'). 166; — (Ebal d'), chevalier. 16; — (Gérard d'), chevalier. 166; — (Gui d'). 166.
 Espaulart (Jean), doyen. 439.
 Espinois (d'). 1,011; — (Charles-Geoffroy d'). 775.
 Esselin (Nicolas), curé. 78.
 Essentis (Jean d'), officier, 89, 831.
 Estienne (Henri), libraire. 78, 383, 386, 388.
 Estocart. 722, 728, 735; — (François), religieux. 679; — (Madeleine). 1,019; — (Nicolas), sous-prieur des Cèlestins. 679, 697, 706; — (Pierre), orfèvre. 534.
 Estoucelin (Gérard). 166.
 Estouteville (Jacques), prévôt de Château-Thierry 151.
 Estrées (Cal d'). 788, 1,100; — (duc d'). 836, 1,149; — (duchesse d') 836, 1,149; — (Mal d'). 837, 844, 1,148; — (François-Annibal d'). 925; — (Jean d'), évêque de Laon. 944.
 Estrées de Lauzières (François-Annibal d'). 773.
 Estrelin de Vassen (Jean), chevalier. 175; — (Jeannet). 175.
 Etienne, doyen de Notre-Dame-des-Vignes. 149.
 Eudes, prévôt du chap. cath. 166.
 Eustache. 1,148.
 Evard (Jean), prêtre. 153.
 Evelon, chapelain. 1,156.
 Evrard, arch. de Tardenois. 117; — (Charles). 98; — (Marie). 205; — (Robert), labr. 96.

F

Fabus, chanoine. 571; — (Michel). 205; — (Yves), curé. 1.
 Fabvier (Antte). 389.
 Facié (Jeanne). 881.
 Facque (Etienne de), sergent. 1,018.
 Fagot (Charles). 1,154.
 Failly (Jean de), curé de Fossoy. 88.
 Faloise (Jeanne de), hospice. 315.
 Fanton (Marie), menuisier. 882.
 Farniers (Etienne de), clerc juré d'offis. 166.
 Faron (Claude), garde moulin. 755.
 Fauchet. 566.
 Faulmont (Guillaume de). 819.
 Faurin (Guillaume), blanchisseur. 538.
 Fauveau (Jean Chrisostôme), labr. 281; — Marie-Louis-Jean-Charles. 281.
 Favereau (Jeanne). 832.
 Faverolles (Elisabeth de). 760; — (Noël de), chan. et chantre. 187.
 Favreau (Pierre). 1,221.
 Fay (G demars don), bailli de Vitry. 42; — (Guillaume de). 225.
 Fayer (Simon). 748.
 Fayet (Louise). 1,443.
 Febvre de Caumartin (Jacques le). 177.
 Febvre de l'Aubrière (Charles-François le), évêque de Soissons. 416, 1,151.
 Félicité, hospice. 37, 606.
 Fer (Mahiot), charpentier. 151.
 Feret (Antoine). 920; — (Etienne). 776; — (François), huissier. 776; — (Elie). 1,019; — (Jean). 975; — archidiacre. 192, 1,012; chanoine. 1,050.
 Ferin (Jean). 169, 226, 227, 239, 241, 513.
 Fermigny (Charles). 744.
 Ferne (Jean), chanoine. 359 à 361.
 Féron (Jean) 226; — (Nicole). 1,238.
 Ferret, g. archidiacre. 14; — chanoine. 14.
 Ferté. 35; — hospice dite Ste-Geneviève. 315, 720.
 Fery (Antte). 226; — (Pierre), vigon. 1,025.
 Fiesque (Mme de), abbesse de N.-D. de Soissons. 1,159.
 Fimette. 205.
 Firmin, frère me d'école. 1,151.
 Fitz-James (François duc de), évêque de Soissons. 299.
 Flagella (Antoine), vigon. 274; — (Marie-Madeleine). 206.
 Flamant (François), charron. 1,086.
 Flament (Christophe). 239; — (Marie). 1,215; — (Pierre), charron. 239.
 Flavigny (de). 605, 615; — supérieure de la congrégation. 634.
 Fleure (Anne). 135.
 Fleury (Cardal de). 313, 566; — (Jean), tellier. 25; — (Melchior), docteur en médecine. 829, 1,148; — (Michel). 1,148; — chirurgien. 906, 1,158.
 Fliche (Margite). 1,042.
 Fligny (Antoine), vigon. 644.
 Flore (Marie-Françoise). 1,097.
 Flory (Michel), chirurgien. 905.
 Floureau (Jean), tailleur d'habits. 144.
 Foix (Jeanne). 748.
 Foliart (Pierre). 582.
 Follet (Simon), huissier. 903.
 Fons (de la). 1,114; — (Anne de la). 916; — (Jacques de la). 823.
 Fontaine, supr des Cordeliers. 680; — (Anne). 35; — (Antoin). 144; — (Denise). 1,031; — (Emotte). 189; — (François). 1,215; — jardinier. 1,15; — (Jean). 1,031; — (Jean de), arch. de Brie. 345; — (Jean de la), religieux. 835; — (Jean-Charles de la). 17; — (Jeanne). 306; — (Philippe de la), abbé de St-Léger. 839, 1,023; — (Pierre). 238, 1,031; — (Souppie). 1,031.
 Fontaines (Regnaud de), évêq. de Soissons. 342, 345.
 Fontenay, md de draps. 1,234.
 Fontenay (Albéric de), officier. 166.

Forest, sculpteur. 315, 602; — (Marie). 1,061.
 Foret (Barbe). 903; — (Marie). 753.
 Forette (Marie). 1.
 Forget, receveur. 218; — (Jean), vigon. 796; — (Loui-). 796.
 Forment (Pierre), tisserand. 1,021.
 Forteau. 827.
 Fortier (Vve). 967; — (Jacques). 1,151; — (Nicolas). 1,150.
 Fortin (Antoine). 1,018; — labr. 817; — (Jacques), labr. 1,021.
 Foucart (Mlle). 1,188.
 Foucart (Blanche). 496; — (Jacques), receveur. 287; — (Jean). 875; — (Suzanne). 875; — (Suzanne-Elisabeth). 571.
 Foucault (Mme de). 1,165.
 Fouffery (Adam). 166, 340; — procureur. 342.
 Fouillot (Gervais), labr. 153.
 Foulon (Ant.-Jh.). m^e d'école. 1,154; — (Henri), fossoyeur. 363.
 Fouquet (Vve). 722, 728; — (François), receveur des tailles. 158; — (Jeanne). 748; — (Margite). 126, 158; — (Marie). 156.
 Fouquier de Brion (Jacques). 1,148.
 Fouré (Louise), hospice surp. 455.
 Fournet (Guillaume), garde-scel. 1; — (Jacques-min). 127.
 Fournier. 554, 645, 675, 949; — chanoine. 736; — curé. 680, 683, 698, 707, 746, 1220; — Chan; Mlle 1,084; — (François), md de toiles. 202; — (Jacques). 571; — (Jean). 1,149; — vigon. 644; — (Jeanne). 883, 1,037; — (Julien), m^e d'école. 1,149; — (Lisier), clerc 166; — (Louis), curé. 288; — tailleur. 2,083; — (Margite). 269, 1,038; — (Sébastien), relieur. 319.
 Frade (Henri-François de), écuyer. 297, 605, 810, 1,019.
 Fran hin (Louis). 796.
 Francis (Jean), labr. 795.
 François, 1^{er} roi. 192; — receveur des tailles. 148.
 François, hospice. 839; — (Antte). 204.
 Francsergent (Margite). 1,088.
 Frazier, curé. 283.
 Fremeau (Margite). 752.
 Fremont, sœur d'hôpital. 1,154.
 Fréret, Mlle. 33, 34, 622; — (Charles). 831; — (François). 49, 51, 52, 94, 163, 192, 228, 230, 232, 237, 245, 250, 266, 274, 275, 296; — François-Nicolas. 296; — (Jean), archid. 539; — (Louis), docteur en médecine. 906; — (Nicolas). 135.
 Fresne (Jacques). 1,021.
 Fressart (Marie-Geneviève). 756.
 Frison (Philippe), avocat. 764.
 Froidou (Charles). 823; — (Elisabeth de). 823; — (Louis-Charles). 823.
 Froment (Philippe), chanoine. 204.
 Frontigny (Charles de) labr. 62.
 Frontigny-Delattour (Charles), labr. 1,009.
 Furnée (Jean). 188.

G

G., archid. 117, 166, 175; — chanoine et officier. 89, 117; — doyen. 117, 192; — évêq. de Soissons. 192.
 Gabrielle. 235.
 Gache (Pierre). 235.
 Gadiffer. 36.
 Gadret (Nicolas). 171.
 Gadrez (Hubert), labr. 1,233.
 Gagne (Jean), trés. de France. 773, 938, 1,104.
 Gagneux (Jean-Baptiste). 885; — curé de Crouy. 786.
 Gaichies, theologal. 944.
 Gaillard (Jean), cabar-tier. 294; — (Jeanne). 746; — (Nicolas). 189; — (Pierre). 160.
 Galant (Jean). 206, 207.
 Galland (Jean), domestique. 508.

Gallot (Mme) 569.
 Gambart (Elisabeth). 814; -- (Pierre). 117.
 Gambier (Antoine). 744; -- (Fiacre), boulanger. 333.
 Gan (Catherine), domestique. 557.
 Gandoin. 1,154.
 Gardin (Jean de). 139.
 Gargan (Catherine). 814; -- (Marie). 814; -- (Pierre). 814.
 Gaitel (Pierre), chanoine. 4, 333.
 Garnier, gr archidiacre. 86, 166; -- (Jean). 701.
 Garnotel (Anne). 1,221, 1,229.
 Gassion. 742.
 Gâteau (Jean), conseiller au baill. de Soissons. 903.
 Gaucher (Artus), boulanger. 153.
 Gaudon (Jean). 961; -- (Nicole). 9°0.
 Gautier, lt au baill. de Château-Thierry. 154.
 Gauthier, curé. 21, 119; -- doyen de Chézy. 77; -- doyen de Montfaucon. 77; -- (Simon). 359.
 Gay (Madeleine). 189.
 Gayar, chirurgien. 601.
 Gebert (Jean). 4.
 Gédoin (Armande-Henriette de). 884.
 Gédouin (Charles). 187.
 Gédouin de Chevruux (dame de). 936.
 Gédouy (Mme), religieuse. 634.
 Gelé (Marie-Thérèse). 317.
 Gelyve (Hugues). 15.
 Genaille (Nicole). 205.
 Genet (Anne). 697, 727, 735; -- (Louise). 24.
 Gennart (Louise). 863, 941; -- (Marie). 1,047.
 Genot. 242.
 Gentil (Marie). 765.
 Geoffroy. 1,222; -- curé de Vailly. 813; -- hospice dite Ste-Julie. 736; -- (Antoine). 913; (Jacques). 468; -- (Marie-Anite). 318.
 Gérard. 1°6; lieutenant. 814.
 Gérardin. 626.
 Gérardine, hospice. 416.
 Gérauld (Clément), chanoine. 205; -- (Marie). 273; -- (Pierre). 153.
 Gerbelot (Hubert). 899.
 Gerdoin (Jean), soldat. 742.
 Gerius, official. 117.
 Germain (Cathne). 412.
 Gerniaux (Cathne). 244.
 Gertrude. 166.
 Geruzet de Géry, md. 1,153.
 Gervais, archidiacre. 9.
 Gervaise (Louise), 575; -- (Marie), sœur. 541.
 Gervaisot (Marie), domestique. 187.
 Gignart (Etienne) Chapelain de Priez. 151.
 Gilbert, chevalier d'Aiguilly. 9; -- président au parlt de Paris. 571; -- (Anne). 950; -- (Jean). 225.
 Gile (Marc-Antoine). 734.
 Gille. 1; -- écuyer. 89; -- sous-chantre. 117; -- (Simon). 127.
 Gilles (Marc Antoine). 696.
 Gillon. 1.
 Cilluy (François), chanoine. 205, 944; -- (Isaac). 206; -- (Simonne). 211.
 Gilquin (Jacques), labr. 697, 716, 715, 721, 727, 735.
 Ginier (Pierre). 906.
 Girard, curé de Maast. 77; -- (Pierre), chanoine. 433.
 Girardin (vve) 617.
 Girault (François), trésor de France. 798; -- (Louis), labr. 151.
 Giraux (Pierre), frère cordonnier. 1,155.
 Givry (Lambert de). 89; -- (Oudart de). 89; -- (Pierre), labr. 1,032.
 Glazon (Marie-Françoise). 941.
 Glucq (Claude), conseiller au parlt. 983; -- (Jean). 983.
 Gobaille (Colart), md, dit de Crécy. 25, 371; -- (Gérard), chan. chantre. 354; -- trésorier. 360.

Gobbe (Léger). 205; -- (Simon). 1,149.
 Gobert. 934; -- curé de Monthiers. 117; -- (Crépin). 882.
 Gobin (Catherine). 1,072; -- (Gilles). 128; -- (Margte). 1,092; -- hospice. 576.
 Gobine. 934; -- (Ante Mad.). 913.
 Godard. 803; -- md. 1,203; -- (Michel). 974; -- (Pierre). 973.
 Godard de Rivocet. 99.
 Godert. 590, 697, 721, 727, 728; -- secrétaire du roi. 571; -- (Pierre), chanoine. 578, 706, 715, 722, 734, 735.
 Godde (Pierre). 86J.
 Godefroy, chan. et official. 92, 117, 139, 166.
 Godelart, arpenteur. 162.
 Godet (Thomas). 658.
 Godin (Simon). 74.
 Godine u (Jean) 235.
 Godroir (Colin). 235.
 Golhon (Charles), conseiller au baill. de Soissons. 187.
 Gondallier de Tugny (Louise-Thérèse-Henriette-Anne). 162.
 Gondelieu. 503.
 Gondi (Cal de). 490, 835.
 Gonet, notaire. 205.
 Gonnellort (Jean de). 795.
 Gosseume. 1,154.
 Gosset. 614, 1,243; -- doyen du chapitre cath. 1,179; -- notaire. 554, 783, 793, 810, 814; -- (Adrien), archid. de Brie. 205, 313, 566, 614; -- (Jean-Baptiste Zacharie), gd archid. 205, 591; -- (Simon), notaire. 3.6.
 Goudment (Margte). 287.
 Gouillart (Louis). 163.
 Goujon (Gilles). 378.
 Goulet (Barbe). 773.
 Goulet (Martin). 626.
 Goumant (Marie-Nicole). 317.
 Gourdin (Jacques), peintre. 399.
 Gouret. 635, 645, 655.
 Gourlé (Simon), labr. 1,084.
 Gourlet (Jean). 752; -- cordonnier. 615; -- (Simon). 1075.
 Gouvernel (Hubert), peintre. 399.
 Gouvion (Emmeline). 42.
 Gay (Anne-Pacifique). 1,229.
 Grandin (Claude). 876.
 Granger (Ambroise). 153; -- (Jeanne). 153.
 Grandjot (Bernard), chanoine. 178.
 Grandot (Margte). 921.
 Grapier (Marie). 678.
 Grare (Jacques), garde-scel. 751.
 Graux (Henri), prieur de Ste-Léocade. 262.
 Grauy (Jean). 1,021.
 Grégois. 3.
 Grenet (Charles), curé. 1,148.
 Grenier (Charles). 746.
 Gresseil (Henri de). 779.
 Gressien. 192.
 Grève (Pre-François-Sévère de la). 198.
 Grevin. 1,2,3; -- md. 632, 1,234; -- (Jean-Louis). 1,179.
 Griffon (Elisabeth). 814.
 Grigni (Fanguerrand de). 139.
 Gille (Léger la). 834.
 Grimaldi (Jeanne-Gabrielle de), abbesse. 615.
 Grimaux (Marie-Nicole). 319; -- hospice. 320.
 Grisolet. 796.
 Grizulet (François-Denis), prêtre. 736; -- (Jean). 1,148.
 Grosain (Jean-Baptiste). 829.
 Groux (Agathe-Ange). 65; -- (Suzanne). 192.
 Gruaux (Jeanne). 89.
 Guaux (Antoine), labr. 791.
 Guay (Louis). 572.
 Guerdin (Mahiot), peintre. 380.
 Guérin. 289, 606, 1,082; -- Mme. 1,214, 1,221, 1,229; -- md de blé. 599; -- (Charles), chanoine. 1,007; (Jean). 765, 1,047; -- avocat du roi. 779, 829, 1,148; -- (Jean-Baptiste). 765, 1,148; -- (Margte). 916; -- (Oudin), labr. 155; -- sébn. 1,047.

Guérout (Guillaume), receveur. 195.
 Guet (Charlotte). 914.
 Gui. 175; -- oeyen du chapitre de Soissons. 92.
 Guibon (François), sergt. 1,017.
 Guichard, notaire. 262.
 Guilbert (Marie). 828; -- (Simon), frippier et archer. 813.
 Cuillart (Nas), m° d'école. 1,151.
 Guillaume (Mme). 1,230; -- (Bernard dit la Bataille), soldat. 754; -- (Guillemette), hospitalière. 82; -- (Jean). 541; -- (Sébastien), soldat. 742.
 Guillebert (Jean) 808.
 Guillemot (Guillaume), écuyer. 239.
 Guinot. 1,154.
 Guiote. 25.
 Guitol (Pierre le). 192.
 Guise (Cal de). 368.
 Guyart (Simon), labr. 597.
 Guynet, notaire. 897; -- (Pierre), chanoine et prévôt. 187, 547, 550 à 553, 638, 666, 681, 772, 1,149.
 Guyon. 3-3.
 Guyot, boucher. 41; -- (Jean). 446; -- (Rémon), trésorier du chapitre. 356.

III

H. évêque de Soissons. 117.
 Hacquin (Augm). 153; -- (Pierre). 153, 155.
 Hacquine (Jeanne), hospice. 436, 437.
 Hagué (François), arpenteur. 733, 833.
 Hagues (de), procureur. 1,022.
 Hainre (Jean). 1,154.
 Hamby (Michel) receveur. 1,148.
 Hamoche (Pierre). 290, 896.
 Hangest (d') dit d'Argenliou, prévôt. 745.
 Hanniset, imprimeur. 5°6, 5°8.
 Hanon (François du). 916.
 Hanoy (Denis). 593.
 Happe (Isaac). 997.
 Hardé, sœur d'hôpital. 1,154.
 Harlay (du), conseiller d'état. 193.
 Harlot (Anne-Margte). 942.
 Harlus (Antoine de). 769.
 Harnier (Pierre). 235.
 Harriou (Jeanne). 939.
 Hartenne (Gallehaut de). 127; -- (Robert de). 127.
 Hastrel (Médard). 154; -- (Simon). 146.
 Hastrel (Christophe), écuyer. 239; -- (Pierre de). 805; -- (Toussaint de). 153.
 Hastrel de Nouvron (Mlle). 698, 706, 715.
 Hastrel de Préaux (Christophe de). 852, 907.
 Hause, orfèvre. 360.
 Haute (Jérôme). 892.
 Hauteboys (Elisabeth), Domestique. 383.
 Havarre (Nas), ti-serand. 246.
 Havart (Cathne). 788; -- (ea). 915.
 Haynard, évêque de Soissons. 9, 117, 166, 175.
 Hazard (Nas). 1,149.
 Hébert (Claude) 772, 779; -- (Etienne), comre des guerres. 772; -- (Jean), chanoine. 772; -- trésorier de France. 65, 69, 113, 770, 772; -- (Marie). 121, 294; -- (Nas), présidit de grenier à sel. 204; -- trésorier de France. 772; -- (Simon), avocat. 772.
 Hecquet (Pierre). 1,148.
 Hecquette (Marie), boulangère. 1,148.
 Hédouville (Marie-Suzanne d'). 315.
 Heget (Pierre). 1,051.
 Helin (Jean), doyen. 507.
 Hellebert (Rolin). 899.
 Helvide. 77, 166, 234.
 Helvy (Adée ou Adron), hospice. 329, 338, 342, 344; (Oudard), teinturier. 346.
 Hémard (Margte). 24.
 Hennequin (Gervais). 860; -- (Jérôme), év. de Soissons. 127.
 Hennessen (Pierre). 381.
 Hennesson (Pierre), chanoine. 217.

Hennicle (Gervais). 1,039.
 Hennique (Claude). 9 5.
 Hennon (Jean), chanoine. 173.
 Henquier (Laurent). 1, 46; -- (Marie). 1,046.
 Henri, bailli de Pesis. 77; -- II, roi de France. 192; -- III, roi de France. 78, 196, 836; -- IV, roi de France. 196, 1,105.
 Herbelin (Mlle). 1,149; -- (Adrien). 764; -- (Jacques). 764; -- (Margie). 764; -- (Robert). 60.
 Herbelot, sœur d'hôpital. 1,151.
 Hercomp (Robert de), clerc, garde-scel. 127.
 Héricart, chanoine. 1,152.
 Héricourt (de). 614; -- écolâtre. 1,210; -- (Esther de). 514.
 Héricourt de Rouvroy (Mme d'). 578, 677, 696, 704, 714, 724.
 Hérivaux. 1,208.
 Herlin, grainetier. 497; -- (Jean). 495.
 Hernet (Pierre), boulanger. 249.
 Hervé (Catherine). 7 2, 728; -- (Marie-Cathne), domestique. 589, 7 5.
 Heulin (Michel). 796.
 Hicquenaud (Jean), fermier. 383.
 Higneux (Nas). 875.
 Hinault (Antoine). 269; -- (Jean). 269; -- (Sébn). 269.
 Hirault (Cathne). 714, 721, 735; -- (Jacques). 1,098; -- (Jean), tailleur d'habits. 212; -- (Marie). 678, 636, 705.
 Hirauc. 1,205.
 Hocquet. 985.
 Honbert (Noé). 497.
 Hocquincourt (vial d'). 532, 533.
 Hordard (Jeanne). 1,149, 1,150.
 Homet, (Jean), pâtissier. 525.
 Honoré III, pape. 175.
 Hortense (Marie-José b). 1,097.
 Hosseaume (Simon). 774.
 Hote (Martin). 9.
 Hottelot, curé. 494.
 Houillier, md bonnetier. 1,153.
 Houllhart. 1,064.
 Hourdé (Antoine). 776; -- (François), prêtre. 1,220; -- (Gervais). 235; -- (Jean). 776; -- barbier. 383; -- (Jean-Baptiste). 776; -- (Jean-Jacques), chanoine. 320; -- (Jeanne). 22; -- (Pierre). 776; -- (Simonne). 776.
 Hourdé de Chavigny, sous-chantre. 680.
 Houssel (Caisin de). 3.
 Houssu (Raoullequin). 127; -- vigon. 173.
 Hoyau, écolâtre. 166.
 Hoyne. 501.
 Huard. 175.
 Huart, (Louise). 319.
 Huberland. 549; -- md. 769; -- (Marie). 764; -- (Pierre). 1,104, 1,148.
 Hubert. 1,220, 1,229; -- (Alexandre), notaire. 1,048; -- (Marie Claire). 314; -- (Pierre), chanoine. 508.
 Hude (Philippe dit Picard) soldat. 754.
 Hues, comte de Soissons. 35, 205.
 Huet. 166; chanoine. 704, 728, 734, 1,221; sacristain. 67, 696, 74, 720, 1,230.
 Huger (Gérard), procureur du roi. 502.
 Hugues, prieur de St-Martin-des-Champs. 42.
 Huguet (Robert), chanoine et chantre. 497.
 Huguin (Marie-Françoise). 319.
 Huot (Nicolas). 746.
 Hurant (Pierre), écrivain. 1,239.
 Hurillon (Jacques), maçon. 808.
 Hurlbise (Gu), prêtre. 386.
 Hutin (Gui). 1,187; -- (Madne). 75.
 Huvart (Na), md de verre. 967.
 Huyart (Antoine). 796; -- (Charles), labr. 796; -- (Clovis), abbé de St-Lég r. 839; -- (Jacques). 796; -- (Jeanne). 796.
 Hyolaine (Mathieu). 1,037; -- (Nicole). 1,037.

I

Ide 92; doyen de N.-D. des Vignes. 117.

Idron (François). 1,150.
 Innocent IV. 175; XII. 1,099.
 Isabeau, dome-tique. 359.
 Isabelle. 89. 175.

J

Jacquart (François). 396, 1,017; -- (Pierre). 1,198.
 Jacqueline, hospre. 496.
 Jacques, archidiacre de Soissons. 166, 205, 834; évêque de Soissons. 77, 117, 136, 139, 175, 834; greffier du parlement. 1,149, 1,161.
 Jadas (Maurice). 672.
 Jaquette. 1, 3.
 Javanet (Louise). 24.
 Javant (Louise). 930.
 Jean, archid. 92; Comte de Soissons 8; doyen. 17; évêque de Soissons. 173; official. 166.
 Jeanne. 1, 4, 14, 122, 127, 217, 369, 808; Lospre. 470; reine de Navarre. 77; -- (Toussaine). 153.
 Jeannot. 153, 369.
 Jeanneton, hospre supre. 481.
 Jeanrena (Clémence). 743.
 Jehannet (Jean), procureur du roi. 406.
 Jeolfroy, curé. 1,220.
 Jeunière (Jeanne la). 14.
 Jolly (François), maçon. 1,114; (Jean), vigon. 1,026.
 Joly (Anne). 744; -- (Louise). 58; -- (Pierre), vigon. 788.
 Joly de Fleury. 999.
 Jongleur (Claude). 950.
 Jorand (Jean), maréchal. 1,083.
 Jorbelet (Girard). 42.
 Jorien (Charles), prêtre. 780, 1,149; -- (Jacques), chanoine. 535.
 Jorrins. 838.
 Jcsse, supre de la congrégon. 1,165; -- (Toussain), m^e d'école. 1,150.
 Jouengues (Pierre de), garde comre. 41.
 Jourland (Robert), élu 554.
 Journet (Marianne). 592; -- (Michel), couvrur. 1,238.
 Judas (Antoine), vigon. 149; -- (Guillaume). 41.
 Jude, frère m^e d'école. 1,151.
 Jui (Lisiard le). 175.
 Julien, prieur-curé de Latilly. 1,220.
 Julienne (Marie-Charlotte de). 983.
 Jumelle (Jacques), blanchisseur. 556.
 Juniaus (Pierre le), bailli de Vitry. 42.
 Justeau (Jean-Joachim). 1,140.
 Juvigny (Adrien de). 1,051; -- (Antoine), serurier. 624; -- (Jean de). 1; -- (Marie). 1,084; -- (Marie de). 884; -- (Vuattier de). 834.

K

Kamacq (Guibert de). 166.

L

Labbé (Pierre). 294.
 Labnde (Jacques). 406; -- (Jean), chartreux. 406.
 Labouret. 616, 914; chanoine. 570; curé de Priez. 632; Barbe. 80, 554; -- (Christophe). 817; -- (Jacques), mercier. 212; -- (Joseph). 20; -- (Julieun-Rosalie). 318; -- (Laurent). 571, 575; -- (Marie-Anne), hospre. 307; -- (Nas). 497.
 Lacaille (Nas), labr. 767.
 Lacéf, notaire. 554.
 Lacorne (Antoine). 672, 701.
 Lacroix (Charles). 269.

Ladouce (Colaie). 225.
 Ladrois (Jean). 104.
 Laffréne (Nicole), trésorier. 439.
 Lafrancoise. 700, 1,153.
 Lagni (Gérard de). 42.
 Lagnier (Roch), procureur. 178.
 Laillet (Laurent). 220.
 Laisnel (Margie). 1,021.
 Lalene (Pierre de). 166.
 Lalière (Robert). 149.
 Lallemand (Laurent). 468; -- (Marie). 875.
 Lalliat (Mlle). 697.
 Lalouette (Antoine). 1,148; -- (Charles), mercier. 1,082.
 Lamaré (Pierre), m^e couvreur. 840.
 Lambefort (Jean-Joseph de), soldat, ermite. 1,239.
 Lambert (Anne). 893; -- (Jean), sergent royal. 1,017; -- (Jean-Baptiste). 1,153; -- (Marie), hospre. 307; -- (Marie-Anne). 162; -- (Marie-Madeleine). 162.
 Lamberval (de). 250.
 Lambiu (Eisabeth). 1,040; -- (Jean). 1,040; relig eux profés. 835.
 Lameth (François de). 770, 1,019.
 Lamiral, chanoine. 679, 697.
 Launoche (Pierre), labr. 2 3.
 Lamory (Guillaume). 1,148.
 Lamotte (Etienne). 701.
 Lamy, sœur. 1,151; -- (Jeanne). 125; -- (Pierre), It de bailliage. 149, 151.
 Lamyé (Marie), hospre. 370, 393.
 Lancelot, bailli. 123.
 Lanchette (J.-Bte). 736.
 Lande (Jean). 8 8.
 Landieu, -- (Pierre-Charles), boucher. 1,065.
 Lange, notaire. 262.
 Langlé (Claude). 1,148.
 Langlier (Claude). 1,149.
 Langlois. 1,234; -- (Claude), charpentier. 751; -- (François). 751; -- (Jean), fondeur. 370, 371, 373; -- (Marie-Sophie). 319; -- (Simon), orfèvre. 814.
 Langonne (Jean), labr. 1,058.
 Langrené (Jacques). 849; -- (Jean), vigon. 275.
 Langnet de Gergny, évêque de Soissons. 311, 979.
 Laplante (Pierre), labr. 1,095.
 Larat, secrétaire du roi. 187.
 Lardon (Claude), notaire. 15.
 Larnier (Margie). 572.
 Laroche (Marie-Anne). 685.
 Larzillère (Marie-Anne). 252.
 Lassalle (de), chirurgien. 1,150.
 Lassaux, employé des gabelles. 883.
 Latombelle. 735.
 Laubbepine (Adrien de), chanoine. 166.
 Laugeois, int. de Soissons. 971.
 Launois (Gaucher de). 166; -- (Gobert de). 166.
 Laurendeau. 40, 1,154; -- (François), md. 950; -- (J.-Bte). 1,185; --
 Laurent. 1,154; Mme. 1,152. -- (Bernard), frère de St-Jean de Jérusalem. 217.
 Lauthrichet (Michel), huissier. 883.
 Lavenancier (Robert). 93.
 Lavenne (Anceau de). 391, 397.
 Lavocat (Jacques), chef de cuisine. 788.
 Leal. 629; -- (Jean), sellier. 221.
 Lebas, chirurgien. 3 6, 541.
 Lebeau (Margie). 1,037; -- (Pierre), écrivain. 360; -- (Réné), meunier. 1,037.
 Lebel (Anne-Simonne). 679, 697; -- (Jean), cordier. 1,172; -- (Marie). 47; -- (Marie-Simonne). 706, 715, 721, 727, 735; -- (Sébn), vigon. 69.
 Lebeuf, avocat honoraire du roi. 576.
 Lebigre (Claude), labr. 883.
 Leblanc. 734; -- prieur-curé. 1,146; -- (Louis), labr. 659.
 Leblond. 1,109, 1,148, 1,149, 1,158, 1,197, 1,220; -- (Ann). 924; -- (Antoine). 984; -- (Hyacinthe). 924; -- (Marie), revendeuse. 756.

Leboeuf de Ville. 679, 697, 706, 715, 721, 727, 735.
 Leboistel (Pierre). 8.
 Lebon (Guillaume), prévôt de Chât.-Thierry. 117.
 Lenouss (Antoine). 795; -- (Gabriel), labr. 1,428; -- (Hubert). 795; -- (Jeanne). 798; -- (Margte). 798; -- (Marie-Elisabeth). 796; -- (Pierre). 795.
 Lebouss de Francieu (Louis), docteur en médecine. 796.
 Lebourg (Guillaume). 123; chanoine 361 à 367.
 Lebrasseur. 578; (François), doyen de N.-D. des Vignes. 772, 1,104; -- Gille). 906; -- (Madeleine). 728, 736.
 Lebreccq (Nicole), prêtre. 387.
 Lebricis (Jean). 42.
 Lebrun (Mme). 1,148; -- (Claude). 817.
 Lecaillon (Jean). 824.
 Lecamus (Pierre). 78; -- (Robert). 78.
 Lecamus de Bassevelle. 624.
 Lecas (Mlle). 934; md de bois. 952; -- (Barbe-Françoise). 678, 696, 705, 714, 721, 727, 735; -- (Pierre). 934; -- (Suzanne). 679, 697, 705, 715.
 Léchelle (Gautier de). 166; -- Willaume de). 166.
 Leclerc. 624, 928; curé de Gandelu. 706; (Antoine), meunier. 602; -- (Crépine). 1,215; -- (Jean). 378; potier d'étain. 427, 442; -- (Nas). 535; apothre. 41; -- (Pierre). 745; -- (Valentin). 842.
 Lecocq (Adrien), chapelain. 439; -- (Michel). 912; -- (Nicolas). 246; -- (Pierre), barbier. 424.
 Lecompte (Jeanne, vigonne. 269; -- (Louis-Hubert). 287; -- (Louise). 801; -- (Mme Marie-Anne). 317.
 Lecomte (Alexandre). 600; -- (Jacquemart), ouvrier batteur. 349; -- (Louise). 1,151; -- (Marie). 1,149, 1,159; -- (Nicole ou Colette), hospitalière. 205, 355 à 358; -- (Robinette). 108; (Thomas), apothre. 914.
 Lecoq (Guillaume). 105.
 Lecourt. 306.
 Lecourtvoys (Philippe), commandeur de Mauras. 130.
 Lecuyer (Madeleine). 602; -- (Raoul). 235.
 Lecygne (Jean), notaire. 396.
 Ledez (André), chirurgien. 1.089.
 Ledieu (Adrien). 907, 1,035; -- (François-Léonard), vinaigrier. 1,080.
 Ledoux 24; -- (Jean), cirier. 104.
 Ledoux (Margte, domestique). 205.
 Leduc (Antte), domestique. 189, 312, 663, 682; (Jean). 274; -- (Louis-Michel). 1,078; (Marie). 306. (Nas). 274.
 Lefebvre, labr. 964.
 Lefebvre. 667, 1,138, 1,149 Mlle. 654; Vve. 569; -- (Anne-Françoise). 941. (Gervais). 493; -- (Jean). 850; -- (Jeanne). 749, 1,151; -- (Margte), hospre. 727.
 Lefel (Henriette). 1,221, 1,230.
 Lefèvre (Claude), chirurgien. 994, 995; -- Gérard), chanoine. 31; -- (Henri), labr. 812; -- (Jacques), meunier. 807; -- (Nicolas). 796, 1,021; -- (Paul). 826; -- (Pierre), chirurgien. 212; mercier. 244; vign 85; -- (Remy), labr. 771.
 Lefevre, d'Ormeson, int. de Soissons. 1,150.
 Lefort. 952; -- (Nas), m^e d'école. 1,151.
 Lefournier (Noël), chanoine. 397.
 Lefranc (Anne). 875; -- (Ansery). 935; (François), 875; --; -- (Jean), meunier. 817; -- (Margte). 875.
 Legentil (André), labr. 758.
 Léger. 166; (Pierre), labr. 1,075.
 Leuvre, Mlle. 1,200; -- (Pre-Augin), trés. de France. 205, 572.
 Legouze (Jean), md. 1,169.
 Legoujé (Jean). 139; -- (Nas). 139.
 Legrain (Antoine). 129, 810; -- (Henri). 129; (Jean), vign. 80; -- (Nas), md. drapier. 226.

Legrand, procureur 813; -- (Denis). 1,138; (Jeanne). 1,024; -- Louis-Mathieu), mercier. 210; -- (Thoinette). 605.
 Legras, li-crimel. 567; Mlle. 622; -- (Jean), élu. 248; Présidit It-général au baill. de Soissons. 7,605; -- (Nicolas). 248; -- (Simon), évêque de Soissons. 175, 836.
 Legrer (Mathieu). 225.
 Legros de Chalmont. 571.
 Leguery, vve. 668, 695; -- (Madeleine). 653, 675.
 Leheutre (Jérôme-Robert). 986.
 Lejean (Jean). 153.
 Lejeune. 614; -- (Crépine). 829; -- (Jacques). 153; -- (Jean). 127; -- (Simon). 149.
 Leleu (Jeannette). 235.
 Lelièvre (Guillaume), tabellion. 166; -- (Héloïse). 96; -- (Jeanne dite de Juvigny), religieuse. 96, 395, 442; -- (Martine). 96.
 Lelong (Jean). 269.
 Leloutre (veuve). 1,141.
 Lemaire. 706, 722, 728, 735; directeur des domaines. 576; doyen. 554; -- (Jacques). 942, 961; -- (Jeanne). 509; -- (Laurent). 901; -- (Louis). 901.
 Lemasson. 678; chanoine. 573, 696, 704, 714, 721, 1,221, 1,230; Mlle. 654; -- (Jean Nas), chanoine. 941.
 Lemercier (Etienne). 4, 954; -- (Pierre). 330.
 Lemerre, avocat. 914.
 Lemeiz ou Lemez (Jacqueline ou Jacquette), 325, 338, 342, 345.
 Lemire (Pierre). 1,037.
 Lemoine. 620; (Charlotte). 252.
 Lemoine (Charlotte). 83; -- (Jean). 166).
 Lempereur (Catherine). 907, 1,035.
 Lenain (Mlle). 577.
 Lenfant (Jean), curé. 205, 207.
 Lengles (Jean). 141.
 Lenoble (Nas), fondeur. 312.
 Lenoir (Claude) 306; hospre. 311; -- (Jacques). 377; -- (Pierre). 907; -- (Sébn), md. 272.
 Lenormant (Jean). 825; -- (Jeanne). 914; -- (Pierre). 166.
 Lepage (Barbe). 1,027; -- (Marie-Simonne). 850.
 Lepal (Etienne), fermier. 367.
 Lepaon (Madeleine). 818.
 Lepeltier de Beaupré. 826.
 Lepicart (Louis). 204.
 Lépiciat (Charles), chanoine. 1,105; -- (Elisabeth). 783; -- (Henri), chanoine et chantre. 1,060; -- (Marie-Anne), hospre). 214, 307; (Suzanne). 214, 683.
 Lepoix (Laurent), chanoine et écolâtre. 267, 779, 793, 878, 912, 1,032, 1,034, 1,104, 1,148.
 Leprestre (Claude), tourneur. 547.
 Lepreux (François), tisserand. 907; -- (Guillaume). 155; -- (Robert de). 834.
 Lequeuste 1,107; -- (Marc). 788.
 Lequeustre (Mlle). 174.
 Leradde (Simon). 237.
 Leroux (Antte) 615, 621, 645, 661, 667, 675, 679, 704, 715, 714, 721, 727, 735; -- (Charles). 1,135; -- (Madeleine). 615, 621, 645, 661, 667, 697; -- (Nicole). 269.
 Leroy. 535, 615, 1,152; -- (François). 1,121; -- (Cérardin), vign. 339; -- (Gillet); 151; -- (Marie). 766; -- (Marie-Antoinette). 1,215; -- (Pierre). 801; -- (Suzanne). 766, 906.
 Lesage (Rénée). 65, 73.
 Lescalier (Alizon). 370, 379.
 Lescellier (Adrien). 1,028; -- (Antoine). 830; -- (Christophe). 830, 1,028; -- (Jean), receveur des décimes. 901.
 Leschelles (Jean de) dit Pellipans. 175.
 Lescot, curé de Crouy. 697.
 Lescuyer (Louis-Jérôme). 71.
 Lesieur (Evrard), doyen de Bazoches. 388.
 Lespaullart (Jacques). 824; -- (Nicolas). 824.
 Lestocart (Jean). 226.

Lestoffé (François). 776; (Jean), md de vin. 138; -- (Marie). 776; -- (Nicolas), fermier. 776; -- (Toussaint). 776.
 Lesueur, arpenteur. 770; -- (Jean). 943.
 Letanneur (Claude). 547.
 Letellier, md. 595; -- (Geneviève). 722.
 Létouffé, (veuve). 1,188; -- (Jean). 859.
 Letondeur (Arthus le), bourrelier. 417; -- (Charles), peintre. 419 à 451.
 Letonnellier (Marie-Louise). 995.
 Letordeur (Henri), maçon. 1,033.
 Letordeux (Forest), m^e maçon. 554.
 Leuillier, vinaigrier. 875; -- (André). 875; -- (Jean). 875.
 Leulier (Chrétienne). 235.
 Levachor (Nas), comre des guerres. 17.
 Levaray. 1,220, 1,231.
 Levasseur (Mlle). 1,214; -- (Andrieu), archidiacre de Tardenois. 358; -- (Elisabeth). 233; -- (François), prieur. 764; -- (Gabriel). 146; -- (Gui), vinaigrier. 1,087; -- (Guillaume), labr. 151; -- (Jean), md. 795; meunier. 146; tonnelier. 958; -- (Margte). 817; -- (Pierre). 153; vinaigrier. 216.
 Levayer de Boutigny, int. de Soissons. 840, 1,149; -- (Mme). 1,163.
 Leveau (Jean), labr. 773.
 Levent de Louâtre (Mme). 577.
 Lévesque (Antoine). 226; -- (Crépine). 820; -- (François). 819; -- (Gui), écuyer. 206; -- (Jacques), vign. 313; -- (Jean). 819; comre du roi. 392; -- (Jean-Vincent), curé de Morsain. 205, 291; -- (Marie). 819; -- (Nicolas), vign. 819, 1,029; -- (Nicole). 796; -- (Pierre). 796; -- (Vincent), serviteur de ville. 1,210.
 Lévêque. 1,154, 1,156; (Augustin). 269; -- (Barbe). 291; -- (Jean), écuyer. 206; -- (Laurence). 765; -- (Louis), potier d'étain. 285; -- (Marie-Crépine). 285; -- (Martin). 166; -- (Nas), vign. 256; -- (Sébn). 87.
 Levigneux (Claude). 509.
 Lherminier (Charles). 222; -- (Nicolas, m^e paveur. 222.
 Lhermite (Paul), écolâtre. 505.
 Lhermitte (Claude), Chanoine. 205.
 Lhomme, prieur de Rozoy-le-Grand. 682.
 Lhote (Jean-Baptiste-Joseph Montain), orfèvre. 1,007.
 Liart (Hugues de). 337.
 Liégon. 116.
 Liénnard (Jean), tailleur d'habits. 121.
 Liévin (Jean), labr. 831.
 Lignereuse (Jean de), jardinier. 205.
 Limas (Henri de). 77; -- (Renaud de), convers. 77.
 Lingal (Jean). 249.
 Lingat (Henri). 127; -- (Jean); 127; -- (Marie). 478.
 Linote (Jean). 151; (Pierre), m^e fondeur. 903.
 Linotte (Pierre). 907, 1,035, 1,069.
 Lintelles (Jean de), lieut. au baill. de Vitry. 42.
 Lionne (Mme de) 925.
 Lisiard, curé de Grisolles. 205.
 Lizy de Poplicourt (Madeleine de). 189, 998.
 Lobligeois (Denis), cordonnier. 132; -- (Denis), cordonnier. 132; -- (Eustache). 605, 813; prêtre. 850; -- (Guillaume), curé. 813.
 Lobry (Jean), curé de Parcy. 439.
 Locq (Jean). 773; (Nas), boulanger. 1,059.
 Loerans (Mathieu le). 83.
 Loge de St-Brisson (abbé de la). 80; -- (Louis-Ferdinand-Henri de la), écuyer. 80.
 Loges (Thiery des). 42.
 Loiseau. 1,110.
 Loiseleur (Jean). 1,162.
 Loistres (Hugues de). 166.
 Lohot (Pierre), labr. 863; -- (Regnaut), curé de Priez. 155.
 Lolliot (Pierre). 578.
 Lombart (Marie). 1,148; -- (Nicolas), chanoine et chantre. 205, 708, 1,055.

Lomineur (François), huissier de connétable. 941.
 Longet (Françoise). 1.064.
 Longueval (Mlle de). 620; -- (Charles mis de). 298, 984; (Elisabeth de). 2-8.
 Longueville (Paquette de) domestique. 205.
 Lopinot (Elisabeth). 975.
 Lorain (Dimanche), pâtre. 524.
 Lorin (Thomas le), labr. 59.
 Lorrain (Guillaume le). 117.
 Lorraine (Armande de), abbesse de N.-D. 104; -- (Henriette de), abbesse de N.-D. 908.
 Loth (Marie-Madeleine). 318.
 Loubry, notaire, 773, 776, 819.
 Louis XI, roi. 61, 149; XIII, roi. 196, 197; XIV, roi. 10, 196, 197, 836, 846; XV, roi. 196, 846, 1,189; (Henri), procureur. 764; -- (Marie). 796; -- (Philippe), procureur. 764.
 Loupigne (Gauthier de), chevalier. 175.
 Loups (Jean). 1.
 Lourdin (Jean), fermier. 22.
 Louvel (Simon). 73.
 Louvencourt (Noël de), boulanger. 268.
 Louvet (Elisabeth). 850, 957.
 Lucas (Madeleine). 882.
 Luce. 1,231.
 Lucie. 166.
 Lucien (Joseph-Marie). 1,097.
 Lupete (Jean). 743.
 Lupette (Anne). 95.
 Lutchet (Martin), soldat. 752.

MM

Maas (Gile de), chanoine. 466.
 Macadré (Anne). 1,043; -- (Antoine). 1,043; -- (Claude). 1,043; -- (Jacques). 1,043; -- (Jean), sergent. 169. -- (Nicolas). 1,213, 1,214; -- (Pierre), vign. 772.
 Macar (Nas). 582.
 Machault (abbé de). 1,160; int. de Soissons. 1,148; m^e des requêtes. 827, 842; -- (Gabriel de), prieur de St-Pierre à la chaux. 960, 1,172; -- (Louise de). 960; (Marie de). 960.
 Machu (Daniel). 235.
 Machuré (Jeanne). 751.
 Macon (Claude). 121.
 Macquart (Catherine). 761; -- (Louise). 761.
 Madelon. 532.
 Mahuet. 653; (Madeleine). 634, 654, 661, 668; hospre. 468.
 Maillard (Antoine), notaire d'officialité. 151; -- (Gervais). 1,149.
 Maille (Guillaume). 127.
 Mailley (Bernarde). 1, 27.
 Maillie (Julienne). 1,148.
 Maillot (Nicole). 319.
 Mainville. 941, 1,190.
 Mairesse (Perrot). 206.
 Maïthe (Nicole), doyen de Sens. 408.
 Maldun (Jeanne). 1,138.
 Malerme (Jean). 901.
 Malherbe (Jeanne). 274.
 Malin (Geneviève). 49; -- (Jeanne). 928.
 Malle (Antoine de). 171.
 Mallet (Jean), châtelain. 125.
 Malo. 728; chanoine. 736.
 Malortie (Simon de). 249.
 Manouy. 861.
 Mansart (Jean). 41.
 Maquet (Jacques), menuisier, 1,150.
 Maquette, md. 1,174.
 Maquillon (Guyot, mercier. 35.
 Marache (Nicolas). 644.
 Marchand. 1,220; Vve. 1,231; -- (Antoine). 757; -- (Georges). 696, 704, 714, 721, 734; -- (Jean). 596; -- (J-Bte). 189; Jean-Louis). 757; -- (Margte). 317.
 Marchant (Soybert), cordonnier. 166.
 Marchebault (Jeanne). 2-5.
 Marcheboue (Jeanne). 189.
 Marcheboux (Jeanne). 1,052; -- (Louise). 1,052.

Marcq (Jeanne). 1,024; -- (Marie). 1,024; -- Oudart). 1,024; -- (Urbain). 1,024.
 Marcy (Jean de). 89; écuyer. 117.
 Mareschal (Mlle). 697, 705, 714, 721, 727, 735; -- (Vve). 678; -- (Evrard). 175; -- (Jacques le), cleric juré. 166; -- (Nicolas). 819; -- (Pierre). 1,149.
 Marescovet. 448.
 Marguerite. 1, 77, 1,028; hospre. 375, 399.
 Marguet (Catherine). 1,215.
 Mariage. 1,148; -- (Anne). 64.
 Marie. 1, 77, 117, 166, 175, 187, 205, 1,148; hospre. 494.
 Mariette. 808.
 Marin, curé. 397.
 Marion. 235, 361.
 Marle (Anne de). 189.
 Marlois (du). 605.
 Marmand de Boussinac (Françoise de). 633, 645, 653, 661, 6-6, 941.
 Marnant (Renaut de). 149.
 Marne (Claude), fermier, 759, 1,076.
 Marnette (Margte). 382, 385.
 Marquette, 554, 923; -- (Louise-Rose). 201.
 Martequinne (Péronne), hospre. 345, 358, 362.
 Martigny (Jean de), garde-scel. 192; -- (Marguerite de). 192; -- (Nicolas François de), maire de Laon, 1,092.
 Martimont (Guillaume de), écuyer. 175.
 Martin, chanoine. 114; md de bois. 603; procureur au parlement. 753; -- (André), curé de d'Aiguizy. 9; -- (Dominique), 745; -- (Jacques), m^e d'école. 1,150; -- (Margte). 566; -- (Martin). 672, 1,013; -- (Nicolas), labr. 764, sculpteur. 906, 1,163; -- (Philbert), archiviste. 318, 319, 689, 713, 719, 1,102, 1,154.
 Martine. 678; hospitalière. 418; Vve. 714, 727; (Jean-Noël). 696, 705, 721; -- (Jeanne). 297.
 Martinet. 208, 570; arpenteur. 614; chanoine. 308; greffier d'élection. 838; -- (Claude), chanoine. 204; -- (Jean). 117.
 Maruet (Tassin). 204.
 Mary, chanoine. 577, 697, 706, 715, 1,220, 1,230.
 Massary (Charles-François de), écuyer. 967.
 Masson, chanoine. 582; huissier. 719; -- (Marie-Angélique). 987; -- (Nicolas), chan. 987.
 Massy, sœur d'hôpital. 1,153; -- (David), tailleur d'habits. 1,057, 1, 62.
 Mathieu (Louis). 99.
 Mathilde. 139.
 Mauclerc (Margte). 1,179; -- (Marie). 313.
 Maugary (Jean), garde-scel. 151.
 Maupetiz (Willame), écuyer. 168.
 Mauprime (Marie-Armande). 297, 654, 661, 668; -- (Marie-Madeleine). 297, 654, 661.
 Maurice, curé d'Aiguizy. 9.
 Mauroy (Philippe), 235.
 Mayaudon, abbé. 319.
 Mayenne (duc de). 223, 478, 497; -- (duchesse de). 490.
 Mazancourt. 575.
 Mazarin (Cal). 535; (duc de). 1,148.
 Mecain (Louis), labr. 594.
 Méchain, maçon entrepreneur. 601.
 Meiry (Enguerrand de), chanoine. 166.
 Melay (François). 1,108, 1,148.
 Melet (Grégoire), maçon. 1,149.
 Méliand, int. de Soissons. 1,000.
 Mell (Jean). 624.
 Mengin. 676; -- (Louis-François), chanoine. 1,0-5.
 Mennessier (Eustache), écrivain juré. 1,089; -- (Jean). 1,065; -- (Louise). 208.
 Mennesson (François), avocat. 881.
 Mercin (Bourguignon de). 166; -- (Foucard de). 166; -- (Pierre de). 166.
 Méresse (Jean). 206.
 Merlet (Claude). 1,212.
 Merlier (Nas). 226.
 Merlin, hospre dite de St-Paul. 736; --

(Louise). 369.
 Merlot, Charpentier. C25.
 Méry (Thierry). 104, 107.
 Mesnard (Anne). 269; -- (Jean), vign. 269.
 Mesnier (Geneviève). 1,229.
 Metant (Françoise). 950.
 Meunier (Françoise). 1,245.
 Miaullet (Marie-Joseph). 751.
 Michel (Jean-Baptiste), chanoine. 57; -- (Nicolas). 871.
 Michelette. 127.
 Michon, chanoine. 573, 678; économ. 1,148; -- (Jacques). 1,148; -- (Jean). 21; -- (Robert). chan. 1,084.
 Midi, md de draps. 1,231.
 Mignot. 202; (Anne). 163; -- (Antoine), gre-netier. 208; -- (Barbe). 169; -- (Charles). 205; -- (Jeanne). 749; -- (Laurent). 930; -- (Louise). 163; -- (Margte). 129, 810; -- (Nicolas). 163, 201; -- (Pierre), poissonnier. 163.
 Milard (Jean). 1,138.
 Millet. 1,213.
 Millet (Jean), évêque de Soissons. 41, 187, 373, 376, 379.
 Millon (Antoine). 130.
 Milon, év. de Soissons. 834.
 Milone (Martine). 354.
 Minant (Réné). 1,149.
 Minoulet. 1,213; -- (Barthélemy). 311.
 Missonnier (André). 757.
 Mitelette (Jacques), 1,188, 1,198; -- (Jean). 269.
 Moelle (Jean), charpentier, 1,070.
 Moho (Françoise-Elisabeth-Bernardine), hosp. 741.
 Voilin (Michel-Félix), procureur. 1,095.
 Moine (Gilbert le). 9.
 Moinet (Suzanne). 1,215.
 Moinot (Claude). 1,138.
 Moïslin (Charlotte). 1,150.
 Moïslin (Florence). 1,034.
 Molineau (Thomas), frère prêcheur. 748.
 Momée. 14.
 Monampiteuil (Jean). 892.
 Monceau (Mme de). 571.
 Monguyot (Antoine de). 795.
 Monique, sœur. 605.
 Mons (Th. de), chanoine et official. 166.
 Montafé (Daniel), chanoine. 432.
 Montagnac. 143.
 Monthiers (Eude de), chevalier. 117; -- (Guillaume de), chanoine. 117; -- (Henri de), chevalier, 117; (Mathieu de). 117.
 Monthoil (Jean de). 779; -- (Jérôme de), écuyer. 779; -- (Margte). 779.
 Monthuel (Blaise de), curé de Priez. 151, 153.
 Montier (Mlle). 134; -- (Antoine), curé de Priez. 151; -- (Jean). 901; -- (Marie-Simonne). 67, 192; -- (Melchior, md 143, 179.
 Montigny. 874; -- (Antoine). 1,121; -- (Marie de), hospre. 307, 311, 563.
 Montjoie (Margte). 941; -- (Marie). 1,149.
 Montmaque (Martin). 757.
 Montmirel (Louis de), conservateur des privilégiés. 78.
 Montmorency (Anne-Louis de). 123.
 Montour (abbé de). 182; -- chanoine; archi-diacre. 706, 722, 728, 735.
 Montpensier (Mlle de). 1,148.
 Montplaisir de Mazancourt. 678, 696, 705.
 Montrillier (Michele). 249.
 Montuelle (Jean de), prieur de Ste-Geneviève. 167.
 Morand (Mlle). 654; -- (Madeleine). 858; -- (Simon). 2 5, 941, 965.
 Morant. 193, 927, 1,104; -- prêtre de l'ora-toire. 616; -- (Antoine). 1027; -- (Augin), receveur. 817; -- (Etienne). 790; -- (Henri-ette). 633; -- (Madeleine). 817; -- (Marie). 683, 817; -- (Marie-Henriette). 297; -- (Nicolas), chan. 146; chapelain. 1,167; -- (Simon). 146, 178, 202, 817, 978.

More. 1,134.
Moreau. 600, 674, 689; président. 1,148; -- (Abraham), prieur de St-Médard. 838; -- (Adrien), notaire. 577; -- (Agnan). 755; -- (Anne). 758, 915; -- (Charles-François), notaire. 573, 575; -- (Louis), contrôleur. 758; -- (Marie-Catherine). 316; -- (Marie-Jeanne). 728, 736; -- (Michel), fermier. 773; -- (Nicolas). 392; -- (Paul), archidiacre de Tardenois. 187, 790, 1,149. -- (Pierre). 758; -- minime. 205, 477; -- (Sébastien). 594.
Morel (Alexandre). 386; -- (Jean). 381, 1,071, 1,073; chirurgien. 468.
Moret, receveur. 799.
Moriaus (Oudains). 9.
Morillon (Nicolas). 206; -- (Pierre), prieur. 835; -- (Robert), lieutenant de prévôté. 41.
Morin (Simon). 506.
Morlier (de), chanoine. 542.
Morlière, hospre. 677, 696, 714, 729, 734; -- prêtre 721; -- (Charles-Alexandre de). 677.
Morlin (Claude). 793.
Mornay (Madeleine). 1,221, 1,229.
Mosnier. 624, 1,149, 1,160, 1,216, 1,220; chanoine. 745, 1,149; -- prémontré. 653; Charles. 1,164; (Crépin). 641; -- (Crépine). 672; -- (Jean), prieur. 633; -- (Jeanne-Françoise). 297; -- (Pierre). 178.
Mosse (Gilet). 9.
Mot (Pierre). 1,034.
Mottet. 1,003.
Mouillet (Joseph), m^e d'école. 1,151.
Moulailler (Charles), labr. 817.
Mourre (Jean), md de poisson. 231.
Moustier (Odon de), chevalier. 89.
Mousty (J-Bte), professeur de théologie. 1,231.
Mouton, chanoine. 715.
Moutonnet, notaire. 802, 813; receveur. 1,134.
Mouzé (Victor-Honoré). 1,097.
Moyrancourt (Hugues de), écuyer. 166.
Muid de vin (Bauduin). 139.
Muret (comte de). 1,075; (Mme de). 323.
Musnier. 1,149.

N

Nantier (Sulpice). 293.
Narbonne (Pierre), tailleur d'habits. 916.
Navarre (Bertin). 381; (princesse de). 412.
Nave, charpentier. 556.
Nesle (Marie de). 1,149.
Neufville (Jean de). 838.
Neufvilly (Jean de). 235.
Neuilly. 947.
Neuville (de), notaire. 813; -- (receveur). 542, (Guillaume de) 235.
Nicole, hospre. 488.
Nicque (François), bonnetier. 1,150, 1,151.
Nivéon, chanoine. 9. évêque. 117, 160, 175.
Nodot (Antoine), vign. 796.
Noël, notaire, 827; -- (Emery). 3; -- (Gille). 1; -- (J-Bte), chirurgien. 318; -- (Nicolas), procureur. 12, 55, 73.
Noielle (Claude de). 795.
Noircourt (Hugues de), chanoine. 77, 89.
Normand (Bernard). 235.
Nota (Marie). 1,138.
Notta (Marie). 850.
Nourri. 841.
Noury (François), procureur du roi. 894.
Nouvelet. 826.
Nouvian (Marie-Jeanne). 571.
Nouviant (François), soldat. 726.
Noveron (Robert de), chevalier. 136.
Noyelles (Huard de), chanoine. 450.

Oblé (Jeanne), hospre. 494.
Obry (Jeanne). 828.

Odeline. 175, 205.
Odoucet. (Jean), labr. 791; -- (Marie-Louise). 1,095.
Oion (Rolland), md. 294.
Olery, chapelain. 1,150.
Olivier, aumônier, 497; (Madeleine). 315.
Orléans (duc d'). 280, 316, 330, 713, 916, 1,148; (Mme). 1,159; moine. 1,159 (Madame d'), abbesse. 78.
Ormesson (d') 826, 827; (Mme d'). 309; int. de Soissons. 591, 1,191, 1,192, 1,214; -- (Ant. François-Paul d'). 848.
Orry (d'). 1,179.
Osselin (Pierre). 857.
Oter (Gilles), frère cordonnier. 847, 1,155.
Oubert (Gille). 122.
Outremer (Helvide d'). hospre, 234.
Ouzaine (Jacques). 269.

P

Pacot, frère. 1,150.
Padoy (Pierre). 701, 753.
Page (Louis). 354.
Paillard (Pierre), barbier. 220.
Paille (Ante de la). 100.
Paillet (Robert), chanoine. 408; curé. 386.
Paillette (Anne). 819; -- (Cyprien). 819; -- (Elisabeth), domestique. 676; -- (Geneviève). 757; (Jean). 819; -- (Marie). 819.
Paine (Richard). 330.
Palys (Jeanne de), hospre. 234.
Paon (Guillaume). 818.
Pappellard (Médard). 153.
Paralhon (Alexandre-Louis). 123; -- (Camille-Joseph). 123; -- (Jean-Baptiste-Marie). 123; -- (Paul), secrétaire du roi. 123.
Pardieu (Sében), it de jce. 793.
Pargny. 1,041, 1,148; -- (Jacques), lt d'élection. 205, 1,104.
Paris (Adrien). 178, 554; -- (Cathne). 554; -- (Charles). 179, 180, 554; -- (Emmeline). 1, 3, 175; -- (François), vignon. 642; -- (Jean). 554; (Jean de), chanoine et official. 175; (Jeanne de). 1,016; -- (Michelle). 554; -- (Nicolas), vignon. 30.
Paris (Jacques). 1,215, 1,220; -- (Jean-Augin); tanneur. 850; -- (Nicolas-Augustin), élu. 85).
Parizy (Wion). 234.
Parmantier (Titus). 445.
Parquet (Jean-Pierre). 1,215.
Parvillé (Gervais), md de bois. 1,091.
Pascart (Wilard). 166.
Pasquier (Marie-Joseph). 1,095.
Passy (Jacques de). 139.
Paste (Jean), mercier. 225.
Pastureau (Gérard), tailleur. 795.
Patentore (Jeanne). 104, 107.
Patez (Marin). 75).
Paticier (Marie). 774; -- (Pierre), potier d'étain. 506.
Paul. 111; pape 192.
Paumiers (Prs de), écuyer. 1.
Paux (Catherine). 823.
Pavant (Willaume de). 77.
Pavy (Catherine). 1,230.
Péage (Charles). 1,021; -- (Pierre), labr. 1,021.
Pêcheur (Ernest). 742.
Peigne (Jacques). 906.
Peletier (Félix le), int. de Soissons. 193.
Pelissier (Mlle). 706, 722; -- (Georges), trompette. 858, 86).
Pelletier (Michel). 882; -- (Urbain), m^e cordonnier. 882.
Pellicart (Jean), labr. 752.
Pennetier (Pierre le). 149.
Pennier. 852; (Mlle). 1,112; trés des ponts et chaussées 999; -- (Jacques), curé-cardinal. 297, 852; -- (Jean). 914; -- (Madeleine). 314, 806; -- (Marie-Madeleine). 297, 852, 913, 914; -- (Pierre). 913, 914; -- (Pierre-François-Xavier). 1,085.

Penthièvre (duc de). 792.
Pépin. 549; chanoine. 1,148, 1,149; (Claude), chanoine. 91, 790, 797, 882, 922; -- (François), avocat. 835; -- (Guillaume). 809; -- (Philippe), archidiacre de Soissons. 536.
Pépin de la Maison Neuve. 797.
Péault, chirurgien. 604.
Pérée. 97.
Pernant (Emeline de). 166.
Pérochel (Louis), abbé. 910.
Pérot. 284, 1,220; -- (Henri de). 104, 115; -- (Marie de). 104; -- (Nas de). 104.
Perpétue, hospre. 307.
Perrinet, verrier. 353.
Perriole (Marie-Françoise). 729.
Perrotin. 42.
Pesquet (Pierre), rendu. 349, 351, 362.
Pestel. 926; -- (Antoine). 1,165; -- (Jean). 269; -- (Marie). 771.
Petel (Olivier), notaire. 287.
Petit, médecin. 316; notaire. 554; (Vve). 1,221, 1,229; -- (Charles), labr. 634; -- (Hugues), labr. 773; -- (Jacques). 218, 783; -- (chanoine). 294; -- (Jean). 244; -- (Jeanne). 205; -- (Margte). 1,093; -- (Nas), apothre. 782; -- (Pierre), m^e patissier. 860; -- (Robert). 204.
Petibon, commandeur d'Arras. 139.
Petizon (Augin). 1,220.
Pétronille (Marie-Joséphine). 1,097.
Peuché (Jean-Baptiste). 722, 728; curé de Fère-en-Tardenois. 735.
Philippe (Jean), chancine. 173; chapelain. 358; le Hardi, roi. 77.
Pia (Vve). 706, 721, 727, 735; -- (Jean), cordonnier. 800.
Piat (François), labr. 831.
Picard, compagnon charpentier. 713.
Picart (Antoine). 951; chanoine et écolâtre. 1, 2, 127, 128, 131; (Jean), labr. 1,032; -- (Jean le), procr. 195; -- (J-Bte), cons. d'état. 487, 306.
Pichelin (François). 1,149.
Picquet (Marie). 941.
Pied de Cerf (Jeanne). 144; (Philbert), vign. 144.
Pied fourché (Crépin). 1,215.
Pienne (Remy de), curé de Presles. 679, 697, 705.
Piennet (Jehannot). 149.
Piernon de Bincourt (Simon). 941.
Pierrard (Jacques-François). 705, 714, 721.
Pierre. 115; orfèvre. 352.
Pigeon (Jean). 269.
Pillet (Claude). 554; -- (Jean), clerc juré. 78.
Pillois (Pierre), prieur. 166.
Pillon (Simon). 974.
Pillot (Margte). 1,198.
Pilloy. 713, 719, 733; -- (Madeleine). 239, 907.
Piloy (Michel), vign. 286.
Pinard (Barbe). 316.
Pinnart (Pierre), valet de chambre. 850.
Pinon (Jean). 1,030.
Pinot (François), chanoine. 436; m^e d'école. 1,150; -- (Marie). 549.
Pinta, 586, 1,220, 1,231.
Pioche. 554.
Piogé (Raoul), soldat. 754.
Piolet (Jean) 352, 353.
Pion (Jacques), couturier. 494.
Piot (Charles), fermier. 880.
Pipelard (Henri). 905; -- (Jean), cordonnier. 123.
Pipelart (Henri). 502.
Pippelart, libraire-relieur. 490; (Henri). 905; (Jeanne). 905.
Piquet (Jean) tisserand. 538.
Place (Bernier de la). 42; -- (Perrot de la). 42.
Placet (Eloi). 64; -- (Jean), m^e menuisier. 231; vignon. 772; -- (Simon), vignon. 274.
Placquet (Enguerrand). 874.
Placquin (Margte). 87.

Plaquet (Margte). 169.
 Plat (Vincent). 697.
 Plessis-Praslin (Mal du). 916.
 Pleuzy (Simon de). 120.
 Ploizy (Robert de). 834.
 Plongeron (Mathieu). 297; sergent de ville. 204.
 Poirot (Catherine). 1.135.
 Poisson (Jean). 899; (Jean-Frédéric), architecte. 299, 316, 317, 689; (Jeanne). 899; — Toussaint. 899.
 Pollet. 1.188; Arthus. 837; — (Charles), m^e maçon. 985; — (Marie-Anne). 633, 661, 675, 695, 704, 714, 720, 727, 734.
 Polta (Jean), vigon. 7.
 Poltat (Etienne), vigon. 787.
 Pommery, chancine. 707, 716; (de), receveur. 1.006, 1.011, 1.013.
 Pomponue (abbé de). 311; conseiller d'Etat, abbé de St-Médard. 313, 566, 568, 569, 570, 591, 827.
 Ponsar, chanoine. 582.
 Ponsart (Adam), m^e sculpteur. 753, 1.061; — (Jean). 857, 875.
 Pontevider (baron), ambassadeur. 313.
 Portbled (Joseph). 679, 705, 715, 721, 727.
 Porteleite (Roger-René), tonnelier. 756.
 Portier (Ambroise). 1.203.
 Pot (Suzanne). 244; (Thérèse), domestique. 714, 1.221, 1.230.
 Pote!, notaire. 283; — (Nicolas). 496.
 Potier (Antoine), md. 275; — (Claude). 231; — (Louise). 314; — (Marguerite). 1.054; — (Marie). 231.
 Potier du Fougeray (Jean), prieur de Ste-Léocade. 262.
 Pottier (Mlle). 555; — (Antoine). 129, 228, 274, 850; — (Jean). 860; — (Jean-Baptiste). 860; — (Jeanne). 232; — (Louis). 123; — (Margte). 129, 810, 850; — (Marie). 830; — (Pierre), avocat. 205; — (René). 123.
 Pouilly, officier. 573.
 Poulain. 1.066; — (François). 924.
 Poulet (François). 906.
 Poulle (Marie). 881.
 Pouillet (Marie). 549; (Marie-Anne). 667.
 Ponrccelet. 658; (Vve). 543; (Gervais), chanoine. 811; — (Marie-Anne). 861; — (Marie-Madeleine). 861; — (Roland). 861; — curé de Loizy. 861.
 Pourcelle (Marianne). 226.
 Poussin (Arthur). 268; — trésr de France. 142; — (Bonne). 171; — (Henri). 858; (Jean). 118; tonnelier. 1.039; — (Marie-Anne). 268, 1.084.
 Prache. 706, 722.
 Pracquelin (Nicole). 386.
 Préjanne (Jeanne). 621, 633, 645, 675.
 Prénière (Antoine-Geneviève). 1.097.
 Prestiel (J). 368.
 Prestrel (Jean). 378.
 Prévost. 1.154; chantre. 576; Mlle. 572; md de draps. 1.203, 1.234; (Gauvain), chanoine. 3; (Jean). 158, 622; chapelain. 3; vigon. 894; (Joachim), vigon. 274; — (Joseph). 701; — (Margte). 773; — Marie-Madeleine. 311; — (Marianne), hosptra. 452; — (Martin). 1.115, 1.149; — (Noël), curé. 823; — (Pierre-Bernard), chanoine et chantre. 297, 668, 676.
 Prévot. 622; (Louis), tourneur. 642.
 Prié (Guillaume). 1.234.
 Prinart (Louis). 939.
 Prioux. 624.
 Privat (Jacques-Antoine). 1097.
 Prix (Vincent). 679.
 Prouvin (Guillaume). 811; — (Jacques). 811.
 Prudhomme (Cosme). 743.
 Prud'homme (Guillaume). 235.
 Pulsort, conseiller d'état. 1.147.
 Puyégry. 818; (de), chanoine. 571.
 Pyot. 122.

Quatresolz, m^e d'école. 1.150.
 Quatroulx, médecin. 1.237.
 Quennet (Robert), sergent royal. 1.017.
 Quesnet, md de draps. 1.234.
 Quiche (Jean-Barbe). 1.148.
 Quillet. 192; (Mlle). 676, 714; — (Gervais), avocat. 205.
 Quinquet, chanoine. 577; huissier. 276; Mlle. 653; Vve. 572, 661; — (Agnès). 1.189; — (Arnoult), huissier. 633; — (Antoine). 1.035; — (François), avocat. 296; — (Jeanne). 570; — (Marie-Elisabeth), religieuse. 685; — (Regnaut), md épicier. 292. — (Sébastien), md. 221.
 Quinquet de Margival, procureur. 713, 733.
 Quinquet de Monjour (Christophe), chanoine. 1.152; — (Elisabeth). 314, 1.089; (Nas), procureur du roi. 1.104; — (Pierre). 1.089.

R

R. archidiacre. 166; doyen de St-Wast. 117, 149; prévôt du chapitre. 117.
 Racher (Adam), chevalier. 9.
 Racquet. 417, 1.149; — (Christophe), prévôt du chapitre. 962, 1.074; — (François). 1.093.
 Radoult de la Boustardière (Marie-Charlotte). 319.
 Raimond (Rufin), vigon. 269.
 Raly (Cécile). 729.
 Ramée (Bertrand de la). 354.
 Ramond (Nas-Antoine). 594.
 Ramont, (Nas). 644.
 Randouin (Jean), mercier. 796.
 Ranguel (Margie), hosptra. 306.
 Ranguel It-gal au baill. d'Oulchy. 125.
 Raoul, chapelain. 117; Comte de Soissons. 175; cordonnier. 175; prieur de Ste-Gemme. 42.
 Raoulet (Jeanne). 206, 929; — (Nicolas). 206; notaire. 206; (Nicole), chanoine. 206; — (Pierre). 206; — (Tassin), chaussetier. 206.
 Rapillart (Jacques). 64; — (Marc), orfèvre. 532, 895, 920; — (Marie). 882, 895; — (Marie-Madeleine). 882.
 Raquet. 1.197.
 Raton (Marie). 1.139.
 Ratouin. 1.149.
 Raulet (Pierre), hôtelier. 395.
 Ravaux, chanoine. 576.
 Ravenel (Jacques), écuyer. 424.
 Raverdy. 269; — (Jacques). 269; — (Jean). 781, 1.108; — (Thomas). 268.
 Ravin (Madeleine-Henriette). 858.
 Rebours (Toussaint), labr. 779.
 Regnard (Nas), greffier. 825.
 Regnault, archidiacre de la Rivière. 502; — trésr. de France. 189; (Vve). 172; (Antoine), charpentier. 155; — (Etienne), chanoine. 789, 862; — (Jacques), labr. 239; — (Jean), curé de Parcy. 519; (Jeanne). 205; — (Louis). 592, 791; — (Melchior). 271, 478, 489; — (Nas). 41, 509; proc. du roi. 1.207; — (Pierre), doyen de Berzy. 519; — (Vincent), procureur. 67.
 Regnaux (François). 1.064.
 Reich de Pennautier (Louis), receveur gén. du clergé. 198.
 Remond (Louis), vigon. 128.
 Remy. 672; — (Antoine). 153; (Cathæ). 722, 728, 735; — (Jacques), valet de chambre du roi. 1.016; — (Madne). 287.
 Renard. 139; — (Jean). 139.
 René, chapelain. 1.149.
 Renel (Ante). 1.150.
 Rennessor, impr. 1.149.
 Renty (Alexandre de). 796; — (Charles de). 705; — (Charles-Antoine de). 795; — (Elisabeth de). 795; — (Jean-Jacques de). 761; — (Louise de). 795; — (Marie de). 795; — (Marie-Cathæ de). 795; — (Marie-Made-

leine de). 795; — (Michel de). 795; — (Philippe de). 795; — (Pierre de). 795; — (Pierre-Alexandre de). 795.
 Reteuf (Isabelle de), hosptra. 329.
 Retondre (Guiot le). 359.
 Retonviller (Jean de), écuyer. 136.
 Reuve (de), prévôt du chapitre de Soissons. 578.
 Revert, prêtre. 1.150.
 Rhuin (Michel), labr. 147.
 Richard. 882, 968; — (Denis). 903; — (Marie-Anne). 882; — (Nas). 205; — (Simon). 205.
 Richart. 571; — (Denis), sergent. 955.
 Richer d'Aube, intendant de Soissons. 1.212.
 Richez (Jacques). 42.
 Richon (Michaut ou Michel). 14.
 Rigaux (Pierre). 1.037.
 Rive de Blanchecourt. 634.
 Rivet (Balthazard). 82.
 Rivoire (Vve). 987.
 Robe (Jean). 221.
 Robert. 175; arpenteur. 733; relieur. 601; — (Ambroise). 153; (Jean). 750; — (Marie). 750.
 Roberle (Jean), lt de prévôt. 117.
 Roberty (Jean). 773.
 Robillart, curé. 116.
 Robinette. 434.
 Rochard (Sébastien). 816.
 Rochart. 1.213; — (Antte). 744; — (Hugues). 138; — (Margte). 226.
 Roche (Meine de la). 333.
 Rochefort (Jean-François de), archidiacre de Brie. 578.
 Rochefoucault (Marie-Cathæ de la), abbesse de N.-D. de Soissons. 319.
 Rocourt (Sébo). 745.
 Rocquet. 273; (François). 273.
 Rocquevert (Mme de). 571.
 Roger, curé de Chivres. 89; — (Antoine), cordonnier. 807; — (Jacques), joanniste. 497; — (Marie). 306; — (Michel). 857.
 Rogerette (la). 42.
 Roland (Jean), meunier. 877, 879.
 Rollan I (François). 1.198.
 Rollet (Charles), md frippier. 189.
 Romany (Marie-Margte). 1.153.
 Roncel (Jean). 1.
 Ronchères (Gervais de). 166; (Pierre de), chevalier. 136, 166; — (Thomas de). 166.
 Rondier (Jacques). 750.
 Ronsin (François). 1.108; — (Pierre), fermier. 1.081.
 Roseel (Gui de), écuyer. 166; — (Jean). 166.
 Rouillard (Jean). 808.
 Rouillé (de), int. de Châlons. 283.
 Rousseau. 605, 621, 1.197; — (Antoine), chanoine. 550; — (Etienne). 1.032; — (François), avocat. 948; — (Jean). 793; chanoine. 218; — (Louis), archidiacre de Brie. 949; avocat. 990; grand vicaire 205; official. 591; (Nicolas). 102.
 Rousseau-Desfontaines (Louis-François), avocat. 189.
 Ronssel (Jacques), ermite. 1.045; laboureur. 819; (Jean), prêtre. 386, 387; (Pierre). 757; chanoine. 205, 817.
 Rousselle (Nicolas). 493.
 Roussy (Marie-Anne), sœur d'hôpital. 1.153, 1.218, 1.220, 1.231.
 Roye (Marquise de). 660, 666.
 Roye de la Rochefoucault (Elisabeth-Charlotte de), abbesse. 675.
 Royot (Lazare), chanoine. 835.
 Rozain (Marie). 246.
 Roze de Pondron (Claude), brigadier des gardes du corps. 634. 661.
 Rozelet (Pierre), fermier. 838.
 Rubecq (Jean). 776.
 Ruel (Michel), couvreur. 1.148.
 Ruelle (Mlle). 1.150 - (Eloi), menuisier. 1.212; — (Georges). 672; — (Jean). 1.021.
 Ruez (Françoise de), hosptra. 308.

S

S. prévôt du chap. cath. 192.
 Sabinet (Barbe), 1,021; — (Jean), sculpteur. 766; — (Pierre), prévôt royal. 1,021; sculpteur. 906; — (Simon). 76; — (Toussaint). 1,021.
 Sablonnière (Aélide de). 117.
 Sacquespée (Cath^{ne}). 1,148.
 Sagary (Charles), vig^{on}. 226; — (Marcel). 226.
 Sagneux (Joseph), curé. 941.
 Sagnier (Guillemette). 745.
 Ste-Agathe, religieuse. 615.
 St-Augustin, hosp^{re}. 557.
 Ste-Catherine, hosp^{re}. 685.
 Ste-Cécile, hosp^{re}. 563, 601, 736.
 Ste-Colombe, religieuse. 645.
 St-Crépin (Adam), clerc. 166.
 Ste-Emilie, religieuse. 319, 730.
 St-Etienne (Jean de), prieur. 28.
 Ste-Félicité, V. Moho.
 St-François, hosp^{re} sup^{re}. 539, 554.
 Ste-Genève, religieuse. V. Ferté, Morlière.
 St-Gervais, religieux. V. Lefebvre.
 St-Jean, aumônier de la reine. 535; hosp^{re}. 539, 541, 545, 676, 696, 708, 732. V. Wil-leaume.
 St-Jude (Anne de). 157.
 Ste-Julie, religieuse. V. Geoffroy.
 St-Louis, hosp^{re}. 320.
 Ste-Madeleine, religieuse. V. Morlière.
 St-Malo (Cal de). 368.
 St-Mard (Antoine-Louis), écuyer. 823.
 St-Martin (Pierre de), official. 166, 175.
 Ste-Monique, hosp^{re}. 618, 615, 621.
 St-Paul, hosp^{re}. 568. V. Merlin.
 St-Phal (Salomon de) 907.
 St-Pienne. 350.
 St-Pol (de). 330.
 St-Privé (Marguerite de). 754.
 St-Prothais, hosp^{re}. 606, 696, 721, 727, 736. V. Binart.
 St-Remy (Gui de), chevalier. 175.
 Ste-Solengy (Nicolas de), chanoine. 9.
 Ste-Thérèse, hosp^{re}. 205, 568.
 St-Thibaut, officier. 573.
 St-Vanne (Marie-Anne de). 316.
 St-Veran (Jean de), bailli de Vitry. 77, 89.
 Ste-Victoire, hosp^{re}. 645, 653, 654, 661, 668, 676, 695.
 Sairet (Hector). 138; — (Jean), vig^{on}. 138.
 Salary (Vincent), entrepreneur de fournitures. 1,154.
 Salnove, aumônier. 1,207.
 Sannier. 697, 706, 715, 721.
 Sansier (Michel). 1,025.
 Sanson (Claude-Joseph), int. de Soissons. 197.
 Sarrazin (Jean), lab^r. 235.
 Saulon (Jeanne). 84.
 Saunier. 633, 679; — (Emée), chanoine. 297.
 Sauvage (Philippe). 239; — (Sébastien). 313.
 Sauvage, notaire. 614.
 Sauvresis (Claude), m^e pâtissier. 1,039.
 Sauvresis (Anne). 850; — (Pierre), huissier. 850.
 Savoie (Philbert-Emmanuel-Amédée de). 956.
 Savoureux (Jean), vig^{on}. 269.
 Scellier. 254, 1,010; — (Adrien le), bailli. 205; — (Jean). 269; — (Robert), grenetier. 761.
 Scenault (Marie-Françoise). 202.
 Scevreil (Elisabeth). 249.
 Sconin, trésorier. 404; — (Etienne). 68; — (Jean). 68; garde-secau du chapitre. 173; — (Pierre), av^t et grenetier. 1,208.
 Sébastien (Jacques). 1,097; — (Simon), couvreur. 611.
 Séguin (André), homme d'armes. 8.
 Seigneuran (Nicole), chanoine pénitencier. 354.
 Sellier (Adrien). 629.
 Seme (Georges). 828.
 Sence (Madeleine). 941.

Sencier (Thérèse-Félicité). 1,098.
 Senere (Pierre-François), doreur. 685.
 Senier, sous-ingénieur. 601.
 Septmonts (Béatrix de). 175; — (Emmeline de). 166; — (Ludes de). 166; — (Gervais de). 166, 175; — (Gilles de), écuyer. 166; — (Jean de). 175; — (Pierre de). 166; — (Wermond de). 166.
 Sermoise (Jeanne de la). 570.
 Servais, notaire 788.
 Serval (Jean). 235.
 Servan (Jean), m^e maçon. 840.
 Servas (Antoine). 823; — (Jean), lab^r. 828; — (Jean-Baptiste). 828; — (Jean-Louis). 828; — (Marie). 828; — (Marie-Anne). 828; — (Marie-Jeanne). 828; — (Martin). 828.
 Servoise (Jeanne de la). 633.
 Sevin (Jean), lab^r. 169, 192.
 Silly (Claude). 863.
 Simon, archidiacre de Soissons. 92; — V^{te} d'Oulchy. 166.
 Simonne. 4.
 Simonnin (Pierre), huissier. 214.
 Sire (Claude). 205, 965; — (Françoise), religieuse. 215, 605, 965; (Marie). 49, 94, 135, 163, 192, 228, 232, 237, 245, 266, 274, 275, 296; — (Nicolas). 135, 231, 274.
 Sobinet. 314.
 Soing (Robert), lab^r. 269.
 Soissons (Millet de), archidiacre. 370; — (N^{es} de). 1,207; — (Raoul de), chevalier. 166.
 Solon (Henri). 628; — (Marie). 615, 621; — (Martin). 1,148.
 Sommellan (Elisabeth de). 117; — (Jacques de). 117; — (Renaud de). 117.
 Sommeren. 1,234.
 Son de St-Paul (Marie-Anne et Rose-Angélique de) sœurs de l'enfant Jésus. 590, 679, 705, 715, 721, 727, 735.
 Sorant (N^{es}). 974.
 Souaille (Antoine), lab^r. 1,024.
 Souaille. 606.
 Soucy (Jean de), cordonnier. 169.
 Souillard (Anne). 1,022.
 Souplet (Antoine), notaire. 769.
 Souplet (Jeanne), hosp^{re}. 451.
 Sour (Jérôme le), verrier. 482.
 Stroboch (Martin). 746.
 Suanton, archidiacre. 590, 677, 697, 721.
 Suet (Marie). 796.
 Suzanne (François de). 239; — (Jean de), md. 123.
 Suzanne (Mme de). 1,148; — (Pierre de). 173.
 Suzi (Hiote de). 808; — (Jean de). 808; — (Thierry de). 808.
 Symon, trcs. de France. 551.

T

Taconnet (Cécile). 728, 736.
 Tahu (Pierre), jardinier. 837.
 Taillefroy. 1,188.
 Tallemant (François), abbé du Val-Chrézien. 829.
 Tallon, (Cath^{ne}). 187.
 Talon, avocat général. 838; — (Jacques), md passementier. 903.
 Tartielz (Jeanne de), hosp^{re}. 342.
 Tartin (Nicolas), curé de Gandelu. 895; — (Nicole), chapelain épiscopal. 205.
 Tascheron. 1,148.
 Tassard (Jean), cordonnier. 235.
 Tassin. 1,147; — (Jeanne). 772; — (Marg^{te}). 72; — (Nicolas). 1,148; — (Pierre). 506.
 Tatié (François). 293; — (Marie-Anne). 293; — (Pierre-Joseph), tailleur d'habits. 293.
 Tellier (André), chirurgien. 757; — (Marie). 750.
 Tempeste (Isabelle). 860, 1,039.
 Tenneur (Wattier le). 29.
 Terrier (Jean). 1,031.
 Testard (Gilles). 127.
 Testarde (Gilles la). 127.

Teusin (Marie-Jeanne). 755.
 Th. chantré. 117; doyen du chapitre cath. 175.
 Tharnaut (Geoffroy), curé. 140.
 Theillier (Nicolas), chirurgien. 231.
 Theurrelle (Jacques). 678, 696, 704, 714, 721.
 Thevenin, chanoine et conseiller au présidial. 501.
 Thibaut, V. roi de Navarre. 89.
 Thiébaud. 175; conseiller au parlement. 388; — (Catherine). 762; — (Jean-Baptiste). 850; — (Raoul), clerc, garde scel. 127.
 Thiéffry (Jeanne). 313; — (Marguerite). 313, 607.
 Thierry (Marie-Agnès). 795; — (Marie-Marguerite). 54.
 Thiéry (Antoine). 850; — (Pierre). 27.
 Thinet (Georges). 819.
 Thiverny (Vve). 679, 705.
 Thomain (Catherine). 770, 772.
 Thomas. 834, 1,220; curé de Ceneran. 77; m^e de l'Hôtel-Dieu. 166; — (Gilles). 761, chanoine. 141; — (Herbert-François), maréchal-ferrant. 1,008; — (Jean). 448; — (Jeanne). 859; — (Nicole). 1,154.
 Thomasure (Jean), curé de Priez. 153.
 Thorinon, chanoine théologal. 569.
 Thorote (Jean de), official. 14, 77, 89, 166, 834.
 Thuillot (Françoise). 237.
 Thury (de). 568; (Simon). 1,188.
 Tibout (Marie), domestique. 607.
 Tiégicourt (Simon de). 77.
 Tier (Pierre). 149.
 Tingry (Claude). 818, 859; — (Marguerite). 1,001, 1,002; — (Marie-Claire). 1,153; — (Michel), portier. 1,149.
 Tondou (Jean), chirurgien. 930.
 Tonnart (Sandrin), teinturier. 359.
 Tonnelier (Jacques). 160; — (Marie-Jeanne). 787.
 Tonson (Louise-Françoise). 316.
 Torchet (Pierre-Marie). 189.
 Toupet (Mme). 1,151, 1,153, 1,189, 1,201; — (Jeanne). 811; — (Zacharie). 829.
 Tourbier (Philippot), pêcheur. 397.
 Tour-d'Auvergne (Charles-Godefroy de la). 42, 157.
 Tour-du-Pin (de la). 283.
 Tourmolle. 1,190.
 Tournay (Jacques de). 1,207; — (Madeleine). 875; (Madeleine de). 984; (Marguerite de). 187.
 Tournelle (Jean de la), archidiacre. 9.
 Tournemolle (Barnabé). 401; — (Gervais). lab^r. 1,018; — (Gilles). 401; — (Pierre). 1,065.
 Tournemollon (Claude). 781; — (Jacques), vigneron. 771.
 Toussaint (Gilbert). 1,138.
 Toussier (Jean), corroyeur. 754; — (Jeanne). 754.
 Touzette (Jeanne), hosp^{re}. 362, 373.
 Traizet (Martin), md. 1,157, 1,164.
 Travers (Louis), clerc. 235.
 Tréan (Françoise). 533, 654, 661, 667, 696, 704, 714, 721, 727, 734.
 Trélou (Gui de). 139.
 Tremblay (Marie-Louise du). 311.
 Trève (Michel de), évêque d'Auxerre. 338.
 Tribouille (Claude), tambour. 754.
 Triboul (Jean). 746.
 Triche (Wautier). 175.
 Trichet, curé. 638; (Catherine). 153; — (Christine). 153.
 Trio (Marie-Anne). 751.
 Trippet (Gilles), chapelain. 1,149.
 Tristans (Pierre), chevalier. 175.
 Tristrand (Marie-Madeleine). 172.
 Troissé (Milon de), chevalier. 139.
 Trollet. 554.
 Trubert (Ns). 35.
 Trudaine de Montigny. 1,154.
 Trudelle (Marie). 759; — (Philippe), receveur. 759.

Tureau (Laurént). 743.
 Turby, officier. 573.
 Turc (Bernard), arrenteur. 1,225.
 Turgot. 1,132; prévôt des marchands. 1,131.
 Turlot (Servais), procureur et receveur. 154.
 Turlutte (Mme). 509.
 Turpin (Guillaume). 173.

V

Vaillant (André), vigneron. 756.
 Vailly (Robert de), chanoine. 9; — official. 9, 166, 175.
 Vairon (Nicolas), vigneron. 644.
 Val (Antoine de). 218; (Geoffroy de), écuyer. 248, 251.
 Valere (Nicolas), manouvrier. 753.
 Valin (Jean-Baptiste), corroyeur. 941.
 Vallé (Vve). 654.
 Vallet, notaire. 807.
 Vallon (Henri de). 917.
 Valois (Charles). 898.
 Valu (Jean). 225.
 Vandron (Thomas). 757.
 Vanel (Paul-Irénée de), capitaine d'artillerie. 879.
 Varin (Madeleine). 1,005.
 Varlet. 861; avocat au conseil d'état, 826, 827; (Mlle). 1,149.
 Varlot (Pierre). 814.
 Vassan (abbé de). 861.
 Vassen (Alips de). 105; — (Drogon de). 175. — (Emmeine de). 175; — (Isabelle de). 175.
 Vatin (Guillaume), archidiacre de Tardenois. 416, vicaire. 59.
 Vatine (Guye ou Guiote), hosp^{re}. 347 à 354, 358.
 Vau (Catherine de la). 84; (Robert de), chevalier. 166.
 Vauclairon (Nicole de). 139.
 Vaulx (Jean de). 359.
 Vautremer (Marguerite), sœur d'hôpital. 1,148.
 Vedy (Jacques), charpentier. 895.
 Veilly (Antoine), m^e d'école. 1,154.
 Velly. 198, 640, 713, 719.
 Vendières (Hugues de). 139.
 Verdebrecq (Nicolas). 837.
 Verdon (Marguerite). 1,070.
 Verdun (Charles), vigneron. 824; (Jean). 824; — Marie-Anne). 824.
 Verier (Marguerite). 72.
 Verlat, prieur de Charmes. 277.
 Vermand (Françoise). 817; — (Guillaume). 817.

Vernade (Louis-Adrien de la). 795.
 Verneuil (Edard), clerc. 159.
 Vernier, avocat. 796, 916; — (Charles-Jérôme-Laurent), proc. du roi. 110; (François), archidiacre de Tardenois. 594.
 Veron (Jean). 997; — (Nicolas). 594.
 Vervelu (Christophe-Sébastien). 1,091.
 Vervin. 595; (Anne). 98, 606; (Pasquette). 96.
 Vervins (Marguerite). 208.
 Veyssier, chapelain. 582.
 Vezu (Jean-Baptiste). 1,138.
 Vieille (Jeanne la), hosp^{re}. 306, 522; (Marie la), hosp^{re}. 401, 402.
 Vieilsmaisons (Blondin de), chevalier. 769; — (Jean de), chevalier. 769.
 Viele (Roger). 42.
 Viéville (Charles, m^{is} de la), lieutenant général et cons. d'état. 78.
 Vignier (Charles), tailleur d'habits. 125; — (Nicolas), lab^r. 78, 831.
 Vignolle (de). 513.
 Vignon (Antoine). 205; — (François), peintre. 819; — (Nicolas). 1,023.
 Vilain (Florimonne). 461.
 Vilette (Antoine). 1,214.
 Villain (Jean). 808; — (Marie). 796.
 Villeneuve (Mme de). 571.
 Villers (Adam de). 136; — (Barthélemi de), chanoine et chantre. 192; (Catherine). 745; — (Jean de). 136, 173; chanoine. 377 à 383, 389, 390; (Milet de). 166.
 Villery (Jacques), prêtre. 928.
 Villevroy, chanoine. 616.
 Villiers (Renaut de). 139.
 Villin (Antoine), lab^r. 796.
 Viloin (Guillaume). 41.
 Vimonde (Richelette la), hosp^{re}. 342, 345.
 Vimondi (Jean), chanoine. 205.
 Vincent, lab^r. 962; m^e d'école. 1,151.
 Vinet, curé. 741.
 Virgile (Pierre). 1,154.
 Virvaux (Claude). 208; (Claude-François), m^e de pension. 201, 202, 700, 713.
 Visinier (Jean). 187, 226, 240, 807; chapelain. 835; — (Nicolas). 508.
 Vitart (Robert), avocat. 201.
 Vitasse (Claude), charcutier. 47.
 Vitré. 838.
 Vivier, chapelain. 1,151.
 Voidet, receveur. 279.
 Voisin (Marguerite). 163.
 Voyet (Jean). 71.
 Voyeu, m^d cirier. 793; — (Elisabeth). 850; — (Hubert), curé. 187; (Pierre). 904.
 Voyer (Anne-Jeanne). 677, 704, 720, 734; —

(Marie). 286; — (Marie-Anne). 572; (Marie-Jeanne). 286.
 Vraigne (Pierre de), chevalier. 166.
 Vuallé (Adrien), tisserand, 531.
 Vuallet (Mlle). 616.
 Vuarel (Anne-Marie-Madeleine). 313. (Mme). 1,149.
 Vuarin (Mme). 941.
 Vuatrin (Jean). 863, 941.
 Vudin (Jean). 1,080; (Pierre). 1,080.
 Vuillaume. 1,148; curé de Rozières. 509.
 Vuillefroy, écuyer. 577; — (Marguerite). 736; — (Robert), avocat. 790.
 Vuitasse (Antoine). 1,038.
 Wadencourt (Catherine de). 345, 349.
 Wailly (Marguerite de). 513; — (Nicole). 169, 192, 227, 239, 244.
 Waincourt (Jeanne de). 808.
 Wallier (Philippe). 274.
 Wannepain (François), huissier. 830; — (Jean). 830.
 Warel (Jean), ouvrier. 76.
 Warin. 634.
 Warminville (Jeanne de). 264.
 Warnier (Étiennette). 153; — (Marion). 153; — (Oudin), laboureur. 149.
 Waroquier (Adrien), écuyer de cuisine. 478; — (Pierre). 532.
 Wastel (Nicolas), laboureur. 796.
 Watelier (Antoine). 120.
 Watier (Thomas), curé de Courcelles. 61.
 Wattine. 205.
 Watrinet, chanoine et écolâtre. 29; (Mathieu). 7.
 Watry (Jean). 204.
 Waudin (Jean), chanoine. 3.
 Wederon. 808.
 Werstien (Jacques), chanoine. 205.
 Wibert, hosp^{re}. 698, 706, 713, 722.
 Willeaume (Anne-Félicité). 314; — hosp^{re}. 590, 668, 676, 696, 714, 720, 734; Prémontré. 668.
 Witasse (Anne). 204; — (Laurent), maçon. 258.
 Wylefroy (Martin), menuisier. 477.
 Wytasse (Jean). 400.

Y

Ysabiaus. 35.

Z

Zacharie (Jean-Pierre). 1,097.
 Zamaire (Mlle). 1,148.
 Zeigle (Philbert). 950.

TABLE DES MATIÈRES.

A

- Abbatiale de St-Jean-des-Vignes (loyer de l'). 1,223.
- Abbaye de Barre (legs d'argent à l'). 205.
- Chapelle-aux-Planches (la) (Prieur de l'). 833.
 - Chézy (possessions de l'). 160.
 - d'Essommes (accord avec l'). 83 — (acquisition par l'). 83.
 - Longpont (accord avec l'). 77, 78 ; — (droits de l'). 77, 681 ; — (surcens dû à l'). 615, 638.
 - Nogent-l'Artaud (possession de l'). 159, 160.
 - Notre-Dame (Soissons) (aumônes de l'). 534, 835, 1,166 ; — (dette de l'). 205 — (jardin de l'). 908 ; — justice de l'). 41 ; — prise de possession de l'). 319 ; — rente due à l'). 682, 734, 1,273 ; — — Vente par l'). 166.
 - Notre-Dame de la Joie (bail par l'). 1,031.
 - St-Crépin-en-Chaye (aumônes de l'). 838, 1,148.
 - St-Crépin-le Grand (aumônes de l'). 838, 1,148, 1,168 ; — (justice de l'). 1 ; — Loyers dus à l'). 1,037 ; — Obligation de l'). 849 ; — (paiem. à l'). 1,031 ; — (rente due à l'). 166, 682, 1,232 ; — (recte sur l'). 189.
 - St-Germain-des-Prés (aumônes de l'). 838.
 - St-Jean-des-Vignes (aumônes de l'). 838, 1,148, 1,166 ; — dé-marches vers l'). 1,148 ; — im-pôts de l'). 1,036 ; — jardin de l'). 837 ; — plaintes de l'). 1,149 ; — procès contre l'). 640 ; — sur-cens dû à l'). 681, 703, 874, 1,148, 1,232, 1,274.
 - St-Léger (Soissons) (échange par l'). 175 ; — (procès contre l'). 959 ; — (Subvention due par l'). 839, 1,148 ; — (surcens dû à l'). 1,274.
 - St-Médard (Soissons) (aumônes de l'). 838, 1,148, 1,149, 1,166 ; — (bailliage de l'). 64 ; — (cens dû à l'). 790 ; — (impôts de l'). 1,036 ; — (rente due à l'). 660, 666 ; — (surcens dû à l'). 615, 681, 703, 720, 1,270 ; — (vinage dû à l'). 790.
 - St-Vincent de Senlis (aumônes de l'). 1,263.
 - St-Yved de Braine (surcens dû à l'). 1,270, 1,274.
 - Selincourt (prieur de l'). 633.
 - Val chrétien (baux par l'). 829 ; — (surcens dû à l'). 829.
 - Val secret (accord avec l'). 88.
- Abbaye de Valsery (surcens dû à l'). 1,274.
- Abbé de St-Crépin-le-Grand (aumône de l'). 1,166.
- Abbesse de Notre-Dame (Soissons) (civilité envers l'). 319, 1,150 ; — (dons de l'). 497, 501, 547, 550, 552, 566, 568, 575, 576, 1,148, 1,197 ; — (rentes perçues par l'). 675.
- Abbesse de St-Jean-au-Bois (rente viagère due à l'). 615.
- Abjuration de religion (réception d') 752.
- Abreuvoir (possession d'). 168.
- Abricots (prix d'). 637.
- Accouchements (frais d'). 518, 529, 553, 619, 638, 647.
- Actes de notaires (paiement d') 663, 674, 733.
- Administrateurs de l'Hôtel-Dieu (attributions des). 310 ; — (décès d'). 311 ; — (installation des). 307, 309, 313, 319 ; — (nombre des). 310 ; — (nomination des). 310.
- Administration (règlement d'). 308, 310.
- Affiches (pose d'). 718 ; — (Prix d'). 629, 655.
- Agaric (prix de l'). 617.
- Agneau (mort d'). 362 ; — (prix d'). 336.
- Aides et gabelles (rentes sur les). 850, 854, 992.
- Aiguère d'argent (remise d'une). 337.
- Aiguille (prix d'). 1,191, 1,195.
- Alambic (achat d'). 561.
- Albigeois (guerre contre les). 136.
- Aliénations (réalisation d'). 314.
- Allée (fermeture d'). 1,019 ; — (interception d'). 861.
- Allumettes (prix d'). 610.
- Aloès succotin (prix d'). 684.
- Alun calciné (prix d'). 708.
- Amandes (prix d'). 407, 409, 466, 618, 637, 646, 662, 669, 699, 708, 716, 723, 730.
- Ambre (prix de l'). 607, 637.
- Amendes (dédommagement d') 851 ; — (droits d'). 61, 940, 973, 981, 989, 1,075 ; — (paiement d'). 1,148, 1,187 ; — (réception d'). 504, 542.
- Ammoniaque (prix de l'). 627.
- Amortissement (confirmation d'). 192 ; — (droits d'). 195 ; — (lettres d'). 192, 353 ; — (quittance d'). 89, 189, 204, 218, 998, 1,213.
- Amputation de bras (honoraires d'). 553, 608, 638.
- Amputation de jambe (honoraires d'). 424.
- Ane (louage d'). 637 ; — (prix d'un). 516.
- Anguilles (achat d'). 333 ; — (prix d'). 637.
- Anis vert (prix de l'). 669.
- Anniversaire (célébration d'). 125, 175, 187, 189, 192, 214, 273, 395, 810, 948, 936, 1,148 à 1,150 ; — (état des). 187 ; — (quit-tance d'). 1,083.
- Annuel (paiement d'). 622.
- Anon (castration d') 520.
- Anticipation (répression d'). 35.
- Antiphonaire (prix d'). 539, 627, 629 ; — (re-liure d'). 639.
- Apanage du duc d'Orléans (revenus de l'). 713.
- Apothicaire (relation avec l'). 421.
- Apprentissage (mise en). 1,218 ; — (quittance d'). 1,215 ; — (secours pour). 760.
- Aqueduc (construction d'). 1,212 ; — (curage d'). 184 ; — (entretien d'). 318, 842.
- Arbres (branches d'). 1,218 ; — (conservation des). 989 ; — (coupe d'). 79, 81 ; — (plan-tation d'). 669 ; — (vente d'). 313.
- Arcade (construction d'). 307.
- Arcanum duplicatum (paiement d'). 636, 655, 669, 684, 699, 708, 723.
- Archers (droits dus aux). 640 ; — (installation d'). 1,017 ; — (provisions d'). 1,017.
- Architectes (honoraires d'). 741.
- Archives (boîtes pour les). 588 ; — (classement des). 311, 316, 318, 319, 689, 713, 719, 733, 1,013, 1,154 ; — (conservation des). 341, 359, 379, 443 ; — (inventaire des). 299 à 305, 314, 316, 689, 713, 719, 1,101, 1,102, 1,154 ; — (sortie des titres des). 310, 314, 405, 1,051 ; — (tenue des). 310, 311, 314, 316, 317, 713.
- Ardoises (prix d'). 415, 463, 617, 690, 723, 732.
- Argent (état de l'). 1,212.
- Aristoloché (prix de l'). 686.
- Armée (campement d'). 533 ; — (désordres et ruines causés par l'). 306, 533.
- Armée espagnole (déroute de l'). 742.
- Armoire (acquisition d'). 311 ; (ferrement d'). 404.
- Armoire d'archives (confection d'). 379.
- Armoire de cuisine (confection d'). 312.
- Armoires (placement d'). 314, 1,149.
- Armoires de vitres (paiement d'). 1,148.
- Arpentage (paiement d'). 601, 614, 620, 665, 674, 689, 713, 733, 1,212, 1,226.
- Artichauts (prix d'). 626, 637, 686, 1,195, 1,196.
- Asperges (prix d'). 618, 637, 647, 656, 670, 1,193.
- Aspersoir (prix d'). 404, 433.
- Assa foetida (prix de l'). 662.
- Assemblées (tenue des). 310.
- Assiettes de terre (prix d'). 608.
- Aubes (toiles pour les). 646.
- Aulnaie (arpentage d'). 137, 253, 821 ; — (baux d'). 137, 253, 821, 1,028 ; — (déclaration d'). 253 ; — (échange d'). 860 ; — (jouissance d'). 807 ; — (partage d'). 795 ; — (vente d'). 795, 796, 1,028.
- Aumônerie de St-Médard (comptes de l'). 1,207 ; — (dépenses de l'). 1,207 ; — (im-pôts de l'). 1,036 ; — (revenus de l'). 1,207 ; — (titulaires de l'). 838, 1,207.
- Aumônes (diminution d'). 1,148, 1,149 ; — (distribution d'). 835, 836, 1,049 ; — (états d'). 585 ; — (recettes d'). 313, 358, 369, 404, 414, 477, 502, 535, 541, 553, 1,148, 1,201.
- Autelage (baux d'). 259 ; — (droits d'). 604, 638, 666, 681, 703, 720.
- Autorisation d'ester (mode d'). 447.
- Avaloire (prix d'une). 334.
- Avelines (prix d'). 618, 646, 655, 662, 699, 713, 723, 730, 737.

Avoine (consommation d'). 344, 345, 363, 377, 579; — (don d'). 342, 350; — (prix de l'). 323, 329, 332, 347, 348, 381, 392, 398, 403, 412, 422, 444, 448, 453, 463, 467, 483, 495, 504, 505, 510, 519, 520, 523 à 526, 529, 532, 537, 541, 544, 547, 551, 554, 555, 557 à 560, 709; — (rente d'). 83, 117, 166, 192; — (vente d'). 385, 1,076.

B

Bac de pierre (confection d'un). 491.
Bail (adjudication de droit de). 1,034; — (conditions de). 1, 9, 14, 115, 151; (désistement de). 173, 222, 881, 952; — (récépissé de). 256; — (résiliation de). 50, 130, 880, 899; — (rétrocession de). 69, 108, 173, 180, 208.
Bailliage de Château-Thierry (don du). 149; — (enquête du). 78; — (procès devant le). 40.
 — **Châtillon** (compétence du). 10, 282.
 — **Coucy-le-Château** (adjudication devant le). 761; — (déclaration au). 420.
 — **Laon** (déclaration au). 420.
 — **Senlis** (clercs gardes sceaux du). 127.
 — **Soissons** (compétence du). 10, 149, 196, 260, 282; — (insinuation au). 773, 787, 810.
Balais (prix de). 323, 348, 349, 355, 356, 626, 637, 647, 656, 663, 664, 670, 672, 685, 687, 709, 737, 1,195.
Balances (prix de). 730.
Balayage de cheminée (prix de). 637.
Baleine (prix de). 637.
Balustrade (prix de). 719.
Ban (franchise de). 175.
Banc de bois blanc (prix de). 725.
Bandelette blanche (paiement de). 1,217; — (prix de). 617, 708, 716.
Baptêmes (extraits de). 1,098; — (registres de). 315.
Baquet (prix de). 700, 709, 718; — (reliage de). 619.
Barbeau (achat de). 333.
Barème (prix d'un). 637.
Barres (prix de). 332.
Bas (blanchissage de). 120; — (fabrication de). 1,109, 1,149, 1,151, 1,163, 1,169, 1,172, 1,173, 1,175; — (façon de). 1,150, 1,163, 1,211; — (fouillage de). 1,217; — (prix de). 527, 538, 564, 568, 631, 723, 730, 737, 1,153; — (vente de). 1,165.
Basilicum (prix du). 662, 737.
Bassin à distillation (prix d'un). 462.
Bassin d'étain (prix d'un). 631, 662, 1,208.
Bassine (prix d'une). 669, 730.
Bassinoire (prix de). 508, 730.
Bataille de Rocroi (gain de la). 742.
Bat d'âne (prix d'un). 476, 503, 513, 515.
Bâtiment neuf de l'Hôtel-Dieu (construction du). 691, 712; — (couverture du). 690; — (toisé du). 712.
Bâtiments (baux de). 42; — (construction de). 183, 201, 317, 554, 589, 601, 829, 1,033; — (couverture de). 1,033; — (déclaration de). 42; — (devis de). 601; — (entretien de). 310, 611, 661, 761; — (paiement de). 985; — (plans de). 601; — (visite de). 310.
 — de l'hôpital (construction des). 850, 1,149 à 1,151, 1,197, 1,212; — (plan des). 843; — (réparation des). 1,154.
Batteur (salaire d'un). 324, 340, 349.
Baume de copahu (prix du). 669.
 — de floraventi (prix du). 699, 737.
 — de lucatol (prix du). 723.
 — mercuriel (prix du). 617.
 — tranquille (prix du). 607, 627.
Bavettes (livraison de). 1,204; — (prix de). 1,204.
Bécasses (don de). 388; — (prix de). 388.

Bèche (prix de). 383, 631, 1,214.
Bedeau d'hôpital (fonction de). 1,148.
Beffroi de Passy-Grigny (construction du). 292.
Beffroi de Soissons (prison du). 468.
Benjoin (prix du). 636, 655.
Berceau (prix d'un). 532.
Bergeries (construction de). 398.
Bestiaux (nombre de). 506; — (nourriture de). 323, 374; — (vente des). 467.
Bêtes ovines (mort de). 362; — (nombre de). 362; — (parcage de). 362; — (prix de). 361, 362; — (tonte de). 364.
Beurre (consommation de). 413; — (livraison de). 1,154; — (paiement de). 1,217; — (prix du). 403, 413, 526, 563, 609, 618, 626, 637, 646, 647, 656, 663, 700, 709, 717, 723, 739, 1,154, 1,194, 1,224.
 — (d'antimoine) (prix du). 617.
 — (de cacao). 684, 699.
Bienfaiteurs (indulgences aux). 418, 420, 422.
 — (tableaux de). 1,148.
Bière (paiement de). 1,207; — (prix de). 577, 578, 724, 1,168, 1,171.
Bière des morts (prix de). 360, 449, 473, 540, 716.
Billets d'anniversaire (impression de). 1,192; — (prix de). 1,192.
Billets de banque (prévention contre les). 1,151.
Billets de layettes (impression de). 552.
Blanchet (achat de). 584, 433.
Blanchissage de bas (tarif de). 1,211.
Blanchissage de toiles (prix de). 538, 552, 554, 556; — (quittance de). 913.
Blanc de baleine (prix de). 662, 684, 699, 708, 723.
Blanc d'Espagne (usage du). 360.
Blé (dépenses de). 328, 368, 369, 377, 392, 406, 410, 419, 539, 1,148, 1,180, 1,186; — (distribution de). 309; — (don de). 499, 501, 503, 534, 909, 934, 1,148; — (legs de). 205; — (pertes de). 309; — (prêt de). 9, 41; — (prix du). 325, 347, 357, 368, 398, 408, 411, 415, 419, 438, 441, 456, 506, 510, 512, 514, 550, 557, 558, 561, 562, 1,160, 1,163, 1,172, 1,175 à 1,178, 1,184, 1,185; — (recettes de). 328, 392, 406, 410, 419, 425, 436, 444, 559, 1,148, 1,180, 1,182, 1,200; — (rentes de). 35, 83, 86, 89, 117, 125, 166, 192, 290, 773, 1,233; — (vente de). 1,201.
Blessés (soins aux). 316, 317, 385, 387.
Bleu en pierre (prix du). 610, 652, 730.
Blocailles (extraction de). 1,148; — (prix de). 603; — (valeur des). 442, 555.
Bluteau (prix d'un). 426, 455, 469.
Bœuf (prix d'un). 356, 384, 398, 456.
Bois (abandon de). 274; — (acquisitions de). 1, 22, 24, 77, 173, 248, 250, 257, 258, 807; — (adjudication de coupes de). 173; — (aliénation de). 310; — (arpentage de). 1, 24, 54, 79, 81, 116, 128, 173, 238, 239, 248, 250, 253, 256, 269, 274, 776, 789, 821, 833, 1,028; — (baux de). 1 à 3, 5, 20, 22, 24, 25, 48, 49, 78, 79, 81, 116, 122, 127, 128, 130, 141, 143, 165, 173, 237, 238, 250, 253, 256, 257, 269, 274, 275, 776, 789, 810, 819, 829, 830, 897; — (bornages de). 733, 833; — (déclaration de). 1, 104, 238, 253, 256, 761; — (donation de). 3, 22, 24, 61, 104, 127, 128, 269, 513, 776, 787, 810; — (droits de vente de). 92; — (legs de). 49; — (partage de). 237, 776; — (plan de). 833; — (possession de). 77; — (surcens sur des). 82, 173, 824, 901, 1,026; — (ventes de). 1 à 3, 127, 153, 173, 237, 269, 274, 275, 765, 810, 884, 1,028; — (visites de). 173.
Bois brûlé (contenance du). 778; — (plan du). 778.
Bois de charpente (livraison de). 707, 1,227.
Bois de chauffage (achat de). 1,148, 1,192; — (façon de). 341, 349; — (livraison de). 628, 731; — (paiement de). 318, 1,217, 1,223, 1,226, 1,227; — (prix du). 351, 411, 413, 416, 457, 461, 476, 482, 498, 499, 555, 557,

559, 562 à 570, 609, 663, 671, 688, 707, 718, 724, 731, 1,168, 1,185.
Bois de construction (état de). 1,211.
Bois de Chaupière (contenance du). 778; — (plan du). 778.
Bois du Fréroy (vente du). 77.
Bois de Marsanne (consistance du). 779; — (plan du). 777.
Bois des églises (baliveaux du). 842; — (bornage du). 804; — (coupe du taillis du). 842. (division du). 804; — (plan du). 804.
Bois des Trois-OEufs (contenance du). 778; — (plan du). 778.
Bois du Pont-d'Ancy (contenance du). 778; — (plan du). 778.
Boîtes (prix de). 558, 568.
Bonneterie (fabrication de). 1,119, 1,127, 1,148, 1,150; — (organisation de la). 1,148; — (prix de). 1,160, 1,163; — (produits de la). 1,177 à 1,179, 1,181, 1,183, 1,184, 1,201.
Bonnets de laine (achat de). 493; — destination de). 538; — (prix de). 538, 637, 730.
Borax (prix du). 655, 730, 737.
Bordé blanc (prix du). 629.
Bordé d'or faux (prix du). 629.
Bouchons de liège (prix de). 637, 662, 716, 723, 730.
Boudiers (don de). 493.
Boulanger (gages du). 1,148, 1,149, 1,218, 1,226.
Bourrées (façon de). 349; — (prix de). 372, 385.
Bourrelet gris (prix de). 708.
Bourreliers (salaire de). 363.
Bourrique (louage d'une). 626; — (nourriture d'une). 579.
Bouteilles (prix de). 557, 608, 637, 726.
Braises (prix de). 1,193, 1,194.
Braisière de cuivre (prix d'une). 637.
Brancard (prix d'un). 685.
Brayer de cloche (prix d'un). 446.
Brebis (prix de). 327.
Bretelle à hotte (prix de). 642, 652.
Bréviaires (réparations à des). 538.
Brides (prix de). 324, 351.
Briques (prix des). 364, 375, 385, 470, 691, 694, 699, 712, 1,227.
Brochage de laine (enseignement du). 1,149; — (prix du). 1,150.
Broche (livraison de). 1,214.
Brosse (prix d'une). 610.
Brunette (prix de). 364, 370.
Bûcheron (salaire journalier d'un). 472, 474, 609.
Buerie de l'Hôtel-Dieu (chaudière de la). 427, 432, 669; — (construction de la). 388, 400; — (palon pour la). 700; — (pompe de la). 685; — (poutres de la). 439; — (travaux faits à la). 601.
Buffet (construction du). 379.
Buies (prix de). 517, 608, 618, 619.
Buirettes (possession de). 513.
Burattie (prix de la). 629.
Bureau des finances de Soissons (réception d'officiers du). 1,189.
Bureau des pauvres (administration du). 835.
Bureau des pauvres de Beauvais (administration du). 1,253.
Bureau des pauvres de Noyon (règlement du). 1,258.

C

Cabinet d'Allemagne (legs de). 204.
Cable (prix de). 309, 551.
Cadavres (enterrement de). 323, 456, 491, 545, 548; — (ouverture de). 316; — (port de). 361, 474; — (sentence contre des). 940.
Cadenas (prix de). 458, 1,157.
Cadre (confection de). 1,163.
Cage à poulets (prix de). 643, 652, 672.
Calices (acquisition de). 475; — (bénédition de). 475; — (conservation de). 359; — (don

de). 1,149; -- (façon de). 374, 401; -- (possession de). 513; -- (prix de). 359, 450.
 Camion (façon d'un). 446.
 Camphre (prix du). 607, 636, 655, 662, 699, 708, 716.
 Canard (prix de). 637, 688, 700, 709, 730, 737, 1,196.
 Canaux (creusement de). 1,208.
 Cancer (opération d'un). 611.
 Cannelle (prix de la). 407, 409, 415, 618, 646, 655, 662, 669, 699, 737.
 Canevas (prix du). 627, 629, 1,192.
 Canon d'autel (prix d'un). 614.
 Cantharides (prix d.). 662, 737.
 Capillaire du Canada (prix du). 662, 723, 737.
 Capres (prix de). 684, 699, 716, 723.
 Capture (droit de). 610.
 Capucins (honoraires de). 306, 310, 1,226.
 Caque (contenance de la). 405.
 Cardage de laine (prix de). 1,149, 1,150, 1,211; -- (réduction de). 1,149.
 Carolas (valeur du). 465.
 Carottes (prix de). 610.
 Carreaux (livraison de). 712, 738; -- (prix de). 611, 652, 659, 664, 673, 699, 723, 1,212.
 Carrelage (mémoire de). 641; -- (paiement de). 1,216.
 Carrières (adjudication de). 129, 1,217; -- (amortissement de). 166; -- (baux de la). 263, 78, 884; -- (surcens sur des). 113; -- (vente de). 884.
 Carriers (obligations de). 1,148.
 Cartulaire (copie du). 360.
 Cascarille (prix de). 684, 699.
 Caseret (prix de). 323, 343, 347.
 Casse (prix de la). 617, 655, 669, 684, 699, 718, 730.
 Cassonade (prix de la). 637, 646, 737.
 Castration (prix de). 327, 328.
 Cathédrale de Soissons (chantre de la). 354; -- (chapelains de la). 117, 166, 187, 205, 291; -- (fondation de la). 123; -- (jours sur la). 208; -- (pénitencier de la). 354.
 Cave (baux de). 868, 876; -- (soins de la). 1,153; -- (vente de). 202; -- (visites des). 447.
 Ceinture de mercure (destination et prix de la). 699.
 Ceinture de soie (valeur d'une). 323.
 Célestins de Villeneuve-lez-Soissons (aumônes des). 1,148, 1,166; -- (droit de gâteau dû aux). 776; -- (redevance aux). 269; -- (situation des). 835; -- (sous-prieur des). 679, 697.
 Cellier (acquisition de). 554; -- (construction de). 387, 409, 1,148; -- (réparation de). 388; -- (r serve de). 204.
 Cendres (achat de). 1,153, 1,298; -- (prix de). 451, 497, 1,164, 1,191, 1,228.
 Cène (épenses de la). 423; -- (tableau de la). 354.
 Cens (abandon de). 175; -- (amortissement de). 205; -- (baux de). 78, 80, 1,075; -- (donation de). 35; -- (droit de). 77, 92, 107, 150, 151, 166, 173, 206, 212, 225, 235; -- (états de). 250; -- (garantie de). 35; -- (legs de). 175; -- (perception de). 42, 191, 22, 274, 310; -- (vente de). 14, 89, 166, 205.
 Censives (consistance de). 192, 769; -- (démarcation de). 42.
 Cerceaux (façon de). 469; -- (prix de). 324, 328, 341, 360, 391.
 Cercueil (façon de). 456; -- (prix de). 356, 360, 361, 367, 394, 459, 730.
 Cercueil de pierre (quittance de). 996.
 Cerises (prix de). 618, 637, 656, 686; (rente de). 113.
 Cerneaux (prix de). 626, 637, 647.
 Céruse (prix de la). 667.
 Cervoise (achat de). 375; (prix de). 390.
 Chaire de prédicateur (paiement pour la). 1,163.
 Châlit de camp (destination d'un). 400.

Chambellan d'évêque (mort d'un). 330.
 Chambre à cheminée (jouissance d'une). 1,080; -- (réserve de). 204.
 -- de la directrice (emplacement de la). 1,148.
 -- de l'Hotel-Dieu (bureau de la). 308; -- (fonctionnement de la). 300; -- (layettes de la). 52; -- (pouvoirs de la). 310; -- (réparations à la). 501; -- (tableau de la). 631.
 -- des comptes (présentation de titres à la). 1,133.
 -- des hôtés (augmentation de la). 179.
 -- des morts (construction de la). 554, 625.
 -- des veilleuses (construction de la). 54.
 -- du domaine (instance devant la). 112, 28.
 Chambres (construction de). 375, 554.
 Chancre (ratissage d.). 389.
 Chandeliers (acquisitions de). 1,155; -- (nettoyage de). 684, 736; -- (peinture de). 736; (prix de). 559, 1,175.
 Chandelles (achat de). 357; -- (coton de). 445; -- (façon de). 409, 422, 445, 598, 608; 635, 647, 688, 700, 724, 1,149, 1,216, 1,223; -- (prix de). 323, 327, 329, 357, 472, 26, 526, 531, 536, 600, 671, 688; -- (rente de). 300.
 Chanoine (domestique e). 190.
 Chanvre (achat de). 1,148; -- (filage du). 1,148; (paiement de). 318; -- (préparation de). 423, 461, 479, 500, 530, 540; -- (prix du). 450, 514, 526, 540, 547, 1,160, 1,162, 1,164.
 Chapeau d'homme (prix de). 364, 508.
 Chapelain de l'hôpital (démission de). 1,151; -- (dons par un). 1,149; -- (inhumation d'un). 1,149; -- (institution de). 790, 1,149, 1,150; -- (rente due au). 1,231; -- (traitement de). 1,149.
 Chapelain de l'Hotel-Dieu (honoraires dû). 491, 495, 606, 616, 622, 625, 645, 647, 680, 683, 695, 707, 714, 716, 72.
 Chapelains de Soissons (donation aux). 919.
 Chapelets (acquisition de). 1,149.
 Chapelle (construction de). 116; -- (destination de). 116; -- (état de). 188.
 -- de Couvrelles (réparations à la). 61; -- (titulaire de la). 61.
 -- de Cuizy-en-Almont (domaine de la). 790; -- (régie de la). 79; -- (résignation de la). 1,149; -- (titulaire de la). 790, 1,226; -- (union de la). 790.
 -- de la prison (inscription en la). 187.
 -- de la Vierge (table d'autel de la). 1,163.
 -- de l'hôpital (charpente de la). 1,148; -- (ciboire de la). 1,149; -- (clocher de la). 1,148, 1,149; -- (construction de la). 810, 1,148, 1,149, 1,197; (dédicace de la). 1,149; -- (décoration de la). 1,153; -- (dessin de la). 1,148; -- (desserte de la). 1,154; -- (dimensions de la). 1,148; -- (inhumations dans la). 996; -- (plan de la). 813; -- (porte de la). 1,149; (tableau de la). 1,191; -- (visite de la). 1,199.
 -- de l'Hotel-Dieu (autel de la). 315; -- (calice de la). 475; -- (chaire de la). 306; -- (changements en la). 306; -- (clocher de la). 315; -- (construction de la). 176, 319, 554; -- (croix de la). 514; -- (dédicace de la). 176; -- (fondation de la). 187; (grille de la). 306; -- (Mi-sel de la). 359, 418; -- (Nattes de la). 324; -- (offrandes de la). 312; -- (peinture de la). 399, 449 à 451; -- (reliques de la). 343; -- (sacristie de la). 179, 189; -- (verrières de la). 447, 482; -- (visite de la). 176.

-- de Mont Notre-Dame (réparation à la). 693.
 -- de St-Gervais (revenus de la). 1,077.
 -- de St-Lazare (baux de la). 471; -- (charges de la). 840; -- (chasubles de la). 1,156; -- (démolition de la). 840; -- (grains mis en la). 1,149; -- (matériaux de la). 840, 1,148; -- (ornements de la). 1,156; (visite de la). 840.
 -- de St-Médard (Vaubertain) comptabilité de la). 1,167.
 -- de St-Nicolas (titulaire de la). 166.
 -- de Saint-Nicolas-aux-Savetiers (titulaire de la). 333.
 -- des Martyrs (titulaire de la). 155, 439.
 -- du Sépulcre (titulaire de la). 187, 189.
 Chapitre de Bery (doyen du). 529.
 -- de Mont-Notre-Dame (doyen du). 144.
 -- de Notre-Dame-des-Vignes (doyen du). 117, 772; -- (surcens dû au). 1,220.
 -- de St-Louis (revenus du). 835.
 -- de St-Pierre-au-Parvis (aumônes du). 835; -- (censive du). 192; -- (doyen du). 117, 149, 388.
 -- de St-Pierre-le-Vieil (rente due au). 695.
 -- de St-Wast (donation au). 850; -- (doyen du). 41, 117, 149, 380, 501; -- (rente au). 615, 666, 681, 695, 703, 720, 1,082; -- (obligations du). 850.
 -- de Sens (doyen du). 408.
 -- de Soissons (antelage au). 666, 681, 714, 720; -- (cession de rente au). 9; -- (cens dû au). 703; -- (chantré du). 297, 384, 497, 576, 668, 676, 798, 1,055, 1,220; -- (donation par le). 1; -- (doyen du). 39, 89, 92, 117, 187, 192, 519, 554, 677, 912, 941, 1,179, 1,221; -- (droits du). 9, 42, 116, 345, 605, 638, 695, 714; -- (écolaire du). 505, 537, 912, 1,034, 1,148; -- (femme de corps du). 1; -- (garde scel du). 273; -- (grenetier du). 497; -- (hommes de corps du). 1, 8; -- (legs au). 294; -- (loyers dus au). 1,034; -- (prêt au). 311; -- (prévôt du). 117, 166, 175, 192, 547, 550 à 553; -- 576, 578; -- 614, 745, 772; -- 1,074, 1,149; -- (rente due au). 695, 703, 720, 912, 1,212, 1,213, 1,215, 1,220; -- (sacristain du). 539; -- (sceau du). 4; -- (sous-chantre du). 680; -- (sous-prévôt du). 166; -- (supériorité du). 539; -- (théologal du). 187, 606, 666, 681; -- (transaction avec le). 42; -- (trésorier du). 68, 311, 356, 360, 384, 404, 439.
 Chapons (comptabilité de). 586; -- (prix de). 531, 606, 700, 709, 730; -- (rentes de). 14, 50, 89, 1,025, 1,233.
 Chappes (achat de). 658.
 Charbon de bois (achat de). 15, 377, 731, 1,148, 1,153; -- (mesure pour le). 700; -- (paiement de). 1,217; -- (prix de). 323, 356, 366, 372, 373, 383, 384, 387, 393, 398, 407, 411, 435, 440, 477, 463, 466, 469 à 471, 473, 476, 498, 499, 503, 504, 510, 512, 515, 525, 526, 531, 544, 51, 557, 558, 562, 564, 568, 570, 574, 599, 609, 632, 663, 671, 688, 700, 707, 718, 724, 731, 738.
 Chargement de vin (prix de). 619, 644.
 Charioles de malades (confection de). 313, 315, 449; -- (disposition de). 312; -- (prix de). 557, 662, 723.
 Charité de Fère-en-Tardenois (fermages dûs à la). 939; -- (legs à la). 912; -- (parage avec la). 207; -- (terres à la). 779.

— de Reims (fondation de la). 1,261.
 — de Soissons (bâtimens de la). 1,103;
 — (comptabilité de la). 1,156; —
 (immeubles provenant de la). 799,
 801; — (legs à la). 914; — (obli-
 gations de la). 1,103, 1,210; —
 (rentes dues à la). 621, 645, 661,
 667, 682, 695, 703; — (revenus de
 la). 836, 1,103, 1,210.
 Charpente (mémoires de). 612, 659, 664, 672,
 701, 702, 721, 731, 732, 738, 739; — (paiement
 de). 659, 674, 685, 672, 692, 701, 702,
 710 à 712, 717, 719, 725, 1,216.
 Charpentier (mémoire de). 690; — (quittance
 de). 690; — (salaire journalier de). 341.
 Charretiers (dépense pour les). 339; — (mé-
 moires de). 719; — (salaire annuel de). 324,
 326, 339; — (quittance de). 719.
 Charrette (açon de). 341, 446; — (prix de).
 419, 474, 974.
 Charriot (location de). 343.
 — de fer (construction de). 378; — (em-
 ploi de). 367.
 Charrois (prix de). 340, 367, 372, 391, 393,
 411, 444, 470, 474, 552, 553, 555, 558, 6-9,
 628, 642, 644, 648 à 650, 657, 673, 691, 700,
 712, 732.
 Charronnage (paiement de). 363, 712.
 Chartreuse de Bourgfontaine (aumônes par la).
 316, 370.
 Chasses (prix de). 1,163.
 Chassis (prix de). 599.
 — de cuisine (papier destiné au). 520.
 — d'osier (affectation de). 527; — (prix
 de). 461, 499, 529; — (de soupirail
 de cave) prix de). 652.
 Château de Braine (maison au). 29.
 — de St-Albin (capitaine du). 479.
 — de Soissons (affectation du). 837, 844,
 1,148, 1,197.
 Chaudière (établissement de). 432; — (prix
 de). 427, 617, 669.
 Chaudron de cuivre jaune (prix d'un). 629; —
 (chaudronnerie paiement de). 1,221.
 Chaume (couverture de). 673; — (livraison
 de). 642, 719; — (prix du). 598, 651, 692,
 702, 710.
 Chaussées (acquisition de). 379; — drap noir
 de). 423, 424, 462, 466, 483; — (açon de).
 339; — (prix de). 356, 382, 399, 455.
 Chaussons de laine (prix de). 538.
 Chaux (livraison de). 719, 1,212, 1,213, 1,229;
 — (prix de). 341, 343, 367, 368, 385, 433,
 448, 451, 481, 515, 523, 525, 534, 555, 557,
 558, 599, 611, 643, 652, 659, 673, 690, 691,
 700, 712, 717, 731, 738, 1,157, 1,176, 1,208;
 Chemin (établissement de). 1,173.
 Cheminées (construction de). 1,150.
 Chemises (achat de). 1,149; — (confection de).
 74, 343, 356, 1,148; — (prix de). 343; —
 (toiles pour). 530, 555.
 Chemisette rouge (don de). 468.
 Chenêts (prix de). 523.
 Chenevière (donation de). 41, 819; — (vente
 de). 269, 796, 819.
 Chenevis (prix du). 601.
 Chevaux (conservation des). 366; — (consom-
 mation des). 331, 344, 363, 579; — (louage
 de). 327, 392, 403, 453, 472, 618, 626, 637,
 1,202; — (pain donné aux). 345; — (pano-
 ceaux sur des). 353; — (prix de). 328, 334,
 348; — (rachat de). 342; — (saignée de).
 332.
 Chevène (achat de). 333.
 Cheveux (coupe de). 1,148.
 Chevilletes tinglées (prix de). 730.
 Chevrons (livraison de). 612; — (prix de).
 611, 623, 642, 651, 659, 694, 710, 732.
 Chirugiens (consultation de). 626; — (devoirs
 des). 316; — (honoraires de). 289, 316,
 375, 385, 387, 421, 521, 541, 553, 576, 601,
 638, 647, 655, 677, 685, 700, 708, 716, 729,
 1,248, 1,226; — (inspection par les). 1,148;
 — (installation de). 311; — (nombre de).
 316; — (réception de). 306, 307, 316, 318,

320, 1,148, 1,150, 1,151.
 Chape (prix de). 435.
 Ciboire d'argent (achat de). 1,149, 1,161.
 Cidre (prix du). 574; — (recette du). 1,180.
 Cierges (achat de). 333; — (prix de). 394,
 494.
 Ciguë (extrait de). 716.
 Ciment (prix du). 435, 552, 664, 690, 694,
 719.
 Cimetière (aliénation de). 619; — (bénédic-
 tion de). 175, 371, 445, 511; — (clôture de).
 449, 912; — (croix de). 374, 511, 554; —
 (emplacement de). 192, 373; — (inhuma-
 tion au). 508; — (murs du). 402, 422, 478;
 — (réconciliation de). 396.
 Cinabre Haurel (prix du). 627.
 Cire (paiement de). 674; — (prix de la). 340,
 341, 347, 398, 433, 617, 637, 646, 655,
 699, 708, 716, 730, 737.
 — d'Espagne (prix de la). 618, 637, 646,
 655, 684, 708, 716, 730.
 Citron (prix décorce de). 662, 730; — (prix
 du). 684.
 Civière (prix de). 507, 516, 522, 523, 685.
 Claire (prix de). 643, 652, 672, 719.
 Clé (prix de). 331, 336, 355, 361, 700.
 Clergé (emprunt du). 198; — (rentes sur le).
 198, 853, 854, 982, 1,017.
 Clocher (construction de). 1,148.
 — d'Aiguizy (réparations au). 307.
 — de Venteuil (réparations au). 307.
 Cloches (bénédiction des). 392; — (empla-
 cement des). 315; — (refonte des). 311, 370,
 371, 373, 391, 397.
 Cloches à distillation (prix de). 395; — (re-
 fonte de). 427, 442, 506.
 Clochette de l'hôpital (prix de la). 1,157.
 Cloporte (prix de). 617, 684.
 Clouterie (prix de). 324, 334, 364, 366, 367,
 409, 461, 646, 662, 693, 699, 700, 708, 716,
 723, 732.
 Cochon de lait (valeur du). 341, 360, 637,
 687.
 Cognée (prix de). 390, 470.
 Coiffes de malades (confection de). 527.
 Coings (prix de). 610.
 Colle d'Angleterre (prix de). 708.
 — forte de Paris (prix de la). 708.
 Collège de Bauton (biens du). 1,063, 1,148.
 — de St-Nicolas (cens du au). 604; —
 (honoraires du). 1,103, 1,156, 1,210;
 — (rentes dues au). 160, 615, 660,
 680, 695, 734, 1,232.
 Collier de cheval V. Gorreau.
 Colombier (rétablissement de). 462.
 Coloquinte (prix de la). 669.
 Combles de l'Hôtel-Dieu (réparations aux).
 503, 510.
 Compagnie de Bourdoulle (logement et vi-
 vres à la). 8.
 Commanderie (exécution de). 213.
 Commanderie de Maupas (droits de la). 218.
 Commission des greffes et consignations (créa-
 tion des). 825.
 Communautés hospitalières (charges des).
 1,125.
 — religieuses (approvisionnement
 des). 1,132; — (charges des).
 1,125; — (représentation des
 titres des). 1,133.
 Communion (attestation de). 1,045.
 Comptes (réaction des). 404; — (reddition
 de). 310; — (règlement des). 310.
 Comté de Muret (droits du). 1,075.
 Comté de Soissons (bailli du). 123; — (com-
 ptabilité du). 1,265; — (contrôleur du). 758;
 — (domaine du). 1,232.
 Concession (garantie de). 117.
 Confection Hyacinthe (prix de). 684, 723,
 737.
 Confiscation de biens (déclaration de). 970; —
 (sentence de). 940.
 Confrérie de l'Enfant-Jésus (bulles de la).
 1,163.
 Confréries (état des). 188.

Congrégation de Soissons (rente due à la).
 634, 661; — (supérieure de la). 1,165.
 Congrès de Soissons (ambassadeur au). 313.
 Conseillers au parlement (dons aux). 386,
 388.
 Conservateur des privilèges (sentence du).
 78.
 Conserve de roses (prix de). 730.
 Contrevent de bois blanc (prix de). 725.
 Contrôle d'actes (droits de). 689, 848.
 Convalescents (logement de). 850.
 Convertis (pension de). 953.
 Coquemard (prix de). 395, 730.
 Coraline de Corse (prix de). 723.
 Corde (prix de). 652, 700, 1,172.
 — à puits (prix de). 324, 330, 348, 351,
 367, 415, 485, 637, 642, 652, 664, 672,
 700.
 — cloches (prix de). 730; — (tuyau pour).
 371.
 Cordeau (prix de). 332, 664, 672, 700, 730.
 Cordeliers de Soissons (aumônes des). 1,207;
 — (honoraires des). 1,210; — (supérieur
 des). 680.
 Corderie (mémoire de). 643, 664, 672, 690,
 700, 724; — (paiement de). 664, 672, 690,
 700, 712, 724, 1,226.
 Cordier (salaire de). 363.
 Cordonnier (tailles de). 306.
 Coriandre (prix de). 636, 655, 669, 716, 730.
 Cornet de faïence (prix de). 637.
 Corps de garde (ventes de). 311.
 Corvée (droits de). 77; — (impositions repré-
 sentatives de la). 740.
 Coton (prix de). 393, 403, 441, 445, 456, 460,
 465, 655, 662, 699, 708, 716.
 Cotte morte (revendication de). 959.
 Couchettes (confection de). 547, 1,148; —
 (don de). 384; — (inventaire de). 1,149; —
 (prix de). 1,160.
 Couperose (prix de). 730.
 Cour (arpentage de). 787; — (donation de).
 97, 787; — (établi de). 554; — (réserve de).
 204; — (vente de). 1.
 Courtpointes (nombre des). 322.
 Courtines de chapelle (confection de). 416.
 Couteau (affectation de). 524; — (prix de).
 524, 551, 637, 647, 1,157.
 Coutes (nombre des). 322.
 Coutre (prix de). 357.
 Coutres de St-Gervais (salaire des). 325, 494;
 — (serviteur de). 387.
 Couture (apprentissage de). 1,150; — (atelier
 de). 1,149; — (soins de la). 1,153.
 Couturières (devoirs de). 1,150; — (gages de).
 1,149, 1,150; — (réception de). 1,150, 1,153.
 Couvrerle à puits (prix de). 643.
 Couvert des capucins (construction du). 323.
 Couvertures (achat de). 91, 313, 433, 525, 543,
 607, 630; — (don de). 384; — (drap pour).
 377, 384; — (açon de). 362; — (entretien
 de). 322, 1,149; — (paiement de). 1,223; —
 (privation de). 1,150; — (prix de). 546, 617,
 627, 632, 662, 737.
 Couvertures de bâtimens (açon de). 555,
 693, 700; — (paiement de). 624, 625, 641,
 642, 659, 664, 672, 673, 690, 692, 693, 701,
 702, 710, 717, 719, 725, 726, 731, 732, 738,
 739, 1,034, 1,031, 1,148, 1,213, 1,229; —
 (réparations à des). 693, 700; — (visite de).
 1,448.
 Couvrechefs (nombre de). 322.
 Couvreur (salaire journalier de). 341, 693.
 Créances (comptes de). 907.
 Crème de tartre (prix de). 699, 716, 723,
 730.
 Criblage de grains (dépenses de). 585, 586,
 712, 719, 726.
 Cribleur de grains (salaire journalier de). 547,
 548, 555, 602, 643, 651, 686, 691.
 Cribles (achat de). 1,192; — (prix de). 441,
 467, 558, 656, 672.
 Criblures (état des). 582.
 Crin (prix du). 723.
 Cristal minéral (prix de). 662, 669.

Croix (acquisition de). 1,155; — (façon de). 554; — (plantation de). 1,148; — (réparation de). 402.
 — de clocher (prix de). 1,149.
 Cruche (prix de). 608, 629, 723.
 Crucifix (peintures de). 354.
 Cuirs (achat de). 412, 415; — (contrôle des). 300, 287; — (prix de). 326, 329, 348, 356, 368, 448.
 Cuisine (armoire de). 311; — (banc de). 725; — (écuyer de). 478; — (fenêtres de). 360; — (frais de). 402, 404, 437; — (provisions de). 1,153; — (table de). 730.
 Cuisinière (gages annuels de). 325.
 Cuivre (prix du). 662, 669, 699, 730.
 Cullière (aliénation de). 205; — (destination de). 205; — (legs de). 205; — (possession de). 513; — (prix de). 522, 631, 662, 699; — (remise d'une). 389.
 Cultivateurs (secours aux). 319.
 Cumin (prix de). 716.
 Curé de Aiguizy (rente due au). 9, 703.
 — Celle-en-Brie (port on congrue du). 40; — (transaction avec le). 40.
 — Chézy (legs au). 205.
 — Drachy (honoraires du). 615, 654, 660, 695, 703, 714, 720, 729; — (portion congrue du). 615.
 — Monthiers (gros de la). 117.
 — Mont-Notre-Dame (rétribution au). 116.
 — Oulchy-le-Château (règlement du). 949.
 — Priez (biens du). 151, 159, 160; — (droits du). 151, 306, 615, 621, 632, 660, 666, 682, 695; — (honoraires du). 645, 703, 720, 729, 734, 736.
 — St-Benoit-des-Ondes (revenus du). 205.
 — St-Martin (rentes dues au). 661, 632, 638, 660, 666, 681, 1,077).
 — des Fonds (honoraires du). 438, 495, 586, 635, 680, 683, 695, 698, 707, 716, 756; — (portion congrue du). 288; — (revenus du). 289, 1,220; — (services célébrés par le). 306.
 Cuscute (prix de la). 699.
 Cuve (prix de). 1,193.
 Cuve de pierre (établissement de). 400.

D

Dalle funéraire (inscription d'une). 793.
 Décès (constatation de). 182, 315, 432, 434, 438, 441, 442, 448, 449, 451, 452, 453, 455, 460, 497, 508, 515, 742 à 757, 961, 1,097.
 Déchargement de vin (prix de). 616, 644.
 Décembre (enlèvement de). 546, 554, 642.
 Défauts (droits de). 1,075.
 Défrichements (dîmes de). 117.
 Délibérations (transcription des). 310, 1,154.
 Demi raz St-Lot gris (prix de). 655.
 Denier à dieu (don de). 1,148.
 Dentelles (fabrication de). 1,150, 1,151, 1,153; — (produits de). 1,165, 1,169, 1,171 à 1,173, 1,188, 1,189, 1,201.
 Dépenses (augmentation de). 360; — (contrôle des). 598 à 603, 1,191, 1,192; — (comptabilité des). 279, 426; — (états des). 1,212; — (livre des). 1,193 à 1,196; — (ordonnement des). 426.
 Desserte d'église (frais de). 1,217.
 Diabotanum (prix du). 642.
 Diachylum (prix du). 627, 655.
 Diapalme (prix du). 607, 617.
 Diaphorétique minéral (prix du). 684.
 Diascordium (prix du). 684.
 Digue (procès pour une). 999.
 Dîme (paiement de). 191, 663, 1,209; — (remplacement de). 192.
 — de Aiguizy (acquisition de la). 9; — (baux de la). 9; — (charges de la). 10, 11; — (fermages de la). 10; — (possession de la). 10.

— de Belleau (baux de le). 21; — (perception de la). 277; — (possession de la). 21.
 — de Berthenay (baux de la). 9.
 — de Boursche (possession de la). 21.
 — de Bove (la) (baux de la). 21.
 — de Brusse (la) (baux de la). 21.
 — de Celles-en-Brie (possession de la). 40.
 — de Champvoicy (possession de la). 43.
 — de Chavignon (possession de la). 775, 834.
 — de Clignon (possession de la). 117, 118.
 — de Comblizy (baux de la). 53.
 — de Courchamps (droits de). 117, 118, 191.
 — de Courthiezy (droits de). 282.
 — de Couvrelles (droits de). 61, 191.
 — de Crouttes (baux de la). 21.
 — de Drachy (droits de). 78, 79, 191.
 — de Forzy (droits de). 9.
 — de Fossoy (droits de). 88, 191.
 — de Givry (droits de). 21, 117.
 — de Grange-Roquette (droits de). 78.
 — de Lucy-le-Bocage (droits de). 21, 117.
 — de Marolles (droits de). 103, 191.
 — de Montchevreil (baux de la). 21.
 — de Montgivre (baux de la). 21.
 — de Monthiers (droits de). 117, 118, 191.
 — de Nanteuil-sur-Marne (droits de). 78, 123.
 — de Pargny (droits de). 815.
 — de Pas-y-Grigny (droits de). 139, 140.
 — de Pierre (la) (baux de). 21.
 — de Pisseloup (droits de). 78, 79.
 — de Porteron (droits de). 78.
 — de Pré-Bourdin (droits de). 83.
 — de Priers (droits de). 149 à 151, 153 à 155, 157.
 — de Torcy (droits de la). 117.
 — de Vailly (baux de la). 261.
 — de Venteuil (droits de). 259, 260.
 — de Violaine (droits de). 265.
 — de bestiaux (prohibition de). 175.
 Dinde (prix de). 618, 637, 656, 663, 687, 709, 730, 737.
 Dindons (prix de). 637, 647, 656, 686, 700, 730.
 Directeurs de l'Hôpital (administration des). 1,149; — (assistance des). 925; — (décès de). 1,148, 1,149; — (installation de). 1,148 à 1,151, 1,153; — (lettre d'un). 1,114; — (nomination de). 1,101, 1,146, 1,148 à 1,151, 1,153, 1,197; — (rang des). 1,104; — (serment des). 1,104.
 Distillation (mode de). 395.
 Dixième (impôt du). 862, 969, 1,004, 1,213.
 Domaine de Valois (droits dus au). 779, 939.
 — du comté de Soissons (droits du). 1,232; — (officiers du). 852.
 Domestiques (dépenses pour les). 339.
 — de ferme (gages annuels de). 324, 325, 349, 351, 354 à 356, 358, 365, 462, 464.
 Donation (notification de). 104; — (validité de). 102.
 Dortoir (blanchissage de). 545; — (chambre de). 385, 1,148; — (chassis de). 374; — (chanfrage de). 1,148; — (pavage de). 390; — (plancher de). 422; — (portes de). 1,148; — (surveillance de). 1,148.
 Douaire (droits de). 160, 766.
 Doyenné (titulaire de). 48, 89, 205, 388, 399, 408, 450, 679, 697, 715.
 Dragées du Jeudi Saint (prix de). 405, 423.
 Drap (affectation du). 359, 455, 458, 463, 466, 470, 484, 492; — (fabrication de). 1,109; — (marque de). 1,109; — (prix de). 351, 377, 423, 424, 45, 458, 463, 466, 470, 484, 492, 1,160; — (vente de). 1,203.
 Drap des morts (croisillon de). 446; — (tenure de). 537.
 Draps de lit (confection de). 493; — (don de).

384, 399, 1,163; — (état de). 322; — (saisie de). 1,028; — (toile à). 359.
 Droit d'audition de témoin (paiement de). 620.
 — de confirmation (mémoire sur le). 1,268.
 — de gâteau (paiement de). 776.
 — de marc d'or (quittance de). 201.
 Droits honorifiques (possession de). 80.
 — succe-sifs (cession de). 943; — (renonciation à des). 943, 945.
 Duellistes (peine contre les). 970.

E

Eau (concession d'). 178, 318, 842; — (conduite d'). 186, 220, 387, 731, 842, 1,149, 1,154; — (distribution d'). 842; — (écoulement d'). 184, 186, 314, 842, 908; — (réception d'). 178, 184, 186, 842, 908; — (réservoirs d'). 842.
 — d'arquebuse (prix de l'). 607.
 — de canelle (prix de l'). 662, 684.
 — de fleur d'oranger (prix de l'). 699, 708, 723.
 — de roses (confection de l'). 462, 506.
 — de vie (prix de l'). 601, 617, 637, 662, 669, 699, 708, 716, 723, 737.
 — des Carmes (prix de l'). 627.
 — minérale (recette de l') 708.
 — de Passy (achat d'). 619; — (fréquentation des). 662.
 Ecclésiastiques (honoraires d'). 662.
 Échalas (aiguissés d'). 335; — (emploi d'). 335, 609; — (façon d'). 336, 349, 471, 479; — (livraison d'). 642; — (paiement d'). 1,215; — (prix d'). 340, 356, 365, 372, 373, 375, 405, 419, 427, 435, 456, 601, 651, 1,194.
 Échange (approbation d'). 35.
 Échaudés (prix d'). 687.
 Échelle (façon d'). 651; — (prix d'). 685.
 École gratuite de l'Enfant-Jésus (secours de l'). 590.
 Économiste de l'Hôpital (comptes de l'). 844, 1,148 à 1,150, 1,155, 1,218.
 Écouloir de lait (prix d'). 343, 346.
 Écran de cuisine (prix d'). 672.
 Écritoire (prix d'une). 598.
 Écritures (paiement d'). 713, 719.
 Écrivains (confection d'). 343, 439; — (prix d'). 486.
 Écuelle d'argent (aliénation d'). 205; — (destination et legs d'). 205.
 — d'étrier (prix d'). 410, 631.
 Effets mobiliers (enlèvement d'). 968; — (indivision d'). 1,184, 1,190, 1,214.
 Église (dédicace d'). 306.
 — de Acy (réparations à l'). 658.
 — de Aiguizy (cire de l'). 674; — (clocher de l'). 574; — (linges dus à l'). 10, 11; — (livres dus à l'). 10; — (ornements dus à l'). 10, 11; — (propriétés de l'). 9; — (rentes dues à l'). 714, 720, 734; — (réparations à l'). 643; — (résignation de l'). 9; — (usufruit de l'). 9; — (vases dus à l'). 10, 11; — (vêtements dus à l'). 11, 674.
 — de Ambleny (réparations à l'). 694.
 — de Bazoches (réparations à l'). 643, 694.
 — de Belleau (oblations de l'). 21; — (réparations à l'). 674.
 — de Berzy-le-Sec (réparations à l'). 711.
 — de Bily-sur-Aisne (réparations à l'). 643, 711.
 — de Celles-en-Brie (réparations à l'). 40.
 — de Champvoicy (réparations à l'). 282, 643; — (visite de l'). 282.
 — de Chouy (réparations à l'). 694.
 — de Courcelles (livres pour l'). 614.
 — de Courthiezy (réparations à l'). 283, 613.

— de Couvrelles (ornements pour l'). 603; — (réparations à l'). 613, 624, 643, 644, 702.
 — de Crouy (réparations à l'). 694.
 — de Cuffies (réparations à l'). 665.
 — de Drachy (desserte de l'). 660, 667; — (ornements de l'). 311.
 — de Euilly (chappes de l'). 658; — (réparations à l'). 643, 665; — (vitrage de l'). 658.
 — de Fossoy (réparations à l'). 320, 545, 674, 693.
 — de Grisolles (legs à l'). 205.
 — de Juvigny (réparations à l'). 711.
 — de Lavarsine (réparations à l'). 604.
 — de Maast (réparations à l'). 711.
 — de Margival (réparations à l'). 1,216.
 — de Marolles (réparations à l'). 651.
 — de Mercin (réparations à l'). 674.
 — de Monthiers (livres de l'). 312; — (ornements de l'). 312; — (réparations à l') 311, 621, 643, 671.
 — de Nanteuil-sur-Marne (desserte de l'). 667.
 — de Notre-Dame-des-Vignes (chandelières de l'). 685, 736; — (réparations à l'). 665.
 — de Oulchy (legs de l'). 205.
 — de Passy-Grigny (réparations à l'). 292, 613, 643, 665, 711, 726.
 — de Pavant (desserte de l'). 667.
 — de Pisseloup (desserte de l'). 660.
 — de Priez (collation de l'). 151; — (obits en l'). 154; — (réparations à l'). 624, 625, 643, 694, 711.
 — de Resson-le-Long (réparations à l'). 643, 694, 726.
 — de Rozères (réparations à l'). 694, 711, 1,227.
 — de Rozoy-le-Grand (réparations à l'). 711.
 — de Saconin (réparations à l'). 702.
 — de St-Agnan (réparations à l'). 643.
 — de St-Bandry (réparations à l'). 702.
 — de St-Léger (Soissons) (réparations à l'). 76.
 — de St-Martin (Soissons) (réparations à l'). 711.
 — de St-Pierre-le-Vieil (Soissons) (réparations à l'). 685.
 — de St-Quentin (Soissons) (réparations à l'). 711.
 — de Septmonts (réparations à l'). 694, 786.
 — de Terny (réparations à l'). 694, 1,216.
 — de Tigny (réparations à l'). 694.
 — de Vassens (réparations à l'). 711, 1,227.
 — de Vaurezis (réparations à l'). 711, 1,227.
 — de Vauxaillon (réparations à l'). 694.
 — de Vauxbuin (réparations à l'). 702, 1,227.
 — de Venteuil (réparations à l'). 612, 643, 674.
 Égout de l'Hôtel-Dieu (curage de). 510; — (rétablissement de l'). 495.
 Égyptiac (prix de l'). 607, 655.
 Électuaire diascordium (prix de l'). 699.
 Élixir d'Angleterre (prix de l'). 636.
 — de vitriol (prix du). 730.
 Ellette (achat d'). 537.
 Emplâtres (prix d'). 617, 617, 636, 639, 655, 662, 669, 684, 699, 708, 716, 717, 723, 730.
 Emprunts (autorisation d'). 966; — (réalisation d'). 314, 541, 589, 1,148 à 1,150.
 Encensoir (prix d'). 1,161.
 Encre (prix de l'). 618.
 Enfants (apprentissage d'). 951, 1,149, 1,154; — (dortoirs d'). 1,149; — (entretien des). 850; — (habillements d'). 1,154; — (instruction d'). 834, 916, 1,148, 1,149, 1,154, 1,160; — (lits d'). 1,149; — (maîtres des). 850,

1,149, 1,150; — (nourriture d'). 850, 979, 1,192; — (occupations des). 841, 1,148, 1,149; — (réception des). 307, 1,148, 1,151, 1,240 à 1,242; — (secours à des). 473, 1,151, 1,154; — (soin des). 1,153; — (sorties des). 1,150, 1,154, 1,218; — (succession d'). 972; — (vêtements d'). 1,148; — (visite des). 1,153.
 — de chœur de la cathédrale (droits des). 306, 376; — (souper des). 543.
 — délaissés (nourriture d'). 638; — (règlement sur les). 1,251.
 — trouvés (admission d'). 1,241, 1,248 à 1,251; — (comptabilité des). 1,251; — (décès des). 1,248, 1,251; — (inoculation d'). 1,251; — (mise en nourrice d'). 1,248 à 1,250; — (nourriture d'). 471, 436, 1,154; — (pension mensuelle d'). 42; — (règlement sur les). 1,251; — (remise d'). 1,251; — (secours à des). 1,154; — (sevrage d'). 1,248 à 1,250; — (vêtement d'). 1,250, 1,251.
 Enterrements (assistance aux). 393 à 395; — (cierges interdits aux). 981; — (nombre d'). 718; — (pauvres aux). 844, 918, 1,149, 1,153, 1,164, 1,171, 1,173, 1,177 à 1,179, 1,181, 1,183 à 1,185, 1,187 à 1,189, 1,201, 1,19, 1,226; — (prix d'). 323, 337, 360, 361, 438, 456.
 Entonnoir (prix d'). 1,193.
 Entrecours (droits d'). 150.
 Entrée (droits d'). 599, 601, 630, 639, 657, 669, 701, 738, 1,218, 1,223.
 Enula campana (prix d'extrait d'). 708.
 Épicerie (quittance d'). 913, 1,216.
 Épidémie (règne d'). 482.
 Épine vinette (prix d'). 730.
 Épingles (prix d'). 528, 610, 637, 662, 737.
 Éponges calcinées (prix d'). 699, 708, 730.
 — cirées (prix d'). 708, 76.
 — préparées (prix d'). 737.
 Ermitage de Saint-Antoine (revenus de l'). 1,07.
 Escalier (construction d'). 313, 1,148; — (paiement d'). 1,158; — (pallier d'). 1,148; — (rampes d'). 1,148.
 Eschamei tournant (prix d'). 331.
 Espagnolette blanche (prix d'). 629, 655.
 Espagnols (réception d'). 306.
 Espèces amères (prix d'). 708.
 Esprit de cochlearia (prix d'). 699.
 — genièvre (prix d'). 737.
 — mindererus (prix d'). 716, 730.
 — nitre (prix de l'). 669.
 — soufre (prix de l'). 662, 669.
 — vin (prix de l'). 684.
 — vitriol (prix de l'). 684, 708.
 Essence de rabel (prix de l'). 627.
 — térébenthine (prix de l'). 669.
 — vic (prix de l'). 669.
 Essieu de tombereau (prix d'). 331.
 Essignole (achat d'). 527.
 Est et quantité d'). 322.
 Étable (construction d'). 398, 603.
 Etalbi de menuisier (prix d'). 1,157.
 Etain (prix de l'). 627, 631, 639, 699, 708, 716, 738.
 Étamine noire (achat d'). 311, 527, 555, 561; — destination de l'). 555, 561.
 Éthiops (prix de l'). 617, 716.
 Étoffes de laine (achat d'). 1,148, 1,185; — (apprêt d'). 1,222; — (façon d'). 1,154, 1,185, 1,228; — (foulage d'). 1,154; — (inventaires d'). 1,142, 1,154, 1,233; — (livraison d'). 1,154, 1,204; — (paiement d'). 1,217; — (perfectionnement d'). 1,154; — (vente d'). 1,154, 1,185, 1,203, 1,204, 1,219, 1,234.
 Étoile (attraction de l'). 325, 327, 333.
 Étauffoir à braises (paiement d'). 1,214.

Étoupes (brûlement d'). 371; — (préparation d'). 500; — quêtes d'). 492.
 Étrennes (don d'). 50, 561.
 Etrille (prix d'une). 328.
 Evêché de Soissons (censive de l'). 175; — (chapelain de l'). 205; — (justice de l'). 22, 127; — (mandement de l'). 1,099; — (mur devant l'). 175; — (vacance de l'). 475.
 Evêque de Meaux (confirmation par l'). 1,149.
 — des Innocents (pommés données à l'). 359.
 — de Soissons (décès d'un). 311, 1,149; — (don par l'). 371, 952; — (honneurs rendus à l'). 1,148, 1,149; — (inhumation d'un). 311, 1,149; — (legs par l'). 342; — (nomination d'). 311.
 Evier (prix d'un). 558.
 Expédition de pièces (frais d'). 640.
 Experts (nomination d'). 282.
 Extrait de saturne (prix d'). 737.

F

Fabrique de Acy (surcens dû à la). 1,270.
 — Ambieny (surcens dû à la). 1,270.
 — Bray (rente due à la). 1,232.
 — Bucy-le-Long (surcens dû à la). 1,270.
 — Chauny (surcens dû à la). 1,271.
 — Clamecy (surcens dû à la). 1,271.
 — Couvres (surcens dû à la). 1,274.
 — Corcy (surcens dû à la). 1,274.
 — Cuffies (surcens dû à la). 1,271.
 — Dhuizel (surcens dû à la). 1,271.
 — Faverolles (surcens dû à la). 1,22.
 — Fère-en-Tardenois (legs à la). 291.
 — Glennes (surcens dû à la). 1,272.
 — Haramont (surcens dû à la). 1,274.
 — Juvigny (surcens dû à la). 667.
 — Largy (surcens dû à la). 1,274.
 — Morsain (legs à la). 291.
 — Notre-Dame-des-Vignes (Soissons), (legs à la). 291; — (rente due à l'). 1,222, 1,273, 1,274.
 — Pargnan (droits de la). 1,154.
 — Priez (possessions de la). 159, 160.
 — St-Jacques (Compiègne), (transaction avec la). 920.
 — St-Jacques (Soissons), (transaction avec la). 14.
 — St-Léger (rente due à la). 1,232, 1,292.
 — St-Pierre-le-Vieil (rente due à la). 714.
 — St-Quentin (Soissons), (rente due à la). 615, 660, 665, 681, 695, 703, 720, 1,273.
 — St-Wast (Soissons), (don à la). 850; — (obligations de la). 850; — (rente due à la). 621, 633, 643, 660, 661, 667, 682, 695, 700, 734, 1,274.
 — Soissons, (chapitre), (rente due à la). 660, 666, 681, 703, 714, 720, 734, 1,034, 1,215, 1,222.
 — Taillefontaine (surcens dû à la). 1,274.
 — Vauxaillon (rente due à la). 621, 682, 690.
 — Villiers-Cotterêts (surcens dû à la). 1,274.
 Fagots (achats de). 1,148; (prix de). 323, 341, 449, 497, 499, 504, 507, 511, 512, 516, 526, 528, 530, 531, 537, 544, 545, 549, 557, 559, 562, 563, 571, 598, 609, 632, 663, 611, 688, 707, 718, 724, 731, 1,462, 1,226; (quittance de). 913, 1,217.
 Faltières (paiement de). 1,212; (prix de).

549, 611, 642, 672, 690, 699, 723.
 Famine (constation de). 375; — (pertes causées par la). 359.
 Faneuse (salaire journalier d'une). 449.
 Farine (emploi de la). 556; — (prix de la). 730, 737.
 Farines émoulinées (prix de). 709, 730.
 Fauchage (prix de). 326, 335, 337, 339, 453, 456.
 Fauche à faner (prix d'une). 343.
 Faucheur (salaire journalier d'un). 442, 452.
 Faucille (prix de). 343, 433, 499, 508.
 Faulx (prix de). 347.
 Femmes (conduite des). 451; — (logement des). 450; — (occupation des). 844; — (salaire de). 462, 465, 548, 626, 637; — (surveillance des). 1,153.
 Femmes enceintes (délivrance de). 499; — (réception de). 307.
 Femmes en couches (gardes-malades de). 709; — (lits destinés aux). 318, 319, 368, 577; — (réception de). 182, 317; — (secours à des). 729, 1,154.
 Fendeur de bois (salaire journalier de). 647.
 Fenêtre (chassis de). 420; — (construction de). 153, 1,448, 1,449; — (don de). 1,448; — (prix de). 719, 725; — (suppression de). 307.
 Fenouil (prix du). 662.
 Fer (livraison de). 723, 731, 1,212; — (prix du). 637, 646, 655, 662, 699, 708, 723.
 Fer de binoir (prix de). 348.
 Fer de charrue (prix du). 331, 336, 357.
 Fer d'essieux (prix du). 331, 336.
 Fermages (accord pour des). 123; — (paiement de). 1, 12, 35, 41, 47, 58, 61, 76, 78, 79, 95, 106, 115, 129, 146, 153, 173, 226, 239, 248, 251, 262, 264, 388, 759, 761, 763, 764, 766, 767, 773, 776, 779, 784, 790, 793, 797, 798, 801, 806, 829, 830, 871, 884, 896, 899, 939, 1,028, 1,058, 1,198, 1,199, 1,201; — (réception de). 588; — (réduction de). 105, 173, 306, 309; — (règlement de). 830; — (remise de). 41, 307, 308, 533, 1,173; — (renonciation à des). 268; — (saisie de). 974; — (vente de). 268.
 Ferme (donation de). 91; — (réparation de). 689.
 Ferme d'Auffrique (Acquisition de la). 761; — (baux de la). 761; — (déclaration de la). 761; — (fermage de la). 761.
 Ferme de Berzy (réparations à la). 673, 739.
 Ferme de Beugneux (réparations à la). 1,227.
 Ferme de Chacrise (acquisition de la). 41, 376; — (bail de la). 281; — (récoltes de la). 281; — (réparations de la). 41, 307, 400, 510, 664, 739; — (revenus de la). 376; — (vassalité de la). 446; — (vente de la). 41.
 Ferme de Champvoicy (réparations à la). 42, 665, 739.
 Ferme de Cravançon (arpentage de la). 773; — (baux de la). 773; — (charges de la). 845; — (colombier de la). 773; — (consistance de la). 773; — (fermage de la). 773; — (possessions de la). 845; — (réparations de la). 1,192, 1,214, 1,227, 1,233; — (union de la). 845.
 Ferme de Crouettes (arpentage de la). 783; — (baux de la). 783; — (consistance de la). 283; — (grange de la). 652, 690; — (legs de la). 783; — (réparations à la). 589, 783.
 Ferme de Drachy (réparations à la). 739.
 Ferme de Fruity (arpentage, baux, fermages, grange, réparations de la). 808.
 Ferme de la Gellée (acquisition, arpentage, baux de la). 248; — (bergerie de la). 694; — (réparations à la). 613, 665, 711, 726, 739; — (surcens de la). 248.
 Ferme de la Maison brûlée (acquisition, arpentage et baux de la). 339; — (rente sur la). 39.
 Ferme de Mareuil (acquisition, arpentage, baux, déclarations, réparation de la). 192.

Ferme de Mercin (dépenses de la). 104; — (réparations à la). 104, 481, 510, 589, 612, 625, 665; — (reprise de la). 366.
 Ferme de Noyant (arpentage et baux de la). 127, 129; — (réparations à la). 492, 510, 556, 612, 665, 674, 1,212, 1,214, 1,227.
 Ferme d'Onète (aliénation de la). 162.
 Ferme de Pisseloup (argent, bestiaux, convertis de la). 77; — (fermage de la). 367, 388; — (grains de la). 77; — (réparations de la). 79, 625, 665, 674, 739; — (serveurs de la). 77.
 Ferme de Priez (baux et réparations de la). 155.
 Ferme de Roches (baux, étales, réparations de la). 899; — (revenus de la). 1,156.
 Ferme de Sainte-Geneviève (abandon de la). 327; — (fermage de la). 327, 366; — (arpentage de la). 387; — (baux de la). 166, 167; — (bergeries de la). 398, 420, 534; — (bestiaux de la). 361 à 363; — (blés de la). 532; — (charpente de la). 348; — (charriots de la). 362; — (charrues de la). 363; — (clôture de la). 418; — (consistance de la). 166, 391; — (déclaration de la). 166; — (étales de la). 398, 420; — (fermages de la). 166, 489; — (garde de la). 532; — (gens d'armes en la). 358; — (grains de la). 332; — (hospitalières à la). 545; — (incendie de la). 306, 459, 533; — (plan de la). 166; — (protection de la). 353; — (reconstruction de la). 459; — (réparations à la). 187, 348, 489, 510, 521, 534, 741, 739.
 Ferme de Tour partage de la). 1,020.
 Ferme de Vauxtil (arpentage, baux, déclaration, possession de la). 253; — (réparations à la). 1,227.
 Fermier sortant (obligation du). 90.
 Fers à cheval (prix de). 327.
 Fête de la Conception (célébration de la). 384.
 Fête de Sainte-Madeleine (célébration de la). 306, 333, 683, 698, 707; — (pitance de la). 333.
 Feuillants de Blérancourt (construction du couvent des). 28.
 Feuillants de Soissons (donation aux). 925.
 Fèves (prix de). 444, 449, 470, 475, 479, 480, 514, 522, 532, 536, 709, 1,191.
 Fief de Berquigny (moulin, situation du). 795.
 Fief de Cramoiselle (dîme du). 61.
 Fief de Cuise (consistance du). 166.
 Fief de Pisseloup (rente sur le). 123.
 Fief de Tracy (arpentage et baux du). 106.
 Fief de Varcy (cens du par le). 773.
 Figues (prix de). 580, 407, 409, 415, 454, 617, 618, 637, 646, 655, 699, 708, 716, 723, 730, 737.
 Fil (achat de). 1,192; — (paiement de). 1,217; — (prix de). 617, 629, 646, 655, 662, 1,163, 1,192, 1,194.
 Filage de chanvre (façon de). 1,148; — (prix de). 346, 515.
 Filage d'étoupes (prix du). 496, 515, 844.
 Filage de laine (enseignement du). 1,149; — (organisation du). 1,148; — (prix du). 346, 364, 365, 454, 1,149, 1,150, 1,202, 1,211.
 Filis (prix du). 655.
 Fille enceinte (réception de). 307.
 Filles (apprentissage des). 810; — (dortoir des). 1,149; — (entretien des). 327; — (maitresse des). 1,149, 1,153; (secours à des). 810; — (surveillance des). 1,148, 1,153.
 Finette (prix de). 632, 655, 723.
 Flanelle (prix de la). 646, 655, 662, 1,204.
 Flans (cuisson des). 331; — (prix des). 347.
 Fléau (prix de). 343.
 Fleur d'arnica (prix de la). 737.
 Fleur de Muscade (prix de). 636.
 Fleur de pêchers (prix de). 730.
 Foin (acquisition de). 374; — (façon de bottes de). 598; — (prix de). 323, 403, 422, 427, 451, 475, 535, 598, 637, 642, 656, 700, 709,

710; — (rente de). 206; — (saisie de). 803.
 Foires de Chauny (fréquentation des). 361.
 Foires de Soissons (confirmation des). 836.
 Follicules de Sèné (prix de). 716, 730.
 Fontaine (réparation de). 553, 6, 9, 1,217, 1,223; — (tuyaux de). 318, 840, 1,149; — (usage d'une). 166.
 Fontaine de cuivre rouge (prix d'une). 629.
 Fontaine d'étain (prix d'une). 1,208.
 Fonte (prix de la). 708.
 Forage (droits de). 92, 206; — (franchise de). 92, 175.
 Forêt de Dôle (plan de la). 778.
 Fortifications de Soissons (terrains pour les). 306.
 Fosse (creusement de). 355, 360, 366, 572, 628, 708.
 Fosse de la vingtaine (percherie de la). 78.
 Fossés (prix de). 464, 651, 693, 741, 842.
 Fossoyeur (gages de). 313, 337, 571, 638, 658, 663, 671, 691, 700, 710, 718, 724.
 Fou (garde d'an). 663.
 Foulage de bas (frais de). 1,217.
 Foulage de draps (prix de). 358, 364.
 Four (construction de). 673, 1,149; — (privation de). 1,153.
 Fourche de fer (prix de la). 323.
 Fourche rompue (façon de la). 464.
 Fournil (construction de). 938, 1,148.
 Fourrages (prix de). 323, 329, 483, 500.
 Foyer de marbre (prix de). 731.
 Frais de maladie (pôlement de). 913, 996.
 Frais de procès (état de). 1,043, 1,212; — (paiement de). 614, 619, 620, 640, 658, 665, 674, 689, 713, 717, 719, 726, 733, 1,226.
 Frais de voyage (paiement de). 635, 670, 674, 689.
 Frais funéraires (paiement de). 913, 996.
 Fraises (achat de). 333.
 Franc alleu (bail de). 74; — (cens en). 205; — (vente de). 14.
 Franc salé (privilege de). 197, 350, 600, 603, 1,016, 1,117.
 Francs-fiefs et nouveaux acquets (commission des). 195; — (lettres de). 353; — (recherche des). 195.
 Franges (prix de). 416.
 Frères cordonniers (admission de). 1,155; — (apprentissage chez les). 847; — (biens des). 1,233; — (chauffage des). 1,155; — (don des). 847; — (transaction avec les). 847.
 Frères d'école (admission de). 1,154; — (surcens du aux). 1,270.
 Froid (précautions contre le). 91, 468.
 Fromage (achat de). 357; — (distribution de). 1,148; — (prix de). 347, 403, 618, 637, 636, 1,191, 1,195, 1,196.
 Fromage à la crème (prix du). 626, 637, 647, 656, 687.
 Fromage de Blanzay (prix du). 610, 626, 637, 647, 656, 683, 686.
 Fromage de Flandre (prix du). 358.
 Fromage de Gruyère (prix du). 637, 646, 662, 699, 708, 716, 723, 730, 737.
 Fromage de Hollande (prix du). 525, 655, 662, 699, 708, 716, 723, 730, 737.
 Fromage de Maroilles (prix du). 610, 687.
 Fromage de presse (prix du). 325, 337.
 Froment (conservation du). 1,182; — (don de). 313, 537, 566, 595; — (legs de). 550; — (livraison de). 620; — (prêt de). 365; — (prix de). 330, 405, 532, 554 à 556, 560, 553 à 574, 577, 595, 599, 702, 963, 1,154, 1,186; — (recette de). 579, 1,186; — (rente de). 97, 149, 166, 680, 695, 850, 1,071; — (saisie de). 1,029; (vente de). 1,154.
 Fumier (paiement de). 1,227; — (prix de). 367.
 Fuseaux (achat de). 527.
 Fût (prix de). 409.
 Futaille (prix de). 337, 1,159, 1,177.
 Futaine (achat de). 315; — (destination de la). 555; — (prix de). 446, 555.

G

Gabelles (rentes sur les). 992, 1,016.
Galbanum (prix du). 669.
Galon (prix de). 629, 723.
Gants (fabrication de). 1,163; — (prix de). — 496, 1,163; — (vente de). 1,165.
Gants et ventes (droits de). 14, 77, 117, 175, 206, 397.
Garde (réserve de droits de). 89.
Garde de bois (paiement de). 733.
Garde-gardiennne (lettres de). 196, 282, 846, 1,161.
Garde-malade (gages mensuels de). 551; — (gratifications à une). 359.
Garde-pot de fer (prix de). 455.
Garde-robe (gardiennes de la). 234.
Garnison d'Ostel (gens d'armes de la). 338.
Garnison de Pierrefonds (gens d'armes de la). 338.
Gâteaux (confection de). 331.
Gawrel (achat de). 333.
Gayac (prix de). 655, 662, 684, 708.
Gelées (dégâts causés par les). 309, 359.
Genevrier (prix de). 449, 499, 500.
Cenisse (conservation de). 367; — (prix de). 403.
Gens d'armes (logement de). 358; — (précaution contre les). 330, 332, 353.
Gens de guerre (déprédations des). 342.
Gentiane (prix de). 669, 730, 737.
Gerbes (livraison de). 719; — (paiement de). 1,418; (prix de). 448, 453, 456, 555, 556, 558, 642, 673, 692, 701, 702, 710, 1,160.
Gingembre (prix du). 407, 409, 411.
Girofle (prix du). 618, 637, 646, 699.
Gobelets d'argent (confection de). 352; — (remise de). 384.
Godets (prix de). 346.
Gomme (prix de). 636.
Gomme adragant (prix de). 617, 655, 669, 694, 699, 708, 723, 730.
Gomme arabique (prix de la). 739.
Gond (prix de). 700.
Gorreau (prix de). 351, 355, 357.
Gouttes d'Hoffmann (prix de). 699.
Gouttière (entretien de). 215, 388; — (prix de). 520, 659, 707.
Gouttière de pierre (construction de). 385.
Gouttière de plomb (établissement de). 387.
Graduel romain (prix de). 614, 636.
Graine de lin (prix de). 699.
Grains (approvisionnement de). 1,148, 1,224; — (aumônes de). 585; — cherté des). 1,148; — (comptabilité des). 310, 426, 582 à 586, 1,170; — (conservation des). 332; — (consommation de). 483, 579, 1,175, 1,224; — (droits sur les). 610, 1,269; — (états de). 501, 1,211, 1,212; — livraisons de). 586; — modicité des). 375; — (pourriture des). 363; — (reentrées des) 310; — (saisie de) 899, 1,453; — (vente de). 309, 899, 947.
Grange (aliénation de). 127; — (amortissement de). 42, 89; — (baux de). 20, 36, 61, 227; — (démolition de). 1,149; — (donation de). 89, 97; — échange de). 819; — (emplacement de). 166; — (reconstruction de). 474; — situation de la). 1,149; — (vente de). 1,146, 175, 264.
Grange d'Autrèches (reconstruction de la). 652.
Grange de Crouettes (construction de la). 690.
Grange de l'Hôpital (destination de la). 1,148.
Grange de Triangle (rente sur la). 83.
Grange dimeresse de Couvrelles (reconstruction de la). 400.
Grange dimeresse de Drachy (baux de la). 79.
Grange dimeresse de Monthiers (reconstruction de la). 460; — (réparations de la). 440, 612, 674.

Grange dimeresse de Priez (possession de la). 151.
Grange Rougette ou Rouge (baux de la). 78, 81; — dime de la). 78; — (réparations de la). 78; — (vinage de la). 78.
Gravure (frais de). 1,171.
Greffe (clercs de). 825; — (contrôleurs de). 825 à 827, 848; — (droits de). 825, 826; — tabellionage de). 825, 826; — (vente de). 825.
Greffe de Vignes (prix de). 423.
Grêle (dégâts causés par la). 350.
Grenat fin (prix du). 645.
Grenier (affectation de). 1,148; — (fermeture de). 1,157; — (garde de). 426; — (location de). 1,148, 1,150; — (lucarnes de). 1,148.
Grenier à sel de Coucy-le-Château (approvisionnement du). 343.
Grenier à sel de Soissons (officiers du). 187, 204, 208.
Grenier de l'Hôtel-Dieu de Soissons (loyer de). 551; — (visite de). 447.
Grenouilles (prix de). 610, 637, 656, 663, 670, 686, 1,195.
Gruau de Bretagne (prix du). 730.
Guenars (monnaie de billon), (valeur des). 345.
Guéridon de chandelier (prix de). 1,161.
Guerre (pertes causées par la). 359.
Guetteur de Soissons (gages du). 4,156.
Guignes (prix de). 637.

H

Habitants de Priez (obligation des). 285.
Hache (prix d'une). 328.
Haies (conservation de). 42.
Halle (matériaux de la). 1,148.
Harengs (achat de). 347; — (prix de). 337, 381, 400, 411, 415, 422, 437, 439, 453, 475, 637, 646, 656, 682, 669, 670, 684, 699, 716, 1,195, 1,196; — frais (prix de). 472, 618, 669, 723, 737; — saurs (achat de). 357; — (prix de). 475.
Haricots (paiement de). 1,217, 1,224; — (prix de). 637, 656, 687, 700, 709, 730, 737, 1,193.
Harts (prix de). 642
Haute Justice (droits de). 295.
Haut mal (guérison du). 465.
Helminthocorton (prix de l'). 717.
Hérétiques (exclusion des). 447.
Hérodactes (prix d'). 684.
Hersage (prix de). 328.
Hièble (prix de baies d'). 708.
Hiver rigoureux (indications d'). 359.
Hocqueton (achat de). 387.
Hommes de corps (a franchise ment d'). 8.
Hommes (habillement des). 1,148; — soin des). 1,148.
Honoraires en nature (paiement d'). 358.
Hôpital d'Amiens (établissement et règlement de l'). 1,252.
— de Châlons (administration, comptabilité et malades de l'). 1,254.
— de Compiègne (administration et régime de l'). 1,255.
— de Grenoble (privilèges de l'). 1,256.
— de Mont-Notre-Dame (possessions et revenus de l'). 836.
— de Noyon (règlement et revenus de l'). 1,258.
— d'Orléans (fondations de l', hôpitaux et maladrerie unis à l'). 1,259.
— de Paris (envoi de blé et legs à l'). 1,144; — (envoi de filles à l'). 1,144; — régime de l'). 1,260.
— de Reims (destination et régime de l'). 1,261.
— de Soissons (adjudications à l'). 129; — (administration de l'). 836, 844, 1,104, 1,137, 1,148, 1,149, 1,151; — admission à l'). 766, 776, 813, 835, 844,

850, 934, 935, 950, 962, 976, 1,108, 1,148, 1,149, 1,155, 1,179, 1,240, 1,243, 1,245 à 1,247; — aumônes dues à l'). 840, 1,148, 1,166, 1,190; — bâtiments de l'). 843, 844, 1,106 à 1,108, 1,111 à 1,113, 1,148; — (besoins de l'). 910, 1,149, 1,150; — (charges de l'). 799, 1,129, 1,137; — clôture de l'). 1,113; — (comptabilité de l'). 844, 1,104, 1,137, 1,148, 1,149, 1,151, 1,151, 1,164, 1,168, 1,169, 1,179, 1,180, 1,182, 1,187; — (construction de l'). 837, 844, 1,148; — (cuisine de l'). 1,149, 1,150; — (délivrations de l'). 1,148; — (don à l'). 875, 1,152, 1,179, 1,181, 1,185, 1,186, 1,189; — (donation à l'). 91, 129, 311, 758, 762, 764, 765, 771, 773, 776, 784 à 786, 788, 798, 802, 807, 809, 810, 819, 826, 848, 850, 864, 875, 882, 885, 908, 917, 922, 924, 928, 934, 947, 954, 1,015, 1,149, 1,172, 1,191; — (dotation de l'). 58, 836; — (échange avec l'). 772; — (emplacement de l'). 837; — (emprunts par l'). 966, 979, 1,148 à 1,151, 1,154; — (état de l'). 844, 1,129; — (fondations de l'). 758, 836, 908, 1,137, 1,172, 1,197; — (grains dus à l'). 838; — (historique de l'). 1,197; — (instance contre l'). 822; — (jardin de l'). 837, 1,149; — (legs à l'). 71, 189, 192, 205, 759, 780, 783, 793, 798, 802, 805, 806, 813, 814, 844, 853, 905, 907, 912, 914, 915, 917, 920, 921, 929, 936, 938, 945, 951, 961, 963, 964, 976, 978, 982, 996, 1,106, 1,107, 1,112, 1,128, 1,165, 1,175, 1,179, 1,187; — (partage avec l'). 267; — (pret à l'). 844; — (receveur de l'). 836, 844; — (rente à l'). 792, 823, 853 à 855, 903, 1,126; — (rente due par l'). 902; — (revenus de l'). 1,129, 1,137; — (ressources de l'). 9, 1,137, 1,233, 1,251; — (secours à l'). 1,175; — (situation de l'). 1,214; — (sortie de l'). 1,238, 1,243, 1,244; — (vente à l'). 769.
Hôpitaux (donation aux). 1,003; — (franc salé des). 197; — (legs aux). 1,003; — (mémoire sur les). 836, 844.
Hôpitaux militaires (règlement sur les). 181.
Hors lieu (donation de). 97.
Hospitalières (acquisitions par les). 77; — (admission des). 89, 177, 306, 307, 317 à 320, 326, 329, 345, 354, 359, 360, 370, 376, 395, 640; — (anniversaire de l'). 395; — (bail par les). 115; — (bas des). 564, 568; — (bien-être des). 217, 314; — (bonnet des). 538; — (bréviaire des). 537; — (ceinture des). 557; — (cellier des). 4; — (chapelle des). 4; — (chaussures des). 359, 420, 423, 445, 458, 463, 466, 484; — (chemises des). 555; — (comptabilité des). 323; — (corset des). 494; — (costume des). 177, 306, 308, 311 à 316, 345, 358, 359, 397; — (cotton des). 362; — (coucher des). 421; — (cuisine des) 306; — (décès des). 311, 314, 329, 345, 361, 370, 373, 376, 385, 393, 394, 396, 398, 402, 403, 416, 418, 436, 443, 451, 452, 456, 459, 467, 468, 470, 472, 474, 477, 481, 482, 488, 492, 494, 522, 554, 563, 568, 574; — (devoirs des). 29, 177, 187, 192, 306, 316, 319, 421; — (difficultés avec les). 306; — (diner des). 187, 370, 395; — (donation aux). 4, 14, 104, 379; — (dortoir des). 306, 311; — (lot des). 329; — (droits des). 4, 5, 177, 187, 205, 242

326, 370; -- (dureté des). 1,149; -- (enquête sur les). 397; -- (gants des). 496; -- (gouvernement des). 166, 242; -- (inhumation de). 313, 317, 360, 361, 367, 385, 393, 393, 394, 398, 402, 456, 494, 521, 563, 606, 617, 685, 723, 730, 736; -- (introduction des). 306; -- (legs aux). 29, 105, 187, 342; -- (livres des). 552, 557; -- (maleles des). 555; -- meubles des). 329; -- (nombre des). 322, 324, 325, 330; -- (nourriture des). 204; -- (noviciat des). 360, 370, 389, 399; -- offices des). 177; -- (offrandes des). 74; (pantoufles des). 538; -- (patenotre des). 437; -- pitance des). 29, 187, 333, 394, 491; -- (possession des). 166; -- (privileges des). 623; -- (profession des). 177, 307, 314, 317, 320, 326, 354, 379, 360, 370, 394; -- (réfection des). 306, 312, 314; -- (rente à des). 214, 638, 653, 660, 661, 676, 679, 681, 682, 695 à 698, 703 à 706, 714, 720 à 722, 727, 734 à 736; -- (retraite des). 545; -- (robe des). 361, 362; -- (santé des). 713, 741; -- (service funéraire d'). 306; -- (sorties des). 421; -- (soulagement des). 318; -- souliers des). 420, 445, 499; -- (statuts des). 396; -- supérieure des). 151, 204, 326, 345, 349, 456, 467, 477, 483, 492, 564, 591, 606, 696, 703; -- (surplis des). 390; -- (travaux des). 177, 360; -- vente aux). 9; -- (vestiaire des). 324, 325, 447; -- (vin des). 74; -- (voiles des). 311, 527, 555, 561.

Hospitalières de Noyon (statuts des). 380.
-- de Paris (règles des). 396.

Hostises (justice d'). 742; -- (possession d'). 42, 149.

Hôtel de la Rose (bail, constance, dénombrement, donation, foi et hommage, legs et vente de l'). 203.
-- des Bons-Enfants (démarcation et reconstruction de l'). 1,140.

Hôtel-de-Ville de Paris (rentes sur l'). 199, 658, 905, 960, 987, 1,016, 1,188, 1,267.
-- de Soissons (cession et construction de l'). 837.

Hôtel-Dieu de Beauvais (mendiants admis à l'). 1,254.
-- de Mont-Notre-Dame (union et revenus de l'). 193.
-- de Paris (legs à l'). règles des hospitalières de l'. 396.
-- de Pontoise (religieuses de l'). 306.
-- de Saint-Wast de Soissons (revenus de l'). 836; -- (surcens dû à l'). 615.

Hôtel-Dieu de Soissons (accord avec l'). 92, 139, 239; -- (acensement de l'). 166; -- (acquisitions par l'). 47, 65, 68, 87, 101, 103, 162, 175, 1,104; -- (administration de l'). 103, 204, 287, 314, 321, 425, 468, 579; -- (admissions à l'). 4, 14, 31, 156, 177, 198; -- (agrandissement de l'). 179, 554; -- (aliénation par l'). 314; -- (améliorations de l'). 554; -- (approvisionnement de l'). 310; -- (assemblées de l'). 310; -- (aumônes de l'). 31; -- (bâtiments de l'). 183, 310, 314, 317, 690; -- (bétail de l'). 367; -- (bienfaiteurs de l'). 175; -- (cartulaire de l'). 190; -- (censives de l'). 42, 77, 192; -- (chapelain de l'). 41, 61; -- (chapelle de l'). 29, 41, 175; -- (charité de l'). 117; -- (chirurgien de l'). 183; -- (cimetière de l'). 175;

-- (comptabilité de l'). 124, 310, 315, 316, 321 à 741; -- (construction de l'). 314, 375, 555; -- (cour de l'). 175; -- (cueilleret de l'). 191; -- (débiteur de l'). 224; -- (délibérations de l'). 306, 310, 314; -- (destination de l'). 182; -- (détresse de l'). 338, 359, 360; -- (don à l'). 311 à 314, 338, 345, 346, 350, 353, 354, 359, 370, 384, 403, 412, 414, 416, 418, 428, 477, 493, 497, 501, 502, 535, 537, 542, 544, 547, 548, 555, 566 à 571, 573, 575 à 578, 591, 594, 595, 787; -- (donations à l'). 1, 2, 4, 9, 12, 14, 22, 35, 41, 55, 61, 65, 69, 73, 75 à 77, 89, 91, 93, 95 à 97, 100, 102, 104, 107, 108, 113, 114, 120, 121, 124 à 131, 141, 144, 156, 158, 164, 166, 169, 171, 174, 175, 179, 187, 189, 192, 203 à 205, 213, 217, 218, 227, 228, 233, 239, 242, 244, 247, 254, 257, 268, 269, 311, 513, 534, 850, 923; -- (donation par l'). 35; -- (emprunts par l'). 307, 309, 314; -- (escalier de l'). 314; -- (état de l'). 179, 182, 554; -- (fondation de l'). 123, 175; -- (gouttières de l'). 175; inventaire de l'). 299 à 305; -- (legs à l'). 3, 14, 15, 18, 26, 27, 37, 39, 51, 57, 64, 66, 67, 68, 71, 73, 74, 85, 89, 94, 98, 105, 112, 132, 134, 135, 142, 163, 172, 175, 187, 175, 187, 189, 192, 204, 205, 231, 232, 239, 245, 249, 253, 266, 270, 272, 274, 287, 291, 294, 323, 342, 345, 356, 369, 370, 376, 378, 380, 381, 388, 405, 406, 408, 416, 424, 432, 436, 439, 440, 450, 478, 490, 493, 496, 501 à 503, 505 à 509, 519, 524, 536, 537, 542, 547, 549, 550, 554, 568 à 573, 575 à 578, 783, 813, 905, 912, 929, 976, 978, 996, 1,007; -- (lits de l'). 29; -- (logement à l'). 4, 204; -- (main-levée des revenus de l'). 42; -- (maître de l'). 29, 166, 381; -- (martyrologe de l'). 4; -- (médecin de l'). 182; -- (nourriture à l'). 343, 412; -- (partage avec l'). 217; -- (pensionnaires à l'). 96, 156, 192, 204, 205, 318, 319; -- (pitance de l'). 351, 449, 420, 434; -- (plan de l'). 183; -- (prêt par l'). 89; -- (prison de l'). 361; (privileges de l'). 123, 175, 192, 197; -- (procureur de l'). 4, 154, 166, 337; -- (receveur de l'). 154, 219, 314, 316; -- (reconnaissance de l'). 314, 396; -- (refuge à l'). 4; -- (régal à l'). 360; -- (rente à l'). 902; -- réparations à l'). 345, 377; -- (spirituel de l'). 310; -- (statuts de l'). 177, 314, 490; -- (vente faite à l'). 44, 42, 66, 77, 149, 166, 175, 261, 219, 246; -- (visite de l'). 371.

Hotte (prix de). 343, 459, 643, 652, 664, 719.

Hourd (construction d'un). 399.

Housiaux (prix de). 328.

Hoyau (prix de). 348, 361, 393, 459, 498, 511.

Huguenots (dépenses pour les). 454.

Huile (cherté de l'). 936; -- (don d'). 1,150; (façon d'). 364, 368, 454, 458; -- (fourniture d'). 1,150; (prix de l'). 323, 324, 334, 336, 340, 349, 356, 368, 381, 384, 398, 405, 454, 455, 458, 461, 473, 476, 480, 503, 507, 510, 517, 526, 539, 540, 550, 552, 556 à 559, 562, à 564, 598, 599, 601, 671, 708, 730, 737, 1,157.
-- à brûler (prix de l'). 327, 466, 498, 574, 578, 619, 620, 639, 700, 709, 716, 723, 724, 731.
-- d'amandes douces (prix de l'). 655, 669, 680, 688, 699, 708, 723, 730.

-- de chenuevis (prix de l'). 441, 526, 529, 531, 608, 688.
-- de colzat (achat d'). 1,222.
-- de girofle (prix de l'). 639.
-- de navette (prix de l'). 422, 433, 435, 500, 526, 529, 536.
-- de noix (façon de l'). 462; -- (prix de l'). 327, 407, 514; -- (usage de l'). 327.
-- d'olive (destination de l'). 409, 415, 708, 716, 723, 730, 737.
-- de scorpion (prix de l'). 607.
-- de vers (prix de l'). 484.
-- verte (prix de l'). 600, 601, 647.

Huissiers (attributions et privileges des). 1,017.

I

Immeubles (acquisitions d'). 50, 75, 187, 271, 376, 770; -- (adjudication d'). 235, 761; -- (amortissement d'). 195; -- (arpentage d'). 75, 156, 243, 249, 79, 798, 1,022; -- (eaux d'). 75, 127, 156, 235, 795, 798; -- (déclaration d') 78, 420, 795, 796, 907, 1,022, 1,063; -- (donation d'). 104, 156, 192, 204, 513, 787, 788, 798, 1,149; -- (échange d'). 35, 41, 79, 796, 1,022; -- (état d'). 1,046; -- (expertise d'). 907; -- (jouissance d'). 75, 136, 795; -- (legs d'). 192, 207, 249; -- (partage d'). 129, 716, 817, 882, 1,030; -- (rente sur des). 65, 87, 111, 146, 158, 170, 249, 275, 771, 786, 817; -- (réparation d'). 1,046; -- (revendication d'). 360, 906, 1,023; -- (tradition d'). 397; -- (vente d'). 46, 795, 798, 830; -- (visite d'). 307.

Immunité droit d'). 192.

Impôts (décharges d'). 210; -- (paiement d'). 741, 773; -- (rôles d'). 1,036.

Impressions (envoi d'). 445, 448, 458; -- (prix d'). 417, 418, 420, 445, 448, 458, 466, 469, 471, 516, 614, 655, 662, 699, 716, 741, 1,158, 1,172, 1,175.

Inde fine (prix de l'). 637, 616, 662.
-- flottante (prix de l'). 699.

Indemnité (droits d'). 71, 104, 180, 272, 287, 554, 713, 739, 761, 772, 783, 806, 817, 819, 875, 886, 933, 984.
-- de temps (paiement d'). 713.
-- de terrain (droits d'). 601.

Indigence (certificats d'). 1,138.

Indulgences (concession d'). 176, 348, 1,099, 1,100, 1,149; -- (publication d'). 1,149.

Infirmes (admission des). 175; -- (donation aux). 166; -- (remise aux). 166; -- (secours à des). 1,153.

Inhumation (frais d'). 497; -- (stipulation d'). 16.

Inondations (dégâts causés par les). 309.

Insinuations (droits d'). 713, 1,213.

Inspecteurs de bâtiments (création des). 1,266.

Intendant de Soissons (décès et office d'un). 1,149.

Intercession de St-Sébastien (recours à l'). 34.

Inventaire (rédaction de l'). 319, 375, 402, 689, 713, 719; -- (reliure de l'). 319, 689.

Inventaire de meubles (confection de l'). 397.

Ipécacuanha (prix de l'). 685, 699, 716, 730, 737.

Iris (prix de l'). 655, 662, 669, 708, 716, 730.

J

Jacquette d'homme (façon de). 351.
 Jalap (prix du). 617, 625, 662, 684, 708, 723 730.
 Jambe artificielle (prix de). 685.
 Jambon (prix de). 717, 730.
 Jardin de l'hôpital (abandon d'un). 1,154; — (produit du). 1,159, 1,164.
 — des hospitalières (agrandissement du). 554; — (plantation du). 669.
 Jardinier (gages de). 1,148, 1,153; — (salaire journalier de). 471, 552, 558, 586.
 Jardins (abandon de). 894; — (acquisitions de). 4, 22, 24, 96, 167, 169, 219, 234, 264, 269, 272, 514, 787, 818, 821, 1,148, 1,154; — (adjudication de). 1,030; — (aliénation de). 127, 219, 269, 787, 796; — (arpentage de). 1, 24, 36, 96, 106, 128, 167, 264, 269, 787, 821, 874; — (arrosage de). 517, 619; — (eaux de). 1, 5, 21, 24, 36, 41, 42, 59, 61, 90, 96, 106, 108, 115, 127, 128, 131, 149, 151, 153, 167, 244, 779, 818, 821, 868, 876, 884, 887, 1,021; — (culture de). 1,149; — (déclaration de). 1, 42, 90, 104, 264; — (donation de). 4, 14, 22, 24, 25, 41, 91, 97, 104, 108, 114, 127, 128, 264, 269, 787, 797; — (échange de). 779, 860, 894; — (investissement de). 91; — (legs de). 49, 125, 205; (surcens sur des). 25, 82, 119, 120, 138, 222, 293, 305, 825, 895, 901, 1,059, 1,148; — (vente de). 1, 122, 146, 219, 221, 269, 796, 819, 884.
 Jatte d'étain (prix d'une). 631.
 Joies ou Jouisses (droits de). 9, 615, 638, 660, 681, 703, 714, 734; — (pain de la). 495, 546; — (vin de). 384, 804.
 Joyau (achat d'un). 166.
 Jugement dernier (peinture du). 351.
 Jument (saisie de). 1,029.
 Jupe noire (prix de). 557.
 Jupon d'homme (prix d'un). 339.
 Juridiction (conflit de). 10.
 — consulaire de Langres (établissement de la). 826; — (greffe des). 826.
 — — de Reims (contrôle de la). 827; — (greffe de la). 827; 848; — (procès contre la). 827.
 — — de Sedan (établissement et greffe de la). 826.
 Justaucorps (prix d'un). 1,160.
 Justice (droits de). 42, 77, 78, 89, 90, 92, 117, 175, 206, 834; — (de Drachy (baux de la). 78; — (de Goussancourt (investissement en la). 91; — (de Neuilly-Saint-Front (maître et garde de la). 149; — (de Priez (administration et bail de la). 151; — (instance devant la). 285; — (du chapitre cathédral) (investissement en la). 202; — (sentence de la). 225.

K

Kermès minéral (prix du). 684.
 Kina (prix d'extrait de). 699.

L

Lacets (prix de). 662, 1,192.
 Ladres (exclusion des). 447.
 Laines (achats de). 844, 1,150, 1,153, 1,154;

1,222, 1,233; — (brisage de). 1,151, 1,222, 1,228; — (brochage de). 1,115, 1,149; — (cardage de). 1,115, 1,149 à 1,151, 1,154; — (dépôt de). 1,148, 1,149; — (filage de). 1,115, 1,149 à 1,151, 1,154, 1,228; — (inventaire de). 1,142, 1,233; — (livraison de). 1,214, 1,223; — (paiement de). 1,254, 1,272; — (peignage de). 1,154, 1,202, 1,222, 1,228; — (prix de). 453, 527, 1,153, 1,154; — (tissage de). 1,154; — (tricottage de). 1,150.
 Lait (prix du). 552, 600, 602, 618, 626, 637, 656, 687, 729, 737.
 Lampe (achat de). 312, 556; — (entretien de). 803; — (d'église) (nettoyage de). 401; — (prix de). 325, 328; — (d'étain) (prix de). 538, 631; — (de verre) (garde de fer d'une). 360.
 Lampion (prix de). 724, 737.
 Langue vulgaire (charte en). 77, 136, 149, 190, 205.
 Lanterne (prix de). 404, 466, 482, 555.
 Lapin (domestique) (prix de). 730.
 Lard (prix du). 337, 523, 527, 537, 552, 610, 637, 647, 650, 663, 670, 686, 700, 730, 1,163, 1,193.
 Latrines (écroulement de). 1,153; — (emplacement des). 185; — (établissement de). 179, 554, 1,148; — (réparations des). 185, 1,153; — (vidange des). 664, 672.
 Lattes (prix de). 356, 364, 369, 383, 384, 398, 500, 672, 693, 694, 700, 723, 1,176.
 Laudanum de Sydenham (prix du). 699.
 Layettes de bois (prix de). 379.
 Legs (acceptation de). 1,003; — (contrôle de). 614; — (délivrance de). 27, 29, 39, 57, 68, 72, 105, 112, 132, 146, 166, 173, 175, 187, 189, 204, 205, 218, 231, 232, 239, 249, 270, 273, 291, 805, 894, 905, 907, 912, 915, 917, 921, 936, 945, 960, 961, 965, 990, 1,005 à 1,007, 1,039, 1,074, 1,084; — (insinuation de). 604; — (sommier des). 1,201.
 Lentilles (prix de). 637, 656, 687, 700, 709, 730.
 Lessivage de linge (dépenses pour le). 542, 546, 579.
 Lessiveuse (salaire journalier de). 466, 637, 647.
 Lettres de terrier (obtention de). 78, 420.
 Lettres patentes (impétration de). 1,172.
 Lettres-royaux (entérinement de). 41.
 Licol (prix de). 324, 364.
 Lierre vert (fourniture de). 166, 359, 371, 489, 544, 556.
 Limaille d'acier (prix de). 699.
 Limon de charriot (prix de). 331.
 — d'escalier (prix de). 623.
 Lin (prix du). 528.
 Lingerie (comptabilité et garde de la). 426; — (soin de la). 1,153.
 Lingés (achat de). 478; — (blanchissage de). 1,154; — (état du). 501, 1,149, 1,211, 1,235; — (privation de). 1,150.
 Lintean (prix de). 642, 717.
 Liqueur de corne de cerf succinée (prix de la). 699.
 Lits (conservation de). 401; — (établissement de). 370, 433; — (garnitures de). 322; — (inventaire des). 1,149; — (livraison des). 318; — (nombre des). 322; — (paille des). 345; — (réparation des). 29.
 Lits de plume (legs de). 205.
 Livre (prix d'un). 1,160; — d'église (prix d'un). 1,163.
 Livres de compte (papiers des). 461.
 — Jubilé (prix de). 557.
 Lods et ventes (droits de). 61, 151, 554, 1,075.
 Lot d'étain (prix et poids de). 379.
 Loyer (cession de). 932; — (états de). 1,046, 1,212; — (indication des). 587, 588;

-- (paiement de). 115, 212, 287, 593, 781, 860, 861, 913, 958, 1,033, 1,034, 1,037, 1,201, 1,214, 1,223; — (remise de). 220.
 Luminaire (paiement de). 327, 333, 360, 494.

M

Macis (prix du). 636.
 Maçon (salaire journalier d'un). 652, 719.
 Maçonnerie (devis de). 664; — (mémoires de). 672, 693, 702, 709, 710, 726, 730, 732, 738, 739, 1,213, 1,214; — (paiement de). 665, 673, 692, 693, 702, 710 à 712, 719, 726, 730, 732, 738, 739, 1,039, 1,213, 1,214, 1,216, 1,227; — (prix de). 624, 641, 642, 652, 672, 690, 717, 1,148, 1,149.
 Magister (salaire d'un). 116.
 Maille d'or (valeur de la). 345.
 Maillets à fendre le bois (prix de). 450, 497.
 Main de fer (prix d'une). 607.
 Maire de Champvoicy (nomination de). 742.
 Mairie de Couvrelles (bail et possession de la). 61.
 — Savart (dîme de la). 1,209.
 Maison de l'Ouche (délivrance, oratoire et porte de la). 175; — (rente sur la). 192.
 — de travail (aliénation de la). 1,155; — (chapelle et construction de la). 1,154.
 — de la Trinité de Beauvais (administration et comptabilité de la). 1,253.
 — Ravelle (adjudication de la). 129.
 Maisons (abandon de). 220, 859, 1,047; — (accensement de). 151; — (accord pour une). 175; — (acquisition de). 17, 23; 48 à 50, 105, 183, 201, 219, 230, 269, 271, 291, 376, 554, 589, 700, 770, 859, 860; — (adjudication de). 178, 201, 202, 208, 218, 220, 226, 229, 232, 863, 875, 1,019, 1,030, 1,039; — (alignement de). 208; — (amortissement de). 89; — (baux de). 1, 4, 5, 17, 20, 22, 24, 29, 36, 41, 42, 48, 50, 69, 70, 79, 81, 90, 96, 104 à 106, 108, 115, 127, 128, 130, 131, 134, 146, 149, 153, 175, 178, 201, 209, 211 à 213, 217, 219, 220, 222, 224, 226 à 231, 235, 244, 249, 252, 253, 264, 269, 272, 763, 764, 770, 772, 787, 791, 819, 822, 837, 858 à 860, 862, 875, 896, 1,021, 1,030, 1,033, 1,034; — (cens sur des). 175, 205, 875; — (cession de). 25, 89, 104, 127, 860; — (changements à une). 1,147; — (construction de). 115, 166; — (déclarations de). 1, 4, 17, 42, 90, 104, 231, 253, 264, 296; — (déguerpissement de). 988; — (démolition de). 554; — (donation de). 1, 14, 24, 25, 35, 41, 62, 104, 108, 127, 128, 166, 175, 202, 205, 211, 217, 219, 244, 264, 269, 513, 788, 797, 819, 850, 858, 862, 875, 1,029; — (échange de). 178, 230; — (fortifications de). 42; — (investissement de). 264; — (legs de). 29, 105, 175, 192, 205, 206, 231, 232, 252; — (licitation de). 1,039; — (loyer de). 153, 212; — (paiement de). 208; — (partage de). 226, 875, 1,020; — (possession de). 139, 206, 811, 822, 1,021; — (rentes sur des). 214, 796, 813, 875; 903, 907, 1,082; — (réparations de). 13, 42, 226, 589, 613, 689, 859, 892, 913, 986, 1,019, 1,128, 1,141, 1,212; — (rétablissement de). 78; — (retrait lignager de). 861; — (revendication de). 991;

- (surcens sur des) 15, 25, 65, 82, 97, 101, 111, 113, 119 à 121, 125, 135, 136, 138, 142, 146, 170, 171, 187, 212, 216, 221, 222, 225, 233, 234, 244, 249, 790, 801, 805, 824, 828, 857, 875, 877, 878, 892, 894, 895, 901, 904, 986, 991, 1.020, 1.059; — (ventes de) 1, 17, 122, 127, 132, 146, 153, 155, 175, 179, 180, 201, 202, 205, 208 à 210, 212, 220, 225, 226, 230, 231, 238, 244, 264, 274, 287, 772, 811, 817, 819, 858 à 860, 875, 903, 906, 907, 1.000, 1.027, 1.037, 1.039, 1.083, 1.093.
- Maitre d'école de Pargnan (droits du) 1,154.
- de l'Hôtel-Dieu (droits du) 326.
- d'ouvroir (gages de) 1,222.
- Maitres des enfants (don aux) 916; — (engagement de) 1,115, 1,148; — (gages du) 1,154; — (réception de) 1,150, 1,151, 1,153, 1,154.
- Maitresse des filles (admission de) 1,149 à 1,151, 1,153; — (gages de) 1,149, 1,151; — (nourriture de) 1,151; — (renvoi de) 1,149.
- Malades (chauffage des) 349, 367, 377; — (confession des) 387, 447; — (coucher des) 205; — (éclairage des) 360; — (libéralités des) 252; — (lits des) 315, 355; — (nombre des) 193, 309, 313, 314, 319; — (réception des) 177, 179, 182, 314, 447, 742 à 757; — (régal des) 183, 205, 370; — (relevés des) 306 à 310, 314 à 316, 318, 319; — (remèdes destinés aux) 1,130; — (secours aux) 421; — (soins donnés aux) 177, 179, 193, 205, 252, 287, 289, 313, 315, 319, 408, 421, 545; — (sorties des) 742 à 757; — (transport des) 555, 599, 621, 638.
- Maladie contagieuse (dépenses causées par la) 546; — (précautions contre la) 835; — (règne de la) 154, 507, 546.
- de Naples (traitement de la) 367.
- Maladrerie d'Autrèches (consistance de la) 49; — (union de la) 193.
- de Bazoches (baux de la) 20; — (chapelle de la) 710; — (consistance de la) 20, 193; — (possession de la) 20, 193, 836; — (union de la) 193.
- Berneuil-la-Joie (union de la) 193.
- Blérancourt (rente sur la, union de la) 38.
- Brunchamps (possessions et revenus de la) 836.
- Bucy-le-Long (consistance de la) 36; — (maçonnerie faite à la) 710; — (réparations à la) 589; (union de la) 193.
- Cauroy (consistance de la) 7, 256; — (emplacement de la) 255; — (revenus de la) 193; — (union de la) 8, 193.
- Cohan (possessions et revenus de de la) 836.
- Condé-sur-Aisne (consistance de la) 54; — (revenus de la) 193; — (union de la) 8, 193.
- Fontenoy (consistance et union de la) 193.
- Hartennes et Tigny (consistance de la) 193; — (union de la) 242.
- Housse (possession et revenus de la) 836.
- Osly (union de la) 193.
- Pontarcher (clocher de la) 625; — (consistance de la) 13, 143, 161, 164; — (couverture de la) 312; — (emploi des revenus de la) 193; — (missel de la) 627; — (plancher de la) 308; — (réparations à la) 612, 652, 665, 711; — (union de la) 193.
- Presles-la-Commune (consistance de la) 143; — (union de la) 193.
- Puits d'Ambrief (admission, aliénation, consistance, démolition, donation, frères, logements, revenus et union de la) 193.
- Saint-Lazare de Soissons (administration de la) 834, 845, 1,148; — (admission à la) 834; — (calice de la) 1,149; — (cens de la) 834; — (chapelle de la) 836, 840; — (comptabilité de la) 834; — (consistance de la) 763, 815, 845, 864, 866, 871, 873, 899, 900; — (donation à la) 808, 834; — (fondateur de la) 845; — (frères, garde et maître de la) 834; — (matériaux de la) 836, 840, 1,148; — (rentes de la) 834; — (répartition de la) 908; — (revendication de la) 845; — (ruines de la) 834, 840; — (sœurs et terres de la) 834; — (union de la) 763, 845; — (vente à la) 808.
- Saint-Pierre de Béthizy (union de la) 911.
- Soupir (possession et revenus de la) 836.
- Vailly (consistance de la) 243; — (union de la) 193.
- Vassens-le-Mesnil (consistance de la) 246; — (démolition de la) 311; — (union de la) 193.
- Vez-à-Ponin et Tartiers (consistance de la) 238; — (union de la) 193.
- Vic-sur-Aisne (consistance de la) 263; — (union de la) 193, 263.
- Vaidon (consistance de la) 109; — (union de la) 193.
- Maladreries (état des) 836, 911; — (mémoire sur les) 836; — (possession des) 193, 845; — (union de) 836.
- Mande (prix de) 664, 672, 719.
- Manne (prix de) 617, 636, 655, 662, 669, 684, 708, 716, 730.
- Manœuvre (salaire journalier de) 366, 372, 442, 565, 686.
- Manoir (acquisition de) 89.
- Manufacture d'étoffes (abandon de la) 1,154; — (comptabilité de la) 1,186, 1,202, 1,219, 1,225, 1,228, 1,233; — (contrôle de la) 1,153; — (direction de la) 1,154; — (encouragements pour la) 1,154; — (établissement de) 836, 844, 908, 1,148, 1,149, 1,153, 1,154; — (inspection de la) 1,154; — (maîtres de la) 1,148, 1,153, 1,154, 1,158; — (situation de la) 1,148; — (stagnation de la) 1,154.
- Maquereau (prix de) 618, 637, 647, 656, 663, 687.
- Marais (acensement de) 151; — (arpentage de) 143; — (baux de) 143, 1,056.
- Marchandises (achat de) 310; — (baisse de prix de) 1,149; — (inventaire de) 1,148; — (paiement de) 1,064.
- Marchands de draps (correspondance avec les) 1,234.
- de toiles de Soissons (rentes sur les) 203.
- Marche de pierre (prix de) 557.
- Maréchal ferrant (salaire de) 340, 363.
- Marriage (contrats de) 913, 924, 1,022, 1,023, 1,037, 1,061, 1,088; — (gratifications en faveur de) 359.
- Marmites (prix de) 340, 349, 540, 557, 629, 723, 1,162.
- Masure (abandon de) 274; — (acensement de) 9, 151; — (acquisitions de) 63, 127, 128, 175, 443; — (amortissement de) 42; — (baux de) 61, 128, 149, 151, 806, 829, 863; — (donation de) 244, 787; — (surcens sur) 217, 874.
- Matelas (façon de) 1,160, 1,168, 1,228; — (inventaire de) 1,149; — (livraison de) 525; — (privation de) 1,150; — (raccodage de) 555.
- Matériaux (achat de) 1,148.
- Médecins (consultation de) 1,237; — (honoraires de) 480, 488, 521, 541, 576, 619, 638, 647, 655, 670, 685, 700, 709, 716, 729; — (installation de) 311; — (intervention de) 316; — (réception de) 1,148.
- Médicaments (paiement de) 375.
- Ménilo (prix de) 684.
- Melons (prix de) 610, 637, 686.
- Mémoires (paiement de) 310; — (règlement de) 310, 447, 732.
- Mendiants de Saint-Flour (renfermement des) 1,262.
- Mendicité (interdiction de la) 835, 836, 841, 844, 1,148 à 1,150, 1,156, 1,236; — (mesure contre la) 835, 836, 1,148 à 1,151, 1,162, 1,232, 1,238, 1,239, 1,242, 1,257, 1,262.
- Menuiserie (mémoires de) 642, 659, 664, 672, 693, 700, 725, 726, 731, 732, 738; — (paiement de) 624, 652, 659, 664, 672, 692, 693, 700, 712, 719, 725, 726, 731, 732, 738, 1,213, 1,216, 1,226, 1,227.
- Menuisiers (salaire journalier de) 559.
- Mercurie (quittance de) 913.
- Mercuriales (relevés de) 585, 689, 713, 1,201, 1,264.
- Merien (prix de) 1,226.
- Message (salaire d'un) 396, 417.
- Messes (acquits de) 4, 683, 698, 722; — (assistance aux) 386, 387, 925, 1,148; — (célébration de) 389, 864, 1,006; 1,148 à 1,151; — (fondation de) 830; (prix de) 306, 310, 354, 360, 361, 386, 394, 395, 464, 494, 606, 616, 622, 635, 645, 707, 736.
- de la Veilleuse (acquits de) 635, 730.
- de Saint-Esprit (célébration de) 9, 175.
- de Sainte-Restitue (célébration de la) 602, 683, 698, 707.
- pour les bestiaux (célébration de) 345.
- pour les bienfaiteurs (célébration de) 386.
- Mesurage de grains (prix de) 600, 619, 620.
- Mesure (franchise de) 175.
- Métail (achat de) 375, 1,149; — (affectation de) 810; — (approvisionnement de) 1,149; — (consommation de) 355, 495, 567, 580 à 582, 585, 586, 1,167, 1,168, 1,170, 1,172, 1,176, 1,180, 1,182; — (dégâts aux récoltes de) 350; — (dons de) 313, 350, 534, 537, 547, 552, 566, 568; — (legs de) 550, 596; — (livraison de) 582; — (mouture de) 1,153; — (prix de) 329, 444, 541, 551, 556 à 558, 563, 564, 569, 572, 1,170, 1,177, 1,183; — (réception de) 1,153; — (recettes de) 579, 582, 1,182; — (rente de) 166, 290, 638, 753, 856, 876, 879, 962, 984, 1,071, 1,233; — (semence de) 349; — (surcens de) 142, 183, 192, 680, 695; — (vente de) 600, 1,182.
- Métiers (achat de) 1,226; — (apprentissage de) 508, 524, 1,148 à 1,151, 1,153.
- Métillon (prix de) 1,157.
- Méubles (achat de) 505; — (donation de) 4, 14, 104, 204, 513; — (états de) 993, 1,023, 1,052, 1,090, 1,214; — (legs de) 14, 89, 192, 205; — (vente de) 338, 406, 614, 1,037, 1,067.
- Moules de moulin (paiement de) 1,217.
- Mourras (framboises) (achat de) 333.
- Miel (achat de) 561; — (prix de) 528, 529,

549, 557, 598, 599, 631, 637, 646, 655, 662, 669, 699, 708, 716, 723, 730, 737.
 — mercantile (prix de). 669.
 — rosat (prix de). 662.
 Mineurs (aliénation par des). 1.
 Minimés (legs aux). 996; — (prise d'habit de). 477.
 Minot (contenance du). 351.
 Missel (aluminure de). 359; — (prix de). 404, 408; — (reliure de). 359, 423, 448, 490, 614, 627; — (réparation à un). 423, 546.
 Mission de Saint-Lazare (legs à la). 907.
 Mobilier de l'hôpital (état du). 1,211, 1,214.
 — de l'Hôtel-Dieu (inventaire du). 447.
 Moissonneur (salaire journalier de). 325.
 Molleton (livraison de). 1,204; — (prix de). 629, 646, 655, 737.
 Mondificatif d'ache (prix du). 607.
 Moniteur (publication de). 192.
 Monnaies (dépréciation des). 308, 309, 311, 312, 614, 1,150.
 — frusses (produit de). 1,165.
 Moralité (certificats de). 1,017, 1,138.
 Morsure de chien (pèlerinage contre la). 361.
 Mortalité (accroissement de). 358, 359.
 Mortier de bois (prix de). 439.
 Morts (ensevelissement des). 554; — (transport des). 685.
 Morue (prix de la). 472, 473, 475, 637, 655, 662, 693, 708, 716, 723, 730.
 Mouchettes (prix de). 516, 636.
 Mouchoirs de poche (prix de). 737.
 Mouflé (prix de). 331, 332.
 Moulin à drap (vente de). 1,027.
 — Botté (rente sur le). 57; — (vente du). 1,037.
 — Cochon (droits sur le). 77.
 — de Champvoicy (rente sur le). 42.
 — de Comporté (rente sur le, vente du). 760.
 — de Crèvecœur (bail du). 1,037.
 — de Petreil (bail, construction du). 151.
 — de la Place (emplacement du). 273.
 — de Priez (bail du). 155; — (rétablissement du). 153.
 — Taussard (cession du). 1,154.
 Moutarde (consommation de). 334; — (prix de la). 724, 737.
 Moutardier de faïence (prix de). 637.
 Mouton (achat de). 336; — (prix de). 443.
 Mouture de blé (états de). 82, 85, 586, 1,148; — (paiement de). 712, 726, 1,217, 1,224; — (prix de). 574, 598, 602, 691, 712, 719, 1,150, 1,194, 1,224; — (règlement de). 837, 1,153.
 Muid de futaie (prix d'un). 619.
 Mules (prix de). 737.
 Mur (construction de). 166, 315, 837, 1,112; — épaisseur de). 1,143; — (façon de). 476, 571; — (mitoyenneté de). 215, 770.
 Muscade (prix de la). 415, 646, 699, 730.
 Musiciens (honoraires de). 602, 616, 655, 683, 698, 707, 716, 722, 730, 736.
 Musique (transcription de). 1,165.
 Muyage (franchise de). 175.
 Mystère de la Passion (assistance au). 399, 451.

N

Nacelle (droits de). 660, 666, 695.
 Naissance (constatation de). 746; — (extraits de). 1,084.
 Nappes (nombre de). 322.
 Nattes (couture de). 324; — (pose de). 375.
 Navette (prix de). 403, 416, 437, 454, 1,159.
 Neapoitani (prix du). 617.
 Nérêts (usage des). 136, 163, 173, 175, 205, 206, 834.
 Nitre purifié (prix du). 636.

Noisettes (achat de). 393.
 Noix (conservation de). 1,167; — (pain de). 323; — (prix de). 337, 340, 346, 610, 626, 637, 656, 709, 730, 737.
 — vomiques (prix de). 737.
 Nonnettes (prix de). 709, 723, 730.
 Notaires (choix de). 306, 316, 1,150; — (droits des). 825; — (gratuité d'actes de). 306; — (honoraires de). 719; — (office de). 1,023.
 — de Reims (paiement par les). 1,189.
 Noulets (prix de). 611, 669, 672, 699, 723.
 Nourrice (frais de). 375, 517, 518, 532, 979.
 Nourriture d'enfants (prix de). 400, 523.
 Noiales (baux de). 40, 79; — (perception de). 117; — (possession de). 43, 78.
 Noviciat d'hospitalières (pensions pour le). 516, 597.
 Noyer (usage du). 333, 522.

O

Objets mobiliers (donation d'). 14, 204; — (état d'). 1,211; — (legs d'). 205.
 Oblation (droits d'). 43, 78, 89, 101, 117, 150, 153, 191, 259, 261.
 Ocre jaune (prix de l'). 699, 708.
 Octrois (état des). 1,212.
 Œil (guérison d'un). 539.
 Œillette (prix de l'). 403.
 Œufs (prix des). 337, 343, 347, 610, 618, 620, 637, 647, 663, 670, 686, 700, 709, 730, 1,195, 1,196.
 Office de saint François de Paule (institution de l'). 848.
 Officialité de Soissons (charte de l'). 77, 175; — (notaire-juré en l'). 35, 166, 175; — (sentence de l'). 21, 59, 117.
 — de Troyes (charte de l'). 77.
 Offrandes (baux a'). 117, 118, 153, 155, 259; — (dépôt d'). 1,116; — (possession d'). 78, 151; — (produits d'). 309, 342, 348.
 — de la Madeleine (produit des). 342, 348.
 — de Paques (deniers donnés aux). 332.
 — de saint Éloi (deniers donnés aux). 332.
 — du baise-doigt (produit des). 342.
 — du bétail (don aux). 345.
 — du Vendredi-Saint (produit des). 348.
 Oies (prix d'). 360.
 Oignons (acquisitions d'). 164; — (prix d'). 452, 610, 700, 709.
 Onguent (composition d'). 1,337.
 — basilicum (prix de l'). 662, 684.
 — dalthea (prix de l'). 617, 669.
 — de mercure (prix de l'). 617.
 — de la mère (prix de l'). 607, 636, 699, 708, 717, 730.
 — égyptiac (prix de l'). 662.
 — populeum (prix de l'). 168.
 — rosat (prix de l'). 662, 737.
 — styrax (prix de l'). 684, 699, 708.
 — suppuratif (prix de l'). 617.
 — vésicatoire (prix de l'). 684.
 Opération césarienne (honoraires pour une). 553, 557.
 Orangerie de l'Hôtel-Dieu (travaux à l'). 601.
 Oratoire (aumônes de l'). 477; — (construction d'). 175, 477; — (parure d'). 477; — (supérieur de l'). 1,210.
 Ordonnances (validité d'). 1,149.
 Ordre (ouverture d'). 287.
 Ordre du mont Carmel et de saint Lazare (biens de l'). 193; — (désunion de l'). 194; — (droits de l'). 8; — (procès contre l'). 845; — (revenus de l'). 193; — (union de l'). 193, 262.
 Oreillers (nombre d'). 322.

Orge (achat d'). 1,149; — (consommation d'). 1,170; — (destination de l'). 460, 579; — (prix de l'). 344, 460, 482, 516, 523, 527, 528, 534, 687, 700, 709, 730, 737, 1,191.
 Ornaments d'église (achat d'). 603.
 Orphelins (legs à des). 929.
 Oseille (prix de l'). 610.
 Osier (prix de l'). 330, 355, 439, 461.
 Outils (fourniture d'). 1,150, 1,151.
 Ouvrier (salaire d'). 459, 467, 637.
 Ouvroir (emplacement et fermeture de l'). 1,148.
 Oximel (prix de l'). 684, 699, 708, 716, 730.

P

Pacage de bestiaux (interdiction de). 989.
 Paillasses (livraison de). 525.
 Paille (acquisitions de). 374, 1,215; — (prix de la). 562.
 — de seigle (prix de la). 326, 462.
 Pain (achat de débris de). 345; — (confection de). 306, 328, 330, 336, 583, 620, 631, 1,148, 1,157, 1,175; — (consommation de). 1,149, 1,158, 1,170; — (cuisson de). 330, 336, 1,148, 1,149, 1,153 — (distribution de). 187, 328, 838, 1,148, 1,149, 1,213, 1,233; — (poids de). 1,148; — (prix du). 458; — (quittances de). 913; — (secours en). 760, 1,148, 1,149; — (vente de). 92, 1,148.
 — blanc (achat de). 333; — (confection de). 647; — (prix du). 347, 457.
 — à cacheter (prix de). 618, 723, 730.
 — à chanter (paiement de). 306, 539.
 — béni (fabrication de). 620, 631, 647; — (port du). 116, 1,223.
 — d'épice (prix du). 663.
 — de munition (prix de). 1,165.
 — de noix (prix de). 323.
 — des prisonniers (fourniture du). 615; — (possession de). 513.
 Palon (prix de). 457, 639, 656, 671, 700.
 Paniers (prix de). 500, 643, 652, 664, 672, 719.
 Panonceaux (établissement de). 330, 353.
 Pantouffes (prix de). 486, 538.
 Papiers (affectation de). 520; — (décharge de). 957; — (prix de). 330, 335 à 337, 358, 451, 461, 520, 607, 510, 627, 636, 637, 655, 662, 669, 684, 689, 697, 699, 708, 716, 737, 1,157, 1,164; — (remise de). 276.
 — marqués (prix de). 598.
 Parchemin (emploi du). 461, 1,163; — (prix du). 1,163.
 Pardons (envoi de). 446; — (impression des). 417, 420, 422, 445, 448, 458, 469, 471; — (obtention de). 368, 390; — (produit des). 343, 348, 353, 372.
 Pareira brava (prix de). 627.
 Parlement de Paris (arrêts du). 8, 59, 78, 278, 279, 388, 467; — (instance devant le). 285, 861, 944, 945, 999.
 Paroisse de Belleau (érection de la). 117.
 — Pargnan (droits de la). 1,154.
 — des Fonds (cimetière de la). 123.
 Paroissiens de Grisolles (legs aux). 205.
 Parpaing (prix de). 393, 419, 700.
 Passage (V. servitude) de la Dauphine, (frais de). 1,216; — (de Louis XIV, constatation du). 553.
 Pâté de lièvre (don de, prix de). 1,161.
 Pâtre (gages de). 349, 354 à 356, 358; — (sabots du). 493; — (secours à un). 524.
 Pâturage (droits de). 278, 285.
 Pauvres (actif des). 1,203; — (admission des). 1,151; — (augmentation des). 307, 359, 369, 375, 1,148, 1,149, 1,151;

- (aumônes aux). 1,148 ; — (avances pour les). 741 ; — (bas des). 1,153 ; — (blé donné aux). 909 ; — (bonnets des). 493 ; — (bureau des). 835 ; — (chapelets des). 1,149 ; — (chauffage des). 377, 395 ; — (chemises et communion des). 1,149 ; — (comptabilité des). 835 ; — consommation par les). 145 ; — (cuisine des). 306 ; — (deniers des). 335 ; — (dîner des). 370 ; — (direction des). 844, 1,148 ; — (don aux). 493, 1,148 ; — (draps des). 371 ; — (entretien des). 836, 716, 936 ; — (états des). 835, 844, 1,137, 1,149 ; — (exclusion d'un). 1,149 ; — (inhumation de). 508 ; — (instruction religieuse des). 1,148, 1,149 ; — (lectures aux). 844, 1,148 ; — (legs aux). 905, 907, 918, 931, 1,148 ; — (lits des). 1,149 ; — (logements des). 835, 850, 1,148 ; — (mariage des). 1,207 ; — (misère des). 1,148 ; — (mutinerie des). 1,149 ; — (nourriture des). 294, 173, 394, 835, 836, 844, 908, 916, 1,148, 1,151, 1,153, 1,154 ; — (occupations des). 1,137, 1,149 ; — (pain donné aux). 328, 1,123, 1,136, 1,143, 1,148 à 1,151 ; — (pansement des). 1,148 ; — (passif des). 1,203 ; — (psautiers des). 1,149 ; — (quêtes pour les). 410, 841, 844, 1,148 ; — (recommandation des). 1,148 ; — (relevé des). 426, 552, 1,131, 1,148 ; — (renfermement des). 314, 836, 837, 844, 908, 1,141, 1,148, 1,197, 1,213, 1,237, 1,238 ; — (repas des). 1,149 ; — (salaire des). 1,149 ; — (secours aux). 835, 840, 844, 1,123, 1,136, 1,139, 1,148 à 1,150, 1,154, 1,207, 1,212, 1,213, 1,233 ; — (service des). 844 ; — (sortie des). 1,148, 1,238 ; — (soulagement des). 166, 175, 205, 467 ; — (subsistance des). 81, 309, 966, 1,120, 1,130, 1,131, 1,137, 1,151 ; — (taxe des). 835, 1,130 ; — (troncs des). 844 ; — (vaiselle des). 1,148 ; — (vêtements des). 1,148, 1,159, 1,160 ; (vin des). 909, 1,148 ; — (visite des). 371, 835.
- de Belleu (legs aux). 189.
- de Chaudun (secours aux). 1,123, 1,135.
- de Senlis (secours aux). 1,263.
- Pavaga** (mémoires de). 642, 664, 672, 719, 725, 731, 738 ; — (paiement de). 664, 712, 719, 725, 731, 738 ; — (prix de). 557, 642, 672, 700, 1,176 ; — (remaniement de). 700, 1,227.
- Paveur** (salaire journalier de). 513, 700.
- Pavots** (têtes de). 716.
- Peau d'agneau** (destination de). 656 ; — (prix de). 656.
- de chien de mer (prix de). 699.
- de maroquin (emploi et prix de la). 465.
- de mouton (destination de). 557 ; — (prix de). 364, 557.
- Pécheret d'osier** (prix de). 469, 472.
- Pêcherie de Gourdelle** (baux de la). 78.
- de Pisseloup (possession de la). 77.
- Pêches** (prix de). 637.
- Péchés** (pardon de). 466.
- Peignes à carder** (prix de). 1,163.
- Peignes de bois** (prix de). 1,192.
- Peintures** (confection de). 354, 380, 399, 1,216 ; — (mémoires de). 659, 738 ; — (paiement de). 399, 440, 450, 451, 511, 659, 664, 672, 712, 725, 738, 1,163, 1,213, 1,216 ; — (rétablissement de). 449.
- Pèlerinage de Bréquigny** (fréquentation du). 361.
- de Saint-Prix (fréquentation du). 378, 541.
- Pelle** (prix de). 337, 358, 461, 730.
- Pelle à four** (prix de). 460, 538, 608, 687, 730.
- Pendant de clé** (prix de). 340.
- Pensionnaires** (réception de). 318 à 320.
- Pension de religieuses** (acquit de). 605.
- Perches** (façon de). 341, 419, 471, 479 ; — (emploi de). 609 ; — (livraison de). 642 ; — (prix de). 340, 554, 642, 652, 700.
- Perdrix** (achat et don de). 388.
- Perruquier** (gages de). 1,218, 1,226.
- Peste** (guérison de la). 41 ; — (précautions contre la). 387, 468 ; — (régne de la). 360, 375, 386, 387, 468 ; — (victimes de la). 468.
- Pestiférés** (exclusion de). 447 ; — (fosses des). 468 ; — (secours aux). 386, 468 ; — (taxe des). 468.
- Peupliers** (possession de). 295 ; — (prix de). 422.
- Pharmacie** (bocaux pour la). 669 ; — (tenue de la). 186.
- Pichet** (contenance du). 351, 584.
- Pieds de bois** (confection de). 417.
- Pierre** (opération de la). 772, 1,148, 1,149, 1,162.
- à cautère (prix de). 607, 708.
- caustique (prix d'une). 617.
- infernale (prix de la). 607, 617, 717.
- Pierres** (charrois de). 673, 691, 1,148 ; — (extractions de). 641 ; — (livraison de). 673, 691, 712, 731, 1,108, 1,148 ; 1,233 ; — (paiement de). 1,226, 1,227 ; — (pose de). 1,151 ; — (prix de). 375, 441, 554, 555, 600, 624, 642, 691, 694, 1,148.
- Pierres des casernes** (abandon des). 1,212.
- meulières (prix de). 694.
- Pigeons** (prix de). 610, 626, 637, 647, 656, 663, 670, 686, 709, 717, 730, 737, 1,195, 1,196.
- Pillier** (construction de). 892.
- Pilules balsamiques de Morton** (prix de). 730.
- Piment** (prix de). 637, 699, 730, 737.
- Pioche à deux bouts** (prix de). 631.
- Piquette** (confection de). 1,159.
- Pissenlit** (prix d'extrait de). 730, 737.
- Pistoles d'Espagne** (valeur de). 535.
- Place** (surcens sur une). 222.
- Place royale** (abandon de la). 837 ; — (construction de la). 836.
- Plaids généraux** (tenue des). 123.
- Plancher** (confection de). 738, 1,148 ; — (rétablissement de). 376.
- Planches** (prix de). 611, 623, 725.
- Plançons** (prix de). 405, 427.
- Plantations d'arbres** (prix de). 669.
- de bois (frais de). 733, 741.
- Plant de vignes** (prix de). 463.
- Plateaux** (prix de). 341, 452, 469, 608, 618, 671, 685, 700.
- Plâtre** (livraison de). 731, 738, 1,212, 1,213 ; — (paiement de). 1,213, 1,227 ; — (prix du). 323, 341, 360, 367, 372, 375, 383, 425, 462, 465, 483, 521, 525, 611, 623, 642, 651, 664, 672, 710, 1,033, 1,193.
- Plats** (façon de). 1,223 ; — (prix de). 631, 637, 663, 670.
- Plomb** (livraison de). 738 ; — (paiement de). 1,217 ; — (prix du). 384, 387, 637, 646, 662, 669, 699, 708, 723, 730, 737, 1,154.
- Ployons** (prix de). 673.
- Plumes à écrire** (prix de). 646, 708, 716.
- Poil de chèvre** (prix du). 655.
- Poireaux** (vente de). 1,164.
- Poires** (achat de). 333 ; — (prix de). 637, 686, 1,196.
- Pois** (consommation de). 1,167 ; — (paiement de). 1,217, 1,224 ; — (prix de). 327, 337, 343, 364, 422, 470, 472, 473, 479, 480, 514, 522, 524, 527 à 529, 532, 536, 540, 541, 543, 556, 598, 610, 637, 670, 687, 700, 737, 1,162, 1,191.
- d'iris (prix de). 708.
- Poisson d'eau douce** (consommation du). 344, 357 ; — (pêche du). 1,047 ; — (prix du). 670.
- Poissonnière** (prix de). 730.
- Poivre** (prix du). 409, 557, 637, 646, 662, 699, 708, 716, 723, 737, 739, 1,195.
- de guttelle (prix du). 684.
- long (prix du). 637.
- Poix de Bourgogne** (emploi de la). 465 ; — (prix de la). 618, 737.
- Polypode de chêne** (prix du). 699.
- Pommes** (consommation de). 357 ; — (prix de). 346, 359, 516, 610, 626, 637, 647, 663, 670, 690.
- Pompe** (prix de). 685.
- Pompholix** (prix de). 607.
- Populeum** (prix du). 607.
- Porcs** (achat de). 315, 329 ; — (castration de). 327, 520 ; — (conservation de). 367 ; — (dépêchage de). 356 ; — (engraissement de). 363 ; — (esgardage de). 407 ; — (nombre de). 506 ; — (occision de). 325, 355, 356, 520 ; — (prix de). 365, 403, 407, 412, 413, 419, 444, 453, 469, 486, 541, 543, 550 à 553, 560, 610, 626.
- Port de fumier** (prix de). 365, 367.
- de lettre (dr its de). 1,218, 1,226.
- de terre (prix de). 366, 367, 664.
- Portail de l'Hôtel-Dieu** (construction du). 388.
- Porte** (confection de). 448, 1,149 ; — (construction de). 166, 1,148, 1,149 ; — (façon de). 354, 448 ; — (prix de). 642, 672, 693, 694, 719, 725, 1,154 ; — (rehaussement de). 1,148.
- Porteur de clochette** (gages du). 1,155.
- Portier** (gages de). 572, 603, 669, 729, 1,226 ; — (réception de). 1,148, 1,149.
- Possédée** (don à une). 487, 490.
- Possession** (déclaration de). 192 ; — (trouble à la). 168 ; — (validité de). 994.
- démoniaque (préservatif contre la). 487, 493.
- Potage** (distribution de). 1,148.
- Poteaux** (prix de). 623.
- Potelets** (changament de). 408 ; — (raccommodage de). 532 ; — (remise de). 389.
- Pots** (prix de). 323, 346, 557, 562, 610, 637, 688, 716, 718, 723.
- Poudre à vers** (prix de). 669.
- capitale de Saint-Ange (prix de la). 730.
- d'écorce (prix de la). 817.
- Poulailler** (construction de). 603.
- Poulain** (construction d'un). 371 ; — (façon d'un). 433 ; — (pansement de l'œil d'un). 360 ; — (prix d'un). 336, 358, 361, 495.
- Poulardes** (prix de). 637.
- Poules** (nourriture des). 579 ; — (prix de). 531, 610, 626, 637, 647, 687, 700, 709, 730, 737 ; — (rentes de). 14, 135, 206, 901, 1,233.
- Poulets** (prix de). 455, 531, 610, 626, 637, 647, 663, 670, 686, 700, 709, 717, 730, 1,196 ; — (surcens de). 121, 134, 144.
- Poulic** (prix de). 522, 685.
- Pourpoint** (prix d'un). 356.
- Pourpris** (amortissement de). 89 ; — (donation de). 14, 97.
- Poutrelles** (prix de). 725.
- Poutres** (don de). 1,148 ; — (prix de). 1,176.
- Précipité blanc** (prix du). 607, 699.
- rouge (prix du). 639, 662, 716.
- Prédicateur** (honoraires de). 309, 380, 396, 616, 622, 645, 645, 655, 662, 922, 944, 1,149, 1,210.
- Prés** (acensement de). 151 ; — (acquisition de). 24, 67, 124, 148, 250, 251, 266, 268, 273, 807, 890 ; — (amortissement de). 77, 89 ; — (anticipation sur des). 280 ;

-- (arpentage de). 24, 54, 67, 79, 81, 109, 116, 121, 129, 137, 143, 164, 167, 234, 238, 239, 248, 250, 253, 256, 266 à 270, 772, 784, 787, 796, 797, 803, 821, 863, 1,028, 1,041; -- (baux de). 1, 4, 9, 12, 19 à 21, 23, 24, 30, 54, 67, 78, 79, 81, 90, 104, 109, 116, 124, 127, 129, 133, 134, 137, 143, 153, 164, 167, 169, 173, 234, 238, 246, 249 à 253, 256, 262, 266 à 270, 273, 764, 767, 772, 776, 779, 784, 787, 807, 810, 821, 831, 867, 869, 870, 880, 890, 897, 1,021, 1,023, 1,032, 1,037, 1,043, 1,056, 1,080; -- (cession de). 273; -- (coupes de). 167; -- (déclaration de). 4, 12, 90, 104, 109, 167, 238, 253, 256, 761; -- (donation de). 14, 24, 41, 61, 75, 77, 81, 104, 127, 129, 156, 268, 269, 773, 787, 810; -- (droits sur des). 4; -- (échange de). 273, 779, 860, 967; -- (fanage de). 360; -- (investissement de). 67; -- (irrigation de). 136; -- (legs de). 25, 252, 270, 802; -- (partage de). 267, 776; -- (possession de). 135, 166; -- (revendication de). 7, 112, 803; -- (surcens sur des). 65, 125, 135, 293; -- (ventes de). 1, 136, 1-3, 269, 764, 772, 773, 779, 796, 810, 817, 819, 1,028, 1,086, 1,093.

Presbytère d'Acly (réparations au). 618.

-- d'Audignicourt (reconstruction du). 691.

-- d'Autrèches (réparations au). 694, 1,216.

-- de Verneuil-la-Joie (réparations au). 726.

-- de Berzy-le-Sec (réparations au). 1,227.

-- de Chacrise (réparations au). 41, 694, 702, 1,227.

-- de Chavigny (réparations au). 694.

-- de Courmelles (réparations au). 711.

-- de Dommiers (réparations au). 665.

-- d'Hartennes (réparations au). 726.

-- de Laversine (réparations au). 694.

-- de Mercin (réparations au). 643, 694, 711, 1,227.

-- de Muret (réparations au). 694, 726.

-- de Nanteuil-la-Fosse (réparations au). 674.

-- de Neuilly-St-Front (réparations au). 711.

-- de Priez (réparations au). 694.

-- de Ressons-le-Long (réparations au). 711.

-- de St-Pierre-Aigle (réparations au). 711.

-- de St-Pierre-le-Vieil (réparations au). 665, 694.

-- de Tartiers (réparations au). 694, 1,227.

-- de Taux (réparations au). 694.

-- de Terny (réparations au). 674.

-- de Vénizel (réparations au). 694, 711.

-- de Venteuil (réparations au). 694.

-- de Vézaponin (réparations au). 694.

-- de Villeneuve St-Germain (réparations au). 694.

Présidial de Soissons (compétence du). 196; (conseiller au). 489; -- (sentence du). 15, 138, 229, 252, 264.

Pressoir (amortissement de). 42; -- (cable de). 309, -- (conduite du). 443; -- (construction de). 374, 438, 486; -- (savon pour le). 455.

Pressurage (droits de). 219.

Pressureur (salaire journalier du). 344, 451.

Prestimonia (état des). 188.

Prêt garanti de). 89; -- (reconnaissance de). 1,062.

Prêtres (secours à des). 205, 386, 387.

Prévôté de Château-Thierry (don de la). 149;

-- (officiers de la). 117, 149, 151; (sentence de la). 107, 151.

-- de Châtillon-sur-Marne (juré du roi en la). 166.

-- de Laon (commissaire du roi en la). 218.

-- d'Oulchy-le-Château (sentence de la). 76.

-- de Paris (commission de la). 166; -- (garde de la). 192; -- (sentence de la). 166.

-- de Pierrefonds (exemption, décret de la). 127.

-- de Soissons (compétence de la). 149; -- (sentence de la). 127, 235.

Prières (participation aux). 74, 104, 127, 205, 217; -- (tableau des). 175.

Prieur de Rozoy-le-Grand (rente due au). 703, 714, 720.

Prieuré de Charme (censive du). 89, 277; -- (possession du). 159, 160.

-- de Coigny (accord avec le). 192; -- (possession du). 160; -- (prieur du). 192.

-- d'Oulchy-le-Château (censives et mouvances du). 1,044.

-- de Sainte-Gemme (censive du). 42; -- (prieur du). 43, 166, 169.

-- de Sainte-Léocade (possession et titulaire du). 262.

-- de Saint-Martin-des-Champs (prieur du). 42.

-- de Saint-Pierre-à-la-Chaux (rente due au). 942.

Principal du collège (blé donné par le). 534.

Pionniers (évasion de). 189; -- (legs aux). 905; -- (nourriture des). 187, 305, 468; -- (rente due aux). 600, 682, 695, 703, 720; -- (secours aux). 1,156; -- (sortie de). 468.

Prisons de l'hôpital (construction des). 1,148.

-- épiscopales (geôlier des). 205.

Procession (célébration de). 1,149.

-- de Pâques (lierre de la). 106, 309, 371, 544, 556.

-- de Pentecôte (étoupes brûlées en la). 371.

Procureur (présentation de). 280; -- (taxe d'un office de). 1,030.

-- de l'Hôtel-Dieu (honoraires du). 337; -- (lettres du). 447.

Pruneaux (consommation de). 306; -- (prix de). 415, 449, 452, 454, 458, 460, 512, 514, 516, 522, 536, 545, 549, 551, 557, 558, 563, 565, 607, 637, 646, 655, 652, 670, 699, 708, 716, 730, 737.

Prunes (achat de). 333; -- (prix de). 618, 626, 687.

Psautier (achat de). 1,149; -- (reliure de). 402.

Puits (construction de). 1,148; -- (poulie de). 522.

Puits perdu (observations sur un, réparations à un). 314.

Pyrètre (prix de). 737.

Quêtes (bassin pour les). 1,157; -- (écuelle pour les). 410; -- (interdiction de). 841; -- (organisation de). 1,148; -- (produits de). 313, 342, 348, 351, 352, 357, 377, 378, 380, 381, 384, 492, 493, 540, 591, 593, 1,163, 1,170, 1,175, 1,177, 1,179, 1,181, 1,183, 1,184, 1,187, 1,188, 1,190, 1,201; -- (réglement sur les). 1,148; -- (salaire pour faire les). 505.

Queue de vin (contenance de la). 329.

Quincaillerie (paiement de). 1,226.

Quinquina (prix de). 617, 636, 655, 662, 684, 699, 708, 723, 730.

R

Raie (prix d'une). 637.

Raisin (prix du). 626, 637, 656.

Raisin sec (prix du). 407, 451, 617, 637, 646, 655, 662, 699, 708, 711, 723, 730, 737.

Ramona de chemirées (prix de). 548.

Rapures de bois (prix de). 669.

-- d'ivoire (prix de). 684.

Ratine (livraison et prix de). 1,204.

Ratissoire d'argent (emploi et prix de). 389.

Raves (prix de). 637.

Recettes (contrôle des). 592 à 597; -- (livre journal des). 591; -- (sommiers des). 579 à 581.

Receveur d'hôpital (compte de). 1,163; -- (décès de). 1,164; -- (nominations de). 1,148 à 1,151, 1,153; -- (réception de). 1,148 à 1,151, 1,153, 1,154.

-- d'Hôtel-Dieu (cheval du). 367; -- (décès d'un). 389; -- (honoraires du). 364, 486; -- (nomination de). 389.

Réchâuds (acquisitios de). 514; -- (prix de). 607, 723.

Récoltes (adjudication de). 16, 164, 880, 899; -- (dégâts aux). 307, 533; -- (estimation de). 41, 307; -- (privation de). 533; -- (vente de). 817.

Réfectoire des Sœurs (allées du). 312; -- (cloches du). 730; -- (peintures du). 354.

Régiment de Soissons (officiers du). 573.

-- royal artillerie (commandant du). 29.

Registres (destination de). 601, 614, 636; -- (paiement de). 1,218; -- (prix de). 552, 600, 601, 1,194; -- (reliure de). 614.

-- du marché (tenue du). 417.

-- mortuaires (livraison de). 639; -- (prix de). 609, 629.

Régement (rédaction d'un). 1,149.

Régisse (prix du). 409, 458, 555, 662, 699, 708, 716, 723, 730, 737.

Religieuses de Calais (dîner, frais de voyage, introduction et renvoi de). 397.

-- de Pontoise (entrée des). 523; -- (lits et nombre des). 525.

Reliquaires (façon de). 374; -- (réparations de). 402.

Reliques de l'hôpital (état et réception des). 1,149.

-- de l'Hôtel-Dieu (Madeleine) (consistance et donation des). 352, 353; -- (expositions de). 343, 348, 353; -- (quêtes pour les). 352; -- (rétablissement des). 352.

Reliure (prix de). 402, 490, 552, 600, 614, 1,154, 1,157.

Remèdes (battage de). 637; -- (distribution de). 1,139.

Rendues (admission de). 4, 96, 97, 204, 349, 360, 376, 382; -- (chausses de). 362; -- (dot des). 332; -- (nombre de). 377, 382; -- (vêtements de). 35.

Rentes (acquisition de). 4, 57, 63, 77, 131, 664, 786; -- (aliénation de). 35, 123, 171, 208; -- (baux de). 61, 78, 90, 146; (cession de). 779, 823, 830, 838, 863, 903, 907, 917, 1,022, 1,035; -- (constitution de). 39, 203, 226, 297, 760, 761, 770 à 772, 792, 813, 817, 823, 837, 853, 854, 858, 903, 906, 907, 922, 934, 942, 961, 979, 1,016, 1,032, 1,072, 1,201; -- (déclarations de). 90, 192; -- (diminution de). 149; -- (donation de). 141, 171, 187, 189, 204, 244, 377, 549, 771, 772, 834,

922, 924, 1,149; -- (droits de). 117; -- (élévation de). 171; -- (échange de). 795, 907; -- (états de). 250; -- (garantie de). 171; -- (honoraires de perception de). 640, 713, 719, 733, 741; -- (legs de). 37, 68, 125, 131, 189, 192, 214, 638, 905, 907, 914, 917, 936, 960, 964, 1,039; -- (obligation à des). 761, 786, 817, 823, 875, 903, 906, 907, 1,073, 1,201; -- (paiement d'arrérages de). 41, 42, 57, 68, 135, 141, 171, 182, 588, 589, 604, 645, 660, 661, 666, 674, 681, 696, 698, 700, 703, 720, 760, 762, 771, 772, 786, 829, 850, 863, 882, 917, 922, 963, 977, 991, 992, 1,029, 1,030, 1,039, 1,049, 1,057, 1,071, 1,088, 1,199, 1,201, 1,212, 1,232; -- (rachat de). 41; -- (recettes de). 464, 1,198; -- (reconnaissance de). 35, 132; -- (remboursement de). 79, 817, 859, 906, 979, 983, 1,187, 1,190, 1,199; -- (renouvellement de). 275; (reprise de). 1,148; -- (réservede). 895; -- (retenue du sixième des). 971; -- (usufruit de). 117; -- (ventes de). 89, 166, 171, 817, 819, 1,022, 1,028, 1,148.

-- d'avoine (vente de). 14.

-- de blé (vente de). 14, 42.

-- viagères (abandon de). 984; -- (constitution de). 16, 56, 102, 204, 205, 211, 244, 245, 554, 589, 773, 941; -- (paiement de). 60, 615, 621, 629, 633, 634, 653, 654, 667, 668, 675 à 679, 697, 703 à 706, 714, 715, 717, 720 à 722, 727 à 729, 731 à 736, 858, 862, 941, 965, 983, 1,091, 1,201, 1,215, 1,220, 1,221, 1,229 à 1,232; -- (réserve de). 758, 764, 823, 862, 863, 914, 917.

Réobligation (réduction de). 310.

Retrait lignager (exercice de). 147, 158, 166, 867, 985, 1,018.

Revêche (livraison et prix de). 1,204.

Réveil-matin (prix d'un). 1,208.

Rhubarbe (prix de). 617, 639, 655, 662, 684, 708, 716, 723, 730.

Rideaux (éttoffe pour). 646; -- (prix de). 528.

Rituel (prix d'un). 538, 558, 662.

Riz (cuisson du). 1,150; -- (prix du). 415, 637, 645, 655, 699, 708, 716, 723.

Robe de chambre (achat de). 313.

-- de femme (façon de). 358.

-- d'homme (confection de). 351; -- (éttoffe pour un). 364; -- (façon de). 351, 358, 364.

-- de sœur hospitalière (prix de). 361, 488; (toile pour les). 473.

Robinet (prix de). 343, 358, 367, 555, 685.

Rochaille et Roche (achat de). 333.

Rompes (prix de). 409.

Roseau (prix et racines de). 730, 737.

Roses de Provins (prix de). 655.

Rossolis (prix de). 699.

Rouage (droits de). 203; -- (franchise de). 175.

Roue de pressoir (rétablissement de). 378.

Roues (emballage de). 326; -- (prix de). 325, 331, 334.

Rouets à filer (prix de). 511, 555, 557, 1,191.

Rouleau (éttoffe) (prix de). 617, 629, 655.

Route (établissement de). 601.

Route de Soissons à Laon (emplacement de la). 99.

Rubans (destination de). 404, 655; -- (prix de). 610, 616, 655.

Ruche à miel (prix d'une). 330.

Rû de la Pierre (creusement du). 693.

Rue de la Brognerie (fermeture de la). 908.

-- des Feuillants (pavage de la). 908.

-- duparvis Saint-Pierre (pente de la). 908.

Ruelle (acquisitions d'une). 179, 554; -- (fermeture de). 1,148.

Ruisseau de Crouy (rives du). 295.

S

Sable (livraison de). 624, 712; -- (prix de). 637, 642, 1,193.

Sabliers de fer (prix de). 599.

Sabots (paiement de). 1,219, 1,223; -- (prix de). 457, 467, 484, 493, 637, 1,149, 1,144, 1,191.

Sac à procès (prix de). 451.

Sacre de Louis XII (retour du). 368.

-- Louis XIV (retour du). 313.

Sacrements (administration des). 189, 192, 387, 528, 635.

Sacristie (construction de). 1,148.

Safran (prix du). 409, 662, 684.

Saignée (prix d'une). 110, 1,148.

Saillie (prix de). 343.

Saindoux (prix du). 327, 334, 336, 562, 700, 730.

Saintes huiles (boîte pour les). 568.

Saint-Sacrement (bénédiction du). 875; -- (exposition du). 189, 850, 954; -- (lampe ardente devant le). 803; -- (lierre répandu devant le). 556.

Saisie (opposition à une). 973; -- (validité de). 948.

Saisine (baux de). 1,075; -- (reconnaissance de). 117.

Saladier d'osier (prix du). 672.

Salière de faïence (prix de). 637.

Salle d'argent (droit de). 360.

Salle des femmes (agrandissement de la). 179; -- (chariotes de la). 313, 723; -- (construction de la). 182, 554; -- (état de la). 182; -- (lampe de la). 556; -- (pavage de la). 1,176; -- (vitrerie de la). 611.

-- des hommes (autel en la). 187; -- (chariotes de la). 313, 723; -- (combles de la). 315; -- (éclairage de la). 182; -- (état de la). 182; -- (plan de la). 637; -- (vitrerie de la). 611.

-- des pauvres (exhaussement de la). 447; -- (toiture de la). 468; -- (verrières de la). 417.

Saloir de bois de chêne (prix d'un). 1,157.

Salpêtrière (admission à la). 1,247.

Salsepareille (prix de la). 607, 655, 662, 684, 699, 708.

Saisis (prix de). 610, 637.

Salut d'or (valeur du). 166.

Saluts (assistance aux). 850; -- (fondations de). 850, 875, 954.

Santuaire (réparation de). 402.

Sanguine (prix de la). 607.

Sarrazin (don de). 1,200.

Sassafras (prix du). 607, 708.

Saucisses (prix de). 656.

Sauf-conduit (obtention de). 338.

Saumon (prix du). 610, 618, 637, 646, 716, 768.

Saussaie (acquisition de). 67, 77; -- (arpentage de). 67, 137, 253, 796; -- (baux de). 67, 137, 253, 830; -- (déclaration de). 253; -- (investissement de). 67; -- (vente de). 884.

Savart (acquisitions de). 1; -- (arpentage de). 1, 129, 216, 889; -- (baux de). 72, 127, 131, 256, 889; -- (déclaration de). 1, 256; -- (donation de). 127, 144, 788; -- (possession de). 168; -- (surcens sur des). 14, 25, 85, 110, 166, 173; -- (vente de). 1, 64.

Savetiers (taille des). 306.

Savon (destination du). 445; -- (prix du). 455, 562, 637, 646, 655, 662, 699, 708, 716, 723, 1,202.

Savoyards (conservation et expulsion des). 1,148.

Scammonée (prix de la). 627, 731.

Sceau (fragment de). 86.

Sciage de bois (états de). 1,212; -- (mémoires

de). 659, 664; -- (paiement de). 659, 664, 712; -- (prix de). 548, 553, 637, 651, 700.

-- de pierres (prix de). 712.

Scoppe (prix d'une). 433.

Sculpture (paiement de). 602, 690.

Sceau de faïence (prix de). 730.

-- de puits (prix de). 330.

Seigle (cession de). 926; -- (don de). 550, 552; -- (paiement de). 1,215; -- (prix du). 451, 483, 510, 512, 523, 524, 537, 541, 547, 549, 550, 555 à 560, 561, 567, 570 à 572, 574, 575, 579, 595, 879, 1,157, 1,173, 1,186; -- (recette de). 579; (rentes de). 290, 814.

Seigneurie (acquisition de droits de). 166.

-- d'Ailleval (rente à la). 720.

-- de Berneuil (receveur de la). 279.

-- de Crouttes (vente de la). 123.

-- de Drachy (abandon de la). 78; -- (baux de la). 79, 80.

-- d'Étrépiilly (acquisition en la). 83.

-- de Loupeigne (receveur de la). 287.

-- de Montmilon (vente de la). 123.

-- de Nanteuil-sur-Marne (cession, dénombrement, saisie féodale, suzeraineté, vente de la). 123.

-- de Noyant (abandon du quart de la). 127.

-- de Pisseloup (baux de la). 79, 80.

-- de Presles (ceas d'à la). 682.

-- de Montmilon (démarcation de la). 149, 157, 160; -- (dimage de la). 157; -- (foi et hommage de la). 157; -- (mutations de la). 157; -- (saisie féodale de la). 149; 154.

-- de Vauxaillon (rente due à la). 734.

Sel (acquisition de). 639; -- (droits sur le). 603; -- (paiement de). 671, 887, 1,217, 1,224; -- (privation de). 338; -- (prix du). 323 à 325, 334, 340, 350, 375, 388, 398, 411, 412, 416, 457, 469, 476, 479, 480, 498, 530, 537, 548, 553, 557, 588, 618, 1,193.

-- ammoniac (prix du). 655.

-- arcanum (prix du). 716.

-- d'absinthe (prix du). 730, 737.

-- d'Epsom (prix du). 607, 669, 684, 716, 730, 737.

-- de glauber (prix du). 617, 636, 684, 699, 708; 716, 723, 730.

-- de lait (prix du). 737.

-- de mars de rivière (prix du). 617.

-- de nitre (prix du). 662, 669, 708, 723, 730.

-- de Saturne (prix du). 607.

-- de sedlitz (prix du). 716.

-- de seignette (prix du). 662, 684, 708, 730.

-- de tartre (prix du). 699.

-- duobus (prix du). 662, 684, 699.

-- gemme (prix du). 737.

-- sédatif (prix du). 669.

-- végétal (prix du). 655, 669, 684, 717.

Semence de violettes (prix de la). 639.

-- froide (prix de). 669, 716, 737.

Semen-contra (prix de). 706.

Séminaire de Soissons (possessions du). 160; -- (projet de). 205; -- (supérieur du). 581.

Séminaristes (secours à des). 205.

Sené (prix du). 617, 636, 662, 684, 699, 708, 723.

Séparation de biens (demande en). 1,061.

Sépulture (élection de). 205.

Sépulture des pauvres (mode de). 446.

Serge (achat de). 557; -- (confection de). 844, 1,109, 1,154; -- (destination de la). 557; -- (livraison de). 1,204; -- (marque de). 1,109; -- (paiement de). 1,223; -- (prix de). 531, 555, 557, 699, 1,154, 1,204; -- (vente de). 1,154.

Sergen's (attributions, installations et provisions de). 1,017.
Seringue (garniture de). 699; — (prix de). 662, 699, 708.
Serpette (prix de). 433.
Serrure (prix de). 356, 379.
Serrurerie (mémoires de). 641, 659, 664, 690, 700, 719, 725, 731, 732; — (prix de). 624; — (quittances de). 659, 604, 690, 712, 725, 731, 732, 1,212, 1,213, 1,216, 1,227.
Servantes (denier à dieu de). 717; — (étrenne, de). 560, 561; — (gages de). 311, 313, 326, 346, 349, 351, 354 à 356, 358, 360, 378, 383, 392, 452, 545, 551, 558, 560, 561, 565, 566, 574, 576, 600, 607, 627, 631, 662, 669, 685, 708, 728, 729, 1,148, 1,150; — (nombre de). 322; — (nourriture des). 495; — (occupations des). 360, 1,148; — (réception des). 313, 1,148, 1,151; — (sablots des). 493; — (secours à des). 810; — (sort de). 1,149; — (souliers de). 557, 561.
— données (inhumation de). 312.
Service d'argent (legs de). 1,074.
Services religieux (célébration de). 379, 394; — (conversion de). 116; — (fondation de). 4, 9, 14, 15, 27, 29, 41, 71, 72, 112, 125, 127, 129, 175, 187, 189, 192, 197, 204, 205, 211, 239, 242, 244, 249, 273, 294, 311, 313, 354, 360, 361, 376, 385, 509, 758, 765, 773, 798, 802, 803, 810, 848, 850, 916, 925, 936, 937, 938, 954, 961, 976, 982, 998, 998, 1,149; — (paiement de). 154, 188, 189, 192, 305, 456, 494, 495, 522, 606, 622, 635, 683, 685, 840, 1,214.
Serviettes (façon de). 494; — (prix de). 528.
Serveurs de ville (gages de). 1,210.
Servitude d'égoût (entretien de). 175; — (établissement de). 837; — (réglement de). 75, 770.
— de jour (réglement de). 208; — (suppression de). 208.
— de passage (établissement de). 218, v. passage.
Seuil de pierre (prix d'un). 691, 72.
Sexes (séparation des). 1,148.
Sextage (franchise de). 175.
Siamoise (prix de). 743, 708.
Sianapis (prix de semence de). 730.
Sirops (prix de). 636, 684, 699, 716, 730, 737.
Société de Notre-Dame-de-Paix de Laon (avantages, directeurs, organisation de la). 1,257.
Sœur d'hôpital (admission de). 1,148, 1,151, 1,153, 1,154; — (augmentation du nombre des). 1,154; — (conservation et fonctions de). 1,153; — (enterrement de). 1,149; — (gages des). 1,153, 1,218, 1,226; — (gratification de). 1,154; — (nourriture des). 1,151, 1,153; — (sortie des). 1,154; — (surcens dû à une). 1,220.
Soie noire (prix de). 629, 662, 739.
Soldats espagnols (décès de). 742.
— français (nourriture à des). 525.
— malades (décès de). 743 à 757; — (entrées de). 742 à 757; — (états de). 658, 683; — (journées de). 544, 548, 549, 578, 640; — (remboursement d'hospitalité de). 719, 726.
Soleil d'argent (prix de). 1,161.
Solvès (prix de). 623.
Somme (abandon de). 1,008; — (délégation de). 928; — (distribution de). 974,

1,001; — (paiement de). 927, 928, 930, 935, 937, 952, 955, 975, 980, 997, 1,010, 1,011, 1,014, 1,031, 1,038, 1,047, 1,049, 1,065, 1,075, 1,115, 1,117; — (réclamation de). 943; — (remise de). 1,118.
Somme de bois (prix de la). 323, 330, 341, 348, 349, 365, 367, 375, 411, 413, 416, 422, 425, 435, 469, 472, 476, 498, 522, 543, 549.
Sommière (livraison de). 1,204; — (paiement de). 1,223; — (prix de la). 629, 645, 655, 1,204.
Sommiers (rédaction de). 319, 655, 713; — (reliure de). 319.
Son (état du). 1,212; — (prix du). 496, 1,05, 513, 516, 524, 529, 531, 1,159; — (vente du). 1,153, 1,187, 1,188, 1,189, 1,201, 1,219.
Sonneur (salaire du). 494, 522.
Soufflet (prix d'un). 524.
Soufre (prix du). 1,202.
Souliers (cuir pour les). 442, 445; — (façon de). 445; — (formes de). 412; — (paiement de). 1,219; — (prix de). 306, 325, 339, 363, 364, 370, 379, 399, 403, 423, 434, 438, 441, 457, 458, 465, 476, 486, 495, 499, 531, 557, 561, 607, 617, 629, 662, 669, 730, 737; — (raccordable de). 306, 629, 1,223; — (semelles à). 445.
Squinne (prix de). 635, 669, 684, 707.
Stégage (droits de). 1,269.
Styrax (prix de). 684.
Succession (droits de). 795, 796; — (gestion de). 192; — (liquidation de). 192, 291, 296, 793, 795, 903, 907, 913, 917, 924, 947, 959, 1,022, 1,023, 1,028, 1,032, 1,048, 1,050, 1,352, 1,054, 1,055, 1,064, 1,069, 1,378, 1,079, 1,081, 1,085, 1,087, 1,192; — (partage de). 202, 795, 881, 905, 922, 1,016, 1,020, 1,024, 1,028, 1,037; — (passif de). 922; — (rapports de). 1,031; — (réglement de). 795, 796, 920; — (renonciation à des). 924, 1,089.
Succession vacante (liquidation de). 1,009.
Sucre (prix du). 407, 409, 411, 415, 419, 422, 448, 466, 510, 536, 617, 637, 648, 655, 662, 669, 684, 699, 700, 708, 723, 730, 737.
Suif (prix du). 398, 416, 419, 422, 435, 439, 445, 455, 1,192.
Suppurañi (prix du). 607.
Surgens (acquisition de). 14, 35, 51, 57, 84, 87, 97, 101, 112, 113, 121, 127, 218, 248, 894; — (affranchissement de). 166; — (amortissement de). 47, 802; — (arrérages de). 6, 14, 34, 67, 80, 121, 125, 138, 142, 144, 158, 170, 183, 212, 214, 216, 248, 249, 264, 274, 286, 287, 293, 588, 589, 94, 614, 630, 633, 666, 681, 682, 695, 703, 714, 723, 765, 774, 800, 811, 813, 814, 816, 824, 829, 857, 891, 892, 991, 1,002, 1,212, 1,213, 1,215, 1,220, 1,233, 1,270 à 1,274; — (baux de). 6, 7, 14, 15, 17, 25, 28, 38, 52, 54, 56, 57, 59, 85, 97, 110, 135, 127, 144, 158, 165, 173, 212, 216, 217, 221, 223, 225, 241, 244, 246, 264, 274, 768, 800, 874, 876, 879, 895, 895, 1,059, 1,075; — (cession de). 237, 795, 950; — (constitution de). 14, 223, 294, 554, 764, 802; — (donation de). 120, 156, 192, 239, 513, 765, 802, 895; — (états de). 250; — (legs de). 112, 125, 192, 294, 894, 905; — (libération de). 796; — (obligations à). 44, 46, 50 à 52, 54, 57, 65, 67, 73, 75, 82, 87, 97, 101, 107, 111 à 113,

119, 121, 125, 134, 138, 144, 153, 158, 170, 171, 214, 216, 218, 221, 222, 225, 233, 241, 244, 245, 249, 252, 274, 761, 764, 774, 780, 782, 790, 794, 802, 805, 809, 811, 814, 820, 824, 830, 837, 874, 877 à 879, 885, 891, 894, 901, 904, 1,021, 1,025, 1,026; — (vente de). 127, 138, 142, 144, 163, 217, 222, 249, 764, 779, 814, 884.
Surplus (toile à). 646.
Suzeraineté (droits de). 35, 157, 166

T

Tabernacle (bénédictio de). 1,149; — (confection de). 1,150.
Table (acquisition de). 308.
— d'autel (confection de). 1,163; — (peinture de). 380.
— de cuisine (prix de). 628, 730.
— de marbre (gravure et pose de la). 1,191.
— de reliques (dons en la). 493.
— de sacristie (prix de). 1,161.
— du pressoir (entretien de la). 556.
Tableau (achat de). 631, 1,208; — (rideau pour). 528.
Tablier de toile (confection de). 1,148, 1,149; — (prix de). 545.
Taie (acquisition de). 44.
Tailles (certificat de). 1,066; — (opération de la). 1,158; — (quittance de). 740; — (receveur général des). 1,165; — (rentes sur les). 199, 855, 987, 992.
— de pierres (prix de). 476.
— de bouchers (visite des). 447.
Tailleur d'habits (gages de). 1,148, 1,218, 1,226; — (salaire journalier de). 559.
Tamarin (prix de). 617, 662, 684, 699, 708, 716, 723, 730.
Tamis (prix de). 708, 723.
Tapis (don de). 1,163.
Tapisserie de laine (confection de). 527.
Tartre martial (prix du). 617.
Tasses (confection de). 352; — (découverte de). 345; — (fonte de). 352; — (prix de). 631; — (remise de). 389.
Taxe du clergé (paiement de la). 638.
Teigne (recette contre la). 1,237.
Teinture de castoreum (prix de). 636.
— de couvertures (prix de). 346.
— de draps (méthode pour la). 1,122; — (prix de la). 358, 359.
— de mars tartarisé (prix de la). 699.
— de mirrhe (prix de la). 716.
— de toiles (prix de). 473, 479.
Telle à lard (achat de). 346.
Témoins (paiement de). 610.
Térébenthine (prix de). 617, 630, 662, 684.
Terque (prix de). 364.
Terrage (acquisition de). 166; — (baux des). 78; — (droits de). 77, 89, 92, 117, 127, 166, 1,060; — (franchise de). 104; — (legs de). 89.
Terrain (échange de). 819; — (indemnité de). 99.
Terrassement (mémoires de). 641, 700; — (quittances de). 700.
Terrassier (salaire journalier de). 452, 462, 700.
Terre à four (prix de). 1,194.
Terre foliée de tartre (prix de). 699.
Terreau (prix du). 637.
Terres (acensement de). 151; — (acquisitions de). 9, 14, 16, 22, 34, 47 à 50, 55, 56, 63, 71, 75, 78, 80, 84, 89, 94 à 96, 99, 100, 102, 104, 105, 116, 117, 124, 127, 129, 248, 250, 257, 253, 266,

271, 291, 376, 442, 807, 832, 834 ; — (adjudication de). 235, 761 ; — (aménagement de). 166 ; — (amortissement de). 77, 84, 89, 166, 759 ; — (arpentage de). 1, 12, 16, 35, 39, 47, 54, 56, 60, 66, 67, 71, 74, 75, 79, 80, 94, 96, 99, 100, 102, 104, 105, 109, 116, 122, 124, 129, 130, 142, 145, 148, 162, 164, 167, 169, 234, 235, 238, 239, 242, 248, 250, 253, 256, 264, 266, 267, 269, 274, 298, 387, 758, 759, 762, 764, 766, 769, 775, 779, 783 à 785, 787, 789, 793, 796 à 799, 801, 806, 812, 817, 819, 821, 822, 864, 881, 889, 896, 1,041 ; — (baux de). 1, 2, 4, 5, 12, 13, 15, 16, 19, 20, 22 à 24, 32, 34 à 36, 39 à 42, 44, 47, 48, 50, 52 à 55, 59 à 61, 64, 66, 67, 69, 71, 74 à 76, 78 à 81, 90, 94 à 96, 98, 99, 102, 104, 105, 108, 109, 115, 116, 124, 127, 129, 130, 141, 143, 145, 149, 151, 153, 161 à 167, 169, 174, 219, 234 à 240, 242, 244 à 258, 262, 264, 266, 267, 269, 274, 275, 758, 759, 761 à 766, 769, 774, 776, 779, 780, 784, 785, 787 à 789, 791 à 793, 798, 799, 801, 806 à 810, 812, 817 à 819, 821, 821, 829 à 832, 864 à 867, 870 à 874, 880 à 884, 886, 889, 893, 896 à 898, 900, 950, 1,021, 1,028, 1,031, 1,032, 1,056, 1,080, 1,084 ; — (cession de). 101, 274 ; — (déclarations de). 1, 4, 12, 42, 71, 90, 102, 104, 109, 145, 167, 174, 191, 238, 246, 253, 256, 257, 264, 758, 787, 798, 896 ; — (défrichement de). 8 ; — (délaissement de). 759 ; — (donation de). 14, 22, 24, 75 à 77, 89, 91, 104, 108, 129, 130, 156, 166, 169, 239, 242, 244, 247, 264, 269, 513, 758, 764, 773, 776, 787, 797, 807 à 810, 834, 850, 882, 1,035 ; — (droits sur des). 9 ; — (échange de). 78, 116, 127, 167, 173, 240, 258, 761, 779, 796, 819, 860 ; — (ensemencement de). 309, 331, 349, 964 ; — (expropriation de). 306 ; — (investissement de). 67, 91, 130, 264, 758 ; — (legs de). 18, 27, 49, 89, 98, 105, 125, 205, 239, 252, 798, 883 ; — (non jouissance de). 768 ; — (paiement de). 864 ; — (partage de). 162, 267, 776, 788, 795, 1,020, 1,028 ; — (plan de). 169 ; — (possession de). 71, 75, 127, 809, 882, 1,020 ; — (prise de). 1,154 ; — (rente sur des). 86, 135, 979 ; — (saisie de). 90 ; — (stérilité de). 173, 309, 375 ; — (surcens sur des). 7, 14, 37, 65, 78, 82, 113, 125, 774, 780, 782, 787, 814, 828, 879, 1,020, 1,059 ; — (ventes de). 1, 9, 64, 77, 89, 127, 129, 141, 146, 153, 163, 166, 169, 237, 239, 244, 246, 249, 264, 269, 274, 275, 758, 759, 764, 765, 768, 769, 773, 779, 791, 793, 795, 795, 808, 816, 817, 819, 831, 834, 881 à 884, 1,018, 1,028, 1,083.

Terrier
 — d'Acy (déclarations au). 1,218.
 — d'Audignicourt (déclarations au). 687.
 — de Champvoicy (déclarations au). 42, 151.
 — de Courmelles (déclarations au). 719.
 — de Dommière (déclarations au). 773.
 — de Drachy (copie du). 78.
 — de Moyenbrie (déclarations au). 761.
 — de Muret (déclarations au). 783.
 — de Nanteuil-sur-Marne (déclarations au). 152.
 — d'Ostel (déclarations au). 135, 726.
 — de Pisseloup (copie du). 78.
 — de Priez (déclarations au). 149, 150,

— de Soissons (déclarations au). 956.
 — de Valois (déclarations au). 773.
 — de Vauxtin (déclarations au). 719.
 — de Vic-sur-Aisne (déclarations au). 793.
 — de Villomé (déclarations au). 713.
 Terrains (prix de). 554, 688.
 Terrains de fer (emploi de). 395.
 Territoire d'Aiguizy (démarcation du). 9.
 — de Berthenay (démarcation du). 9.
 — de Courchamps (démarcation du). 117.
 — de Forzy (démarcation du). 9.
 — de Lizy (démarcation du). 117.
 — de Monther (démarcations du). 383.
 — de Priez (démarcation du). 149, 151, 160.
 Testament (extrait de). 1,094 ; — (exécution de). 205 ; — (interprétation de). 909, 910, 914, 918, 1,087 ; — (levée de). 553, 614.
 Teston (valeur du). 396, 427, 441, 459, 465, 475.
 Thériaque (prix de). 607, 685, 699, 708, 730.
 Tulle (prix de la). 324, 730.
 Tirtaine (fabrication de). 346, 362, 364, 365 ; — (foulage de). 364, 365 ; — (paiement de). 1,223 ; — (prix de). 1,160.
 Tisane (composition de). 579, 1,237.
 Tissage de draps (prix de). 358, 373, 410.
 Titres (inventaire de). 299 à 305, 314, 316 ; — (renouvellement de). 275, 1,149.
 Toiles (achat de). 1,227 ; — (destination de). 655 ; — (don de). 359, 371, 493 ; — (état de). 1,211 ; — (façon de). 322, 337, 348, 351, 355, 401, 405, 407, 410, 413, 423, 458, 473, 480, 483, 485, 496, 498 à 500, 504, 505, 513, 514, 518, 530, 531, 534, 538, 542, 554, 555, 559, 564, 629, 737, 1,148, 1,193, 1,219, 1,228 ; — (legs de). 537 ; — (prix de). 565, 627, 629, 646, 655, 661, 699, 708, 717, 737, 1,150, 1,165 ; — (quantité de). 322 ; — (teinture des). 473, 479, 723 ; — (valeur des). 322 ; — (vente des). 1,148.
 Toiles cirées (prix de). 699, 723.
 Toiture de l'Hôtel-Dieu (réparation de la). 480.
 Tôle (prix de). 699.
 Tondage de draps (prix de). 358.
 Tonneau (contenance du). 455.
 — vide (prix de). 328, 372, 403 ; — (réparation de). 332.
 Tonnellerie (mémories de). 689, 731, 738 ; — (quittances de). 717, 731, 738, 1,27.
 Torches de cire (port de). 361.
 Tormentille (prix de la). 684.
 Touelles (nombre de). 322.
 Tour d'échelle (réserve de). 167.
 Tournbroche (prix de). 525.
 Tourniquet (prix de). 700.
 Tourteaux (prix de). 356.
 Traits (prix de). 332.
 Tranchoirs (prix de). 347.
 Transport par eau (prix de). 397.
 Traversin (don de). 383 ; — (legs de). 205.
 Trécens (baux de). 78, 118 ; — (conservation de). 117.
 Treillis (achat de). 1,148 ; — (affectation de). 527 ; — (prix de). 523, 527, 1,140, 1,192 ; — (ventes de). 1,148.
 Trépan (honoraires de). 553.
 Tricotage (enfants occupés au). 844, 1,148, 1,151 ; — (maîtres de). 1,148, 1,151 ; — (produit du). 1,158, 1,166, 1,171 ; — (réduction du). 1,150.
 Trochisque de minium (prix de). 715, 730, 737.
 Trompette blessé (secours à un). 519.

Tronc (achat de). 1,175 ; — (réparations de). 480.
 — des Croisades (aumônes au). 390.
 Tuilles (livraison de). 712, 719, 738, 1,212 ; — (paiement de). 1,227 ; — (prix de). 355, 364, 366, 368, 370, 372, 383, 449, 476, 521, 546 à 548, 554, 559, 603, 642, 643, 651, 672, 673, 691, 719, 732, 1,148, 1,192, 1,213.
 Tutelle (reddition de compte de). 318.

U

Université de Paris (libraire juré en l') 78.
 Ustensiles de cuisine (entretien de). 629.
 Usufruit (abandon d'). 11 ; — (donation d'). 14, 35 ; — (réserve d'). 18, 25, 89, 166, 204, 205, 554, 922.

V

Vache (dépeçage de). 363 ; — (dommage causé par une). 360 ; — (garde de). 360 ; — (nombre de). 367, 506 ; — (occision d'une). 330 ; — (prise de). 360, 432, 460 ; — (prix de). 384, 414, 438, 495, 496 ; — (rachat de). 360.
 Vagabondage (précautions contre le). 1,062, 1,236.
 Vaisselle (refonte de). 375, 406, 427, 442, 1,124 ; — (vente de). 406.
 Van à charbon (prix de). 458.
 Vannage (prix de). 361, 365.
 Varnerie (mémoire de). 643, 659, 664, 672, 690, 712, 719, 724, 1,226.
 Vases (inventaire de). 501.
 — sacrés (paiement de). 726.
 Vassalité (devoirs de). 41, 42, 446 ; — (frais de). 689.
 Veau (médicament de). 360 ; — (prix de). 3, 27, 341, 347, 348, 365, 384, 403, 496, 515, 522.
 Veilleuses (admission de). 319.
 Velin (prix de). 1,165.
 Venauges (charroi de). 166, 446 ; — (époques de). 363, 365, 369, 372, 373, 375, 376, 380 à 385, 387, 388, 390 à 393, 425, 427, 428, 432, 434, 436, 439, 441 à 443, 445, 446, 448 à 450, 452, 43, 457 ; — (produit des). 364.
 Vendangeurs (nombre de). 421 ; — (salaire journalier de). 324, 344, 364, 372, 382, 434, 443, 454, 474 ; — (viande donnée aux). 382, 434.
 Vendoises (achat de). 333.
 Vente (droits de). 117, 166, 1,218 ; — (garantie de). 42, 77, 136, 139, 166, 175, 1,028 ; — (prohibition de). 1,105 ; — (ratification de). 1, 42, 77, 139, 153, 166, 222, 769, 773.
 Ventrières (prix de). 623, 659, 700, 716.
 Verger (bail de). 141, 234 ; — (donation de). 4 ; — (possession de). 89 ; — (vente de). 234.
 Verjus (façon de). 361 ; — (livraison de). 731 ; — (prix de). 444, 449, 451, 453, 454, 491, 552, 556, 559, 562, 563, 608, 637, 638, 656, 671, 688, 724 ; — (produit de vente de). 1,159.
 Vermine (préservatif contre la). 360.
 Verre (chassis de). 374 ; — (paiement de). 967, 1,064 ; — (prix de). 337, 370, 1,064.
 — de réverbère (prix de). 723.
 Verrières (peinture de). 355 ; — (réparations de). 482.
 Verreux (prix de). 709.
 Vert d'antimoine (prix de). 684.
 — de gris (empli médical du). 465 ; — (prix du). 607.
 Vesces (prix de). 343, 344.

Vest et devest (possession de). 206.
 Vestipoline (livraison et prix de). 1,204.
 Vêtements (confection de). 1,148; — (don de). 359; — (soin des). 426, 1,153.
 — d'enfants (draps pour les). 492.
 — des morts (propriété des). 418, 591, 946.
 — sacerdotaux (achat de). 399; — (paiement de). 674.
 Viandes (achat de). 357, 366, 386, 426, 454, 1,206; — (consommation de). 455, 913, 1,153; — (distribution de). 1,149; — (don de). 386; — (livraison de). 307 à 309, 311, 1,211; — (paiement de). 318, 1,192, 1,2 6, 1,223; — (prix de). 512, 523, 524, 526, 529, 551, 601, 632, 637, 647, 655, 656, 663, 670, 685 à 687, 700, 709, 717, 723, 730, 737, 1,196, 1,223.
 Vicaire de St-Germain (droits du). 306.
 Vicomté d'Acy (justice de la). 758.
 Vidangeur (salaire de). 652, 690.
 Vieillards (secours à des). 1,153, 1,154; — (vin des). 1,148.
 Vif-argent (emploi médical du). 360, 465.
 Vigneron (salaire annuel du). 325, 526, 328, 339; — (salaire journalier du). 325, 355, 341, 344, 347, 454, 461, 462, 1,215.
 Vignes (abandon de). 274, 772, 834; — (acquisitions de). 1, 21, 24, 31, 34, 47 à 50, 56, 68, 72, 96, 105, 235, 442, 443, 770, 780; — (amortissement de). 166; — (arpentage de). 1, 24, 31, 35, 49, 54, 66, 79, 96, 104, 105, 128, 235, 238, 256, 269, 274, 770, 772, 787, 789, 790, 796; — (baux des). 1 à 4, 20, 24 à 26, 30, 31, 33 à 35, 41, 47 à 50, 54, 66 à 70, 72, 79, 93, 96, 98, 104, 105, 108, 109, 128, 130, 131, 134, 165, 169, 172, 223, 235, 238, 247, 252, 256, 269, 274, 275, 763, 770, 772, 787, 789, 790, 796, 810, 812, 816, 818, 820, 887 à 889, 893, 1,028; — (cens sur des). 35; — (clôture de). 449; — (culture des). 324, 331, 341, 347 à 349, 354, 373, 418, 435, 453, 459, 461, 471, 474, 1,149; — (déclarati ns de). 1, 4, 68, 104, 238, 256, 790; — (dégâts aux). 3; — (donation de). 4, 14, 24, 28, 31, 35, 41, 61, 93, 104, 108, 114, 127, 128, 144, 166, 247, 269, 787, 810, 834, 850; — (échalassement des). 335, 344; — (échange de). 54, 127, 173, 218, 268, 269, 860; — (épamprement de). 344; — (fumier sur les). 365, 367; —

(gelée des). 446; — (greffe des). 432; — (investissement de). 67; — (legs de). 58, 64, 72, 98, 105, 172, 205, 252; — (ligature des). 326; — (partage de). 269, 1,020; — (plantation de). 442; — (possession de). 127; — (pr. duit des). 376, 382, 1,178; — (revendication de). 991; — (surcens sur des). 14, 25, 26, 35, 37, 38, 51, 65, 67, 80, 118, 135, 138, 166, 796, 824, 828, 874, 891, 901, 991, 1,059; — (taille des). 335; — (terres mises sur les). 366, 367, 413; — (vente de). 1 à 3, 14, 127, 135, 153, 166, 206, 207, 221, 235, 269, 274, 275, 772, 796, 810, 816, 986, 1,083.
 Village de Priez (abandon du). 149, 151; — (censives du). 149; — (droits seigneuriaux du). 149 à 154, 157; — (incendie du). 149, 151; — (mairie du). 151, 153.
 Ville de Soissons (past de la). 808; — (surcens sur la). 638, 695, 720, 734.
 Vin (approvisionnement de). 310, 314, 375, 639, 671, 718, 731, 738, 1,148; — (consommation de). 341, 358, 373, 378, 381, 391, 393, 408, 412, 420, 425, 436, 438, 441, 463, 465, 579, 1,172, 1,175, 1,180, 1,182, 1,186; — (coupage de). 724, 731; — (descente de). 371, 709, 724, 731; — (distribution de). 4, 426, 1,213; — (don de). 909, 923, 1,152; — (droits d'achat de). 724; — (état du). 501, 1,212; — (legs de). 187, 478; — (ouillage de). 341; — (paiement de). 1,223; — (prix de). 326, 329, 339 à 341, 347, 348, 355, 365, 381, 384, 391, 400, 405, 413, 416, 419, 425, 427, 433, 435, 436, 441, 442, 456, 457 à 460, 463, 465, 472, 475, 478, 479, 485 à 487, 522, 525, 526, 528 à 530, 534, 535, 537, 540, 542, 543, 545 à 549, 551, 553 à 556, 558, 459, 562 à 567, 598, 609, 619, 630, 632, 644, 648 à 650, 657, 658, 686, 700, 717, 724, 731, 1,159, 1,163, 1,168; — (recette de). 470, 410, 1,170, 1,180, 1,182; — (récolte de). 378, 381 à 385, 387, 388, 408, 410, 412, 420, 425, 432, 434, 436, 438, 441 à 446, 448 à 450, 452, 453, 457, 463, 465, 476, 1,178, 1,183, 1,184; — (remontage de). 371, 709, 724, 731; — (rente de). 206; — (réserve de). 426; — (souffrage de). 718; — (soutirage de). 343, 709, 718, 731; — (vente de). 329.
 — d'Alicante (prix du). 610, 684, 717, 723.
 — de Champagne (gratifications de). 154.
 — du Soissonnais (prix du). Acy, 554, 598, 630, 650, 657, 717, 731, 738; — Belleu, 630, 649, 650, 657, 724, 731, 738; Berzy-le-Sec, 657, 724, 731, 738;

— Billy-sur-Aisne, 630, 648; — Bucy-le-Long, 562, 648, 650, 657, 717, 731, 738; — Chivres, 649, 650, 717, 724, 731, 738; — Ciry, 644, 648 à 650, 657, 717, 724, 731, 738; — Clamecy, 650, 657; — Condé-sur-Aisne, 724, 731, 738; — Crouy, 339, 630, 644, 649, 650, 657, 717, 724, 731, 738; — Cuffies, 650, 738; — Dhuizy, 657; — Mercin, 648 à 650; — Noyant, 630, 648 à 650; — Presles-la-Commune, 648; — Salsogne, 630; — Septmonts, 717, 724, 731, 738; — Sermoise, 731, 738; — Venizel, 648, 657, 717, 724, 731, 738; Villeneuve-Saint-Germain, 630, 644, 648, 658, 717, 724, 731, 738; — Vregny, 648, 649, 724.
 — scillitique (prix de). 716.
 Vinages (acquisitions de). 116, 166; — (baux de). 6, 178; — (paiement de). 630; — (possession de). 206, 235.
 Vinaigre (livraison de). 731; — (prix de). 619, 637, 656, 671, 687, 709, 711, 718, 723, 737.
 — de sureau (prix de). 608.
 Vingtième (décharge de). 861; — (droits de). 713; — (quittance de). 740.
 Vitrierie (mémoires de). 641, 659, 664, 672, 690, 693, 725, 732, 738, 1,214; (quittances de). 659, 664, 672, 690, 693, 712, 717, 725, 732, 738, 913, 1,213, 1,227.
 Viviers de Pavant (pêche dans les). 77.
 Vivres (doublement du prix des). 307.
 Vœu de religion (réception de). 360.
 Voiles (étoffes pour les). 527, 555, 561; — (façon de). 411; — (teinture de). 322, 411.
 Voituriers (obligations de). 1,148.
 Voûtes (solidité de). 661. V. Chapelle.
 Vulnérable de Suisse (prix du). 662, 669, 699, 737.

Y

Yeux (eau pour les). 730.
 — d'é-revisse (prix d'). 617, 669.

Z

Zedoaire en poudre (prix de). 699, 730.